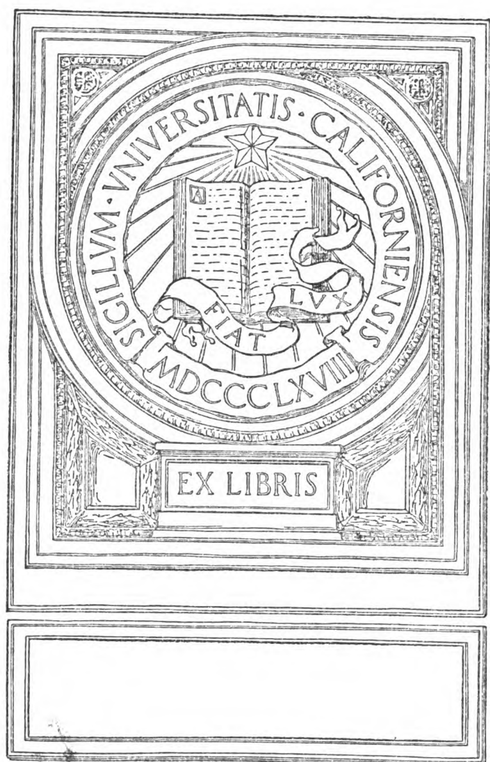
Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de MM. J. Gantrelle, L. Roersch, A. Wagener.

XXIII[e] Année.

NOUVELLE SÉRIE. TOME XVIII.

GAND,

Imprimerie Eug. Vanderhaeghen, rue des Champs, 66.

1875.

TABLE DES MATIÈRES



DU TOME XVIII.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

II.

COMPTES RENDUS.

IV.

ACTES OFFICIELS.

MATHÉMATIQUES.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 18. 1e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LA PAIX DE CIMON.

I.

Exposé de la question.

Les revers éprouvés par Xerxès en Europe provoquèrent, on le sait, le soulèvement de la plupart des cités helléniques des côtes de l'Asie mineure. Trop faibles pour défendre seules leur indépendance à peine reconquise, elles demandèrent du secours aux glorieux vainqueurs de Salamine. Leur appel fut entendu et c'est ainsi que le grand roi eut à défendre ses propres états contre les Grecs confédérés, qui lui enlevèrent successivement Sestos, une partie de l'ile de Chypre et Byzance, clef de l'Hellespont.

Sparte avait jusque-là conservé le commandement suprême. La conduite insensée de Pausanias le lui fit perdre; car les alliés, fatigués de l'insolent orgueil de ce général, demandèrent son rappel et refusèrent d'obéir à son successeur, pour se ranger sous l'hégémonie d'Athènes.

Dès lors, la guerre reçut une impulsion plus vigoureuse. Aristide organisa la puissante ligue de Délos, et Cimon, placé à la tête des forces fédérales, remporta sur les armées de terre et de mer du grand roi de brillants et nombreux avantages, qui le contraignirent à demander la paix.

On la lui accorda aux conditions suivantes (1). Le roi recon-

(1) Ce sont là les conditions indiquées par Isocrate et par la plupart des écrivains athéniens, ainsi que par Plutarque et par Diodore. On les discutera plus bas.

naitrait l'indépendance des villes grecques de l'Asie mineure. Ses vaisseaux de guerre ne dépasseraient plus Phasélis ou les iles Chélidoniennes au Sud, ni les roches Cyanéennes au Nord. Il tiendrait ses armées éloignées du littoral de la mer Egée à une distance de trois jours de marche ou de la course d'un cheval, voire même au delà de l'Halys. De leur côté, les Athéniens cesseraient de faire la guerre dans les pays soumis à la domination persane.

C'est là le célèbre traité connu dans l'histoire sous le nom de paix de Cimon.

Malgré les dénégations de Callisthène et de Théopompe, les historiens de tous les temps acceptaient sans hésiter ce traité comme un événement historique, lorsque Mitford vint renverser toutes les idées reçues à ce sujet. Frappé de l'énormité des conditions souscrites par Artaxerxès et surtout du silence gardé par Thucydide sur cette convention, il soutint qu'aucun traité de ce genre ne fut conclu. " Le fait, dit-il, que les sujets persans n'osaient pas naviguer dans la mer Egée, que parfois même ils ne pouvaient approcher par terre du littoral de cette mer, ce fait donnait matière à un légitime orgueil national pour les Grecs et spécialement pour les Athéniens. C'était un sujet favori des orateurs désirant cultiver la popularité ou mettre le peuple en belle humeur (1). „

La thèse proposée par Mitford donna naissance à un débat qui de nos jours même n'a encore reçu aucune solution définitive.

Après l'historien anglais, Manso soutint également " qu'un tel traité n'a jamais été conclu ou du moins n'a jamais été exécuté. „ Il ajouta que les îles seules furent délivrées du joug persan (2).

Dahlmann vint ensuite porter le dernier coup à la tradition déjà fortement ébranlée. Dans une dissertation, devenue célèbre, dont on peut rejeter les conclusions, mais que l'on se plaît à regarder, avec Oncken, comme un modèle de critique

---

(1) Mitford, *The history of Greece*. London 1808. tome I. p. 537-539 en note.

(2) Manso, Sparta. *Ein Versuch zur Aufklärung der Geschichte und Verfassung dieses Staates*. Tome II. Beilage X : *Persien im Verhaltnisz zu Griechenland*. Leipsick 1812. p. 469.

prudente et circonspecte, ce savant discute tous les textes qui ont trait à cet événement et conclut à le rejeter comme apocryphe. D'après lui, " la mention catégorique et l'affirmation de l'existence et de la conclusion formelle d'une telle paix semblent être nées dans les écoles de rhétorique, peu d'années après la paix d'Antalcidas, et comme antithèse oratoire à cette paix. Là une paix glorieuse conclue par Athènes pour la délivrance des Grecs, ici un très-honteux traité, négocié par Sparte, et le fait de livrer beaucoup de compatriotes à la servitude (1). „

Ses conculsions furent adoptées par Thirlwall et par Ottfried Müller (2). Elles trouvèrent également en Krüger un défenseur habile et convaincu. " Une paix, dit ce dernier en terminant, que des écrivains d'une autorité douteuse sont seuls à mentionner, que les autres ne connaissent pas ou contestent, une paix en contradiction avec les renseignements les plus dignes de foi, une telle paix doit être à jamais rayée du nombre des événements historiques constatés. Pur produit des exagérations des rhéteurs, elle doit être considérée comme un éclatant et instructif exemple du peu de foi que l'on peut ajouter à leurs récits (3). „

A la suite de ces travaux, la paix de Cimon fut généralement regardée comme une invention de la vanité athénienne et reléguée comme telle au rang des fables et des légendes. Lachmann, il est vrai, essaya de combattre Dahlmann et Krüger, en soutenant qu'au lieu d'une paix il y en eut trois (4); mais sa dissertation rencontra une indifférence aussi générale que méritée, et il ne fallut pas moins que l'intervention de Grote pour rouvrir le débat.

---

(1) Dahlmann. *Forschungen auf dem Gebiete der Geschichte*, 1er Band, Altona, 1819-22. p. 40.

(2) Thirlwall. *A history of Greece*. London 1835. tome III, page 37. Ott. Mueller. *The history and antiquities of the doric race, translated from the German by H. Tuffnel and Georges Cornwall Lewis*. London 1839. tom I, p. 205.

(3) Krueger. *Hist. philol. Studien*. tome I. p. 137. Krüger publia un premier travail sur ce sujet en 1829, comme appendice à son édition des *Historiographica des Dionystos von Halicarnass*, puis un second, plus étendu, dans les *Archiv fur Philologie de Seebode*, 1824. Enfin il remania et développa considérablement ce travail dans ses *Historisch-Philologische Studien*. 1 vol. Berlin, 1851. C'est ce dernier travail que nous avons surtout consulté.

(4) Lachmann. *De pace Cimonica*. Breslau, 1835.

Ce savant historien, qui en général professe un scepticisme très-marqué, se prononce ici en faveur de la tradition. Il admet, en effet, la réalité historique du traité, mais sans accorder à celui ci la même importance que les écrivains Athéniens. A ses yeux, c'est une simple reconnaissance de l'état de choses résultant des victoires de Cimon, des embarras de la Perse et de l'inutilité des efforts d'Athènes pour s'emparer de l'île de Chypre (1).

Depuis lors, malgré une longue dissertation de Dikema, destinée à réfuter l'historien anglais (2), on admet généralement que les récits relatifs à la paix correspondent à un état de choses ayant réellement existé.

Cette opinion a été défendue par Hermann, par Kortüm, par Kleinert et surtout par Émile Müller (3). Celui-ci publia en 1859, dans le *Rheinisches Museum*, une étude remarquable, dans laquelle il s'efforce, non sans succès, de déterminer certaines conditions de la paix. Il ne parvint pourtant pas à convaincre Curtius qui, tout en reconnaissant que des négociations furent entamées à cette époque entre la Perse et Athènes, prétend qu'une paix formelle n'a point été conclue. " Artaxerxès, dit l'éminent historien, ne pouvait souscrire à la condition de reconnaître formellement l'indépendance des côtes et des îles défectionnaires. Mais en fait, voici ce qui exista : les troupes persanes se tinrent éloignées de toute la lisière des côtes de l'Asie mineure, et leurs vaisseaux de guerre restèrent au-delà des îles Chélidoniennes, lesquelles, avec le promontoire du mont Solymos, aujourd'hui Cap Chelidoni, formaient la frontière naturelle entre la mer Rhodio-lycienne et celle de Pamphylie. Ce fait fut donc considéré comme la conséquence d'un traité d'état réellement conclu qui, plus tard, fut à Athènes, sous le

---

(1) Grote. *Histoire de la Grèce, trad. par De Sadoux*, tome VII p, 317 et 318. Paris, 1864 à 67.

(2) Dikema. *De pace Cimonica*. Groningue 1859.

(3) Hermann. *Griechische Staats Alterthümer*, § 39 note 7. *Kortüm, Zur Geschichte hellen. Staats-Verfassung*. p. 50 note 84 et *Geschichte Griechenlands* I, 391 et 392. Kleinert, *Ueber den Regierungsantritt des Artaxerxes Longimanus* dans les *Dorptische Beiträge zu den theologischen Wissenschaften*, tome II. Hambourg 1833. Em. Mueller. *Rheinisches Museum*, 1859 et *Einladungsschrift zu der öffentlichen Prüfung der Zöglinge des Gymnasiums zu Freiberg*. Freiberg 1866 et 69.

nom de paix de Cimon, un morceau de parade rhétorico-historique „ (1).

En 1863, Hiecke représenta, dans une dissertation recommandable à plus d'un titre, la paix de Cimon comme une simple convention commerciale, opinion contre laquelle s'éleva, dès l'année suivante, Bemmann, qui en revint aux conclusions de Dahlmann et de Krüger (2).

Deux ans après, Oncken soutint avec beaucoup de talent l'opinion de Curtius, que Pierson adopte également (3). Enfin, en 1870, Wiegand se prononça en faveur de l'existence de la paix et la considéra, avec Hiecke, comme ayant surtout pour but la protection du commerce maritime des Athéniens et de leurs alliés (4).

Tel est l'état de la question. On voit que depuis Mitford, Dahlmann et Krüger, les partisans de l'authenticité du traité ont regagné une partie du terrain que ces savants leur avaient fait perdre. Si nous venons aujourd'hui joindre nos efforts aux leurs, si nous tentons à notre tour de rendre à la paix de Cimon sa véritable place parmi les événements historiques, c'est que la lecture attentive des travaux de nos devanciers, jointe à l'étude approfondie des sources mêmes, nous a fourni quelques arguments nouveaux et nous a montré qu'il en est d'autres dont on n'a pas tiré tout le parti possible.

Les principales objections soulevées par les adversaires de notre opinion, reposent sur le désaccord des écrivains anciens relativement à l'époque où la paix fut conclue, sur l'invraisemblance des conditions souscrites par Artaxerxès et enfin sur le silence de Thucydide et d'autres historiens.

C'est dans cet ordre que nous nous proposons de les rencontrer. Nous tâcherons donc d'abord de démontrer que la paix

---

(1) Curtius. *Griechische Geschichte...* Berlin, 1861. tome II, p. 167.

(2) Hiecke. *De pace Cimonica.* Greiswaldt, 1863.

(3) Bemmann. *Recognitio quæstionis de pace Cimonica.* Greifswaldt, 1864. Oncken. *Athen und Hellas. Forchungen zur nationalen und politischen Geschichte der alten Griechen.* 2e theil. Leipsick, 1866. Pierson. *Die Thucydideische Darstellung der Pentecontaetie* (I, 89-118) *erörtert und mit den andern Quellen verglichen.* § XI, *der Kimonische Friede,* dans le *Philologus,* 1869.

(4) Wiegand. *Quaestionis de pace quæ fertur Cimonia epicrisis.* Marbourg, 1870.

a été conclue après la bataille de Salamis en Chypre. Nous déterminerons ensuite les clauses véritables du traité. Enfin nous terminerons notre étude par une courte discussion des arguments basés sur le silence de la plupart des auteurs anciens.

II.

DE L'ÉPOQUE A LAQUELLE LA PAIX A ÉTÉ CONCLUE.

Les auteurs anciens qui les premiers font mention du traité n'ont pas cru devoir en déterminer l'époque. Cela résulte de ce que ces auteurs sont tous des orateurs, célébrant devant le peuple athénien les exploits de ses ancêtres dans les guerres médiques ; ils parlaient donc d'événements bien connus de leur auditoire et dont il était inutile de préciser la date. D'ailleurs, l'exactitude était la moindre de leurs préoccupations. Flatter la vanité de leurs auditeurs, tel était leur seul but, auquel ils sacrifiaient même la vérité historique, et c'est à eux que Juvénal faisait allusion, en disant :

Quidquid Græcia mendax
Audet in historia (1).

Toutefois les Grecs ne poussaient pas cette audace jusqu'à inventer de toutes pièces un événement important et jusqu'à introduire ce produit de leur imagination dans le domaine de l'histoire, comme le croient Dahlmann et Krüger. Non, mais les orateurs s'emparaient parfois d'un fait à leur convenance, en dénaturant l'importance et la signification véritables et en le présentant à leur auditoire sous un jour entièrement faux, mais approprié aux besoins de la cause.

La paix de Cimon en est un exemple mémorable. En somme, à peine plus honorable pour Athènes que pour la Perse, comme on le verra plus loin, elle a été dépeinte par les panégyristes comme une des pages les plus brillantes de l'histoire d'Athènes, comme le glorieux couronnement de la lutte héroïque soutenue par cette ville pour protéger le monde hellénique tout entier contre les revendications du grand roi.

C'est dans cette appréciation inexacte qu'il faut chercher avec Wiegand le motif pour lequel l'orateur Lycurgue, qui le

---

(1) Juvénal. Satire X. 174.

premier assigne une date au traité, en a placé la conclusion après la bataille de l'Eurymédon. Il fallait, en effet, rattacher cette paix glorieuse à un événement au moins aussi important, et la double victoire remportée par Cimon aux bords de l'Eurymédon était le fait d'armes le plus brillant et le plus décisif de la campagne. Et comme la situation des parties belligérantes concordait avec certaines clauses du traité, il est tout naturel que les écrivains d'une époque subséquente, Plutarque entr'autres, adoptaient la version de l'orateur athénien (1).

Diodore (2) seul s'écarte d'une façon formelle et précise du récit de la grande majorité des auteurs anciens. Il recule la paix d'une vingtaine d'années environ, et la place après la double victoire remportée en vue de Salamis, en Chypre, par la flotte athénienne en l'année 449 avant J.-C. (3).

Krüger et Dikema (4) ont adopté la version de Plutarque et, partant de cette donnée, ont tiré des événements subséquents une foule d'arguments contre l'existence de la paix, arguments qui tombent d'eux-mêmes si l'on ajoute foi au récit de Diodore. Il convient donc avant tout d'examiner le degré de confiance que mérite cet historien et de discuter les objections opposées à son témoignage.

Krüger attribue à une simple méprise son indication de l'époque de la paix. “ Il aura lu, dit-il, que la paix fut conclue après une victoire navale remportée par Cimon près de Chypre et aura rattaché ce récit à la bataille spécialement connue sous le nom de victoire de Chypre, tandis que ses sources faisaient allusion à la défaite de 80 vaisseaux phéniciens, détruits par Cimon, en vue de Chypre, immédiatement après la bataille de l'Eurymédon. „ Bemmann adopte cette manière de voir, qui n'est pourtant qu'une simple conjecture, à laquelle nous croyons inutile de nous arrêter plus longtemps.

---

(1) Voir Wiegand, *l. c.* page 42.

(2) Diodore XII, 3 et 4.

(3) Suidas s. v. Καλλίας s'accorde avec lui, puisqu'il place l'ambassade de Callias au temps de l'invasion de Plistoanax en Attique; mais comme dans un autre passage, s. v. Κίμων, il mentionne la paix immédiatement après la bataille de l'Eurymédon, on ne peut rien conclure de son témoignage. Platon, Aristide et Trogus Pompée semblent également d'accord avec Diodore. Voir *infra*.

(4) Krüger, p. 125 et suiv. Dikema, page 38 et 39.

Poursuivant son argumentation, Krüger soutient que " ni Ephore, ni Callisthène, ni Phamodème, ni Cratéros n'ont assigné à la paix la date indiquée par Diodore, sans quoi Plutarque, qui cite ces auteurs (1), non seulement d'une façon générale, mais pour chaque détail sur lequel leurs récits diffèrent, n'aurait pu placer la paix après la bataille de l'Eurymédon. S'il avait trouvé chez l'un ou chez l'autre de ces historiens l'époque indiquée par Diodore, il n'aurait certainement pas manqué de signaler cette circonstance si importante. Nous pouvons donc conjecturer que ces historiens aussi ont placé la paix peu après Ol. 77-4 (469.) „

Dikema reproduit ce raisonnement et le pousse jusque dans ses conséquences extrêmes en ce qui concerne Ephore. D'après lui, " il n'est pas douteux que cet historien n'ait également placé la paix après la bataille de l'Eurymèdon, à moins qu'on ne préfère conclure, ce qu'on peut faire avec autant de raison, qu'il n'en a pas parlé du tout. „

Cette conclusion suffirait déjà pour montrer le peu de valeur de l'argumentation *ex silentio*, dont les adversaires de notre opinion ont fait un emploi si fréquent et, selon nous, si abusif; mais nous pouvons en donner une preuve beaucoup plus convaincante encore en soutenant, à l'aide du même passage, une thèse diamétralement opposée, c'est-à-dire : Plutarque n'a pu trouver ni dans Ephore, ni dans Callisthène, ni dans Phanodéme, ni dans Cratéros la date qu'il assigne à la paix de Cimon. En effet, de ces quatre auteurs, les trois derniers ne nous sont connus que par Plutarque en ce qui concerne la bataille de l'Eurymédon et la paix; mais il n'en est pas de même pour Ephore. Or, nous le verrons plus bas, celui-ci place la paix après la bataille de Salamis en Chypre Ol. 82-4 (449 av. J.-C.). S'il en est ainsi, les trois autres écrivains ont dû assigner la même date à cet événement, ou bien ne lui en assigner aucune. " Car, pour emprunter les paroles de Krüger, si Plutarque avait trouvé chez l'un ou chez l'autre de ces auteurs l'époque qu'il assigne lui-même à la paix, il n'aurait certainement pas manqué de signaler une circonstance aussi importante. Nous pouvons donc conjecturer que ces historiens aussi plaçaient la paix peu après Ol. 82-4 (449). „

---

(1) Plutarque. Cimon, XIII.

Notre conclusion n'est pas plus admissible que celle du savant allemand, mais elle montre combien le procédé qu'il a employé est peu sûr.

En supposant même, ce qui n'est nullement certain, que Callisthène, Phanodème et Crateros aient placé la paix après la bataille de l'Eurymédon, Plutarque ne pouvait pas signaler la divergence entre leur récit et celui d'Ephore par la raison que, pour écrire sa vie de Cimon, il n'a emprunté à cet historien que deux détails, relatifs tous deux à la bataille de l'Eurymédon. (1) Dans la suite de son récit, il ne l'a plus consulté et, par conséquent, il n'aurait pu y puiser aucun renseignement relatif à la paix. Car Ephore ne devait pas parler de ce traité en racontant la bataille de l'Eurymédon, puisqu'il le considère comme ayant été conclu vingt ans plus tard, après la bataille de Salamis en Chypre.

C'est, en effet, à cet historien et non à Timée, comme l'a conjecturé Wiegand, (2) que Diodore a emprunté cette date. On en a pour preuve que, dans le prologue du livre III de Trogus Pompée, la paix est placée après l'expédition d'Egypte (3). Or, la comparaison de nombreux passages de Diodore avec Justin, abréviateur de Trogus, prouve que ces deux auteurs ont puisé à une source commune leur récit des guerres médiques et notamment des dernières expéditions de Cimon ainsi que de la paix qui en fut la conséquence. (4) Et leur accord sur la date de ce traité démontre à toute évidence qu'ils ont trouvé ce renseignement dans l'historien qu'ils ont consulté tous les deux. Cet historien est Ephore : Volquardsen vient de l'établir d'une façon définitive, en s'appuyant sur la comparaison des fragments de cet auteur avec Diodore et en montrant chez celui-ci de nombreuses traces des opinions politiques et même du style d'Ephore. (5)

---

(1) Voir à cet égard : Ekker. *Plutarchi Cimon,* p. 24. Rummler. *De fontibus et auctoritate Plutarchi in vita Cimonis* dans le programme du gymnase de Liegnitz, 1867, p. 21. Ruehl. *Die Quellen Plutarchs im Leben des Kimon*. Marbourg, 1867, p. 6.

(2) Wiegand, p. 43.

(3) *Justini historiæ philippicæ ex Trogo Pompeio,* édit. Lemaire, p. 56.

(4) Voir Wolffgarten. *De Ephori et Dinonis historiis a Trogo Pompeio expressis*. Bonn. 1868, pages 27 à 43.

(5) Volquardsen. *Untersuchungen über die Quellen der griechischen und sicilischen Geschichten bei Diodor. Buch* xi bis xvi. Kiel, 1868, p. 41 à 71.

Dahlmann s'était déjà prononcé dans le même sens et, pour ce motif, s'était attaché à battre en brêche l'autorité de cet auteur. Son argumentation débute par une conjecture véritablement étrange : d'après lui, Diodore serait arrivé à cette indication si précise de l'époque de la paix par amour pour le synchronisme, pour développer la pensée qu'à l'époque où Rome fut pacifiée par l'institution de la loi des XII tables, le reste du monde jouissait des bienfaits de la paix. Dans ce but, Diodore aurait remanié un rapprochement (Zusammenstellung) inventé par Ephore [1].

Nous n'entreprendrons pas la tâche facile de réfuter cette conjecture, d'autant plus invraisemblable que son auteur attribue la paternité du synchronisme non à Diodore, écrivain souvent léger et dépourvu de critique, mais à Ephore, c'est-à-dire à un historien d'une valeur considérable, malgré ses défauts.

Dahlmann, il est vrai, ne partage pas notre appréciation ; il fait au contraire très peu de cas de l'autorité de l'élève d'Isocrate. Il lui reproche tout d'abord d'avoir recueilli sans hésiter de la bouche du peuple un fait que Callisthène révoque en doute [2]. Puis, tout en lui reconnaissant de l'esprit et du savoir, il lui fait un grief de ne pas s'être assez affranchi de l'éducation de rhéteur que lui avait donnée son maître Isocrate, " le corrupteur de la vraie histoire, „ et d'avoir ainsi introduit dans son ouvrage une foule de longs discours de sa propre invention. Ensuite il l'accuse de manquer de sens critique (Akrisie) et justifie cette accusation par le passage où Diodore, citant Ephore, expose les causes de la guerre du Péloponnèse : " Nous pouvons très bien, dit Dahlmann, nous faire une idée de l'esprit de son procédé par ce long morceau. On y voit que, sans souci des grandes raisons politiques dont Thucydide nous trace le tableau, Ephore donne comme causes de cette guerre atroce, qui faucha la fleur de la Grèce, ces commérages bien connus de Périclès embarrassé de rendre ses comptes, et d'Alcibiade enfant, qui l'engagea à chercher plutôt à ne pas les rendre, de Phidias, d'Anaxagore, etc., choses qui se présentent d'une façon assez piquante dans les comédies athéniennes et qu'Aris-

---

(1) Dahlmann, p. 73 à 82.

(2) L'importance de la dénégation de Callisthène sera discutée plus bas.

tophane, zélé patriote dans toutes ses extravagances, fait servir à son louable but pacifique, mais qui font mauvaise figure dans un historien, surtout après un pareil prédécesseur. Quoi? recueillir ce que Thucydide connaissait mieux que personne, ce qu'il avait vu et entendu et ce qu'il avait néanmoins laissé tomber! Placer cela en évidence à la façon des mémoires! „ Ensuite Dahlmann soutient que " si Ephore est l'auteur du déluge de paroles qui, d'après Diodore, inonda Syracuse au sujet de la malheureuse expédition des Athéniens en Sicile, nous devons concevoir une opinion défavorable de ses agissements historiques, car ici il se met à nu comme rhéteur et encourt à juste titre les critiques de Timée. „ Pour appuyer cette opinion le savant allemand se donne une peine bien inutile, en démontrant que de tels discours ont tout à fait le caractère des exercices usités dans les écoles de rhétorique. Enfin, dit-il, Ephore raconte qu'après la bataille d'Abydos, les vaisseaux péloponnésiens mandés de l'Eubée par Mindaros furent détruits par une tempête en doublant le mont Athos; douze hommes seulement parvinrent à échapper à la mort et firent placer dans un temple près de Coronée une inscription rappelant leur salut. N'ayant trouvé aucune mention de ce désastre dans Thucydide, Dahlmann " craint que le désir d'utiliser l'inscription d'un monument votif, élevé par douze hommes échappés à la mer, et d'assigner à ce monument une époque certaine, que ce désir n'ait amené Ephore à recueillir un fait qui n'avait d'ailleurs pas d'autre caution que de simples dires populaires, comme il s'en rattache si facilement aux événements du passé. „

Toute cette argumentation de Dahlmann ne nous paraît ni convaincante, ni même solidement établie. D'abord, on ne comprend pas comment ce savant a pu invoquer, comme un des motifs du jugement défavorable qu'il porte sur Ephore, le fait que celui-ci a intercalé dans son œuvre des discours de son invention. C'était là, on le sait, une pratique constante chez les historiens anciens tant Grecs que Romains. Tous croyaient devoir introduire de la variété dans leur récit, en mettant dans la bouche de leurs personnages des discours où ils déployaient toutes les ressources de leur propre éloquence (1).

(1) Diodore XX. 2 fait même connaître dans quelles circonstances on

Thucydide, l'historien véridique par excellence, et Tacite même n'ont pas hésité à se conformer à cet usage et les éloquentes harangues dont leurs œuvres sont émaillées, n'ont certainement jamais nui à leur autorité dans l'esprit de personne. Dès lors, nous ne voyons pas pourquoi on devrait concevoir une " fâcheuse opinion des agissements historiques d'Ephore „ parce qu'il a sacrifié à une coutume aussi généralement observée.

Reste l'accusation d'avoir manqué de sens critique. Qu'Ephore se soit trompé sur les causes de la guerre du Péloponnèse, c'est-à-dire qu'il ait seulement relaté les fables dédaignées par Thucydide, cela n'est pas suffisamment établi à nos yeux. En effet, nous ne connaissons son récit que par l'extrait de Diodore; or, il est fort possible qu'à côté des causes mentionnées par celui-ci, Ephore ait rapporté en tout ou en partie les raisons politiques exposées d'une façon si saisissante par Thucydide, comme l'a fait Plutarque dans sa vie de Périclès ([2]). S'il en est ainsi, serait-il inadmissible que Diodore se soit borné à emprunter uniquement à sa source les commérages qui flattaient son goût pour l'anecdote et la chronique scandaleuse? Non, évidemment, si l'on se rappelle la légèreté et le manque de critique dont il n'a donné que trop de preuves.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs, en supposant même qu'Ephore n'ait indiqué que ces commérages comme causes de la guerre, tout ce qu'on peut logiquement en conclure c'est, chose que personne ne songe d'ailleurs à contester, qu'il n'avait ni la profondeur de vue, ni le sens politique, ni le génie de Thucydide. Mais on ne peut s'autoriser de cela pour suspecter sa véracité, ni surtout pour l'accuser, soit d'altérer l'histoire pour le plaisir de faire un tableau synchronistique, soit d'accueillir dans son ouvrage un événement apocryphe dans le but unique d'assigner une époque à un monument. Dans ces deux cas, Dahlmann a émis

---

serait *blâmable* en ne faisant pas usage de cet ornement, à savoir en racontant soit l'audience accordée à un ambassadeur, soit une délibération quelconque dans laquelle des discours ont dû être prononcés.

([2]) PLUTARQUE. *Périclès*, XXX, XXXI et XXXII.

([3]) Voir une conjecture semblable de Marc, citée dans les *Frag. hist. Graec.* de MUELLER, tome I, page LXIII.

une hypothèse toute gratuite, que rien ne justifie et que nous ne croyons pas devoir discuter. Nous nous bornerons à une seule observation relative au naufrage des Lacédémoniens après la bataille d'Abydos. Pour nier la réalité de ce désastre, Dahlmann se retranche derrière l'autorité de Thucydide, " chez lequel, dit-il, on ne trouve pas un mot sur cette catastrophe qui équivalait cependant à la perte d'une bataille. „ Nous nous trouvons donc de nouveau en présence de cette argumentation *ex silentio* dont nous avons déjà signalé le danger. Ici encore elle n'a absolument aucune force probante. Car le savant allemand n'aurait pas dû perdre de vue que la bataille d'Abydos est un des derniers événements racontés par Thucydide, qui mourut pendant l'été de l'année où elle fut livrée; il est donc fort probable que la mort aura surpris Thucydide avant qu'il ait pu recueillir des renseignements complets sur les derniers événements qu'il relate et, dès lors, le fait qu'il ne les a pas mentionnés ne peut être invoqué comme preuve de leur non existence.

Ajoutons, en outre, pour compléter notre démonstration, qu'Ephore jouissait dans l'antiquité d'une très-grande autorité. C'est un des auteurs les plus souvent cités, même par les écrivains les plus sérieux, Strabon et Polybe entr'autres (1). Enfin, et c'est là un fait capital en faveur de notre opinion, Aristote lui-même l'a souvent consulté, et l'on sait si cet esprit éminemment critique était difficile et prudent dans le choix de ses sources (2).

On le voit, notre confiance en Ephore est légitime, et comme Diodore n'a fait ici que reproduire son récit, nous pouvons en toute certitude placer avec lui la paix de Cimon après la bataille de Salamis en Chypre.

Les faits viennent aussi à l'appui de notre thèse. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les relations d'Athènes avec la Perse depuis la bataille de l'Eurymédon jusqu'à la révolte de Chios en 412. L'histoire de cette période

---

(1) Voir à cet égard *frag., hist. Graec.* de Mueller. tome 1. p. 234 à 277.

(2) Trieber *(Forschungen zur spartanischen Verfassungsgeschichte.* Berlin 1871. p. 99 à 103), cite de nombreux emprunts faits par Aristote à Ephore, notamment sur les rapports entre la constitution de Sparte avec celle de Crête, sur l'institution de l'éphorat par le roi Théopompe, etc.

démontre, en effet, qu'il est tout à fait invraisemblable qu'après la brillante victoire remportée par Cimon aux bords de l'Eurymédon une paix quelconque ait été conclue. Cela est invraisemblable, par ce que la raison se refuse à admettre qu'au lendemain d'un succès aussi décisif et alors qu'aucun revers n'avait encore terni l'éclat des victoires de Salamine et de Platée, Athènes aurait pu conclure un traité qui, comme le dit avec raison Oncken, ne lui accordait aucun avantage nouveau, mais élevait, au contraire, une barrière incommode à son développement ultérieur (1). Cela est d'ailleurs en contradiction avec certains faits bien connus, car c'est à dater de cette époque que les Athéniens intervinrent dans les affaires de l'Egypte et firent les plus grands efforts pour soustraire cette contrée ainsi que l'île de Chypre à la domination persane.

Il est inutile d'entrer dans les détails de cette nouvelle campagne; il suffit de constater qu'elle ne fut pas heureuse. Après avoir pénétré jusqu'à Memphis, les Athéniens furent refoulés par Mégabyze dans l'île de Prosopitis, où ils se résignèrent finalement à déposer les armes, sous condition d'avoir la vie sauve et la faculté de retourner librement chez eux. Artaxerxès, on le sait, cédant aux instances de sa mère, ne ratifia pas la capitulation; la plus grande partie des Grecs fut massacrée; un petit nombre seulement parvint à s'échapper à travers l'Afrique et arriva à Cyrène (2). En même temps, 50 vaisseaux athéniens, entrés sans défiance dans la corne mendésique, furent attaqués à la fois par terre et par mer et détruits pour la plupart (3). Telle fut, dit Thucydide, l'issue de la grande expédition entreprise par les Athéniens et leurs alliés en Égypte.

Ces revers n'abattirent pourtant pas leur courage. En 449, Cimon prit la mer à la tête d'une flotte de 200 voiles et se dirigea vers les côtes de la Phénicie. Arrivé devant l'île de Chypre, il envoya 60 vaisseaux au secours du roi Amyrtée, qui s'était

(1) Oncken, p. 127.
(2) Thucydide I, 110. Ctésias XXXII.
(3) Thucydide *l. c.* Par suite d'une singulière inadvertance, Oncken, qui (page 137) renvoie à ce passage de Thucydide, fait dire à celui-ci exactement le contraire de ce qu'il dit en réalité. En effet, Oncken fait remporter une victoire à ces vaisseaux entrés sans défiance dans le Nil, tandis que Thucydide dit positivement qu'ils furent détruits.

maintenu dans les marais de l'Égypte, et avec le reste il mit le siége devant Citium. La ville lui opposa une résistance des plus énergiques et Cimon mourut pendant les opérations, au moment où l'escadre détachée en Égypte ralliait l'armement principal, sans avoir pu accomplir sa mission. La mort du général et le manque de vivres déterminèrent les Athéniens à abandonner le siége et à retourner en Grèce. Arrivés en vue de Salamis, en Chypre, ils rencontrèrent les vaisseaux phéniciens et ciliciens, les attaquèrent et remportèrent sur terre et sur mer une double victoire, qui leur permit de rentrer chez eux sans être inquiétés dans leur retraite.

Ainsi se termina la dernière expédition des Athéniens contre l'île de Chypre. Dans cette guerre, qui ne dura pas moins de 11 ans, 200 navires fédéraux furent détruits; des milliers de Grecs perdirent la vie, et malgré tous ces sacrifices, malgré ces efforts incessants, la situation était restée ce qu'elle était après la bataille de l'Eurymédon. Car en 449, comme en 469, la Perse continuait à posséder l'Égypte et l'île de Chypre.

Athènes comprit enfin l'inutilité de ses efforts pour s'emparer de ces contrées. Une politique plus sage, œuvre de Périclès, fut inaugurée et l'on inclina vers une paix que la dernière victoire permettait d'exiger honorable et avantageuse. D'ailleurs, les circonstances étaient assez graves pour imposer silence à l'orgueil national et pour provoquer l'abandon de la politique agressive dont le principal inspirateur venait de mourir.

Déjà, en effet, s'annonçait la tourmente dans laquelle devait s'effondrer l'empire athénien. Les alliés, insensiblement descendus au rang de sujets, se montraient tous les jours plus impatients du joug. Quelques-uns d'entre eux s'étaient déjà soulevés, et si la révolte avait été facilement et promptement réprimée, la dureté même de la répression avait rendu la domination plus odieuse et plus intolérable encore.

L'extension prodigieuse du commerce athénien et la protection accordée à tous les états démocratiques avaient, en outre, provoqué la jalousie et le mécontentement des cités aristocratiques du Péloponnèse, lésées dans leur intérêts commerciaux et dans leurs tendances politiques. Corinthe avait même déjà entamé les hostilités ouvertes et les défaites que lui infligea Myronidès ne firent qu'aviver sa haine.

Enfin, Sparte se sentait cruellement atteinte dans son orgueil

par l'essor de la puissance athénienne. Déjà, peu après la bataille de l'Eurymédon, un fait significatif avait dévoilé ses dispositions envieuses et haineuses. Les Thasiens, assiégés par Cimon, lui avaient demandé du secours; elle accueillit favorablement cette demande et promit d'envahir l'Attique et de détruire Athènes. L'exécution immédiate de cette promesse fut empêchée, on le sait, par un tremblement de terre et par la révolte des Ilotes et des Messéniens. C'était là un simple retard; car, à peine délivrés de la guerre messénienne, les Spartiates entrèrent dans la Grèce centrale et battirent les Athéniens à Tanagre. Par représailles, Tolmidès quitta le Pirée avec une flotte considérable et ravagea les côtes du Péloponnèse; il détruisit même les vaisseaux spartiates qui se trouvaient dans le port de Gythium.

On le voit, la crise entrait dans la période aigüe. Déjà, pour pouvoir entreprendre l'expédition de Chypre, Cimon avait négocié avec Sparte une de ces trèves à courte échéance qui ordinairement retardent les hostilités sans les empêcher de se produire et qui pour cette raison " sentent le goudron, comme dit Aristophane, et l'armement naval. " (1).

On savait à Athènes, qu'à l'expiration de la trève, on se trouverait sous le coup d'une guerre avec Sparte et l'événement justifia ces prévisions, puisque, dès 447, Plistoanax envahit l'Attique. Périclès parvint à conjurer le danger, mais l'expédition des Spartiates prouva une fois de plus aux Athéniens la nécessité impérieuse de traiter avec le grand roi, afin de l'empêcher de prendre part à la lutte imminente.

Des intérêts matériels considérables militaient aussi en faveur de la paix. La confédération de Délos était composée surtout d'états commerçants; or, c'était de l'Orient qu'ils tiraient les objets de leur commerce. L'île de Chypre fournissait à Athènes ses bois, ses vins, son huile et ses grains de toute espèce; l'Egypte approvisionnait son marché de froment, d'orge, d'amidon, de céréales de tout genre, de vinaigre et d'autres produits encore (2). Les villes grecques de la côte de l'Asie-mineure étaient autant d'entrepôts où tous les produits de l'in-

(1) Aristophane, Acharniens 189 et 190.

(2) Wiegand, pages 49-51.

térieur de l'Asie étaient amenés par voie de terre. Les vaisseaux grecs les transportaient ensuite à Athènes et de là dans tout l'occident. On comprend donc aisément combien la persistance de la guerre nuisait à ce commerce, source des richesses des villes alliées et, en partie, d'Athènes elle-même. Car les vaisseaux marchands n'osaient s'aventurer dans les ports de la mer de Lycie et la navigation dans la mer Égée même n'était possible que grâce à la présence continuelle d'une flotte militaire fédérale, assez puissante pour empêcher la piraterie phénicienne. Or, il était à craindre que dans la guerre imminente avec Sparte, Athènes n'eût, comme ce fut le cas, besoin de toutes ses forces et ne pût en distraire une partie pour protéger la navigation et défendre ses alliés de la côte contre toute agression du côté de la terre. Aussi peut-on se représenter aisément combien était désirée par la confédération toute entière une paix garantissant la liberté des mers et l'accès des ports persans.

Cette paix n'était pas moins dans les vœux d'Artaxerxès, menacé dans sa possession de l'Égypte, de la Syrie, de la Phénicie et de l'île de Chypre. En effet, l'Égypte n'était pas encore soumise. Amyrtée, réfugié dans les marais, continuait à tenir la campagne, et la nature du pays lui permettait de prolonger la guerre indéfiniment et d'attendre de nouveaux secours des Grecs. En outre, Mégabyze venait de se révolter, pour venger l'affront que le roi lui avait fait, en massacrant, au mépris de la parole donnée, Inaros et la garnison athénienne de Byblos. Il avait soulevé la Syrie et infligé deux cruelles défaites aux armées royales envoyées contre lui. En outre, comme la Phénicie et l'île de Chypre faisaient partie de sa satrapie, il privait le roi des revenus et des vaisseaux de ces provinces, arsenaux maritimes de la Perse. Là également l'intervention athénienne eût été désastreuse pour le roi; aussi celui-ci était-il fort désireux de traiter avec les Grecs.

Telle était en 449 la situation respective d'Athènes et de la Perse. De part et d'autre, on le voit, des embarras intérieurs de la nature la plus grave rendaient nécessaire la cessation d'une guerre qui avait fait répandre inutilement des flots de sang et était également désastreuse pour les deux parties. C'est pourquoi l'on peut soutenir à bon droit que c'est alors que la

paix de Cimon fut conclue, et non après la bataille de l'Eurymédon. L'étude des événements survenus depuis lors jusqu'à l'issue de la guerre de Sicile en fournira d'ailleurs une preuve nouvelle.

En effet, la bataille de Salamis est le dernier engagement entre les flottes grecques et persanes. Désormais, Artaxerxès n'intervient plus dans les affaires des Grecs et renonce à exciter Sparte contre Athènes, comme il l'avait fait pendant l'expédition d'Égypte. Athènes, de son côté, ne fait plus aucune tentative pour soustraire cette contrée à la domination persane, et ses vaisseaux de guerre ne dépassent plus Phaselis, en Pamphilie, limite imposée à la marine militaire des deux pays. Enfin, les Athéniens n'inscrivent plus parmi leurs alliés les Grecs habitant au-delà de cette frontière, ce qui implique une renonciation complète à toute revendication sur l'île de Chypre.

Cette nouvelle situation, inaugurée après l'année 449, se maintint jusqu'en 412, c'est-à-dire aussi longtemps que les Athéniens furent assez puissants pour faire respecter le traité.

Un seul fait parait troubler la paix. C'est l'intervention de Pissuthnès, satrape de Sardes, dans la révolte de Samos en 441. Comme les adversaires de l'existence du traité voient dans cet évènement une preuve en faveur de leur opinion, il convient d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

En 441, des démêlés s'élevèrent entre Samos et Milet au sujet de la possession de Priène. Les Milésiens portèrent leurs plaintes à Athènes qui, en vertu du règlement de la ligue, évoqua l'affaire à son tribunal. Samos refusa de comparaître. Une flotte athénienne, forte de 40 vaisseaux, fut aussitôt envoyée pour punir cette désobéissance. S'étant emparée de l'île, elle en chassa les oligarques, établit un gouvernement démocratique, puis, après avoir laissé une garnison, emmena des ôtages appartenant aux principales familles et les déposa à Lemnos.

Les oligarques expulsés trouvèrent un asile à la cour de Pissuthnès et parvinrent à décider ce satrape à leur prêter main forte pour rentrer dans leur patrie. Soutenus par 700 hommes fournis par lui, les exilés s'emparèrent par surprise de la garnison athénienne et des démocrates, et se mirent en révolte ouverte contre Athènes. Pissuthnès consentit à garder en lieu sûr la garnison prisonnière, et appela à son aide la flotte phénicienne.

Au reçu de ces nouvelles, Périclès quitta le Pirée à la tête

de 60 trirèmes, dont il détacha quelques-unes pour convoquer le contingent de Chios et de Lesbos ; il en envoya d'autres à Caunos, en Carie, afin de surveiller l'approche des Phéniciens. Avec le reste de ses forces, il livra bataille aux Samiens en vue de Tragia, leur infligea une défaite complète et alla mettre le siège devant Samos, où il fut rejoint par quarante navires athéniens et vingt-cinq trières de Lesbos et de Chios. Pendant le blocus, le bruit de l'arrivée des Phéniciens prit une telle consistance que Périclès alla avec soixante vaisseaux renforcer l'escadre d'observation qui stationnait à Caunos. Il y croisa pendant 14 jours, puis il rallia l'armement principal sans avoir vu poindre une seule voile ennemie.

L'appui prêté par Pissuthnès aux aristocrates exilés, l'annonce de l'approche d'une flotte phénicienne, tels sont les faits invoqués par Dahlmann, par Krüger et par Oncken, comme preuves de la non existence du traité (1).

Invoquer la conduite de Pissuthnès comme une preuve de la non existence de la paix, c'est accorder à l'acte posé par ce satrape une importance qu'il ne mérite guère. Le droit des gens de l'ancienne Grèce, en effet, admet parfaitement l'intervention d'un état dans les démêlés d'un autre état avec un tiers, et ce en qualité d'allié de ce dernier, sans qu'il y ait violation de la paix ou *casus belli* (2). Oncken lui-même le reconnait puisqu'il dit : " la *cessation complète* d'hostilités *directes* exclut aussi peu l'existence de rapports hostiles *indirects*, que de pareils rapports pourraient être invoqués comme une preuve

---

(1) Dahlmann, p. 76. Krüger, p. 134. Oncken, p. 142 à 145.

(2) C'est ainsi qu'après la conclusion de la trève de 30 ans, Athènes put, sans violer le traité, intervenir entre Corcyre et Corinthe et même livrer bataille à ce dernier état. Il en est de même pour l'affaire de Potidée (voir le récit de cette affaire dans Grote VIII, p. 98 et 99).

Enfin, un cas beaucoup plus concluant encore peut être invoqué ici : après la paix de Nicias, Sparte s'allia avec les Béotiens, et Athènes, de son côté, avec les Argiens, sans que la paix fût considérée comme rompue. Bien plus, Spartiates et Athéniens prirent part à la bataille de Mantinée en 416 et continuèrent à se nuire par des hostilités indirectes, et néanmoins Thucydide considère la paix comme ayant été observée pendant 10 ans. A ses yeux, elle n'a été enfreinte que lorsque 30 navires athéniens ravagèrent Epidaure, Prasias et Limère en 414. (Thucyd. V, 25, VI, 105 et VII, 18).

contre l'existence d'une situation généralement pacifique „ [1].

Dès lors, on ne peut argumenter contre nous de l'intervention du satrape dans la querelle d'Athènes avec Samos. Les événements d'ailleurs, loin de démentir notre thèse, nous fournissent au contraire la preuve qu'une convention existait entre le grand roi et les Grecs, et que la conduite de Pissuthnès n'engageait en rien la responsabilité de son suzerain. Quant à ce dernier point, il suffit de remarquer que Pissuthnès ne put fournir aux Samiens que les forces dont il disposait en sa qualité de satrape. Il avait, il est vrai, promis le concours de la flotte phénicienne; mais, en le faisant, il avait promis plus qu'il ne pouvait tenir, car il n'avait aucune autorité sur cette flotte; elle n'obéissait qu'au roi et il eût fallu un ordre formel de celui-ci pour qu'elle vînt au secours de Samos.

Cet ordre ne fut pas donné. Aucun navire de guerre persan n'arriva même en vue des eaux helléniques. Pourquoi? parce que, dit Oncken, on redoutait les trières athéniennes.

Cette raison parait assez plausible en ce qui concerne les Phéniciens, mais il faut chercher une autre explication à la conduite de Périclès dans cette occurrence. Partout et toujours les Athéniens avaient été victorieux, lorsqu'ils n'avaient eu à lutter qu'avec les forces maritimes de la Perse. On ne peut donc supposer que la *peur* les retînt en deçà de Phaselis. Ils avaient d'ailleurs surabondamment prouvé le contraire en maintes circonstances, soit en allant surprendre la flotte persane refugiée dans l'Eurymédon, soit en entreprenant leurs expéditions aventureuses contre l'île de Chypre et contre l'Égypte. Si

---

[1] P. 143. Cependant, quelques lignes plus bas, il argumente également contre l'existence du traité de ce que « il n'est pas fait allusion même par un mot à un traité que Pissuthnès aurait rompu en accordant sa protection aux révoltés. „ Il résulte du passage cité plus haut que, dans l'opinion de Oncken, la conduite de Pissuthnès n'aurait pas rompu le traité; il n'y avait donc pas lieu de faire allusion à une telle rupture, et Oncken se charge lui-même, à la page 143, de réfuter un argument qu'il produit à la page suivante.

Krüger avait également signalé le fait que « aucun écrivain grec n'avait mentionné à cette occasion la mauvaise foi des barbares „, d'où il conclut que les Athéniens auraient les premiers rompu la paix (p. 135). Tout cela n'est pas fondé, la paix n'ayant pas été enfreinte.

donc, au lieu d'aller surprendre la flotte phénicienne dans ses ports d'armement, avant qu'elle fût réunie et complétement équipée, Périclès croisa pendant 14 jours en vue de Caunos et donna ainsi à l'ennemi le temps de rassembler ses forces et de l'attaquer avec avantage, il devait être mû par de puissantes raisons, étrangères à l'art de la guerre. Ces raisons, l'existence d'un traité peut seule nous les révéler : Périclès ne prit pas l'offensive et ne dépassa pas Phaselis, parce que, en observant fidèlement la paix, il ne voulait pas autoriser la Perse à intervenir dans une guerre déjà suffisamment dangereuse pour Athènes. C'est là, disons-nous, la seule façon d'expliquer l'attitude expectante de ce général à Caunos, attitude que l'absence d'un traité eût rendue bien imprudente et hautement condamnable au point de vue militaire (1).

Oncken cependant, tout en reconnaissant que " la concentration de vaisseaux de guerre sur ce point (Phaselis), était une évidente déclaration de guerre à toute la Hellade „, est d'avis qu'aucun traité n'a été conclu et que " l'action d'éviter de part et d'autre de dépasser Phaselis avec des vaisseaux de guerre, était la reconnaissance d'une paix de fait qu'aucun des deux partis ne voulait rompre „ (2).

Curtius avait déjà émis une opinion semblable. Il reconnaît que les hostilités cessèrent, mais qu'aucune convention n'a été faite. " En fait, dit-il, les Persans se tinrent éloignés des côtes et des eaux helléniques „ (3).

Quelques réflexions suffisent pour démontrer le peu de vraisemblance de cette opinion. Quoi ! En 449 les Athéniens luttaient contre la Perse depuis trente années environ, en qualité de chefs de la ligue de Délos; presque toujours leurs armes avaient été victorieuses; leurs flottes avaient expulsé des eaux helléniques le dernier navire ennemi; leur intervention avait

(1) Krüger (p. 134) conclut de cette croisière de Périclès à la non existence d'un traité. Cette conclusion est inexacte; tout ce qu'on peut logiquement déduire de là, c'est que Périclès n'avait qu'une confiance limitée en la bonne foi des Perses. Il voulait, par cette manœuvre, éviter une surprise et en même temps prévenir toute velléité d'intervention, en montrant qu'il était en mesure de repousser toute agression.

(2) Oncken, p. 143.

(3) Curtius, tome II, p. 154.

permis aux côtes de l'Asie mineure de secouer la domination persane et à l'Égypte de persister dans sa révolte d'une façon inquiétante pour le grand roi; enfin, ils venaient de remporter dans la dernière rencontre une victoire éclatante, et tous ces efforts, tous ces succès auraient abouti à une cessation pure et simple des hostilités! Les vainqueurs auraient déposé les armes sans exiger de compensations pour de si grands et de si nombreux sacrifices, sans arracher à Artaxerxès la reconnaissance formelle d'un état de choses qu'ils avaient conquis et qu'ils maintenaient au prix de luttes incessantes! Ils se seraient fiés, pour garantir ces conquêtes, à la terreur inspirée par leur redoutable marine et ce à la veille d'une guerre avec Sparte, guerre qui ne leur permettrait plus de distraire une partie de leurs forces pour entretenir cette même terreur! Enfin, dans ces circonstances, ils se seraient contentés d'une suspension des hostilités et n'auraient pas conclu de traité formel, offrant le double avantage d'assurer le fruit de leurs victoires passées et, en même temps, d'empêcher Artaxerxès de se joindre à leurs nouveaux ennemis! Tout cela, il faut bien l'avouer, est totalement inadmissible. Et si l'on réfléchit en outre à tout ce que présente de bizarre le fait qu'une des parties se serait refusée à ratifier des conditions auxquelles on se conformait scrupuleusement de part et d'autre dans la pratique, si enfin on observe que partout et toujours la guerre se termine, non par une espèce d'accord tacite, mais par un traité stipulant les avantages accordés au vainqueur, on rejettera sans peine l'opinion de Curtius et de Oncken, comme peu vraisemblable en elle même, et l'on verra avec nous dans la cessation des hostilités une preuve irréfutable de l'existence d'un traité de paix entre Athènes et la Perse après la bataille de Salamis en Chypre.

Quelle était la teneur de ce traité, quel en fut le négociateur? Ce sont là des questions que nous examinerons dans le chapitre suivant. Mais, nous pouvons le dire dès maintenant avec Emile Müller, c'est à tort et par un étrange caprice du sort que le nom de Cimon a été attaché à cette paix, qui consacrait officiellement l'abandon de la politique extérieure à laquelle cet illustre capitaine avait consacré sa vie entière.

(A continuer). A. Motte.

LE PARTHÉNON.

Die Kunst des Pheidias am Parthenon und zu Olympia von EUGEN PETERSEN, *ordentlichem Professor zu Dorpat*. BERLIN. Weidmannsche Buchhandlung, 1873.

Qu'est-ce que le Parthénon ? Tout le monde sait que c'est la merveille de l'architecture grecque, qui compte cependant tant de chefs-d'œuvres; que ce temple élevé à Minerve est construit avec le marbre éblouissant du Penthélique, qu'il s'élève sur l'acropole d'Athènes, d'où il domine la ville, le port et la mer comme jadis le faisait la déesse protectrice en l'honneur de laquelle il fut élevé; que la statue de la déesse qui était à l'intérieur de la cella, toute d'ivoire et d'or et de grandeur colossale était due au ciseau du célèbre Phidias, qui, selon toute probabilité, avait fait tout le plan de l'édifice et d'après les dessins et sous les ordres duquel les sujets des métopes, de la frise et du fronton ont été exécutés; bien des gens n'ignorent pas nonplus pourquoi on a employé à l'extérieur des colonnes de l'ordre dorique, pourquoi elles sont placées à des intervalles inégaux, plus serrées aux angles des frontons que vers le milieu, pourquoi elles sont légèrement inclinées vers l'intérieur de l'édifice; ces personnes là savent aussi sans nul doute que le fond des métopes était colorié, et que le toit en arête bordé par la corniche, se termine à l'Orient et à l'Occident par les deux frontons qui le cachent à la vue en mettant à cette place ce que l'architecture grecque a imaginé de plus beau, des groupes de personnages non en bas relief mais formés de statues en ronde bosse avec tout le jeu naturel et varié de la lumière et se détachant sur le fond bleu de ciel du fronton qui les abrite sous ses larges ailes (ἀέτωμα. ἀετός aigle).

Mais quels sont les sujets traités sur les métopes, la frise, les frontons du Parthénon ? Il est difficile de le dire d'une manière exacte, puisque le temps et mieux que le temps, le vandalisme des hommes a effacé ou détruit une grande partie de ces œuvres, et que pour savoir ce qu'elles étaient primitivement, il est de nécessité pour les chercheurs d'examiner ce qu'il en reste à Athènes même, de suivre à Munich, à Londres et à Paris les

précieux débris qu'on y a portés, ou à consulter, pour ce qui manque, les dessins de Carrey ou de Stuart. Mais il y a longtemps qu'on l'a dit :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum,

nous sommes donc heureux de trouver en M. Petersen un guide et un interprète, qui fera pour nous toutes ces recherches ou étudiera celles que d'autres et principalement Adolf Michaelis ont faites avant lui et proposera des solutions que l'on est libre d'accepter ou de refuser, mais dans lesquelles on devra reconnaître dans tous les cas une profonde sagacité et une entente parfaite de la matière qu'il traite. Nous n'offrons aux lecteurs qu'un résumé des conjectures de M. Petersen, assuré que nous sommes, qu'ils désireront, après avoir lu ce résumé, connaître l'ouvrage en entier.

Michaelis reconnait lui-même que son œuvre n'est pas parfaite et qu'on y peut corriger et ajouter, c'est ce que M. P. s'efforce de faire. Il examine d'abord la nature et le but du Parthénon.

Le Parthénon est-il un trésor ou un temple, un νεώς ? La statue d'Athéna est-elle un simple ἄγαλμα ou est-ce la divinité elle-même ἡ θεός ? Les trésors qu'on y déposait, étaient-ce des trésors dont l'état pouvait disposer ou des ἀναθήματα consacrés à une divinité et auxquels on ne pouvait toucher ? Bötticher est pour la première assertion, P. est pour la seconde. La statue de Minerve, dit ce dernier, regarde l'Orient et domine tout le temple; il ne peut croire qu'un État ait bâti un trésor plutôt qu'un temple du culte à une divinité principale; et que devient la sécurité même pour les trésors qu'on y dépose si le temple n'est pas considéré avant tout comme un lieu saint ? Bötticher prétend que le temple d'Athéna Polias avait seul un caractère religieux, que c'est là qu'aux petites Panathénées on portait processionnellement le πέπλος à la statue de bois de Minerve, avec toute la pompe du culte, avec les sacrifices et les prêtres, et que le Parthénon n'était qu'un *Agonalfesttempel;* que les grandes Panathénées n'avaient qu'un caractère politique, étant une manifestation populaire sans sacrifice et sans prêtres; qu'à l'occasion des grandes Panathénées on donnait un concours ἀγών aux Grecs, un πέπλος à la déesse et que la pompe déployée à cette fête était plus grande, mais que cette magnificence tendait à la glorification de la ville plutôt que

de la divinité ; qu'on décernait les couronnes aux vainqueurs dans la *cella* même de la déesse et que la victoire que supportait la main de Minerve signifiait que la déesse même couronnait les vainqueurs. Tel serait aussi, aux yeux du même Bötticher, le rôle que jouait le temple de Jupiter Olympien aux jeux olympiques, c'est-à-dire qu'il n'était comme le Parthénon qu'un Agonalfesttempel, — quelque chose, dirions-nous, comme notre Église des Augustins à Bruxelles *si parva licet componere magnis.*

Cette séparation nettement tranchée de ce qui est politique et de ce qui est religieux peut-elle être admise pour la vieille Hellade où rien ne se fait ni dans le particulier ni en public qui ne soit lié au culte des Dieux? d'autre part les ἀγῶνες sont au même titre que les sacrifices et les prières des formes de la vénération des hommes envers les Dieux. Offrir des concours à un héros divinisé ainsi que des sacrifices, c'est reconnaître sa divinité, et comme l'ἀγών est précédé et suivi de sacrifices, l'ἀγών est la chose principale d'une fête, et est supérieur aux sacrifices.

Les Deux Panathénées, les grandes et les petites, se célébraient à la même époque, mais ne se célébraient pas toutes les deux la même année ; les grandes, qui se célébraient la 3e année de chaque olympiade, comprenaient tout ce qu'offraient les petites, mais sur une plus grande échelle ; les jeux étaient plus beaux, les hécatombes étaient plus riches.

On objecte à cela qu'aux grandes Panathénées, il y a des prix pour les vainqueurs ἆθλα ce qui ôterait à ces fêtes leur caractère religieux. M. P. ne le pense pas, les ἀγῶνες sont des imitations des luttes des dieux, de celle de Minerve et de Neptune à cette occasion, et si pour ces deux divinités le prix de la lutte était la puissance à exercer sur une contrée, pourquoi des hommes, luttant à leur exemple, n'auraient-ils pas de prix ? Aussi les cruches revêtues de la figure d'Athéna Polias, offertes pleines de l'huile de ses olives aux vainqueurs nous semblent-elles données par la déesse comme un symbole du prix qu'elle-même avait remporté. Bötticher dit qu'il y avait deux πέπλοι différents pour les deux sortes de Panathénées, un voile petit et sacré pour l'image de bois d'Athéna Polias, l'autre grand, magnifique et servant de voile au navire qui figure dans la πομπή. Mais nulle part on ne voit de traces de cette distinction et en admettant qu'elle ait existé elle n'ôterait rien au caractère

religieux de l'offre ni de la cérémonie. Tout porte à penser néanmoins qu'il n'y avait qu'une seule espèce de πέπλος fait à chaque retour des grandes Panathénées, à savoir tous les quatre ans, par les dames nobles de la ville et orné de scènes par ex. de la gigantomachie : ce voile ornait d'abord le vaisseau de la procession et servait à orner ensuite l'image de bois de la déesse.

Au Parthénon les prix des ἀγῶνες sont donnés, en présence de 500 personnes, aux vainqueurs par la déesse même et ce ne serait pas là un acte religieux !

Examinons avec M. P. l'édifice du Parthénon même et commençons par le côté Oriental, et sur ce côté par le fronton. Il représente la naissance d'Athéna : le soleil se lève, ses chevaux piaffent ; la Nuit ou plutôt la Lune de l'autre côté disparaît, conduisant ses chevaux fatigués. Cette dernière déesse est encore hors de l'eau jusqu'aux hanches ; elle n'est revêtue que d'une simple tunique, liée sous la poitrine comme pour l'action ; elle se retourne avant de disparaître dans la pente. Ce soleil et cette lune indiquent-ils que la naissance a lieu le matin ? ou que le soleil apparaît avec la naissance de la Sagesse, en même temps que les ténèbres disparaissent ? ou que ces deux astres représentent plutôt le monde lui-même que l'ordre du monde ? Les deux divinités de la lumière montrent que c'est au ciel qu'a lieu la scène de la naissance d'Athéna, au ciel, séjour des dieux de l'Olympe.

Mais dans ce cas, pourquoi voit-on dans l'Olympe autre chose que des dieux principaux ? Pourquoi Hercule, Thésée, Cécrops, et sa fille Aglauros sont-ils présents ? Il y a environ dix-sept figures entre le Soleil et la Lune. Je dis Thésée mais est-ce bien Thésée ce Dieu qui, à gauche, repose sur une des pentes de l'Olympe sur une peau de lion ou de panthère ? M. P. croit que non. Est-ce Hercule ? c'est possible, ou Cécrops ? Képhalos ou Dionysos ? Dionysos plutôt, la peau sur laquelle il repose, ses sandales, sa non participation à la scène qui se passe au ciel, à ses pieds son temple, en face de lui le soleil et la figure de femme qu'on lui oppose ; sa propre attitude qui est celle du repos, la coupe qu'il tient à la main et où d'autres placent une épée ou un sceptre, voilà toutes raisons qui font incliner M. P. pour Dionysos outre la part que ce Dieu prend au combat des géants, figurée ailleurs sur le Parthénon. Les formes

un peu trop viriles, l'absence de longue chevelure le font un peu hésiter, mais en l'absence des autres dieux du groupe du fronton, on ne peut se prononcer, les autres dieux ayant peut-être eu des proportions qui rendent celles de Dionysos acceptables. D'ailleurs Dionysos est parfois représenté avec de fortes épaules.

D'après M. P. les figures de femmes de ce même côté du fronton ne seraient pas les Heures, mais Déméter et sa fille, les déesses éleusiniennes. Elles sont éloignées d'Athéna parce qu'elles forment avec Bacchus les dieux intermédiaires entre l'Olympe et la terre. Le repos de ces personnages ne sera pas de longue durée car une jeune fille, presqu'une enfant, va en toute hâte annoncer ce qui vient de se passer: l'apparition d'Athéna, c'est Iris, la messagère des dieux. Dans sa course précipitée, son écharpe s'arrondit derrière elle en voute et elle en retient les deux bouts, ce qui figure l'arc-en-ciel comme le fait observer Visconti. A ce groupe en est opposé un autre de trois femmes; l'une d'elles reposant sur les genoux d'une autre, une amie dévouée qui se met au service de la première, laquelle n'est occupée que d'elle-même et ne songe pas même à savoir gré de ce qu'on fait pour elle. Elle repose dans une attitude pleine de séduction, offrant à la vue un corps charmant que couvre, sans le cacher, la χίτων ou l'ἱμάτιον dont les plis trahissent le mouvement et la vie mieux que ne le ferait le nu, et la chaleur et la jeunesse autant que le peut faire le marbre, de même, ajoute l'enthousiaste M. Petersen, qu'on voit l'eau à travers sa surface légèrement ondulée. Ce ne peut être là qu'Aphrodité, la déesse de l'amour. On trouve chez cette déesse encore un négligé que n'ont pas les autres : le vêtement a glissé de l'épaule droite jusqu'au sein.

Que d'autres voient dans ces trois femmes les Parques qui n'ont que faire à la naissance d'une immortelle, ou les trois filles de Cécrops dont la place n'est pas là non plus, c'est là une grande erreur.

Aphrodité n'a-t-elle pas des bracelets, comme un trou au marbre du bras le prouve? N'a-t-elle pas la ceinture fameuse du désir que Junon avait empruntée et que seule des déesses possédait aussi la Victoire mais pour un autre usage, pour précipiter sa course; mais qui peut songer à en faire l'attribut d'une des Parques? En outre le repos d'Aphrodité, qu'elle a

de commun avec Dionysos, rappelle l'Iliade d'Homère, où, conduite par Iris la déesse retourne au ciel et se jette en larmes sur le sein de Dioné, sa mère.

Dans l'œuvre de Phidias ce n'est pas Dioné qui sert de support à Aphrodité, mais une femme plus jeune qu'Aphrodité même, comme il apparaît surtout au sein. C'est Peitho, la déesse de la Persuasion qui lui gagne les cœurs et qui, assise ici, se penche en avant pour lui présenter la couronne. On les voit ainsi sur les vases de la meilleure époque, (le groupe ici décrit est à Londres). Aphrodité et Dionysos se trouvent les plus éloignés d'Athéna la forte vierge, la sage.

La troisième de ce groupe féminin est-ce Amphitrite, Héra ou Artémis? non, car dans sa pose matronale il faut reconnaître Hestia la déesse du foyer. En comptant encore Hermès comme messager opposé à Iris, nous sommes arrivés aux limites de la scène principale : la naissance d'Athéna. Il est difficile de la reconstituer. Les huit grands dieux Zeus, Héra, Athéna, Héphaistos, Arès, Poseidon, Apollon et Artémis, qui devaient en être, manquent, il reste comme fragment Niké, laquelle vêtue d'une tunique légère et relevée par une large ceinture accourt, ailée et le bras droit tendu, vers la fille chérie de Jupiter à laquelle elle servira dorénavant de compagne [1]. Son bras gauche mutilé tient peut-être les signes de la victoire, couronne et bandelettes. Le second torse du groupe principal, qui est conservé est celui d'Héphaistos, c'est un torse tout musculeux et informe, qui laisse deviner au cou et aux bras fort levés la position du Dieu armé de sa hache et reculant d'étonnement devant l'effet produit par le coup qu'il a donné sur la tête de Zeus, et demeurant, les bras et la hache en l'air.

Comment Athéna doit-elle être représentée? Comme une poupée sortant de la tête de son père ou comme une majestueuse déesse qui, prompte comme l'éclair, se trouve au milieu des autres divinités qu'elle étonne par sa grandeur, ou bien au rebours de la statue du sanctuaire, une grande Niké s'élance-t-elle vers une Athéna naine ?

---

[1] Dans la statue de Phidias, Athéna tient Niké sur sa main et sur les métopes de l'occident, c'est Niké qui conduit le char d'Athéna.

Comme Hermès et Iris vont annoncer la nouvelle, le fait est accompli et c'est au milieu des dieux dont elle est l'égale qu'il faut placer la déesse, à côté de Zeus qui trône probablement au milieu du fronton et telle que nous la voyons dans l'hymne

Elle sauta devant son père qui tient l'égide
de dessus sa tête immortelle, d'un bond rapide, en bas.

Héphaistos serait du même côté, c'est-à-dire à la droite du spectateur; de l'autre côté Niké viendrait à elle, contrastant avec Hermès qui va vers les déesses assises. Selon le rang et la dignité, l'autre côté de Zeus appartient à Héra qui est d'accord avec Athéna contre Troie et pour les héros grecs et qui jouit avec elle aussi de la faculté de contredire Zeus. Phidias suit donc la tradition homérique.

Ainsi pour nous résumer: entre Hélios qui sort des flots et Séléné qui s'y plonge se déploie le ciel, siége des dieux olympiques. Dans toute sa majesté, Zeus trône au milieu et forme le centre du fronton. Que son regard soit attaché sur la déesse nouvellement née et que sa main se porte sur sa tête d'où la déesse est sortie, sa figure doit porter l'empreinte d'un calme majestueux qui fait contraste avec son entourage plus ému. Car Athéna saute à côté de lui agitant ses armes non pour l'attaque mais pour témoigner du plaisir qu'elle a de vivre; devant elle recule Héphaistos dans l'attitude de surprise que nous avons décrite, de l'autre côté doivent également, près de Zeus, reculer de surprise Héra et Poseidon. Plus loin de jeunes divinités se hâtent d'arriver pour saluer la nouvelle déesse et sœur, là Artémis, ici Niké. Plus tranquillement suivent Apollon derrière Artémis, Arès derrière Niké et fermant le groupe des divinités de l'olympe intime aux extrémités duquel, au levant et au couchant, d'autres dieux sont assis ou campent tranquilles et inconscients de la nouvelle apparition : Déméter et Koré occupées d'elles seules, et, tout écarté du centre, Dionysos, en face Hestia et enfin Aphrodité dans le giron de l'aimable Peitho. Mais bientôt la nouvelle leur sera apportée, car ici Iris, là Hermès volent pour annoncer au monde la naissance d'Athéna.

Le Fronton occidental.

Les sources sont les dessins de Carrey et les débris qui res-

tent du fronton; le sujet est indiqué par Pausanias : ἡ Ποσειδῶνος πρὸς Ἀθηνᾶν ἐστιν ἔρις ὑπὲρ τῆς γῆς. S'il faut en croire Apollodore (3-14-1) Poseidon pour avoir la suprématie dans l'Attique, frappa du trident l'acropole et fit jaillir une source salée. Athéna vint à son tour et au même endroit, à l'Erechteion, créa l'olivier en prenant Cécrops pour témoin de sa prise de possession de la terre attique. Les dieux de l'olympe pris pour juges dans la querelle qui s'éleva à cette occasion donnent gain de cause à Athéna qui donna à la ville son nom, et Poseidon plein de colère met l'Attique sous l'eau.

Le fronton représente ou les deux miracles ou le jugement. Les miracles sont-ils présents ou les juges? Les juges sont-ils des dieux ou des Athéniens? Autant de doutes, d'après Apollodore, les juges sont des dieux.

Les miracles étaient-ils des signes de prise de possession avant le jugement et dans ce cas, est-ce la priorité ou la valeur des objets donnés qui entraîne le jugement? Juges et miracles, étaient-ils ensemble présents ou les uns seulement?

Il n'y a pas de juges entre les deux chars qui forment les deux coins du fronton, il n'y a qu'Athéna et Poseidon. Poseidon se reconnaît-il lui-même vaincu devant le prodige d'Athéna, cela ne ferait que grandir le triomphe de la déesse : c'est ainsi que Phidias le comprit et Michaelis y reconnait la pensée la plus ingénieuse, la plus originale de la composition.

Les juges étant absents, les prodiges sont-ils produits dans la scène? Ils ne le sont pas dans les dessins de Carrey. Le Dieu qui se trouve près du char d'Athéna c'est Hermès. Il a la tête tournée du côté de Niké la conductrice du char, le bras droit tendu, le gauche incliné, mais avec le coude un peu en arrière, la chlamyde roulée autour du bras gauche, signe d'action c'est le πομπός ou ἀγήτωρ. Il annonce par sa présence la protection de Jupiter dont il est le messager particulier : le bras droit doit avoir porté le caducée χρυσόρραπις. Selon Michaelis, il empêche Poseidon irrité de submerger l'Attique, donc il remplit un ordre de son maître.

Athéna est reconnaissable, — quoiqu'au dessin de Carrey manquent tête et bras —, à sa tunique dorienne et à l'égide qui ne couvre pas ici la poitrine et les épaules, mais passe d'une épaule sous le bras opposé. Dans les débris de Londres se trouvent encore les serpents qui bordent l'égide.

La déesse part du milieu de la scène, d'un mouvement vif, vers le côté gauche, le bras droit tendu dans cette direction et le fragment du bras gauche est penché vers Poseidon. Carrey n'a pas vu la figure d'Athéna, mais le cou montre qu'elle écarte la tête aussi de Poseidon. Ce dieu quitte également la place avec vivacité, il a aussi un bras tendu et l'autre penché mais dans un rapport contraire, il a la tête tournée du côté de sa rivale de façon à montrer sa figure de trois quarts. Derrière les deux concurrents sont leurs chars de combat, comme dans les âges héroïques, ils y sont venus sur le terrain de la lutte, comme jadis les dieux, dans la lutte des géants, et les déesses, au jugement de Pâris.

Poseidon est le créateur du cheval mais Athéna est l'inventrice de l'art de le gouverner par la bride et le frein.

Carrey put voir presque entiers encore les deux chevaux d'Athéna, car ils ne furent détruits que plus tard par Morosini. La conductrice met le pied gauche sur le char, le droit à terre; comme elle tient les rênes des deux mains, le bras gauche est projeté, le droit retenu, et malgré cela entraîné un peu en avant comme l'indique le mouvement en arrière des plis de la tunique dorienne. A côté d'elle marche d'un pas rapide Hermès regardant la conductrice et lui indiquant le résultat de la lutte.

Du côté de Poseidon il y avait char, conductrice et au lieu de Hermès une figure de femme, du reste même attitude. Les chevaux de Neptune n'existaient déjà plus du temps de Carrey, donc pas de notions là-dessus. Sont-ce des chevaux marins ou des chevaux ordinaires? M. P. est pour les ordinaires. La conductrice est Amphitrite.

Le signe du triomphe doit être dans la position occupée par les dieux mêmes. Athéna monte, Poseidon descend ce qui permet à Athéna d'être à la même hauteur que Poseidon, qui, marchant à grands pas, établit encore mieux le niveau, et il en résulte qu'Athéna sort du combat relevée, Poseidon amoindri. Retournent-ils réellement à leur char? Le vainqueur ne doit-il pas rester, le vaincu seul s'en aller? Aussi Michaelis suppose-t-il que la déesse de sa main droite étendue tient l'olivier triomphalement, (on a retrouvé en 1830 un fragment d'olivier) et Neptune de son trident ferait jaillir la source, ce qui n'est pas vraisemblable. Mais Athéna s'en va prendre possession du prix de la victoire, aussi la plupart des interprètes placent-ils der-

rière le char de la déesse Cécrops, le roi de l'Attique et ses filles sur le rocher même de l'acropole, malgré que Michaelis y veuille placer Asklépios, Hygièia, Déméter et Koré. Ce qui détermine Michaelis à prendre l'homme barbu qu'on voit là pour Asklépios c'est la présence d'un serpent. Selon Apollodore ce n'est pas pour la possession du sol, mais pour la vénération des habitants que la lutte a lieu et le peuple en est rendu juge dans la personne de Cécrops. Cécrops joue un rôle important dans le jugement comme témoin. Mais comment mettre des mortels en opposition avec Aphrodité, Leukothea, Thalassa et une Néréide qui sont du côté de Poseidon? Cécrops est un héros et roi; de ses filles, l'une est adorée, l'autre a son τέμενος ou ἱρόν (Hérod. 8-53) et ainsi ne doivent pas aux yeux des Athéniens avoir beaucoup moins d'importance que Leukothea qui a eu le même sort que Aglauros et Hersé, que Thalassa et la Néréide. Aphrodité a seule de la valeur comme divinité, il y a bien encore de son côté Éros et Palaimon, mais ce sont des enfants et à l'arrière plan. Et puis n'oublions pas que du côté d'Athéna est la victoire, Niké et Hermes et il n'est pas bien nécessaire que ce côté doive compter le plus de personnages divins, comme le croit Michaelis.

Quant au serpent qui lui fait prendre l'homme barbu pour Asklépias, rien ne s'oppose à ce que ce même serpent accompagne Cécrops, car il est des vases où Cécrops est de même représenté *desinens in serpentem* comme symbole de l'autochthonie puis ne peut-on voir dans ce serpent le serpent gardien du temple d'Athéna Polias, enfin on connait la légende qui veut que Athéna confia aux filles de Cécrops Erichthonios, le fils de la terre, représenté en demi serpent ou en serpent entier, et enfermé dans une boîte avec défense de l'ouvrir et que leur mort fut la suite de leur désobéissance.

La vieille tradition veut que Cécrops ait voté pour Poseidon et ses filles pour Athéna dont Cérops finit par être l'adorateur: c'est cette légende que Phidias aura peut-être voulu représenter. A droite se trouvent Ino, Leucothea avec son fils Palaimon, Aphrodité, couchée, dans un vêtement très léger, sur le giron d'une déesse, étendue de son long sur le rocher, Thalassa, et à côté d'elle son fils Éros.

Les trois figures que Carrey vit dans les coins du fronton sont plus ou moins conservées mais celle du coin Nord l'est le mieux (elle se trouve à Londres). Sa pose est la même que celle

de Dionysos du fronton Oriental, reposant, la partie supérieure du corps sur le coude; sa tête est tournée vers le milieu du fronton. Dans ce dieu et les deux des autres coins on reconnaît des dieux des fleuves, peut-être le Képhisos et l'Ilissos, et ce qui donne du crédit à cette version c'est que les dieux reposent sur le bord de l'eau dont le mouvement ondulé est indiqué: cela rentrerait assez dans la manière de Phidias laquelle est de désigner d'une façon symbolique le lieu où se passe la scène.

Quand l'Athénien entrait par les Propylées dans l'acropole, il voyait ce qui s'était passé jadis, selon sa croyance, entre l'Ilissos à droite et le Képhisos à gauche. Au côté droit, de la mer voisine, qu'il voyait briller, est venu Poseidon avec sa suite des dieux de la mer pour obtenir l'adoration à laquelle il prétendait avoir des droits. Du côté gauche où est la terre attique et la plus grande partie de la ville, il voit le vieux roi du pays avec ses filles lesquelles se réjouissent du triomphe d'Athéna comme leur père fera lui-même à la fin. Ne doit-il pas se figurer être lui-même témoin de cette lutte qui donne le roi, son peuple et son pays à la déesse aux yeux glauques et quand il la voit quittant son adversaire vaincu pour venir, bras ouverts, vers le peuple et la terre attique, qui dans l'image comme dans la réalité sont à ses pieds, ne croit-il pas voir la déesse du pays recevoir dans ses bras protecteurs sa chère Athènes, ce prix tant désiré et maintenant gagné.

Les métopes.

Sous les frontons sont les métopes jadis peints, 14 sur chaque côté étroit, 32 sur chaque côté long en tout 92. Les 28 des côtés étroits, et 12 au N. sont encore à leur place originaire tous plus ou moins endommagés, plusieurs sans relief. Mieux conservés sont ceux du Sud, transportés à Londres, (1 à Paris). Ceux du centre des longs côtés ont été ravagés par une explosion. Des dessins suppléent jusqu'à un certain point aux lacunes. Pausanias ne dit pas un mot des métopes et de la frise.

Les métopes forment-ils un sujet unique? aux longs côtés il y a beaucoup de combats de centaures, aux côtés étroits, pas du tout. Chaque côté doit-il être considéré comme traitant un sujet séparé? Au côté Est (côté étroit) il y a des combats avec chars, donc combats héroïques et mythiques tandis qu'à l'Ouest ce sont des combats de fantassins et de cavaliers donc

des scènes appartenant à l'histoire. Dans la Gigantomachie les dieux combattent du haut des chars et les géants à pied. Si les chars appartiennent à un seul des partis, celui de l'entre-colonne du milieu est en tête et le cheval y est ailé et indique comme guide un dieu et comme il n'y a pas de combat où les femmes aient pris part dans de longs vêtements excepté dans la Gigantomachie et qu'ici il y en a deux, le côté E. représente donc la Gigantomachie. Un groupe donne la certitude à cette supposition c'est Dionysos attaquant avec sa panthère et son serpent un géant qui cède. Minerve est à côté de Zeus avec Hercule la principale combattante.

Des deux métopes 4 et 12, 4 ne donne rien qui fasse connaître Athéna parce qu'elle est défigurée, mais le géant qu'elle combat est terrassée; à 12 on pourrait jusqu'à un certain point reconnaître un reste de l'égide. Mais l'adversaire résiste encore, ce que l'on ne voit pas sur les vases où le géant est toujours représenté terrassé.

Les métopes 4 et 12, s'ils sont éloignés du centre c'est que le centre est ocupé par Zeus selon toute probabilité, on le peut conclure du cheval ailé; c'est là que le dieu lance la foudre dont on ne voit plus grande trace et entre Athéna et Zeus serait Hercule qui doit porter le dernier coup aux géants.

Le géant Porphirion, d'après Appolodore, aurait ressenti un violent désir pour Héra, désir inspiré par Zeus qui foudroya le géant au moment où ce dernier voulait déchirer la tunique de Héra. Apollon de son côté le perça de ses flèches.

Comme tout ce drame ne peut se mettre dans un métope, on oppose à Zeus un autre géant après la destruction duquel il atteint de ses carreaux le séducteur. Ainsi Zeus, Heraklès Athéna, Héra, Appolon sont disposés sur les métopes comme dans le récit d'Apollodore, les autres dieux sont Poseidon, Héphaistos, Arès et Hermès.

Métopes du Sud. Combat de centaures sur 12 + 11 métopes, et entre les centaures des scènes paisibles; l'image de bois de Polias Athéna tombée du ciel entre des prêtresses mystiques, les filles de Cécrops; des centaures qui font peur aux femmes qu'ils tiennent levées ou dont il déchirent les tuniques; les femmes se dirigeant vers la statue de la déesse pour être secourues; la fiancée de Pirithous s'adressant à Héra, tous ces groupes représentent la noce de Pirithous avec Hippodamia,

laquelle noce avec le groupe des suppliantes forme un point central : des femmes qu'on emporte, des femmes qui ont peur, qui supplient, cherchent à s'arracher aux étreintes et au désir bestial de ces hommes demi-brutes : on retrouve ce même sujet au temple de Thésée et à la frise Phigalia.

Au milieu de ces luttes figurent des scènes paisibles, peut-être Cérès enseignant l'art de semer, mais on n'est sûr de rien, le dessin de Carrey n'étant pas assez explicite et lui-même ne comprenant rien à ce qu'il dessinait.

Métopes du Nord. Le milieu détruit par l'explosion (1), 9 métopes sont restés à droite. Stephani dit qu'ils offrent de l'analogie avec les combats des groupes de l'orient, chars, combats, des hommes combattant à côté de femmes, de deux femmes. Michaelis y reconnaît des scènes de la guerre de Troie, Héléna cherchant le secours des dieux Aphrodité et Éros d'une part, et d'autre part Ménélaos la poursuivant avec un compagnon. Ici on trouve aussi des scènes de centaures, mais avec cette différence que si les combats de centaures au Sud entourent des scènes étrangères, ici des scènes étrangères à ces combats encadrent des combats de centaures, c'est apparemment parce que les centaures finissent le côté Sud que les scènes étrangères commencent au côté Nord et qu'en prenant l'ensemble des métopes des longs côtés on aura alternativement centaures — scènes étrangères — centaures — scènes étrangères, etc., comme nous le verrons à propos de la frise.

Métopes de l'occident. Des 14, trois sont détruits les n°s 6, 7 et 10, alternativement cavaliers et fantassins, seuls ou en lutte avec d'autres; les n°s 1, 3, 5, 7, 9, 13, sont des cavaliers presque tous seuls et qu'il faut supposer prenant part à un combat de fantassins; les n°s 2, 4, 6, 8, 10, 14 sont des fantassins; à leur bouclier rond on les reconnait pour des Hellènes, à part le dernier dont le vêtement et la tenue sont d'un Perse et d'un vaincu; il plie un genou en terre et cherche vainement à se défendre contre son adversaire; à moins qu'on ne voie dans cette figure une amazone au lieu d'un Perse et dans ce

---

(1) Les Vénitiens en 1687 endommagèrent le Parthénon par leur bombardement, et au commencement de ce siècle lord Elgin enleva plusieurs métopes, bas-reliefs, etc. (*Elgin marbles* au musée britannique).

cas, on aurait le combat des amazones. Il faut conclure de là que les figures doivent être singulièrement délabrées pour qu'il soit si difficile de distinguer si l'on a affaire à un homme ou à une femme.

La Frise.

A l'extérieur du temple, autour du mur de la cella réliée à l'opisthodomos, court en le couronnant comme d'une bande, une frise d'un mètre de haut et dont les figures en bas relief étaient jadis rehaussées par la couleur du fond et par toutes sortes d'applications de bronze ou de dorures. Il y en a qui veulent voir plusieurs sujets dans la frise, mais M. P. n'y voit qu'un sujet qui a naturellement trait aux fêtes. A l'Orient, des deux côtés avance un cortége dont les extrémités sont déjà au repos et se trouvent chacune en face d'un groupe assis et tourné du côté des arrivants. Entre les deux groupes assis sont des figures occupées de certains objets et ces figures forment le centre de la frise Est. Les deux groupes assis attirent le plus l'attention du visiteur : ce sont des dieux, ils sont en effet plus grands que les hommes du cortége et l'un d'eux, un garçon, à droite, a des ailes.

Bötticher qui croit que la frise représente de purs exercices en rapport avec les fêtes de l'État et son idée de l'*agonalfesttempel* voit dans ces deux groupes de simples mortels, des spectateurs.

Assis ils sont aussi grands que les arrivants qui sont debout, et le peu d'attention que ces derniers leur prêtent prouve qu'ils ne les voient pas et s'ils ne les voient pas c'est par la bonne raison que les dieux ne leur sont pas visibles et cette particularité prouve que nous avons ici affaire à des dieux et non à des hommes. D'ailleurs où Bötticher peut-il voir des exercices dans l'action d'emboîter le pas comme on fait dans un cortége, ou de guider des vaches, ou de cavalcader, ou de conduire des chars, et où trouver dans cet ensemble de la procession des exercices séparés.

Qu'il y ait des groupes de spectateurs assis, cela ne pèche pas contre l'unité, il y a de deux côtés le même nombre de dieux et de déesses, comme sur la frise du Théseion; les dieux sont tournés dos à dos vers deux cortéges qui arrivent l'un de droite, l'autre de gauche, mais les mêmes dans leur forme extérieure et ne faisant par conséquent qu'un seul et même

cortége, et il était difficile sur une frise de représenter autrement cette unité. Quant aux 5 personnages du centre, ils ne séparent pas proprement les dieux et quoi qu'ils fassent, leur action est isolée et indépendante. Les dieux et le cortége sont en plein air, et le groupe des cinq agit sous toit.

Les dieux sont divisés par groupes de 6 et chaque demi cortége qui aboutit à l'un de ces groupes représente donc au visiteur tout le cortége soit qu'il le regarde du Sud, soit qu'il le regarde du Nord; à moins que l'on ne prétende que le cortége arrivé à l'acropole s'y scinde pour aller se placer des deux côtés du temple; la première version parait plus vraisemblable, elle évite au visiteur de faire le tour du temple pour embrasser l'ensemble de la composition. Au centre le groupe qui agit sous toit, est composé de deux jeunes filles et d'une femme, d'un homme fait et d'un garçon. L'homme et la femme reçoivent-ils les objets que les jeunes filles et le garçon leur apportent ou les leur donnent-ils à emporter? La plupart sont pour la dernière, Bötticher pour la première version. L'examen des figures donne tort à Bötticher: Le garçon apporte un morceau d'étoffe plusieurs fois plié, et qui a la même bordure que les effets portés de la frise, les jeunes filles apportent des siéges à quatre pieds de même forme que ceux qu'on voit sous quatre des dieux, mais avec des coussins ce qui n'est le cas que pour un seul des dieux. D'une main elles tiennent un pied du siége, de l'autre — on ne le sait pas — probablement un escabeau. Le garçon peut avoir douze ans, les jeunes filles sont un peu plus grandes que lui. Le garçon a l'himation, les jeunes filles la tunique et le manteau, l'homme, figure digne avec de la barbe, n'a que la tunique.

Examinons maintenant les deux groupes des dieux, à gauche au centre est un Dieu qui se distingue par la dignité de sa figure encadrée d'une belle barbe, il a les jambes et le corps enveloppés dans les plis de l'himation, il a des insignes qui font reconnaître son rang autant que la noblesse de ses traits, je parle du sceptre que tient une de ses mains et du trône aux têtes de sphinx qu'il occupe, c'est bien Zeus. A côté de lui une déesse, ayant la tête couverte d'un voile qu'elle soulève des deux mains et rejette avec la gauche pour regarder Zeus. Elle a un air matronal si on la compare à une autre déesse du groupe et elle est plus majestueuse et plus royale que toutes celles des deux groupes,

c'est bien Zeus et Héra qu'on voit là réunis, Ἥρης πόσις ἠυκόμοιο, car les boucles de sa superbe chevelure entourent ses tempes, plusieurs trous dans les boucles marquent la place d'un diadème absent, et ses bras soulevés nous la montrent digne de l'épithète homérique λευκώλενος, la déesse aux bras blancs. Habillée à la dorienne comme Héra, mais petite de taille et ailée apparaît dans ce groupe une jeune fille qui n'a pas encore fait toute sa croissance. Est-ce Hébé ou Iris? Non l'aile indique Niké. La tête manque.

Près de Zeus se trouve un Dieu qui de ses deux mains enlacées se retient à un de ses genoux soulevé, il se balance en arrière et à son attitude rustique on reconnait généralement Triptolémos le héros de l'agriculture; son bâton et le voisinage de Déméter confirment cette supposition. Mais M. P. croit que ce serait diminuer l'importance des fêtes que d'admettre dans ce groupe un héros si peu soucieux de l'étiquette qu'il devait connaître en sa qualité de fils de roi et il est porté à voir dans ce personnage Arès. A droite près d'Arès, avec double tunique dorienne sans ceinture et avec des bouts d'un pardessus passant sur les épaules est Déméter, les jambes appuyées sur quelque escabeau; accoudée, elle touche son menton du pouce et de l'index, sa main gauche tient une longue torche. Braun s'étonne que personne n'y ait reconnu ou Artémis — on comprend son étonnement jusque-là — ou Apollon.

A elle se lie un dieu imberbe, plus grand qu'Arès, avec tête bouclée et entourée de bandelettes et d'une couronne; ses vêtements sont soigneusement relevés sur les hanches et, seul des Dieux, il est assis sur un coussin. Ses pieds sont chaussés de sandales, — Arès a les siens nus et celui de la fin du groupe a des bottes — en outre il s'appuie à son voisin : cette parfaite image de la mollesse est bien Dionysos.

A la fin de ce groupe est un Dieu jeune, Hermès, car il a ses attributs, chlamyde, chapeau de voyage (petasos) et bottes.

Dans l'autre groupe celle qui doit primer c'est Athéna, en simple tunique dorienne, dominant les autres déesses exc. Héra par la noblesse de son attitude.

La main droite repose à demi sur le bord de la chaise et trois trous sous le bras montrent qu'elle tenait une lance ou un sceptre. A la base de sa main gauche est un petit serpent qui n'est pas noué en bracelet; d'autres petits serpents, croit

M. P., se trouvaient également à ses doigts, du même genre que ceux qui entourent l'égide qu'elle ne porte pas en pareille circonstance sur la poitrine, c'est bien Athéna et non Hygieia.

Un Dieu musculeux avec de grosses veines aux bras et un gros cou est assis à côté d'elle, pas haut de taille, assez grossier de tenue et s'appuyant sur un bâton qui n'est pas un sceptre, c'est Héphaistos. Son buste est trop lourd pour ses faibles jambes. A côté d'eux un couple composé d'un dieu barbu, plein de dignité, enveloppé de l'himation Poseidon, et d'un autre Dieu plus jeune qui le regarde. Sa chevelure bouclée, la noblesse de sa tenue, le soin apporté à l'arrangement de ses vêtements nous font aisément reconnaître en ce dernier Apollon. Sa main droite, absente, doit avoir tenu la lyre qui si souvent réjouit les immortels assemblés et qui n'est pas de trop dans une procession où l'on chante des hymnes, des prières. A la fin du groupe il y a deux femmes et un garçon. La principale figure du groupe et dont il reste à peine un débris de la main gauche, est appuyée sur le garçon; les deux déesses portent la tunique ionienne, avec manches jusqu'au coude, l'himation, des sandales aux pieds; l'une a un bonnet, l'autre un voile, et l'air matronal de cette dernière la désigne comme la mère du garçon. Le garçon a une même bande d'étoffe qui lui couvre l'épaule et le dessous des bras. Il regarde dans la direction, indiquée par sa mère, de la procession. Il a des traces d'ailes : ce petit groupe est donc composé d'Éros, d'Aphrodité et de Peitho. Aphrodité a une couverture sur son siége; si elle n'est pas couchée, elle s'appuie du bras droit sur Peitho, du gauche sur Éros qui porte pour sa mère un parasol.

Frise, côté de l'Est, cortége à main droite. Immédiatement à Éros touchent quatre hommes se servant chacun du bâton auquel ils s'appuient de l'épaule ou sous les aisselles; ils sont revêtus de l'himation. L'un d'eux est un beau jeune homme sur lequel s'accoude un homme fait. Vers ce groupe s'avance un jeune homme la main levée — on ne sait ce qu'il y tient — M. P. pense que c'est une couronne pour en orner la tête d'un barbu du groupe qui aura négligé d'en prendre une ou qui aura perdu la sienne.

Ce jeune homme sert d'intermédiaire entre ce premier groupe et deux autres hommes tournés vers le cortége et dont le premier attend tranquillement tandis que le second tient

des deux mains une assiette ou un vase quelconque. Devant lui sont deux jeunes filles, le pied droit un peu avancé, du reste fort tranquilles. Sur la même ligne qu'elles, s'en trouvent quatre autres avec double tunique et couvertes de pardessus dont les deux bouts sont ramenés sur les épaules.

L'homme à l'assiette dont nous avons parlé plus haut, la reçoit des deux jeunes filles ou la leur présente; s'il la reçoit d'elles ça doit être de la tête où elles la portaient non des deux mains qui demeurent au repos. Il est évident que nous sommes à la fin et non au commencement du cortége.

Cette scène se répète immédiatement après, mais cette fois moins achevée, car dans ce nouveau groupe le jeune homme chargé de recevoir les vases ou de les prendre de dessus les têtes des femmes va se tourner vers le cortége, son bras est déjà levé pour recevoir les vases qu'il faut supposer être où nous avons dit, car les têtes des femmes ont disparu dans l'original. Ce sont donc les premiers arrivés du cortége. Suivent neuf femmes, qu'à leurs costumes différents on peut considérer comme des femmes et des jeunes filles, la première va seule tenant une coupe, les autres marchent deux à deux; les deux dernières portent des coupes plates; les deux précédentes des cruches qu'elles tiennent comme si elles étaient vides. Le premier couple porte un objet formé d'une hampe mince qui se termine en pied, se couronne d'une tête conique et a au milieu une enflure avec anses, le tout d'un certain poids comme le marque la dépression d'une des hanches chez les porteurs, c'est un ensensoir θυμιατήριον : on voit que les femmes en général portent tout ce qui sert à la préparation des offrandes ou aux offrandes mêmes.

Côté nord de la frise. De la première et plus importante moitié du N. nous n'avons que des débris sans suite qu'on peut compléter avec des dessins de Carrey et de Stuart. D'abord viennent quatre bêtes à cornes, des vaches d'après la forme de la tête et du cou. Chacune est accompagnée de deux garçons qui marchent aux deux côtés de la bête; des vaches, trois ont une allure paisible et leurs guides sont enveloppés du cou aux pieds dans leur manteau au point qu'on voit à peine la main qui tient le licol, mais la quatrième, troisième par le rang veut s'emporter et le garçon la retient, et lui lève le muffle d'un mouvement naturel et gracieux qui fait glisser son manteau des épaules.

Trois brebis sont conduites par des garçons entièrement enveloppés. Après cela un jeune homme, qui est manifestement un ordonnateur de la fête, attend l'arrivée de la suite, composée d'abord de trois jeunes gens ayant chacun un vase sur l'épaule, — ce qu'il y a dans ces vases on l'ignore, — puis de quatre autres avec des amphores ventrues que les trois premiers portent sur l'épaule gauche, ils les retiennent de la main droite par l'anse, et passent la gauche sous l'amphore, tout indique qu'elles sont remplies; aussi le quatrième qui avait placé la sienne à terre un instant pour se reposer est en train de la recharger. Après eux viennent tout habillés de tuniques et de manteaux quatre joueurs de flûte et quatre joueurs de lyre. Pour éviter la monotonie, trois des joueurs de lyre se tournent d'un mouvement élégant vers le quatrième pour voir si le cortége avance bien, leurs bouches ne disent pas s'ils chantent. Aux musiciens s'attache une foule condensée d'hommes.

Ils marchent par rangs de trois (28 à 33), de quatre (34 à 37) enfin de six (38 à 43). Ils tiennent ou tenaient plutôt dans leur mains droite des objets différents ou vases ou bâtons, et leur gauche retenait les plis de leurs manteaux. Ils vont d'un pas assez allègre, mais ils sont suivis d'un jeune homme (441) qui marche plus rapidement qu'eux, parce que le danger le talonne davantage, car les quadriges viennent dans une ligne brillante, et les superbes coursiers du premier vont dépasser le jeune homme qui semble avertir le guide qu'il ait à ralentir leur ardeur; au 7e char (58) un jeune homme dans la même attitude. On compte 9 chars semblables, à deux roues avec un *diphros* pour se tenir debout, ils ressemblent aux chars homériques et à ceux des métopes de l'Est, comme leur usage rappelle les temps héroïques. Il s'y trouve un conducteur de char et un combattant avec cuirasse sur la tunique et le casque à crins de cheval sur la tête, et le bouclier rond au bras gauche, ce dernier les défend tous les deux; aussi le conducteur tient la droite; il a la double tunique ceinte et à longues manches des femmes, ce qui l'a fait prendre par quelques uns pour une femme. Presque à côté de chaque char un jeune homme comme nous avons vu plus haut, pour modérer ou activer les conducteurs. Le combattant du premier char est sauté en bas du char pour contenir de son bouclier les chevaux du deuxième char. Les premiers conducteurs sont allés trop vite et ils semblent par leurs

gestes rejeter la faute sur les suivants; tout cela donne lieu à un grand mouvement et à un beau déployement d'attitudes artistiques de muscles et de draperies. D'autres chars sont tranquilles et contrastent avec le désarroi des premiers, puis les mêmes scènes se répètent un peu plus loin.

Le dernier char est encore immobile, un serviteur en chlamyde tient la bride d'un cheval de sa main gauche et semble leur offrir dans la paume de la droite de quoi manger. Ce char se repose-t-il? Non, il donne plutôt à penser que les quadriges se sont organisés séparément et sont entrés à cet endroit dans le cortége.

Les cavaliers qu'on voit sur la frise du Nord se suivent en rangs, de manière que ceux de l'aile gauche sont invisibles; les autres sont plus ou moins couverts par leurs voisins. Le premier rang compte six cavaliers; le second, deux; les rangs suivants par leurs lacunes ne se laissent plus compter; plus loin ils sont de cinq hommes, de six, de cinq, de sept, de six. Puis on voit un rang se former, trois sont déjà en place, trois autres sont en arrière et deux cavaliers se tiennent encore à côté de leurs montures.

Les cavaliers n'ont ni selle ni couverture mais le frein, duquel on attribue l'invention à Posceidon et à Athéna. La manière différente de tenir la bride, négligée ou inquiète, montre le plus ou moins de dextérité des cavaliers, ce sont les guides de main gauche surtout, les plus en montre, qui déployent le plus de crânerie dans leurs mouvements, et jettent le plus de regards obliques sur la foule des spectateurs. La tenue des cavaliers n'est rien moins qu'uniforme. Dans la même ligne on voit des tuniques avec ou sans manches, au-dessus de la tunique des cuirasses ou de simples collets de buffle ou des chlamydes ou les deux réunis; les uns sont nu-pieds, les autres portent des brodequins ou des sandales ou des bottes qui montent jusqu'aux genoux avec ou sans revers; ils sont ou tête-nue, ou couverts d'un casque de cuir, ou de chapeaux de feutre qui tombent dans la nuque ou de casques avec aigrette.

Frise de l'Ouest. Si nous nous dirigeons maintenant du côté du N. O. nous trouvons ici des cavaliers prêts, mêlés à d'autres qui ne le sont pas. Du côté gauche près de la frise du N., se trouvent deux chevaux libres à côté de plusieurs personnes debout; à la pièce du milieu un seul, et au coin droit personne

n'a encore monté son cheval; c'est ici que les ordonnateurs du cortége ont fort à faire. Le premier qui avance plein de dignité, la main gauche appuyée à la hanche va tourner le coin; il se retourne pour voir si on le suit, mouvement naturel au coin, autrement il sortirait du cadre de la composition, — après lui viennent deux jeunes gens, l'un ayant pour tout vêtement la chlamyde et des sandales, regarde dans la direction du guide, l'autre avec bottes, chlamyde, cuirasse n'a d'yeux que pour son cheval dont il tient la bride avec ses deux mains. Le deuxième ordonnateur, pour la première fois un homme barbu comme c'est aussi à ce côté qu'on rencontre les premiers cavaliers barbus, s'approche d'un jeune homme qui met le frein dans la bouche de sa monture et lui passe la bride autour du cou, il examine en outre deux cavaliers qui avancent, et les désigne à l'attention du retardataire. Les cavaliers sont d'abord par couples avant de faire des groupes plus considérables. Dans le commencement les chevaux sont encore un peu trop ardents. Entre la deuxième et la troisième paire, il y a un jeune homme avec la chlamyde pour tout vêtement qui attend, le fouet d'une main et la bride de son cheval de l'autre, son compagnon qui doit être le cavalier occupé, entre la troisième et la quatrième paire, à fixer sa seconde sandale et à regarder du côté des arrivants ou de son cheval, car il n'a pas encore le sien, peut-être faut-il voir dans le jeune homme sus-mentionné son serviteur qui lui tiendrait dans ce cas son cheval.

Dans la quatrième paire, nous trouvons un cavalier qui porte sur sa tunique une riche cuirasse avec une tête de gorgone et sur son casque un aîgle. La quatrième a un galop assez régulier. Suit un cavalier avec barbe, sandales, tunique et casque de cuir.

Ce contraste de cavaliers prêts et d'autres qui ne le sont pas se répète à différents endroits de ce côté de la frise, mais principalement au milieu de la frise totale de manière à bien faire ressortir cette idée que chaque moitié de la frise représente la procession entière. Ainsi dans chaque moitié nous voyons au côté Ouest 11 chevaux et 15 hommes.

Si nous retournons maintenant au côté Est pour voir venir le cortége du côté Nord, c'est-à-dire à main gauche, nous ne trouverons presque pas d'éléments nouveaux. Près des Dieux nous avons debout trois hommes et trois garçons avec de longs

bâtons sur lesquels ils s'appuyent; puis viennent par paires ou isolément des jeunes filles et des femmes portant comme dans l'autre moitié des corbeilles, des cruches, des amphores, des encensoirs; un ordonnateur au coin se retournant et indiquant le cortége qui s'avance du Sud. Par un groupement plus dense deux figures ont trouvé place de plus que dans l'autre moitié; dans cette dernière nous avions 8 hommes et 13 femmes, dans la nouvelle nous avons 7 hommes et 16 femmes. Les filles marchent les premières, plus loin des filles et des femmes mêlées, et l'ordre le même dans les objets portés. Viennent les bêtes à cornes, des vaches comme de l'autre côté, l'une cherche d'un bond puissant à se dégager et force à sauter avec elle son conducteur qui trouve une pierre en chemin pour y appuyer son pied; deux autres guides la viennent prendre aux cornes; ici les guides des vaches sont plus nombreux que dans l'autre moitié, on en compte trois pour chaque bête, enveloppés de même qu'au N. On ne sait le nombre de piétons qui suivent les vaches, car l'original manque comme les dessins de Carrey pour ce point de la frise; des joueurs de lyre les précédent, les chars les suivent comme au N., ils ne sont pas aussi bien conservés ici, l'aspect général est le même. Les cavaliers au Sud ont plus d'uniformité dans la tenue et le maintien; la masse principale chevauche par groupes de six et comme ils vont d'un pas plus régulier il y a moins d'occasion pour l'artiste de faire preuve de talent d'où l'on peut insinuer que de cette partie moins remarquée de la frise on aurait confié l'exécution à des artistes moins adroits.

Par les détails qui précèdent nous pouvons conclure que toute la frise est la représentation d'une seule idée.

Les cavaliers et les chars s'organisent à part et entrent dans le cortége avec plus ou moins de vivacité, pour adopter l'ordre, et le sérieux de la marche, quand ils y ont trouvé enfin leur place. Après avoir examiné en détail les parties de l'édifice, nous devons constater l'unité qui a présidé à l'ensemble de cette grandiose composition.

Le temple est la demeure de la divinité, où les Athéniens viennent l'adorer, et les sculptures qui le décorent racontent l'histoire du pacte qui unit la déesse à son peuple.

La naissance de la déesse, son apparition à côté de son père dans la société des dieux Olympiques, est un fait capital et à

tous égards digne de servir de couronnement au temple et d'orner le fronton oriental, c'est-à-dire, le principal. A son entrée dans l'Olympe on oppose la prise de possession de l'Attique et l'accueil protecteur fait par la déesse au roi autochtone et à sa famille, représentant le peuple Athénien.

Ce contraste du ciel et de la terre, qui règne dans tout l'édifice, se remarque aussi dans les métopes, mais principalement dans les métopes des frontispices. A l'Orient, sous l'image de l'Olympe, luttent les dieux et surtout Zeus et Athèna pour la possession de l'Olympe; à l'Occident, les Grecs luttent contre les barbares, les Athéniens y défendent leur pays comme, à l'autre côté, les dieux, leur ciel.

Les deux frontispices sont reliés entre eux par les longs côtés, les combats héroïques des Lapithes ou Hellènes contre les Centaures, forment des deux côtés la transition du combat des dieux à celui des hommes. Partout dieux, héros et hommes luttent pour la justice et l'ordre contre l'injustice, le désordre et la violence. Dieux et hommes ont les mêmes ennemis et des intérêts communs. Les héros qui occupent le milieu entre les dieux et les hommes marquent le mieux cette idée, ils luttent contre des monstres pour le bien des hommes et sous la protection des dieux; et si Jupiter aux métopes des frontispices, doit arracher son épouse aux entreprises d'un géant brutal, nous voyons aux métopes des larges côtés, Pirithous, fils de Zeus, avec son ami Thésée écarter de sa fiancée les violences des Centaures. Au côté Nord, la poursuite exercée contre Hélène offre la même analogie.

La frise orne les quatre côtés du temple comme les métopes, mais au contraire de ces derniers, au lieu de former quatre séries distinctes, elle enveloppe le monument comme d'un seul lien; et si les hommes et les dieux dans les métopes, quoique unis par les héros, luttent séparément aux deux frontispices, dans la frise ils sont étroitement liés. Les dieux regardent vers les hommes et si ceux-ci ne les voient pas, ils s'approchent cependant du siége des dieux pour les honorer.

Et cette fête qui réunit les hommes et les dieux ne se relie-t-elle pas aux combats des métopes? N'a-t-elle pas été instituée pour célébrer le triomphe commun, remporté sur des ennemis communs, n'a-t-elle pas été inaugurée par Erechteus pour honorer la victoire d'Athéna sur les géants? Ne rappela-t-

elle pas plus tard, aux grandes Panathénées, la gloire de Marathon, et, en tout temps, la naissance d'Athéna ?

Les frontons, les métopes et la frise se présentent ainsi comme les trois actes d'un grand drame.

Le fronton représente Athéna entrant dans la possession de ses droits, ici de déesse de l'Olympe, là de protectrice de la terre Attique; les métopes montrent le combat pour la possession de l'Olympe ou de l'Attique, le combat en faveur de l'ordre et du droit et la frise figure la fête du triomphe remporté dans le combat réel comme dans le combat imité.

Ces trois étapes rappellent les trilogies d'Eschyle.

D. Keiffer.

DE L'EMPLOI DU PARTICIPE ET DE L'INFINITIF DANS LA LANGUE GRECQUE.

Tous ceux qui s'occupent de l'enseignement des langues, et en particulier de la langue grecque, ont éprouvé des difficultés à saisir, et par conséquent à expliquer le sens propre de constructions quelquefois à peu près semblables. Cet embarras peut avoir une double cause. Il peut se faire que dans la langue maternelle, il n'y ait pas de tournure spéciale destinée à exprimer ces différences plus ou moins légères de la pensée; mais d'un autre côté nous sommes aussi parfois arrêté par le manque d'une définition exacte et précise. Dans mes précédentes études sur l'aoriste, l'article, le conditionnel, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler tantôt l'une, tantôt l'autre de ces causes. J'aborde aujourd'hui une nouvelle question de syntaxe grecque, où se rencontrent les difficultés que je signale. Je vais essayer de les élucider, en suivant un procédé qui me paraît logique, et dont j'ai toujours obtenu dans mon enseignement les meilleurs résultats. Je n'ai donc pas la prétention de dire quelque chose de neuf pour le fond, mais en grammaire la forme a aussi son importance.

Quelles différences y a-t-il entre ἤκουσά σου λέγοντος et ἤκουσά σε λέγειν ? entre μέμνησο ἄνθρωπος ὢν et μέμνησο ἄνθρωπος εἶναι ? entre περιορῶ σε ποιοῦντα et περιορῶ σε ποιεῖν ? Ces différences sont-elles du même ordre, de même nature? N'y a-t-il pas danger de donner lieu à confusion en les énonçant pêle-mêle? Enfin ne peut-on pas rattacher à une même définition, ou faire entrer dans une classification rationnelle ces constructions diverses? Voilà toutes questions auxquelles nous nous proposons de répondre.

I. *Du participe ou de l'infinitif avec les verbes de sens.*

Tout le monde sait qu'il n'est pas indifférent de dire *audio te canentem* ou *audio te canere*, et chacun est en état de faire saisir la distinction, parce qu'il n'est pas de langue qui ne possède deux tournures spéciales pour rendre ces deux phrases. Cette construction ne se rencontre guère en latin qu'avec les

verbes *videre* et *audire*, et à cet égard on en a bien vîte fini. Mais en grec un nombre considérable de verbes sont dans le même cas, et de plus ils présentent une grande variété de significations, de sorte que le procédé sommaire qui convient pour le latin ne convient plus pour le grec. Force est bien dès lors pour eux d'adopter une classification générale et de trouver une formule qui les embrasse tous.

Ces verbes sont les *verbes de sens* et ceux qui s'y rattachent par leur signification.

Règle. J'emploie le *participe,* quand je veux indiquer que l'action qu'il exprime est la cause *immédiate, directe,* de l'état du sujet marqué par le verbe principal ; j'emploie l'*infinitif,* quand je veux indiquer que cette action n'est que la cause *médiate, indirecte* de ce même état.

Il est inutile d'entrer dans de longues explications concernant les verbes de sens. Ils expriment un état que celui qui l'éprouve rapporte en général à un objet extérieur comme cause. Sentir, goûter, odorer, voir, entendre, désignent de certaines manières d'être, et les personnes qui les ressentent, en attribuent la cause à l'objet extérieur qui est la chose sentie, goûtée, odorée, vue ou entendue.

On n'a aucune connaissance d'un intermédiaire quelconque entre l'objet et la sensation qu'on éprouve ; la présence de celui-là, la naissance de celle-ci, nous apparaissent comme deux termes étroitement unis, et se succédant immédiatement l'un à l'autre. Enfin l'objet senti n'est perçu par chacun des sens que grâce à la qualité qui agit sur lui ; j'entends la sonnette en tant qu'elle sonne, et non en tant qu'elle est éclairée et m'envoie de la lumière, et je la vois en tant qu'elle reflèchit la lumière, et non en tant qu'elle sonne.

On comprend dès lors, je l'espère, la règle que j'ai donnée. Dans la phrase *audio te canentem,* ce qui fait que j'éprouve l'état marqué par le verbe *audire,* c'est que ton chant, ta qualité actuelle *canens,* vient frapper mon oreille. Au contraire, dans la phrase *audio te canere,* l'infinitif n'est que la cause indirecte de l'état dans lequel je me trouve ; la cause directe en est le rapport que l'on m'a fait sur tes talents : j'entends plusieurs personnes qui me disent que tu chantes ; *les personnes disant,* voilà la cause directe.

De cette distinction en découle une autre. De part et d'autre

il y a une affirmation, à savoir que *tu chantes :* — j'entends que *tu chantes;* j'entends dire, j'apprends que *tu chantes* — mais la première affirmation est *immédiate*, la seconde est *conclue*, car elle dépend de ma croyance plus ou moins forte ou plus ou moins justifiée dans les personnes qui m'ont parlé de toi. La seconde phrase pourrait s'énoncer comme suit: D'après ce que j'entends dire, je conclus que tu chantes.

Enfin dans le premier cas l'affirmation est forcée, imposée, je ne puis en aucune façon en concevoir l'inexactitude, elle est certaine, *évidente;* dans le second cas, le caractère de certitude dépend de ma foi dans le dire d'autrui, je n'en suis pas le garant, elle est problématique, incertaine, *douteuse.*

Il ne reste plus maintenant qu'à procéder à la déduction des verbes de sens.

1. En premier lieu les verbes de *sens*, tels que voir, entendre, etc., et leurs corrélatifs à signification passive, tels que φαίνομαι, ἔοικα, ou négative, tels que λανθάνω.

2. Les verbes de *savoir* et d'*ignorance*, qui sont ou eux-mêmes des verbes de sens employés métaphoriquement, tels que οἶδα, ou qui peuvent être considérés comme tels, car apprendre, savoir, etc., c'est entendre, et voir par l'esprit; donc: αἰσθάνομαι, πυνθάνομαι, μανθάνω, γιγνώσκω, μιμνήσκομαι, ἐπιλανθάνομαι, etc.

3. Les verbes dits *déclaratifs* qui ne sont en définitive que les *actifs* des verbes de sens et de savoir, considérés comme *passifs*, et dont la signification peut se ramener à celle de *faire voir, faire entendre*, etc., ainsi: δείκνυμι, δηλῶ, φαίνω, λέγω, ἐλέγχω, εὑρίσκω, ποιῶ (imaginer, représenter); et de là cette tournure qui à première vue paraît étrange: δῆλός εἰμι ἁμαρτών, qui n'est que la forme passive équivalente à δηλοῦσί με ἁμαρτόντα..

4. Les verbes dits d'*affection*, exprimant un sentiment, qui à la différence des sensations proprement dites, n'est pas localisé dans l'organisme. Ce sont:

a) Les verbes marquant la *satisfaction* ou la *répugnance* ou l'*indifférence*, tels que χαίρω, ἥδομαι, ἀγάλλομαι, ἀγαπῶ, ἄχθομαι, αἰδοῦμαι, αἰσχύνομαι, χαλεπῶς φέρω, περιορῶ, etc.

b) De là les verbes marquant le *zèle*, la *persévérance* et la *fatigue*, le *succès* et l'*insuccès*, la *supériorité* et l'*infériorité*, tels que: πολλὸς γίγνομαι (je prends à cœur), ἀνέχομαι, καρτερῶ, πειρῶμαι (principalement dans Hérodote, s'essayer, s'exercer), λιπαρῶ, κάμνω, ἀπειπεῖν; εὐτυχῶ, εὐποιῶ, ἁμαρτάνω; νικῶ, κρατῶ, φθάνω, ἡττῶμαι, etc.

c) De là encore, en poursuivant l'analogie, les verbes signifiant *commencer, continuer, cesser :* ἄρχομαι, ὑπάρχω, διατελῶ, παύομαι (et l'actif παύω), λήγω, ἐκλείπω, etc.

d) Enfin quelques verbes ayant un rapport un peu plus éloigné avec les précédents, tels que τυγχάνω, διάγω, etc.

Il nous reste à faire quelques applications, très-simples d'ailleurs, de ces règles.

Débarrassons-nous pour commencer de la différence qui existe entre ἀκούω σου λέγοντος et ἀκούω σε λέγοντα. Dans le premier cas ἀκούω est un verbe de *sens ;* il est verbe de *savoir* dans le second cas. Tous les verbes de sens peuvent donner lieu à la même remarque (1).

1. οἶδά (γιγνώσκω, αἰσθάνομαι, ἀκούω etc.) σε ποιοῦντα, je sais d'une façon immédiate (parce que je le vois, ou pour toute autre raison) que tu fais; οἶδά (γιγνώσκω etc.) σε ποιεῖν, je sais d'une manière médiate, indirecte, j'ai lieu de croire, je conclus d'après mes informations, que tu fais. Dans le premier cas j'énonce mon affirmation avec une conviction inébranlable, dans le second cas je laisse une certaine place au doute.

2. ἀγγέλλω αὐτὸν ἐρχόμενον, j'annonce qu'il vient; parce que je l'ai vu venir, ou pour toute autre raison équivalente pour moi à la vue immédiate; ἀγγέλλω αὐτὸν ἔρχεσθαι, j'annonce qu'il vient, parce que je l'ai appris indirectement, soit de la bouche d'un autre, soit par certains indices. Quand je m'exprime de la première manière, je suis garant de la nouvelle que j'apporte; si je choisis la seconde tournure, c'est que je ne veux pas engager ma responsabilité.

3. ἀποφαίνω (δείκνυμι, δηλῶ, ἐλέγχω etc.) τοῦτο ἀληθὲς ὄν, je montre à l'évidence, de manière à le faire *voir*, que cela est vrai; ἀποφαίνω τοῦτο ἀληθὲς εἶναι, je prouve par raisonnement, de manière à le faire *comprendre*, que cela est vrai. A la suite de ma démonstration, par la première phrase, j'énonce l'espoir que tous verront la vérité, clairement, nettement, à n'en pouvoir douter; par la seconde phrase, j'incline à croire que ma conclusion sera adoptée par les esprits sensés, réfléchis. Comme on le voit, la nuance commence à être difficile à rendre, et

---

(1) En latin *audio* et *video*, employés comme verbes de *savoir* sont suivis de l'infinitif. Cf. Gantr. *Gram.*, 9e éd. § 172, 2, Rem.

à certains égards, on peut dire qu'elle n'a parfois qu'une faible importance.

4. ποιῶ αὐτὸν νοσοῦντα, je le représente malade (par exemple, si je suis poète, artiste); ποιῶ αὐτὸν νοσεῖν, j'imagine, je suppose qu'il soit malade. Dans ce dernier cas la représentation manque de vivacité.

Nous nous bornons à ces exemples, parce que les grammaires un peu détaillées donnent sur ce sujet des renseignements plus complets qui ne présentent pas d'autre espèce de difficulté.

Une dernière remarque, capitale, à mon avis : en général le participe qui accompagne le verbe d'affection doit très-souvent en français se traduire par le temps principal, et le verbe d'affection par un participe ou une locution adverbiale. Ainsi, χαίρω ποιῶν, λανθάνω ποιῶν, se traduiront par *je fais avec joie, je fais sans le savoir* ou *en cachette.* Cette remarque va nous être de la plus grande utilité.

II. *De l'infinitif après les auxiliaires.*

On appelle *auxiliaires* en français les verbes qui servent à former les temps composés des autres verbes. Cette définition qui s'applique aux verbes *être* et *avoir*, a le mérite de la précision; elle laisse à désirer en ce qu'elle nous fait bien connaître les fonctions de l'auxiliaire, mais ne nous dit pas ce qu'il est en lui-même. Je reconnais volontiers que rien n'est plus difficile que de donner des définitions de certains termes de grammaire, et celle que je vais énoncer est encore plutôt une circonlocution qu'une définition véritable.

J'appelle *auxiliaires* des verbes qui, perdant leur signification concrète primitive, et prenant une signification tout abstraite, se combinent avec d'autres et forment ainsi des verbes composés.

L'auxiliaire joue le même rôle que pourrait le faire une modification du radical du verbe auquel il s'est attaché.

L'auxiliaire ne sert quelquefois qu'à former des temps composés.

Le nombre des auxiliaires est indéfini; chaque verbe étant pour ainsi dire susceptible de devenir auxiliaire.

Nous allons expliquer chacun de ces différents paragraphes.

L'auxiliaire est un verbe qui perd momentanément sa signification concrète pour prendre une signification tout abstraite.

Ainsi *être* signifie proprement *respirer*, puis il a signifié *exister*, puis il ne signifie presque plus rien dans la phrase : *je suis aimé*. *Avoir*, signifie proprement *tenir ferme* (cf. *habenæ*), puis *posséder (omnia se habere explorata Remi dicebant)*, et enfin cette signification s'est tellement affaiblie dans la phrase, *j'ai aimé*, qu'on l'y retrouve à peine.

Il n'y a pas que ces deux verbes qui soient dans ce cas. Les verbes *vouloir* et *pouvoir* ont, par exemple, un sens concret bien marqué dans la phrase : *On peut ce que l'on veut*. Mais ce sens est singulièrement affaibli dans les phrases : *Il peut venir, il veut parler*.

On peut en dire autant du verbe *aller*, ex.: *Il va parler*; des verbes *désirer, commencer, devoir*, etc.

Ces verbes, comme on le voit, cessent de signifier quelque chose par eux-mêmes et appellent un verbe complétif avec lequel ils s'unissent intimement pour exprimer au fond une idée simple.

J'ai dit qu'une modification du radical du second verbe pourrait les remplacer; ex. : *amor*, je suis aimé; *amavi*, j'ai aimé. Et pour conserver le même radical, qu'on me permette de forger les formes *amaturio*, je désire aimer, *amasco*, je commence à aimer, etc. En arabe le radical peut se modifier de quatorze ou quinze manières différentes, pour exprimer différentes nuances que le français doit rendre par des verbes ou d'autres mots auxiliaires.

En grec le verbe auxiliaire est suivi de l'infinitif. Le présent est le temps le plus généralement employé, on trouve aussi l'aoriste; mais, en thèse générale le présent pourrait toujours s'y substituer sans inconvénient. Cela provient de ce que l'infinitif fait corps avec l'auxiliaire, et a ainsi une tendance à rester invariable. Quant aux infinitifs du futur ou du parfait, ils se rencontrent rarement, si ce n'est le premier avec μέλλω, et ils peuvent recevoir une explication particulière dans chacun des cas, ex. : Il veut *avoir fini* avant de se mettre en voyage.

Nous allons maintenant passer à la classification des auxiliaires.

Les auxiliaires se rattachent aux trois types *vouloir, pouvoir* et *devoir*, auxquels il faut encore joindre les deux auxiliaires *avoir coutume de* (ancien *souloir*) et *paraître*.

Si nous considérons des verbes tels que *persuader, permettre*,

contraindre, qui signifient au fond, *faire que l'on veuille*, *faire que l'on puisse*, *faire que l'on doive*, nous les appelerons *actifs* par rapport aux auxiliaires *vouloir*, *devoir*, *pouvoir*, et nous leur donnons cette désignation parce que l'action qu'ils expriment amène pour résultat celle marquée par ces auxiliaires.

Quant aux termes *sens positif*, *sens négatif* que j'emploierai simultanément, ils n'ont pas besoin d'explication.

Rien n'est plus facile dès lors que de classer les auxiliaires. Nous imprimerons en espaçant les lettres, les principaux verbes grecs qui admettent encore une autre construction que l'infinitif, en cessant par là même d'être auxiliaires :

PREMIÈRE CLASSE : *type*, VOULOIR.

a. Verbes à sens positif : Vouloir, désirer, être disposé à, se disposer à, se préparer à — chercher, tâcher, oser, entreprendre, risquer de, employer tous les moyens pour, s'ingénier pour — juger digne, juste, convenable — espérer, compter, songer à — penser, dire, annoncer, se vanter de, décider, résoudre — être sur le point de, aller, commencer, apprendre à, etc.

βούλομαι, ἐθέλω, ἐπιθυμῶ, προθυμοῦμαι, πρόθυμός εἰμι, παρασκευάζομαι — ζητῶ, πειρῶμαι, βουλεύομαι, ἐπιχειρῶ, τολμῶ, ἀνέχομαι, ὑπομένω, κινδυνεύω, παντοῖος γίγνομαι ou ἔγκειμαι ou εἰμι, μηχανῶμαι — ἀξιῶ, δικαιῶ — ἐλπίζω, δοκῶ, λογίζομαι, ἡγοῦμαι, νομίζω, μέμνημαι — λέγω, φημί, ἀγγέλλω, εὔχομαι, γιγνώσκω μέλλω, ἥκω, ἔρχομαι, μανθάνω, ἄρχομαι, etc.

b Sens actif, faire que l'on veuille; persuader, conseiller, engager, prier, enseigner, instruire, etc.

πείθω, συμβουλεύω, νουθετῶ, παραινῶ, παροξύνω, ἐπιτέλλω, ἱκετεύω, διδάσκω, etc.

c. Sens négatif : ne pas vouloir, se refuser à, refuser — hésiter, éviter, rougir de, avoir honte de — redouter, craindre, désespérer, être découragé, etc.

οὐ βούλομαι — ὀκνῶ, φεύγω, ἀρνοῦμαι — αἰδοῦμαι, αἰσχύνομαι — δέδοικα, φοβοῦμαι, ἀπιστῶ, etc.

d. Sens actif, faire que l'on ne veuille pas : déconseiller, détourner, dégoûter de, etc.

ἀπαγορεύω, etc.

DEUXIÈME CLASSE : *type*, POUVOIR.

a. Verbes à sens positif : pouvoir, être capable de, habile, propre, bon à, digne, en état de, de nature à, savoir, etc.

δύναμαι, δυνατός, οἷόστ' εἰμι, ἔχω, δεινός, ἱκανός, ἐπιτήδειος, αἴτιός εἰμι, πέφυκα, οἶδα, ἐπίσταμαι — ἀσχολίαν, ἡσυχίαν ἔχω, etc.

b. Sens actif, *faire qu'on puisse :* laisser, permettre, ne pas se soucier, etc.

ἐῶ, συγχωρῶ, ἀμελῶ, ἐπιτρέπω, περιορῶ, etc.

c. Sens négatif : être incapable, indigne de — cesser (par contrainte), etc.

ἀδύνατος, κακός, ἥττων εἰμί — παύομαι, etc.

d. Sens actif, *faire que l'on ne puisse pas :* empêcher, faire cesser, etc.

κατέχω, παύω, etc.

TROISIÈME CLASSE : *type*, DEVOIR.

a. Verbes à sens positif : devoir, être dans la nécessité de, être obligé, forcé, contraint, recevoir l'ordre, recevoir (à faire) — être envoyé (pour faire), etc.

b. Sens actif, faire que l'on doive, obliger, forcer, contraindre, faire (faire), ordonner, donner (à faire) — envoyer faire, etc.

δέομαι, χρή, δεῖ, πρέπει, κελεύω, προστάττω, ποιῶ, διαπράττομαι, κατεργάζομαι, δίδωμι, πέμπω, etc.

c. Sens négatif, être sous l'interdiction de, avoir reçu la défense de, etc.

d. Sens actif, faire qu'on ne doive pas : défendre, etc.

κωλύω, etc.

QUATRIÈME CLASSE : *types*, SOULOIR *et* PARAÎTRE.

Avoir l'habitude, la coutume de; avoir l'air de, faire semblant de, etc.

εἴωθα, φαίνομαι, ἔοικα, etc.

On a pu le voir par l'énumération qui précède, les auxiliaires rentrent par dégradations insensibles les uns dans les autres ; telle est la série, *persuader, obliger, forcer, empêcher, permettre,* qui se rapporte aux types *vouloir, devoir, pouvoir,* sans qu'on puisse assigner les limites précises où un sens finit, et où l'autre commence.

Enfin nous n'avons pas fait, et nous n'aurions pu faire une énumération complète des auxiliaires ; car un nombre considérable de verbes se rattachent aux auxiliaires par une partie de leur signification, et peuvent dès lors se construire avec l'infinitif,

par exemple, *corrompre, soudoyer, payer* (pour faire), etc. qui se rapportent à l'actif de l'auxiliaire *vouloir*, et d'autres analogues, se rattachant aux autres types. Ex. : μισθοῦται τὸν κατάπτυστον τουτονὶ.... τοιαῦτα πρὸς ὑμᾶς εἰπεῖν καὶ ἀπαγγεῖλαι (Démosth. *pro cor.* XI); νεανίαις ἔνευσε παρθένον λαβεῖν (Eurip. *Héc.* 545).

Il ne nous reste plus maintenant qu'à appliquer les théories précédentes à quelques uns des verbes qui présentent des particularités remarquables suivant qu'ils sont construits comme verbes concrets, ou verbes auxiliaires, et qui, comme nous l'avons dit, ont été en général imprimés en caractères espacés. Nous nous attacherons, quand nous le pourrons, à traduire les participes d'après la remarque faite plus haut.

κινδυνεύω ποιεῖν, je risque de faire, j'ose faire, je *veux* faire — ποιῶν, je cours des risques en faisant, je fais avec risque; l'action de *faire* est la cause immédiate de l'action ou état marqué par κινδυνεύω.

μέμνημαι ποιῶν, je me souviens que je fais; μέμνημαι est verbe de savoir, — ποιεῖν, je me souviens de faire, je songe à faire, je *veux* faire.

μανθάνω ποιεῖν, j'apprends à faire — ποιῶν, que je fais (ou aussi en faisant, sens que présente aussi très-souvent cette construction).

ἄρχομαι ποιεῖν, je commence à faire. On emploie avec ce verbe l'infinitif, quand l'action marquée par celui-ci est considérée dans son *développement*, et qu'elle reçoit un commencement d'exécution nécessaire à ce développement. Ainsi : *Je commence à lire,* signifie que je ne sais pas encore lire, que le *savoir lire* n'a pas encore reçu en moi tout son développement, mais seulement un commencement d'exécution. Le verbe commencer se rattache alors à l'auxiliaire, *être sur le point de,* et par lui à *vouloir* — ἄρχομαι ποιῶν, je commence de faire. On emploie le participe quand l'action est considérée non dans son développement, mais dans sa *durée,* dont le premier moment est indiqué. Ainsi : Je commence de lire, c'est-à-dire, je suis au commencement (par opposition au milieu ou à la fin) de ma lecture.

Parfois l'action est de telle nature que la durée se confond avec le développement; c'est le contexte alors qui détermine quelle tournure est préférable. Ex. : Ils commençaient à bâtir les grands murs lorsque, etc. Si je veux dire : *ils n'avaient guère achevé les murs* (chose qui eût été désirable) *lorsque*, etc.

je mettrai l'infinitif; j'ai dans l'esprit *l'achèvement des murs*. Si, au contraire, je veux seulement indiquer une date, une époque que je désigne de cette manière de préférence à une autre, j'emploierai le participe.

Par parenthèse, nous croyons, contrairement à l'avis de Littré qui a choisi trop d'exemples chez les poëtes pour soutenir sa thèse, que cette nuance est marquée en français par les prépositions *à* et *de*. Je ne dirai pas d'un jeune enfant qu'*il commence de lire*, mais bien *à lire*, si je veux indiquer qu'il en est encore à apprendre à lire. D'un autre côté je reconnais toutefois qu'on emploie souvent *à* au lieu de *de*.

Enfin ἄρχομαι ποιῶν, peut encore signifier : être le premier à faire, faire le premier. Dans ce cas et le précédent le participe est bien la cause immédiate qui fait qu'on peut dire du sujet ἄρχομαι.

αἰσχύνομαι ποιεῖν, je rougis de faire, je *ne veux pas* faire, et en somme, je ne ferai pas — ποιεῖν, je rougis en faisant, je fais en rougissant, à ma honte. Polyxène, au moment d'être immolée, demande qu'on ne la tienne pas, qu'on la laisse mourir libre; *car je rougirais*, dit elle, *d'être appelée esclave aux enfers:* ἐν νεκροῖσι γὰρ δούλη κεκλῆσθαι βασιλὶς οὖσ' αἰσχύνομαι· (Eurip *Héc*. 551). (¹)

ἀγγέλλω ποιῶν, j'annonce que je fais — ποιεῖν, j'annonce *de faire* (qu'on me permette ce flandricisme), c'est-à-dire, je suis dans l'intention de faire. C'est là une nuance importante à observer. Ainsi dans Démosthènes (*pro cor*. X) nous lisons : ὑπὲρ οὗ καὶ τότε, καὶ νῦν, καὶ ἀεὶ ὁμολογῶ πολεμεῖν καὶ διαφέρεσθαι τουτοισί (les traîtres gagnés par Philippe); en traduisant en français d'une façon barbare, on devine la nuance : C'est pourquoi et alors et maintenant et toujours j'avoue *de* les combattre, de m'opposer à eux; c'est-à-dire, j'annonce l'intention ferme de, etc. — S'il y avait πολεμήσας ou πολεμῶν, le sens serait : J'avoue, je reconnais volontiers que je les ai combattus, ou que je les combats. Et à ce sujet nous remarquons encore une fois

(¹) Voici la note obscure de Weil à ce sujet : « Elle dirait αἰσχύνομαι κεκλημένη, si elle avait honte de ce qui s'est fait ; mais comme elle veut éviter d'avoir à rougir de ce qui pourrait se faire, elle doit se servir de l'infinitif. » On peut en même temps remarquer l'emploi du parfait κεκλῆσθαι.

que nous avons ici le verbe non cité ὁμολογῶ employé comme auxiliaire. Mettons sous la même rubrique la phrase tirée du même auteur : Οὑτωσί.... δικαίως καὶ ἁπλῶς τὴν ἀπολογίαν ἔγνωκα ποιεῖσθαι. C'est de cette manière, à la fois légale et simple, que j'ai résolu de présenter mon apologie (*pro cor.* XVII).

παύομαι ποιῶν, je cesse de faire — παύομαι ποιεῖν, on me fait cesser de faire, je *ne dois* ou *ne peux plus* faire.

φαίνομαι ποιεῖν, je fais semblant ou j'ai l'air de faire — ποιῶν, je fais visiblement, ouvertement, de manière à être vu.

Ces exemples d'analyse suffisent. Nous avons choisi les verbes qui donnent lieu aux différences les plus tranchées. Un grand nombre parmi les autres ont à peu près la même signification, qu'on les emploie soit avec le participe soit avec l'infinitif. Cependant, même dans ce cas, on peut maintenir la différence, si non toujours dans le fond, au moins dans la forme; ex. : περιορῶ σε ποιοῦντα, et σε ποιεῖν. Dans le premier cas le verbe περιορῶ est verbe de sens, il marque l'indifférence; ce sens est donc : Cela ne me fait rien, ne me touche en rien, je ne vois pas de *mal* à ce que tu fasses, ton action a pour effet immédiat que je suis περιορῶν, indifférent. Dans le second cas, le verbe περιορῶ est auxiliaire, il signifie permettre, (faire qu'on puisse) mais permettre par indifférence, *laisser;* le sens est donc : Je te laisse faire, je n'y vois pas *d'empêchement*. On voit pourquoi Thucydide a employé l'infinitif dans l'exemple suivant (II, 20) : Τοὺς Ἀθηναίους (Ἀρχίδαμος) ἤλπιζεν .....τὴν γῆν οὐκ ἂν περιιδεῖν τμηθῆναι, ne permettraient pas, ne souffriraient pas, empêcheraient la dévastation du territoire.

Quelquefois au contraire les deux tournures donnent des sens diamétralement opposés. Ainsi dans Euripide (*Héc.* 256) nous lisons : μηδὲ γιγνωσκοισθέ μοι, οἱ τοὺς φίλους βλάπτοντες οὐ φροντίζετε; le sens est : vous qui nuisez *sans souci, sans remords* à vos amis. Mettez βλαπτεὶν au lieu de βλάπτοντες, et le sens sera : vous qui *ne vous souciez pas* de nuire, qui *ne voulez pas* nuire à vos amis.

Telles sont les observations que je serais heureux de voir accueillies avec bienveillance par quelques-uns de mes collègues. Si elles contiennent vraiment, comme je l'espère, une simplification, mon temps n'aura pas été perdu.

J. DELBOEUF.

COMPTES RENDUS.

Grammaire latine par *le Père* J. Janssens, *de la compagnie de Jésus* (1).

Aussitôt que cet ouvrage si impatiemment attendu vint de paraître nous nous empressâmes de nous le faire lire. Nous fûmes heureux de constater qu'il était considérablement meilleur que celui du R. P. Van Iseghem, qui avait écrit dans un temps où les études philologiques n'étaient pas encore aussi avancées qu'aujourd'hui. Le R. P. Janssens a largement profité des études philologiques les plus récentes; nous lui en présentons nos félicitations les plus sincères. Nous aurions voulu faire de cet ouvrage un examen critique détaillé, mais certaine infirmité nous aurait rendu cette besogne très-pénible. Nous nous contenterons de présenter quelques réflexions au savant auteur, en le priant de n'y voir aucune intention hostile.

Selon nous, la grammaire la plus utile serait celle qui satisferait le mieux aux besoins, 1° des intelligences d'élite, 2° des intelligences ordinaires, 3° des pauvres intelligences. Car une grammaire destinée à la jeunesse studieuse est apprise par des enfants très-inégalement doués. Quant aux plus pauvres intelligences, elles ne profitent guère que des règles en quelque sorte mécaniques. Les intelligences d'élite ne s'en contentent pas, elles veulent pénétrer au cœur des questions; elles tendent à s'élever aux principes. Mais, dira-t-on, comment concilier ensemble des besoins si opposés ? Voici comment je conçois la chose possible. Prenons, par exemple, pour être plus explicite, l'emploi des cas. Avant d'exposer les règles mécaniques, on pourrait donner des notions générales sur la valeur de chaque cas, diviser et subdiviser ces notions de manière à y toucher tous les emplois particuliers de ces cas. On devrait naturellement parler dans ces notions générales de la langue mère du latin, et dire qu'elle avait de plus que le latin deux cas, le *locatif* servant à exprimer des rapports d'espace, de temps etc. et l'*instrumental,* servant à exprimer l'instrument, l'agent, la cause, la manière, etc.; ces deux cas ont dû s'altérer dans le cours des âges, se rapprocher de plus

(1) On sait que la Direction de la Revue n'approuve pas, par cela seul qu'elle les publie, tous les articles ou tous les détails des articles qu'on lui envoie. Elle croit devoir ajouter ici qu'elle est sur plus d'un point en désaccord avec le savant auteur du présent compte rendu.

en plus, pour la prononciation, de certains autres cas et finir par s'y perdre. C'est au moyen de ces notions qu'on ferait mieux comprendre aux élèves, comment l'ablatif, par exemple, sert à exprimer des rapports opposés, tels que la concomitance et la séparation, etc. etc. Le savant auteur a donné au n° 236 des notions préliminaires, mais elles sont, selon nous, beaucoup trop élémentaires. Après ces notions générales destinées aux enfants intelligents on ferait suivre les règles en quelque sorte mécaniques, telles que celle-ci : le substantif qui en détermine un autre se met au génitif; puis on donnerait une série d'exemples suivies de parenthèses avec renvois aux notions générales. Les élèves peu doués se contenteraient de la règle mécanique, les élèves intelligents remonteraient de là aux principes et y trouveraient une satisfaction à leur louable curiosité.

Nous voudrions ensuite un précis de l'histoire de la langue latine au moins de la période classique, dont on fixe communément le commencement à Cicéron et la fin à Tacite, ainsi que les nuances qui caractérisent les subdivisions de cette période. Nous voudrions que l'auteur de la grammaire marquât plus distinctement dans le cours de sa syntaxe les expressions qui appartiennent à une époque et n'appartiennent pas à une autre. Il le fait quelquefois, mais, selon nous, son travail gagnerait à être encore plus historique. Nous voudrions de plus que l'auteur eût été un peu plus hardi à s'affranchir ça et là d'une terminologie séculaire, mais irrationnelle, sauf à mettre entre parenthèses les termes vulgaires pour permettre la confrontation des règles de sa grammaire avec celle de l'ancienne routine. Quelle intelligence droite, par exemple, n'est pas choquée des termes : imparfait, plus-que-parfait, conditionnel, quand il s'agit des notions de *temps?* Le temps se compose, tout le monde le sait, de passé, de présent et de futur; dans le temps on peut considérer l'antériorité, la simultanéité, la postériorité; imparfait, parfait, plus-que-parfait servent tout au plus à surajouter quelque idée accessoire aux notions proprement dites des temps. Nous voudrions encore que le savant auteur de la grammaire eût rejeté les lexemples forgés par son devancier pour les remplacer par des exemples également courts tirés surtout de Cicéron.

Il me semble que les exemples types qu'il met en gros caractères au-dessus de ses règles seraient avantageusement remplacés par des exemples faisant autorité. Nous allons maintenant entrer dans quelques particularités :

Au n° 55, on trouve : Tableau des *noms* de nombre; et dans la dernière colonne de ce tableau : *adverbes* de nombre. Peut-on bien dire qu'un adverbe soit un nom? Au n° 57 " on sous-entend le dénominateur dans duae partes $= \frac{2}{3}$, et dans tres partes " Pourquoi n'a-t-il pas généralisé et dit qu'avec duae, tres .... novem (etc.) partes, on sous-entend toujours le dénominateur qui excède alors le numérateur d'une unité, en sorte que novem partes, par exemple $= \frac{9}{10}$. N° 61. " Nous appelons pronom le mot qui désigne une personne ou une chose sans la nommer. Il est substantif quand il remplace le nom qu'il désigne; adjectif, quand il l'accom-

pagne pour le déterminer. „ Cela nous paraît faux, le pronom n'est jamais que substantif; autre chose serait de dire que les mêmes mots, tels que *hic, ille* etc. sont employés tantôt comme pronoms et par conséquent ont la nature du substantif et tantôt comme adjectifs déterminatifs. N° 69. L'auteur marque ĭ dans alterius suivant les prosodies vulgaires; les meilleurs grammariens, marquent ī Les poëtes dactyliques, ne pouvant se passer dans leurs vers de certains mots, se sont permis de modifier, pour le besoin du vers, certaines quantités comme ils l'ont fait souvent pour le mot *unĭus, illius* et plusieurs autres. On peut considérer ī comme étant la règle et ĭ comme étant une licence. N° 73. “ Les verbes latins ont trois modes personnels .... et deux modes impersonnels, l'Infinitif et le Participe. Aux modes impersonnels se rattachent : le supin ... le gérondif. „ Qu'est-ce qu'un mode? n'est-ce pas la forme sous laquelle on se représente l'action ou l'état du sujet soit 1° comme réel, soit 2° comme possible soit 3° comme nécessaire? Dès lors les idées de personnel ou d'impersonnel ne constituent pas des modes. La terminologie ancienne ici satisfait peu la raison; ne vaudrait-il pas mieux, par exemple, de diviser les formes sous lesquelles le verbe se présente en *formes* personnelles et *formes* impersonnelles? N° 147. L'auteur aurait bien fait d'ajouter *ubinam, quonam, quorsum* et aux démonstratifs correspondants *horsum* etc. Quant à la question *quā*, donnée par la généralité des grammairiens, nous osons douter qu'il existe un *adverbe* interrogatif *quā*. En effet, nous ne nous souvenons pas de l'avoir jamais rencontré dans un auteur classique. Aussi le chercherait-on en vain dans Forcellini et dans Freund. Robert Étienne ne cite qu'une phrase où *quā* pourrait être regardé pour un adverbe interrogatif. Du reste, rien n'empêche de le regarder comme adjectif féminin avec ellipse de quelque mot, tel que : *parte, via, regione,* etc. En attendant qu'on produise une phrase décisive, nous regardons *quā* comme un adjectif interrogatif avec ellipse. N° 151. Dans ce numéro on aimerait à trouver une liste des conjonctions qui peuvent introduire une proposition *subjective* ou une proposition *objective,* puisque, employés de cette manière, elles ne doivent pas être confondues avec les conjonctions qui introduisent une proposition circonstantielle. L'auteur parle, à la page 234, de la différence qu'il faut mettre entre *ut* introduisant une proposition *subjective* ou *objective,* et *ut* introduisant une proposition *intentionnelle.* N° 199. *Se (so).* Nous laissons à la philologie comparée le soin de décider si *so* dans sobrius est l'équivalent de *se* dans securus. N° 205. La *phrase* simple ne contient etc. .... Qu'est-ce qu'une *phrase?* L'auteur a omis de donner la définition d'une *phrase* en général, tandis qu'il a donné la définition de la *proposition.* N° 206. Dans une proposition *simple,* etc. Qu'est-ce qu'une proposition *simple?* L'auteur n'en parle pas dans ses notions préliminaires d'analyse, dont il dit cependant : les règles de la syntaxe sont fondées sur ces notions d'analyse. N° 291. *Invidiae crimine accusare* (Népos) accuser d'envie. Cet exemple serait-il bien traduit? il est emprunté au quatrième chapitre d'Alcibiade. Cornelius a-t-il

voulu dire qu'Alcibiade craignait d'être accusé d'envie quand il serait éloigné de sa patrie? Qu'est-ce qu'il aurait envié? A qui aurait-il porté envie? D'ailleurs, dans la législation d'Athènes, l'envie tombait-elle sous l'application d'une loi pénale? N° 298. 2° *Gratias habere*. Nous ne connaissons, dans la prose classique, aucun exemple de *gratias habere*, si ce n'est dans les passages ou *habere* est rapproché de *agere* qui se construit avec le pluriel; mais les exemples de *gratiam habere* se rencontrent souvent. N° 306. Rem. *Hic liber est Petri, Petro est liber*. Pourquoi cette prédilection pour ces phrases forgées, là où l'on n'a dans la latinité classique que l'embarras du choix? N° 335. Manque la question *quorsum*. N° 336. " A la question *ubi* on met à l'accusatif avec *apud* le nom de la personne et le nom du lieu près desquels l'objet se trouve ou près desquels l'action s'accomplit. „ Cette règle nous semble insuffisante ou superflue. Quand il ne s'agit pas de l'endroit précis où un être se trouve ou agit, mais seulement des environs, pourquoi ne pas citer les prépositions qui indiquent la proximité avec certaine précision, tels que *ante, citra, contra, extra infra, juxta, post, sub, subter, super, supra, prope, circa, trans*, etc. ... N° 337. " A la question *ubi?* les noms de villes ou de petites îles, employés seuls, se mettent à l'ablatif sans *in* s'ils sont au pluriel ou de la 3e déclinaison, et au génitif, s'ils sont au singulier de la 1re ou de la 2e déclinaison. „ De toutes les règles routinières nous n'en connaissons pas qui heurte le bon sens à l'égal de celle-ci. Le numéro d'ordre de la déclinaison et le nombre du substantif peuvent-ils le moins du monde modifier la valeur des cas? Ce serait ici le lieu de rappeler ce que nous avons dit du *locatif* dans nos observations générales. N° 345. Nous osons douter, comme nous avons dit plus haut, qu'il y ait un adverbe interrogatif *quā*. Nous doutons encore davantage de l'existence d'un passage où une interrogation faite par l'adverbe interrogatif *quā* soit suivi d'une réponse par *per*. La seule réponse rationnelle à *quā* ablatif, c'est l'ablatif.

Chap. III. De même que l'auteur a fait précéder l'emploi des cas de notions préliminaires sur la valeur des cas, nous aimerions à trouver ici des notions préliminaires sur la valeur des modes et des temps. N. 402. " Rem. *Jacta alea esto :* le sort en soit jeté! (exclamation de César en passant le Rubicon). „ Cette phrase est peu propre à prouver la règle donnée; car 1° elle ne repose que sur une conjecture, 2° sans crainte de se tromper, on peut croire qu'elle ne fut A) ni prononcée par César B) ni écrite par Suétone. 1° Elle ne repose que sur une conjecture : le texte tel qu'on le lit dans Suétone porte : alea jacta est. 2° A). Elle ne fut pas prononcée par César. Plutarque dit expressément dans la vie de Pompée que César dit en *Grec :* ἀνερρίφθω κύβος. César était très-familiarisé avec le Grec. Ses amis et grands officiers, à n'en pas douter, l'étaient aussi. Le ἀνερρίφθω κύβος était un proverbe grec bien connu, qui ne semble pas avoir eu son équivalent en latin, du moins n'a-t-il pas été découvert par Erasme (voir son Adagiorum Chiliades, Cologne, 1612. 165). B). Elle ne fut pas écrite par Suétone. Car, 1° Suétone suppose ses lecteurs familiarisés avec le Grec. En effet, il cite souvent en Grec, et sans traduire, certains mots

fameux. Celui-ci, proverbe bien connu, comme nous avons dit, était, vu la circonstance, trop fameux pour ne pas être rapporté *textuellement;* ou bien il n'a pas su que César le prononça, ou bien, pour une raison que nous ne connaissons pas, il a cru bon de le passer sous silence. — *Jacta alea est* ou *esto* est d'une latinité fort douteuse; car d'abord on ne trouve dans aucun auteur classique le verbe *jacere* avec *aleam*, *alea* signifie d'abord *jeu de dés;* ensuite *jeu de hasard* en général. Ne serait-il pas étrange de dire, *jacere aleam* jeter un jeu de dés? Évidemment Érasme, Robert et Henri Étienne ont dû croire que *alea* signifie aussi *dé*, κυβος. Ils ont pu être amenés à cette opinion, d'abord par le texte prétendu de Suétone, ensuite par celui de Pétrone, cité par Érasme : — *Judice fortuna, cadat alea.* En effet, à la première vue, on serait tenté de croire qu'il s'agit ici de la chute d'un *dé* jeté, mais si l'on considère d'abord qu'on ne trouve nulle autre part le mot *alea* dans le sens de *dé*, ni *jacere* avec le mot *alea;* et que d'autre part *cadere* s'emploie parfois pour exprimer un caprice du hasard : *quid casus .... nisi quum sic aliquid cecidit .... ut vel non cadere .... vel aliter cadere .... potuerit* (Cicéron), on ne sera pas embarrassé de laisser à *alea,* dans Pétrone, sa signification ordinaire de *jeu de dés* ou de *jeu de hasard: qu'au gré de la fortune, le jeu se décide, laat het spel uitvallen,* etc. Il n'y a donc guère de doute que le texte de Suétone ne soit ici interpolé et que cette prétendue exclamation de César, ne soit peu propre à soutenir la règle. Nous ne nous rappelons aucun exemple, dans la bonne prose classique, où l'impératif du verbe *esse* soit accompagné d'un participe passé, et peut-être Zumpt, que le savant auteur de la grammaire a eu ici sous les yeux ne s'en rappelait-il pas non plus; car en dehors de *alea jacta esto*, il ne cite que des exemples tirés d'Ovide. N° 408-411. L'auteur a oublié ici la proposition interrogative subjective comme par exemple : *Non, quantum quisque possit, sed quanti quisque sit, ponderandum est* (Cicéron). — N° 494. Interrogations figurées. L'auteur n'aurait pas mal fait, pour les élèves, de dire ce qu'il entend par interrogation *figurée*, que d'autres grammairiens appellent interrogation *oratoire* etc.... N° 543. Gallicismes. Les pronoms personnels *me, te, se,* etc. appartenant à un verbe réfléchi, se rendent ordinairement par les pronoms latins. Si l'auteur entend par Gallicisme, comme son prédécesseur, un tour français qui ne peut se rendre mot à mot en latin: *je me loue, me laudo* ne peut pas figurer ici. — N° 553. *Atheniensium opes minui, Lacedaemoniorum* (opes) *crescere videbat.* Nous ne voyons pas trop pourquoi l'auteur a substitué, dans cette phrase empruntée à Cornelius Nepos, le mot *minui* au mot *senescere*. — N° 569. L'auteur oublie ici de parler de *unusquisque.* — N° 583. Dans ce numéro, nous aimerions à voir la différence qui existe entre le latin et les langues modernes dans la manière de lier ensemble plusieurs mots par les conjonctions copulatives.

Collége d'Audenarde, 29 octobre 1874.

A. D. S.

Spâss an Jérscht. *Liddercher a gedichten* fum MICHEL LENZ.

Choses plaisantes et choses sérieuses. *Chansons et poésies* par M. LENZ, *Luxembourg,* chez Bück 1873. — Un vol. 8° de 314 p.

Je viens un peu tard pour parler de ce livre, qui a paru en 1873; mais les beaux vers ne vieillissent pas, et, j'en veux *parler à mon aise,* comme dit Montaigne. Le titre indiqué en tête de ces lignes étonnera sans doute plus d'un lecteur : à quelle langue appartiennent ces vocables, qui ont une couleur germanique, et qui ne sont ni allemands ni flamands ? A une langue de notre pays, à un dialecte parlé aujourd'hui encore par plusieurs milliers de Belges, au luxembourgeois. Y a-t-il en Belgique, en dehors des Luxembourgeois de naissance, un seul savant qui connaisse cet intéressant idiôme, dont l'étude fournirait à la philologie thyoise de si féconds éléments de comparaison? Les linguistes trouveront-ils beaucoup de sujets d'étude si riches que celui qui leur offrirait l'exemple d'un dialecte germanique de la frontière, traversé dans différents sens par le courant de l'influence française, et, tout en s'imprégnant du langage de ses voisins du Sud, conservant néanmoins son originalité agreste et vigoureuse? Au point de vue de l'ethnographie, il ne serait pas moins curieux d'étudier cette population du grand-duché de Luxembourg, dont l'esprit, fidèlement reflété dans sa langue, semble réunir les aptitudes de la race germaine et de la race française, et qui, sans préférence bien accentuée pour l'un ou pour l'autre des deux grands peuples, tend à chacun une main sympathique et ne leur demande que de le laisser jouir le plus longtemps possible de son heureuse indépendance, de sa *médiocrité dorée.* Si les Luxembourgeois avaient à choisir entre l'Allemagne et la France, je crois qu'ils préféreraient..... la Belgique, mais pourquoi changer d'état quand ils se trouvent si bien de leur situation présente? Ils ont la paix, la richesse, l'instruction : il n'est pas un Luxembourgeois, je crois, qui ne sache lire et écrire, et la plupart savent les deux langues. Les impôts sont des plus modérés, les charges militaires, quasi-nulles.

Une seule fois, que je sache, on s'est occupé en Belgique du Luxembourg et de ses habitants. Le premier volume de la *Revue Trimestrielle* (1844) contenait une étude sur la *Poésie Luxembourgeoise.* Elle était signée Félix Thyes et promettait un maître écrivain. L'auteur mourut peu de temps après, à la fleur de l'âge, ne laissant que cet article et un roman intitulé *Marc Bruno, profil d'artiste,* qui fut publié après sa mort par M. Van Bemmel, son ancien professeur. Thyes était Luxembourgeois lui-même : et tout son amour pour son *doux pays* respire dans les pages brûlantes qu'il lui a consacrées. Qui connaît aujourd'hui, parmi nous, son nom et son travail ? Je voudrais que tous ceux qui liront ces lignes se donnassent le plaisir de parcourir cette charmante étude, aussi fraîche, aussi neuve aujourd'hui après trente ans que le jour de sa publication. Thyes

avait merveilleusement compris le génie poétique de sa patrie, à la fois naïf et railleur, tendre et caustique. Il révélait au public belge un poëte plein de verve et de profondeur dans Meyer, l'éminent mathématicien qui a honoré l'université de Liége, un spirituel et joyeux chanteur dans De la Fontaine, mais parmi tous les noms qu'il mentionnait avec éloge, il réservait une place spéciale à celui de M. Michel Lenz, l'expression la plus vraie et la plus complète, selon lui, du génie de la patrie luxembourgeoise. (1) Nous souscrivons sans réserve à ce jugement, et nous saluons en M. Michel Lenz le poétique représentant de ce charmant pays qui a reçu tous les bienfaits de la civilisation, sans lui sacrifier aucune de ses beautés naturelles, qui sait aussi bien garder les traditions du passé qu'acquérir les conquêtes du présent. Sans l'avoir cherché, M. Lenz est devenu, en quelque sorte, dans la littérature, la personnification de son pays, qui vit dans toutes ses chansons et qui inspire toutes ses strophes. Celui qui lira son volume connaîtra le Luxembourg mieux que par tous les *Guides* possibles : il en saisira surtout l'esprit, et il goûtera cette saveur particulière aux œuvres originales, qui ne peut pas s'oublier, et qui est pour un livre la meilleure garantie de durée.

Mon but n'est pas de refaire le travail de Thyes et d'analyser ici le talent si délicat, si souple, si varié de M. Lenz. Je ne veux qu'indiquer son volume aux amis des lettres. Tous ceux qui sont familiarisés avec la littérature allemande se trouveront à même de le lire; l'auteur a eu la précaution de le faire précéder d'une petite notice explicative sur l'orthographe non encore fixée de sa langue, et d'ajouter à la fin un glossaire où est donné le sens de tous les termes étrangers à l'allemand littéraire. Enfin, toutes les chansons — et elles forment la moitié du volume — sont accompagnées de la notation musicale de leurs airs. De ces chansons, un grand nombre sont devenues populaires et retentissent partout où l'on comprend le luxembourgeois : elles ont passé la frontière belge, et souvent je les ai entendues à Arlon. M. Lenz est donc un poëte populaire dans la bonne et vraie acception du mot : il est, dans notre temps, un des rares poëtes qui ne chantent que pour chanter, sans aucun souci du reste.

Ich singe, wie der Vogel singt,
Der in den Zweigen wohnet;
Das Lied das durch die Kehle dringt
Ist Lohn der reichlich lohnet.

Ainsi parle le vieux barde dans la ballade de Goethe; ainsi peut parler notre poëte. Voici d'ailleurs ses expressions :

---

(1) Depuis lors, le poëte a noblement payé sa dette de reconnaissance au critique. *Une fleur sur la tombe de Félix Thyes,* tel est le titre d'une élégie qui pleure la mémoire du jeune Luxembourgeois endormi dans la terre étrangère, et loin d'une patrie qui fixait sur lui des yeux pleins d'espérance.

„ La mère chante pendant que dans ses bras le sommeil captive son enfant, son bonheur : la chaleur de l'amour respire dans sa chanson, et dans son œil brille la félicité.

Les petits oiseaux et les mouches chantent au murmure du vent, au bruit des sources qui bondissent par dessus les cailloux et le sable.

L'Océan chante ses strophes impérissables sur la mort et la destruction et ses ondes ne dorment jamais, et ses tonnerres ne sont jamais en repos.

Dans le désert rugit le lion; le sirocco y promène sa fureur, et l'ouragan qui fait trembler le monde chante avec sa voix de Titan.

Et tout autour de vous, l'harmonie des sphères et leur chant divin, mélodies toutes puissantes, accords d'une beauté ineffable.

Moi aussi, j'ai mêlé mes accents à l'hymne universel; des chants badins ou sérieux, sur des airs de mon pays, jaillissent de mon cœur et vont se perdre dans la grande symphonie.

Ce n'est pas l'or que je désire, ce n'est pas non plus ce splendide cadre doré que des milliers et des milliers d'hommes rêvent de mettre autour de leur nom.

Mais si une fois, une seule fois, j'ai éveillé la consolation dans votre sein, si une seule fois, aux jours de l'adversité, j'ai pu vous disposer à la gaîté,

Pour mes labeurs, pour mes efforts j'ai alors obtenu la plus riche récompense, car votre joie retentira dans ma vie comme l'accord d'une lyre dorée. „

Heureux le poëte qui, s'étant proposé un tel but, peut se dire qu'il l'a atteint ! M. Lenz est cet heureux. Il a parlé à son pays, et son pays l'a compris, parce qu'il s'est adressé à des sentiments éternels et impérissables dans chacun. La patrie et la famille, tels sont les deux thèmes favoris auxquels il revient sans cesse, et qu'il n'épuise jamais. Il dédie son livre à son pays, „ cet heureux petit coin de terre qu'il estime plus haut que toute chose „ et il formule l'espoir „ que les airs qui y retentissent seront chantés encore dans le Luxembourg pendant de longues années de prospérité. „ Ce n'est pas un patriotisme de commande qui s'exprime dans ses chansons; le poëte croit ce qu'il dit — chose rare aujourd'hui — et il nous le fait croire. Et quelle tendresse discrète et voilée, quelle suavité de sentiment et d'expressions dans ces vers sur la famille et sur le foyer. Peu de poëtes ont réussi à parler de l'enfance avec plus de grâce et de délicatesse. Je ne citerai pas une foule d'autres strophes toutes pétillantes d'humour et de verve, ni d'autres pièces, moins nombreuses, il est vrai, où l'esprit rêveur et fantastique du Nord a inspiré au modeste chansonnier de véritables poëmes : Tel est ce morceau intitulé *An der Ucht. (Le soirée au coin du feu).* Comme idée, comme image, comme charme d'expression, ce n'est ni plus ni moins qu'un chef-d'œuvre.

„ Le poëte est chose légère, ailée et sacrée. „ Cette belle définition de Platon m'est plus d'une fois revenue à l'esprit, à propos de M. Lenz. Chez

lui, tout est vrai, sincère, senti, pas de pose, pas de phrases pas de prétention à l'effet. Il ne cherche point à se faire une tribune, il ne sort point de son rôle, il ne force point son talent, et par conséquent il *fait tout avec grâce*. Il ne se risque pas sur les sommets vertigineux, il ne pousse point de cris désespérés, il ne chante pas avec une voix brisée par une grande douleur. Il est comme la joyeuse et tendre fauvette, aimant la gaie chanson et sachant pourtant, lorsqu'il le faut, toucher le cœur et mouiller la paupière d'une larme furtive, aussitôt essuyée. Supposez que Briseux eût mis ses poëmes en chansons, vous auriez M. Lenz, moins peut-être cette teinte philosophique du poëte français qui est plus rare chez le chanteur luxembourgeois.

Le volume de M. Lenz se termine par une demi-douzaine de pièces en allemand, que j'aie lues avec regret. Je ne sais si, après ses succès dans l'idiôme luxembourgeois, le poëte ne s'est pas senti l'ambition de parler à un auditoire plus vaste et dans une langue mieux instrumentée. Qu'il se défie de ce rêve, s'il l'a eu ! Il y trouverait la ruine de son talent et la mort de sa véritable gloire. Non, poëte, ne conduisez pas la muse luxembourgeoise dans le salon des lettres germaniques. Fille des champs, elle ne connaît pas le langage du grand monde; elle y resterait déconcertée et sans voix. Qu'elle continue d'aller cueillir son butin dans les chaumières et dans les vallons, auprès des filles qui fredonnent un vieil air le soir en tournant le rouet, auprès des joyeuses lavandières de la fontaine. Ne lui apprenez pas d'autres airs; laissez dans sa bouche naïve cet antique parler de votre pays, que vous avez su rendre si poétique et si harmonieux. Ne soyez pas ingrat envers votre propre passé, envers cette patrie que vous aimez tant et qui, je pense, vous le rend un peu. Qu'iriez-vous faire dans le céhacle des poëtes allemands ? Là, vous ne seriez qu'un nom parmi d'autres noms ; ici, vous êtes une étoile. L'Allemagne a lu Hebel et la France Jasmin, et quand même vous ne devriez jamais chanter que pour deux cent mille auditeurs, n'est ce pas assez que d'entendre votre voix répétée d'un bout du grand-duché à l'autre, et vos vers retentir partout où il y a un Luxembourgeois ?

GODEFROID KURTH.

VARIA.

Le rapport triennal (1870, 1871, 1872) sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique est précédé d'une introduction fort bien faite, dont voici les parties les plus importantes :

La loi du 1er juin 1850, tout en conservant, comme base de la culture littéraire en Belgique, les humanités consacrées par l'autorité des siècles et l'expérience de tous les peuples civilisés, établit une section professionnelle donnant accès aux carrières industrielles et commerciales de tous les degrés.

La loi a donc ouvert deux larges artères répondant à des aptitudes et à des aspirations diverses.

Cependant elle n'a pas interdit aux humanistes, s'ils reconnaissent qu'ils se sont fourvoyés, de dévier de la route qu'ils auraient prise ; et, en effet, dans l'organisation que la loi a reçue, on a pris les dispositions nécessaires pour que les élèves des humanités aient une préparation scientifique suffisante pour passer facilement aux procédés et aux pratiques de l'industrie et du commerce. On les a autorisés, dès qu'ils ont terminé leur troisième, à suivre pour les mathématiques, les cours de deuxième et de première scientifiques ; sans abandonner l'étude des langues anciennes, ils peuvent ainsi se préparer à entrer aux écoles spéciales des mines et des ponts et chaussées et à l'école militaire. Ces écoles supérieures ont recruté plusieurs sujets préparés de la sorte, et, chose digne de remarque, ces élèves ont été considérés comme les plus forts et les plus intelligents de leur cours. De nombreux témoignages sont là pour l'attester.

La loi ne contrarie ni n'entrave donc aucune carrière, et là où les élèves sortis des humanités se sont rencontrés dans la même école avec les élèves de la section professionnelle, les premiers ont eu généralement la supériorité. Ce sont des faits dont il est essentiel de tenir compte au moment même où tant de demandes de réformes sont faites dans notre plan d'études moyennes. Des changements assez importants ont été introduits dans les programmes des études d'humanités, il y a quatre ans à peine. Les organisateurs de notre enseignement moyen avaient, à l'exemple de l'Allemagne, introduit une méthode vraiment scientifique pour l'étude des langues anciennes et avaient cru être plus utiles au développement intellectuel des élèves par l'examen sérieux d'essais grammaticaux et une interprétation solide des textes, que par des considérations générales sur les beautés des auteurs et la lecture des morceaux traduits. Mais on a trouvé cet enseignement trop philologique : on a accusé la grammaire d'envahir les classes et l'on a diminué

son importance en donnant à l'enseignement, dès la troisième, une allure plus exclusivement littéraire. L'importance du thème a été diminuée. En vue de mettre de l'unité dans l'exposition des préceptes du style et des théories littéraires, on a confié partout les trois grandes littératures grecque, latine et française à la direction du même professeur.

Dans les différentes classes, on a mis au programme, pour les diverses littératures, des auteurs du même genre, afin de faciliter les rapprochements. Dès la quatrième latine, on compare Epose, Phèdre et Lafontaine; en troisième, on apprécie les historiens. La poésie et le poëme épique sont réservés à la seconde; à la rhétorique, la composition dramatique et l'art oratoire [1].

Ces changements, dont le caractère est parfaitement démontré par ce que nous venons de dire, n'étaient dans la pensée de l'auteur qu'un premier pas dans une voie qu'il voulait explorer plus avant. Et cependant à quelles observations, à quelles critiques n'ont-ils pas donné lieu de la part de ceux-là même qui, par leur position, leur expérience personnelle, la spécialité de leurs études, semblent le plus autorisés à les apprécier. La *Revue de l'instruction publique en Belgique* a consacré plusieurs de ses articles à combattre ces innovations comme stériles et comme fâcheuses, au nom des principes d'une saine pédagogie. . . . .

On a oublié que depuis la promulgation de la loi du 1er juin 1850, nous avons rompu en Belgique, lentement mais résolûment, avec les traditions que le premier empire et l'Université nous avaient légués : la méthode adoptée dans l'enseignement de l'État s'est constamment rapprochée de la méthode allemande.

Les *extemporalia,* que le ministre français voulait voir préférer aux thèmes écrits et surtout aux thèmes d'élégance, sont depuis longtemps prescrits chez nous, sous le nom de thèmes d'imitation faits de vive voix. Ce sont ces thèmes-là qui dominent. Le nombre et l'importance des autres ont été restreints assez pour soulever des réclamations en sens contraire, ce qui prouve à quel point, en fait d'amélioration, il est difficile de bien faire. Il n'y a plus, chaque semaine, qu'un thème par écrit.

Les vers latins ne peuvent être accusés d'absorber le temps des élèves : on n'en fait que ce qu'il en faut pour permettre de comprendre l'harmonie de la poésie : quelques exercices de métrique, rien de plus, comme en Allemagne. Si, au lieu de regarder au delà du Rhin, nous jetions un regard sur ce qui se passe en Angleterre, nous verrions les vers latins autrement en honneur qu'ils ne le sont en France. . . . .

Les rapports des présidents des jurys de gradué en lettres, ayant pendant ces dernières années fait ressortir la faiblesse des études latines et surtout des études grecques, on a invoqué tout aussitôt ce témoignage

---

[1] 6e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique, p. VIII.

contre l'organisation de l'enseignement des humanités tel qu'il est donné dans les établissements publics où le programme de l'État est adopté. Cependant sur 504 jeunes gens qui en 1872 ont fait homologuer leurs certificats d'études moyennes en vue de l'examen de gradué en lettres, 325 appartenaient à des établissements entièrement libres ou avaient fait des études privées ; 151 seulement appartenaient aux athénées royaux et aux colléges communaux, 28 aux colléges patronnés. Est-il juste, dès lors, de rendre les établissements publics seuls responsables de la situation ?

Mais en même temps que les présidents des jurys de gradué en lettres se plaignaient de l'état des études classiques, ils signalaient comme trop important le rôle des mathématiques dans l'examen. Or, la commission qui a été chargée d'examiner les modifications à apporter dans les programmes des examens universitaires, fut saisie presque en même temps d'une proposition tendant précisément à donner plus d'extension encore aux mathématiques dans les épreuves du graduat. . . . .

Le Gouvernement et le Conseil de perfectionnement n'ont donc laissé échapper aucun moyen de s'éclairer sur ce qu'il y avait à faire dans l'intérêt des études moyennes.

D'après le Conseil, et c'est la seconde fois au moins que cette opinion est exprimée par lui, on ne pourra donner satisfaction aux vœux légitimes et fondés qui se manifestent qu'à la condition de consacrer un plus grand nombre d'années à l'enseignement des humanités en Belgique.

Le Gouvernement se trouve en présence de ce dilemme : ou bien il donnera satisfaction à ceux qui croient que les langues anciennes peuvent céder un peu de place à d'autres matières, alors que l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie conservent avec respect les études classiques qui trouvent encore tant et de si éloquents défenseurs ; ou bien encore, en vue de concilier toutes les exigences, il augmentera la durée des études, et c'est l'opposition des familles qu'il rencontrera comme obstacle. . . . .

Notre enseignement des humanités comprend autant de matières qu'en Allemagne, plus qu'en France, plus qu'en Autriche, en ce sens que dans ce dernier pays beaucoup de branches ne sont que faculatives.

Et cependant, alors que le cours d'études est de neuf ans en France, de neuf ans aussi en Prusse, de huit ans en Autriche, nous n'en avons que sept, y compris la classe préparatoire. La comparaison est facile à établir. Nous avons publié parmi les annexes un tableau synoptique représentant ce qui se passe sous ce rapport dans les différents pays que nous venons de mentionner.

Il résulte de ce tableau que, tandis qu'en Belgique les professeurs disposent de 179 heures par semaine au maximum de leçon pour l'exécution de tout le programme, les professeurs des lycées français en ont 191 ; ceux des gymnases prussiens 236, et ceux des gymnases autrichiens 172, non compris le temps assigné aux langues modernes qui sont considérées comme facultatives.

On demande l'extension chez nous de certaines branches spéciales, si ce n'est l'enseignement de branches nouvelles. Déjà pourtant, dans les circonstances présentes, des craintes se sont élevées sur l'excès de fatigue que notre plan d'études imposait aux élèves.

D'une part, on voudrait plus ; de l'autre, on constate qu'il y a déjà trop.

. . . .

Une dernière considération à laquelle il faut avoir égard quand il s'agit d'apprécier l'état des études moyennes en Belgique, et qui découle des indications que nous venons de fournir, c'est que, admis réglementairement dans les athénées à 10 ans, nos élèves achèvent leur rhétorique à dix-sept ans, tandis qu'en Allemagne et en France, les jeunes gens ne quittent le gymnase ou le lycée qu'à dix-neuf ans au plus tôt.

Ces derniers n'ont-ils pas déjà le jugement mieux formé, la conscience du devoir plus développée ? Ne sont-ils pas, en un mot, sous le rapport de l'âge, dans des conditions meilleures pour aborder la vie universitaire et les examens par lesquels elle débute ?

Ce sont là, nous le répétons, des considérations dont il importe de tenir compte. La dernière a sa valeur lorsque, d'après les résultats des examens pour le graduat en lettres, on en arrive à condamner tout un système d'études.

Les observations qui précèdent atténuent, dans tous les cas, singulièrement les griefs qui ont été soulevés contre ce système.

Est-ce à dire que, dans la pensée du Gouvernement, il n'y ait rien à faire ? Evidemment non, puisque lui-même il cherche consciencieusement et sans relâche à améliorer ce qui existe. . . . .

Pour nous résumer, les critiques auxquelles a donné lieu notre enseignement classique ont été exagérées, en ce sens que beaucoup étaient disposés à l'attaquer qui connaissaient mal ses besoins et sa situation. Le Gouvernement n'en a pas moins fait examiner avec soin et maturité ce qu'on indiquait comme nécessaire, et il est entré résolûment dans la voie des améliorations.

Notre enseignement professionnel est resté davantage à l'abri des reproches : on n'a voulu pour lui qu'une augmentation de l'importance donnée aux langues modernes. Cette augmentation sera accordée dans une proportion sérieuse, et la section des humanités n'échappera pas, en ce qui la concerne, au bénéfice de la mesure.

Le Gouvernement n'a rien négligé pour donner à notre enseignement public ce complément qui, jusqu'à présent, on peut le dire, lui avait fait défaut : on y organisera l'éducation physique.

L'administration n'est donc pas restée inactive : son inaction, son indifférence, eussent été coupables. Mais sa position et la responsabilité qu'elle assume lui défendent de céder à des impatiences et de se jeter inconsidérément dans une voie qu'il faudrait peut-être abandonner ensuite, pour livrer la plus délicate et la plus importante des questions à tous les hasards des essais.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, C. Morel, G. Paris.

Sommaire du 5 décembre : **Schœll**, Recherches sur le fisc à Athènes (G. Perrot). Lettres et documents relatifs à la Guerre de trente ans, p. p. **Ritter**, t. I; **Ritter**, Histoire de l'Union évangélique (Rod. Reuss). *Livres d'antan*, p. p. divers amateurs, t. I et III. (Alfred Morel-Fatio). La Prusse et la France devant l'histoire (A.). — Du 12 : **Lange**, les Éphètes et l'Aréopage avant Solon (E. Caillemer). **Sachs**, Dictionnaire allemand-français (A. Darmesteter). — *Variétés* : *Ephemeris epigraphica*, t. II, fasc. 3. (Ch. M.); — *Jahresbericht*, etc. *Rapport annuel sur les progrès de la philologie*, p. p. **Bursian**, fasc. 1; — *Italia*, p. p. **Hillebrand**. t. 1. — Du 19 : **Brachet**, Nouvelle Grammaire française (A. Darmesteter). — Du 26 : **Sigg**, Démosthène est-il l'auteur des neuf discours pour Appolodore ? (G. Perrot). **Vanderkindere**, Notice sur l'origine dcs magistrats communaux en Belgique (A. Giry). **Heinrich**, Histoire de la littérature allemande, t. III. (C. J.). Lettres d'un hérésiarque esthétique (E. M.) — Du 2 janvier 1875 : **Delitzsch**, Poésies juives-arabes antéislamiques (St. Guyard). **Fabre d'Envieu**, Méthode pour apprendre le dictionnaire de la langue grecque. (M. B.). Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, p. p. **Daremberg** et **Saglio**. (C. de la Berge). **Tite-Live**, *Histoire romaine*, p. p. **Madvig** et **Ussing**, t. I, p. 1. (Charles Thurot). **Yeatman**, Origines de la nation anglaise. (Alphonse Rivier). — Du 9 : **Delbrück**, Chrestomathie védiqne. (Abel Bergaigne). La *Bible*, tr. p. **Reuss**. (A. Carrière). **Lampros**, Des honneurs qu'on rendait aux fondateurs des cités grecques. (***). **De Vilhena**, Les races historiques de la péninsule ibérique (G. P.). **Rœhricht**, Contribution à l'histoire des Croisades, t. I. (C. Defrémery). — Du 16 : **Delbrück**, le Verbe dans la langue védique. (Abel Bergaigne). **Heyne**, Courte grammaire des anciens dialectes germaniques, 3[e] éd. (C. J.). **Talbert**, Du dialecte blaisois. (Arsène Darmesteter). *Chronique* de Robert de Torigni, p. p. **Delisle**, t. II. *Chroniques* de Saint-Martial de Limoges, p. p. **Duplès-Agier**. (A. Molinier). **Ethé**, Le poète épique Jules Grosse (C. J.). — Du 23 : **De Gubernatis**, Lectures sur la Mythologie Védique. (Abel Bergaigne). **Enée**, *Poliorcétique*, p. p. **Hug** (Charles Graux). **Leuridan**, Les Châtelains de Lille (A. Giry). **Nietzsche**, Schopenhauer éducateur. — Du 30 : **De Gubernatis**, Lectures sur la Mythologie Védique (*suite et fin*) (Abel Bergaigne). **Gertz**, Études critiques sur les *Dialogues* de Sénèque (Charles Thurot). **De Joinville**, *Histoire de Saint Louis*, p. et tr. p. **de Wailly** (Léopold Pannier). **Boucher de Molandon**, La Salle des thèses de l'Université d'Orléans (R. L.). **Milton**, Œuvres politiques, tr. p. **Bernhardi** (A. Stern).

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur :

Directeur général, M. Ronnberg (Auguste), actuellement directeur;

Directeurs, MM. Greyson (Emile) et Leemans (Hubert), actuellement chefs de division;

Chef de division (hors cadre), M. Leyder (Philippe), chef de bureau ;

Chef de division honoraire, M. Stevens (Frédéric), chef de bureau ;

Chefs de bureau (hors cadre), MM. Rotthier (Zacharie), commis de 1re classe, chef de bureau spécial de la librairie, et Beaulieu (Victor), actuellement commis de 1re classe.

M. Braun (T.), professeur à l'école normale primaire et à la section normale de l'enseignement moyen à Nivelles, est nommé inspecteur des écoles normales primaires, en remplacement de M. Van Hasselt, décédé.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Liége : Second professeur d'histoire et de géographie, place nouvellement créée par application de l'arrêté royal du 8 mai 1874, M. Deschamps (Arsène), actuellement second professeur de français dédoublant ;

Second professeur de français dédoublant, en remplacement de M. Deschamps, M. Barlet (Edouard), actuellement professeur de la classe préparatoire professionnelle ;

Professeur de la classe préparatoire professionnelle, en remplacement de M. Barlet, M. Leboulle (A.), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de rhétorique française au collége communal de Huy.

A l'athénée royal de Bruxelles : M. Lamarche (L.-M.-J.), actuellement professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Arlon, est nommé professeur dédoublant de mathématiques (section des humanités).

A l'athénée royal de Liége : M. Orth (Oswald), porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue anglaise institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863, est nommé professeur d'anglais à l'athénée royal de Liége, en remplacement de M. Pasquet (E.), mis en disponibilité, sur sa demande, pour motifs de santé.

A l'athénée royal d'Arlon : M. Bley (André), porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue allemande dans les athénées royaux, institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863, est nommé professeur dédoublant d'allemand à l'athénée royal d'Arlon, place nouvellement créée par application de l'arrêté royal du 8 mai 1874. Professeur de mathématiques supérieures, en remplacement de M. Lamarche, qui a reçu

une autre destination, M. Even (Michel), actuellement second professeur de mathématiques ;

Second professeur de mathématiques, en remplacement de M. Even, M. Pallemaerts (Bernard), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur au collége communal de Huy.

A l'école moyenne de l'état, à Gand : Premier instituteur dédoublant à la section préparatoire, M. Gommaerts (Josse-François), actuellement deuxième instituteur ;

Deuxième instituteur à la même section, en remplacement de M. Gommaerts, M. Van Wilder (Victor), actuellement deuxième instituteur dédoublant ;

Deuxième surveillant, place nouvellement créée, M. Ely (Emile), diplômé du premier degré de la section normale de Gand, actuellement instituteur communal dans cette ville.

A l'école moyenne de l'état, à Rœulx : M. Duquesne (A.-Joseph), instituteur diplômé, actuellement surveillant au pensionnat annexé à l'école moyenne de l'état, à Rœulx, est nommé deuxième assistant dédoublant à ladite école moyenne, place nouvellement créée.

A l'école moyenne de l'état, à Houdeng-Aimeries : M. Bernier (Désiré), porteur d'un diplôme du premier degré de la section normale de Couvin, est nommé deuxième instituteur à l'école moyenne de l'état, à Houdeng-Aimeries, en remplacement de M. Bille, démissionnaire.

A l'école moyenne de l'état, à Stavelot ; Maître de dessin, en remplacement de M. Mélard, qui a reçu une autre destination, M. Blondeaux (Alexandre-Joseph), deuxième régent ;

Maître de gymnastique, cours précédemment donné en partage, M. Lenoir (Nicolas-Joseph), premier régent.

A l'école moyenne de l'état, à Aerschot : M. Nys (Victor), diplômé du deuxième degré de l'école moyenne de l'état, à Aerschot, en remplacement de M. Boreux, qui a été appelé à d'autres fonctions.

A l'école moyenne de l'état, à Wavre : M. Bovy (Louis), instituteur diplômé du 1er degré de la section normale de Couvin, est nommé deuxième instituteur à l'école moyenne de l'état, à Wavre, en remplacement de M. Andrin, non acceptant.

M. Andrin (Adolphe), aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, est nommé deuxième instituteur à l'école moyenne de l'état, à Wavre, en remplacement de M. Kirsch, qui a reçu une autre destination.

M. Groneberg (Gustave-Edouard), élève diplômé de l'école normale de Virton, actuellement instituteur communal, est nommé instituteur à l'école moyenne de l'état, à Beaumont, en remplacement de M. Philippe, décédé.

La dispense du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen

du degré supérieur pour les humanités, est accordée aux personnes suivantes, savoir :

A M. Van Agt, actuellement surveillant au collége communal de Beeringen, pour lui permettre d'y donner la plupart des cours de la classe préparatoire ;

A M. Dubois, professeur de la classe préparatoire au même collége, pour lui permettre d'y donner le cours de français en cinquième et en sixième latine ;

A M. Laroche (Charles), professeur de la classe préparatoire, à titre provisoire, à l'athénée royal de Bruges, pour lui permettre d'être nommé définitivement à ces fonctions ;

A M. Rochet (G.), ancien directeur du collége communal de Tongres, afin de lui permettre d'occuper la chaire de rhétorique française à l'athénée royal d'Anvers.

Le même arrêté dispense :

Du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, M. Ottevaere (H.), professeur de sciences commerciales, à titre provisoire, à l'athénée royal de Gand, pour lui permettre d'occuper ces fonctions à titre définitif ;

Du diplôme de gradué en lettres :

M. Goffinet (Alexandre), actuellement surveillant, à titre provisoire, au collége communal de Charleroi, pour lui permettre de remplir ces fonctions à titre définitif ;

M. Picard (Hubert-Joseph), de Ramont-sous-Tenneville (Luxembourg), pour lui permettre d'occuper le poste de surveillant au collége communal de Malines.

La démission de M. Génisson (Georges), de ses fonctions de maître de dessin à l'athénée royal de Namur, est acceptée.

Sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix de littérature flamande pour la cinquième période quinquennale :

MM. J. Nolet de Brauwere Van Steeland, membre de l'Académie royale de Belgique, à Ixelles ;
E. de Borchgrave, membre de l'Académie royale de Belgique,
P. Willems, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'université de Louvain ;
J.-F.-J. Heremans, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'université de Gand ;
J. Stecher, professeur à l'université de Liége,
P. Genard, archiviste de la ville d'Anvers, et
E. Vandriessche, professeur à l'athénée royal de Bruxelles.

INSTITUTION D'UN PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS.

Le Roi a écrit la lettre suivante au Ministre de l'intérieur :

« Mon cher Ministre,

« Désirant contribuer, autant qu'il est en moi, au développement » des travaux intellectuels en Belgique, j'ai l'intention d'instituer, pour » la durée de mon règne, un prix annuel de 25,000 francs, destiné à » encourager les œuvres de l'intelligence. Cette fondation, dans ma » pensée, doit avoir un double caractère. Elle a pour but, d'abord, de » stimuler les travaux intellectuels dans notre pays; en second lieu, » elle doit appeler l'attention de l'étranger sur des questions d'intérêt » belge et associer la Belgique aux progrès que les sciences, les lettres » et les arts accomplissent au dehors.

» En conséquence, le prix que j'institue sera décerné aux conditions » et d'après le mode suivants :

» Pendant *trois* années consécutives, il sera accordé au meilleur » ouvrage publié en Belgique, par un Belge, sur des matières qui » seront désignées d'avance et de telle sorte que le concours n'ait lieu » que cinq ans après cette désignation. La quatrième année, les étrangers » seront admis au concours et le prix sera offert au meilleur ouvrage » publié soit par un Belge, soit par un étranger, sur un sujet d'intérêt » belge, également déterminé d'avance. De cette manière, tous les » quatre ans, il sera fait appel aux progrès et aux lumières de l'étranger » au profit de la Belgique. La cinquième, la sixième et la septième » année, le prix sera de nouveau mis au concours exclusivement belge; » la huitième année, les étrangers seront admis, et ainsi de suite pour » chaque période de quatre ans.

» Un jury de sept membres sera désigné par le Ministre de l'intérieur, » de concert avec moi, pour juger les ouvrages présentés.

» La matière du concours devant changer chaque année, le jury sera » modifié tous les ans.

» L'année où les étrangers concourront, le jury sera composé de trois » membres belges et de quatre membres étrangers, de nationalités » différentes. Le président sera Belge. Je me flatte de l'espoir qu'il » se trouvera dans les pays amis des savants qui ne me refuseront pas » de venir s'asseoir à la table du jury de Bruxelles.

» Ne voulant pas ajourner à cinq ans l'exécution de mes intentions, » je désire que, par disposition transitoire, la première remise du prix » ait lieu pendant des fêtes de septembre de l'année 1878. Pour les quatre » premières années, le prix sera décerné : en 1878 (concours exclusi- » vement belge), au meilleur ouvrage sur l'histoire nationale; en 1879 » (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage d'architecture; » en 1880 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur le » développement des relations commerciales de la Belgique; en 1881 » (concours mixte), au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer

» les ports établis sur des côtes basses et sablonneuses comme les
» nôtres.

» L'année prochaine, on publiera le sujet du concours de 1882 et
» ainsi de suite, chaque année, pour le prix à disputer cinq ans après.
» Je vous prie, mon cher Ministre, de prendre les dispositions néces-
» saires pour mettre à exécution le plan dont je viens de vous tracer
» le contour et de recevoir la nouvelle expression de mes sentiments
» affectueux.

» Bruxelles, le 3 décembre 1874.

» LÉOPOLD. »

Bruxelles, le 12 décembre 1874.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Pour me conformer aux intentions exprimées dans la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser le 3 décembre dernier, j'ai l'honneur de Lui soumettre les dispositions qui organisent le concours institué par Sa haute et généreuse initiative.

En formulant ces dispositions, je me suis attaché à réaliser la patriotique pensée de Votre Majesté, d'après les règles que l'expérience a consacrées pour l'organisation des concours.

Je suis, Sire,

De Votre Majesté,
Le très-humble et très-fidèle serviteur,
Le Ministre de l'intérieur,
DELCOUR.

LÉOPOLD II, ROI des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Voulant contribuer, autant qu'il est en Nous, au développement des travaux intellectuels en Belgique;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Un prix annuel de 25,000 francs est institué en faveur des meilleurs ouvrages sur des matières déterminées par Nous.

Art. 2. Le concours comprend une période de quatre ans; il sera réglé de manière que, pendant trois années consécutives, les ouvrages manuscrits ou imprimés en Belgique, qui auront été produits par des auteurs belges, y seront seuls admis.

La quatrième année, les étrangers seront appelés à y participer, concurremment avec les auteurs belges.

Art. 3. Pour être admis au concours, les ouvrages devront être entièrement achevés et transmis au Ministre de l'intérieur avant le 1er mars de l'année où le prix sera décerné.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage imprimé ne sera admise au concours que pour autant qu'il y ait été fait des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il sera admis à concourir si la dernière partie a paru pendant la période à laquelle se rattache le concours.

Art. 6. Le jugement du concours est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous. Toutefois, pour le concours auquel les étrangers seront appelés à participer, le jury sera composé de trois membres belges et de quatre membres étrangers, de nationalités différentes. L'un des membres belges aura la présidence du jury.

Art. 7. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, le jury décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix, à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 8. Les ouvrages des membres du jury seront exclus du concours.

Art. 9. Le même ouvrage ne pourra obtenir le prix institué par le présent arrêté et l'un des prix quinquennaux établis par les arrêtés royaux du 1er décembre 1845 et du 6 juillet 1851.

Art. 10. L'ouvrage manuscrit qui aura obtenu le prix devra être publié dans le cours de l'année qui suit celle où le prix a été décerné.

Art. 11. La remise du prix aura lieu pendant les fêtes de septembre.

Art. 12. Le prix est attribué pour les quatre premières années : en 1878 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'histoire nationale ; en 1879 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'architecture ; en 1880 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur le développement des relations commerciales de la Belgique ; en 1881 (concours mixte), au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer les ports établis sur des côtes basses et sablonneuses comme celles de la Belgique.

Art. 13. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 décembre 1874.

LÉOPOLD.

MATHÉMATIQUES.

DÉTERMINATION DES FOYERS DANS LES COURBES DU 2^d DEGRÉ.

Les axes étant rectangulaires et l'équation dans la courbe étant

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0.$$

Si nous représentons par x'.y' les coordonnées d'un foyer, en supposant l'origine des axes transportée en ce point, l'équation deviendra

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + D'y + E'x + F' = 0$$

dans laquelle on sait que

$$D' = 2Ay' + Bx' + D$$
$$E' = By' + 2Cx' + E$$
$$F' = Ay'^2 + Bx'y' + Cx'^2 + Dy' + Ex' + F.$$

Pour déterminer la longueur du rayon mené de l'origine sous l'inclinaison θ, nous aurons l'équation

$$\rho^2 (A \sin^2\theta + B \sin\theta \cos\theta + C \cos^2\theta) + \rho (D' \sin\theta + E' \cos\theta) + F = 0$$

d'où l'on tire

$$\rho = \frac{-(D' \sin\theta + F' \cos\theta) \pm \sqrt{(D'^2 - 4AF') \sin^2\theta + 2(D'E - 2BF') \sin\theta \cos\theta + (E'^4 - 4CF') \cos^2\theta}}{A \sin^2\theta + B \sin\theta \cos\theta + C \cos^2\theta}.$$

Or, pour que cette distance puisse être exprimée en fonction rationnelle des coordonnées du point, il faut que θ sorte du radical, ce qui ne pourrait avoir avoir lieu que si la quantité

sous le radical était un carré parfait, ce qui n'a lieu que lorsque l'équation représente un système de deux droites : ou si on a à la fois

$$D'E' - 2BF' = 0$$

et

$$D'^2 - 4AF' = E'^2 - 4CF'$$

le radical se réduit alors à $\sqrt{D'^2 - 4AF'}$.

Si dans les relations précédentes nous remplaçons D', E', F' par leurs valeurs, nous obtiendrons deux équations qui permettrons de déterminer les coordonnées des foyers.

Si *a* et *b* sont les coordonnées du centre, et Δ le discriminant de la courbe, ces équations peuvent se mettre sous la forme

$$(y - a)(x - b) \pm \frac{2BA}{(B^2 - 4AB)^2} = 0$$

$$(x - b)^2 - (y - a)^2 = \frac{4(A - C)\,\Delta}{(B^2 - 4AC)^2}.$$

Des deux relations qui lient entre elles les coordonnées du foyer, on peut conclure que ce point se trouve sur l'axe, car la polaire du foyer a pour équation

$$D'y + E'x + 2F' = 0$$

son coefficient angulaire est $-\frac{E'}{D'}$, or si on divise l'une par l'autre les équations

$$D'E' = 2BF'$$

$$D'^2 - E'^2 = 4F'(A - C)$$

il vient

$$\frac{1}{\frac{E'}{D'}} - \frac{E'}{D'} = \frac{2(A - C)}{B}$$

ou

$$B\left(-\frac{E'}{D'}\right)^2 - 2(A - C)\left(-\frac{E'}{D'}\right) - B = 0$$

$-\frac{E'}{D'}$ satisfait donc à l'équation qui donne les coefficients

angulaires des axes et par suite la polaire du foyer est parallèle à l'un des axes, le diamètre qui passe par le foyer est un axe de la courbe.

Lorsqu'il s'agit de déterminer le lieu des foyers des courbes du 2[d] degré assujetties à 4 conditions, ou pourra employer les deux équations précédentes avec avantage, lorsque l'équation générale de ces courbes pourra s'obtenir en fonction d'un seul coefficient variable n'entrant qu'au premier degré. Ainsi si on veut avoir le lieu des foyers des hyperboles équilatères ayant une asymptote commune et un point commun, en prenant l'asymptote pour axe des y et la perpendiculaire abaissée du point pour l'axe des x on trouve facilement pour l'équation générale de ces courbes

$$xy + Ex - Ea = 0$$

et pour le lieu du foyer les deux paraboles

$$x'^2 - 2ax' \pm 2ay' = 0.$$

A. Cambier.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 18. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Séance du Samedi 3 avril 1875, tenue à l'Athénée royal de Bruxelles, rue du Chêne 8.

La séance est ouverte à une heure, en présence de MM. Faider, président, Gantrelle et Feys vice-présidents, Gilles, trésorier, Gevaert, Roersch, Stecher, Heremans, Wouters, Dumont, Moeller, Motte, Branquart, Kurth, Dufief, Kugener, Jopken, Magin, Dupont, Discailles, Van Veerdeghem, Hurdebise, Angenot père, Peltier, Thil-Lorrain, Harlaux, Lannoy, Thomas, membres, De Block et Frédericq, secrétaires-adjoints.

En l'absence de M. Wagener, secrétaire-général, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance, M. Frédericq donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 mai 1874. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité, après une discussion soulevée par quelques observations de M. Kurth sur les concours organisés par la Société.

M. le Président fait connaître que quatre nouveaux membres sont présentés; ce sont MM. l'abbé Busschaert, professeur de Poésie au collége St. Louis à Bruges, Paul Thomas, agrégé de l'Université de Bruxelles, Désiré De Moor, professeur de rhétorique française à l'athénée de Mons, et Mathieu, professeur de troisième latine au collége de Verviers. Ces quatre messieurs sont proclamés à l'unanimité membres de la Société; mais M. le Président fait remarquer que cette admission, qui n'est pas strictement conforme au règlement, ne pourra en aucun cas constituer un précédent et qu'il en sera tenu note au procès-verbal.

L'assemblée aborde ensuite son ordre du jour, dont le premier numéro porte : Remise des médailles décernées dans la dernière séance. M. le Président prononce à cette occasion l'allocution suivante :

Messieurs,

En remettant ces médailles, j'éprouve un vif sentiment de satisfaction, car je puis dire à ceux qui les reçoivent qu'elles n'ont été décernées qu'après un examen attentif des œuvres couronnées. Cet examen a été fait par des littérateurs experts et par des vétérans philologues dont le talent et le caractère sont au-dessus de toute contestation. Moi-même, indigne parmi eux, je me suis efforcé de m'entourer de toutes les lumières capables d'éclairer ma conviction.

Le premier devoir du jury est de conserver aux médailles de la société une véritable valeur; de les faire désirer; de les faire considérer comme un honneur peu prodigué.

J'augure bien de l'avenir de cette société, si j'en juge par la liste remarquable des travaux consignés à notre ordre du jour. Votre activité ne se dirige pas seulement vers les travaux philologiques ou scientifiques, mais aussi vers les questions d'organisation et de perfectionnement de l'enseignement.

Sous forme de vœux, nous révélons au public et à l'autorité les opinions d'hommes que la pratique et l'expérience ont instruits. Sous forme de lectures, vous répandez les résultats d'études poursuivies dans le silence du cabinet. C'est ainsi que la société fera son chemin dans le monde savant; elle affermira sa position, elle prendra sa place au milieu des associations qui se sont partout donné pour mission d'entretenir le culte des lettres anciennes, ce foyer d'immortelle civilisation que rien ne saurait éteindre, le culte des études historiques, qui sont l'indispensable complément des lettres elles-mêmes.

Au milieu des agitations du monde et des soucis de l'existence, le retour aux lettres offre une séduction toujours nouvelle. Un magistrat de la Cour de cassation de France ([1]), se reposant de la jurisprudence dans la littérature, écrivait il y a peu d'années, en excellents termes : « Comme toutes les choses éternellement grandes et pures, les lettres ont le privilége d'élever

---

([1]) Sorbier.

l'âme tout ensemble et de la calmer : leur étude est le charme de l'esprit et le besoin du cœur. » Vous ne ferez pas mentir cette réflexion touchante; loin de là, vous en démontrerez l'exquise justesse. (Vifs applaudissements).

L'un des trois lauréats de la société, M. Benoist, étant absent, M. le Président fait connaître que sa médaille lui sera envoyée, accompagnée d'une lettre du Bureau; puis il remet leurs médailles à MM. Dufief et Peltier qui viennent les recevoir aux applaudissements de l'assemblée (¹).

Il est ensuite donné lecture du rapport présenté par M. Gantrelle sur un ouvrage de M. Gevaert relatif à la *Musique dans l'antiquité.*

Voici ce rapport :

La philologie classique, contrairement à l'opinion que s'en forment bien des personnes, n'est pas seulement une science de mots et de formes. Elle embrasse l'ensemble de toutes les études relatives à l'antiquité gréco-romaine. Son but est d'arriver à l'intelligence et à la reproduction idéale de la vie des deux peuples classiques, au point de vue de la science, de l'art, de la morale et du droit. La grammaire et le dictionnaire, la critique et l'exégèse ne sont que des moyens propres à atteindre ce but, moyens indispensables sans doute, mais qu'il faut soigneusement se garder de confondre avec le but même. Comprendre d'une manière complète, de façon à se les assimiler, les poëtes et les prosateurs de la Grèce et de Rome, comprendre leurs arts plastiques, leur philosophie, leurs institutions, leur histoire, c'est à cela que doivent tendre tous les efforts du philologue, et c'est pour ce motif qu'il est bon d'affirmer hautement que les études grammaticales, malgré leur importance considérable, sont loin de constituer la philologie tout entière. Tel est le point de vue auquel nous nous sommes placé pour appeler l'attention de la *Société pour le progrès des sciences philologiques et historiques* sur le récent ouvrage de M. Gevaert : *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*, 1re partie, Gand, typographie C. Annoot-Braeckman, 1875.

(¹) Les membres qui désireraient se procurer un exemplaire en bronze de la médaille, remarquablement exécutée par le graveur gantois Lemaire, peuvent l'acquérir au prix de 5 francs.

Cet ouvrage était depuis longtemps attendu avec impatience, par les philologues aussi bien que par les musiciens. On savait que *l'Histoire de la musique* de M. Fétis, même dans sa dernière édition, était loin de répondre aux exigences de la science actuelle. On savait aussi que les travaux de Westphal avaient fait subir une transformation complète à cette partie de la philologie. Mais il n'existait aucun ouvrage, écrit en français, qui pût jusq'ici remplacer celui de M. Fétis. On avait, il est vrai, quelques bonnes dissertations sur des points spéciaux : on ne possédait aucun travail d'ensemble. Dailleurs, même pour les personnes connaissant l'allemand, les ouvrages de Westphal étaient d'une lecture extrêmement fatigante, sans compter que son *Histoire de la musique* est demeurée à l'état de fragment. Ce fut donc avec une véritable satisfaction qu'on apprit qu'un musicien de la valeur de notre honorable confrère avait bien voulu se charger d'exposer au monde savant, en les soumettant à un contrôle sévère, en les rectifiant et en les complétant au besoin, les résultats obtenus par Westphal.

Nous ne possédons encore aujourd'hui que la première partie de l'ouvrage de M. Gevaert. Mais cette première partie est déjà par elle-même un événement si considérable, au point de vue philologique aussi bien que musical, que nous croyons devoir proposer au jury, institué en vertu de l'article 10 de nos statuts, de lui décerner une médaille d'honneur.

Une courte analyse de cet ouvrage suffira, pensons-nous, pour justifier pleinement notre proposition. A la suite d'une préface assez développée, dans laquelle l'auteur explique l'origine de son travail et en définit l'utilité pour le musicien de profession, vient se grouper, dans un ordre lumineux, un ensemble de notions générales. Quelles sont les sources de nos connaissances sur la musique de l'antiquité ? Quel est le rôle qu'elle occupe parmi les arts de la Grèce ? Quelles sont les principales étapes de son histoire ? Quelles sont les diverses parties dont se composait l'enseignement musical dans l'antiquité ? Telles sont les questions, logiquement enchaînées, que M. Gevaert résout d'une manière complète, et, en grande partie, originale. Nul philologue ne lira sans le plus vif intérêt et sans en retirer une grande somme d'enseignements, le chapitre II du 1er livre, où l'auteur reproduit, d'après Westphal, l'admirable système de classification des beaux-arts dû au génie de la Grèce, et où il établit,

d'après ses propres études et ses impressions personnelles, un parallèle entre l'art musical des anciens et celui des modernes. Le philologue trouvera également des renseignements précieux et qu'il chercherait vainement ailleurs, croyons-nous, au chapitre III, intitulé : *Coup d'œil sur les diverses périodes de l'histoire de la musique ancienne.* On y voit que l'histoire littéraire de la Grèce est aussi familière à M. Gevaert que son histoire musicale. Ce qu'il y a dans ce chapitre de science solide et de combinaisons originales est, d'après nous, vraiment extraordinaire.

Le livre II, intitulé: Harmonique et mélopée, expose dans un ordre rigoureusement systématique, les éléments constitutifs de la musique ancienne, depuis les sons jusqu'à la mélodie. Tout le monde sait que les intervalles fondamentaux de la musique moderne sont les tons et les demi-tons. Les Grecs avaient-ils, comme on l'a affirmé, des intervalles plus petits? Le fait est indéniable, et M. Gevaert l'a mis en lumière de façon que désormais aucun doute ne soit plus permis à cet égard. A la vérité, d'autres écrivains avant lui étaient arrivés à un résultat analogue, mais ce qui, jusqu'ici, était presque complètement resté dans l'ombre, c'est la manière dont on se servait de ces quarts de tons, considérés par les uns comme une véritable mystification, par les autres, comme un reste de barbarie.

Sous ce rapport, M. Gevaert, dans ses chapitres sur les genres et les nuances, est devenu, ce semble, un véritable révélateur. Il a expliqué la nature et l'origine du genre enharmonique (celui dans lequel il est fait usage d'intervalles plus petits que le demi-ton); il a fait comprendre également comment ce genre, presque exclusivement en usage pour les instruments à vent, a pu être appliqué, non seulement sans enfreindre les règles du beau, mais de façon à être considéré par Aristoxène comme le genre le plus parfait, le genre par excellence.

La musique moderne ne comprend, on le sait, que deux modes, le majeur et le mineur. La théorie des modes anciens, beaucoup plus nombreux que les nôtres, a été retrouvée par Westphal, mais les idées de cet illustre musicographe, qui n'étaient, à tout prendre, que des hypothèses ingénieuses, ont été pleinement confirmées dans l'ouvrage de M. Gevaert par l'analyse comparative des vieux chants nationaux et liturgiques de l'Europe occidentale.

Les philologues liront avec fruit les pages remarquables où

M. Gevaert explique avec tant de clarté et d'autorité le caractère de ces différents modes ou, comme disaient les Hellènes, de ces différentes harmonies dont il est si souvent fait mention dans les poëtes de la Grèce et de Rome. Signalons encore, au point de vue plus spécialement philologique, le chapitre V du deuxième livre, où l'auteur expose, en le complétant, l'état actuel de la science sur la mélopée et la polyphonie antique, ainsi que le paragraphe 3 du Chapitre VI, où il indique la théorie de la notation rhythmique des anciens.

Terminons par une remarque générale. Ce qui nous a surtout frappé dans ce remarquable travail, c'est qu'il s'appuie constamment sur l'étude consciencieuse des textes originaux.

Ces textes, parfois très-difficiles, sont interprétés d'une manière si exacte et soumis au besoin à une critique si rigoureuse qu'ils ne semblent plus devoir laisser de doutes dans l'esprit de personne. Certes nous ne prétendons pas que le livre de M. Gevaert ne renferme pas d'erreurs, quoique jusqu'ici nous n'en ayons pas découvert, mais ce dont nous sommes sûr, c'est que si l'auteur a pu se tromper sur quelques points spéciaux, l'ensemble de son œuvre repose sur une base inébranlable, parce que la méthode qu'il a employée n'est autre que la méthode philologique. La philologie peut donc à bon droit revendiquer comme sien le bel ouvrage de M. Gevaert; il lui appartient par la méthode aussi bien que par le fond, et c'est pour ce motif, comme nous le disons plus haut, que nous proposons au jury de lui décerner une médaille d'honneur.

M. le Président déclare que le jury, à l'unanimité de ses membres, a adopté les conclusions de ce rapport, et qu'en conséquence une médaille en vermeil sera remise à M. Gevaert lors de la prochaine séance. La proclamation de ce résultat est accueillie par de vifs applaudissements.

M. Gevaert remercie la Société de l'accueil bienveillant qu'elle fait à son livre et déclare être heureux de pouvoir saisir cette occasion de dire combien l'aide de M. Wagener lui a été précieuse dans toutes les questions se rattachant à la philologie. Il rappelle qu'il s'est déjà acquitté de ce devoir dans la préface de son ouvrage.

L'assemblée aborde la discussion de la proposition de M. Kurth, tendant à faire émettre le vœu que le gouvernement diminue le nombre des points attribués aux mathématiques dans l'examen de gradué en lettres.

M. Kurth développe sa proposition en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas de toucher à l'enseignement des mathématiques. Il s'agit simplement de faire cesser une injustice qui pèse sur les humanités. A l'examen de gradué en lettres, sur 140 points, 40 sont attribués aux mathématiques. Ce chiffre est exorbitant et n'est pas en rapport avec le chiffre attribué aux mathématiques dans les compositions. Il faudrait établir une autre proportion. M. Kurth propose de réduire le chiffre de 40 à 20.

M. Angenot père fait observer que maintenant on passe son examen de gradué avec un examen écrit détestable, pourvu qu'on réponde bien en mathématiques à l'examen oral.

M. Feys propose le chiffre de 30 et M. Hurdebise celui de 35.

M. Le Président met aux voix le chiffre le plus bas, 20, proposé par M. Kurth. Il est adopté à la presque unanimité. Le Bureau se chargera de transmettre un vœu dans ce sens au gouvernement.

Sur la proposition de M. Moeller, on décide d'intervertir l'ordre du jour pour entendre quelques lectures.

M. Gevaert lit une étude sur la place occupée par la musique dans l'ensemble des arts de la Grèce. Voici un pâle résumé de cette lecture qui a frappé tous les auditeurs par les aperçus originaux qu'elle contient. Jadis la poésie, la musique et la danse étaient trois sœurs inséparables; aujourd'hui elles sont presque devenues des étrangères l'une pour l'autre. Dans les temps modernes l'opéra a un peu réconcilié la poésie et la musique. Créé en 1600 à Florence, l'opéra fut renouvelé environ cent cinquante ans plus tard par Glück, qui s'inspira de l'antiquité gréco-latine dans des œuvres immortelles: *Alceste*, les deux *Iphigénie*, *Orphée*. De nos jours Richard Wagner a ouvert une nouvelle voie en prenant pour base de l'opéra les littératures germaniques. M. Gevaert montre ensuite par un exemple la différence profonde qui sépare le rhythme musical des anciens de celui du moyen âge et de l'époque moderne; il applique ses principes à l'ode d'Horace: *Jam satis terris*. Il conclut en insistant sur ce point que la philologie et la musique sont inséparables. Pour initier les jeunes compositeurs aux grandes œuvres littéraires, il faudrait de bonnes traductions rhythmiques; et pour permettre aux philologues de profession de saisir tout le charme de la poésie antique, il leur faudrait quelques notions de l'harmonie grecque, ne fût-

ce que la connaissance de l'échelle chorale. Ainsi la musique et la poésie pourraient exercer l'une sur l'autre une influence salutaire. Par leur union, il serait peut-être possible d'arriver à trouver un moyen terme entre la musique impassible de l'antiquité et la musique trop passionnée des temps modernes, entre le calme olympien d'Apollon de les emportements bachiques de Dionysos.

Cette lecture est couverte d'applaudissements. M. le Président se fait l'interprète de l'assemblée en disant que le début de l'illustre artiste dans la Société est digne de lui.

M. Kugener présente la suite de sa lecture sur la signification de l'aoriste d'après la linguistique. Il examine tour à tour les théories de l'aoriste proposées par MM. Burggraff, Delbœuf et Curtius, en revenant sur la première partie de sa dissertation, qu'il avait lue dans une séance précédente. Il développe surtout la théorie de Curtius, basée sur les langues slaves (1).

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur les propositions de M. Thil-Lorrain, dont la première est ainsi conçue : « Qu'on organise les humanités *anglo-germaniques* en face des humanités *gréco-latines*, en commençant les unes et les autres par l'étude de l'allemand dès la classe préparatoire de chaque section. »

M. Roersch propose de prendre pour base le flamand dès la classe préparatoire et de ne commencer l'allemand que plus tard.

M. Thil-Lorrain fait observer que l'enseignement du flamand n'est pas encore organisé dans les colléges communaux; d'un autre côté, l'allemand est indispensable pour nos relations commerciales. On diminue le nombre des élèves de la section des humanités, en ne faisant pas enseigner l'allemand dès la classe préparatoire.

M. Kurth demande si M. Thil-Lorrain a en vue la création d'une troisième section, celle des humanités anglo-germaniques.

M. Thil-Lorrain dit qu'il ne s'agit que de perfectionner la section professionnelle en augmentant le nombre des heures attribuées à l'allemand et à l'anglais.

M. Heremans dit que, dans la partie flamande de la Belgique, il est impossible d'enseigner le flamand et l'allemand dès la

(1) La Revue publiera prochainement l'étude de M. Kugener.

classe préparatoire, sans produire dans l'esprit de l'élève une confusion déplorable entre ces deux langues. N'oublions pas que le pays se compose de deux parties distinctes au point de vue de la langue; pour organiser l'enseignement linguistique, il faut donc se placer à deux points de vue différents. Dans la partie flamande, il faudrait faire jouer au flamand, dès la classe préparatoire, le rôle que M. Thil-Lorrain veut y faire jouer à l'allemand. D'un autre côté, s'il y a des relations entre la Belgique et l'Allemagne, il y a des relations bien plus importantes entre les Flamands et les Wallons, et l'avenir de la Belgique exige que nos deux langues se répandent parmi les Belges.

M. Roersch, en constatant que l'étude du flamand commence dans les athénées dès la classe inférieure, propose d'émettre le vœu qu'il en soit de même dans les colléges communaux.

M. Dumont fait remarquer qu'il existe en Belgique deux séries d'établissements d'instruction moyenne. L'État, dans tous ses athénées, vient d'introduire l'étude obligatoire du flamand avec 21 et 23 heures de cours par semaine; quand les élèves ont fait deux ans de flamand ils abordent l'allemand. La comparaison de ces deux langues n'est féconde que si l'élève possède déjà l'un des deux termes de la comparaison. Le gouvernement a rendu le flamand obligatoire, parce qu'il a compris qu'il y a là un intérêt politique pour tout le pays, et un intérêt individuel pour chaque élève. Quant aux colléges communaux, l'État ne peut agir que par persuasion. De plus, le collége de Verviers se trouve dans une position exceptionnelle, à cause du voisinage de la frontière allemande et de l'infiltration germanique qui s'y produit sans cesse. Il ne faut pas oublier non plus que la dernière réforme a produit un désarroi momentané et que, en présence des difficultés qu'on éprouve à recruter le personnel des professeurs de flamand, les meilleurs vœux resteraient stériles dans la pratique.

M. Thil-Lorrain insiste sur sa proposition. Dans la section professionnelle, on n'obtient pas avec l'anglais et l'allemand les résultats auxquels on arrive avec le grec et le latin dans la section des humanités. C'est que ces langues modernes s'enseignent plus mécaniquement. Il faudrait avoir moins en vue la correspondance commerciale, et songer un peu plus au développement littéraire de l'élève.

M. Heremans trouve la proposition trop générale et d'une

application difficile dans les deux parties du royaume. L'allemand s'apprend plus facilement dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes. Peut-être devrait-on commencer l'allemand plus tôt chez les Wallons.

M. Thil-Lorrain voudrait que le nombre d'heures consacrées à l'étude de l'anglais et de l'allemand dans la section professionnelle fût égal à celui des heures de grec et de latin dans la section des humanités.

MM. Gantrelle et Feys font remarquer qu'il serait difficile d'augmenter le nombre des heures de classe, qui est déjà écrasant pour l'élève.

La première proposition de M. Thil-Lorrain est mise aux voix et rejetée par 14 voix contre 3. Plusieurs membres se sont abstenus, parce qu'ils ne se croient pas suffisamment éclairés et qu'ils désirent voir fonctionner d'abord la réforme introduite par le gouvernement depuis quelques mois.

Par suite de ce vote, la deuxième proposition tombe et l'assemblée adopte à l'unanimité la troisième ainsi conçue : « Qu'on améliore l'étude du grec, en y consacrant tout le temps nécessaire pour lui donner une portée vraiment éducative et littéraire. »

Une discussion s'engage sur la quatrième proposition : « Qu'on introduise les sciences naturelles, et tout spécialement la chimie dans la section des lettres gréco-latines. »

M. Thil-Lorrain voudrait surtout que la chimie fût sérieusement enseignée.

M. Discailles fait observer que puisqu'on en est à demander des extensions du programme, il demande quelques heures de plus pour l'histoire et la géographie.

M. Kurth pense que ce n'est qu'en créant une classe de plus dans la section des humanités qu'on pourra y combler les lacunes du programme (grec, chimie, histoire).

M. Thil-Lorrain propose de remplacer les conférences scientifiques, introduites depuis quelques mois, par des cours sérieux.

M. De Block dit qu'un de ses collègues, chargé d'un cours de sciences, lui a déclaré que pour pouvoir suivre un cours sérieux de chimie, il faut des connaissances sérieuses de physique et de mathématiques supérieures. Il faudrait donc, pour réaliser la réforme de M. Thil-Lorrain, enseigner la physique et les mathématiques supérieures dans les classes inférieures.

M. Gantrelle distingue entre la chimie vraiment scientifique et les éléments de cette science. Jadis on apprenait la chimie d'une manière élémentaire et pratique dans la section des humanités. C'est ce que voudrait M. Thil-Lorrain et ce serait-là une réforme très-utile.

M. Dumont déclare le vœu de M. Thil-Lorrain prématuré. Il convient d'attendre le résultat que produiront les causeries scientifiques. En 1834, on avait un cours de chimie pratique à l'athénée de Bruxelles, consistant en expériences et en notions élémentaires. Ce cours fut supprimé en 1837 ou 1838. Aujourd'hui on fait un essai en sens contraire au moyen des causeries scientifiques. Attendons-en l'effet avant de les juger.

M. Thil-Lorrain déclare qu'en présence de ces observations il retire sa proposition.

On passe enfin à la discussion de la dernière proposition de M. Thil-Lorrain, portant : « Qu'on adjoigne à la section des » humanités classiques une nouvelle classe (une tertia *superior)* » qui servirait de transition aux études purement littéraires. »

M. Feys estime cette réforme désirable, mais constate que l'opinion publique lui est contraire. Il préférerait demander l'introduction du latin dans la classe préparatoire, ce qui ferait tout de même sept années d'humanités.

M. Kurth dit qu'il y a cent choses utiles à ajouter au programme, mais qu'il est illogique d'émettre des vœux dans ce sens, si l'on ne commence pas par demander une classe en plus. L'ordre de la discussion aurait donc dû être interverti.

M. Faider fait observer qu'il est au contraire logique de constater d'abord qu'il y a des lacunes dans le programme pour proposer ensuite une augmentation d'une année d'études. Il n'y a donc pas d'inconséquence dans la marche de la discussion.

M. Feys estime que si l'on ne demande pas à augmenter le nombre des classes et si l'on se borne à transformer la septième, on a plus de chances de réussir.

M. Gantrelle dit que la classe préparatoire a été introduite en 1850, à cause de l'état déplorable dans lequel se trouvait alors l'enseignement primaire. Aujourd'hui cette classe n'a plus de raison d'être et peut fort bien être transformée. On pourrait donner 10 heures de latin dans la classe préparatoire.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée émet à

l'unanimité le vœu de voir commencer les humanités par la septième classe.

M. Fredericq fait une lecture sur les communes des Pays-Bas au XVe siècle. Il s'attache à reconstituer leur physionomie et à donner une idée de leurs fêtes et de leur luxe; il indique rapidement les causes multiples qui précipitèrent leur décadence sous le règne des ducs de Bourgogne.

M. Magin présente quelques remarques sur le programme de l'enseignement de la langue latine dans les classes de 6e et de 5e de la section des humanités. Se ralliant à l'opinion exprimée dans une séance précédente par M. Jopken, il déclare mauvais l'emploi du *De Viris*, en sixième. Quant à l'*Epitome*, il présente plusieurs inconvénients. Dès les premiers chapitres, il contient des formes trop difficiles pour les commençants. Le latin de ce livre classique ne se recommande ni par sa pureté, ni par son élégance, et comme le sens est connu d'avance par l'élève, celui-ci est porté à deviner et à traduire à la légère. Il ne sert pas non plus à cultiver l'intelligence de l'élève ni à élargir ses connaissances, puisque l'histoire sainte lui a déjà été enseignée avec bien plus de détails en septième. M. Magin propose de remplacer l'*Epitome* par de bonnes chrestomathies comme on en a en Allemagne. Celle de M. Branquart est un bon ouvrage, mais il lui manque des thèmes. Les thèmes d'imitation faits de vive voix en classe ne peuvent remplacer le thème écrit et prennent du temps. M. Magin voudrait une chrestomathie divisée en deux parties : l'une, destinée à la sixième, comprendrait des versions et des thèmes sur les formes régulières et la syntaxe élémentaire; la seconde partie, destinée à la cinquième, comprendrait des exercices analogues sur les formes irrégulières. M. Magin demande que la société émette le vœu, auprès du conseil de perfectionnement et auprès du gouvernement, de mettre au concours la rédaction d'une chrestomathie conçue d'après ces idées.

M. le Président dit que cette proposition sera portée à l'ordre du jour de la prochaine session.

M. Jopken fait remarquer que si l'enseignement du latin est introduit dans la classe préparatoire, les vues de M. Magin et celles qu'il a exprimées lui-même, pouront faire l'objet d'un examen spécial.

M. Branquart dit que dans sa *Chrestomathie*, composée il y a environ 25 ans, il peut se trouver des parties défectueuses; d'ailleurs, dans toutes les préfaces des éditions successives, il a fait appel à la bonne volonté de ses collègues en les priant de lui indiquer les lacunes de son ouvrage. Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, il a obtenu ce qu'il a demandé; il en remercie M. Magin. D'un autre côté, il dit que M. Magin n'est pas dans le vrai en affirmant que sa *Chrestomathie* manque de thèmes : il existe un cours de thèmes annexé à son livre et qui a eu plusieurs éditions. Il est même porté au programme de plusieurs établissements.

M. le Président consulte l'assemblée sur la date de la session prochaine. M. Hurdebise propose de se réunir dans un an. Cette proposition est rejetée et l'assemblée décide qu'elle se réunira le dimanche, veille de la Toussaint, à Bruxelles, rue du Chêne 8.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Dimanche 4 Avril 1875.

La séance est ouverte à 10 $^1/_4$ heures, en présence de MM. Faider, président; Gantrelle et Feys, vice-présidents; Dumont, Roersch, Motte, Discailles, Kurth, Dufief, Dupont, Magin, Van Veerdeghem, Peltier, Thil-Lorrain, Thomas, membres; De Block et Fredericq, secrétaires-adjoints.

M. De Block fait une lecture sur la thèse suivante: Les fragments de la plupart des ouvrages attribués au logographe Denys de Milet appartiennent à l'Alexandrin Denys de Mitylène. Il s'attache à prouver que la plupart de ces fragments sont trop sceptiques et trop hardis au point de vue religieux pour avoir été écrits par un auteur antérieur à l'époque alexandrine. Il insiste sur ce fait qu'il existe de nombreux ouvrages controuvés de cette époque, œuvres de faussaires habiles qui flattaient la passion des livres régnant alors chez les deux dynasties rivales des Attale et des Ptolémée. Il s'efforce d'établir que les textes en question doivent être attribués à Denys de Mitylène.

M. Van Veerdeghem fait une lecture sur Gellert et les fabulistes allemands. Après avoir donné quelques détails sur la vie du poëte, il aborde l'étude de ses fables et donne quelques traductions. Pour Gellert, la fable a pour but « de dire la vé-

rité à ceux qui n'ont pas beaucoup d'esprit; » et cet aveu du poëte explique sa bonhomie. En terminant, M. Van Veerdeghem fait rapidement l'histoire de la fable en Allemagne depuis Hans Sachs jusqu'à nos jours.

M. Dupont (motion d'ordre) demande quelle suite a été donnée aux excellentes idées émises par M. Wagener sur l'organisation d'une bibliothèque spéciale à l'usage des corps enseignants.

M. Gantrelle répond que M. Wagener a cru devoir attendre pour transmettre en une fois un certain nombre de vœux émis par la société.

M. Dupont présente quelques observations sur la bibliothèque des professeurs. M. Wagener demandait la création d'une bibliothèque au ministère de l'intérieur, ce qui aurait nécessité une dépense de dix mille francs et un subside annuel de mille francs. C'est peut-être beaucoup exiger. Ne pourrait-on compléter le fonds philologique de la bibliothèque royale? Il y a là de la place et des employés; et là le catalogue pourrait se faire plus rapidement.

M. Dumont prétend qu'au contraire les employés y sont surchargés et qu'il y existe des amas de livres qui ne sont pas encore catalogués.

M. Gantrelle, de son côté, fait observer que la partie philologique de la bibliothèque royale contient fort peu d'ouvrages récents; et qu'une bibliothèque organisée au ministère de l'intérieur serait bien plus avantageuse, parce qu'on y serait servi plus vite et plus sûrement.

M. Dumont dit qu'il y a déjà au ministère un premier fonds de livres philologiques et pédagogiques, qui s'augmente chaque année et qui constitue une sorte de bibliothèque du conseil de perfectionnement. Un autre avantage, qui n'est pas à dédaigner, est la franchise de port pour l'aller et le retour. M. Dumont s'engage à faire faciliter le prêt des livres aux professeurs. Il serait dangereux de demander de gros subsides: il est préférable de commencer modestement, en constituant petit à petit une bibliothèque philologique par des achats de bibliothèques de professeurs allemands qui se vendent à chaque instant.

M. Gantrelle dit qu'on n'a indiqué qu'un chiffre approximatif. Le gouvernement fera ce qu'il jugera convenable de faire. Il croit que si le conseil de perfectionnement était sollicité dans

ce sens, il n'hésiterait pas à mettre sa bibliothèque à la disposition des professeurs.

M. Faider prend l'engagement de s'occuper de ce côté de la question.

M. Dumont ajoute qu'il est évident que la bibliothèque de l'École Normale devrait aussi servir aux anciens élèves.

M. Discailles propose de prier le ministre d'autoriser le Directeur de l'Ecole Normale à prêter des livres aux anciens normalistes.

M. Dumont dit encore qu'au ministère on achète beaucoup de livres. L'année passée, on a consacré près de 5000 francs à cet objet; il y a un crédit annuel de 8000 francs pour la bibliothèque du conseil de perfectionnement. On voit par là combien il serait pratique d'en faire le point de départ de la bibliothèque spéciale que désire le corps enseignant.

L'assemblée émet le vœu que les idées de M. Dumont soient réalisées et que le gouvernement autorise le Directeur de l'Ecole Normale des humanités à prêter les livres de la bibliothèque aux anciens normalistes, après avoir demandé d'abord aux élèves s'ils peuvent s'en passer, et à la condition que les livres prêtés soient renvoyés à la première sommation.

M. Kurth fait une lecture sur le caractère légendaire de l'histoire du pays de Liége jusqu'au XIIIe siècle. Il divise cette période des annales de la principauté en trois cycles: le premier s'étend jusqu'à l'origine de l'état liégeois, et peut être appelé le cycle chrétien; le second est celui de Notger avec toutes les légendes groupées autour de ce nom; le troisième va jusqu'au XIIIe siècle: c'est le cycle populaire et romanesque. On a d'abord les légendes des saints qui ont prêché la foi dans la vallée de la Meuse; après eux, la légende locale est éclipsée par l'histoire plus vaste des Carolingiens et des invasions normandes. Avec Notger reparaissent les traditions légendaires, qui s'attachent toujours aux époques brillantes. M. Raikem a rendu sa physionomie à Notger. Enfin viennent les innombrables légendes postérieures, parmi lesquelles on a surtout celles qui se rattachent au nom de Lambert le Bègue. L'abbé Daris a ouvert la question. A partir du XIIIe siècle, on ne rencontre plus de groupes épais de légendes, formant de véritables cycles: elles sont éparses çà et là. Parmi les causes des légendes qui entourent l'histoire primitive du pays de

Liége, on peut citer naturellement l'absence de témoignages écrits avant une époque assez récente et surtout la falsification à laquelle, au XIII[e] siècle, se livra le chroniqueur Gilles d'Orval, en exagérant et en dénaturant les légendes que lui transmettaient ses prédécesseurs. Il composa ainsi une chronique qui va de S[t] Materne à Henri de Gueldre et qui, malgré ses mille inexactitudes, fut la source où allèrent puiser tous les historiens. Aujourd'hui il serait impardonnable de s'en tenir au mot de Vertot : « Mon siége est fait. » Nous sommes mis à même de procéder à la révision de l'histoire des origines de l'état liégeois. Les difficultés ne manquent pas cependant. Les bibliothèques n'ont pas encore été suffisamment explorées. D'un autre côté, les chroniques d'Anselme et de Hariger ne sont pas encore rétablies dans toute leur pureté. Enfin, il reste les traditions orales qu'il ne faut pas mépriser, mais étudier avec soin pour y démêler le vrai du faux.

M. Thil-Lorrain donne lecture d'un vaste travail sur Babrius et Lafontaine. Après quelques réflexions sur l'origine de l'apologue, il examine la question de l'époque dans laquelle a vécu Babrius. Puis il s'attache à comparer Babrius et Lafontaine, surtout au point de vue du talent descriptif.

M. Discailles donne lecture, pour M. Gantrelle, d'une dissertation sur les Suèves des bouches de l'Escaut et leur déesse Néhalennia (1).

M. Kurth présente quelques observations sur les prix et sur les concours organisés par la société.

Après une courte discussion, M. le Président invite M. Kurth à rédiger ses propositions et à les transmettre à M. Wagener, afin qu'elles soient portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Président clôture les débats en se félicitant d'un programme aussi bien rempli que celui des deux séances du 3 et du 4 avril 1875, et en exprimant le souhait que la session de la Toussaint soit digne de celle-ci.

La séance est levée à midi et demi.

---

(1) Nous donnons ci-après cette dissertation. Quant aux autres dissertations promises à la *Revue*, nous n'en avons encore reçu aucune. Note de la Rédaction.





LES SUÈVES DES BOUCHES DE L'ESCAUT ET LEUR DÉESSE NEHALENNIA.

> (*Usipi*) *primum a Suevis, mox a Frisiis intercepti sunt*. Tac. Agr. 28.
> *Pars Sucvorum et Isidi sacrificat*. Tac. Germ. 9.

Les Suèves dont il est question dans les deux passages cités ci-dessus ne formaient qu'une seule et même peuplade, établie à l'embouchure de l'Escaut, et leur déesse que Tacite nomme Isis portait le nom germanique de Nehalennia. C'est cette double proposition que nous allons chercher à démontrer.

I. Tacite raconte (Agr. 28) que les Usipes, qui formaient une cohorte de l'armée romaine en Bretagne, s'embarquèrent, dans l'été de l'an 83 apr. J. C., sur trois bâtiments légers et désertèrent. Descendant fréquemment sur les côtes pour s'y procurer de l'eau et des vivres, ils eurent à livrer de nombreux combats aux Bretons, et tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils furent réduits par la faim à manger d'abord les plus faibles d'entre eux, puis ceux que désignait le sort. Ayant ainsi fait le tour de la Bretagne, ils perdirent leurs vaisseaux, faute de savoir les manœuvrer, et furent arrêtés comme pirates, *d'abord par les Suèves, ensuite par les Frisons.*

On place généralemeut les Suèves dont il est question ici entre l'Elbe et la mer Baltique. Quant à l'itinéraire suivi par

les Usipes, les uns pensent qu'ils passèrent par le détroit de Calais, et remontèrent ensuite les côtes de la mer du Nord jusqu'à l'embouchure de l'Elbe; les autres, qu'ils prirent tout d'abord une direction qui les éloignait de leur patrie, en remontant de l'estuaire de la Clyde vers les parages inconnus de la Calédonie septentrionale, et qu'ils se rendirent de là en ligne droite à l'embouchure de l'Elbe (1), ou, comme le veut le savant Brotier, sur les côtes méridionales de la Baltique. On suppose que ceux qui ne furent pas faits prisonniers par les Suèves revinrent sur leurs pas, longeant sans doute le pays des Cauques, qui occupaient tout le littoral compris entre l'Elbe et l'Ems, et allèrent échouer chez les Frisons, qui habitaient autour de ce qu'on appelle aujourd'hui le Zuiderzée. L'invraisemblance du second itinéraire et d'une bonne partie du premier saute tellement aux yeux qu'on peut se dispenser d'y insister. Ce qu'on n'a pas remarqué jusqu'ici, c'est que la manière même dont l'auteur s'exprime est tout à fait contraire à cette course lointaine vers l'Orient. En effet, il affirme, en une seule phrase, qu'après avoir fait le tour de la Bretagne dans les conditions les plus malheureuses, ils perdirent leurs vaisseaux et furent arrêtés comme pirates par les Suèves. Si entre la circumnavigation de la Bretagne et la perte des vaisseaux était venu se placer un long et dangereux voyage jusqu'aux côtes de la Baltique, l'auteur n'aurait sans doute pas manqué d'appeler l'attention sur ce fait vraiment extraordinaire pour ce temps-là; en tout cas, il se serait exprimé d'une autre manière. Nous pensons donc que le tour de phrase employé par Tacite doit faire croire que les trois faits qui y sont réunis se sont succédé presque immédiatement.

Voici, selon nous, par où passèrent les Usipes et où ils furent faits prisonniers.

Voulant retourner dans leur patrie, ils n'avaient qu'à se laisser guider par leur instinct et le soin de leur salut pour prendre tout d'abord la direction vers le sud d'où ils étaient venus. Ils doublèrent ensuite la pointe de Cornouailles, et longèrent la côte méridionale de la Bretagne, où ils pouvaient

(1) V. la carte de l'*Agricola of Tacitus*, by Church and Brodribb. London, 1869.

espérer trouver les choses les plus nécessaires à la vie. En sortant du Pas-de-Calais, ils devaient naturellement se diriger vers les terres qu'ils voyaient à leur droite, et de là vers l'embouchure de la Meuse, d'où ils étaient sans doute venus en Bretagne, et qu'ils avaient à remonter pour retourner, par le Wahal, dans leur pays situé à l'est du Rhin et de l'Yssel. Ces terres sont celles de la Flandre, de la Zélande ou de la Hollande d'aujourd'hui. Tacite dit que ce fut *après avoir perdu leurs vaisseaux* que les Usipes furent arrêtés, d'abord par les Suèves, ensuite par les Frisons. D'où nous croyons pouvoir conclure que les deux peuples étaient voisins, et que les Suèves habitaient au sud des Frisons. Ceux-ci s'étendaient, à cette époque, entre la mer et les Bataves (1), jusqu'à la Meuse, puisque Pline (mort en 79 apr. J. C.) affirme qu'ils habitaient des îles entre le lac Flévus (Zuiderzée) et le Hélium (embouchure de la Meuse). Plus tard, on les voit même sur les côtes de la mer à l'embouchure de l'Escaut (2). Mais il est impossible de déterminer l'époque où ils vinrent s'y établir. Il est aussi impossible de dire exactement où les Frisons touchaient aux Suèves. La forme de la phrase employée par Tacite fait le plus naturellement supposer que les Usipes perdirent tous leurs vaisseaux à la fois, en échouant soit sur les bas-fonds de la branche orientale de l'Escaut, soit sur les côtes entre l'Escaut et la Meuse, et que, ne pouvant plus continuer leur voyage par eau, ceux qui avaient échappé aux Suèves furent pris par les Frisons. Les deux peuples devaient donc se trouver en contact entre la Meuse et l'Escaut. En tout cas, ce que le passage de Tacite affirme clairement, c'est que des Suèves habitaient en l'an 83 après J. C. (c'est l'année de la fuite des Usipes) au sud des Frisons, c'est-à-dire vers les bouches de l'Escaut.

A quelle époque vinrent-ils s'établir dans ces parages? On ne trouve à cet égard qu'un seul renseignement, assez incomplet, mais qui n'en est pas moins précieux. En l'an 7 avant J. C.,

---

(1) C'est aussi l'opinion de Van den Bergh, le savant et judicieux auteur du *Handboek der middel-nederlandsche geographie*, p. 197.

(2) *Villa Schaltheim, quæ juxta ostium Scaldis fluminis in maritima Frisonum regione posita est*. Eginhardi transl. SS. Marcellini et Petri; Boll. jun. 1,202. Cf. Zeus, die Deutschen und die Nachbarstämme.

l'empereur Auguste, s'étant rendu sur les bords du Rhin, reçut la soumission des Suèves qui habitaient au delà du fleuve et les transplanta sur la rive gauche ([1]). Il ne se décida sans doute à prendre cette mesure que pour mettre fin à leurs déprédations, car il n'y avait pas longtemps qu'ils avaient franchi le fleuve et porté la guerre chez les peuples soumis aux Romains ([2]). On doit penser aussi qu'il ne les établit pas tout près de la rive gauche du Rhin ([3]) au milieu des peuples qu'ils avaient attaqués et pillés, et d'où ils auraient pu facilement retourner sur la rive droite pour récupérer leur indépendance, mais qu'il leur assigna pour demeures les contrées désertes et plus ou moins marécageuses, situées au midi des Bataves et des Frisons, c'est-à-dire vers le cours inférieur de l'Escaut. Suétone porte leur nombre à 40,000, en y comprenant les Sygambres, leurs compagnons d'infortune; Eutrope parle de 400,000 ([4]). Quoi qu'il en soit de ces chiffres, sans doute approximatifs, comme ce fut quatre-vingt-dix ans plus tard que les Usipes vinrent échouer chez eux, leur population pouvait déjà avoir reçu de grands accroissements; ils pouvaient, en tout cas, s'être répandus dans les îles de la Zélande ou jusqu'aux bords de la mer au nord de l'Escaut.

Pendant plusieurs siècles il n'est plus question de ces Suèves. Mais au sixième, on les trouve nommés comme voisins des Frisons ([5]). Au milieu du septième, ils sont cités avec les Frisons et les Flamands que convertit St. Éloi ([6]), et si

---

([1]) Suét. Oct. Aug. ch. 21. *Suevos,* qui est dans les mss, a été à tort corrigé en *Ubios.*

([2]) Dio Cass., l. 51, p. 653 de l'éd. de Reimarus : ἐπὶ πολέμῳ διαβάντας. Ils avaient été repoussés par C. Carinas, qui venait de dompter les Morins.

([3]) C'est aussi l'opinion du père Boucher; v. Bucherii Belgium Romanum, l. 1, ch. 20.

([4]) Suét. Tib. ch. 9. Eutr. l. 7, ch. 9.

([5]) *Terror et extremis Frisiontibus atque Suevis* (Venantius Fortunatus). Cf. Van den Bergh, l. l., p. 116. Van den Bergh croit que le nom de Suèves est une corruption de celui de Zeeuwen (habitants des bords de la mer), de zee ou zewe. Pourquoi le nom de Zeeuwen ne serait-il pas venu de celui de Suèves ?

([6]) *Flandrenses atque Andoverpenses, Frisiones quoque et Suevi, et barbari quique circa maris littora degentes.* Spicilegium de d'Achery, l. 91, Vita S. Eligii, l. ii, c. 3.

l'écrivain contemporain les qualifie d'*errants* (1), c'est qu'on les trouvait sans doute avec leurs troupeaux tantôt d'un côté, tantôt d'un autre (2). Enfin, en 880, les Suèves et les Ménapiens sont mentionnés ensemble pour avoir essuyé une défaite sanglante de la part des Normands qui s'étaient retranchés à Courtrai pour y passer l'hiver (3). Leur nom s'est conservé dans les villages de Sweveghem (demeure des Suèves), près de Courtrai, dans Swevezeele (manoir des Suèves), entre Courtrai et Bruges, et peut-être dans Severghem (Zeuwerghem ou Sewerghem, au moyen âge), sur l'Escaut, près de Gand.

On a prétendu que les Suèves dont il est question dans les auteurs du moyen-âge sont venus beaucoup plus tard s'établir sur les rives de l'Escaut et particulièrement en Flandre. Dresselhuis fixe leur arrivée en Zélande et dans la Flandre occidentale à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècle (4); Warnkœnig recule leur établissement dans ces contrées au IVe et au Ve siècle (5). Mais on ne trouve aucune preuve à l'appui de ces dates. Si l'on voulait s'en tenir à de simples suppositions, on pourrait dire avec autant de vraisemblance que, dès le premier siècle, les Suèves transplantés par Auguste ont vu augmenter leur population par de nouvelles immigrations. La seule chose qui soit constatée dans l'histoire, c'est qu'au commencement du Ve siècle (409), les Suèves vinrent avec les Vandales et les Alains se ruer sur la Gaule, et dévastèrent Tournai et le pays des Morins, que le chroniqueur nomme *extremi hominum;* mais il n'est dit nulle part qu'ils aient envahi la contrée habitée par les Ménapiens et située plus au nord, ni surtout qu'ils aient formé des établissements en Flan-

(1) *Multum in Flandris laboravit, jugi instantia Andoverpis pugnavit, multosque erroneos Suevos convertit.* Ib. c. 8. J. Ab Utrecht Dresselhuis (*De Godsdienstleer der aloude Zeelanders*, p. 128) place ces Suèves dans la Flandre Occidentale et dans l'île de Walcheren, les Frisons dans le pays de Waes, dans les Quatre-Métiers, etc.

(2) Cette épithète est peut-être aussi une traduction de leur nom, *Suevi,* ou mieux *Suebi*, venant de *schweben*, errer.

(3) Annal. Vedast. ad. ann. 880, et De Bast, Recueil d'antiquités, p. 97.

(4) V. l'ouvr. cité, p. 127.

(5) Histoire de la Flandre, trad. de l'allemand par A. E. Gheldolf, l. 1, p. 118.

dre (1). Aussi Zeuss croit-il pouvoir dire que les Suèves de la Flandre sont *d'une origine inconnue* (2). Si le savant historien avait remonté plus haut dans l'histoire, ils les aurait sans doute pris, comme nous, pour les descendants de ceux qu'avait transplantés Auguste (3).

II. Au chap. 9 de la *Germanie*, Tacite, après avoir nommé les trois principaux dieux des Germains, Mercure, Mars et Hercule, ajoute: *Pars Suevorum et Isidi sacrificat; unde causa et origo peregrino sacro, parum comperi, nisi quod signum ipsum in modum liburnæ figuratum docet advectam religionem.* Où habitaient ces Suèves adorateurs d'Isis? Il faut sans doute chercher leurs demeures sur les bords de la mer ou non loin de la mer sur les rives des grands fleuves, puisque l'auteur affirme que le symbole de leur divinité est un vaisseau et que c'est par mer que ce culte leur a été apporté. Il ne peut cependant pas s'agir ici d'un des dix peuples de la Suévie qui habitaient les côtes de la Baltique et la rive droite de l'Elbe. Les Esthiens, sur les côtes orientales de la Baltique, adoraient, selon Tacite, la Mère des dieux (chap. 45); les Angles, les Reudignes, les Avions, les Varins, les Eudoses, les Suardons et les Nuithons, entre la Baltique, la mer du Nord et l'Elbe, avaient une déesse appelée Nerthus ou la Terre-mère (ch. 40). Quant aux Rugiens et aux Lemoviens, entre l'embouchure de l'Oder et celle de la Vistule, l'auteur ne fait que citer leur nom, étant sans doute à leur égard dans une ignorance complète pour tout le reste. Puisqu'il parle du culte de tous les peuples voisins dont nous venons de citer les noms, il n'aurait sans doute pas fait une exception pour les Rugiens et les Lemoviens, si ces deux peuples avaient honoré Isis.

Mais pourquoi Tacite mentionne-t-il, au ch. 9, la divinité d'une *partie des Suèves*, sans nous faire connaître le nom parti-

---

(1) V. Zeuss, die Deutschen und die Nachbarstämme, p. 450.

(2) l. l. p. 57.

(3) Cf. Meyer, Sueven in Flandern; Programme du gymnase d'Osnabrück, 1873. Nous n'avons reçu ce programme que lorsque nous avions à peu près achevé notre travail sur les deux passages de Tacite cités plus haut. Les deux dissertations présentent des différences assez marquées, dans les détails surtout, pour que nous n'ayons pas cru inutile de publier la nôtre.

culier de cette peuplade, comme il le fait partout ailleurs dans les chapitres qui concernent la Suévie ? A notre avis, c'est que ces Suèves n'étaient connus que sous ce nom général, et qu'ils habitaient en dehors de la Suévie proprement dite, et même en dehors de la Germanie, c'est-à-dire au sud de la Meuse après sa réunion avec le Wahal. Ce sont donc ici les Suèves (1) que l'auteur avait déjà nommés dans l'*Agricola* (ch. 28). Ce qui nous autorise surtout à l'affirmer, c'est que nous trouvons chez eux une divinité qui ressemble parfaitement à Isis; nous voulons parler de leur déesse Nahalennia.

Tacite donne des noms romains aux divinités germaniques, suivant qu'elles lui semblent avoir plus ou moins de ressemblance avec les dieux de Rome. Il dit lui-même que c'est par une interprétation à la romaine *(interpretatione Romana)* qu'il nomme Castor et Pollux les deux frères qui s'appelaient Alci chez les Naharvales (Germ. 43). Mercure et Mars, qu'il cite encore, sont assimilés par les mythologues à Wodan (Odin) et à Tiu, Ziu ou Tyr. Quant à Isis, on croit la retrouver dans Frigga, Freya, Frouwa (vrouw et mevrouw en hollandais, *domina*), déesse de la fécondité. Isis a fait penser aussi à d'autres déesses germaniques, et entre autres à Nehalennia, sans qu'on ait cependant insisté sur ce point. Il est certain, selon nous, qu'il y a entre ces deux déesses plus de ressemblance qu'on ne peut en trouver entre les autres divinités germaniques et romaines, et c'est pourquoi nous sommes persuadé que c'est Nehalennia que Tacite avait en vue en nommant Isis.

Le principal sanctuaire de Nehalennia était à l'embouchure de l'Escaut, dans l'île de Walcheren, mais son culte semble s'être étendu vers l'est jusqu'à Cologne (2). C'est dans cette île

(1) Il est très-probable, d'après Borghesi et M. Geffroy, que Tacite eut pendant quatre ans (89-93) le gouvernement de la Belgique, province prétorienne. Il pouvait donc avoir connu par lui-même la religion des Suèves des bords de l'Escaut. V. Geffroy, Rome et les barbares, p. 92.

(2) On a trouvé près de Deutz, vis-à-vis de Cologne, une pierre votive consacrée à Nehalennia par un sexvir Augustalis de Cologne. V. *Exempla inscriptionum latinarum*, de Wilmanns, t. 2, p. 126. Wolf (Beiträge zur deutschen Mythologie, 1852) dit qu'on en a trouvé aussi dans les environs de Bruxelles et de Leyde. Il n'existe qu'une seule image de Nehalennia à Bruxelles, mais elle y a été apportée de l'île de Walcheren.

de la Zélande qu'on a trouvé, en 1647, dans les dunes de Domburg, une foule d'autels votifs, qui, pendant des siècles, étaient restés ensevelis dans le sable [1]. Sur la plupart se trouve l'image de la déesse avec une inscription qui porte son nom. Elle est le plus souvent représentée assise, tenant un panier de pommes sur le genou gauche, avec un chien et un panier de pommes à ses côtés. Quelquefois il y a des cornes d'abondance des deux côtés de la niche dans laquelle elle se trouve placée. Deux fois seulement la déesse est représentée debout; elle tient le pied gauche appuyé sur le gouvernail ou la proue d'un vaisseau; elle porte sur le bras gauche une corbeille de fruits, et un chien est à sa droite. Son costume est celui d'une matrone romaine, à l'exception d'une espèce de pèlerine, retenue sur la poitrine par un bouton ou une agrafe, comme l'était le *sagum* des Germains. Cette pèlerine est encore portée aujourd'hui par les femmes sur les deux rives de l'Escaut à son embouchure. Il serait difficile de dire quelle était sa coiffure. Il y en a qui croient qu'elle portait un bonnet à ailes [2], comme les Zélandaises. Mais cela n'est rien moins que certain. On a trouvé sur la même place des monnaies romaines depuis Vitellius (69 apr. J.-C.), jusqu'à Tétricus (273 apr. J.-C.). Ajoutons encore que sur une pierre qui ne porte pas l'image de la déesse, on lit l'inscription suivante :

Deæ Nehalenniæ
ob merces recte conser
vatas M. Secundanus Silvanus
negotiator cretarius
Britannicianus.

---

(1) *Chronyk van Zeeland*, door Smallegange. Middelburg, 1696. *De romeinsche beelden en gedenksteenen van Zeeland* door Dr L. J. F. Janssen. Middelburg, 1845. *De godsdienstleer der aloude Zeelanders*, door J. Ab Utrecht Dresselhuis. Middelburg, 1845.

(2) Wolf (l. l.) est de cette opinion, mais je suis porté à croire qu'il n'a consulté que les images de la chronique de Smallegange; on ne peut pas distinguer de bonnet à ailes dans les images plus exactes que donne Janssen. Je me suis rendu à Middelbourg pour obtenir, par la photographie, une reproduction plus exacte encore de la principale de ces images, mais hélas ! je n'ai plus trouvé que des débris. Tout avait été détruit dans un incendie.

On voit que Nehalennia était la déesse de la fécondité [1], de la navigation et du commerce, exactement comme Isis; il serait même difficile de voir autre chose dans toutes ces images que la déesse égyptienne si le nom de la déesse germanique ne nous avait pas été conservé par les inscriptions dédicatoires [2]. Les Grecs représentaient Isis tenant, comme Nehalennia, un pied appuyé sur la poupe d'un navire. Elle présidait à la navigation, et ceux qui avaient échappé aux dangers de la mer lui consacraient des pierres votives. Elle était aussi la déesse de la fécondité, et on la trouve, comme Nehalennia, avec des cornes d'abondance; il n'y a que les corbeilles de fruits qui constituent un attribut particulier de la déesse des Suèves. Enfin, toujours comme Nehalennia, Isis était accompagnée de chiens, et on la représentait tantôt debout, tantôt assise sur une chaise [3].

On ne saurait déterminer l'époque de la construction du petit temple de Dombourg. Tel savant parle du deuxième, tel autre du troisième siècle après J. C. [4]. Ce qui est sûr, c'est que le temple et les autels votifs ont été érigés sous l'influence prépondérante de la civilisation romaine. Tacite ne connaît aux Germains ni temples, ni images des dieux; et, de son temps, le culte de la déesse des Suèves était encore symbolisé par un vaisseau. Bientôt il se fit un mélange des idées romaines et germaniques. Les statuaires formés à l'école romaine ayant à représenter Nehalennia, déesse de la navigation et de la fécondité, lui donnèrent la forme et les attributs de la déesse

---

[1] Son nom même semble signifier *dispensatrice, celle qui accorde ses dons*. De toutes les étymologies qu'on a données de ce nom, celle de M. Kern (*Taal- en letterbode*, tweede aflevering, 1871) nous déplait le moins. D'après lui, ce mot se compose 1° du suffixe *ennia, inne* en flamand, qui sert à marquer le féminin dans les substantifs, 2° du suffixe masculin *al*, devenu plus tard *el*, qui marque la répétition, l'habitude, 3° de la racine indo-germanique *neh (neeh, nach)*. *Neehal* signifierait celui qui à l'habitude de donner, d'accorder, de distribuer.

[2] Dresselhuis fait cependant des rapprochements entre Nehalennia et Diane.

[3] V. art. Isis dans la *Realencyclopedie* de Pauly.

[4] Van Wyn (Nalezingen etc.) cité par Pougens (*Mémoires de l'Académie celtique*, p. 252) et Ab Utrecht Dresselhuis (l. l.)

romaine qui lui ressemblait le plus. Mais ils ne pouvaient se soustraire entièrement à l'influence du milieu dans lequel ils travaillaient; les corbeilles de pommes ou de poires ne sont assurément pas un symbole romain, et la pèlerine que porte la déesse n'appartient pas au costume des Romaines (¹). Sur un des autels, on voit, comme accessoire, un sanglier; une tête de sanglier se trouve sur un autre. C'est encore un symbole germanique; les Esthiens, qui adoraient la Mère des dieux, avaient pour symbole de leur culte des figures de sanglier (*insigne superstitionis formas aprorum gestant.* G. 45). Les noms des fondateurs de ces autels sont ou germaniques, comme Ambachtius, Liffio, Flettius, Nertomarius, ou romains. Les étrangers qui faisaient le commerce à l'embouchure de l'Escaut sacrifiaient à la divinité locale comme les indigènes.

Chez les anciens, Isis était identifiée avec Demeter, Terra, Rhea, Mater deum, Cybèle. Chez les Germains, nous trouvons également la même déesse honorée sous des noms différents dans des localités différentes. Elle s'appelle Nehalennia dans l'île de Walcheren et à Cologne, Nerthus ou Terre-mère et Mère des dieux (*Mater deum*) chez les Suèves de la Baltique. Les trois divinités représentaient le même principe, celui de la force productrice de la terre; mais Nehalennia ressemble plus particulièrement à Isis, étant comme elle la protectrice des navigateurs.

Tacite entre, au sujet de Nerthus, dans quelques détails qui nous permettent de faire d'autres rapprochements. Le centre du culte de Nehalennia est dans l'île de Walcheren; c'est également dans une île que se trouve le sanctuaire de la Terre-mère (Nerthus), adorée par sept peuplades de la Suévie. Il y a, dit l'auteur, dans une île de l'Océan (²) un bois sacré, et dans ce bois un char dédié à la déesse et couvert d'un voile. Le prêtre seul

---

(¹) Dresselhuis (l. l.) affirme que la forme du petit temple n'était pas non plus purement romaine. Il dit aussi, avec raison, que les images de Neptune et d'Hercule, qui se trouvent quelquefois comme divinités secondaires avec la divinité principale Nehalennia, ne sont pas une conception romaine.

(²) Germ. 40. Les uns placent cette île dans la mer du Nord, à l'embouchure de l'Elbe, les autres vers les côtes occidentales de la Baltique. L'île de Rugen semble aujourd'hui entièrement abandonnée.

a le droit de le toucher; il sait le moment où la déesse est dans le sanctuaire; il la fait conduire et l'accompagne, avec un grand respect, chez les populations suèves. Les lieux qu'elle visite sont en fête; toute guerre est suspendue; on ne connaît que la paix, la joie, le repos.

Isis et la Mère des dieux (*deum magna mater*) avaient également leurs processions chez les anciens; le jour même de la procession d'Isis, on lui offrait un vaisseau (1). Le char sur lequel était promenée la Terre-mère n'était sans doute, comme le fait remarquer Simrock (2), autre chose qu'une barque montée sur des roues, d'autant plus qu'il devait passer d'une île de la mer dans les contrées habitées par les Suèves. On peut retrouver, longtemps après, des réminiscences de ce culte payen dans le pays où s'est conservé le nom des Suèves, c'est-à-dire en Souabe. D'après Grimm (3), on y promenait ainsi des vaisseaux chaque année au commencement du printemps, et, en 1530 encore, le magistrat dut prendre des mesures pour mettre fin aux désordres qui avaient lieu à l'occasion de ces processions.

Au commencement du douzième siècle, nous voyons une procession semblable partir des bords du Rhin et parcourir une partie de la Belgique. Un vaisseau, construit dans une forêt non loin d'Aix-la-Chapelle et placé sur des roues, fut d'abord traîné dans cette ville, et promené ensuite dans une foule de localités avec un accompagnement immense de peuple (4). Il passa par Maestricht, Tongres, Looz, St. Trond, et si la procession n'avait pas été dispersée par la force armée, il est permis de penser qu'elle ne se serait arrêtée qu'à l'embouchure de l'Escaut.

A Maestricht, il reçut un mât et des voiles. A St. Trond il resta plus de douze jours. Chaque nuit, hommes et femmes allaient chanter et danser autour du symbole payen, et l'on se livrait à toutes sortes de désordres, au grand scandales des *hommes religieux (religiosi homines)*. Pour le clergé, ce vaisseau

---

(1) Ce jour (5 Mars) est désigné par *Isidis navigium* dans le calendrier des paysans, *Kalendarium rusticum*. V. l'art Isis dans la *Realencyclopedie* de PAULY.

(2) *Handbuch der Deutschen Mythologie.*

(3) Deutsche mythologie.

(4) Utriusque sexus grandi hominum processione. Gesta abbatum Trudonensium, dans le Spicil. de d'Archery, t. II, l. 12.

était le symbole des mauvais esprits, une invention du diable, et on aurait pu l'appeler, ajoute l'abbé Rudolf, le vaisseau de Vénus ou de toute autre divinité payenne. N'oublions pas de dire qu'il était traîné par des tisserands et des drapiers, dont les corporations devinrent de bonne heure si puissantes, surtout en Brabant et en Flandre.

Loin de penser, comme le chroniqueur, que le peuple les avait forcés, pour les punir de leur insolence, à s'atteler au vaisseau, nous sommes persuadé qu'eux-mêmes avaient fait construire ce symbole d'un culte antique et qu'ils entraînaient le peuple à leur suite. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que les tisserands eussent honoré, comme leur patronne particulière, la déesse de la fécondité? Elle passait, dans l'antiquité, pour avoir enseigné la production et l'usage du lin, ses prêtres ne portaient que des vêtements de lin, et ils savaient au besoin les tisser eux-mêmes [1].

Nous croyons pouvoir conclure de notre double démonstration que les Suèves mentionnés dans l'*Agricola* habitaient à l'embouchure de l'Escaut, et que c'est à eux que pensait Tacite en disant, dans la *Germanie*, qu'ils sacrifiaient à Isis, c'est-à-dire à la déesse germanique Nehalennia.

---

(1) Pauly Realencycl., art. Isis, p. 282; *φᾶρος δὲ αὐτημερὸν ἐξυφήναντες οἱ ἱρέες*. Hérod. 2, 122.

LE CODEX BRUXELLENSIS

DU FLORILÉGE DE STOBÉE.

Le manuscrit qui fait l'objet de notre travail appartient à la bibliothèque de Bourgogne (n° 11,360 inv. gén.); il forme un volume in-4° de 202 feuillets, écrit sur papier, et contient des extraits du *Florilége* de Stobée, des *Dialogues* de Platon et des *Traités moraux* de Plutarque; il paraît dater du second tiers du XVe siècle. En 1833, un savant helléniste, M. Charles Beving, publia à Bruxelles (¹) les principales variantes du Stobée, et — ce qui donne une haute idée de la valeur du ms. — ces variantes furent presque toutes adoptées par Meineke, le dernier éditeur du *Florilége* (²).

Il est à regretter que M. Beving se soit contenté d'*écrémer* le ms. de Bruxelles : il n'a donné qu'une faible partie des leçons de ce ms., et sa collation ne comprend que les vingt premiers titres du recueil de Stobée. Nous avons donc repris l'œuvre de M. Beving, en nous astreignant à une exactitude minutieuse. C'est le fruit de ce labeur si ardu et si pénible, que nous offrons aux lecteurs de la *Revue*. Nous avons scrupuleusement noté les plus petites différences de texte; nous espérons que les philologues nous sauront gré de la conscience avec laquelle nous nous sommes acquité de notre tâche. Nous n'avons pas hésité à donner des variantes évidemment fautives et parfois monstrueuses; les hommes du métier savent, en effet, que toutes ces particularités ont leur importance pour déterminer la filiation des mss. D'ailleurs celui qui collationne un ms., a pour premier devoir d'être fidèle et complet; s'il se permet de faire un choix parmi les variantes, il est exposé à tomber dans l'arbitraire, et il empiète sur un autre domaine de la critique philologique.

(¹) *Remarques critiques sur quelques passages de l'Anthologie de Stobée*, par Charles Auguste Beving, docteur en philosophie et ès-lettres. Bruxelles, Hayez, 1833, in-8° de 23 pages.

(²) *Joannis Stobaei Florilegium*, recognovit Augustus Meineke. Lipsiae, Teubner, 1855-57, 4 vol. in-12.

L'ordre des titres et des fragments dans le ms. de Bruxelles, diffère totalement de celui des éditions. Nous avons donc dû ramener chaque variante à sa place, en prenant pour base l'édition de Meineke : ce n'a pas été la partie la moins ennuyeuse, la moins ingrate de notre tâche.

Nous publierons ultérieurement la description détaillée du ms., ainsi qu'une étude critique sur le rang qu'il doit occuper et sur les sources d'où il émane.

Tit. I.

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
29 (Tit. I, p. 11, l. 23)	ἔφη ὅτι χρή	ἔφη· χρή
(ib., l. 24)	ἡδὺν γάρ	ἡδὺν δὲ
(ib., l. 28)	ἀνδρεία	ἀνδρία
(p. 12, l. 2)	μόνον	*om.*
43 (p. 14, l. 10, 11)	χρησιμωτέρα δ'	τιμιωτέρα δὲ
(ib., l. 11)	ἐστίν	ἐστί
(ib., l. 12)	καθιστῶσα	καθιστᾶσα
47 (p. 15, l. 12)	ἀενάῳ	ἀεννάῳ
(ib., l. 15)	ἀνώλεθρον	τὸ ὕδωρ ἐκβλύζει *add.*
51 (ib., l. 25)	Μὴ οὕτω	μὴ οὕτως
(ib., »)	τὸ τῆς δόξης	τὸ ἐκ τῆς δόξης
52 (ib., l. 27)	Εἰ βούλει	εἰ θέλεις
62 (p. 17, l. 17)	ἔργον ἐστὶν	ἔργον δὲ ἐστὶν
(ib., »)	τούτῳ	τοῦτο
63 (ib., l. 21)	ἐπισταμονικά	ἐπιστήμα
(ib., »)	περί τινα	καὶ περί τινα
(ib., l. 23)	οὕτως γάρ	οὐ γάρ
(ib., l. 24)	ἀκοά	ἀκοή
(ib., l. 25)	τοῖς ἐοῦσιν	τοῖς ἐοῖσιν
(p. 18, l. 1)	πλείστοις	ἑκάστοις
(ib., l. 3)	οἰκῆον	οἰκεῖον
(ib., l. 5)	ἀφωρισμένον	ἀφωρισμένας
(ib., l. 10)	τ' ἐντί	ἐστι
(ib., »)	γένεα	γένη
(ib., l. 11)	συναρθμήσασθαι	ἀριθμάσασθαι
(ib., l. 12)	ἦμεν	εἶναι
(ib., »)	παναλαθέστατος	ἀληθέστατος
(ib., l. 15)	συστοιχίᾳ	συστοιχείᾳ

Ed. Meineke (Teubner). Fr.			Cod. Brux.
	(ib., „)	ἐκείνω	ἐκείνου
64	(p. 18, l. 21)	τᾶς φύσιος ἀρετάν	τᾶς ἀρετᾶς φύσιν
	(ib., l. 24)	ὀπτίλων	ὀπτίλλων
	(ib., l. 24 sqq et p. 19 init.)		v. Beving, p. 3, 5, Mein., *Praef.*, p. V.
	(p. 19, l. 11)	τὰ πρῶτα	τὰ πρᾶτα (Cf. Mein. *Praef.*, p. V).
	(ib., l. 16)	ὅτι	*om.*
	(ib., l. 20)	συμφωνῇ	συμφωνεῖ
	(ib., l. 27)	καὶ κακά	*om.*
	(ib., l. 30)	εἴδεα	ἴδεα
	(ib., l. 31)	οὕτως κά τις ἀθρῆσαι	οὕτως καί τις ἀθρησάτω
	(p. 20, l. 8)	ταὶ	τὲ
	(ib., l. 11)	ἁ	*om.*
	(ib., l. 13)	γὰρ	*om.*
	(ib., l. 14)	ποθ'	ποτ' (Cf. Beving, p. 5.
	(ib., l. 16)	ἀκρασίαν	ἀκρατίαν
	(ib., l. 17)	ἀλλάλως	ἄλλως *ex corr.*
	(ib., l. 19)	ἐντίν	ἐντὶ
	(ib., l. 21)	κακοτεχνίᾳ. ἕξιν	κακοτεχνίᾳ ἐξείη·
	(ib., l. 23)	ἁδονᾶς	*om.*
	(ib., l. 24)	ἀκρασία	ἀκρατεία· κρατοῦντι δὲ ἁδονᾶς· *add.*
	(ib., „)	τῶ θυμοειδέος	τὸ θυμοειδές.
	(ib., l. 28)	τούτων	ταύταν
	(p. 21, l. 1)	ἀκρασίαν	ἀκρατίαν
	(ib., l. 6)	ἁγεόμενον	ἀγεόμενον
	(ib., l. 9)	ἐπητικαὶ	ἐπιτικαὶ
	(ib., „)	ἐκ τούτων	*om.*
	(ib., l. 10)	ἐπητικαὶ	ἐπιτικαὶ
	(ib., l. „)	ἁ ἀνδρία	ἁ *om.*
	(ib., l. 16)	συναρμόζοντες	συναρμόζομεν
	(ib., l. 19)	ἐπιτελέν	ἐπιτελέειν
	(ib., l. 20)	χέρηον	χέριον
	(ib., l. 23)	ἄρρενος	ἄρσενος
	(ib., l. 24)	μόνον	μόναν
67	(p. 23 l. 3)	σκάνεος	σκάνιος
	(ib., l. 7)	θυμός	θύμωσις (Cf. Mein., *Praef.*, p. VI).

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
	(ib., l. 8)	ὧν	*om.* (Cf. Mein. *ibid*).
	(ib., l. 10)	ὄκκαν	ὄκκα (Cf. Mein., *Addenda* T. IV, p. LII).
	(ib., l. 11)	ἐπιδεξάμενα	ἐπιδειξάμενα
	(ib., l. 12)	τόκα δὲ	τόκκα *ex corr.* δὲ *om.*
	(ib., l. 13)	ἀπόσπαστα ᾖ	ἀπέσπασται
	(ib., l. 14)	τόκα δὲ	τόκκα *ex corr.* δὲ *om.*
	(ib., l. 15)	ὄκκαν	ὄκκα
	(ib., „)	ἐπικρατέῃ	ἐπικρατέει
	(ib., l. 16)	τόκα δὲ	*uti supra.*
	(ib., l. 18)	ὄκκαν	*uti supra.*
	(ib., l. 19)	ἐπικρατέῃ	ἐπικρατεῖ
	(ib., l. „)	τόκα δὲ	τόκκα τάδε
	(ib., l. 20)	ἀκρασία	ἀκρατία
	(ib., l. 21)	δὲ ἐν	δ' ἐν
	(ib., l. 22)	ὄκκαν	*uti supra.*
	(ib., „)	κρέσσον	κρεῖσσον
	(ib., l. 23)	χέρηον	χέριον
	(ib., l. 25)	τόκα δὲ	τόκκα *ex corr.* δὲ *om.*
	(ib., l. 26)	ὄκκαν	*uti supra.*
	(ib., l. 31 sqq.)		Cf. Beving, p. 6.
	(p. 24, l. 9, 10)	ἀρετὰν ὑπάρχεν	εἶναι ἀρετὰν
	(ib., l. 10)	ἐξ ὀνυμάτων	ἐξ ἀνθρώπων
	(ib., l. 11)	ἀμβλακίσκῃ	ἀμπλακίσκῃ *ubique.*
	(ib., l. 16)	ἀμβλακίσκῃ ὁ θυμός	θυμὸς (ὁ *om.*) ἀμπλακίσκῃ
	(ib., l. 18)	φιλαδονία	μισαδονία
	(ib., l. 19)		Cf. Beving, p. 6 et Mein., *Praef.* p. VI.
	(ib., l. 29)	ἐπίπτωσις	ἀπόπτωσις
	(ib., l. 31)	οὔτε	οὐδὲ
	(ib., l. 32)	εἴδεε	εἴδεα
	(p. 25, l. 7)	ἐντός	ἐκτὸς
	(ib., l. 8)	ὅτι	*om.*
	(ib., l. 9)	δέονται	δέοντι
	(ib., l. 10)	ἃ δεῖ αὐτὰ ἦμεν	ἃ δὲ αὐτὰ εἰμέν
68	(ib., l. 12)	δὲ ἁ τῶ	δ' ἁ τοῦ
	(ib., l. 15)	πέπτωκεν	πέφυκεν
	(ib.. l. 16)	εὐκρασία τις ἔασα	εὐκρατία τις εὖσα
	(ib., l. 17)	δυνάμεων	δυναμίων

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
(ib., l. 17, 15)	τὸ ψυχρὸν καὶ τὸ θερμὸν	τ. θ. κ. τ. ψ.
(ib., l. 18)	ξηρόν, πέπτωκεν	ξυρὸν πέφυκεν
(ib., l. 19)	οἷον	οἱ
(ib., l. 20)	μωσικᾷ	μουσικᾷ
(ib., l. 22, 23)	συναρμοσμένων [γὰρ] τῶ ὀξέος	συναρμοσμένω γὰρ ὀξέος
(ib., l. 25)	τῶ θερμῶ	... ου *ubique*.
(ib., l. 26)	ὑγίεια	ὑγεία
(ib., l. 27)	ἀπόλλυται	ἀπόλυται λ *sec. man*.
(ib., l. 28)	ταὶ	αἱ
(ib., l. 31)	δυνατὸν	δύναται
(p. 26, l. 1)	δὲ οὐ	δ' οὐ
(ib., l. 5)	τῶ ἀλόγω	τῶν ἀλόγων
(ib., l. 9)	καθὸ	καθ' ὃ οἱ ? *al man*
(ib., l. 10)	πάλιν δὲ καθὸ μὲν	πάλιν δὲ καθὸ μὲν
(ib., l. 16)	ἀκρασίαν	ἀκρατίαν
(ib., l. 17)	καθὸ δὲ	δὲ *om.*
(ib., „)	χαρίζονται	χαρίζοντι
(ib., l. 18 sqq.)	εἰδότες ὅτι κ. τ. λ.	εἰδότες ὅτι ἀμπλακίσκοντι τῶ ὑγιεῖς εἶμεν, τὸ ὄμμα τᾶς ψυχᾶς. ταύτᾳ δὲ οὐ κακίαι πλάνον. αὐτό γε κ. τ. λ.
(ib., l. 24)	ἐμπεδοῖ καὶ παρίητι	συμπέσοι καὶ παρεῖτω
(ib., l. 25)	ὅρασις τῶν πραγμάτων	ὄνασις τῶν πραττάντων (Cf. Beving, p. 8).
(ib., l. 27)	ἀντέχεν	ἀντέχειν
(ib., „)	ἐπικρατὲν	ἐπικρατεῖν
(ib., l. 28)	τᾶν ἀδονᾶν	τὰν ἀδονὰν (Cf. Beving, p. 8).
(p. 27 l. 2)	καὶ τὸ ἑκούσιον	καὶ *om.*
(ib., „)	τὸ προαιρετὸν	c'est par erreur que M. Beving omet τὸ (p. 7).
69 (p. 27, l. 7)	τῷ κατὰ τὰν	τὸ καττὰν
(ib., l. 8)	ἀλαθινὰ	ἁ ἠθικὰ
(ib., l. 10)	ἐντὶ ὅπερ δεῖ ἦμεν, τὸ δὲ μὴ δέον ὅπερ οὐ δεῖ ἦμεν	ἐστὶν ὅπερ δὴ εἶμεν· τὸ δὲ μὴ δέον ὅπερ οὐ δὴ εἶμεν.

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
(ib., l. 11)	εἴδει	ἰδέαι
(ib., l. 14)	δεῖ ἦμεν	δὴ εἶμεν
(ib., „)	ὑπάρχοι	ὑπάρχῃ
(ib., l. 17)	[τὸ]	*om.*
(ib., l. 18)	ὥσπερ τὸ	ὥσπερ καὶ τὸ
(ib., l. 19)	ἐντὶν	ἐντὶ
(ib., l. 21, 22)	οὐ ποτ' ἄλλαλα	οὔπω τἄλλαλα
(ib., l. 25)	δὲ	τὲ
(ib., l. 26)	διὰ τὸ	*om.*
(p. 28, l. 7)	μεσότατα	μεσοτάταν (Cf. Beving, p. 8).
(ib., l. 8)	ἐμπαθέα	ἐκπαθέα (id. ibid.)
(ib., „)	ἀπάθεια	ἀπαθέα
(ib., l. 10)	ἐμπάθεια	ἐκπαθεία
(ib., l. 12)	καὶ τὰ λαμπρὰ	καὶ τὰν γραμμὰν
(ib., l. 15)	χρωμάτων	χρημάτων
(ib., l. 18)	γεναθεῖσα	γενναθεῖσα
(ib., l. 19)	ὥσπερ	ὡς
(ib., „)	καλῶς	*om.*
(ib., l. 22)	οὐδὲ	οὔτε
(ib., „)	ὠφέλιμον	οὔτ' ἀνωφέλητον *add.*
76 — ἐν ταυτῷ		Πυθαγρ.
(p. 32, l. 13)	φανερὸν	φανερὸν οὖν
(ib., l. 14)	ἅτερόν	ἕτερόν
(ib., „)	ἄλλ' ἤ	ἄλλ' *om.* (Erreur de M. Beving, p. 9. Le ms. porte simplement εὐδαιμοσύνα, ἤ κρᾶσις).
(ib., l. 19)	καὶ τοῦτο	καὶ *delet ex corr.* τούτω
(ib., l. 20)	τῷ ἀνθρώπῳ	τῷ *om.*
(ib., l. 23, 30)	φρόνασις	φρόνησις
(ib., „)	ἀνδρεία	ἀνδρία
(ib., l. 24)	τὰ δὲ ἐκτός	τὰ δ' ἐκτός
(ib., l. 26)	γέννημα ἦμεν τῷ ἀνθρώπῳ	γέννημα ἐν μὲν τῷ ἀνθρώπῳ *ex corr.*
(ib., „)	τοῖς φύσει	τοῖς *om.*
(ib., l. 27)	δορυφορεῖ δὲ τὰ μήονα	δορυφορεῖται τοῖς μείοσι *ex corr.*

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).		God. Brux.
	(ib., l. 29)	σῶμα καὶ	*delet*, *ex corr.*
	(ib., l. 30)	ψυχάν	σῶμα *ex corr.*
	(ib., l. 30, 31)	ἁ δικαιοσύνα	ἁ *om.*
	(ib., l. 31)	τᾶς ψυχᾶς	τῆς ψυχῆς
	(p. 33, l. 2)	τούτων ἕνεκα	τούτου [*ex corr.*] ἕνεκα.
	(ib., „)	δεῖ παρῆμεν	ἀεὶ παρῆκεν (Cf. Beving, p. 10).
79	(p. 34, l. 5)	ὦν	οὖν
	(ib., l. 6)	λέγωμες	λέγομες
	(ib., l. 8)	ὑπερβάλλοισά	ὑπερβάλλουσά
	(ib., l. 12)	μήωσιν	μήοσιν
	(ib., l. 16)	πλείονες	πλείους.
	(ib., „)	θαυμαίνεν	θαυμένεν
	(ib., l. 17)	περὶ	παρὰ
	(ib., l. 19)	αἱρέοντι	ἀεὶ ῥέοντι
	(ib., „)	ἦμεν	εἰ μὲν
	(ib., „)	τοιοῦτον	τοιοῦτο *ex corr.*
	(ib., l. 20)	σεμνότερόν	σαμνότερόν
	(ib., l. 21)	ἦμεν	εἰμὲν
	(ib., l. 25)	ποιέοντι	ποιέοντα *ex corr.*
	(ib., l. 28)	~~τε~~	~~*om.*~~
	(ib., l. 29)	ἤ	δή
	(ib. l. 30, 31)	ἀνεστραμμένως	ἀντεστραμμένως
	(p. 35, l. 1)	ἦμεν	εἰμὲν
	(ib., l. 5)	οὕτως	οὗτοι ? *ex corr.*
	(ib., l. 12)	ὥσπερ δὲ	ὥσπερ καὶ
84	(p. 37, l. 6)	τὸν σώφρονα	V. Beving, p. 11.
	(ib., l. 14)	τῆς σκέπης	τὴν σκέπην. Cf. Mein., *Praef.*, p. VIII.
	(ib., l. 23)	ἐσθῆσι	ἐσθήσεσι
	(ib., l. 30)	χρῆσθαι χιτῶνι	*om.*
	(p. 38, l. 3)	εὐλυσίαν	V. Beving, p. 12.
	(ib., l. 7)	εἰ δέοι	εἰ δέει
	(ib., l. 12)	θάλπος	θάλπους.
	(ib., „)	δὲ ἡλίου	δ' ἡλίου
	(ib., l. 13)	παρέχοι	παρέχη (?)
	(ib., l. 18)	χρίσεις	V. Beving, p. 12.
	(ib., „)	τί δ' αἱ	τί δὲ αἱ

Fr.		Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
	(ib., l. 21)	ἡγμένων[λίθων]	ἡμμένων λίθων
	(ib., l. 23)	ὧν χωρὶς	ὧν τε χωρὶς
	(ib., l. 32)	ὅπερ γίνεται	ὃ περιγίνεται
87	(p. 41, l. 11)	οὐχὶ οὖν	οὔχουν
	(ib., l. 12)	ἐκκόπτειν	κόπτειν
	(ib., l. 25)	χῆρα	χῆραν
	(ib., l. 26)	τὸ μέτρον	τὸ μέτριον
	p. 42, l. 5)	δ' ἐφ' ὧν	δὲ ἐφ' ὧν
	(ib., l. 7)	οὐ	*om.*
	(ib., l. 8)	πιέζοντος	πιεζοῦντος
	(ib., l. 8, 9)	ἀλλὰ τοῦ—πρὸς τὴν αὔξην	*om.*
	(ib., l. 9)	ἐοικυῖαν	οἰκείαν
	(ib., l. 13)	ἅπαντα	ἅπαντος
	(ib., l. 16)	ἐνεφύτευσεν	ἐνεφύτευσε
88	(ib., l. 30, 31)	[ἐν ὁμολογίᾳ — δικαιοσύνη δὲ]	*om.*
	(p. 43, l. 10)	καθάρσεσιν	καθάρσεσι
	(ib., l. 25)	γὰρ τὸ	*sic ex corr.; prim. man.* τοῦ ?
	(ib., l. 26)	ἀφαίρεσις ἦν	*sic ex corr.; prim. man.* ἀφαίρεσις ἦν τοῦ ?
	(ib., l. 27)	καθαίροντος	καθάραντος
	(p. 44, l. 14)	ὧν νοῦς ἔχει	ἣν νοῦς ἔχει
	(ib., l. 16)	στροφή	συστροφή
	(ib., l. 21)	καὶ τούτων	παραδειγμάτων *add.*
	(ib., l. 22)	ἐπιστημὴ μὲν	ἐπιστημὴ δὲ
	(ib., „)	σοφία	σοφίαν
	(ib., l. 24)	ἡ δὲ ἀνδρία	ἡ δ' ἀνδρία
	(ib., l. 27)	[ὧν]	*om.*
	(p. 45, l. 3, 4)	οὐκ ἔτι μέντοι ὁ ἔχων τὰς μείζους ἐνεργήσει κ. τ. λ.	οὐκ ἔτι μέντοι καὶ εἰ ἔχει τὰς ἐλάττους ὁ μὴ ἔχων τὰς μείζους, ἐνεργήσει κ. τ. λ.
	(ib., l. 12)	μηδὲ	μηδὲν
	(ib., l. 14)	διὸ καὶ ὁ κατὰ μὲν κ. τ. λ.	διὸ ὁ μὲν κατὰ κ. τ. λ.
	(ib., l. 15, 17)	ὁ δὲ κατὰ — δαίμων ἀγαθός	ὁ δὲ κατὰ τὰς καθαρτικὰς δαιμόνιος ἢ καὶ δαίμων ἀγαθός
	(ib., l. 22)	πόσον	πόσου

Fr.		Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
	(ib., l. 27)	τῷ πράγματι	τῷ σώματι *ex corr.*
	(p. 46, l. 10)	ἐλάττους	ἐλάττω
	(ib., »)	τῷ μή	τὸ μή
	(ib., l. 13)	ἄλλου	ὡς *sec. man.* ἄλλου
	(ib., »)	εἶναι τὸ	καὶ *add. sec. man.* εἶναι τὸ
	(ib., l. 19)	ᾗπερ	ἥσπερ
	(ib., »)	τε	δὲ
	(ib., l. 21)	δ'	δὲ
	(ib., l. 25)	ὥστε	ὥς
96	(p. 51, l. 15)	Ὕπνος γὰρ δή	ὕπνος δὲ
	(ib., l. 22)	δ' οὐ	δὲ οὐ
97	(ib., l. 30)	γίγνοιντ' ἄν	γίγνονται
	(ib., »)	οὐκ	οὐ
	(ib., l. 31)	ἄν	*om.*
	(ib., l. 31 et p. 52, l. 1)	τοπάζω μέντοι θεῖόν τι μάλιστα εἶναι	τοπάζομεν τοι μάλιστα θεῖον τι εἶναι
	(p. 52, l. 2	ὥσπερ οἱ θεῖοι	ὥσπερ οἱ θετοί
	(ib., l. 7)	πολὺ μᾶλλον καὶ ἐναργέστερον	πολὺ μᾶλλον καὶ? *ex corr.* ἐναργέστερον
	(ib., l. 8)	γάρ	δέ
	(ib., l. 9)	οὗτός	αὐτός
	(ib., l. 11)	καταχρῆται	τάχα χρῆται
	(ib., l. 13)	ἐνεποίησεν	ἐποίησεν

Tit. II.

1	(p. 61, l. 16)	ἀποβλέπσυσ' ἀεί	ἀποβλέπουσα
	(ib., l. 17)	ἅπαντα	ἀπαντᾷ
6	(p. 62, l. 1)	Μενάνδρου	Ἡσιόδου. *In marg.*: τοῦ αὐτοῦ *sec. man.*
9	(ib., l. 11)	δ' ἐν αὐτῇ	δ' ἐν αὐτοῖς (Cf. Mein. *add.* T. IV, p. LIII)
14	(p. 63, l. 2)	ὅσσον	ὅσον
	(ib., l. 3)	τοι	τι Le ms. ajoute le vers suivant (Ἐργ., v. 348) :

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
		οὐδ' ἂν βοῦς ἀπόλοιτο, εἰ μὴ γείτων κακὸς εἴη.
17 (ib., l. 16)	τοῦ αὐτοῦ *Τενῦ	Σοφοκλ.
22 (p. 64, l. 5)	καὶ φοβοῖτο	καὶ *om.* (Cf. Mein., *add.* T. IV, p. LIII.)
25 (ib., l. 13)	Δημοσθένους Φιλιππικῶν	Φιλίππου ?
26ᴬ (ib., l. 21)	[ἄνθρωπον]	Mein. *Praef.* p. IX : « ἄνθρωπον add. Gesnerus. » Le ms. confirme cette addition.
(ib., »)	οὐδὲ μικρὸν ἀλλ' ἢ σχήματι	οὐδὲ μικρόν τι ἀλλὰ σχήματι (Cf. Beving p. 9).
27 (ib., l. 24)	Τί ποτε Προμηθεύς	τί ποτ' ὁ Προμηθεύς
(ib., l. 26)	ἔδωχ'	ἔδωκ'
(ib., l. 28)	πάντες εἰσὶν οἱ λαγῴ	εἰσὶ πάντες οἱ λαγωοί (Cf. Mein., *Praef.*, p. IX.)
(p. 65, l. 2)	συναγάγῃ	συναγάγοι
(ib., l. 3)	ἀπαξαπασῶν	ἐξ ἁπασῶν
31 (ib., l. 20)	καὶ ἰσχυρὸς	ἢ ἰσχυρὸς
(ib., l. 21, 22)	ἢ καλὸς — γαμεῖν	*om.*
(ib., l. 22)	ὑπαρξάντων	*om.*
34 (p. 66, l. 6)	πόλεσιν	πόλεσι
39 (ib., l. 26)	ὁ Δίων	ὁ Βίων
40 (p. 67, l. 2)	πονηρῷ	μοχθηρῷ
43 (ib., l. 13)	ὑπό τινος	*om.*
(ib., l. 14)	« αὐτοὶ », ἔφη. « ἑαυτοῖς »	« αὐτοὶ ἑαυτοῖς » ἔφη.

Tit. III.

9 (p. 70 l. 23.)	τῷ λογίσασθαι	καὶ λογίσασθαι
(ib. l. 24, 25)	ἡγεμὼν δήμου, πάλιν βουλῆς·	ἡγεμών, δήμου πάλιν σύμβουλος· (Cf. Mein., *Praef.*, p. X).
11 (ib., l. 29)	τοῦ φρονεῖν	τῷ φρονεῖν
23 (p. 73, l. 7)	μηδὲ ἐν	μηδὲν
30 (p. 74, l. 20)	πρᾶττε	πράττε
40 (p. 75, l. 15)	μὲν ἔργον	μέν ἐστιν ἔργον
(ib., »)	εἰς τὰς	πρὸς τὰς
45 (p. 76, l. 5, 6)	« εὐαρμοστία » εἶπε	εἶπεν « εὐαρμοστία »

Ed. Meineke (Teubner). Fr.			Cod. Brux.
	(ib., l. 6)	ὁ αὐτὸς ἐρωτηθεὶς	*om.*
	(ib., l. 7)	εἶπεν	*om.*
49	(p. 77, l. 7)	τοῖς δ' ὄπισθεν	τοῖς δὲ ὄπισθε
	(ib., l. 8)	ἀτεχνῶς	*om.*
55	(p. 79, l. 19, 20)	ἐκ τῆς ἐπιστολῆς πρὸς Ἀσφάλιον	ἐκ τῆς πρὸς Ἀσφάλιον ἐπιστολῆς
	(ib., l. 21)	ἡγεμόν' οὖσαν	ἡγεμονεύουσαν *ex corr.*
	(ib., l. 28)	τελεοῦται ὑπ' αὐτοῦ	τελειοῦται ἀπ' αὐτοῦ
	p. 80, l. 5)	δι' αὐτὴν	δι' αὐτῆς
56	(ib., l. 15)	εἶπε	ἔφη
61	(p. 81, l. 7)	Σωκράτης ὁ φιλόσοφος	ὁ αὐτὸς (ce fr. vient dans le ms., après le fr. 45)
	(ib., l. 8)	ἐπειδὴ	ἐπεὶ
	(ib., l. 9)	ἔφη	placé dans le ms. après λαμβάνωμεν (l. 10)
64	(ib., l. 23)	τὸ μὴ παθεῖν	τὸ *om.*
79	(p. 86, l. 18, 19	τῶν ἑπτὰ	τῶν *om.*
	(ib. l. 20)	Εὐαγόρου	*om.*
	(ib., »)	Λίνδιος	ὁ Λίνδιος
	(ib., l. 21)	μέτρον	πᾶν μέτρον
	(ib., l. 22, 23)	πολυήκοον	πολυλάλον (Cf. Mein., *Praef.*, p. XI)
	(ib., l. 23)	ὀψιμαθῆ	πολυμαθῆ (Cf. Mein., *ibid*)
	(ib., l. 24, 25)	Ἀρετῆς οἰκεῖον [καὶ κακίας ἀλλότριον] ἀδικίαν μισεῖν. - Εὐσέβειαν φυλάσσειν.	Ἀρετῆς οἰκεῖον, κακίας ἀλλότριον. - Ἀδικίαν μισεῖν, εὐσέβειαν φυλάσσειν.
	(ib., l. 26)	γλώσσης κρατεῖν	ἡδονῆς κρατεῖν
	(p. 87, l. 1)	Οἰκέτας μεθύοντας	οἰκέτην (*ex corr.; prim. man.* : οἰκέτας?) μεθύοντα
	(ib., l. 2)	καὶ αὐτὸς	*om.* (Cf. Mein., *l. l.*)
	(ib., l. 8)	Ἐξηκεστίδου	Ἐξικεστίδου
	(ib., l. 10)	ληφθέντι	λειφθέντι
	(ib., »)	ἡδονὴν φεῦγε κ. τ. λ.	v. Beving, p. 13 et Mein. *l. l.*
	(ib., l. 12)	σφράγιζε	σφραγίζου
	(ib., l. 16)	εὐθύνας	εὐθύναν

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
(ib., l. 16, 17)	ἑτέρους	ἑτέροις
(ib., l. 17)	ἀξιῶν	ἢν ἀξιοῖς
(ib., l. 18)	τὰ βέλτιστα τοῖς πολίταις. - Μὴ κ. τ. λ.	τὰ βέλτιστα. - Τοῖς πολίταις μὴ κ. τ. λ.
(ib., l. 21)	Τοῖς σεαυτοῦ	τοῖς ἑαυτοῦ « Le ms. a conservé la » maxime inédite suivante : Ἰσχύϊ χρῶ » πρὸς πολεμίους· πρὸς » δὲ οἰκείους, αἰσχύνῃ. » Beving, p. 13. V. Tome IV, p. 296, sqq. Ed. Mein.
(ib., l. 23)	υἱός	*om.*
(ib., l. 25, 26)	οὐ γὰρ καλόν	οὐ γὰρ δίκαιον
(ib., l. 26)	ἀκούσῃ	ἀκούσεις
(p. 88, l. 1, 2)	τὸ μὲν — τὸ δ' ἀεί	v. Beving, p. 13 et Mein. *l. l.*
	σε λυπήσει	σε *om.*
(ib., l. 2)	τῷ δυστυχοῦντι	ἀτυχοῦντι (τῷ *om.*)
(ib., l. 3)	τραχέσιν	τραχὺς ὢν
(ib., l. 5)	σου	*om.*
(ib., l. 5, 6)	τοῦ νοῦ	τὸν νοῦν
		Μάτην μὴ ἔλεγχε· δόξεις γὰρ ἀσεβεῖν. V. Beving, p. 14.
(ib., l. 6)	ἀδύνατα	ἀδυνάτων
(ib., l. 6, 8)	Ἐν ὁδῷ μὴ σπεῦδε προάγειν μηδὲ τὴν χεῖρα κινεῖν· μανικὸν γάρ.	Μὴ σπεῦδε προλαλεῖν· ἄγνοια γάρ (Beving, p. 14). — Μὴ λέγων τὴν χεῖρα κίνει· μανικὸν γάρ.
(ib., l. 8)	Ζημίᾳ χρῶ	ἐρημίᾳ χρῶ (M. Beving s'est trompé, p. 13, en donnant ζημίᾳ que Meineke a reproduit d'après lui; le ms. porte en réalité ἐρημίᾳ et sépare nettement

Fr.'	Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
		cette maxime de la précédente).
(ib., l. 9)	ὑβριζόμενος τιμωροῦ	*om.*
(ib., l. 10)	Πιτταχὸς Μυτιληναῖος	Θαλῆς ὁ Μιλήσιος ἔφη
(ib., l. 11)	Ἐγγύη παρὰ δ' ἄτη	ἐγγυη πάρα δ'ἄτα
(ib., l. 14)	εἰς τοὺς	πρὸς τοὺς
(ib., l. 16)	ἄν	*om.*
(ib., l. 17.)	τοιούτους	τοὺς αὐτοὺς
(ib., »)	αὐτὸς	*om.*
(ib., l. 17, 18)	ἐν τῷ γήραι παρὰ τῶντέ-χνων προσδέχου	παρὰ τῶν τέχνων ἐν τῷ γήρᾳ προσδέχου
(ib., l. 18)	χαλεπὸν τὸ εὖ γνῶναι	χαλεπὸν ἑαυτὸν γνῶναι
(ib., l. 21, 22)	χαχὰ ἐν οἴχῳ χρύπτε	v. Beving, p. 14, et Mein. *Praef.*, p. XII.
(ib., l. 24)	Θαλῆς ὁ Μιλήσιος	Πιτταχὸς ὑρρα, Λέσβιος, εἶπε
(ib., l. 25)	μὴ λέγε	μὴ πρόλεγε
(ib., l. 26)	χαταγελασθήσῃ	γελασθήσῃ
(ib., »)	Τοῖς ἐπιτηδείοις	τῷ ἐπιτηδείῳ
(ib., 27, 28)	χαχοπραγοῦντα	ἀπραγοῦντα
(ib., l. 28)	ἐπὶ γὰρ τούτοις νέμεσις θεῶν	ἐπὶ γὰρ τούτῳ θεῶν νέμεσις
(ib., l. 29)	παραχαταθήχας	παραχαταθήχην
(ib., l. 30)	[μιχρά. Ἀγάπα τὸν πλησιον]	*om.*
ib. 89, l. 1, 2)	μηδ' εὖ τὸν ἐχθρόν	μηδὲ τὸν ἐχθρὸν φίλον ἴστου
(ib., l. 2)	Δεινὸν τὸ	τὸ *om.*
(ib., l. 3)	ἀσαφὲς	ἀφανὲς
(ib., l. 4)	θάλασσα, ἄπληστον χέρδος	θάλασσα. — Ἄπληστον χέρδος.
		εὐχαρίστει παντί. *add.*
(ib., l. 5, sqq.)	Κτῆσαι ἀίδια. Θεραπείαν ζήτει. Φίλει τὴν παιδείαν χ. τ. λ.	Κτῆσαι χαλοχαγαθίαν, θερα πείαν, εὐσέβειαν, παιδείαν, σωφροσύνην, φρόνησιν, ἀλήθειαν, πίστιν, ἐμπειρίαν, ἐπιδεξιότητα, ἑταιρίαν, ἐπιμέλειαν, οἰχονομίαν, τέχνην.
(ib., l. 9)	Τευτάμου	Τευταμίδ

Fr.		Ed. Meineke (Teubner).	Codex Brux.
	(ib., l. 10)	ἄνθρωποι	*om.*
	(ib., l. 10, 13)	Ἐς τὸ ἔσοπτρον — καλοκαγαθίᾳ.	Εἰς κάτοπτρον ἐμβλέψας, θεώρει· καὶ εἰ μὲν καλὸς φαίνῃ, ἄξια τούτου πράττε, εἰ δὲ αἰσχρός, τὸ τῆς ὄψεως ἐλλιπὲς ὡράϊζε καλοκαγαθίᾳ (v. Beving, p. 14).
	(ib., l. 13, 14)	ὃ δ' ἂν ἄρξῃ διαβεβαιοῦ	ὃ δ' ἂν ἕλῃ, διάμενε βεβαίως
	(ib., l. 17)	περὶ θεῶν λέγε ὡς εἰσὶ θεοί	περὶ θεῶν μὴ λέγε κακῶς
	(ib., l. 19)	ὠφελῇς	ὠφελεῖ
	(ib., l. 21)	Ὅταν ἀγαθὸν πράσσῃς, θεούς, μὴ σεαυτὸν αἰτιῶ	ἐὰν ἀγαθὸν πράττῃς, θεοῖς ἄναπτε
	(ib., l. 22, sqq.)	κτῆσαι — εὐγένειαν	κτῆσαι ἐν νέῳ εὐταξίαν· ἐν δὲ γήρᾳ, σοφίαν· ἔργῳ, μνήμην· καιρῷ εὐλαβείαν· τρόπῳ γενναιότητα· πόνῳ ἐγαρατείαν· φόβῳ, εὐσεβείαν· πλούτῳ, φιλίαν· λόγῳ, πειθώ· σιγῇ, κόσμον· γνώμῃ, δικαιοσύνην· τόλμῃ, ἀνδραγαθίαν· πράξει δυναστείαν, φύσει εὐγενείαν, δόξῃ, ἡγεμονίαν.
	(ib., l. 28)	ἔφη	εἶπε
	(ib., l. 29)	μελέτα	μελέτη
	(p. 90, l. 1)	χρεῖττον	χρείσσων
	(ib., l. 2)	μὲν	*om.*
	(ib., l. 3)	δὲ	*om.*
	(ib., l. 4)	ἐνδεῖσθαι	ἐνδεᾶ εἶναι
	(ib., l. 4, 5)	Σεαυτὸν ἄξιον παρασκεύαζε τῶν γονέων	σαυτὸν ἄξιον τῶν γονέων παρασκεύαζε
	(ib., l. 8)	λοιδόρει	λοιδοροῦ
	(ib., l. 9)	δ'	δὲ
	(ib., l. 11)	δυστυχῶν	δυστυχίαν
	(ib., l. 12)	εὐφράνῃς	εὐφρανῇς
80	(ib., l. 14)	θεούς	θεὸν

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
(ib., l. 15)	ὑπὲρ	ὑπὸ
(ib., l. 16)	γαμεῖν μέλλων	*om.*
(ib., l. 17)	φρόνει θνητά	θνητὰ φρόνει
(ib., l. 18)	σεαυτοῦ	σαυτοῦ
(ib., l. 21)	καλὸν	τὸ καλὸν
(ib., l. 22)	πρᾶττε	πράττε
(ib., l. 23)	κοινὸς	κοινωνικὸς
(ib., l. 27)	πᾶσιν ἁρμόζου	v. Beving, p. 14 et Mein. *Praef.*, p. IIX. γνῶθι πάθῶν *add.*
(ib., l. 29)	κρῖνε.... πρᾶττε	κρίνε.... πράττε
(p. 91, l. 7, 8)	κτηνά	θνητά
(ib., l. 9)	κρῖνε	κρίνε
(ib., l. 9, 10)	Ἀδωροδόκητος δοκίμαζε	ἀδωροδόκητα δίκαζε
(ib., l. 13)	σεαυτὸν	σαυτὸν
(ib., l. 14, 15)	μετὰ δικαίου	μετ' εὐνοίας
(ib., l. 15)	πρᾶττε	πράττε
(ib., l. 16)	ὀφθαλμοῦ	ὀφθαλμῶν
(ib., »)	βουλεύου χρόνῳ	v. Beving, p. 14, 15, Mein., *Praef.*, p. 12.
(ib., l. 16, 17)	ἐπιτέλει συντόμως	πράττε συντόμως
(ib., l. 18)	ἄρρητον μὴ λέγε	ἄρρητον κρύπτε
(ib., l. 19)	καιρὸν προσδέχου	καινὸν προσδέχου
(ib., l. 22)	κακίαν μίσει	κακίαν λεῖπε
(ib., l. 26)	σεαυτὸν	σαυτὸν
(ib., l. 27)	μὴ ἄρχε ὑβρίζειν	μὴ ἄρχε ὕβρεων
(ib., l. 29)	ἀτυχοῦντι	ἀτυχοῦσι
(p. 92, l. 1)	πρεσβύτερος	πρεσβύτης
(ib., l. 1, 2)	εὔλογος. - Τελεύτα ἄλυπος.	εἄλογος, τελευτῶν ἄλυπος.
(ib., l. 2. sqq.)		v. Beving, p. 15 et Mein., *Praef.*, p. XII.
(ib., l. 3)	θυσίας	θυσίαν (M. Beving, suivi par Meineke, a donné par erreur θυσίας)
(ib., l. 4)	μὴ ἐπὶ παντὶ λυποῦ	Cette maxime se trouve déjà p. 91, l. 29, 30. ἐπὶ δεξιοῖς μὴ ἐπαίρου *add.*

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
(ib., l. 6)	τὸ παράπαν	τοπαράπαν
(ib., l. 6, 7)	Χρόνου φείδου. - Ἐνδαπανώμενος καὶ ἐφ'ἃ κ. τ. λ.	χρόνου φείδου, δαπανώμενος γὰρ ἐφ'ἃ κ. τ. λ. (La leçon donnée par M. Beving et reproduite par Meineke est erronée).
94 (p. 94, l. 2, 3)	χρῆσθαι	*om.*
(ib., l. 3)	τούτου	τούτων
(ib., »)	εἰ δὴ	*om.*
(ib., l. 6)	Χρῆσθαι	μὴ χρῆσθαι
(ib., l. 7)	καὶ δὴ καὶ	καὶ δὴ
(ib., »)	τέχνην	ψυχὴν
(ib., l. 8)	ἂν	*om.*
(ib., l. 10, 11)	τῶν ὀργάνων ἄλλῳ	ἄλλῳ τῶν ὀργάνων
(ib., l. 15)	εἴη	*om.*
95 (ib., l. 19)	ἄνευ νοῦ	ἄνευ οὐ
(ib., l. 22)	πράττειν ταῦθ'	πράττειν μὲν ταῦτα
(ib., l. 25)	ὅτε γ' ἔφην	ὅτ' ἔφην
(ib., l. 27)	κεκτημένος ᾖ, ὀλιγάκις	κεκτημένου, ἢ ὀλιγάκις
(ib., l. 28)	τὸν ἔχοντα αὐτό	τὸν ἔχοντ' αὐτὰ
(ib., l. 30)	ὦ Σώκρατες	ὦ Σόλων
(p. 95, l. 1, 2)	ἀτεχνῶς ὥσπερ ἀσθενοῦντα ἰατροῦ	ἀτεχνῶς, ὥσπερ ἀσθενοῦντος ἰατροῦ

(A continuer). P. Thomas.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(6e Suite).

Héritance. Héritage.

Mais je n'ons eu pour *héritance*
Que son courage et sa constance.

Riche-en-gueule, p. 55. 1821.

HÉRITE. Attrape.

C'est le terme dont on se sert à l'égard d'un homme à qui l'on a joué quelque mauvais tour.

ARLEQUIN.

Monsieur est un marchand, y faut que je vous dise,
Qui vient à Mamselle offrir sa marchandise.

ISABELLE.

Arlequin dit bien vrai; zil me l'offre à crédit,
Ce qu'il montre est fort beau; zil en trouve le débit.

GILLES battant Léandre.

Sa marchandise? oui; pan, la voilà payée!
Hérite, mon garçon.

L'Amant cochemard, parade, sc. III; dans le Théâtre des Boulevards, t. II, p. 8, 9. 1773.

« C'est pour lui rabattre son caquet; je lui gardois ça pour ses étrennes; *hérite*, ton père est mort. »

Les Écosseuses, p. 19. 1739.

HIDEUR. (Ça fait). Cela dégoûte, révolte.

O! notre bon roi, le dirons-je?
Ça fait hideur, quand l'on y songe!

Harangue des Habitans de Sarcelles au Roi; juin 1733; dans Pièces et Anecdotes, IIe partie, p. 428.

HLUAUX. Gluaux.

« Janin revenant de Paris, après huit jours d'absence, fut apperceu de son cousin Tallebot qui tendoit des *hluaux* sur un fresne. »

Suitte de l'Agréable Conférence de deux païsans de Saint-Ouen et de Montmorency, p. 3. 1649.

Cet adoucissement de la gutturale initiale est assez commun dans le patois de la banlieue de Paris. En voici encore un exemple :

HODELUREAU. Godelureau.

« Quer j'antans jaré queuque foua, apray la Gran Messe, cé *hodeluriaux* qui disan : n'an fai cy, n'an fai ça, par cy, par là. » (1).

Ibid., p. 4.

---

(1) Car j'entends jaser quelquefois, après la grand'Messe, ces godeluriaux qui disent : L'on fait ceci, l'on fait cela, par ci, par là.

Huile (Bigre à l'). Moine de l'ordre des Minimes.

J'ai cherché précédemment (1) quelle était la signification de cette grossière locution, et à qui elle s'appliquait; mais sauf les maîtres d'hôtel qu'on appelait ainsi par analogie, je me suis trompé dans tout le reste. Voici la solution vraie de la question d'après deux passages sur lesquels je suis tombé récemment, et qui ne laissent aucun doute.

Entre deux moines impudents,
L'un cordelier, l'autre minime,
S'ourdirent de grands différents...
« Par là corbleu, taisez-vous, mirmidon,
» De par François, » s'écriait le champion.
« Taisez-vous vous-même, allez boire, »
Reprit le minime en courroux.
« Tu te rengorges bien, reprit le moine altier,
« Et tu fais bien le *bigre à l'huile;*
» Apprends, mon grand ami, qu'ignorant cordelier
» Vaut un minime habile. »

Recueil de nouvelles poésies galantes, critiques, latines et françoises, IIe partie, p. 131. Vers 1726.

Le prélat expirant.

Un prélat étant près de rendre
L'âme à Dieu, le corps au curé,
Etoit assez bien préparé
Sur le parti qu'il alloit prendre.
Près du lit, l'extrême onction
Attendoit l'exhortation
D'un directeur des plus sublimes,
Lorsque plusieurs moines entrant,
« Sauvez l'huile, dit le mourant,
» Je vois paroître les minimes. »

Ibid., p. 113.

Saint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, leur ayant prescrit de ne manger que de l'huile, c'est-à-dire de faire toute leur cuisine à l'huile, et cela, parce que les pauvres, en Calabre, faisaient de même, on voit tout de suite pourquoi ces moines étaient qualifiés de *bigres à l'huile.*

---

(1) Voyez au mot Bigre a l'huile.

HUMBLESSE. Humilité.

Lors il commença de nous dire
Comme quoy ce Mansieu Pâris
Avoit gagné le paradis :
Ses vartus et sa pénitence,
Sa retraite, son abstinence...
Et son *humblesse* sans seconde.

Compliment inespéré des Sarcellois à Mgr. de Vent***, au sujet de leur pélérinage à St Médard, p. 6. 1733.

HUMBLETÉ. Humilité.

Stila . . . .
Qui devroit être le modèle
Des autres par son *humbleté*,
Se quiant tallement haut monté
Qu'il croit que la tarre habitable
N'est pas de le porter capable.

Troisième Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr. l'Archevêque de Paris, au sujet des miracles; mai 1732; dans Pièces et Anecdotes, Ire partie, p. 143.

IVOIRES. Dents. Voy. YVOIRES.

JACQUE SANGUIN. Fromage frais et mou mêlé et pétri avec des fraises.

« N' me r'tiens pas, crois-moi, car je commencerois par t'accommoder la figure comme du *jacque sanguin.* »

Vadé. Les Raccoleurs, sc. VI. 1756.

Le *jâque*, pour dire le fromage blanc frais, est un mot d'importation bourguignonne, *sanguin* exprime l'état de ce fromage, quand on y a mêlé et écrasé des fraises. C'était un ragoût cher aux dames de la halle. Mettre une figure au *jacque sanguin* est l'équivalent de la mettre en compote.

JANCU. Abatteur de bois.

Un grand *jancu* de bon minois
Afin de violer les lois
Du sacrement de mariage,
En la maison du pourpointier
A fait despriser le mestier
Pour honorer le courage.

Les Caquets de l'Accouchée (1622), édit. Janet, p. 180.

De là le verbe *janculer*, faire profession de séduire, de dé-

baucher les femmes. Je ne cite pas l'exemple, et pour cause; on le trouvera dans *Moralité très bonne et très excellente de Charité... moralité à douze personnaiges*, au tome III, p. 340, de l'*Ancien Théâtre françois*, édit. Jannet.

JAPPE. Bavardage, objurgations bruyantes, résistance en paroles.

Un commissaire et son escorte
A minuit frappent à la porte;
On ouvre, on monte, et l'on saisit
Tout, sans accorder de répit.
Beau jeu n'auroit pas là la *jape;*
Tous les huit aussitôt l'on hape.

Les Porcherons, chant VII, dans Amusemens rapsodi-poétiques, p. 199. 1773.

JASMIN. Valet de pied, laquais.

« On sera obligé de payer quand on voudra avoir des *jasmins* derrière sa voiture. »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 13. 1789.

En style de passementerie, on appèle *jasmin* une touffe, un paquet de galons, de cordonnets, etc. Se pouvait-il trouver un sobriquet plus convenable à des gens pomponnés et galonnés sur toutes les coutures?

JEAN LE BLANC.

TONTON.

A l'endroit de ma sœur....
C'beau monsieur vous l'enjole,
Devant moi la cajole,
Et d' ces politess' là,
I n' m'en offre pas ça.

LA RAMÉE.

Mais, Mamzelle, sont pas des politesses pour un enfant.

TONTON.

Eh! mais, Monsieur *Jean-L'Blanc*, tien; allez, quand on s'habille et se déshabille toute seule, on n'est plus un enfant.

Vadé. Les Raccoleurs, sc. VII. 1756.

Cette qualification a lieu d'étonner, et dans la bouche du peuple, à une époque où il y avait plus d'un siècle et demi qu'on

l'avait inventée. C'est celle que donnaient les protestants à l'hostie eucharistique. Un pamphlet en vers sur ce sujet : *La Légende véritable de Jean le Blanc*, a été imprimé en 1677, et inséré l'année suivante dans le *Cabinet Jésuitique* (Cologne, chez Jean le Blanc, 1678, in-12). On y fait l'histoire de l'hostie depuis le jour où elle n'est qu'un grain de bled en germe, jusqu'à celui où, après des transformations diverses, elle subit la destinée de tout ce qui sert à l'alimentation de l'homme. Il n'y a rien de plus plat, de plus sot que ce pamphlet. Il fallait un autre ton pour attirer le ridicule sur un sujet qui n'y prête guère d'ailleurs, et l'auteur ne l'a attiré que sur soi.

Jean l'Enfumé. Jambon.

Que je donnerois bien ores dans une cave
Pleine de fort bon vin ou bien de bon pommé,
Mais que j'eusse avec moi frère *Jean l'enfumé!*

Les Corrivaux, par P. Troterel, Act. I, sc. 1, 1612.

Jean Fait-tout. Factotum.

Ce Lustucru n'étant que Frère,
Dame, voulit devenir Père,
Comme il étoit le factotum,
Le *Jean Fait-tout* dans leux maison,
C'étoit li qu'avoit soin des farmes.

Les Habitans de Sarcelles désabusés au sujet de la Constitution *Unigenitus;* IIe Harangue à Mgr l'Archevêque de Paris. Avril, 1731; dans Pièces et Anecdotes, Ie Pie, p. 58.

Jean du houx. Bâton.

Velà *Jean du Houx* rué jus,
Plus n'en auroys esbat ne jeulx.

Farce nouvelle d'un Ramoneur de cheminée (xve siècle); dans l'Ancien Théâtre français, t. II, p. 194. Ed. Jannet.

Jean Jeudi. Mari trompé.

Nous ferons publier nos bans
Pour nous marier mercredi,
Afin que tu sois *Jean Jeudi.*

Pasquille sur les Amours de Lucas et de Claudine, p. 15. 1715.

A proprement parler, il n'y a que le mot *Jean* qui ait la signification indiquée. *Jean Jeudy* est le mot par lequel on désignait l'exécuteur des arrêts contre les maris destinés à être trompés. Voyez Rabelais, dans le *Pantagruel*, L. II, ch. 21.

JEAN DES VIGNES. Vin.

Car *Jehan des Vignes* qui est tant beau
Incontinent leur gaste le cerveau.

Sermon joyeux et de grande valuë (XVe s.), dans l'Ancien Théâtre françois, éd. Jannet, t. II, p. 215.

J'ENTRE EN GOUT. Qui a le goût difficile, qui veut expérimenter avant de choisir et de prononcer.

« Parlé, parlé, monsieur de Trelique-Belique! Aga, ce monsieu faict à la haste, ce monsieu si tu l'est, ce dégousté, ce *j'entre en goust!* Parlé, Jean qui de tout se mesle et rien ne vient à bout. »

Nouveaux Complimens de la Place Maubert, des Halles, Cimetière S. Jean, Marché neuf et autres places publiques. Ensemble la Resjouissance des Harangères et Poissonnières faicte ces jours passés au Gasteau de leurs Reines. 1644. Dans Variétés historiques et littéraires, éd. Jannet, t. IX, p. 235.

JÉRÔME. Bâton.

« Sans-Quartier s'est mis en colère; Gilles l'a rossé avec un *jérôme* de bonne mesure. »

Caracataca et Caracataqué, parade, Act. III, sc. II; dans le Théâtre des Boulevards, t. I, p. 162. 1756.

GILLES.

« Eh pardienne, je n'y touche pas *(Il boit. Pendant qu'il boit, Madame Gilles lui prend son* JÉRÔME *et le bat).*

Le Mauvais exemple, parade, sc. XI; *Ibid.* t. III, p. 61.

Il m'est impossible de trouver ce qui a donné lieu à une semblable qualification.

JOBET. Nigaud, maladroit.

Assez ce-nous est d'infortune
De donner tout nostre pécune,
Sans être encor comme *jobetz*
Pendans d'oreilles de gibetz.

Requeste des Partisans à MM. du Parlement, en vers burlesques, p. 8. Paris, 1649.

C'est un mot de la langue du XIIIe siècle.

LAPIDAIRE EN CUIR. Savetier.

« Il employa tous ses amis pour m' faire avoir un bureau d' propreté dessus l' Pont neuf, mais n' me sentant pas d' goût

pour cet état-là, i m' mis cheux un *lapidaire en cuir.* »

Amusemens à la Grecque, p. 42. 1764.

C'est aux petites pointes qu'on appèle diamants et dont on garnit la semelle des souliers, que le savetier doit cette qualification.

La Roche (S'appeller). Être brave, mauvaise tête, redoutable à qui moleste les gens ou les importune.

Des Enquestes deux présidens
En murmuroient entre leurs dens.
L'un disoit : je vis sans reproche;
L'autre : Je m'appelle *La Roche.*

Le Courrier burlesque de la guerre de Paris, IIe Pie, p. 7. Paris, 1650.

Leroux prétend que cette locution se dit d'un libertin. C'est une erreur. Le plus libertin ne se vante pas ainsi. Cela n'appartient qu'à l'homme tel que je viens de le définir, et comme il y en avait beaucoup dans la chambre des Enquêtes, au Parlement, à cette époque.

Quant au fait qui a donné lieu à cette locution, je l'ignore absolument. Mais n'y aurait-il pas là une allusion à quelque seigneur féodal mal endurant ?

Limonadier des postérieurs. Apothicaire.

« Voyez-vous donc, M. Tirebile, *limonadier des postérieurs,* qui vend la mort dans ses liqueurs. »

Riche-en-gueule, p. 69. 1821.

Lingère a petit crochet. Chiffonnière.

« Ma mère voyant qu'elle ne f'roit rien dans le méquier d'actrice publique pour le chant, voulut entrer dans l' commerce et s' mit *lingère à p'tit crochet.* »

Amusemens à la Grecque, p. 42. 1764.

Litron (Gueuse au). Fille de mauvaise vie, de l'espèce la plus vile et la plus commune.

Tu n'eus jamais de repentir,
Gueuse au litron, vilaine envilainée,
Au diable t'es abandonnée.

Le Goûter des Porcherons, p. 10. 1750.

« Quand elles en ont tâté, elles s'acoquinent, et par après

deviennent des *gueuses au litron*, et empoisonnent nos garçons. »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 40. 1789.

Le sens de cette locution est que, le litron étant la plus petite mesure de capacité, et par conséquent celle qui a le moins de valeur, ce qui était dit *au litron*, était considéré comme tout à fait méprisable. C'est ainsi que, dans les *Trois poissardes buvant à la santé du Tiers État*, p. 6 (1789), les personnes de la petite noblesse sont qualifiées de *nobles au litron*. On peut parier que cette locution est tirée de la profession des écosseuses, comme le prouverait assez la *gueuse* désignée dans le premier exemple, laquelle était une écosseuse.

Mal-au-dos. Se dit d'un homme mal élevé, commun, grossier.

Bourguignon.

« A qui en avez-vous donc, notre bonne mère *Rognon?* Croyez-vous que ce soit-là une bride à veaux?

Madame Rognon.

« Au diable! *mal-au-dos;* vous êtes des avaleux de pois gris, vous autres; vous sentez le sac (1). Mais ça ne se fait pas comme ça, sçavez-vous? »

Le Porteur d'eau ou les Amours de la Ravaudeuse, comédie, sc. iv; dans les Écosseuses, p. 113. 1739.

Ce mot était dit pour malotru, et par décence, malotru étant populairement prononcé à la manière italienne, ou comme la reine Marie de Médicis prononçait le nom du mari de Mme de Nogent (2).

Malsoin. Négligé dans sa tenue, malpropre.

« Oui, et je l'avoue que si je sçavois un fondeur assez retors pour faire un lingot d'un *malsoin*, j't'y porterois tout brandy, pour qu'y fassît de toi queuque chose de prope. »

Mme Engueule, sc. ii. 1754.

Le peuple parisien dit aujourd'hui *marsouin*.

Mal-va. Mauvais sujet.

« Eh! non, celui fit la drôlesse, je ne veux point d'un grand *mal-va* comme vous; vantez-vous-en. »

Les Écosseuses, p, 15. 1739.

---

(1) Un sac soi-disant d'écus que sa fille feignait de cacher.

(2) Voyez le Menagiana, t. I, p. 267. 1715.

Marchand (Quel)! Quel homme irrésolu! quel tâtonneur! quel grimacier!

Eh! non, Colin; nanin, voire da, queu *marchand?*

La Noce de village, par de Rosimond, sc. I. 1705.

Marchand de pliants. Se dit d'un personnage qui se vante d'être un grand abatteur de bois, et dont la cognée s'émousse au premier coup.

Nigaudinet.

« Oh! quoique vous soyez deux femelles, ça ne nous feroit pas peur, non, s'il s'agissoit... Vous m'entendez bien.

Mme Tranchet.

« Je crois pourtant que je n'y gagnerions guère; car, sans vous insulter, vous avez l'air un peu *marchand de playants.*

Mme Engueule, sc. IX. 1754.

Marquentin. De marchand; ce qui est propre à cette profession.

« La construction (1), en style *marquentin*, c'est une lettre de change tirée par le P... à l'ordre des J... sur la France. »

Le Déjeuner de la Râpée, p. 12. 1755.

Mécaniser (Se). Se tromper, être déçu dans la bonne opinion qu'on a de soi.

« Me v'là ben genti, moi! Ce mariage-là, c'est z'un poignard qui me pique... Je m'étois *mécanisé*, je le vois... Je ne donnerai pas que dans le sesque de ma compétence. »

Les Cent écus, par Guillemain, sc. XIX. 1783.

Ce verbe est resté dans la langue populaire parisienne, mais en la forme active, où il signifie vexer, gouailler, persifler.

Médaille de papier volant.

« Oh! je vas te faire voir à qui tu parles : va, *médaille de papier volant* vis-à-vis de l'hôtel des Ursins, tiens-toi ben. »

Les Raccoleurs, sc. XVIII. 1756.

Il paraît que le côté de la rue des Ursins, dans la Cité, opposé à l'hôtel de ce nom, était hanté habituellement par les gens pour qui nécessité n'a point de loi. Cela me dispense

---

(1) La Constitution *Unigenitus*. Le P... est pour le Pape, et J.... pour Jésuites.

d'expliquer ce que l'auteur entend ici par ce qui est appelé ailleurs *(Poissardiana*, p. 46. 1756), *médaille des Pays-Bas.*

MERLAN BLEU. Poisson d'avril, ou maquereau.

« Quelques étourdis, par raillerie, m'appelloient *merlan bleu*, ce qui vouloit dire en leur langage (1) poisson d'avril. »

Les Maistres d'hostel aux Halles, p. 31. 1670.

MIRLIROT (Dire du). Se moquer, se ficher de.

Tout est pour nous moins qu'un zéro.
Et j'en *disons du mirliro.*

Première Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr l'Archevêque de Sens. Avril, 1740; dans Pièces et Anecdotes, Ie Pie, p. 293.

« Quand je vois comme ça qu'une fille dont la mère lui dit : Babiche, faut aller au catéchisme, et qu'on vous répond : Fort peu de ça; *j'en dis du mirlirot.*

Les Écosseuses, p. 55. 1739.

JANIN.

« Ne me connais-tu poen? As-tu romblié que je sis Janin.

PIAROT.

« Jarnigué, Janin ou Jannette, *j'en dy du mirlirot.* »

Nouvelle et suitte de la cinquiesme partie de l'Agréable Conférence de Piarot et Janin, p. 6. 1651.

Je pourrais citer encore d'autres exemples de cette singulière locution, car ils sont nombreux, mais je m'en tiens à ces trois-là dont le sens est partout le même et ne laisse pas d'équivoque.

Mirliro, au jeu de l'hombre, est la réunion de deux noirs, celui qui les a, reçoit deux fiches, s'il gagne, et en paye deux, s'il perd.

A continuer. CH. NISARD.

---

(1) En langage de laquais.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES.

Le Congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques de Stockholm.

Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la *Revue* qui s'occupent de la célèbre question de l'homme préhistorique, en leur faisant connaître les principaux résultats du congrès de Stockholm.

Le congrès a duré huit jours, du 7 au 15 août 1874. Parmi les savants qui y ont pris part, nous citerons Hildebrand, père et fils, et Nillson pour la Suède, Worsae et Engelhardt pour le Danemarck, Bogdanof pour la Russie, Virchow et Schaffausen pour l'Allemagne, Desor pour la Suisse, Capellini pour l'Italie, de Quatrefages, Berthelot, De Mortillet et Chantre pour la France, Van Beneden et Dupont pour la Belgique, Leemans pour la Hollande, Evans pour l'Angleterre.

I. *Homme tertiaire.* La question de l'homme tertiaire n'a donné lieu à aucune communication au congrès de Stockholm. L'existence de l'homme tertiaire, en Occident, reste donc à l'état de possibilité (Virchow) après les découvertes de M. l'abbé Bourgeois; mais sa non-existence est plus probable.

II. *Climat de l'époque quaternaire.* Les études si précises de M. Dupont sur la faune quaternaire des cavernes de la Lesse, lui avaient prouvé que le lion et le renne vivaient tous deux en Belgique à l'époque quaternaire. Il en concluait que les étés n'y étaient pas très-chauds, sans quoi le renne n'aurait pu habiter notre pays, et que les hivers n'y étaient pas très-froids, sinon le lion aurait dû émigrer vers le sud. On objecta que peut-être le lion habitait nos climats seulement pendant l'été et que le renne n'y venait que pendant l'hiver. Pour répondre à cette objection il eut fallu établir, au moyen de restes fossiles de ces deux espèces, qu'elles résidaient toute l'année en Belgique et dans tout l'Occident. Cette démonstration ne fut pas faite.

M. de Saporta a démontré au congrès de Stockholm, d'une

façon plus simple et plus convaincante, l'uniformité et la douceur du climat de l'Occident à l'époque quaternaire. Il a découvert près de Cannstadt, à Moret près de Paris, et dans le midi de la France, une flore fossile quaternaire uniforme (*Scolopendrium officinalis*, *Corylus avellanus*, *Salix cinerea*, *S. fragilis*, *Populus canescens*, *Ficus carica*, etc.). Le figuier, trouvé par lui parmi les plantes fossiles, près de Paris, ne peut plus y croître maintenant en pleine terre. Le tilleul, qu'il a rencontré dans le midi de la France, où on ne le voit plus actuellement, exige un climat assez humide, etc. Conclusion : à l'époque quaternaire, le climat de l'Occident était humide, assez doux et assez uniforme.

Des considérations géologiques avaient conduit divers savants à des conclusions analogues à celles que M. Dupont tirait de la faune, et M. de Saporta de la flore fossile.

III. *Homme quaternaire.* 1) A Grenelle-Paris, on a trouvé, à sept mètres de profondeur, des restes de l'homme quaternaire associés à l'*elephas antiquus*, à cinq mètres avec l'*hippopotamus major*, à trois mètres avec le mammouth (*elephas primigenius*), à deux mètres avec le renne. Les variations dans la forme des crânes de l'homme quaternaire et dans celles de ses silex taillés à Grenelle, sont analogues à celles que l'on a observées dans d'autres endroits.

2) Contrairement à ce que l'on a affirmé maintes fois, la série préhistorique complète existe en Pologne et même en Volhynie; homme quaternaire de la pierre taillée, contemporain du mammouth, homme de la pierre polie, homme de l'âge des métaux.

3) Au contraire, il est reconnu que les prétendus restes quaternaires de l'industrie humaine en Scandinavie, à Södertelje, par exemple, ne sont pas quaternaires. Il n'y a pas d'homme quaternaire en Scandinavie.

IV. *Marche de la civilisation préhistorique en Scandinavie.* A l'aurore de l'âge de la pierre polie, on trouve en Danemark l'homme de Kjökken möddings, sans animaux domestiques. A mesure que l'on avance dans la période néolithique ou de la pierre polie, l'industrie de ces premiers habitants fait des progrès, et des restes de cette industrie se montrent en même temps de plus en plus vers le nord, en Suède et en Norwège. On peut en conclure que la Scandinavie a été peuplée par le

sud-ouest, à partir du Danemark, par des hommes dont la civilisation industrielle s'est sans cesse perfectionnée. Les Lapons sont venus, au contraire, par le nord de la péninsule.

V. *Il n'y a pas de peuples à dolmens.* Divers archéologues admettaient qu'un peuple spécial avait répandu, en Occident et ailleurs, l'usage des tombeaux connus sous le nom de dolmens. Cette opinion était devenue très-difficile à soutenir depuis qu'on avait découvert des dolmens en Crimée, en Palestine et en Kabylie. Ces pays ne se trouvent pas du tout sur la route que l'on supposait avoir été parcourue par ce peuple, dans ses émigrations. De plus, il était très-singulier qu'on rencontrât des crânes si divers dans les dolmens d'une même contrée, s'ils appartenaient à un peuple unique.

Une étude minutieuse des sépultures préhistoriques a permis à MM. de Mortillet et Cazalis de Fondouce de renverser l'hypothèse d'un peuple à dolmens. En réalité, le dolmen est une dérivation de la grotte sépulcrale. Les peuplades préhistoriques, tant de l'époque de la pierre taillée que de celle de la pierre polie, ont d'abord employé pour sépultures les grottes naturelles; puis elles ont creusé des grottes artificielles, dans le département de la Marne, par exemple; enfin elles ont construit les diverses variétés de dolmens. Le mobilier des dolmens est le même que celui des grottes sépulcrales néolithiques, les restes humains dans celles-ci et dans ceux-là sont identiques pour un même pays. Le passage insensible de la grotte sépulcrale au dolmen est prouvé par une foule de particularités que présentent les sépultures du midi de la France. On s'explique de cette manière que ces monuments, longtemps énigmatiques, puissent se rencontrer sous les cieux les plus différents.

On a reconnu récemment que les crânes trouvés, soit dans les dolmens, soit dans les autres sépultures préhistoriques, portaient des traces de trépanation. Cette opération avait été effectuée par raclement, comme chez les sauvages. Après la mort on enlevait aussi des rondelles du crâne, sans doute par superstition.

VI. *Route du commerce de l'ambre; diffusion du bronze.* Les discussions nombreuses qui ont eu lieu au congrès de Stock-

holm sur la route de l'ambre, ont conduit à peu près à cette conclusion : la majeure partie de l'ambre, trouvée au sud des Alpes, provient de la Scandinavie, où il a été connu seulement après les Kjökken möddings. Mais il se peut que les anciens Etrusques aient en même temps connu l'ambre de Bologne, qui est d'une qualité inférieure. De plus, il est extrêmement probable que le bronze des Etrusques a été échangé contre l'ambre du nord. Le bronze n'est pas arrivé au-delà des Alpes, par l'intermédiaire de l'Etrurie seulement, mais encore par une autre voie terrestre à l'est de l'Europe. Dans les deux cas le point de départ était la Phénicie.

En général, au sud des Alpes, l'âge du bronze a été très-court et se confond presque immédiatement avec l'âge du fer. Au nord, au contraire, il y a eu deux âges de bronze, dont le second est caractérisé par des formes spéciales à chaque pays.

En France, d'après de Mortillet, la première période de l'âge du bronze est reconnaissable par la rareté de ce métal, qui est travaillé par des fondeurs. Dans la seconde période, le métal est déjà commun, quoique importé, et il a subi le travail plus compliqué du chaudronnier ambulant.

VII. *Il n'y a pas d'hiatus dans la série préhistorique.* Les partisans de cette opinion, qui n'est pas encore admise par tous les archéologues, l'appuient de considérations géologiques, paléontologiques, archéologiques et anthropologiques. 1° *Géologie.* Depuis l'aurore de la période quaternaire jusqu'à nos jours, il n'y a pas de traces d'un cataclysme violent, qui ait empêché l'homme d'habiter l'Occident d'une manière continue. Les formations de la période quaternaire et de la période récente sont dues, en majeure partie, à des causes météorologiques. 2° *Paléontologie.* Pendant la période quaternaire, il y a extinction de quelques espèces, mais il n'en apparaît pas de nouvelles. 3° *Archéologie.* Les découvertes de MM. Dupont, Broca, etc., sur les bords de la Lesse et en France, ont établi, depuis longtemps, que l'industrie de l'homme de la pierre polie se trouve déjà en germe dans l'industrie de l'homme de la pierre taillée. 4° *Anthropologie.* Les types anthropologiques quaternaires, qui sont très-variés, se retrouvent avec des variations peu considérables, à l'époque récente et de nos jours.

On peut ajouter à ces preuves celles de M. de Rossi, tirées de l'*histoire*. Les nombreux passages des écrivains latins relatifs aux crues et aux inondations du Tibre établissent que ce fleuve avait sous les rois, et même au temps des guerres puniques, un régime assez analogue à celui que la géologie a révélé pour le Tibre quaternaire. Il résulte des études de M. de Rossi que la période quaternaire ne remonte guère plus haut que l'an 1500 avant J. C. C'est la première date de chronologie absolue, que l'on puisse mettre en regard de la chronologie relative des archéologues.

M. de Mortillet prétend qu'il y a hiatus dans la série préhistorique. Selon lui, l'homme quaternaire ou de la pierre taillée est radicalement distinct de l'homme de la pierre polie, qui appartient à la période récente, comme l'homme de l'âge des métaux. Une peuplade nouvelle aurait introduit dans l'Occident les haches polies, la poterie et les animaux domestiques, comme des envahisseurs venus de l'Orient ont, plus tard, introduit les métaux. Cette objection ne rencontre pas les raisons données plus haut. L'homme quaternaire a pu perfectionner son industrie et admettre les animaux domestiques, sous l'influence d'immigrants, comme l'homme de la pierre polie a adopté le bronze des commerçants étrangers, ou de tribus arrivant de l'est de l'Europe.

Tels sont les principaux résultats du congrès de Stockholm. Comme on le voit, la question de l'homme tertiaire est restée au même point, celle du climat de l'époque quaternaire est presque résolue, l'époque du bronze est de mieux en mieux connue, et l'on pressent de plus en plus l'unité de l'époque préhistorique dans l'Europe occidentale.

MN.

COMPTES RENDUS.

Die Epheten und der Areopage vor Solon, *von* Ludwig Lange, *Mitglied der Königl. Sächs.-Gesellschaft der Wissenschaften. Des VII*[en] *Bandes der Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, *n° II.* Leipzig, bei S. Hirzel, 1874.

Cet intéressant mémoire traite d'une des questions les plus obscures et les plus controversées de l'histoire politique d'Athènes ; nous allons essayer d'en donner un résumé complet et fidèle.

Les Éphètes ont-ils été établis par Dracon? M. L. le nie formellement, et il rejette le témoignage de Pollux (8, 125) comme provenant d'un malentendu. Dès lors, on peut tenir pour certain qu'il n'existe point de preuve historique de la création des Éphètes par Dracon. Mais l'aristocratie a dû avoir, déjà antérieurement à Dracon, un tribunal criminel, une *Boulé* à elle. Ce tribunal, Schömann a cru le trouver dans la *Boulé* de l'Aréopage, à laquelle il a dû, par conséquent, assigner une origine très-ancienne; ce qui est contredit par le sentiment général de l'antiquité, qui attribue à Solon la création de l'Aréopage. L'hypothèse d'Ottf. Müller, qui rejetait déjà l'assertion de Pollux, prend maintenant plus de consistance. Selon Müller, les Éphètes étaient une Cour de justice très-ancienne et formaient cette même *Boulé* de l'Aréopage que Solon remplace par *son* Aréopage, auquel il transféra une partie de la juridiction des Éphètes. Néanmoins l'idée de Müller n'est pas tout à fait satisfaisante ; elle est en contradiction avec l'histoire et avec la loi d'amnistie de Solon. M. L. suit la route tracée par Müller, c. à. d., il admet que les Éphètes étaient une institution très-ancienne, et qu'ils n'avaient pas été établis seulement pour la juridiction criminelle, mais qu'ils ne l'exerçaient qu'en qualité de membres de la Gérusie aristocratique siégeant sur la colline de Mars. Mais, en même temps, il admet avec Schömann la haute antiquité de la *Boulé* de l'Aréopage. Les Éphètes n'étaient pas seulement juges criminels, mais encore *Bouleutes*. Le nom d'*Éphètes* ne se rapporte nullement à leurs fonctions judiciaires, mais à leur position au-dessus de l'ensemble des citoyens (1), position qui est essentiellement celle de

---

(1) M. L. fait venir le mot Ἐφέτης de ἐπί, sur, et de ἔτης, *parent, concitoyen, camarade* (primitivement ϝέτης).

la *βουλὴ γερόντων*. Les Éphètes devaient être agés d'au moins cinquante ans, et ils étaient nommés à vie : ce sont là les caractères distinctifs d'une Gérusie analogue à celle de Sparte. Comme Gérontes, ils avaient, *entre autres fonctions*, à juger les procès criminels. De même que les Gérontes de Sparte, ils devaient fournir par leur conduite une garantie pour le consciencieux exercice de leurs fonctions; il en fut de même plus tard pour les membres de l'Aréopage de Solon, qui devaient avoir exercé l'Archontat d'une façon irréprochable. De toutes ces analogies, M. L. conclut que, avant Solon, les Éphètes étaient membres de la *Boulé* de l'Aréopage.

M. L. passe ensuite à l'explication du nombre des Éphètes (51), dont il se sert très-ingénieusement pour appuyer sa théorie. Son explication repose sur cette idée : qu'on peut aussi bien justifier le chiffre bizarre de 51 par la soustraction de 60-9 que par l'addition de 48 + 3 (système de Schömann). Partant de là, il suppose que l'ancienne *Boulé* aristocratique de l'Aréopage se composait de 60 membres à vie. Chaque année, 9 d'entre eux, non pas élus par le peuple, mais pris par la Boulé elle-même dans son sein, prenaient possession du gouvernement comme Archontes où plutôt comme Prytanes, en quelque sorte comme les *novem primi* de la *Boulé*. Les 51 autres, appelés *Éphètes* et distingués par là des Archontes ou Prytanes, 1° prenaient part aux délibérations de la *Boulé*, 2° réunis aux Archontes exerçaient la juridiction criminelle pour *φόνος ἑκούσιος*, 3° dans les autres cas, exerçaient cette juridiction aux 4 autres tribunaux, sous la présidence du *βασιλεύς*. — Dans ce système, le nombre 51 doit son existence au même changement de constitution que le nombre 9 des Archontes, c'est-à-dire au changement de constitution de l'an 683. Quant au nom d'*Éphètes* il est naturellement plus ancien.

L'Aréopage de Solon n'est donc pas, comme Müller était obligé de le supposer, une création complétement nouvelle; c'est simplement un remaniement organique de l'ancienne *Boulé*, mise en rapport avec les tendances du siècle. Solon décida que chaque année les 9 archontes sortis de charge sans reproche entreraient à l'Aréopage. C'est ainsi qu'il conserva aux Archontes qui étaient désormais élus par le peuple et parmi les Pentacosiomédimnes ce que les anciens archontes possédaient comme membres à vie de la *Boulé*. En laissant, la première année de la réforme, les Archontes en fonctions et les Éphètes (presque tous anciens archontes) dans la *Boulé* de l'Aréopage comme membres perpétuels, Solon évita de porter atteinte à des droits acquis et conserva à la *Boulé* son ancienne physionomie. Ce n'est que peu à peu, par l'entrée à l'Aréopage des archontes sortis de charge et par la mort des anciens membres, que la *Boulé* se transforma et se renouvela complétement. Les Eupatrides, conservant l'entrée à l'Aréopage en passant par l'Archontat, ne firent aucune opposition.

La *Boulé* conserva la juridiction criminelle sur le *φόνος ἐκ προνοίας*; les 51 Éphètes (pris séparément) conservèrent de leur côté le reste de la

juridiction criminelle, c'est-à-dire celle qu'ils exerçaient sous la présidence de l'Archonte-roi dans les 4 tribunaux autres que l'Aréopage. A la suite du règlement de Solon sur le mode de complément de la *Boulé* de l'Aréopage, celle-ci se sépara peu à peu du collége des Éphètes; cette séparation ne fut cependant pas si radicale qu'on ne pût être membre à la fois de l'Aréopage et du collége des Éphètes : ceux-ci, en effet, pouvaient aspirer à l'Archontat, lequel conduisait à l'Aréopage. — A ce sujet, M. L. observe que la main conservatrice et régulatrice de Solon se révèle également dans l'organisation du Sénat des Quatre-cents. Il ne faut pas considérer ce sénat comme une création nouvelle, mais comme une réforme d'une ancienne *Boulé* distincte de la *Boulé* de l'Aréopage. Cette coexistence de deux βουλαί avant Solon n'a rien d'étonnant. Le grand sénat était exceptionnel et extraordinaire; la *Boulé* de l'Aréopage était une commission permanente pour l'administration et la justice. — Partout nous retrouvons, dans la législation de Solon, un esprit à la fois conservateur et réformateur qui prévint les froissements et contenta les Eupatrides et les démocrates. — Ainsi complétée, l'idée de Müller ne soulève plus aucune objection.

M. L. examine les idées des anciens sur l'époque de la *Boulé* de l'Aréopage, et il constate qu'il n'existe pas plus de témoignage authentique et irrécusable contre l'existence antérieurement à Solon de la *Boulé* de l'Aréopage qu'en faveur de cette existence. Il étudie la *loi d'amnistie,* de Solon, dont il donne une interprétation nouvelle, et qu'il fait cadrer avec son système. Voici le texte de cette loi :

Ἀτίμων ὅσοι ἄτιμοι ἦσαν, πρὶν ἢ Σόλωνα ἄρξαι, ἐπιτίμους εἶναι πλὴν ὅσοι ἐξ Ἀρείου πάγου ἢ ὅσοι ἐκ τῶν Ἐφετῶν ἢ ἐκ Πρυτανείου καταδικασθέντες ὑπὸ τῶν βασιλέων ἐπὶ φόνῳ ἢ σφαγαῖσιν ἢ ἐπὶ τυραννίδι ἔφυγον, ὅτε θεσμὸς ἐφάνη ὅδε.

Les mots ἐξ Ἀρείου πάγου s'appliquent, selon M. L., à la *Boulé* tout entière, siégeant sur la colline de l'Aréopage. Les mots ἐκ τῶν Ἐφετῶν désignent les 51 Éphètes qui, comme tels, sans les 9 Archontes, ne formaient pas la *Boulé,* bien qu'ils en fissent partie. Les mots ἐκ τοῦ Πρυτανείου se rapportent au collége des 9 Archontes ou prytanes. Les Éphètes et le Πρυτανεῖον sont cités ensemble, parce que ces deux colléges dans certains cas fonctionnaient séparément, et ils sont opposés à l'Ἄρειος πάγος, parce que, comme *parties,* ils sont opposés au *tout,* c'est-à-dire à la *Boulé* fonctionnant *in pleno.* La *Boulé* tout entière jugeait sur l'Ἄρειος πάγος, sous la présidence de l'Archonte-roi, les causes de φόνος ἐκ προνοίας, parfois aussi celles de σφαγαί, pourvu qu'on comprenne celles-ci comme espèce dans la notion générale de φόνος ἐκ προνοίας.

Les Éphètes jugeaient seuls, également sous la présidence de l'Archonte-roi, au Palladion, au Delphinion, au Prytaneion et à Phreatto (au Prytaneion, ils ne jugeaient que les ἄψυχα). Ils prononçaient en matière de φόνος ἀκούσιος ou δίκαιος, parfois aussi sur les σφαγαί, en tant qu'elles rentraient dans la notion générique de φόνος ἀκούσιος ou δίκαιος : car les σφαγαί pouvaient constituer un φόνος ἐκ προνοίας ou un φόνος ἀκούσιος.

Les Archontes jugeaient seuls, aussi sous la présidence de l'Archonte-roi, ἐν Πρυτανείῳ, non en matière de φόνος ou de σφαγαί, mais en matière de τυραννίς, c'est-à-dire haute trahison, tentative de renverser la Constitution établie. Cette juridiction leur compétait naturellement, puisqu'ils étaient les chefs de l'État, les successeurs, les héritiers du pouvoir royal, les défenseurs de la Constitution.

Cette interprétation lève une assez grande difficulté. Du texte de la loi, il résulte que la *Boulé* de l'Aréopage était distincte des Éphètes; mais, d'après une tradition qu'on ne peut révoquer en doute, les Éphètes siégeaient aux 5 tribunaux, donc *aussi à l'Aréopage*. Dans le système de M. L., cela s'explique parfaitement : les Éphètes siégeaient aussi sur l'Aréopage, mais réunis aux Archontes et comme partie de la *Boulé in pleno*. Les Éphètes comme tels étaient distincts de la *Boulé in pleno* dont ils faisaient partie.

M. L. essaie de justifier sa manière de voir par l'examen des faits historiques. Il discute successivement la condamnation des Alcméonides et l'affaire des Cylonides; et il en tire des arguments pour appuyer sa thèse.

Dans les pages suivantes, M. L. s'efforce de démontrer que les Prytanes dont il est question dans la loi d'amnistie (ἐκ Πρυτανείου), ne sont autres que les neuf Archontes, et il combat l'opinion de Philippi, d'après laquelle la condamnation ἐκ Πρυτανείου émanait d'un tribunal composé des Prytanes des Naucrares. Sans doute, à côté des Archontes, les Prytanes des Naucrares avaient une grande importance à l'époque où les Naucraries étaient florissantes. Mais en définitive ils n'étaient que les subordonnés des Archontes. Les pleins pouvoirs donnés aux Archontes dans l'affaire des Cylonides ne leur ont évidemment pas été conférés par les Prytanes des Naucrares, mais bien par la *Boulé* de l'Aréopage. Les Prytanes proprement dits ne peuvent donc être que les Prytanes de la *Boulé*, en d'autres termes, les neuf Archontes qui faisaient partie de la *Boulé* de l'Aréopage.

Il est vrai que nulle part le terme de *prytane* n'est appliqué aux Archontes d'une manière incontestable; depuis Solon, ils sont désignés officiellement par le titre de ἄρχοντες. Mais ἄρχοντες (ἄρχω) est synonyme de πρυτάνεις (πρῶτος). Les Archontes à vie et les Archontes décennaux s'appelaient βασιλεῖς en tant qu'héritiers du pouvoir royal, surtout au point de vue sacerdotal; mais en tant que premiers du Conseil envers lequel ils étaient responsables, ils s'appelaient πρυτάνεις; dans le conseil, ils n'étaient pas βασιλεῖς dans le sens absolu ou sacerdotal du mot, mais seulement *primi inter pares, principes*. Que les Archontes à vie et les Archontes décennaux se soient appelés πρυτάνεις, c'est se que prouvent les expressions πρυτανεῖα (consignations judiciaires) et Πρυτανεῖον (Palais de l'État, où se trouvait la κοινὴ ἑστία). Ces deux expressions remontent à l'époque où les βασιλεῖς devinrent responsables et ne furent plus que *primi inter pares*.

Le Πρυτανεῖον comme centre de l'autorité publique est beaucoup plus

ancien que les Naucraries et que l'importance politique des Prytanes des Naucrares. Les Πρυτανεῖα ou consignations judiciaires sont aussi beaucoup plus anciennes que les Prytanes des Naucrares, le βασιλεύς et ses successeurs ayant eu de tout temps le pouvoir judiciaire. Nous pouvons dire que les archontes à vie, les archontes décennaux et les archontes annuels depuis la réforme de 683 jusqu'à Solon se sont appelés Πρυτάνεις. Il faut donc écarter la haute importance qu'on a assignée trop légèrement, sur la foi d'Hérodote, aux Prytanes des Naucrares; ces Prytanes n'étaient point les véritables πρυτάνεις de l'État, et, dans la loi d'amnistie de Solon, les mots ἐκ πρυτανείου désignent le tribunal des neuf Archontes.

C'est à tort aussi qu'on a vu dans le Prytanée le local officiel et l'hôtel où prenaient leurs repas les Prytanes des Naucrares. Les fonctionnaires en rapport avec le Prytanée sont les Archontes et non les Prytanes des Naucrares. Aucun texte n'établit que les Prytanes des Naucrares aient formé un tribunal soit permanent, soit extraordinaire. Les πρυτανεῖα et les δικῶν γραφαί étaient, avant Solon, déposées au Prytanée; c'étaient les *Prytanes* eux-mêmes qui recevaient les δικῶν γραφαί. Ce n'est assurément pas entre les mains des Prytanes des Naucrares que toutes les plaintes devaient être déposées. Évidemment les Prytanes dont il est ici question, ce sont les Archontes eux-mêmes; le Prytanée était leur local officiel, et ils y recevaient les plaintes en commun. Une activité judiciaire commune appartenant aux Archontes avant Solon résulte des témoignages de l'antiquité. L'action commune des 9 archontes, leur juridiction comme *Collége* sur le meutrier rentrant dans le pays avant d'avoir subi sa condamnation, est évidemment un reste d'une juridiction plus étendue, à laquelle appartenait entre autres la δικὴ ἐπὶ τυραννίδι ἐν Πρυτανείῳ.

En résumé, d'aprés M. L., les Éphètes sont antérieurs à Dracon, et la *Boulé* de l'Aréopage avant Solon se composait des 9 archontes et des 51 Éphètes.

Cette théorie très-ingénieuse, et qui fait honneur à l'esprit inventif de son auteur, ne nous paraît pas posséder assez de certitude scientifique pour pouvoir être adoptée sans réserve. M. L. n'est parvenu à établir son système qu'en recourant parfois à des corrections arbitraires dans les textes. Nous n'entrerons pas ici dans une discussion détaillée; ce serait excéder les bornes d'un compte-rendu. Quelques remarques seulement. Selon M. L. (c. X, p. 239), Mégaclès et les Archontes d'une part, et les Cylonides de l'autre, se soumirent au jugement de l'Aréopage (κρίσις, δικὴ). Mais les Archontes, dans son hypothèse, composaient l'Aréopage avec les Éphètes. Ils auraient donc été juges et parties? ou bien les Éphètes seuls auraient été juges de ce différent? Mais les Éphètes *seuls* ne formaient pas l'Aréopage. — L'association des Éphètes et des Archontes nous paraît forcée. L'étymologie du mot *Éphètes* proposée par M. L. n'est guère soutenable. Enfin, comme l'auteur lui-même le reconnaît (p. 248), les Archontes ne sont nulle part dans nos sources appelés Prytanes.

P. THOMAS.

1. Ph. Gilbert. **La constitution physique du soleil.** (*Extrait de la Revue Catholique*, 1874). Louvain, Peeters, 1874. 97 p. in-8.
2. Le P. I. Carbonelle, s. J. **L'uranométrie et le passage de Vénus en 1874.** (*Idem*). Louvain, Peeters, 1874. 71 p. in-8.
3. F. Folie. **Du commencement et de la fin du monde d'après la théorie mécanique de la chaleur.** (*Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1873). Bruxelles, Hayez, 1873. 32 p. in-8. Prix : 1-50.

Les trois brochures dont nous venons de transcrire les titres sont consacrées aux questions de physique générale et spéciale qui intéressent le plus le monde scientifique en ce moment. Elles ont deux caractères communs : toutes trois d'abord, sont des œuvres de vulgarisation; ensuite, toutes trois sont écrites avec une parfaite compétence et n'ont pas le caractère superficiel de tant d'études de ce genre, publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans les autres recueils périodiques à la mode. C'est dire assez que le lecteur ne peut pas s'en assimiler le contenu sans un certain travail. En revanche, celui qui voudra se donner la peine d'étudier avec quelque soin ces trois écrits, aura des notions exactes et étendues sur les sujets dont elles traitent. Il aura même une idée plus vraie sur la *portée philosophique* de la thermodynamique, après avoir médité le travail de M. Folie, qu'après avoir lu le livre si célèbre de M. Tyndall sur la chaleur. Ce dernier ouvrage a, en effet, le grand tort de laisser trop complétement de côté le second principe de la thermodynamique, et ce principe est le plus important des deux.

Nous ne pouvons analyser les brochures de MM. Gilbert, Carbonelle et Folie. En résumant l'exposé qu'ils nous ont fait des recherches et des résultats des savants sur la constitution physique du soleil, sur l'uranométrie et la thermodynamique, nous deviendrions inintelligibles à ceux qui n'auraient pas lu leurs écrits. Nous nous contenterons donc d'une indication sommaire des matières contenues dans chacune des brochures.

I. Constitution physique du soleil. A. *Les phénomènes*. 1. Conservation de la chaleur solaire. Théorie des anciens, de Newton, de Herschell, de Mayer. Y a-t-il conservation de la chaleur solaire? 2. Les taches du soleil. Découvertes de Scheiner et Galilée, de Wilson et des modernes. 3. Les protubérances. Existence d'une chromosphère autour du soleil. B. *Théories physiques auxiliaires*. *Analyse spectrale*. 1. Principes généraux. Composition chimique de la photosphère. 2. Forme et composition chimique des protubérances et des taches. 3. Atmosphère du soleil. *Thermodynamique*. 1. Équivalence de la chaleur et du travail. 2. Quelques phénomènes physiques, la dissociation, par exemple, au point de vue

de la thermodynamique. C. *Théorie du soleil.* 1. Théorie des anciens; théorie de Herschell. 2. Théorie actuelle. 3. Théorie des éruptions solaires, du P. Secchi, pour expliquer les taches et les protubérances. 4. Théorie des cyclones solaires, de M. Faye. 5. Origine et conservation apparente de la chaleur solaire. Extinction inévitable de cet astre.

II. Uranométrie. 1. *Uranométrie relative.* Comment on est parvenu à trouver les distances des planètes au soleil, en prenant pour unité la distance du soleil à la terre, au moyen des lois du mouvement apparent de ces astres, des phases des planètes et de la théorie de l'attraction. 2. *Mesure de l'unité uranométrique.* 1° Méthodes géométriques par le calcul d'un triangle. Application au soleil, à la lune, à Vénus en conjonction, à Mars en opposition. 2° Méthodes optiques; l'unité uranométrique est déduite de la vitesse de la lumière ou de la constante de l'aberration. 3° Méthode dynamique fondée sur la théorie de l'attraction et la connaissance des masses des planètes. 3. *Méthode géométrique fondée sur le passage de Vénus.* Cette méthode peut être appliquée sous cinq formes diverses. 4. *Pratique de cette méthode.* Insuccès de 1761 et 1769. Le phénomène de la goutte noire. Expéditions de 1874. Cause du petit nombre des passages de Vénus.

III. *Thermodynamique.* 1. Corrélation entre la force et la matière. 2. Histoire de la thermodynamique, Mayer et Joule, S. Carnot et Clausius, Rankine et Thomson. 3. Premier principe de la thermodynamique. 4. Le second principe : 1° Transformations positives (augmentation de disgrégation, transformation du travail en chaleur, transformation de chaleur à une certaine température, en chaleur à une température plus basse); transformations négatives. 2° Second principe, pour les gaz, pour les autres corps, dans le cas des cycles réversibles ou non. 5. Conséquence du premier principe : l'*énergie* est indestructible dans l'univers; du second : la *disgrégation* tend vers un maximum dans l'univers; le monde marche vers une fin où tout mouvement sera transformé en chaleur; le monde a eu un commencement, sans quoi on serait déjà arrivé à l'état de disgrégation maxima. Cette fin du discours de M. Folie, où il s'agit du commencement et de la fin du monde, en explique le titre.

Nous ne pouvons trop engager les lecteurs de la Revue de lire avec attention l'écrit de M. Folie. Toute l'essence de la thermodynamique y est condensée, et, au point de vue scientifique, il est très-supérieur au discours retentissant de Tyndall sur l'atomisme, à la dernière session de l'Association britannique pour l'avancement des sciences.

P. Mansion.

---

1. **Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles**, 1875. 42e année. Bruxelles, Manceaux; Hayez, 1874. 464 pp. in-18. Prix : fr. 1-50.
2. **Annuaire pour l'an 1875, publié par le Bureau des longitudes.** Paris, Gauthier-Villars, 1875. 528 pp. in-18. Prix : fr. 1-50.

L'Annuaire de Bruxelles renferme les éphémérides pour 1875, des renseignements statistiques pour la Belgique relatifs à 1872 et 1873, des notices météorologiques et astronomiques pour 1874. Mais ce qui est surtout intéressant cette année, dans le petit volume publié par l'Observatoire, c'est la longue notice biographique sur A. Quetelet, qui occupe la moitié du volume (p. 47-269). Elle est due à M. Ed. Mailly, qui fait connaître successivement, en M. Quetelet, le poëte, le géomètre, le professeur, le météorologiste, le statisticien et le promoteur des recherches internationales dans le domaine des sciences morales, naturelles et physiques. Les découvertes géométriques de Quetelet sont devenues classiques, ses recherches météorologiques sont très-connues, mais ses curieux résultats sur l'homme moral sont beaucoup trop ignorés de ceux qui s'occupent de psychologie expérimentale.

L'Annuaire du Bureau des longitudes de Paris contient : 1° les éphémérides et le tableau du système solaire ; 2° des tables relatives aux poids, mesures et monnaies françaises et étrangères ; 3° des renseignements statistiques et géographiques divers ; 4° des tables utiles en physique ; 5° une notice scientifique de M. Faye, intitulée : *Défense de la loi des tempêtes* (p. 407-516).

Cette dernière partie est écrite avec la clarté qui caractérise toutes les œuvres de vulgarisation scientifique de M. Faye. Il fait connaître dans l'Introduction les lois du mouvement des tempêtes ou cyclones, trouvées par les navigateurs anglais et américains, les règles de manœuvre qu'ils en ont déduites, et les attaques dont ces lois ont été l'objet. Il fait ensuite l'histoire du préjugé nautique sur lequel reposent ces attaques, savoir : que les cyclones sont des tourbillons aspiratoires. Ce préjugé provient d'une illusion optique et il est en contradiction avec les lois de la mécanique. M. Faye consacre les quarante dernières pages de sa notice à établir, d'après les principes de la dynamique, l'opinion contraire, savoir : que les cyclones sont analogues aux tourbillons qui se produisent dans les cours d'eaux.

Le but de M. Faye, en étudiant avec tant de soin les lois des tempêtes sur notre globe, est d'établir sur des bases solides sa belle théorie des cyclones solaires.

P. M.

Das Sonnensystem von einem hydrodynamischen Gesichtspunkt betrachtet, von ERNST JÖST (*Programm der Andreas-Schule, in Berlin*, 1874), 36 pp. in-4°.

Descartes avait imaginé le système des tourbillons pour expliquer les mouvements de notre système solaire. La découverte de l'attraction universelle par Newton, remplaça la hardie hypothèse de Descartes. Toutefois, Newton disait simplement : les planètes se meuvent autour du soleil, *comme si* les particules de la matière pondérable s'attiraient en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. Il ne prétendait pas que l'attraction à distance eut une existence réelle. De notre temps, divers savants ont essayé de déduire la loi de la gravitation d'hypothèses purement mécaniques, analogues à celle de Descartes. C'est aussi ce qu'a tenté M. Jöst dans son mémoire; avec quel succès, c'est ce que nous laissons à décider aux spécialistes.

Die Theorie der chemischen Structur, von D^r EDM. SCHWANNECK. (*Programm der königstädtische Realschule in Berlin*, 1874), 26 pp. in-4°.

Exposé extrêmement clair sous une forme semi-didactique (d'après Kekulé), semi-historique (d'après Ladenburg), des théories récentes les plus accréditées relativement à la composition intime des combinaisons chimiques. Voici comment l'auteur a subdivisé son travail : 1. Atome, molécule; lois des proportions constantes; loi des proportions multiples; lois des volumes; hypothèse d'Avogadro; loi de Dulong et Petit. 2. Atomicité des éléments. 3. Combinaisons; radicaux composés. 4. Influence de la position des atomes sur leurs fonctions chimiques. 5. Isomérie. 6. Classification des combinaisons chimiques du carbone : corps gras, corps aromatiques.

VARIA.

Nous avons reçu, au moment du tirage du présent n°, la dissertation de M. De Block, intitulée : Les fragments de la plupart des ouvrages attribués au logographe Denys de Milet appartiennent à Denys de Mitylène. Nous la publierons prochainement.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1876.

Première question. — Perfectionner en quelque point important, soit dans ses principes, soit dans ses applications, la théorie des fonctions de variables imaginaires.

Deuxième question. — On demande une discussion complète de la question de la température de l'espace, basée sur des expériences, des observations et le calcul, motivant le choix à faire entre les différentes températures qu'on lui a attribuées.

On croit devoir faire observer aux concurrents que la question posée dans les termes les plus généraux se rattache à la connaissance du *zéro absolu*, définitivement fixé à — 272°,85 C., mais qu'une recherche historique et analytique des travaux entrepris, avant 1820 environ, pour résoudre cette question, pourrait offrir un intérêt scientifique réel. On appelle particulièrement l'attention sur les travaux de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième, entre autres ceux de *Black*, *Irvine*, *Crawford*, *Gadolin*, *Kirwan*, *Lavoisier, et le Laplace*, *Dalton*, *Desormes et Clément*, *Gay-Lussac*, etc. On signale aussi la température — 160° C. qu'indique *Person;* d'après sa formule, qui lie la chaleur latente de fusion aux chaleurs spécifiques, ce nombre représenterait le zéro absolu. Comme il se rapproche de celui que donne *Pouillet*, il serait important de rechercher quelle en est la signification, le sens ou la valeur physique exacte.

Troisième question. — On demande une étude complète, théorique et, au besoin, expérimentale, de la chaleur spécifique absolue des corps simples et des corps composés.

Quatrième question. — On demande de nouvelles expériences sur l'acide urique et ses dérivés, principalement au point de vue de leur structure chimique et de leur synthèse.

Cinquième question. — On demande de nouvelles recherches sur la formation, la constitution et la composition de la chlorophylle et sur le rôle physiologique de cette substance.

Sixième question. — Faire connaître l'anatomie comparée de l'appareil urinaire dans l'embranchement les vertébrés, en s'appuyant sur de nouvelles recherches organogéniques et histologiques.

Le prix pour la première, la quatrième et la sixième question sera une médaille d'or de la valeur de *huit cents francs;* le prix pour la cinquième sera de la valeur de *six cents francs,* et le prix pour les deuxième et troisième questions sera de la valeur de *mille francs.*

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie ont droit à recevoir cent exemplaires de leur travail. Ils ont, en outre, la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, en payant à l'imprimeur uue indemnité de quatre centimes par feuille.

Les mémoires devront être écrits lisiblemcnt, et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Musée, avant le 1er août 1876.

PROJET DE LOI

Présenté à la Chambre des Représentants pour porter des modifications à la collation des grades académiques et aux programmes des examens universitaires.

Certificats. — La question des certificats de fréquentation introduits par la loi du 1er mai 1857 a d'abord attiré l'attention de la commission, qui s'est prononcée unanimement à cet égard pour la suppression du système actuel. Les jurys, les conseils académiques, les facultés, les commissions spéciales, toutes les autorités compétentes ont constaté que, sous le régime des certificats, le niveau des études universitaires ne s'est point élevé, et que même les récipiendaires ont une connaissance moins approfondie des matières d'examen. C'est qu'il existe un lien intime entre les diverses branches de la science; elles s'éclairent et s'aident mutuellement; si l'on néglige les unes, on rend les autres moins intelligibles; la plupart des élèves, suivant à peine et d'une oreille distraite les cours dits à certificats, ne parviennent qu'avec difficulté, par suite d'une préparation insuffisante, à s'assimiler les matières enseignées dans les cours subséquents.

Il est vrai que, depuis la loi du 30 juin 1865, les certificats doivent porter la mention que le cours a été suivi avec fruit: mais cette mention a une portée trop vague pour pouvoir produire des effets bien utiles: elle ne constitue qu'un palliatif, et laisse subsister les défauts essentiels du régime des certificats.

Un régime qui décourage les professeurs et inspire aux élèves de l'indifférence, tout au moins, pour certaines matières d'enseignement dont l'utilité est cependant incontestable, qui arrête le développement de l'esprit scientifique et abaisse même le niveau des études universitaires, ne peut être maintenu, sous peine de compromettre un des plus hauts intérêts de la nation.

Le gouvernement n'hésite donc point à proposer à la législature la suppression des certificats de fréquentation, c'est-à-dire le rétablissement des examens pour toutes les branches de l'enseignement. Si le projet de loi maintient, à titre exceptionnel, quelques certificats d'une nature spéciale, c'est à raison de circonstances toutes particulières et pour des motifs faciles à justifier.

Des grades. — La commission de 1870 a demandé que le titre de gradué en lettres fût exigé, non-seulement des récipiendaires qui se destinent au doctorat dans l'une ou l'autre science, mais encore de ceux qui se destinent à la pharmacie; elle s'est prononcée, conséquemment, pour la suppression de l'épreuve préparatoire à l'examen de candidat en pharmacie.

Cette proposition, à laquelle le gouvernement se rallie, et qu'il est d'avis de rendre également applicable aux candidats notaires, se justifie d'abord par l'influence considérable qu'exercent les humanités sur l'enseignement supérieur. Il manque au jeune homme qui n'a pas suivi un cours complet d'études moyennes, cette culture générale de l'esprit et cette maturité du jugement qui facilitent à l'humaniste l'accès aux études universitaires; aussi l'expérience a-t-elle démontré que les jeunes gens qui subissent avec le plus de succès les examens de candidat en pharmacie et de candidat notaire sont généralemont ceux qui ont obtenu le titre de gradué en lettres.

La disposition dont il s'agit aura également l'avantage de distraire les jeunes gens, pendant leurs études moyennes, de toute préoccupation relative au choix de leur carrière, et de permettre à ceux qui se sont engagés par une décision prématurée dans une voie qui n'est pas celle vers laquelle leur vocation les dirige, de changer plus tard de carrière, de devenir docteurs en sciences, en médecine ou en droit, sans avoir à subir un nouvel examen sur les matières qui font l'objet de l'enseignement moyen.

L'article 2 apporte une autre modification à la législation existante, en exigeant la qualité de docteur en droit de ceux qui veulent obtenir le grade de docteur en sciences politiques et administratives. Il semble, en effet, que ce dernier grade, qui constitue le couronnement des études juridiques, ne doit pas être accessible à ceux qui ne sont que candidats en droit.

Des examens. — Quelques modifications ont été apportées dans la désignation des matières qui font partie des programmes de certains examens. Les unes sont de simples changements de dénomination : elles laissent subsister les cours actuels, sous des noms nouveaux qui en précisent mieux l'objet ou qui sont mieux en harmonie avec l'état actuel de la science. D'autres introduisent dans les programmes des branches en apparence nouvelles, mais rentrant pourtant, sous des dénominations plus spéciales, dans les matières d'enseignement énumérées à l'article 3 de la loi du 15 juillet 1849. Un très petit nombre d'entre elles, enfin, nécessiteront la création de cours nouveaux, que cette loi n'avait pas prévus et qui ont acquis de nos jours une véritable importance.

Si ces modifications que le gouvernement propose sont consacrées par

la législature, il y aura lieu d'introduire certains changements dans les dispositions de l'article 3 précité de la loi de 1849 et dans celles de l'article 10, qui fixe le nombre des professeurs.

Examen de gradué en lettres. — Conformémeut aux intentions de la commission, la *trigonométrie rectiligne,* qui avait disparu du programme depuis 1861, a été inscrite parmi les matières de l'examen de gradué en lettres préparatoire à la candidature en sciences et à la candidature en pharmacie.

La suppression de cette branche d'enseignement, dont la connaissance est indispensable surtout pour l'intelligence de la physique, avait soulevé des critiques nombreuses et fondées.

L'adjonction de la trigonométrie rectiligne au programme des mathématiques dans l'examen de gradué en lettres préparatoire à la candidature en sciences et à la candidature en pharmacie n'aura point pour conséquence, selon les intentions du gouvernement, de faire réduire le nombre des points attribué, dans ledit examen, aux branches littéraires, si importantes dans les études humanitaires et dont la connaissance n'exerce peut-être point aujourd'hui, dans le résultat des examens de gradué, une influence suffisante.

Candidature en philosophie et lettres. — Il y a sans doute quelque chose de très fondé dans l'argument basé sur l'augmentation que subira le nombre des matières d'examen par suite de la suppression du système des certificats de fréquentation, et sur les inconvénients de la surcharge qui en résultera pour les élèves; mais le gouvernement a pensé qu'on atténuerait ces inconvénients d'une manière sensible, en supprimant, d'une part, comme il sera dit plus loin, la matière la plus difficile de l'examen de candidat, à savoir *les antiquités romaines,* et, d'une autre part, en ne comprenant plus l'*histoire politique de la Belgique* dans le programme de cet examen pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres. Il importe, du reste, de faire remarquer aussi que le gouvernement n'a pas cru devoir introduire parmi les matières de l'examen de candidat, comme le demandait la commission, l'*histoire de la philosophie ancienne,* ni l'*histoire politique moderne;* cette dernière branche fera partie du premier examen de docteur en droit, aussi bien que du premier examen de docteur en philosophie et lettres.

La commission avait désiré que l'on remplaçât l'*histoire de la littérature française* par l'*histoire comparée des littératures européennes,* en laissant au professeur la faculté de prendre pour objet principal de son cours, soit une littérature, soit une époque, soit un genre à son choix.

L'importance de l'histoire des littératures étrangères ne peut être contestée : mais le but principal de cette branche d'enseignement, qui est de développer le goût littéraire, peut être atteint tout aussi efficacement par l'étude des lettres françaises que par celle des autres littératures. Comment d'ailleurs un élève qui ne connaît pas l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, pourrait-il utilement juger de la valeur comparée des littératures des divers peuples ? Il serait difficile, d'une autre part, de concilier

la latitude que l'on veut laisser au professeur avec l'institution des jurys combinés.

Ces motif ont déterminé le gouvernement à maintenir l'*histoire de la littérature française*. Voulant toutefois, donner une preuve de l'importance qu'il attache à l'étude da la langue flamande, qui est une langue nationale au même titre que le français, il propose de laisser aux récipiendaires l'option entre l'*histoire de la littérature française* et celle de *la littérature flamande*. Un cours facultatif de littérature flamande existe déjà dans nos universités : la disposition qu'il s'agit d'inscrire dans la loi donnera à ce cours une importance plus grande que celle qu'il a aujourd'hui.

Si les antiquités romaines, envisagées au point de vue des institutions politiques, disparaissent du programme de la candidature en philosophie, elles sont inscrites, considérées cette fois dans leur ensemble, parmi les matières du premier examen de docteur en philosophie et lettres.

Doctorat en philosophie et lettres. — Art. 8. La commission de 1870, en proposant le dédoublement de l'examen de candidat, maintenait l'examen unique pour le doctorat en philosophie et lettres. Le gouvernement, comme conséquence du maintien de l'examen unique de la candidature, propose de scinder celui du doctorat en deux épreuves distinctes.

Il croit, en effet, avec la commission, que trois années d'études sont nécessaires pour fortifier les connaissances philosophiques et littéraires; et comme, pour ne point surcharger l'examen de candidat, il a cru devoir ajouter à celui de docteur en philosophie et lettres plusieurs matières qui, dans les intentions de la commission, devaient faire partie du double examen de candidat, il était indispensable que l'examen de docteur fût dédoublé.

Conformément au vœu de la commission, les *éléments de la grammaire comparée des langues indo-Européennes* ont été ajoutés au programme. La philologie comparée a fait, pendant ces dernières années, en Allemagne surtout, de grands progrès : il importe que cette science, qui éclaire les origines et les rapports des langues grecque et latine, ne soit pas étrangère aux docteurs en philosophie et lettres.

Le gouvernement a cru devoir y rattacher les *éléments de la grammaire générale*. L'étude scientifique de la grammaire, en effet, ne doit pas seulement comprendre les éléments de la science moderne, connue sous le nom de *grammaire comparée,* qui se borne à la comparaison des flexions grammaticales dans les principales langues indo-européennes ; elle doit embrasser aussi les principes généraux du langage. La connaissance de ces principes est surtout utile aux docteurs en philosophie et lettres qui se destinent à l'enseignement moyen : aussi la grammaire générale est-elle enseignée aujourd'hui à l'école normale des humanités.

Candidature et doctorat en droit. — Art. 9 et 10. Les études dans la faculté de droit sont, d'après le projet de loi, portées de trois années à quatre. Indépendamment du motif déduit de la suppression des certificats, le gouvernement, d'accord avec la commission, a pensé que le cours si important de *droit civil* devait comprendre, comme sous le régime de la

loi de 1849, trois années d'études, et qu'il devait, de plus, être réparti en trois examens. Si, en imposant aux élèves la connaissance du *droit civil* tout entier enseigné en trois ans, on n'avait point augmenté d'une année la durée des études de droit, l'enseignement du premier tiers du *droit civil* aurait dû être donné dès la première année, c'est-à-dire en candidature, alors que les jeunes gens n'ont pas encore été préparés à l'étude du *droit moderne* par celle du *droit romain*. C'est pour ce motif que le gouvernement, dans le but de ne faire commencer l'étude du *droit civil* qu'à la deuxième année de droit, a porté à trois le nombre des examens de docteur.

L'extention ainsi donnée au cours de *droit civil* a permis de supprimer parmi les matières de la candidature l'exposé des *principes généraux* de ce droit.

La commission avait compris l'*économie politique* dans le deuxième des examens de droit, dont elle avait fait la deuxième épreuve de la candidature. Le gouvernement a cru préférable d'ajouter au programme de cet examen, qui est devenu pour lui le premier examen de docteur, l'*histoire politique moderne*, qui fait actuellement partie de la candidature, et de reporter l'*économie politique* dans l'examen suivant. Ce classement a pour objet de répartir d'une manière plus uniforme les matières entre les divers examens; il présente, en outre, l'avantage d'entretenir chez les jeunes gens, dans le cours des études du doctorat, le goût des sciences historiques, suffisamment représentées pour les études juridiques, selon le projet de loi, dans l'examen de candidature en philosophie et lettres et dans le premier examen de docteur en droit.

Le programme de la candidature en droit, tel qu'il est déterminé par l'article 9 du projet, ne comprend que les matières d'un cours annuel, de deux cours semestriels et d'un cours trimestriel (l'*encyclopédie du droit* et l'*introduction historique au cours de droit civil*). En fait, il est moins étendu qu'il ne l'était sous le régime de la loi du 15 juillet 1849, puisqu'il comprend *en moins*, à la fois, un cours semestriel, l'*histoire politique moderne*, et un cours annuel, l'*exposé des principes généraux du Code civil*.

L'*organisation administrative*, ainsi que les *éléments de l'organisation judiciaire et de la compétence*, sont introduits au projet de loi parmi les matières d'examen pour le doctorat en droit. En faisant de ces branches l'objet d'une mention spéciale, le gouvernement a voulu en faire ressortir toute l'importance.

Doctorat en sciences politiques et administratives. — *Les éléments et l'histoire du droit international* ont été réunis au *droit administratif* comme matières d'examen pour le doctorat en sciences politiques et administratives. D'une autre part, le *droit public* et *l'économie politique* ont été retranchés de cet examen, attendu que les récipiendaires, qui doivent être, d'après le projet, docteurs en droit, auront été interrogés précédemment sur ces deux branches.

Grade de candidat notaire. — Art. 11. Plusieurs membres de la commission avaient demandé que les docteurs en droit seuls fussent admis aux

examens de candidat notaire. On a invoqué à l'appui de ce système les garanties sérieuses de capacité que la société est en droit d'exiger des notaires, en retour des avantages qui résultent pour eux de la limitation du nombre de ces fonctionnaires publics.

La commission n'a pas cru pouvoir appuyer cette proposition; elle a craint que la réalisation n'en fût bien difficile, puisqu'il en résulterait une prolongation considérable des études préparatoires au grade de candidat notaire. Cependant, convaincue de la nécessité de renforcer les études juridiques indispensables aux candidats notaires, elle a pensé qu'il conviendrait d'exiger d'eux, d'une part, une connaissance plus approfondie du Code civil, et, de l'autre, l'étude de l'*encyclopédie du droit* et celle de l'*introduction historique au cours de droit civil.*

Cette mesure transactionnelle, à laquelle le gouvernement s'est rallié, rend nécessaire la division de l'examen de candidat notaire en deux épreuves.

La loi de 1857 oblige les candidats notaires à subir une *épreuve pratique*, consistant dans la rédaction d'actes en langue *française*, tout en les admettant à justifier de leur aptitude à rédiger les actes en flamand ou en allemand. Le gouvernement, désirant mettre les deux principales langues nationales sur un même pied d'égalité, demande qu'il soit permis aux récipiendaires de subir l'épreuve, à leur choix, soit en *français*, soit en *flamand*, soit dans les deux langues à la fois, tont en conservant la faculté de faire valoir leurs connaissances en langue allemande.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. De la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 6 Février: **Pierret**, Études égyptologique, 2e livr. (Eugène Grébaut). **Rosenberg**, Les Erinyes (P. Decharme). **Krek**, Introduction à l'histoire de la littérature slave (Louis Leger). **De Pibrac**, *Quatrains*, p. p. **Claretie** (T. de L.). **Pascal**, *Pensées* (A. Molinier. — Du 13 : **Proclus**, *Commentaire* sur le 1r livre des *Éléments* d'Euclide, p. p. **Friedlein** (Charles Thurot). La *Chanson de Roland*, publiée p. **Bartsch. Duplessis**, Michel Bégon (T. de L.). **Doniol**, La Révolution française et la Féodalité (H. Lot). **Monod**, Jules Michelet. — Du 27 : **Aristote**, *Poétique*, p. p. **Vahlen**, 2e éd. (Charles Thurot). **Du Mesnil-Marigny**, Histoire de l'économie politique des anciens peuples, etc., 2e édit. (E. Caillemer). **Fierville**, Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (A. Molinier). *Voyages* de Pero Tafur, p. p. **Jimenez de la Espada** (Alfred Morel-Fatio). Deux chansons sur le passage en Alsace de l'armée de Navarre en 1387, p. p. **Reuss** (X. Mossmann). — Du 6 Mars: *Sutta Nipâta*, tr. p. **Coomara Swa-**

my. **Christ**, Métrique des Grecs et des Romains (Henri Weil). **Alciphron**, *Lettres*, tr. p. **De Rouville** (A. Boucherie). **D'Aubigné**, Œuvres complètes, p. p. **Réaume** et **De Caussade**, t. III; **D'Aubigné**, *Le printemps*, publ. p. **Read** (T. de L). *Variétés : Italia*, p. p. **Hillebrand**, t. II. — Du 13 : **Talboys Wheeler**, Histoire de l'Inde. **Hurrychund Chintamon**, Commentaire sur la *Bhagavad-Gita* (A. Barth). **Volkmann**, Histoire et critique des *Prolégomènes sur Homère*, de Wolf (Henri Weil). **Jaffé**, *Monuments Alcuiniens*, p. p. **Wattenbach** et **Dümmler** (Γ.). **Scholz**, Acquisition par Charles IV de l'Électorat de Brandebourg (R.). **Paillard**, Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVI[e] siècle; Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567 (T. de L.). **Vinet**, Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts (Eug. Muntz). — Du 20 : **Hodgson**, Essais sur les langues, la littérature et la religion du Nepal et du Tibet. **De Duhn**, Examen critique de l'épisode de l'*Odyssée* relatif au voyage en Égypte de Ménélas (H. Weil). **Teutsch**, Histoire populaire des Saxons de Transilvanie (Edouard Sayous). Curiosité de voyages en Alsace, p. p. **Stœber** (R.). **Du Fail**, *Œuvres facétieuses*, p. p. **Assézat** (C. Defrémery). — Du 27 : *Œuvres* de Tacite, p. p. **Jacob** (Gantrelle). **Miklosich**, Théorie des formes en Paléoslovène (J. Martinov, S. J.). **Zarncke**, Dissertation sur la lettre de Prêtre Jean à Manuel I ; Dissertation sur la lettre du pape Alexandre III à Prêtre Jean ; Dissertation sur le patriarche Jean. **Greville**, *Mémoires*, p. p. **Reeve** (Francis de Pressensé).

Le corps professoral a voulu donner un témoignage de reconnaissance et d'amitié à un collègue dont le dévouement infatigable et l'énergique activité lui ont été si puissamment utiles; nous voulons parler de M. Charles Harlaux, professeur à l'Athénée de Namur, secrétaire de la *Fédération du corps professoral des Athénées Royaux et des Collèges communaux*.

M. Harlaux est l'âme de la Fédération; pendant plus de deux ans il a été constamment sur la brèche pour faire réparer l'injustice incontestable dont les professeurs de l'enseignement moyen ont été victimes lors de l'augmentation des traitements en 1863; c'est à ses publications intelligentes, nourries de faits et de chiffres, c'est à sa propagande de tous les instants, à ses démarches incessantes près des membres de nos chambres, que les professeurs doivent d'avoir enfin obtenu justice.

Le président de la *Fédération*, M. Alvin, préfet des études honoraire, a fait ressortir en termes très-heureux les services éminents rendus par M. Harlaux.

Son discours et la réponse, émue et modeste, de M. Harlaux ont été couverts d'applaudissements enthousiastes.

Le cadeau offert à M. Harlaux consiste en une pendule en marbre

noir surmontée d'un splendide Barbedienne (l'Hélène de Clésinger) en bronze frotté d'or; deux candélabres de style antique, complètent la garniture.

Sur le socle de la pendule une plaque de cuivre contient ces mots :

A Monsieur Charles Harlaux,
secrétaire de la Fédération
du Corps professoral des Athénées royaux
et des Colléges communaux
SES COLLÈGUES RECONNAISSANTS
21 Mars 1875.

La même inscription se trouve sur la couverture d'un album contenant les signatures des 290 souscripteurs, préfets, professeurs, maîtres et surveillants.

Le comité de la souscription a décidé en outre qu'un berceau serait fondé à la Crèche de Tournai, au nom de Charles Harlaux.

ACTES OFFICIELS.

Enseignement moyen.

Par arrêté royal, en date du 7 avril 1875, le sieur Labeye (F.-L.), ancien professeur de seconde latine à l'athénée royal d'Anvers, est autorisé à porter le titre de professeur honoraire.

Sont nommés :

A l'Athénée royal de Hasselt. — 1° Professeur de troisième latine, chargé, avec le professeur de rhétorique, de donner la seconde latine, M. Robyt (A.), actuellement professeur de quatrième latine;

2° Professeur de quatrième latine, M. Stordeur (L.), actuellement professeur de cinquième latine;

3° Professeur de cinquième latine, M. Tontor (G.), actuellement professeur de sixième latine ;

4° Professeur de sixième latine, M. Grégoire (Henri), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de cinquième et de sixième latine au collége communal de Chimay.

A l'Athénée royal de Liége. — 1° Professeur dédoublant de cinquième latine, M. Dory (Isidore), actuellement professeur de sixième latine;

2° Professeur de sixième latine, M. Hubert (Alexandre-Arnold), actuellement professeur de troisième latine à l'athénée royal de Hasselt.

A l'Athénée royal d'Arlon. — M. Arendt (Pierre), professeur à l'école communale de musique d'Arlon, est nommé aux fonctions de maître de musique, en remplacement de M. Lampach, décédé.

MATHÉMATIQUES.

EXTRACTION ABRÉGÉE DE LA RACINE CUBIQUE.

Quand on a obtenu plus de la moitié des chiffres de la racine cubique d'un nombre, on peut obtenir les autres en abaissant à la droite du reste le tiers des chiffres qui restent dans le nombre et divisant par le triple carré de la racine trouvée, le quotient que l'on obtiendra représentera le nombre qui reste à trouver ou le surpassera d'une unité.

Si N est le nombre donné, *a* la racine trouvée et *b* les *n* chiffres qui restent à déterminer, on aura en représentant par R le reste

$$N = (a \times 10^n + b)^3 + R$$

d'où

$$N - a^3 \times 10^{3n} = 3.a.^2\ 10^{2n}\ b + 3.a.\ 10^n\ b^2 + b^3 + R$$

$$\frac{N - a^3 \times 10^{3n}}{3a^2 \times 10^{2n}} = b + \frac{3a \times 10^n \times b^2 + b^3 + R}{3a^2 \times 10^{2n}}$$

$N - a^3 \times 10^{3n}$ est le nombre que l'on obtiendrait en abaissant à la droite du reste les n tranches de 3 chiffres, mais comme le diviseur est terminé par 2n zéros, pour effectuer la division il suffira d'abaisser n chiffres. Le quotient obtenu sera au moins égal à b, mais il pourra le surpasser des entiers contenus dans la fraction $\frac{3ab^2\ 10^n + b^3 + R}{3a^2.10^{2n}}$.

Pour trouver les entiers contenus dans cette fraction donnons à R sa plus grande valeur

$$3\ (a \times 10^n + b)^2 + 3\ (a \times 10^n + b).$$

La plus grande valeur de la fraction est ainsi

$$1 + \frac{3ab^2 \times 10^n + 6ab.10^n + 3a \times 10^n + 3b + 3b^2 + b^3}{3a^2 \times 10^{2n}}.$$

Il nous faut démontrer que la fraction indiquée est toujours moindre qu'une unité. Comme *b* est plus petit que 10 cette fraction est moindre que

$$\frac{3a.10^{2n} + 6a \times 10^{n} + 3a + 3 + 3.10^{n} + 10^{2n}}{3a^{2} \times 10^{n}}$$

par suite si nous faisons voir que

$$3a^{2} \times 10^{n} > 3a \times 10^{2n} + 6a \times 10^{n} + 3a + 3 + 3.10^{n} + 10^{2n}$$

nous serons certains que le quotient ne surpassera jamais b de plus d'une unité. L'inégalité précedente peut s'écrire

$$3a^{2} \times 10^{n} - 3a\,(10^{n} + 1)^{2} - 3 - 3.10^{n} - 10^{2n} > 0$$

or comme dans l'équation

$$3a^{2} \times 10^{n} - 3a\,(10^{n} + 1)^{2} - 3 - 3.10^{n} - 10^{2n} = 0$$

le terme tout connu est moindre que le coefficient du 2[d] terme, la racine positive ne surpassera pas d'une unité le coefficient du 2[d] terme divisé par le coefficient du 1[er], aussi la racine sera moindre que

$$\frac{(10^{n} + 1)^{3}}{10^{n}} = 10^{n} + 2 + \frac{1}{10^{n}}$$

donc pourvu que $a > 10^{n} + 2$, ce qui arrivera généralement, les différentes inégalités seront satisfaites.

Pour reconnaître dans quel cas le quotient représente le nombre qui restait à trouver ou le surpasse d'une unité nous remarquerons que dans le premier cas le reste de la division est plus grand que le produit du carré du quotient par le nombre formé du triple de la racine trouvée et que dans le 2[d] cas il est moindre que ce produit.

A. Cambier.

REMARQUE SUR LA THÉORIE DES FOYERS.

Les coefficients angulaires des tangentes menées de l'origine à la courbe.

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0$$

sont donnés par l'équation

$$(D^2 - 4AF)\, m^2 + 2(ED - 2BF)\, m + E^2 - 4CF = 0;$$

quand l'origine est un foyer, cette équation se réduit à

$$m^2 + 1 = 0.$$

Et ainsi les tangentes menées du foyer font avec l'axe des angles dont les tangentes sont $\pm\sqrt{-1}$.

A. CAMBIER.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 18. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

NOTE SUR LE PROGRAMME DES COURS DES ATHÉNÉES ROYAUX [1].

L'arrêté royal du 16 avril 1874 a apporté des modifications importantes au programme des cours des athénées royaux.

Le gouvernement a créé une nouvelle classe dans *la section professionnelle.* Le programme de cette classe comprend : neuf heures de français, trois heures d'histoire et de géographie, cinq heures de mathématiques, deux heures de calligraphie et trois heures de dessin par semaine.

L'enseignement du *flamand* est devenu *obligatoire,* dès la classe préparatoire dans tous les athénées. Les élèves reçoivent par semaine deux heures de leçon de langue flamande dans les cinq classes supérieures de la section des humanités et trois autres dans toutes les autres classes des deux sections.

L'étude de la *langue allemande* commence une année plus tôt

---

[1] Cette note nous est fournie par un professeur d'athénée. Tout en réservant notre opinion sur quelques unes des idées qu'elle contient, nous croyons qu'elle mérite d'être sérieusement méditée par tous ceux qui s'intéressent au progrès des études moyennes en Belgique.

Elle était accompagnée de la lettre d'envoi que nous reproduisons ci-dessous :

Monsieur le Directeur,

J'ai rédigé une note sur le programme des cours. Je prends la liberté de vous la soumettre. Vous verrez si elle mérite d'être insérée dans la *Revue de l'Instruction publique.*

Elle ne contient guère que des faits.

Depuis quelques années les programmes sont modifiés de telle sorte

dans les deux sections. Il y a, par semaine, trois heures de leçon d'allemand pour les humanistes et quatre heures pour les élèves de la section professionnelle. Auparavant il n'y avait que trois heures dans chaque classe de l'une et de l'autre section.

On consacre, dans chacune des quatre classes de la section professionnelle, une heure de plus à l'enseignement de *la langue anglaise*.

On a augmenté également d'une heure par semaine le nombre des heures consacrées à l'*histoire* dans les trois classes inférieures de la section professionnelle.

Il se donne deux heures de plus de *calcul* dans la classe préparatoire des humanités et les élèves des deux classes supérieures de la section commerciale reçoivent actuellement trois leçons de *mathématiques* qu'ils n'avaient pas antérieurement.

Enfin, les élèves de chacune des six classes latines assistent, toutes les semaines, à une heure de *causeries scientifiques*.

En résumé, il se donne en plus, chaque semaine, dans les athénées royaux, *vingt-huit heures* de leçon aux humanistes et *quarante heures* aux élèves de la section professionnelle, en tout *soixante-huit heures* dans chaque établissement.

---

qu'ils fournissent des armes dangereuses aux adversaires des langues anciennes.

On vient d'élaborer un nouveau programme pour les mathématiques. Ce programme, qui est en ce moment soumis à l'examen d'une sous-commission, chargerait outre mesure certaines classes des humanités, entre autres la seconde latine. Il est à craindre qu'on ne l'admette, car cette sous-commission est composée en partie de mathématiciens.

Il est urgent, à mon avis, qu'on signale le mal dont souffrent les bonnes études, qu'on s'arrête dans la voie suivie jusqu'à ce jour, ou plutôt qu'on change le système actuellement en vigueur pour l'élaboration des programmes.

La *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* ne pourrait-elle pas examiner, d'une manière approfondie et dans tous ses détails, l'organisation actuelle des cours, en signaler les vices et indiquer les modifications qu'il est nécessaire d'y apporter ?

Elle compte assez d'hommes compétents, ayant la pratique et l'expérience de l'enseignement, pour qu'on puisse espérer d'excellents résultats de cet examen.

C'est une idée que je vous soumets, Monsieur le Directeur ; vous voudrez bien la prendre pour ce qu'elle vaut.

Agréez, etc.

*** 2 Mai 1875. (Note de la Rédaction).

Ces modifications ont été introduites en vue de donner plus d'extension à l'étude des *langues modernes*.

Voyons quelle somme de travail le programme actuel impose aux élèves.

Nous extrayons ce qui suit du tableau des heures de leçon et d'étude annexé au programme des cours d'un athénée royal.

Section des humanités.			*Section professionnelle.*		
Classe préparat.	47 h.	par sem.	Classe préparat.	51 h.	par sem.
Sixième	55	»	Sixième	52	»
Cinquième	57	»	Cinquième	49	»
Quatrième	56	»	Quatrième	62	»
Troisième	57	»	Troisième	61	»
Poésie	57	»	Deux^{me} comm^{le}	62	»
Rhétorique	58	»	» scientifique	59	»
			Prem. commerc.	61	»
			» scientifique	61	»

En dehors de ces heures, les élèves *sont tenus* d'assister à des leçons de musique vocale et de gymnastique.

Voici encore un extrait du même tableau. Nous voyons que le même jour un élève reçoit sept heures de leçon données dans l'ordre suivant :

	Section des humanités.	*Section professionnelle.*
De 8 à 9 heures	Grec.	Histoire et géographie.
9 » 10 »	Allemand.	Allemand.
10 » 11 »	Flamand.	Anglais.
11 » 12 »	Français.	Mathématiques.
2 » 3 »	Latin.	Sciences commerciales.
3 » 4 »	Physique.	Physique.
4 » 5 »	Astronomie.	Histoire naturelle.

Ces leçons demandent à l'élève une préparation et lui donnent un devoir à faire à domicile.

Aussi, en vertu de l'article 12 du règlement des athénées royaux, les élèves doivent-ils avoir une heure d'étude avant les leçons du matin, une heure entre les leçons du matin et celles de l'après-midi et trois heures dans la soirée.

Il ne faut être ni pédagogue ni professeur pour reconnaître qu'un pareil système d'instruction est antipathique au véritable caractère de l'enseignement et au développement des facultés intellectuelles.

Nous ne parlerons pas de l'influence désastreuse qu'il doit avoir sur le développement physique des jeunes gens.

Nous demandons ce que les élèves ont appris, ce qu'ils ont pu retenir après une journée remplie de cette façon, s'ils ne doivent pas sortir de l'athénée dégoûtés et fatigués.

Est-il possible de leur inspirer le goût de l'étude, l'amour de la science, en leur enseignant ainsi un amalgame de matières, *rudis indigestaque moles,* dont ils n'ont le loisir d'étudier aucune ?

Peuvent-ils seulement se livrer à la lecture ou à l'étude spéciale d'une branche pour laquelle ils se sentiraient une aptitude particulière ?

Il nous est tombé récemment sous la main un numéro (14 août 1874. N° 33) de la « *Zeitung für das höhere Unterrichtswesen Deutschlands* », journal allemand de l'enseignement supérieur, qui se publie à Leipzig sous la direction du docteur H. A. Weiske. Il contient les impressions de voyage d'un professeur allemand en Belgique et la critique rapide du programme des athénées belges.

L'auteur, le docteur Dreser de Spire, passe en revue ce programme et conclut en ces termes :

« Les jeunes gens ont généralement dix à douze heures de » travail par jour. Je ne veux faire aucune remarque sur cette » torture humaine (menschenquälerei) ; mais je déclare franchement que je me réjouis de n'être pas Flamand ; si, malgré » moi, le Destin l'avait ainsi voulu, je me réjouirais doublement » d'avoir dépassé l'âge de l'athénée.

» Encore un jugement sur l'organisation de cet enseignement » (les athénées de Belgique), jugement porté par un indigène. » En allant de Bruxelles à Anvers, j'eus l'occasion de faire la » connaissance du fils de M. Fuss, bien connu chez nous par » ses traductions latines des poésies de Schiller. M. Fuss est » conseiller et fait partie du jury d'examen pour les athénées... » Après nous être entretenus longuement de l'enseignement en » général, il me dit, sans rien dissimuler, que l'instruction » manque de la solidité nécessaire et qu'il ne peut en être » autrement, comme on le comprend sans peine, à cause du » grand nombre des matières, du chiffre élevé des heures de » classe et du peu d'années consacrées aux études en proportion de ce que l'on veut apprendre. »

Et cette critique que nous lisons dans un *Journal de l'ensei-*

gnement supérieur en Allemagne, se rapporte au programme de 1873-1874, programme beaucoup moins chargé que celui dont nous nous occupons.

« Mais, dira-t-on, si dans certaines classes, le nombre des » heures a été quelque peu augmenté, le nombre et la longueur » des devoirs à domicile ont été diminués. »[1]

Nous ferons observer d'abord que, quels que soient le nombre et l'étendue des devoirs, les élèves n'en ont pas moins dix à douze heures de travail par jour.

Et puis nous comprendrions l'objection, si l'on s'était borné à augmenter le nombre des leçons pour les branches déjà inscrites au programme. L'élève ferait alors en classe, sous les yeux du professeur, une partie de la besogne qu'il faisait à domicile et ses progrès pourraient ne pas en souffrir.

Mais il n'en est pas ainsi. C'est la création de nouveaux cours, c'est l'extension donnée à l'enseignement des sciences et des langues vivantes qui rend nécessaire la diminution du nombre et de la longueur des devoirs.

Il va sans dire que les professeurs des humanités surtout doivent subir cette nécessité; car il est évident que, les nouveaux cours apportant aux élèves de nouveaux devoirs, les professeurs de langues anciennes sont obligés de tenir compte de ce surcroît de besogne imposé aux jeunes gens et de diminuer le nombre et l'étendue des versions et des thèmes.

Il est facile de prévoir les résultats d'un pareil état de choses : affaiblissement et décadence des bonnes études, des véritables humanités.

Quand, par suite de ces malheureuses modifications, nos élèves connaîtront moins que jamais les langues anciennes, on aura beau jeu pour demander la suppression de ces langues et pour soutenir qu'elles ne servent à rien.

Nous nous proposons de traiter ce point d'une manière plus développée.

Ce que nous en disons aujourd'hui suffit, pensons-nous, à prouver que la nouvelle organisation des cours dans les athénées royaux sera nuisible, fatale même au progrès des bonnes études et au développement de l'esprit scientifique.

---

[1] Annales parlementaires. — Chambre des réprésentants. — Séance du 26 janvier 1875, page 296.

Nous ajoutons que, si elle est maintenue, elle sera une cause de ruine pour les établissements de l'État.

Citons quelques lignes d'un rapport adressé, *le 11 janvier 1872,* par M. l'Inspecteur-Général de l'enseignement moyen à M. le Ministre de l'Intérieur :

« Il serait impolitique, dit ce haut fonctionnaire, de charger » davantage nos programmes; l'examen de gradué en lettres » exige un minimum de connaissances que l'élève acquiert dans » les colléges libres comme chez nous (dans les athénées); les » connaissances qu'il peut avoir en dehors de ce petit pro- » gramme ne sont point cotées. Introduire au programme des » athénées et des colléges communaux des modifications que les » colléges libres n'accepteront pas, *c'est engager nos élèves à » déserter les écoles de l'État et de la commune.*

. . . .

» La géographie, la gymnastique, le dessin, l'allemand, l'an- » glais et le flamand trouvent des défenseurs ardents, qui sont » convaincus de leur modération quand ils réclament une aug- » mentation d'une ou de deux leçons par semaine pour l'une ou » pour l'autre de ces matières, mais ils s'inquiètent peu de » savoir si, le Gouvernement cédant à leurs instances, les élèves » ne seraient pas accablés de travail dans nos établissements.

» Le niveau des études s'élèvera-t-il? Non, les élèves médio- » cres ou faibles *quitteront l'athénée* pour entrer dans un collége » libre, les bons élèves se décourageront, parcequ'une tension » excessive de l'esprit les rendra incapables d'un travail sé- » rieux [1]. »

Nous avons vu s'il a été tenu compte de ces observations judicieuses, présentées cependant par un homme dont la compétence en fait d'instruction ne doit pas, semble-t-il, être mise en doute.

Les programmes des athénées ont été chargés de nouveaux cours et de nouvelles leçons, et le *petit programme* du graduat en lettres n'a subi aucun changement.

Les modifications introduites au programme des athénées

---

[1] Septième rapport triennal sur l'enseignement moyen. — *Documents,* page 321.

royaux ont surtout pour but, nous dit l'arrêté royal du 16 avril 1874, d'améliorer et d'étendre l'étude des langues modernes.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement a créé de nouveaux cours pour ces langues et augmenté le nombre des leçons pour les cours qui existaient déjà. D'un autre côté, il a maintenu au programme la multiplicité des branches qui s'y trouvaient et il a, de plus, accru le nombre d'heures que l'on consacrait à certaines de ces branches.

Outre les langues vivantes, on enseigne aujourd'hui dans une même classe de la section des humanités : le grec, le latin, le français, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique, l'astronomie; et dans une même classe de la section professionnelle : le français, l'histoire, la géographie, les mathémathiques, la mécanique, la chimie, l'astronomie, les sciences commerciales, l'économie politique, le dessin.

Est-il permis d'espérer qu'en présence d'une pareille organisation, les élèves, même les mieux doués et les plus studieux, peuvent se livrer sérieusement et avec fruit à l'étude des langues modernes?

Il est évident que l'enseignement de ces langues, fût-il parfaitement organisé, ne produira aucun résultat important.

Mais le Gouvernement, en faisant une part plus large à l'allemand, au flamand, à l'anglais et même à d'autres branches, n'a pas jugé nécessaire de créer des chaires nouvelles, de nommer de nouveaux professeurs.

En 1875, comme antérieurement, il n'y a dans chaque athénée, sauf une ou deux exceptions, qu'*un seul professeur* pour chacune des trois langues. Nous avons dans nos athénées royaux le personnel que, dans la séance du 13 février 1873, M. le Ministre de l'Intérieur déclarait *insuffisant* pour faire face à l'extension que des membres de la Chambre réclamaient pour les langues vivantes.

C'est donc *ce personnel insuffisant* qui a pour mission d'améliorer et d'étendre l'étude des langues modernes.

Il s'ensuit que le professeur de flamand, par exemple, donne l'enseignement à *tous* les élèves d'un athénée, c'est-à-dire à *deux cents* à *trois cents* et même, dans certains établissements, à plus de *cinq cents*, jeunes gens, appartenant à *quatorze classes* différentes.

Il est vrai que, pour les leçons de langues modernes, on réu-

nit les élèves de la section professionnelle et de la section des humanités, de sorte que, en réalité, nous dirions volontiers en apparence, le professeur n'a que sept classes.

Nous n'examinerons pas si, au point de vue de la tâche du professeur et des progrès des élèves, il n'y a pas un grave inconvénient à réunir pour les mêmes leçons des élèves qui, dans leurs études générales, suivent une direction différente. Dans la séance du 28 mars 1873, M. le Président du Conseil de perfectionnement faisait remarquer que « les élèves humanistes sont » plus à même d'étudier les langues vivantes que les élèves de » la section professionnelle, et qu'il ne leur faut pas, pour » l'étude de ces langues, autant de temps qu'aux élèves de cette » dernière section. »

Disons seulement que, dans les classes inférieures et même dans les classes intermédiaires, le professeur de flamand se trouve devant *cinquante*, *soixante* et parfois *quatre-vingts élèves*, diversement préparés et souvent trop jeunes pour recevoir avec fruit l'enseignement en commun.

Ces élèves, surtout dans les provinces wallonnes, n'arrivent pas au cours avec un goût bien prononcé pour l'étude des langues modernes; ils ne sont pas encore en âge de comprendre qu'ils ont intérêt à savoir ces langues. Rappelons d'ailleurs que, dans la séance du 13 janvier 1873, M. le Ministre de l'Intérieur disait à la Chambre que « dans les provinces wallonnes, il ren» contrait une grande résistance de la part des administrations » communales, qui acceptent avec peine l'enseignement de la » langue flamande. »

Si les administrations communales résistaient à un enseignement qu'elles supposaient devoir être bien organisé, avec quelles dispositions de jeunes enfants doivent-ils assister à des leçons données dans les conditions que nous indiquons ?

Le maintien seul de la discipline doit imposer au professeur une fatigue excessive et, quelles que soient ses forces physiques et son aptitude, peut-il espérer que son enseignement produira des fruits?

Ces observations suffisent, pensons-nous, pour montrer que l'organisation actuelle des cours dans les athénées royaux sera impuissante à améliorer et à étendre l'étude des langues modernes; qu'elle exercera une influence pernicieuse sur l'enseignement moyen; qu'en sortant de nos athénées, les élèves ne

pourront avoir qu'une perception incomplète, vague, confuse de ce qu'ils auront appris, et qu'ils seront fatigués et dégoûtés de l'étude et d'un enseignement qui ne leur aura rien laissé et qui ne pourra leur servir à rien.

Mais, dira-t-on, cette organisation a été sérieusement examinée par le Conseil de perfectionnement, et c'est sur la proposition de ce Conseil que le Gouvernement l'a décrétée.

Rendons tout d'abord hommage à la valeur des hommes éminents qui composent le Conseil de perfectionnement. Nous y trouvons, en effet, des membres appartenant à la Cour de cassation et aux Cours d'appel, des généraux et des professeurs d'université, tous distingués par leur haute intelligence et leur profond savoir, tous reconnus comme des hommes d'élite.

Seulement qu'il nous soit permis de faire remarquer que ce ne sont pas des hommes du métier, des hommes ayant la pratique de l'enseignement.

Or, et c'est presque une naïveté de le dire, la première condition pour s'occuper de certaines questions de l'enseignement, c'est de le connaître dans tous ses détails et par la pratique.

Aussi qu'est-il arrivé depuis l'organisation de l'enseignement moyen, surtout dans ces dernières années?

Les programmes ont été modifiés presque tous les ans; tantôt on y a introduit de nouvelles branches, tantôt on a augmenté le nombre d'heures consacrées à celles qui y étaient déjà inscrites.

Quant à la possibilité d'étudier toutes les matières imposées aux élèves et d'exécuter sérieusement les programmes, on s'en est fort peu occupé.

Si nous consultons les procès-verbaux des séances du Conseil de perfectionnement, nous trouvons que chaque membre, pour ainsi dire, réclame une augmentation de leçons pour les matières qui, à son point de vue, sont les plus utiles ou auxquelles il s'intéresse le plus, mais que jamais on ne se demande si les élèves ne seront pas surchargés et si les branches principales conserveront leur importance légitime.

Écoutons ce que dit M. l'Inspecteur Dumont dans un rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur.

« Il arrive souvent, M. le Ministre, dit-il, que l'auteur d'une
» proposition se laisse absorber par l'intérêt qu'il porte à l'une
» ou l'autre des matières portées au programme des cours;
» tantôt il cède à l'attrait que lui présentent ses études favorites,

» tantôt il obéit à une impression reçue à la lecture des articles
» d'une revue ou d'un journal [1]. »

C'est bien là ce qui se passe au sein du Conseil de perfectionnement, lorsqu'il s'agit d'élaborer le programme des cours.

Un membre militaire, par exemple, persuadé qu'aucune étude n'est plus importante que celle des sciences mathémathiques, demande une augmention de leçons pour ces sciences; un autre, grand partisan des sciences naturelles, voudrait qu'on enseignât la zoologie, la botanique et même la chimie à tous les élèves; un troisième, pénétré de la nécessité de donner plus d'extension à l'étude des langues modernes, réclame un enseignement plus sérieux de ces langues.

On se fait des concessions et, sous prétexte d'améliorer l'enseignement d'une branche, on introduit de nouvelles matières, on crée de nouveaux cours, on augmente le nombre des leçons, sans examiner si les élèves et les maîtres peuvent suffire à la tâche, si l'exécution du programme sera possible.

Il s'ensuit que chaque modification apportée au programme de l'enseignement moyen produit le plus souvent des résultats contraires à ceux qu'on en attend.

On a voulu, cette année, améliorer et étendre l'étude des langues modernes. A cet effet, on a inscrit au programme un plus grand nombre d'heures pour ces langues, sans augmenter le nombre des années d'études pour les humanités et sans restreindre en aucune manière l'enseignement d'aucune autre branche. Au contraire, on a donné plus d'extension à l'étude des mathématiques, des sciences naturelles et de l'histoire.

En créant une classe de sixième dans la section professionnelle, on voulait « surtout décharger les deux classes de qua-
» trième et de troisième, et particulièrement cette dernière,
» beaucoup trop encombrée [2]. »

Or, il se fait qu'aujourd'hui le programme de ces deux classes n'est pas moins chargé et que les élèves ont, pour le moins, autant d'heures de leçon qu'autrefois.

En 1871, sans qu'il fût question de faire une part plus large aux langues vivantes, le Conseil de perfectionnement reconnais-

---

[1] Septième rapport triennal sur l'enseignement moyen. — *Documents*, p. 324.

[2] Ibid., p. 287.

sait, à l'unanimité, y compris M. le Ministre de l'Intérieur, *la nécessité de donner plus de temps aux études d'humanités* [1].

Trois ans plus tard, on prend, sur ce temps reconnu insuffisant pour l'étude des humanités, quarante heures que l'on consacre aux langues vivantes et aux sciences.

Nous demandons comment il sera possible d'atteindre le but qu'on a eu en vue, et si les modifications introduites au programme peuvent réellement améliorer et étendre l'étude des langues modernes.

Ces modifications, loin d'améliorer l'enseignement d'aucune branche, exerceront nécessairement, nous le répétons, une influence désastreuse sur l'ensemble des études et surtout sur l'étude des langues anciennes.

Nous bornons là nos observations.

Les faits que nous venons de citer suffisent, pensons-nous, à démontrer la nécessité, d'abord de soumettre à une révision sérieuse et complète le programme des cours de l'enseignement moyen, ensuite de charger de cette révision des hommes d'école, des hommes compétents ayant la pratique et l'expérience de l'enseignement.

On pourrait, selon nous, confier le soin de cette révision à une commission composée : 1° de deux professeurs d'université, représentant les lettres et les sciences ; 2° d'un professeur de l'école militaire ; 3° d'un professeur de l'école du génie civil ou de l'école des mines ; 4° des inspecteurs de l'enseignement moyen ; 5° de préfets des études et de professeurs de l'enseignement moyen ayant enseigné les branches principales des humanités ; 6° d'un inspecteur de l'enseignement primaire.

Cette commission serait présidée par un délégué du Gouvernement.

Formée d'hommes appartenant non seulement à l'enseignement moyen, mais encore à l'enseignement supérieur et à l'enseignement primaire, elle serait à même de résoudre d'une manière utile au développement et au progrès des études, les questions les plus difficiles de l'enseignement moyen.

Mars 1875. S. X.

---

[1] Septième rapport triennal. — *Documents*, p. 263.

DES LIENS QUI UNISSENT LA MUSIQUE A LA PHILOLOGIE [1].

Messieurs,

. . . .
. . . .

Comment pourrais-je mieux justifier la distinction exceptionnelle dont j'ai été l'objet, qu'en vous soumettant quelques observations sur le rôle de l'élément littéraire et philologique dans l'art musical, qu'en essayant d'indiquer de quelle manière, selon moi, la musique et la philologie peuvent se prêter un mutuel concours et se compléter l'une l'autre?

Ce n'est pas devant vous, Messieurs, que j'ai à démontrer la parenté originaire de la poésie et de la musique.

Certes, ils sont déjà loin de nous, ces temps où les trois arts *musiques* — poésie, musique, danse — n'en formaient qu'un, où les trois sœurs, alors dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, ne se montraient que réunies. Cette association merveilleuse, que l'humanité n'a vue qu'un seul jour, s'est dissoute depuis des siècles. La danse — hélas! il faut bien prononcer ce mot vulgaire, puisque les langues modernes n'ont pas de terme pour exprimer cette chose noble et délicate que les Grecs appelaient ὄρχησις, l'art des mouvements et des attitudes du corps, — la danse est restée dans sa patrie charmante, lorsque le flambeau des arts et de la littérature a passé au-delà des mers, chez des races moins bien partagées sous le rapport de la beauté physique. La poésie et la musique, encore presque inséparables chez les Romains, se sont perdues de vue pendant cette longue nuit de l'esprit humain qui a précédé la Renais-

---

[1] Nous reproduisons sous ce titre les parties essentielles de la lecture faite par M. F. A. Gevaert, à la séance du 3 avril 1875 de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques.*

(Note de la Rédaction).

sance. Aujourd'hui la séparation est définitivement consommée. La danse n'a pas été ressuscitée. La poésie et la musique ne se réunissent que par occasion, souvent avec l'arrière-pensée de s'éclipser l'une l'autre, et leurs représentants se considèrent comme formant deux castes séparées.

Mais si les antiques liens de parenté se sont relâchés considérablement, ils n'ont pu se briser tout à fait. A aucun moment du développement historique de l'art musical, les questions poétiques et littéraires n'ont cessé d'y tenir une grande place.

En effet, la musique débarrassée du frein salutaire de la parole a une tendance invincible à tomber dans le raffinement sensuel, à se perdre dans la recherche des effets techniques. La poésie intervient alors, comme la voix de la sagesse, rappelant à la musique sa haute mission, la détournant de ses penchants sensualistes, et lui montrant des routes toujours nouvelles.

Les obligations de ce genre contractées par la musique envers la philologie datent déjà de fort longtemps. Ce fut le mouvement littéraire de la Renaissance, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, qui amena une transformation radicale de la musique vers la fin du XVI[e] siècle, et eut pour effet de subsituer à l'art polyphone et ecclésiastique du moyen âge, le chant dramatique et expressif, la monodie, forme caractéristique de la musique moderne. Les véritables chefs de cette révolution, qui eut son foyer à Florence, furent, non pas des compositeurs, mais des poëtes, des savants, des archéologues.

Etrangers pour la plupart à toute technique musicale raffinée, les amateurs florentins s'avisèrent les premiers de rappeler aux musiciens, absorbés dans les recherches scolastiques du contrepoint, les principes d'esthétique musicale enseignés par Platon et par Aristote. Ils leur enseignèrent que la puissance de la musique réside dans l'expression du sentiment, dans la reproduction idéalisée de l'accent de la passion; que cette puissance ne peut s'exercer lorsque la mélodie rend la poésie inintelligible, soit en l'étouffant sous le luxe des combinaisons polyphoniques, soit en ne tenant aucun compte de la métrique, de la ponctuation, de l'accent oratoire.

Trois musiciens de peu de notoriété n'hésitèrent point à braver les railleries de leurs confrères, pour se rallier au mouvement novateur. L'un d'eux, *Giulio Caccini* déclare (dans la pré-

face de ses *Nuove musiche*) en avoir appris davantage sur son art dans les entretiens de ces savants *dilettanti* que par quarante années consacrées à l'étude du contrepoint, qualifié par lui de *laceramento della poesia,* destructeur de la poésie.

Le fruit de ces efforts et de ces recherches fut la création de l'*opéra*, événement qui eut lieu en 1600. Cette date est importante, en ce qu'elle marque le moment précis où les rhythmes du chant et de la danse populaires pénètrent dans l'art musical.

Au bout d'un siècle et demi, la force de l'impulsion initiale étant épuisée, la musique dramatique, étouffée cette fois sous les fioritures des castrats napolitains, eut de nouveau besoin de l'intervention littéraire. Le philologue Calzabigi initia Gluck aux beautés de Sophocle et d'Euripide. De cette collaboration féconde naquirent cinq œuvres qui marquent une nouvelle période musicale : *Orphée*, *Alceste*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Armide.*

Vous avez tous entendu parler plus ou moins des querelles littéraires auxquelles les innovations de Gluck donnèrent lieu dans le dernier quart du dix-huitième siècle.

De notre temps enfin, la réforme de Richard Wagner a un programme aussi bien littéraire que musical. Ici ce n'est plus la philologie gréco-latine, mais la philologie germanique qui a fourni le fond du système. Le temps nous apprendra si le mariage entre les formes naïves, archaïques, de la poésie scandinave et les combinaisons ultra-raffinées de la musique moderne ne constitue pas une union contre nature, fatalement destinée à rester inféconde.

Ainsi, depuis trois siècles, chacune des grandes révolutions de la musique a eu son point de départ dans une tentative pour renouer l'antique alliance de la poésie et de la musique. On voit dès lors quelle part considérable dans l'esthétique musicale revient à l'élément littéraire et philologique. Non-seulement le compositeur de musique vocale doit faire une étude attentive des ressources poétiques et expressives de la langue qu'il met en musique, il doit aussi en analyser le mécanisme phonétique, les propriétés rhythmiques, la construction des périodes, etc. On sait que les langues, à ces divers points de vue, ont des différences profondes entre elles. Ainsi pour n'en citer qu'un exemple, l'application de la

mesure musicale à la poésie procède dans les langues anciennes d'un tout autre principe que dans les idiomes modernes. Dans celles-ci, que le musicien traite avec une grande liberté, il suffit de faire coïncider la percussion ou l'*ictus* rhythmique, le temps fort, avec la syllabe qui porte l'accent tonique, et de tenir un compte suffisant de la valeur relative des accents toniques dans la période. En grec, au contraire, et dans la poésie latine savante — la poésie populaire et la poésie ecclésiastique ont suivi le principe moderne — ce sont les syllabes longues, selon les règles de la quantité, qui portent presque exclusivement les temps forts de la mesure.

Pour donner un exemple frappant de l'application des deux systèmes, je choisirai la strophe sapphique, qui a traversé tout le moyen âge comme une des formes favorites de l'hymnodie chrétienne. Si à une poésie de ce genre on applique le rhythme musical à la manière grecque, — c'est-à-dire en tenant uniquement compte de la quantité — voici la combinaison du durées qui en résultera :[1]

Rall. Tempo.

Iam sa - tis ter - ris ni-vis at-que di-rae

Rall. Tempo.

Grandi - nis mi - sit Pa-ter et ru - ben-te

Rall. Tempo.

Dex-te - ra sa - cras ja-cu - la tus ar-ces

Ter-ru - it ur-bem.

---

[1] Le *mélos* dont je me sers pour les trois exemples qui suivent est celui de l'hymne catholique bien connu : *Ut queant laxis.*

Si, au contraire, on procède à la façon des poëtes populaires et ecclésiastiques, qui se réglaient uniquement sur l'accent tonique pour le placement des temps forts, le rythme auquel on arrive est le suivant :

Iám sá - tis tér - ris ní - vis át - que dí - rae
Ut quéant lá - xis re - so - ná - re fí - bris

Grán - di - nis mí - sit Pá - ter et ru - bén - te
Mí - ra ges - tó-rum fá - mu - li tu - ó - rum

Déx - te - ra sá - cras ja - cu - lá - tus ár - ces
Sól - ve pol - lú - ti lá - bi - i re - á - tum

Tér - ru - it úr-bem
Sánc - te Jo - án-nes
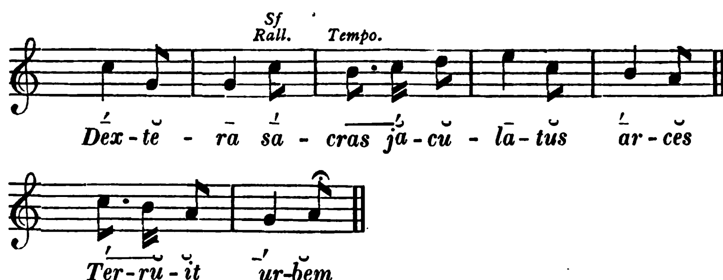
A aucune époque les musiciens ne semblent avoir observé la quantité et l'accent à la fois. Néanmoins la chose n'est nullement impraticable. Si d'une part on garde le procédé antique (consistant à mettre l'*ictus* rhythmique sur une syllabe longue), et que d'autre part on traite l'accent comme une intonation ascendante de la voix (ce qu'il fut certainement dans la récitation des Grecs), notre *mélos* devra se modifier à peu près ainsi :

Sf *Sf* *Rall.* *Tempo* *Sf*

Iam sa - tis ter - ris ni - vis at - que di - rae

Sf *Rall.* *Tempo* *Sf*

Gran-di - nis mi - sit Pa - ter et ru - ben - te
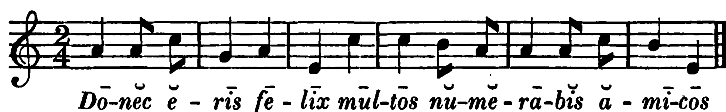


Une autre particularité propre aux langues classiques, c'est qu'elles restreignaient la liberté d'invention rhythmique beaucoup plus que nos idiomes modernes. Il n'est pas exact, comme l'enseigne la métrique, que la longue ait invariablement la durée de deux brèves. Cette règle souffre de nombreuses exceptions; toutefois les altérations de durée sont strictement déterminées et resserrées dans des limites fort étroites. Ainsi la musique des Hellènes, outre la longue ordinaire (correspondant à la noire), connaissait des longues de trois et de quatre brèves, qui équivalaient respectivement à la noire pointée (♩.) et à la blanche (𝅗𝅥); elle connaissait en outre des brèves allongées de moitié (♪.) et d'autres diminuées d'autant (𝅘𝅥𝅯); mais elle ne connaissait pas, comme nous, des longues contenant 8 brèves (𝅝). Toutes ses valeurs de notes étaient comprises entre la blanche et la double croche.
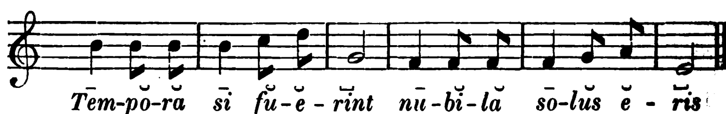
Les deux systèmes ont donné chacun naissance à des formes rhythmiques particulières; le système antique a manifesté sa fécondité dans l'agencement des membres et des périodes, celui des peuples modernes dans l'inépuisable variété des combinaisons intérieures de la mesure. Inutile d'insister sur l'avantage que le musicien peut tirer d'une étude comparée des créations rhythmiques de l'art classique et de celles de la musique actuelle.

Si le compositeur ne peut embrasser l'ensemble de son art sans avoir quelques notions de philologie classique, l'humaniste de son côté ne saurait arriver à l'intelligence complète de la poésie grecque, en sentir toute la beauté, en pénétrer le caractère, à moins d'avoir des idées assez nettes sur la musique grecque. En effet, à l'exception de la poésie épique et didac-

tique, les Grecs avant la conquête macédonienne n'ont pas écrit un seul vers qui ne fût destiné à la musique. Même l'épopée et l'élégie, ont été primitivement exécutées par des chanteurs ou *aèdes* au son des instruments.

On comprend qu'une littérature poétique aussi intimement liée à la musique ne peut se comprendre entièrement sans elle. Ainsi, en ce qui concerne la partie rhythmique, les métriciens ne connaissent que des longues et des brèves simples, c'est-à-dire des noires et des croches. Or, des combinaisons aussi élémentaires ne suffissent que pour deux espèces de mètres : l'hexamètre héroïque et le tetramètre trochaïque. Déjà le second vers du distique élégiaque admet à deux endroits la longue double de quatre temps :





Quant à la poésie mélique proprement dite, soit lyrique, soit dramatique, elle n'est autre chose qu'une prose pure et simple, si l'on fait abstraction de son interprétation rhythmique, découverte par Rossbach, Westphal et J. H. H. Schmidt. Des combinaisons de longues et de brèves ordinaires ne suffisent pas à produire un rhythme dans les strophes de Pindare, d'Eschyle et de Sophocle; or, sans rhythme, point de poésie.

La connaissance des règles concernant *l'éthos* des harmonies (ou modes) et des rhythmes est également indispensable, sinon pour comprendre, au moins pour ressentir l'effet et le caractère de ces poésies admirables.

De ce qui précède nous devons conclure que l'étude de la littérature poétique des Grecs et celle de leur musique sont inséparables et doivent se compléter mutuellement.

Je crois inutile de vous faire remarquer, Messieurs, que j'entends me tenir strictement sur le terrain théorique. Il est certain que, si l'on essayait de mettre ces idées en pratique, on se heurterait tout d'abord à une difficulté insoluble dans l'état actuel de l'enseignement littéraire et artistique.

L'étude approfondie de deux sciences aussi étendues que la philologie et la musique n'est accessible qu'à un petit nombre de personnes. On ne saurait exiger d'un élève de nos conservatoires qu'il connaisse le grec et le latin, et d'autre part, il serait déraisonnable de demander à un jeune humaniste des connaissances spécialement musicales. Mais de ce que le programme est inexécutable dans son intégrité, s'ensuit-il qu'aucune partie n'en puisse être introduite dans l'enseignement public? Je ne le pense pas, Messieurs.

Pour le jeune compositeur il suffirait de connaître les mètres prototypes, les principaux modes d'enchaînement des membres et des périodes, les diverses coupes et les entrelacements des trophes dans la lyrique chorale et dans le drame antique. A défaut du texte original, de bonnes traductions métriques, telles qu'on en trouve en Allemagne, donneraient une idée approximative de toutes ces choses. Il est vrai que de semblables traductions n'existent pas en français, et on peut même douter qu'elles soient possibles — rigoureusement parlant — dans cette langue. Quoiqu'il en soit, des traductions en prose ou en vers alexandrins ne sauraient être d'aucune utilité pour le but dont il s'agit. Il y a là une lacune à combler, une tâche faite pour tenter un littérateur philologue.

Quant à l'étudiant de nos athénées, il pourrait se limiter à la connaissance de la théorie élémentaire du rhythme musical, théorie absolument identique dans ses manifestations fondamentales chez tous les peuples et à toutes les époques. Sous ce rapport, en effet, il ne semble pas y avoir de différence essentielle entre le Chinois et l'Européen, entre le Nègre et l'Hellène. Or, cette étude est peu étendue et ne suppose aucune préparation spéciale. Au reste, le goût et la culture de la musique se sont tellement généralisés à notre époque que tout le monde a eu l'occasion de se familiariser depuis son enfance avec les principales mesures. Il est à remarquer qu'à cette partie de la musique se bornent ordinairement les connaissances des membres exécutants de nos sociétés de chœurs.

En ce qui concerne le philologue de profession, il serait désirable qu'il possédât quelques notions d'*harmonique* grecque. Que l'on ne s'effraie pas de ce terme. Ce qu'il y a d'essentiel à savoir en cette matière se borne à peu de chose et n'a rien d'étrange pour nous; c'est la doctrine des *harmonies* ou échel-

les modales. La musique chorale de l'antiquité, la seule qui intéresse vraiment le philologue, n'offre aucune différence fondamentale avec notre art moderne. Les Hellènes cherchaient en musique, comme nous, l'expression d'un sentiment au moyen du beau mélodique. Ce beau mélodique, ils le poursuivaient à la vérité d'une manière plus exclusive que nous. Jamais ils n'auraient admis des morceaux de chant composés en parties, où le *ténor* a une mélodie différente de celle du *soprano*, où la basse prononce d'autres mots que le *contralto*. Les chœurs de Pindare et d'Eschyle étaient de simples mélodies chantées en masse, accompagnées très-simplement aussi par quelques instruments, et formées des mêmes intervalles que ceux dont nous nous servons dans notre musique.

Toutes les singularités de la musique grecque (les genres *chromatique* et *enharmonique*, les *chroai*) ne recevaient leur application que dans les compositions instrumentales et dans la monodie, le domaine spécial des virtuoses, des *technites*. La République de Platon et la Politique d'Aristote nous montrent combien la pédeutique grecque était hostile à l'introduction de ces raffinements dans l'art élevé.

On ne peut contester, ce me semble, les résultats positifs et pratiques que l'enseignement des lettres et la pédagogie musicale retireraient de semblables études. L'enseignement de la littérature poétique de l'antiquité dans nos athénées et dans nos universités y gagnerait évidemment un nouveau charme et en deviendrait plus vivant, plus attachant.

Le musicien trouverait dans ces œuvres merveilleuses des modèles de construction grandiose. Quel compositeur ne serait pas frappé de la conception puissante de certains grands morceaux tragiques, dont les combinaisons rhythmiques seules — telles qu'elles ont été reconstituées par les travaux de Westphal et de J. H. H. Schmidt — suffisent à nous faire ressentir le prodigieux effet musical ? Qu'il me suffise de citer le chant alternatif de Cassandre et du chœur dans l'*Agamemnon*, la *parados* d'*Œdipe à Colone* et les deux *Iphigénies* d'Euripide presque dans leur entier.

Et si, entrant ensuite dans le détail de la rhythmopée, il analyse l'agencement des périodes, l'étendue et la correspondance des membres rhythmiques, — l'*eurhythmie* enfin — quelle foule de découvertes il fera, que de nouveautés anciennes se présente-

ront à ses yeux? Il verra qu'au lieu de se borner à des tétrapodies simplement enchaînées, forme qui prédomine presque exclusivement dans l'art moderne, le ποιητής, le compositeur antique, savait mêler des tripodies et des pentapodies aux membres binaires, sans détruire la symétrie et la grâce de la période. Il apprendra l'*éthos* des formes rhythmiques, la relation mystérieuse de quelques-unes de ces formes avec nos sentiments les plus intimes, relations qui ont des racines si profondes dans l'organisme humain qu'elles semblent n'avoir subi aucune altération depuis vingt-cinq siècles. En effet, les rhythmes que Tyrtée employa dans les chants martiaux composés pour la jeunesse spartiate, ne se retrouvent-ils pas dans les marches modernes, et en particulier dans le chant impétueux de la *Marseillaise?* Et les mesures spondaïques introduites en Grèce par le phrygien Olympe n'ont-elles pas été employées par Gluck dans la Marche religieuse d'Alceste, dans l'hymne d'Iphigénie en Tauride *(Chaste fille de Latone)*, comme le rhythme caractéristique des mélodies destinées à accompagner les plus augustes cérémonies du culte?

De semblables études auraient peut-être pour effet d'ouvrir de nouvelles issues à l'imagination des artistes, tournée aujourd'hui exclusivement vers la recherche des combinaisons harmoniques et instrumentales. Il est probable qu'elles provoqueraient un retour à des formes plus simples, une réaction contre le *delirium chromaticum* de nos jours, contre le luxe technique, poussé à ses dernières limites et qui semble être à la veille de trouver son terme fatal dans ses excès mêmes.

Est-ce à dire, Messieurs, que notre art doive retourner volontairement en arrière, répudier les richesses qu'il a amassées par le travail accumulé de tant de siècles?

Dieu me garde de proférer un pareil blasphème contre l'art que je suis fier d'exercer, et qui sera peut-être pour le XVIIIe et le XIXe siècle un des principaux titres à l'admiration des âges futurs.

Les conquêtes dont la musique occidentale s'est enrichie dans le cours des temps ne périront pas; mais utilisées avec plus de mesure, elles seront probablement mises au service d'un art moins violent, moins maladif. Entre la musique grecque, trop exclusivement dominée par le principe apollinique, c'est-à-dire le calme, l'ordre, la mesure et la sobriété, et la musique de

ces derniers temps, pleine des fureurs de Dionysos, et poursuivant l'expression des sentiments humains dans ce qu'elle a de plus fougueux et de moins noble, le philosophe, l'esthéticien peuvent rêver un art intermédiaire, réalisant la conciliation des deux principes, l'union finale d'Apollon et de Dionysos, de l'élément intellectuel et de l'élément sensuel. . . . . .
. . . .

LES FRAGMENTS DE LA PLUPART DES OUVRAGES ATTRIBUÉS AU LOGOGRAPHE DENYS DE MILET APPARTIENNENT A DENYS DE MITYLÈNE.

Parmi les ouvrages attribués au logographe Denys de Milet, ceux dont il nous reste quelques fragments concernent tous la mythologie [1]. D'après Suidas et le scholiaste d'Apollonius de Rhodes [2], ce sont les suivants :

I. *Des Argonautiques.* (Ἀργοναυτικά.)

II. *Trois livres sur les événements de Troie.* (Τρωϊκῶν βίϐλια γ'.)

III. *Des histoires mythiques.* (Μυθικά.)

De ces données on doit rapprocher deux passages très-importants de la *Bibliothèque Historique* de Diodore. A propos de l'histoire des Amazones et du Dionysos de Libye, il dit avoir pris pour guide un certain Denys, sur lequel il donne les indications suivantes :

III, c. 51. « Denys qui a rassemblé les faits concernant les Argonautes et Dionysos, ainsi que beaucoup d'autres événements des temps les plus reculés [3], et, un peu plus loin, c. 65 :

---

[1] Nous ne tenons pas compte des deux indications conservées dans les Analecta de Bekker (pp. 783 et 362), et que Ch. Müller rapporte aux *histoires persiques*.

[2] Suidas v. Διονύσιος Μιλήσιος et le Schol. ap. Müllerum. *Hist. graec. Fragm.* II, p. 7, sqq.

[3] Διονυσίῳ τῷ συντεταγμένῳ τὰ περὶ τοὺς Ἀργοναύτας καὶ τὸν Διόνυσον, καὶ ἕτερα πολλὰ τῶν ἐν τοῖς παλαιοτάτοις χρόνοις πραχθέντων.

« Denys qui a rassemblé les anciennes légendes. Il a réuni, en effet, tout ce qui concerne Dionysos, les Amazones et les Argonautes, ensuite les événements de la guerre de Troie, ainsi que beaucoup d'autres récits [1]. »

Dans ces passages se retrouvent deux des trois ouvrages attribués au Milésien : il est donc naturel d'en conclure tout d'abord, comme l'ont fait plusieurs critiques tels que Heyne et Wesseling [2], que le Denys dont parle Diodore fut également le logographe de Milet.

Cependant, quand on parcourt les récits que l'auteur de la *Bibliothèque* lui a empruntés, on y trouve des tendances qu'on ne s'attend certainement pas à rencontrer chez un chroniqueur antérieur à Hérodote. Ce ne sont pas, comme généralement les écrits des logographes, des recueils de mythes et de légendes qui, à part un certain ordre chronologique, ne sont guère différents des anciens chants des poëtes : ce sont de vrais romans, où les êtres mythiques sont dépouillés de leur nature divine pour n'être plus que de simples mortels, et où les croyances et les traditions religieuses sont traitées avec un sans-gêne qui dénote la main d'un sceptique. Nous osons dire que rien d'aussi hardi, d'aussi franchement irréligieux n'a paru avant le siècle d'Alexandre. On a souvent cité deux passages attribués, à tort ou à raison, au logographe Hécatée de Milet, et dans lesquels Géryon est représenté comme un roi d'Épire; et Cerbère, le chien d'Hadès, comme un serpent habitant le cap Ténare [3]; mais ces interprétations, sincères et nullement contraires aux idées religieuses, diffèrent totalement, par l'esprit et par l'intention, de ce misérable travestissement des mythes que l'on constate dans les romans mythologiques rapportés par Diodore. Ce fait avait également frappé Heyne, qui s'étonnait de voir tant de subtilités chez un écrivain aussi ancien que Denys de Milet. Voici son aveu : « Haud diffiteor mihi vix satis probabile visum jam Herodotea aetate de fabulis veterum scriptorem aliquem arguta

---

[1] Διονυσίῳ τῷ συνταξαμένῳ τὰς παλαίας μυθοποιΐας. Οὗτος γὰρ τά τε περὶ τὸν Διόνυσον καὶ τὰς Ἀμαζόνας, ἔτι δὲ τοὺς Ἀργοναύτας, καὶ τὰ κατὰ τὸν Ἰλιακὸν πόλεμον πραχθέντα, καὶ πολλ' ἕτερα συνέταξε.

[2] HEYNE. *De fontt. hist. Diod.* pp. LXVII et LXVIII (éd. Wess.) et WESSELING AD DIOD. tom. II, p. 537.

[3] Cf. ARRIAN. *Exp. Alex.* II, 16 et PAUS. III, 25, 5.

hac subtilitate agere instituisse. » Mais le critique consciencieux et prudent se hâtait d'ajouter : « Rerum tamen argumentis et scriptorum auctoritati refragari non licet [1]. »

Nous croyons avec lui qu'il serait téméraire de nier de prime-abord l'authenticité d'un livre parce qu'il semblerait présenter certains caractères étrangers à l'époque à laquelle il est attribué, si aucune autre preuve ne venait s'ajouter à cette considération. Mais il n'en est pas ainsi dans le cas présent, et nous avons essayé, en nous servant des indications de Ch. Müller [2], d'aller plus loin que Heyne, et d'établir, contrairement aux assertions du scholiaste et de Suidas : que ces récits ne sont pas du logographe; qu'ils appartiennent à Denys de Mitylène, et que la confusion entre les deux auteurs a été non seulement possible, mais très-facile.

Ce sont les notes du scholiaste qui nous en fourniront les premiers moyens. Il donne différents extraits d'un livre intitulé : Ἀργοναυτικά, qu'il attribue tantôt à Denys de Milet, tantôt à celui de Mitylène. Or, voici deux de ces extraits [3] :

« Denys de Milet, dans le premier livre de ses *Argonautiques*, dit que Circé fut la fille d'Aétès et d'Hécaté, fille de Persée. Elle avait pour sœur Médée. Hélios avait eu deux fils, Persée et Aétès. Celui-ci devint roi de la Colchide et de la Méotide, et Persée, de la Tauride. Persée, qui était l'aîné, épousa une femme du pays et en eut une fille du nom d'Hécaté. La première elle découvrit les plantes qui donnent la mort et elle était très habile à distinguer les herbes nuisibles de celles qui servent à guérir. Elle finit par empoisonner son propre père. On l'envoya en Colchide épouser son oncle Aétès qui en eut Médée et Circé. »

L'autre passage, attribué au Mitylénien, explique la légende du bélier de Phrixos. « Denys de Mitylène dit que ce fut un homme, précepteur de Phrixos et nommé Κριός. Ayant appris que la vie de son élève était en danger à cause de la haine que lui portait sa belle-mère, il lui conseilla de fuir en Colchide : d'où vint la légende du bélier sur lequel Phrixos traversa l'Hellespont. »

---

[1] Cf. l. c.

[2] *Hist. graec. fragm.* II, p. 5 sqq. (Didot).

[3] Fragm. 4 et 5.

Si l'on voulait s'en tenir aux assertions du scholiaste, on devrait nécessairement admettre que les deux écrivains ont composé chacun un ouvrage sur les Argonautes et que le scholiaste a puisé tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre. Mais ces hypothèses, déjà fort peu probables par elles-mêmes, deviennent tout à fait inadmissibles quand on considère que ces fragments présentent tous le même caractère. Or, il ne s'agit pas ici de simples données mythologiques qui, étant du domaine commun, peuvent se rencontrer chez différents auteurs et même à différentes époques : ce sont des interprétations tout individuelles donnant aux légendes un cachet particulier, qui ne saurait appartenir à plusieurs auteurs à la fois, surtout quand ces auteurs ont vécu, comme le logographe de Milet et le rhéteur alexandrin, à des époques littéraires et religieuses complétement différentes. Ce qui achève de prouver que les indications du scholiaste ont toutes été tirées du même récit, c'est qu'elles se retrouvent sous la même forme et parfois avec les mêmes détails dans l'analyse des Argonautiques donnée par Diodore. On peut donc conclure sans hésiter que les Ἀργοναυτικά attribués par le scholiaste, tantôt au Milésien, tantôt au Mitylénien, n'étaient qu'un seul et même ouvrage : c'est celui qui est résumé dans la *Bibliothèque historique*.

Ce premier point établi, il s'agit de décider qui en fut l'auteur. Ici le caractère même des récits est un argument de première importance. Autant ils sont éloignés des essais naïfs et encore pleins de poésie des premiers chroniqueurs, autant ils ressemblent à cette littérature raisonneuse et sceptique de la période de décadence. On y remarque partout les tendances que nous avons indiquées dans les récits rapportés par Diodore : la suppression systématique du merveilleux, qui est le corps même de la légende, et le mépris des croyances religieuses, qui y sont changées et défigurées d'après les besoins du roman, ou simplement selon les caprices de l'auteur. Ainsi, Héraclès y est représenté comme le chef des Argonautes qu'il accompagne dans toute leur expédition [1], tandis que les traditions anciennes rapportent qu'il s'arrêta en Mysie après la disparition du jeune Hylas [2]. La légende de Phinée y est encore défigurée d'une ma-

---

[1] *Hist. graec. fragm.* II, p. 7, fr. 1.

[2] Cf. PRELLER, *Griech. Myth.* II², p. 323.

nière plus complète [1]. Nous ne parlerons de l'interprétation ridicule de l'histoire du bélier à la toison d'or que pour y opposer l'opinion du plus illustre des logographes, Hécatée de Milet, qui admettait l'existence du bélier et paraît même lui avoir prêté la faculté de parler [2] : ce qui prouve combien on était encore loin, au sixième siècle, de cette transformation forcée des mythes en faits naturels et purement humains. Ajoutons encore que s'il y a eu confusion de noms, soit de la part du scholiaste, soit de la part des copistes, on comprend assez facilement que l'on ait mis le nom beaucoup plus connu du Milésien à la place de celui du rhéteur de Mitylène, qui ne jouissait certainement pas de la même célébrité, tandis que le contraire serait beaucoup plus difficile à admettre. L'ouvrage consulté par le scholiaste appartient donc à Denys de Mitylène.

Il en résulte également que l'auteur suivi par Diodore [3] fut aussi le Mitylénien. Car, nous l'avons déjà dit en passant, il y a une ressemblance tellement frappante entre les données du scholiaste et le récit de Diodore qu'on s'aperçoit, à la première lecture, qu'ils sont puisés dans le même ouvrage. Il nous semble du reste que les paroles mêmes de l'auteur de la *Bibliothèque* montrent qu'il n'a pas voulu parler du chroniqueur de Milet. Voici comment il s'exprime au commencement de son *Histoire des Amazones*. « Nous connaissons beaucoup d'anciens poëtes et historiens et aussi beaucoup d'écrivains modernes qui ont fait mention des Amazones de Libye; nous résumerons donc leurs hauts faits en prenant Denys pour guide [4]. » Il nous semble que, dans l'esprit de Diodore, Denys appartenait bien à cette classe d'écrivains modernes sur lesquels il a l'air d'insister tout particulièrement [5].

---

[1] Cf. Fragm. 3, et PRELLER ib. p. 329 suiv.

[2] Ὅτι δὲ ἐλάλησεν ὁ κριός, καὶ Ἑκαταῖός φησι. *Hist. graec. fragm.* I, p. 337.

[3] IV. c. 40 sqq.

[4] III, 51. Οὐ *μὴν ἀλλ' ἡμεῖς εὑρίσκοντες πολλοὺς μὲν τῶν ἀρχαίων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων, οὐκ ὀλίγους δὲ καὶ τῶν μεταγενεστέρων μνήμην πεποιημένους αὐτῶν, ἀναγράφειν τὰς πράξεις πειρασόμεθα..... ἀκολούθως Διονυσίῳ κ. τ. λ.*

[5] Il eût été sans doute bien difficile à Diodore de trouver ces « *anciens poëtes et historiens* », car son roman est basé sur des données tellement contraires aux traditions que lui-même est obligé d'avouer que son récit semblera bien étrange à ses lecteurs qui ne connaissaient pas les Amazones habitant les côtes occidentales de l'Afrique.

Ainsi donc, l'auteur des récits concernant les Amazones, Dionysos de Libye, les Argonautes et les événements de Troie fut l'Alexandrin Denys de Mitylène. Du reste, en parcourant la liste de ses ouvrages, on voit que les indications de Diodore et du scholiaste peuvent s'y rapporter parfaitement. Suidas [1] lui attribue une *expédition de Dionysos et d'Athéné* (Τὴν Διονύσου καὶ Ἀθηνᾶς στρατίαν), des *Argonautiques* en six livres et des *Histoires mythiques*. Les deux derniers ouvrages sont les mêmes que ceux dont parle Diodore, et le premier ne peut être que le récit indiqué dans la *Bibliothèque historique* par τὰ περὶ τὸν Διόνυσον [2].

Comment expliquer maintenant les erreurs commises par le scholiaste et par Suidas? A la rigueur, on pourrait se contenter de cette observation que ce dernier est un compilateur fort peu consciencieux, dont le lexique présente à chaque page les marques d'une légèreté et d'une inexactitude impardonnables; on pourrait en dire autant du scholiaste qui, nous l'avons vu, attribue tour à tour à des auteurs si différents un seul et même ouvrage. Mais pour le cas qui nous occupe, il est permis d'en chercher la cause probable dans un fait qu'on ne doit jamais perdre de vue lorsqu'on s'occupe des premiers chroniqueurs de la Grèce. C'est l'existence d'une multitude de livres apocryphes, composés dans la période alexandrine, sous le nom des plus anciens auteurs et principalement des logographes. « Dans les temps où il y eut, entre les Attales et les Ptolémées, une véritable rivalité pour l'acquisition de livres, on se mit à composer des écrits qu'on attribuait à quelque écrivain ancien, afin d'en tirer plus d'argent. » Voilà ce que dit Galien [3], et, déjà deux siècles avant lui, Denys d'Halicarnasse avait constaté « que la plupart des anciens ouvrages n'existaient plus de son temps, et que ceux qui circulaient sous les noms de Cadmos de Milet, d'Aristée de Proconnèse et de beaucoup d'autres semblables étaient controuvés [4]. » La plupart des chroniqueurs antérieurs à Hérodote semblent avoir été victimes de ces fraudes littéraires; et parmi ceux auxquels les rhéteurs et

[1] V. Δ. Μιτυληναῖος.

[2] Cf. *Revue de l'Instruction publique*. Tom. XVI, pp. 322 et 323.

[3] Gal. *In Hipp. de nat. hom.* II procem. t. XV, p. 109 (Kuhn), ib. I, § 42, p. 105. Cité par Müller. *Hist. graec. fragm.* I, p. XIII.

[4] In Jud. de Thuc. c. 23. Cité par Müller II, p. 2.

les grammairiens du temps aimaient à attribuer leurs compositions, on peut citer, outre Cadmos de Milet et Aristée de Proconnèse, les logographes Xanthos, Acusilaos, Hellanicos, Hécatée de Milet et Hérodore [1].

Or, Denys de Mitylène était précisément un de ces faussaires qui aimaient à mettre leurs élucubrations sous l'autorité d'un nom antique et vénéré. Nous savons par Athénée [2] que c'était lui qui avait composé l'histoire lydienne attribuée à Xanthos, et Diodore nous montre qu'il avait également présenté son roman sur le Dionysos de Libye comme la rédaction en prose d'un poëme antique, composé par un chantre phrygien, qui vivait du temps d'Orphée [3]. Il ne serait donc nullement étonnant qu'il eût de même attribué ses romans mythologiques à son homonyme de Milet, afin de leur donner plus de valeur : ce qui expliquerait parfaitement la confusion qui s'est produite plus tard entre les deux écrivains.

Quant aux différents écrits mentionnés par Diodore, le scholiaste et Suidas, nous croyons qu'ils ne formaient pas plusieurs ouvrages distincts, mais différents chapitres d'un seul et même ouvrage, intitulé Ἀργοναυτικά, dont l'auteur avait fait une espèce de *cycle mythique* [4]. L'histoire des Amazones de Libye, des Gorgones, des Atlantes, et, à propos de ces derniers, celle de la plupart des grandes divinités helléniques qui, d'après l'auteur, étaient nées chez ce peuple et y avaient passé leur vie [5], tout cela faisait partie des *Argonautiques* et en formait probablement le second livre : c'est ce qui résulte d'un passage du scholiaste [6]. On peut y ajouter l'histoire du Dionysos libyque [7], que Diodore unit intimement à celle des Argonautes et des Amazones [8]. Enfin, nous croyons pouvoir conclure des paroles

---

[1] V. Chassang, *Hist. du roman.* p. 84.

[2] Deipn. XII, c. 11; p. 515. D.

[3] Diod. III, 67. (66. Bip.)

[4] Nous croyons qu'on ne peut pas, faute de preuves suffisantes, admettre l'hypothèse de Bernhardy (ad Suïdam I, 1395), que cet ouvrage était le *cycle mythique*, attribué au Milésien.

[5] Voir Diod. III, 51 sq. 55 sqq.

[6] Schol. ad II, 965 (fr. 9 dans Müller. *Hist. graec. fragm.*).

[7] Diod. II, 67 sqq.

[8] Δ. τῷ συντεταγμένῳ τὰ περὶ τοὺς Ἀργοναύτας καὶ τὸν Διόνυσον... c. 51.
Οὗτος γὰρ τά τε περὶ τὸν Διόνυσον καὶ τὰς Ἀμαζόνας, ἔτι δὲ τοὺς Ἀργοναύτας.... συνέταξε. c. 65.

de cet auteur que le récit des événements de Troie rentrait également dans celui de l'expédition des Argonautes, et l'analyse qu'il fait de l'œuvre du Mitylénien nous montre même la place qu'occupait dans l'ouvrage ce dernier récit. A la fin de l'histoire des Argonautes, il raconte avec assez de détails la guerre faite aux Troyens, par Héraclès et ses compagnons irrités de la conduite perfide de Laomédon à l'égard de leur chef [1]. C'est là, d'après nous, ce que Diodore a entendu par les mots : καὶ τὰ κατὰ τὸν Ἰλιακὸν πόλεμον πραχθέντα. Quant aux *trois livres sur les événements de Troie* que Suidas cite parmi les ouvrages du Milésien, il nous serait impossible, faute d'indications suffisantes, de dire qui en fut l'auteur : peut-être cet écrit appartient-il au cyclographe Denys de Samos [2]. Rappelons en finissant que Ottf. Müller [3] a attribué à ce dernier auteur les écrits dont nous nous sommes occupé, mais sans apporter la moindre preuve à l'appui de son assertion.

R. De Block.

NOTE SUR LÉON DE PELLA.

Dans un article concernant le *roman mythologique chez Diodore de Sicile*, nous avons émis la supposition que l'histoire d'Osiris et des autres dieux égyptiens rapportée dans le premier livre de la *Bibliothèque historique* pourrait bien avoir été empruntée à Hécatée d'Abdère, qui composa sur l'Égypte et la philosophie des Égyptiens un livre intitulé Αἰγυπτιακά [4]. Il est beaucoup plus probable que l'auteur suivi par Diodore fut Léon de Pella. On ne connaît pas exactement l'époque à laquelle il a vécu ; mais il appartient, selon toute probabilité, au siècle d'Alexandre et il semble même avoir dédié son livre à la mère du conquérant macédonien [5]. Il écrivit un ouvrage spécial sur les divinités de l'Égypte : περὶ τῶν κατ' Αἴγυπτον θεῶν [6].

---

[1] Diod. IV, 49.
[2] Voir Müller, *Hist. graec. fragm.* II, p. 7.
[3] Proleg. zu ein. wiss. Myth. p. 98.
[4] Voir *Revue de l'Instruction publique;* tome XVI, p. 324.
[5] Voir ce qu'en ont dit Lobeck (Aglaoph. p. 1000) et Ch. Müller dans ses *Hist. graec. fragm.* t. II, p. 331.
[6] Clem. Alex. Strom. I, p. 139, Sylb. Cf. Müller. l. c.

Or, il paraît que l'auteur de la *Bibliothèque* aimait à consulter de préférence sur chaque question les écrivains qui s'en étaient spécialement occupés [1]. De plus, nous savons par Arnobe et Hygin [2] que cet ouvrage était conçu dans le même esprit que le récit de Diodore : c'est-à-dire que les dieux y étaient traités comme de simples mortels qui avaient autrefois gouverné et civilisé l'Égypte. Enfin, des quelques maigres fragments qui nous en restent, deux se retrouvent dans le récit de la *Bibliothèque* [3], tandis que les deux autres n'y sont nullement contraires [4].

---

[1] Cf. Collmann. De Diodori siculi fontt. p. 63.

[2] Arnob. adv. Gent. IV, 29 : « Possumus quidem hoc in loco omnes istos nobis quos inducitis atque appellatis deos homines fuisse monstrare, vel Agrigentino Euhemero replicato.... vel *Pellaeo Leone*, etc.

Hygin. Poet. Astr. II, 20, cité par Müller. *Hist. graec. fragm.* t. II, fr. 6.

[3] Clem. Alex. l. c. Λεὼν.... τὴν Ἶσιν ὑπὸ Ἑλλήνων Δήμητρα καλεῖσθαί φησι. Diod. I, c. 13. Καὶ τὸν μὲν Ὄσιριν μεθερμηνευόμενον εἶναι Διόνυσον, τὴν δὲ Ἶσιν ἔγγιστά πως Δήμητραν. Cf. c. 14 ad fin.

S. August. C. D. VIII, 27. De Iside uxore Osiridis et de parentibus eorum qui omnes reges fuisse scribuntur, quibus parentibus illa quum sacrificaret, invenit hordei segetem.... Diod. I, 14. Εὑρούσης μὲν Ἴσιδος τόν τε τοῦ πυροῦ καὶ τῆς κριθῆς καρπόν.

[4] Car le passage : ὃν τινες Ἄμμωνα καλοῦσι (I, c. 15) est une remarque ajoutée par Diodore et indique que l'auteur qu'il a suivi exposait une autre opinion.

ÉTUDE SUR LAFONTAINE.

Fables, *Fabliaux* et *Paraboles*. — Comparaisons.

Sous le nom générique de fables on comprend souvent des compositions d'espèces fort différentes. Ce que nous appelons proprement *fable* est un récit ordinairement dialogué, attribué à des êtres qui dans la nature ne parlent pas, et auxquels nous prêtons, par comparaison ou par symbole, nos sentiments, nos vices et nos vertus. Mais nous devons distinguer de ces tableaux allégoriques les petits récits qui mettent en scène l'homme véritable avec son caractère réel.

Quand Lafontaine raconte une aventure qui peut véritablement arriver, il n'écrit pas une fable comme quand il rapporte ce qu'ont dit entre eux le Loup et le Chien. Il y a de même dans Phèdre et dans tous les fabulistes un certain nombre de fables qui méritent plutôt un autre nom. Ce sont souvent des anecdotes, des historiettes dans le genre des *Mährchen* allemands, racontant une suite d'aventures plaisantes ou singulières, avec une leçon morale; des contes, des *fabliaux*, comme on disait au moyen-âge. D'autres appartiennent à un genre plus sérieux et se rapprochent de la *parabole* orientale. *Fabliaux* et *paraboles* sont deux formes d'un même genre de poésie qui tient le milieu entre la fable et l'épopée. On pourrait dire même que c'est l'épopée en petit. C'est là que se déploie surtout le talent du conteur, puisque toute la beauté de l'ouvrage doit se trouver dans la narration. D'un autre côté, la brièveté de la pièce préserve le lecteur de l'ennui qu'il éprouve assez souvent en lisant d'un bout à l'autre un poëme épique. Enfin, comme on y dépeint l'homme véritable, qui est la source la plus certaine et la plus vraie de la poésie et de l'art, ces petites compositions se prêtent parfaitement à la fécondation du génie. Ces deux genres de récits ont toujours été goûtés de tout le monde, et il est étonnant qu'ils n'aient par été plus cultivés, surtout en France.

Sans sortir du recueil des fables, nous rencontrons dans Lafontaine un assez bon nombre d'exemples des deux genres qui viennent d'être caractérisés. Nous pouvons ranger parmi

les fabliaux : le Meunier, son Fils et l'Ane ; le Gland et la Citrouille, l'Enfouisseur et son Compère ; l'Ivrogne et sa Femme ; le Savetier et le Financier ; le Trésor et les deux Hommes, l'Huître et les Plaideurs ; le Jardinier et son Seigneur ; la Laitière et le Pot au Lait ; les Souhaits, et quelques autres.

Dans les *paraboles* la plus belle est certainement le Vieillard et les Trois Jeunes Hommes. Nous citerons ensuite le Laboureur et ses Enfants ; le Fils de Roi ; le Gentilhomme ; le Pâtre et le Marchand ; le Berger et le Roi ; le Juge-Arbitre, l'Hospitalier et le Solitaire.

Nous nous proposons d'étudier ici deux de ces pièces au point de vue général de la composition, de l'exécution artistique. Pour la première de ces pièces, quelques comparaisons peuvent être faites avec d'autres écrivains. En examinant la seconde, nous tâcherons de faire ressortir certains défauts dont les modernes sont rarement exempts, et qui ne déparent presque jamais les œuvres antiques ; ces remarques nous feront mieux apprécier la supériorité littéraire des anciens.

Nous prenons, dans les fabliaux, le Meunier, son Fils et l'Ane ; dans les paraboles, le Vieillard et les Trois Jeunes Hommes.

Le Meunier est sans doute un conte qui depuis des siècles circulait dans les veillées. Remarquons en passant que les sujets les plus propres à être mis en œuvre par les poëtes sont toujours, comme le dit Horace, les légendes ou les croyances populaires. C'est de cette source qu'ont jailli la plupart des chefs-d'œuvre, depuis l'Iliade d'Homère jusqu'au Faust de Gœthe. C'est ainsi que les histoires les plus comiques ou les plus touchantes passèrent de bouche en bouche bien des siècles avant d'être rédigées par un *trouvère* ou fixées par l'écriture. Le sujet de la fable du Meunier est dans ce cas. Il se trouve déjà traité dans les œuvres du maître-cordonnier Hans Sachs, poëte allemand du XVI[e] siècle.

Le même récit sert de conclusion à un ouvrage flamand du XVII[e] siècle, antérieur à la publication des fables de Lafontaine, et l'un des livres les plus bizarres qui aient jamais été composés : je veux parler du *Masker der Wereld* (le Masque du Monde), mélange de prose et de vers, de trivialité et de sentiment, d'esprit et de sottise, d'allégories et de réalités, de littérature et de dessins, par le jésuite Poirters.

Que l'on me permette de placer ici la traduction, assez libre d'ailleurs, du récit flamand et du récit allemand. Nous les comparerons ensuite à l'œuvre du fabuliste français : celle-ci n'en paraîtra que plus belle.

Le paysan, son fils et l'âne. (Poirters.)

Un père et son fils se mirent en route avec leur âne, et malgré tous leurs efforts, ils ne réussirent jamais à satisfaire complétement ceux qu'ils rencontraient........

Le fils étant monté sur la bête, il se trouva d'abord un groupe de fainéants, dont l'un s'écria aussitôt à haute voix : Voyez donc cette façon d'agir ! Guillot se balance sur sa monture et le vieillard doit marcher !

Telles furent leurs étrennes. Ils purent juger, d'après ce début, quelles pratiques ils avaient encore à attendre. Toutefois le père veut faire de son mieux, et tourne son aîle au vent. Il faut éviter la langue des bavards, pensa le vieux bonhomme; Jeannot, dit-il, laisse-moi monter; tu iras bien à pied. Ce qui fut fait aussitôt.

Sans doute, chacun va se taire à présent, car l'enfant est descendu. Hélas ! il recevra bien d'autres bordées que celles qui ont accablé le pauvre Jeannot ! Des rues entières s'écrient à la fois : Voyez passer le vieux grognard ! Ne devrait-il pas être honteux de se faire porter ainsi en laissant marcher son enfant ?

Notre homme, voyant qu'on lui donnait tort une seconde fois, et qu'il recevait les mêmes coups de langue, descendit à son tour. Mon fils, dit-il, pour avoir la paix et être respectés, nous ferons mieux de laisser notre âne libre et de marcher à côté.

Les voilà descendus tous deux; ils vont à pied; chacun à satisfait la critique dirigée contre lui. Mais pourront-ils passer librement ? Oh non ! D'autres arrivent pour les rabrouer autant que personne; ils crient de loin et (leur) disent : Les voyez-vous trotter là-bas ? Voyez donc comme il mène son baudet ! Si le vieux fou ne veut pas se faire porter, qu'il laisse monter l'enfant ! Chacun avait son mot à dire, et ce fut pour nos gens un nouveau tourment : quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils tentent, tout le monde les critique.

Alors le vieux *patron* vit bien qu'il doit avoir beaucoup de

cervelle, celui qui veut fermer la bouche au public. Cependant pour montrer qu'il pouvait rendre aux railleurs la monnaie de leur pièce, et que ces mauvais plaisants pouvaient recevoir la même averse d'injures, il parla en ces termes :

Chacun ici veut placer son mot, comme s'il était juge : mais qu'on les considère de près ; ils sont du même poil que ma bête. Est-il étonnant qu'ils s'en souviennent ?.... Ils ne peuvent cacher qu'ils ont aussi de longues oreilles. Ils ne veulent pas que l'on monte sur son âne : c'est pour eux une trop grande peine que de voir deux hommes accabler leur semblable.

Ce n'était pas là une si sotte remarque pour un vieux paysan. Il montre que, s'il y était disposé, il ne lui serait guère difficile de faire subir aux mauvais plaisants les mêmes railleries. Mais il songe que l'on bâillera longtemps devant un four avant qu'il se ferme. Alors, pour ne pas encourager davantage les moqueurs, il passe outre, et pense à un autre moyen d'éviter les sarcasmes. Il n'en restait plus qu'un : c'était de porter l'âne à eux deux. Ils le font, mais comme ils pliaient sous le poids, car la bête était trop lourde, tous ceux qui les voyaient éclatèrent de rire : “ Ne sont-ce pas là de vrais nigauds ? Voyez donc cette farce ! N'a-t-on pas raison de tourner en ridicule des gens qui se chargent ainsi ? „

Alors l'excellent père perdit patience et ne put endurer plus longtemps ces gens grossiers et ces critiques stupides. Voyant que partout il était tombé au milieu de singuliers compères, et qu'il n'arrivait jamais à son but, il s'écria : Oui ! ce sont de lourds fardeaux que des ânes : le poids vous étouffe, et quoique vous fassiez, l'ingratitude vous attend ! Ne sont-ce pas là des tours de baudet ? Faites donc en tout plaisir à des animaux qui se moquent de vous ensuite et se comportent vraiment comme des ânes !

Ici finit cette fable avec le père et avec moi. Mais je n'ai pas peur du bruit, et les enfants d'un forgeron sont habitués à voir voler les étincelles. Je dis donc, pour mettre fin à ces ornements de mon livre, et pour ma propre consolation :

Touchez les, prenez les par où vous voudrez, les gens auront toujours à gloser ; celui-là seul est tranquille qui ne redoute que le jugement de Dieu.

Les solitaires et l'Ane (Hans Sachs).

Autrefois vivaient, solitaires dans une forêt, un vieillard et son

fils âgé de vingt ans. Le jeune homme, qui n'avait aucune expérience du monde, fit un jour cette question : Mon père, dis moi, avons nous grandi dans ce bois comme des hêtres, des chênes on des prunelliers ? L'enfant n'avait jamais vu la société des hommes. Le vieillard lui répondit : Tu étais encore tout petit quand je me retirai avec toi dans cette solitude ; je quittai un monde ingrat et trompeur, qui ne fait que rire et critiquer, car personne ne parvient à le satisfaire.

Le fils se tut ; mais nuit et jour il songeait à ce que son père avait dit. Qu'était-ce donc que ce monde ? Enfin le jeune homme voulut absolument quitter sa retraite, et malgré les répugnances de son père, il insista si longtemps que le vieillard se détermina à se mettre en route avec lui. Ils possédaient un âne ; ils le prirent avec eux, mais sans le charger : ils allaient à pied.

Un soldat les rencontra d'abord et s'écria aussitôt : Voilà qui n'est guère sage ! L'âne paresseux marche seul, et deux sots viennent après.

Quand nos deux voyageurs furent un peu plus loin, le vieillard prit la parole : Vois-tu, dit-il, de quelle manière on nous accueille ? — Mets-moi sur la bête, répondit le fils, puisque le monde veut que nous en usions.

Aussitôt fait que dit. Mais voici qu'une vieille femme arrive à travers champs. Voyez donc ce jeune fat ! s'écrie-t-elle. Il se fait porter, tandis que le vieux suit à peine à cloche-pied. Mon fils, dit le vieillard, crois-tu maintenant ce que je te disais du monde ?

N'importe, répliqua son compagnon ; à ton tour de profiter de la monture ; j'irai à pied. Le père accepte et se fait porter gravement.

Un paysan les rencontre alors et leur adresse grossièrement la parole : O le vieux lourdaud, dit-il, qui laisse patauger son fils ! Pourquoi donc fatiguer ainsi ce pauvre enfant ?

Tu vois bien, mon fils, reprit le vieillard qu'on ne peut rien faire pour contenter les gens. — Père, répliqua l'enfant, monte en croupe derrière moi ; quand nous y serons tous deux, on nous approuvera.

Ainsi fut fait. Un mendiant qui les vit venir s'arrêta court pour les attendre. Holà ! hé ! cria-t-il ; ô les insensés ! ils veulent sans doute écraser leur baudet !

Le père là-dessus : Quoique nous fassions, le monde trouve toujours à railler. Le fils avait une réponse toute prête : Eh bien, nous porterons notre âne ; nous verrons ensuite ce que l'on dira.

Ils descendirent et transportèrent leur bête par les buissons et les cailloux, de sorte qu'ils furent bientôt tout en nage. Un cavalier les aperçut. Il ne manqua pas de leur crier à son tour : Arrêtez ! hé ! holà ! pst ! Voici deux fous qui viennent d'échapper à leur hôpital.

Le père prit encore la parole : Remarque, mon fils, que tout ce que nous faisons ne nous mène à rien. — Alors le fils s'écria, rouge de colère : Eh bien, tuons notre âne ; le monde n'aura plus rien à dire.

Le pauvre baudet fut assommé. Mais un chasseur était accouru et leur fit de nouveaux reproches : Avez-vous le cerveau brûlé ? A quoi peut encore vous servir un âne mort ?

Cette fois le jeune homme perdit patience. Toujours les gens trouvaient à critiquer, et partout les passants chargeaient impitoyablement nos solitaires de leurs moqueries et de leurs quolibets. L'enfant dit : Hélas ! si en un jour le monde nous fait tant de reproches, que serait-ce donc si nous voulions toujours y rester ! Et aussitôt nos deux compagnons retournent *avec leur âne* dans le séjour paisible de leur forêt.

Ici, faisons une observation. Quiconque veut vivre dans le monde doit bien se dire d'avance que, quoi qu'il fasse, il ne fera rien de bon pour lui. Toute sa vie, fût-elle angélique, toute sa conduite chrétienne, et Dieu lui-même l'eût-il fait gentilhomme, il n'échappera pas aux moqueries de ce monde impudent qui jamais ne retient sa langue. C'est pourquoi, ô homme, marche toujours le droit chemin, et fais à chacun ce qu'il désire qu'on lui fasse. Si ta conscience n'a rien à se reprocher, laisse parler les gens. Le monde conserve toujours son vil caractère et demeure toujours tel qu'il fut ; il cherchera toujours à critiquer. Ainsi parle Hans Sachs de Nuremberg.

Examinons maintenant le travail de la composition chez les trois auteurs.

En faisant le récit de ce conte, le grand art du narrateur doit être de varier suffisamment les incidents divers, et de les placer à propos.

Or, voici la donnée :

Deux hommes voyagent avec un âne, et de quelque manière

qu'ils mènent leur bête, ils se font critiquer par les passants.

Voyons l'exécution :

L'auteur flamand représente d'abord le fils montant sur le baudet, puis le père prenant sa place; ensuite ils descendent tous deux; puis ils se décident à porter leur âne; et enfin, à ne plus faire attention à personne. Dans cet ordre, qui est certainement le plus naturel, le narrateur a oublié de représenter les deux personnages montant ensemble.

Dans la pièce allemande, l'âne marche d'abord seul; puis le fils profite de la monture, le père ensuite; ils se mettent alors tous les deux sur le baudet. Ils ont presque tout essayé; il ne reste plus qu'à porter l'âne, et enfin à le tuer.

Cet ordre nous semble aussi plus naturel que celui qu'a suivi Lafontaine et que nous allons examiner.

Et d'abord, que deux individus portent leur âne pour le mener à la foire, c'est là une sotte idée, une chose qui ne s'est jamais vue. Deux paysans qui agiraient ainsi mériteraient vraiment s'être conduits à Gheel, et chacun aurait raison de les critiquer. Ce n'est donc pas par là que doit commencer le récit. Il est vrai que l'auteur a placé un correctif, comme nous le verrons plus loin; mais il nous semble que cet incident aurait mieux figuré vers la fin qu'au commencement. Dans les deux autres pièces, l'idée de suspendre l'âne et de le porter vient naturellement à sa place. Des solitaires ne sont pas insensés; mais poussés à bout par les quolibets, ils peuvent agir d'une façon assez originale, d'autant plus que, dans le récit allemand, c'est le jeune homme furieux qui propose l'expédient.

Ce n'est pas tout. Nous trouvons dans Lafontaine :

> Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,
> On lui lia les pieds, on vous le suspendit;
> Puis cet homme et son fils le portent comme un lustre.

Je sais que pour conduire de jeunes veaux à la foire, on les porte, on ne les fait pas marcher (ce qui serait d'ailleurs assez embarrassant); mais je doute beaucoup qu'en les portant les pieds liés, et suspendus comme des lustres, ils puissent être de meilleur débit. Ce n'est pas de cette manière que nos meuniers pouvaient ménager leur âne. Répétons encore qu'en agissant ainsi, ils donnaient droit à tous les passants de les traiter d'idiots : or, ceci va à l'encontre du but que se propose l'auteur; il faut que les railleurs aient tort, afin de pouvoir conclure

qu'on ne doit point s'embarrasser de ce que dit le vulgaire.

D'un autre côté, je pense que mon chien ne trouverait pas fort agréable d'être porté suspendu par les pieds comme un lustre. Mais il se peut qu'un âne pense autrement; du moins on nous le dit :

L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller....

Mais aussi c'est un âne.

Le grand conteur français a été plus heureux dans le reste de la fable. Il a eu soin de donner aux différents groupes de critiques une physionomie presque toujours en rapport avec la situation des personnages principaux. D'abord, le meunier fait monter son fils : c'était " un garçon de quinze ans " qui pouvait être plus tôt fatigué que son père. Qui viendra critiquer ? Ici deux compositions se ressemblent. Dans l'allemand c'est une vieille femme ; dans le français, ce sont *trois bons marchands,* qui probablément ne sont plus fort jeunes. Il est donc naturel qu'ils prennent parti pour le père contre le fils.

Quand celui-ci fait place au vieillard, d'autres personnes font de nouvelles observations. Les deux auteurs auxquels nous comparons la pièce française n'ont pas songé à les caractériser d'une manière convenable. Lafontaine a fait beaucoup mieux : ce sont trois filles qui s'intéressent au jeune homme.

Les événements se suivent alors de la même manière dans les trois récits, sauf que l'allemand et le flamand mettent en dernier lieu ce que le français place au commencement ; en cela ils ont bien fait, comme nous l'avons déjà dit ; mais pourquoi le poëte de Nuremberg a-t-il imaginé de faire tuer l'âne [1] et ensuite de le faire reporter quand il est mort ?

Continuons. Les groupes que nos héros rencontrent maintenant ne sont plus caractérisés dans Lafontaine : ils n'ont plus besoin de l'être.

Quant à la forme et au style, il n'y a aucune comparaison possible entre l'Homère français et ses deux prédécesseurs : il a exécuté les différents détails avec un talent incomparable. C'est que la nature de cette composition était parfaitement d'accord avec son génie.

---

[1] Le texte original dit-il positivement que l'âne fut *tué ?*
(*Note de la Rédaction*).

En dépit d'un sentiment assez général qui met Lafontaine au-dessus de Phédre, nous trouvons que l'auteur latin se rapproche beaucoup plus du *beau* que son illustre successeur. En fait d'art il est peu de modernes qui aient dépassé le *joli;* ils arrivent au gracieux, au naïf, au grand, au sublime, mais le beau régulier, résultant de l'harmonie de toutes les parties, ils ne l'atteignent presque jamais. Dans le sujet qui nous occupe en ce moment, le *plaisant* est une des qualités indispensables du style; l'œuvre artistique ne doit pas se parer ici de la beauté sérieuse si chère à l'antiquité. Le fond des idées est plus ou moins emprunté au moyen-âge : les ornements seront donc avant tout *jolis*. C'est ainsi que l'architecture gothique diffère de l'architecture grecque. Mais revenons à notre sujet.

Dans les développements et l'élocution, l'auteur allemand est simple, mais parfois un peu long; le flamand semble inspiré des tableaux de Teniers; il s'égare dans les trivialités. Le poëte de Château-Thierry a tout embelli de son pinceau magique. Il commence par expliquer l'idée absurde qu'il met d'abord en avant :

Pauvres gens! idiots! couple ignorant et rustre!

Mais ce que nous admirons le plus, ce sont les quolibets qui vont pleuvant sur la tête des *âniers :*

Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense...
Jeune homme, qui menez laquais à barbe grise...
Tandis que ce nigaud, comme un évêque assis,
Fait le veau sur son âne....
N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique?
Sans doute qu'à la foire ils vont vendre sa peau!
Je conseille à ces gens de le faire enchâsser....
Ils usent leurs souliers et conservent leur âne.
Nicolas au rebours! car, quand il va voir Jeanne,
Il monte sur sa bête, et la chanson le dit...

Quelle verve moqueuse, quelle spirituelle et franche raillerie! C'est en vain que l'on chercherait un trait semblable dans les deux autres récits.

Nous croyons avoir assez fait ressortir les mérites de Lafontaine dans cette charmante narration. Nous allons voir maintenant que dans une composition du genre sérieux, le Vieillard et les trois jeunes hommes, le fabuliste n'a pas aussi parfaitement réussi, bien que sa pièce soit l'une des plus belles qu'il

ait composées. Dans le Meunier, nous trouvons beaucoup d'harmonie dans l'ensemble : le dessin, les couleurs, le ton sont parfaitement en rapport avec le sujet. *Le Vieillard* est aussi un bel édifice : mais on y trouve çà et là des chapiteaux et des colonnades empruntés à d'autres monuments. C'est là le défaut presque général des littératures modernes; il résulte de notre civilisation même. La civilisation antique, comme l'a si bien fait remarquer Guizot, était toute d'une pièce; la nôtre est composée d'éléments hétérogènes, qui ne sont pas encore parvenus à se fondre en un métal nouveau. Ce qui va suivre expliquera mieux notre pensée.

La fable du *Vieillard* est une véritable parabole, un récit simple, mais solennel, et empreint de toute la gravité orientale. Le *joli* ne suffisait pas ici : il fallait atteindre le *beau* classique. Lafontaine s'en est rapproché plus que jamais; cependant, comme la nature de son talent perce toujours, et que, comme tous les modernes, il arrive rarement à la perfection, le récit pris dans son ensemble et considéré en lui-même est beaucoup moins parfait que celui qae nous venons d'analyser.

D'abord, dans le Meunier toutes les couleurs sont modernes; point d'allusion à l'antiquité ni à la mythologie. *L'unité de couleur* est pour nous une des grandes beautés de toute œuvre d'art. Rien de plus drôle que ces médailles qui représentent Louis XIV en Neptune, coiffé d'une perruque.

Il y a une autre grande qualité dans le Meunier : c'est la grande simplicité, la *popularité* de l'expression, si l'on peut parler ainsi. Les termes employés par l'auteur sont des mots que tout homme du peuple comprenait au XVII[e] siècle; chacun pouvait lire cette pièce sans être embarrassé. Aujourd'hui, pour lire certains romans, il faudrait être initié à la géométrie analytique ou à la chimie.

Les deux beautés d'exécution que nous voulons faire remarquer ne se rencontrent pas dans le *Vieillard* au même degré que dans le *Meunier*. Il n'est pas difficile de le faire sentir.

Toute composition qui raconte un fait a un rapport nécessaire avec le temps et l'espace. Si le conte n'est qu'une fiction, il faut au moins qu'il ait tous les caractères d'une aventure réelle. Or, en quel temps, en quel pays ont vécu les gens qui parlent ici?

Au nom des dieux, je vous prie...

C'est un païen sans doute? Mais non :

Autant qu'un patriarche il vous faudrait vieillir.

Le païen est devenu juif ou chrétien. Mais un peu plus loin il change encore de religion ; c'est un double apostat :

La main des Parques blêmes...

On nous dira que les Parques sont parfaitement reçues en poésie, aussi bien que les Muses et les Nymphes, Mars et Phébus. Le fait existe ; mais cela ne nous empêchera pas de soutenir avec Rollin, contre Boileau, que toutes ces créations idéales, fort belles dans la bouche de ceux qui croyaient à leur existence objective, déparent complétement l'œuvre d'un écrivain qui n'adore plus Jupiter ni Apollon. On ne peut les admettre que si l'écrivain compose un tableau à l'imitation de l'antique. Si Lafontaine avait placé la scène dans la Grèce ou dans l'Italie païennes, la mythologie se fût trouvée parfaitement à sa place ; mais ici ce n'est pas le cas, ou plutôt nous ne savons pas en quel siècle, en quel pays, les événements sont censés être arrivés. Il faut que la littérature et l'art expriment avant tout la réalité, que la poésie soit avant tout vraie et vivante.

Mais continuons notre examen. Un peu plus loin, nous supposons que l'aventure se passe chez les modernes :

Allant à l'Amérique.

Deux vers plus bas, nous voyons de nouveau apparaître un ex-dieu. Ne disons rien des *emplois de Mars;* nous répéterions ce que nous avons dit à propos des Parques.

En résumé, ce mélange de temps divers dépare ce magnifique récit. C'est le même défaut que Mme de Stael reprochait à Schiller, pour sa tragédie la *Fiancée de Messine.* Il faut dire cependant que les usages du XVIIe siècle excusent Lafontaine : ne voyons nous pas, dans le *Mariage de Marie de Médicis,* de Rubens, Vénus et l'Amour au pied d'un autel chrétien ? Mais aujourd'hui, un pareil tableau nous semblerait bien bizarre.

Disons quelques mots sur le style de la fable *le Vieillard et les Trois jeunes hommes.* Il était difficile de concilier la langue de la gaieté populaire avec le langage sévère et pompeux de la parabole orientale. Et cependant nous pouvons dire que, dans presque toute la pièce, le style de Lafontaine est à la hauteur du sujet. On pourrait néanmoins faire quelque réserves.

D'abord, nous eussions préferé que toute la fable eût été écrite en grands vers. Les beaux alexandrins qui dominent font d'autant plus regretter que l'auteur ne les ait pas toujours employés.

Le vers suivant est très-concis ; peut-être l'est-il trop pour le ton général du style :

Pa(se encore de bâtir...

L'expression n'est-elle pas un peu trop *populaire?*

Un peu plus loin nous rencontrons un archaïsme, *jouvenceaux;* ce terme conviendrait mieux à un conte pour rire.

On peut encore voir une négligence dans ce vers de la fin...

Que lui-même il voulut enter.

Ce vers est faible et peu harmonieux, à cause du dernier mot et de la répétion des *t*.

Quant à l'anacoluthe du vers suivant,

Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre.

Cette expression concise nous semble heureusement trouvée, et nous ne pouvons comprendre qu'on ait pu critiquer un vers si énergique et si harmonieux.

Dans tout le reste de la fable, il n'y a rien à reprendre; il n'y a qu'à relire et à admirer. Les pensées sont fortes, les images brillantes, les sentiments nobles, les expressions élégantes. Rarement le bonhomme s'est élevé à une pareille hauteur. Ne dirait-on pas que Racine lui-même a écrit ces beaux vers :

La main des Parques blêmes
De vos jours et des miens se joue également.
Nos termes sont pareils par leur courte durée.
Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier? Est-il aucun moment
Qui vous puisse assurer d'un second seulement ?
Mes arrières-neveux me devront cet ombrage ;
Eh bien ! défendez-vous au sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui :
J'en puis jouir demain, et quelques jours encore;
Je puis enfin compter l'aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux.

A. Brauch,
professeur au collége de Chimay.

ÉTUDE SUR MARIVAUX.

—

LE PAYSAN PARVENU.

—

On ne lit guère Marivaux de nos jours; à part quelques comédies, telles que *le Legs*, *les Fausses Confidences*, *le Jeu de l'amour et du hasard*, la plus grande partie de ses œuvres est tombée dans l'oubli, et l'on croit en général s'être formé une juste idée du talent de cet écrivain quand, sur la foi de tel critique, on a retenu qu'il ne manque ni de verve, ni d'entrain, mais qu'il se complaît trop aux subtilités maniérées, qu'il harcèle le lecteur par sa prétention continuelle à faire de l'esprit. A vrai dire, ce jugement mêlé d'éloge et de blâme ne manque pas d'une certaine justesse; *marivaudage* est devenu synonyme d'affectation, de minauderie, de recherche dans la façon d'envisager et de présenter la pensée : mais c'est là le mauvais côté du talent de Marivaux. Ce qu'il y a de simple et de profond tout à la fois dans ses œuvres, cette touche ferme et vigoureuse d'un artiste, qui exprime avec vérité ce qu'il ressent, cette audace enfin d'un auteur quittant les sentiers rebattus pour entrer à la suite de quelques hardis explorateurs dans une voie nouvelle, toutes ces qualités sont inconnues, parce qu'il faudrait aller les chercher dans ceux de ses écrits que généralement on néglige de lire. Pour apprécier Marivaux à sa juste valeur, il ne faut pas s'en tenir à son théâtre; là, il sacrifie à la mode du jour; il ne songe qu'à faire de l'esprit, toujours de l'esprit; il oublie presque le fond pour ne songer qu'à la forme; il n'est, dirait-on, vraiment content de lui-même que quand il a si bien contourné, tourmenté sa pensée, qu'elle ne peut être comprise que de l'entourage de Madame du Tencin, le seul public auquel il s'adresse. Dans ses romans, et surtout dans *le Paysan parvenu*,

qui sera l'objet tout particulier de cette étude, il se sent plus au large; il sait y dérouler une intrigue, tracer des caractères et, laissant de côté l'enjouement affecté, les avalanches de bons mots sous lesquelles disparaissait la trame si claire de ses comédies, étudier les mœurs de l'homme dans ce qu'elles ont de grand et de simple; en un mot, il peint avec une sincérité que l'art de son époque ne connaît guère.

Quand Marivaux livra au public *les Mémoires d'un Paysan parvenu*, en 1735, la littérature française commençait une ère nouvelle; l'esprit de tradition de l'âge précédent avait fait place au doute, au scepticisme. Le XVIII[e] siècle était las du gouvernement tyrannique de Louis XIV, du despotisme religieux de Bossuet, de l'autorité classique de Boileau; il lui fallait du neuf en politique, en religion, en littérature. Depuis longtemps d'ailleurs le feu couvait sous la cendre : déjà aux jours de la plus grande splendeur du siècle classique par excellence, Boisrobert, Desmarets, Perrault et après eux Fontenelle et La Motte avaient combattu avec acharnement la tradition antique, et si leurs critiques d'Homère étaient parfois enfantines, pour ne pas dire bouffonnes, elles apprenaient aux contemporains à se défier de tout parti pris, à s'enquérir de ce qu'avaient fait les Anglais, les Allemands, voire même les Français du XV[e] et du XVI[e] siècle, qu'on connaissait si mal; elles les forçaient à se demander si, à côté de la grandeur d'emprunt du siècle de Louis XIV, il n'existait pas une beauté moins guindée, moins conventionnelle. Car, il faut bien l'avouer, la littérature du XVII[e] siècle, quels que soient d'ailleurs les mérites qui la distinguent, fatigue parfois par une surabondance de noblesse, par trop de grâce et d'élégance. Quand on a vécu pendant quelque temps dans la société de Racine et de Fénélon, on est heureux, en jetant les yeux autour de soi, de retrouver la nature moins fardée mais plus plantureuse, l'homme moins grand, moins rompu à l'étiquette des cours, mais plus original, plus grossier, si j'ose ainsi dire. Voilà ce que le XVIII[e] siècle sentait comme nous. Aussi quand, vingt ans après la mort du grand roi, Marivaux songea à écrire un roman, dont l'action toute naïve se déroulât sans pompe, dont les personnages les plus importants n'auraient pas le moindre quartier de noblesse, il n'était pas le premier à tenter pareille épreuve. Avant lui, Lesage et l'abbé Prévost avaient raconté

les accidents de la vie commune ; ce qu'ils donnaient au lecteur, ce n'était plus des histoires forgées à plaisir ; les scènes, les mœurs qu'ils peignaient, chacun pouvait les observer à loisir. Comme eux, Marivaux sentit quelle puissance la réalité a dans l'art ; il observa ses semblables, il étudia la société à laquelle il était mêlé, et il écrivit un livre qui était l'expression vraie de ce qu'il avait vu. Si ce livre n'a pas survécu, c'est que Marivaux ne s'est pas donné la peine de le finir, c'est que le défaut d'afféterie, justement reproché à l'auteur, en a fait méconnaître les qualités, c'est enfin, comme je le montrerai, que les romanciers de nos jours ont ruiné la gloire de tous leurs devanciers en trouvant ce qui manquait au roman du XVIIIe siècle. Au reste, malgré toute leur imperfection, *les Mémoires d'un Paysan parvenu* méritent d'être connus ; ils sont l'expression fidèle des mœurs de la seconde période du règne de Louis XIV, et, sous des noms déguisés, leur auteur nous a fait connaître l'histoire de bien des femmes opulentes chez lesquelles il avait ses entrées.

Jacob — c'est le nom du héros de cette histoire — est le fils d'un petit tenancier de la Champagne. Sa vingtième année n'a pas encore sonné, quand son père l'envoie à Paris conduire chez le maître de leur ferme le vin de la récolte. Jacob n'est ni sot, ni mal bâti ; il a le plus grand désir du monde de faire son chemin, et comme il trouve qu'on arrive plus vite à la fortune à Paris qu'au village, il se rend aux conseils de la femme de ce riche propriétaire : il reste chez elle en qualité de valet. Sa bonne tournure attire bientôt sur lui les regards de celle qu'il sert, et, dans son désir de se montrer supérieur à sa condition, il étale devant elle toute sa grâce, tout son esprit ; il dédaigne même les avances que lui fait une jeune et accorte servante : il porte plus haut ses vues. Tout-à-coup, son maître étant venu à mourir, il se trouve sur le pavé ; heureusement, en flânant dans Paris, il fait la rencontre d'une vieille fille bigote qui le prend en amitié et lui propose même le mariage. L'idée sourit à Jacob, non qu'il se sente un amour bien passionné pour la demoiselle, mais elle a une fortune très-respectable ; grâce à l'argent il gagnera en considération, on le remarquera, et c'est tout ce qu'il demande. Bientôt donc le voilà métamorphosé ; il porte un habit du drap le plus fin, tout battant neuf, l'épée au côté ; comme un vrai gentilhomme il court

Paris où, sa jeunesse et sa bonne mine aidant, il devient le héros de mainte galante histoire. Pour mieux apprécier les caractères de quelques-uns des personnages mêlés à ses aventures, rappelons-nous quelles sont, à l'époque de la jeunesse de Marivaux, les mœurs de la cour et de la France entière; nous comprendrons alors toute la réalité dont est empreint le roman qui nous occupe.

Louis XIV, qui est plus que jamais avide d'autorité, a renvoyé madame de Montespan, fatigué de sa hauteur et de ses inégalités de caractère. Sa passion violente pour la duchesse de Fontanges n'a duré qu'un moment : c'étaient les dernières lueurs d'un feu près de s'éteindre. Après avoir épuisé toutes les sensations que peuvent donner la jeunesse et la puissance, il s'est épris d'un amour plus placide et plus retenu. La favorite du jour, madame de Maintenon, n'a pas précisément tous les charmes de celles qui l'ont précédée. Ce n'est plus cette demoiselle d'Aubigné, tant fêtée dans les réunions de Ninon de Lenclos. C'est une veuve qui a dépassé la cinquantaine, replète, aux traits fatigués, et dont le teint a bien perdu de sa fraîcheur native. Mais, comme nous l'apprend Saint-Simon, cette veuve est intéressante, d'une complaisance à toute épreuve; elle aime à s'occuper de tout le monde, et, sans bassesse, elle se rend utile, indispensable partout où elle a mis le pied. Près d'une telle femme, le roi, qui a vieilli, se trouve à l'aise. Il se plaît aux longs entretiens, les pieds sur les chenêts, assis dans un large fauteuil, pendant qu'elle travaille à sa tapisserie ou à son rouet. Il admire sa justesse d'esprit dans les conseils qu'elle lui donne; et puis, il en est venu à regretter les dérèglements de sa vie passée, et il se laisse bercer par la voix habilement sermonneuse de cette amie qui le rappelle aux sentiments religieux. Faut-il s'étonner alors que le P. La Chaise parvienne insensiblement à l'accoutumer, lui si chatouilleux cependant sur la question des convenances et de l'étiquette, à l'idée d'un mariage secret qui consacrera devant Dieu une union jusqu'alors illégitime.

Du jour où madame de Maintenon est devenue la femme du roi, tout a changé à la cour. La dévotion y est de mise et les femmes du meilleur monde, même celles qui se sentent le moins portées vers la religion et ses pratiques, affectent avec adresse des sentiments qu'elles sont bien éloignées d'éprouver:

elles craignent de perdre le crédit dont elles ont toujours joui à Versailles. De la cour, la dévotion a gagné la ville; toute dame qui se respecte a maintenant son directeur spirituel. Voilà dans quelle société vit notre héros, société pervertie s'il en fut jamais, où bien des femmes déguisent, comme Tartufe, sous des apparences menteuses des désirs d'autant plus violents qu'elles s'efforcent de les tenir plus secrets.

C'est avec le plus vif intérêt qu'on parcourt dans *le Paysan parvenu* cette galerie de portraits de bigotes si habilement tracés par Marivaux. Selon son habitude, il ne vise guère à conduire habilement son intrigue; il s'amuse en chemin; sa préoccupation continuelle est bien moins de nous initier aux aventures de Jacob de La Vallée, que de nous peindre au vif toutes les particularités de caractère de ces fausses dévotes, qui promènent leur hypocrisie dans les églises, mais qui ne refusent pas à l'occasion d'écouter les tendres propos des galants.

Le musée de ces personnages tout confits en piété commence par le portrait des demoiselles Haberd. Il n'y a pas trop à redire à la conduite de ces deux vieilles filles. Assurément elles aiment un peu trop à médire de leur prochain; leurs paroles sont bien de temps à autre mêlées d'un peu de fiel et leurs discussions finissent trop souvent en véritables disputes. Mais du moins leurs mœurs paraissent à l'abri de tout reproche, et si la cadette ressent pour Jacob une passion dont elle ne peut se défendre, son premier désir est de légitimer par le mariage ses tendres sentiments. Dès lors il y a bien encore dans son cœur un petit coin pour les saintes pensées; comme par le passé elle tient à étaler parfois dans les chapelles en renom sa piété exemplaire; mais avant tout elle songe à rattraper en amour le temps perdu, et elle distribue adroitement à son mari tous les trésors de tendresse amassés depuis si longtemps dans son âme. Ecoutez plutôt ce que nous en dit Jacob lui-même:

„ J'ai vu bien des amours en ma vie, au reste, bien des façons de dire et de témoigner qu'on aime, mais je n'ai rien vu d'égal à l'amour de ma femme.

„ Les femmes du monde les plus vives, les plus tendres, vieilles ou jeunes, n'aiment pas de ce goût là, je leur défierais même de l'imiter; non, pour ressembler à mademoiselle

Haberd, que je ne devrais plus nommer ainsi, il ne sert de rien d'avoir le cœur le plus sensible du monde; joignez-y l'emportement, cela n'avance de rien encore; mettez enfin dans le cœur d'une femme tout ce qu'il vous plaira, vous ferez d'elle quelque chose de fort vif, de fort passionné, mais vous n'en ferez point une mademoiselle Haberd; tout l'amour dont elle sera capable ne vous donnera point une juste idée de celui de ma femme.

„ Pour aimer comme elle, il faut avoir été trente ans dévote et pendant trente ans avoir eu besoin de courage pour l'être; il faut pendant trente ans avoir résisté à la tentation de songer à l'amour et s'être fait un scrupule d'écouter ou même de regarder les hommes qu'on ne haïssait pourtant pas.

„ Oh! mariez-vous après trente ans d'une vie de cette façon là, trouvez-vous du soir au matin l'épouse d'un homme, c'est déjà beaucoup; j'ajoute aussi d'un homme que vous aimez d'inclination, ce qui est encore plus, et vous ferez pour lors une autre mademoiselle Haberd, et je vous réponds que qui vous épousera verra bien que j'ai raison, quand je dis que son amour n'était fait comme celui de personne. „

Tout cet amour, qu'elle prodigue avec tant d'effusion, n'empêche pas le jeune Jacob d'être attentif aux charmes des autres femmes qu'il rencontre, et, comme à vue de pays il distingue celles qui ont un penchant particulier pour la galanterie, il ne tarde pas à se mettre dans les bonnes grâces de quelques dames du meilleur monde. Il faut voir avec quelle audacieuse désinvolture il décrit l'amitié qu'il ressent pour mademoiselle Haberd, et la passion qui l'entraîne vers certaines amies de celle-ci. On sent bien qu'il est passé dans les mœurs de fermer les yeux sur ces liaisons honteuses, depuis qu'on a vu Louis XIV “ entourer d'un profond respect „ Marie-Thérèse, et conserver pour La Vallière et bien d'autres de plus tendres sentiments. Le mariage n'est pas encore célébré et déjà il a jeté des regards de convoitise sur son hôtesse et sa fille. Mais laissons ces deux femmes, dont les portraits sont cependant tracés de main de maître, et arrêtons-nous quelques instants à une peinture parfaite de la fausse-dévote, madame de Ferval.

Celle-là n'est pas, comme l'aînée des demoiselles Haberd, une bigote à la paupière clignotante, au profil aiguisé, chez qui la béate contemplation jointe à l'oisiveté et à la gourmandise ont donné au visage, à l'allure tout entière, un air idiot

et repoussant. C'est une veuve, femme du monde, qui étale son luxe dans les églises fréquentées par les gens du bon ton, et qui s'occupe de son salut dans un gentil petit oratoire bien frais, plein de coquetterie. Elle n'est pas cependant tellement détachée des illusions de notre terre qu'elle ne tienne à paraître devant les hommes dans tout l'éclat de sa beauté, et le plus grand déplaisir qu'on puisse lui faire est de lui rappeler que la cinquantaine n'est pas loin. A peine a-t-elle vu Jacob, le mari de son amie, qu'elle a rêvé d'en faire le confident de ses tendres pensées. Du reste, notre héros possède toutes les qualités requises pour cette charge délicate. Il sait quelle discrétion il faut avoir avec les dames d'un tel rang; il a même des arguments tout prêts pour prouver à une dévote qu'il n'y a pas grand mal à reprendre parfois au ciel une petite part de son cœur pour le donner à ses semblables :

“ On est ce qu'on est, et le monde n'y a que voir, lui dit-il; après tout, qu'est-ce qu'on fait dans cette vie? un peu de bien, un peu de mal, tantôt l'un, tantôt l'autre : on fait comme on peut. Après tout on n'est ni des saints, ni des saintes, et ce n'est pas pour rien qu'on va à confesse et puis qu'on y retourne. „

Au reste, point n'était besoin de tant de raisons pour excuser madame de Ferval à ses propres yeux. Elle n'est pas, ma foi, si regardante, et tout me porte à croire que, depuis son veuvage, Jacob n'est pas le premier près de qui elle oublie les sages conseils de son directeur de conscience.

A côté de ces portraits si remarquables de finesse et d'exactitude, il en est de moins achevés, parce qu'ils ne sont pas d'une importance si grande dans l'économie générale de l'œuvre; parfois même, pour des personnages tout à fait accessoires, l'auteur se contente d'une simple ébauche. Mais, sous les moindres traits de ce fécond pinceau, on sent de la vérité, du naturel; sans cesse Marivaux s'est livré à une profonde étude de ce qui l'entourait; son livre est la quintessence de sa vie.

Au roman, tel que l'ont fait Le Sage, Prévost, Marivaux, il ne manque qu'une qualité : j'y vois l'homme agir et penser, je me reconnais en lui; mais, à côté de l'homme, le reste de la création est muet; la nature qui l'entourne ne parle pas à son âme; jusqu'alors le pittoresque est inconnu. J. J. Rousseau sera le premier à comprendre le langage des montagnes, des

lacs, des forêts, la voix majestueuse des éléments; le premier il en exprimera la beauté et la grandeur. Plus que jamais, à partir de ce moment le roman peut s'engager dans la voie de la réalité; il y perdra bien, je l'accorde, quelque peu de la noblesse et de l'élégance qu'il tenait de l'hôtel de Rambouillet; il pourra même se faire qu'à force de vouloir être vrai, il devienne un peu crû; mais, à tout prendre, je préfère encore cet excès de franchise au manque de vérité, à la fausse recherche de la *Clélie* et du *Grand Cyrus.*

ARMAND PITERS.

Bruges, janvier 1875.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(7e *Suite*).

Mirliro ou *Mirlirot* est en outre le mélilot, plante papillionacée et odorante, dont le nom est ainsi travesti dans le langage populaire parisien. Cotgrave le dit formellement: « *Mirlirot as Mélilot,* parisien. » Mais, contrairement à son habitude, le lexicographe ne cite pas la locution populaire dont ce mot fait partie. Elle était cependant connue de son temps,

comme le prouve notre troisième exemple, tiré d'une pièce qui date de 1651. Quoi qu'il en soit, on ne saurait assurer lequel de *mirliro*, terme du jeu de l'hombre, ou de *mirlirot*, forme corrompue demélilot, a suggéré au peuple parisien l'idée de le choisir comme expression fondamentale d'un dicton méprisant. Il y aurait plus de probabilité en faveur de la plante; car les ménagères s'en servaient communément pour parfumer leurs lessives, et on la faisait infuser pour s'en baigner les yeux, quand ils étaient malades. L'un et l'autre produisaient peut-être si peu d'effet, qu'il en eût été absolument de même sans cela; de là le mépris dont étaient à la fois l'objet, et de pareils moyens, et ceux qui n'ont pas de meilleurs résultats; de là le mot consacré pour l'exprimer et qui, bien qu'emprunté à une circonstance particulière, est devenu d'une application générale.

MIRANCU. Apothicaire.

« Respect au capitaine *Mirancu!* Qu'il aille coucher ailleurs; car s'il s'avisoit de jouer de la séringue, nous n'avons pas de canessons pour l'en empêcher. »

L'Apotichaire empoisonné; dans Les Maistres d'hostel aux Halles, p. 292. 1671.

MITE. Remords, au figuré.

« Apprens que j' somm' honnête femme, qu'i n'y a pas un cheveu à ôter d' ma tête, et que j' n'ons fait tort d'un iard à personne. C'est ton *mite,* tu n'en peux pas dire autant. »

Amusemens à la Grecque, p. 16. 1764.

C'est comme si l'on disait: c'est ton ver rongeur, le nom de mite étant donné à des larves d'insectes, surtout de papillons nocturnes du genre teigne, qui rongent les étoffes.

MOULE A POUPÉE. Mal tourné, mal bâti.

« Ah! ah! ah! c' grand benet! a-t-il un air jaune... Dis donc hé! c' *moule à poupée,* qu' veux-tu faire de cette pique? »

Riche-en-gueule, p. 83. 1821.

MOULIN DE LA HALLE. Pilori.

Mais pour qu'à l'avenir tu fass' mieux ton devoir,
Fais réguiser ta langu' sur la pierre infernale,
Et puis j' te f'rons tourner au *moulin de la Halle.*

Amusemens à la Grecque, p. 5. 1764.

ŒIL (A l'). A crédit.

Rendre *à l'œil* un objet, une marchandise quelconque, c'est, en langage populaire, prendre l'un ou l'autre à crédit, et assez communément, avec le dessein de ne pas payer. Les négociants de cette dernière espèce sont un peu de la race des escrocs; ils exercent sans patente, et ne payent d'impôts qu'à la prison. Je ne sais pourquoi ils ont choisi ce terme pour désigner une industrie; ils ne l'ont pourtant pas inventé; ils en ont seulement faussé le sens, en l'accommodant à leur usage.

L'œil est celui de nos organes le plus fertile en applications métaphoriques. La tendresse et la haine, l'attention et la légèreté, la candeur et la ruse, la bonté et la malice, l'intelligence et la stupidité, toutes les passions enfin les plus vives et les plus tumultueuses, comme les mouvements les plus doux et les sentiments les plus délicats, on lit cela dans l'œil de l'homme; et il suffit d'un mot, accompagné de quelques épithètes, pour exprimer et faire comprendre tout cela. Ce n'est que dans ces temps modernes qu'on s'est avisé d'en faire le garant d'une dette contractée avec plus ou moins de bonne foi, en un mot un répondant.

Développons un peu cette matière.

Les Romains avaient une manière charmante de qualifier soit une personne aimée véritablement, soit une personne indifférente, mais qu'on avait intérêt à flatter ou à caresser : ils l'appelaient « mon œil », *ocule mi;* « mon petit œil » *ocelle mi;* « mon très œil », si l'on peut dire, *oculissime.* Toutes ces expressions sont dans Plaute et dans Térence. Je ne sais si les Grecs ne disaient pas aussi ὀφθαλμίδιον, pour *ocelle mi* (1); ils disaient certainement ἐν ὀφθαλμοῖς ἔχειν, aimer comme ses yeux, expression que nous avons également. Notre poëte Desportes a dit :

> Médor qui tenoit seul sa pensée asservie,
> Son cœur, son *petit œil*, son idole, sa vie.

Quelques-uns pensent que prendre un objet *à l'œil*, pourrait bien équivaloir à : prendre d'amitié, sans façon, et comme on

---

(1) Ce mot est dans Aristophane Ἱππεῖς, v. 905; mais non pas pourtan dans ce sens.

en use à l'égard des amis, entre lesquels, dit-on, tout est commun. Mais il ne faut pas envisager cette conjecture avec trop de complaisance.

Voyons-en d'autres.

L'*œil des tailleurs* était autrefois le nom d'un coffre où ils mettaient le reste du drap des habits faits à façon. Quand on leur redemandait ce drap, « ils juroient, dit Oudin, de n'en avoir non plus de reste qu'il en pouvoit tenir dans leur œil. » De là, a-t-on dit, l'origine de notre dicton. Je suis d'avis de traiter cette origine, tirée de la probité des tailleurs, plus sévèrement encore que leurs mémoires, c'est-à-dire d'en rabattre, non pas seulement une partie, mais le tout.

On allègue encore une habitude peu connue de la bonne société, mais assez répandue dans la mauvaise, qui consiste à lorgner une chose ou une personne avec une pièce de monnaie qu'on remet en poche, *avant* de payer. Il n'est pas dit d'ailleurs si l'on paye après, ou si l'on ne paye pas du tout. Envoyons cette dérivation occuper le logement de la pièce de monnaie, et faisons une couture à la poche, afin qu'elle n'en sorte plus.

« Faire quelque chose *à l'œil* » pour obéir, est une locution que je ne voudrais pas déclarer impropre; elle veut dire, faire à commandement. On ajoute *au doigt*, et l'on dit : faire ou obéir *au doigt et à l'œil.*

Saint-Paul s'est servi deux fois d'une expression grecque qu'il a forgée, ὀφθαλμοδουλεία, « service de l'œil, » analogue à la française, mais dont il fait un usage tout différent. C'est au chapitre VI de l'Épitre aux Éphésiens, et au chapitre III de l'Épitre aux Colossiens. Dans ces deux passages, il avertit les serviteurs de rendre à leurs maîtres les devoirs et l'obéissance auxquels ils sont obligés envers eux, mais il leur défend « le service d'œil ou à l'œil. » Nous disons au contraire, parlant d'un maître qui est bien servi, qu'il l'est *au doigt et à l'œil.* « Cette contrariété, dit H. Estienne (¹), vient de deux divers respects, ou diverses intelligences d'une même manière de parler; car quand Saint-Paul défend de servir *à l'œil*, il défend de servir tellement qu'on craigne de faillir, seulement de peur d'estre veu et aperceu. » Si j'entends bien l'interprète, Saint-

---

(¹) *Conformité du langage françois avec le grec,* Introduction.

Paul veut mettre les serviteurs en garde contre les susceptibilités de l'amour-propre.

Ces exemples font assez voir (car j'en omets bien d'autres), quelles variétés de sens peut recevoir le même mot, selon les temps et selon les peuples. Il n'est donc pas étonnant si le nôtre tient de l'imagination du peuple une acception de plus, et si elle est malhonnête. C'est une des plus fortes tendances du langage populaire, que de s'approprier certaines formes de la langue générale, d'imposer aux plus nobles un sens ignoble, aux plus clairs un sens équivoque, de les travestir enfin de telle sorte qu'elles disent ou tout autres choses, ou précisément le contraire de ce qu'elles disent en effet. C'est peut-être conformément à cette tendance que *à l'œil,* dont la vraie signification est *à commandement*, signifie populairement *gratis* ou a crédit, selon l'intention qu'on a de payer ou de ne pas payer.

A l'œil, pris exclusivement dans le sens de crédit, a donné lieu à une autre locution aussi spirituelle que juste, et qui mériterait presque, Dieu et les puristes me pardonnent! d'être du bon style : c'est *ouvrir un œil.* Quand un ivrogne a épuisé son crédit chez un marchand de vin, il *ouvre un œil* ailleurs, c'est-à-dire un nouveau crédit chez un autre marchand. De même, quand il s'est libéré de son premier *œil*, le marchand de vin consent à lui en *ouvrir* un second. Mais il arrive souvent aussi que ce même ivrogne oublie de payer partout, alors tous les marchands de vin qu'il a dupés, lui *ferment l'œil.* Ainsi mis à l'index, au moins dans son quartier, il est certaines rues où il n'ose pas seulement se montrer, et si quelqu'un, dans un but de simple flanerie, l'engage à passer par une de ces rues, il répond *qu'on la pave*, c'est-à-dire qu'elle est barrée. Ce pavage, ce sont ses créanciers.

Je terminerai par cette petite scène de la police correctionnelle, qui confirme ce que je viens d'avancer (1).

« Corel est un des chiffonniers les plus typiques que nous ayons vus s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle.

« Condamné par défaut à treize mois de prison pour escroquerie, il a formé opposition au jugement.

---

(1) Gazette des Tribunaux du 28 septembre 1863.

« *Alexandre Calais*, marchand de vin, expose ainsi les faits :

« M. Corel avait l'habitude de venir prendre des gouttes à la maison; il payait d'ordinaire au fur et à mesure; le voilà qui se met à me devoir cent sous; mais il me dit qu'il avait fait un héritage, et j'*ouvre l'œil* jusqu'à 20 francs.

« *Corel*, avec un geste magnifique : Onze! vous l'avez *ouvert* d'onze seulement, monsieur Alexandre!

« *Le témoin*. Ça ne fait rien. Alors je lui réclame mon argent, et il me dit : « C'est pas tout ça : c'est pas un héritage que j'ai, » c'est deux! » Alors j'*ouvre l'œil* de 40 francs.

« Le lendemain il me dit : « C'est pas tout; j'ai encore le gros » lot. On va vendre le bataclan; il me revient 1265 francs; le » compte est fait, net, là, recta! » A partir de ce moment-là, il ne travaille plus, ne faisant que boire et manger.

« Moi je lui disais : « Eh bien! voyons, cet héritage, quand » le touche-t-on? — « Je vas aller chez le notaire, » qu'il me dit. Il va chez le notaire, et revient furieux : « En v'là une affaire, » qu'il me dit : il ne me revient plus que 700 francs; ils m'ont » rabattu un tas de factures d'épicier, et on me remet à huit » jours pour me donner ce qui me revient. »

« Moi, comme il me montrait des lettres sur son héritage, j'étais tranquille. Alors, huit jours après, je lui dis : « Allons » ensemble chez le notaire. — Je veux bien, » qu'il me dit. Alors il déjeune à la maison, et puis après : « Préparez-vous, » qu'il me dit, pour venir chez le notaire. Moi, je n'ai pas des » effets assez *roublards* (1), je vais en emprunter. » C'est bon, nous convenons de l'heure; je l'attends toute la journée; le soir, je reçois une lettre dans laquelle il me dit qu'il ne lui revient rien de son héritage. J'étais refait. »

OIGNON (Par la vertu d'un)! Sorte de jurement.

Mais *par la vartu d'un oignon*,
Ils sont mariés environ
Comme l'est l'évêque de Chartres
Avec l'abbesse de Montmartres.

Deuxième Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr l'Archevêque de Sens; mai, 1740; dans Pièces et Anecdotes, Ire Pie p. 354.

(1) Assez cossus, distingués.

Un siècle auparavant, les dames de la halle, à qui appartenait naturellement le privilège de prendre à témoin de leur bonne foi un de leurs légumes les plus en crédit, juraient *par la tête aux oignons.*

> Derrière, maintes harangères
> Crioient : *Par la teste aux oignons!*

Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades, p. 15. Paris, 1649.

Oiseaux (Aux). Très-beau ou très-bon, excellent, parfait.

« Ça m'paroît bien tapé, *aux oiseaux*, mamzelle. Fourrez un peu la main sous l'empeigne pour voir tout l'fini d'l'ouvrage. »

Le Galant Savetier, comédie par Saint-Firmin, sc. i. 1802.

Ordre de maitre Jean-Guillaume. Corde de potence.

> Noël Guillaume [1] d'une adresse
> Qui ne sent pas son écolier,
> L'enchevellera [2] de ce collier
> Qu'avecques périphrase on nomme
> *L'ordre de maistre Jean Guillaume.*

La Catastrophe burlesque sur l'enlèvement du Roy, p. 11, Paris, 1649.

Page public. Commissionnaire, crocheteur et décrotteur tout ensemble.

« Ton frère aîné est un grateux de ruisseau, et ton cadet est *page public.* »

Le Goûté des Porcherons, p. 13. 1755.

« Ton fils est *page public*, il porte un nœud d'épaule de bois [3], sur quoi il décrotte les souliers de ses pratiques. »

Le Déjeuner de la Râpée, p. 22. 1755.

Pain perdu. Peine perdue.

« Elle eut beau le tintamarer, le tarabuster, sabouler, pisser des yeux, c'étoit *pain perdu;* quand l'eau bénite est faite, il n'y a plus à y revenir. »

Les Ecosseuses, p. 32. 1739.

---

[1] Fils de Jean Guillaume, le bourreau.

[2] Enchevêtrera.

[3] Boîte à brosses et à cirage.

Le *Pain perdu*, est proprement de la brioche frite. On trouve ce mot pris dans ce sens à la fin de XIV[e] siècle. Il est dit dans des *Lettres de grâce* de 1384 : « Lequel exposant leur respondi que il ne leur avoit que donner fors un pain blanc et du burre;... et lors entrèrent ou dit hostel, disant que ilz en feroient du *pain perdu.* » (1). Mais le mot et l'usage ne paraissent avoir été connus que dans quelques provinces. Dans la bouche du peuple de Paris qui l'ignorait, *pain perdu* n'est que la forme parodiée d'une locution vraie.

PAMPINE. Bouche avec de grosses lèvres et baveuse.

« Et toi, où qu't'iras, vilaine *pampine*, figure à chien, tête de singe, matelas d'invalide? »

Riche-en-gueule. p. 25. 1821.

« Y veut faire son queuqu'z'un avec sa mine de porichinelle; son corps est comme une flûte traparcière, son nez d'perroquet, sa bouche comme les *pampines* d'une vache qu'a la foire. »

Ibid., p. 30.

De ces deux applications différentes dans le même écrit, d'un même mot, l'une à la personne, l'autre à la chose, j'ai tiré l'interprétation que j'en ai donnée. Quant à l'origine de ce mot, je ne la connais pas. Peut-être est-ce une corruption de *babines*.

PAPILLONS D'AUBERGES. Coups de poing, soufflets.

Bientôt à défaut de flamberges
Volent les *papillons d'auberges;*
On s'accueille à grands coups de poing
Sur le nez et sur le grouin.

Les Porcherons, chant III, dans Amusemens rapsodi-poëtiques, p. 147. 1773.

PARLEMENTAGE. Langage bon ou mauvais; langage du palais ou des gens de robe. En bon français, c'est l'action de parlementer avec l'ennemi.

« Le *parlementage* des ordurières de la halle. »

Poissardiana. *Dédicace.* 1756.

---

(1) Du Cange, éd. Didot, au mot *Panis*, p. 57, col. 1.

Un méchant bailli de malheur
S'avisi de rendre eun' sentence
Pour nous établir un tuteur,
Rian qu' pour régir not' pauve bian,
Qui nous coûtait cent francs par an
Que j'ons payé sans rian rabattre,
Et si j'ons disputé comm' quatre.
C't intérêt mangi l' principal;
N'est-c' pas l' chemin de l'hôpital
Des mineurs qui sont en bas âge?
Mais si j' savions l' *parlementage*,
Tous ces Messieux qui ont d'l'honneur,
Auriont réparé not' malheur,
En empêchant tout' leux malice
Par la bonté de leux justice.

Les Citrons de Javotte, p. 14, 15. 1756.

On disait aussi *parlement*, pour langage, conversation, colloque, et *parlementer* pour parler. Voyez mon *Étude sur le langage populaire de Paris*, p. 311.

Parler comme la servante a Pilate.

« Comme elle enfile sa gueule! Ça n' finit pas; ça *parle comme la servante à Pilate.* »

Le Goûté des Porcherons, p. 28. 1755.

Allusion à la servante qui, dans la cour du souverain sacrificateur, demanda avec insistance à Saint Pierre, « s'il n'était pas avec Jésus, de Nazareth? » Je n'ai trouvé ce dicton indiqué nulle part.

Paroli. Parole, style, discours, son de la voix, langage en prose, par opposition au langage en vers. Voici des exemples de ces cinq significations :

« On ne donne plus dans le panneau de vos *parolis.* »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 49. 1789.

« I' n' fait donc pus son journal. C'était stila qu'avait un joli *paroli !* »

L'Intérieur des comités révolutionnaires, par Ducancel, act. II, sc. vii. 1795.

« Il ne te manque plus que de faire le *paroli* d'entrée aux États généraux. »

Les Trois poissardes buvant à la santé du Tiers État, p. 9. 1789.

Ce mot est encore en usage chez les Picards, dans le même sens.

« J' faisons plus d' contenance d'un filet d' vote *paroli* que d'un tas de jazeux qui s' faisont gros comme des bœufs, à cause qu'ils avont pour deux yards d'inloquence. »

Vadé. Lettres de la Grenouillère, lett. xiv. 1755.

« Entonnage des différents couplets qui entrelardent note *paroli* journalier,... pour la facilitance des personnes distillées dans la musique. »

Idem. Le Paquet de mouchoirs, 1re page des airs notés. 1750.

PART. Bonté, obligeance.

Madame BAGUEL.

« C'est-t'y parler, Ça? Monsieux, j' pense tout de d'même que comme vous.

M. DE LA SONDE.

« Ma comère, c'est un effet de... de votre *part.* »

Vadé. Fragment d'une pièce inachevée.

« Oui, il est tout-à-fait intéressant. — Ah, Monsieur, c'est une marque de votre *part.* »

Janot chez le dégraisseur, par Dorvigny, sc. xvi. 1779.

Cette locution est encore des plus familières au peuple parisien.

PISTOLET DE MANŒUVRE. Pierre ou caillou.

« (Ils) chassèrent le sergent et tous ceux qui étoient avec luy, à grands coups de pierres que ces palots nommoient des *pistolets de manœuvres.* »

L'Apotichaire empoisonné, dans les Maistres d'Hostel aux Halles, p. 302. 1671.

PLEUTRE. Homme sans dignité, sans courage, sans considération.

Le Dictionnaire de l'Académie est un grand seigneur qui ne s'encanaille pas souvent et pas aisément. Il en est de lui comme de certains Chapitres d'Allemagne, où nul n'est admis, s'il n'a fait preuve au moins de quatre quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. Les mots nouveaux se morfondent longtemps dans ses antichambres, avant d'être introduits. Tout ce qui sent le parvenu, est tenu à distance. Si pourtant il en pénètre par ci par là quelques-uns, c'est, ou en prenant la livrée des mots comme il faut, ou, comme saint Yves, à la faveur de quelque bon tour. On sait que le patron

des procureurs, n'ayant pu obtenir de Saint Pierre d'entrer dans le paradis, y jeta son bonnet, et qu'ayant reçu la permission d'aller le chercher, il ne voulut plus sortir. Le mot *pleutre,* s'est jeté, lui, de toute sa persomne, dans le palais Mazarin, et y est resté. L'occasion était excellente; l'Académie venait d'achever la définition du mot *pleurs*; elle était sur le point de passer au mot *pleuvoir* qui le suivait jusqu'ici dans l'ordre alphabétique, lorsque *pleutre* fit valoir ses droits. Il déclara qu'étant reçu partout, même dans les meilleures compagnies, il ne voyait pas pourquoi celle où il se présentait, un peu sans façon, il est vrai, se montrerait plus difficile. Il ajouta qu'un jour son emploi ne serait pas dédaigné, même des membres de l'illustre corps. Ainsi il prédit que M. E. Augier écrirait ce vers élégant :

Elle doit me trouver un bon maintien de *pleutre*,

et M. Oct. Feuillet cette phrase si profondément philosophique :

« Que de *pleutres* on voit aujourd'hui rouler carosse? »

Là dessus, on crie *aux voix!* Trois ou quatre collets montés votent contre, le reste vote pour; *pleutre* est admis. Dès lors, tous les dictionnaires interlopes lui ouvrirent leurs colonnes. Il portait le plumet de l'Académie, et il n'y a pas de scrupules qui tiennent contre un plumet.

Un *pleutre,* suivant l'Académie, est un « homme sans courage, qui ne mérite aucune considération. » Cette définition est la bonne; elle donne le sens que *pleutre* avait primitivement. Car, avec son air de nouveauté (et il est en effet nouveau dans la langue française), *pleutre* est ancien dans le patois, et ce patois est le picard. Il y signifie poltron, mou, énervé. De même dans le wallon où il s'écrit *pleutt.* A Paris et dans plusieurs provinces, il a un sens différent, quoique très-étendu; il comprend à la fois le caractère, l'extérieur, la position sociale et les manières. D'un homme ou grossier, ou mal vêtu, ou parvenu, ou d'habitudes vulgaires, on dit, c'est un *pleutre.* Il n'y a que les Wallons et les Picards qui le prennent au sens de poltron. Or, le dialecte picard, grâce surtout aux écrits des trouvères, eut, comme personne ne l'ignore, une influence immense sur la langue française; le génie clair et méthodique de ce *jargon,* ainsi que l'appele Rivarol, ses mots, ses tours, et même sa prononciation un peu sourde, dominent aujourd'hui dans cette

langue. Ce n'est pas la faute du picard si les mots qu'elle en a tirés ont plus ou moins changé de signification, et si, comme font les voleurs, elle a dénaturé ce qu'elle a pris. Avec un peu d'attention, on découvre le larcin, et sous les changements qui la déguisent, on retrouve la physionomie primitive de la chose volée. C'est ce qui a lieu pour *pleutre.* Le sens qu'il a en picard est le sens vrai, et, si je ne me trompe, il est pleinement justifié par l'étymologie.

Pleutre me semble venir en effet, ainsi que le mot *poltron* lui-même, soit du bas latin *pullitra,* poulliat, poulette, soit de *pulletrum,* peutrel ou poulain. Que le caractère de la volatile et du quadrupède soit tel que l'implique le mot *pleutre,* dans le patois picard, c'est ce que personne, je pense, ne contestera. Il y a plus, *peutrel,* jeune cheval et *pleutre* sont le même mot, sauf la transposition de la lettre *l.*

Le fiert si dedens le chastel
Qu'il le tresbusche du *peutrel.*

(*Partonopes de Blois*).

PONT-TORCHON (Demoiselle du). Chiffonnière.

Mais passons promptement au reste,
Au plus plaisant, au plus burlesque;
Voyons les dames aux chiffons,
Damoiselles du pont-torchons.

Le Passe-temps de Ville-Juif, en vers burlesques, p. 6. Paris, 1649.

Pont-torchon est une altération préméditée de Pontorson, ville du département de la Manche, où l'on fabriquait alors, et où l'on fabrique encore aujourd'hui des toiles, élément principal des torchons et des chiffons. Ce qui confirme mon sentiment est la qualification de *mademoiselle de Pont-orson* donnée par une marchande de poisson à une bourgeoise qui dépréciait sa marchandise :

« Parle, hé! Parrette! N'as-tu pas veu madame Crotée, mademoiselle du Pont-Orson, la pucelle d'Orléans? Donnez-luy blancs draps à ste belle espousée de Massy [1] qui a les yeux de plastre. »

Nouveaux complimens de la place Maubert, dans Variétés historiques et littéraires, p. 231. Éd. Jannet.

A continuer. CH. NISARD.

COMPTES RENDUS.

Notions élémentaires de Grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques, *par* E. Egger, *membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, maître de conférences honoraire à l'École normale supérieure, 7e édition.* — Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, éditeurs, 9, rue Cujas.

En rendant compte, il y a environ deux ans, de la Nouvelle grammaire grecque de A. Chassang, nous n'avons fait que mentionner les *Notions élémentaires de grammaire comparée de M. Egger*. Aujourd'hui nous nous proposons de faire connaître un peu mieux à ceux de nos lecteurs qui ne l'auraient pas lu, cet ouvrage remarquable à tant de titres et qui a propagé en France un mouvement si fécond en faveur des études linguistiques. Il y a plus de vingt ans, en effet, qu'il sollicite professeurs et élèves à tourner les yeux du côté de l'Allemagne, pour trouver dans les von Humboldt, les Bopp, les Grimm, les Diez, les Curtius et d'autres la solution de tant de phénomènes de grammaire demeurés jusque là inexpliqués, et dont lui-même en signale déjà un grand nombre en les éclairant à la lumière des principes nouveaux. Mais ce petit livre ne dépasse pas le cadre des notions élémentaires; il soulève plus de problèmes qu'il n'en résout, tout en faisant connaître soigneusement, dans les notes de la fin, les sources où les esprits curieux pourront aller puiser des connaissances plus étendues et satisfaire la curiosité utile qu'il a fait naître en eux. Aussi combien de livres nouveaux, combien de traductions précieuses des livres recommandés la France ne doit-elle pas à cet exposé clair et succinct que M. Egger donne de cette science nouvelle, révélée pour ainsi dire par lui aux professeurs et aux élèves! L'on peut par là se faire une idée de l'influence immense que peut parfois exercer un petit manuel bien fait sur les destinées de l'enseignement dans un pays.

La grammaire de nos jours, au lieu de procéder *à priori*, est devenue science d'observation, dit M. Egger; elle étudie les langues à leur état actuel pour remonter jusqu'à un état plus voisin de leur formation primitive et sous ce rapport elle a eu pour résultat :

1° de constituer en un ensemble la science comparative des principales familles de langues;

2° d'éclairer la grammaire pratique de chaque langue par le rapprochement de certains faits grammaticaux.

A cette occasion, il rappelle le cas locatif et l'instrumental du sanscrit, qui expliquent certains phénomènes grammaticaux du grec et du latin. Il donne ensuite un tableau comparatif des principales langues européennes, où il met en regard plusieurs des mots les plus usuels tels que : père, mère, frère, etc., pour aborder l'alphabet et la phonétique. Il fait des remarques judicieuses sur la place des accents, la conformité du latin à cet égard avec l'éolien ; montre comment les syllabes accentuées ont le mieux résisté dans la transformation des mots latins en mots français ; vous indique quels effets étonnants produit le changement de l'aspiration rude, comme de faire de *vulpecula* l'ancien mot francais *goulpil*. Si vous ignorez qu'il y a beaucoup de négligence dans la ponctuation des manuscrits grecs, M. E. vous l'apprend et vous l'explique par l'abondance en cette langue des particules conjonctives, comme μὲν et δὲ, qui n'ont guère qu'une valeur distributive ; d'autre part les désinences ou flexions, assignant dans les langues anciennes sa valeur ou son rôle à chaque mot dans la phrase, rendaient la ponctuation moins nécessaire et moins nombreuse qu'en français, où la place des mots remplace souvent les désinences. Aussi donne-t-il dans le chapitre suivant « analyse des mots » la signification des flexions ou inflexions : affixes, préfixes, suffixes, formatives, ou caractéristiques, *qui fléchissent* en quelque sorte la racine pour la faire passer d'un sens vague à un sens précis et déterminé.

Il distingue la racine ou radical des flexions, montre combien celles-ci sont rares en français, où l'*e* muet remplace sept terminaisons distinctes dans les mots latins correspondants aux mots français.

Le français n'a guère de mots composés, mais il a des dérivés nombreux d'une grande utilité, comme la terminaison en *ier*, qui marque ou la production, ou la contenance, ou l'usage d'une arme, ou la fonction : pommier, huilier, lancier, huissier. Après avoir considéré les mots en eux-mêmes, il les examine liés dans la proposition (ch. VI) au point de vue grammatical du sujet, du verbe et de l'attribut.

Une chose qu'on ne saurait trop louer dans ce livre, c'est le soin qu'on y a mis de donner à la fois dans les trois langues les termes techniques de grammaire.

Comme dans tout le cours de son livre, M. E. établit au chapitre du *substantif* les ressemblances et les différences que présentent entre eux le grec, le latin et le français ; il signale l'avantage que donne au grec l'emploi de noms patronymiques et du duel, et les facilités que procure à la fois aux Grécs et aux Latins la faculté de pouvoir exprimer par l'adjectif des modifications adverbiales de lieu ou de temps, comme δευτεραῖος ou nocturnus, appliquées aux personnes. L'adjectif en général — sans même exclure les adjectifs déterminatifs — ne diffère guère du substantif, ayant même terminaison que lui et souvent même emploi. Les anciens, dit M. E., avaient raison de n'en pas faire une classe spéciale, mais une espèce dans

la classe générale des noms, différents en cela des Allemands, qui font varier ou non l'adjectif suivant sa place, et des Anglais qui le laissent invariable avant comme après le substantif.

Au chapitre du *pronom,* M. E. nous apprend que son rôle ne consiste pas seulement à remplacer un nom. Il fait observer la symétrie qui existe entre les adjectifs et les pronoms possessifs pour désigner les genres, les nombres, la grandeur, en grec et en latin, et met en regard de cette variété d'expressions, l'uniformité française; il explique pourquoi les pronoms réfléchis n'ont pas de nominatif, comment les noms patronymiques comme Caesarianus sont de vrais possessifs.

Un chapitre intéressant est celui de l'*article,* où M. E. nous montre la relation qui existe entre l'article et les pronoms relatifs et comment, tout en n'ayant pas l'article, le latin l'a fourni aux français par une transformation de ille, illa, illud.

Heureusement M. E. nous explique les *prépositions* autrement qu'en les appelant, dans le langage des mathématiciens, « des exposants de rapports »: appelées, nous dit-il, à exprimer les mêmes rapports que les désinences, elles ont fini par rendre en français les flexions ou désinences inutiles: *juxta, per* ou *ad urbem* n'étant pas plus clairs que *près, à travers*, ou *dans la ville.*

Du verbe. Le verbe par excellence εἶναι, *esse, être,* s'unit si naturellement à l'attribut que presque tous les verbes qu'on rencontre sont des verbes attributifs. M. E. sait la tendance qui existe en Allemagne et ailleurs de considérer l'infinitif et le participe comme n'étant plus des modes du verbe. Malgré la ressemblance incontestable qu'ils présentent avec le substantif et l'adjectif, il persiste néanmoins à les considérer comme des modes du verbe.

L'effacement des flexions du verbe en français nous oblige à employer les pronoms personnels, marqués en latin et en grec par les désinences et exprimés même d'une manière nette dans les formes doriennes en μι, σι, τι, μαι, σαι, ται.

Arrivé aux voix, M. E. divise les verbes d'une façon rationnelle en verbe actif, je frappe, τύπτω; passif, je suis frappé τύπτομαι; actif et passif, λούομαι, je me lave; ni actif, ni passif, je dors, je baille.

Il cite les anomalies que ces voix diverses présentent dans la pratique: πέποιθα, *vapulo;* s'étend ensuite sur le caractère analytique de la langue française, obligée de se servir d'auxiliaires et n'ayant pas de temps simple pour le passif, caractère analytique qu'il a déjà signalé à propos des déclinaisons. Les formes inchoatives ou désidératives des verbes manquent au français, comme aussi les augments et les redoublements. Une dernière remarque fort judicieuse de ce chapitre du verbe c'est que le sens attaché à chaque temps, à chaque mode des verbes grecs et latins n'est pas exactement celui qu'il a dans l'usage.

La *préposition* est le plus souvent l'équivalent d'une flexion casuelle, la *conjonction* celui d'une flexion modale.

La *conjonction* unit des propositions ; quand ce sont des substantifs qu'elle unit, comme fait καὶ, *et*, ce n'est qu'un moyen de résumer deux propositions en une seule.

La *conjonction* coordonne ou subordonne les propositions entre elles.

L'*adverbe* se rattache aux adjectifs et ne modifie qu'une des qualités du sujet ; les adverbes ont des désinences casuelles, comme le locatif et l'instrumental : honnêtement est composé de honesta mente ; dorénavant, de d'ores (dès cette heure) en avant.

SYNTAXE.

La syntaxe a pour but la clarté du langage.

Syntaxe de dépendance : Alexandre vainquit Darius, Alexander vicit Darium. En latin et en grec l'accusatif désigne la dépendance, en français c'est la place occupée par le complément.

Syntaxe d'accord : Pius sum Æneas.

Outre la correction il faut l'harmonie de la phrase. Le français n'est pas plus logique que le grec et le latin dans la construction de la phrase, mais cette construction est une nécessité de l'absence des cas ou flexions. Grâce à ces flexions, les langues anciennes peuvent s'affranchir d'une contrainte semblable à la nôtre, au grand bénéfice de la variété du langage, du pittoresqne et de l'énergie de la pensée. Aussi, dans l'analyse logique appliquée à la période, M. E. met-il en garde les Français contre cette outrecuidance qu'ils seraient plus logiques que les autres peuples synthétiques.

Les cas absolus ne doivent pas être expliqués par des prépositions ; c'est là une vérité généralement reconnue et adoptée, mais M. E. fait observer avec raison que les cas dits absolus sont plutôt relatifs et subordonnés, puisqu'ils peuvent être remplacés par des conjonctions et des propositions secondaires.

Après l'analyse logique M. E. passe à l'analyse grammaticale, où il nous entretient des figures de grammaire et des idiotismes ; puis aux synonymes et à la langue poétique, où il rélève la supériorité du grec et du latin même sur le français quant à l'abondance, la variété des termes propres au langage rhythmé.

Enfin le dernier et non le moins important chapitre de cet intéressant manuel traite des étymologies grecques et latines, de l'étymologie française.

Il montre les Grecs obstinés à découvrir les étymologies de leur vocabulaire sans sortir de leur langue, sans la comparer avec d'autres ; les Latins moins exclusifs à cet égard, à la vérité, mais exagérant l'influence de l'onomatopée dans l'imposition des noms ; enfin la science étymologique entrant depuis un demi siècle seulement dans la voie d'une méthode vraiment scientifique ; il trace quelques règles de classification et d'analyse ; indique l'utilité de l'étymologie pour bien parler et bien écrire la langue française, et place à la fin de son livre un résumé des principales diffé-

rences entre la grammaire des langues grecque et latine et la grammaire française.

Après cette analyse avons-nous besoin d'ajouter que cet ouvrage, signé d'un nom si connu, fait par un homme d'école et pour l'école, s'inspire d'une excellente méthode, qu'il est d'une simplicité lumineuse, que sans empiéter sur le domaine de personne, ni des grammairiens, ni des linguistes, il indique à tous la vraie voie dans laquelle ils doivent s'engager pour faire œuvre utile et fructueuse ? Non, le nom de M. Egger est trop connu pour qu'il soit besoin d'insister sur ces points. Quelle meilleure recommandation peut-il d'ailleurs exister pour un ouvrage que cette approbation accordée depuis 20 ans par la France entière au livre des *Notions élémentaires de grammaire comparée*, arrivé maintenant à sa 7e édition ?

D. K.

Plautus. — Aulularia (La marmite), *nouvelle édition publiée avec une notice, des notes en français, le supplément de* **Codrus Urceus et les imitations de Molière**, *par* E. Benoist, *professeur suppléant à la faculté des lettres de Paris.* — Paris, Hachette, 1874.

La philologie ne cesse de faire de grands progrès en France, et lorsque les savants se mettent à creuser un sujet, ils le font avec une logique, une précision et une clarté admirables. Mais jusqu'ici, il faut bien l'avouer, les éditions des auteurs qu'on met entre les mains des élèves n'ont pas eu une part satisfaisante de cette activité scientifique. Il y en a encore trop qui laissent à désirer et pour la correction des textes et pour l'exactitude des explications. Fr. Dubner était entré dans une bonne voie et les nombreuses éditions classiques que nous lui devons se distinguent par des qualités solides ; mais déjà aujourd'hui plusieurs ne sont plus au courant de la science. Aussi voyons nous avec grand plaisir que l'exemple donné par ce savant est suivi par quelques professeurs. Parmi ceux qui montrent le plus de compétence et le plus d'activité, il faut citer M. E. Benoist. Après avoir publié en 1862 une thèse intitulée *De personis muliebribus apud Plautum*, il a donné plusieurs éditions partielles des pièces du théâtre de Plaute, l'*Andrienne* de *Térence*, et une édition classique de Virgile, qui n'est pas un simple abrégé de son édition savante en trois volumes, mais un ouvrage nouveau à plusieurs égards. L'*Aulularia* de Plaute, qui a paru récemment, est un des meilleurs livres classiques qu'il ait publiés.

L'ouvrage est précédé d'une introduction très-bien faite, dans laquelle l'auteur expose aussi clairement que possible le sujet de l'*Aululaire* et présente quelques considérations fort justes sur la différence qu'il y a entre la comédie ancienne, qui s'empare purement et simplement d'une situation comique pour la présenter sous toutes ses faces, et la comédie

de caractère qui exige une profondeur d'observation à laquelle Plaute ne songeait pas. Quelques notions sur la métrique de Plaute terminent cette introduction.

Quant au texte de la pièce, M. Benoist y a fait quelques suppressions peu importantes, portant toutes sur quelques vers licencieux qu'il était impossible de maintenir dans un livre destiné à la jeunesse. Le texte a été revu particulièrement à l'aide de l'édition critique donnée à Cambridge par M. W. Wagner, et de la collation des manuscrits du Vatican, faite pour cette pièce et publiée en 1872 à Berlin, par M. Lorenz (*Progr. des Kölln. Gymnastums*).

Les notes philologiques qui se trouvent au bas des pages sont claires et concises, elles permettent à un élève de force moyenne de ne pas se heurter à chaque instant contre une difficulté nouvelle, et elles abrégent singulièrement la tâche du professeur. Les archaïsmes sont indiqués avec soin et les particularités grammaticales par lesquelles le langage de Plaute se distingue de celui de l'âge classique proprement dit y sont également signalées.

M. Benoist a aussi relevé avec soin tous les vers que Molière a traduits ou imités de Plaute dans sa pièce de l'*Avare*.

L'ouvrage de M. Benoist est en somme un excellent livre classique et, grâce à lui, les jeunes humanistes pourront lire sans effort l'une des meilleures pièces du plus ancien poëte comique de Rome.

O. M.

Les Pagi de la Belgique *et leurs subdivisions pendant le Moyen-Age* par CH. PIOT, archiviste-adjoint du royaume. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique le 8 mai 1871. Un vol. in-4°, XVIII-260 p.

Il y a déjà bien longtemps que Leibniz a dit : *Res magni laboris esset, sed utilissima in historia medii ævi, si quis ex scriptoribus coævis et diplomatibus mappas geographicas conficeret*. Après environ deux siècles, ce vœu du grand homme est loin encore d'être réalisé. Dans le domaine des études historiques, il y en a peu qui aient fait moins de progrès que la géographie du moyen-âge. Cela tient d'une part à la très-grande difficulté qu'elle oppose aux recherches, de l'autre à l'aridité de ces recherches elles-mêmes, qui, après avoir absorbé toute l'activité d'un homme, parviennent rarement à gagner l'attention d'un grand nombre de lecteurs. Il faut donc être doublement reconnaissant à ceux qui se jettent bravement dans la voie de ces explorations ardues, et qui doivent bien des fois s'ouvrir un chemin à travers les ronces et les broussailles d'une route non encore frayée. Ces hommes n'ont pas manqué à notre pays. La question des *Pagi* de la Belgique, notamment, a fait l'objet des savantes recherches de Wastelain et de Raepsaet; en se bornant à

un sujet plus limité, le P. De Marne, dans l'appendice de son *Histoire du comté de Namur,* a fait une excellente dissertation sur les limites de l'ancien *pagus* de Lomme. Plus récemment, les *pagi* de Brabant et de Waes, ainsi que l'ancien Hainaut, ont été étudiés d'une manière approfondie, les deux premiers par M. De Vlaminck, l'autre par M. Ch. Duvivier. Mais en somme, il nous manquait jusqu'à présent un ouvrage traitant la question tout entière *ex professo*, et à l'aide de toutes les lumières que les recherches les plus récentes nous ont fournies. Ce livre nous le possédons aujourd'hui, grâce à l'infatigable travail et aux patientes recherches de M. Piot. Veux-je dire par là que sur tous les points controversés il nous apporte une solution définitive, et qu'il a épuisé la matière? J'en suis bien loin; dans des sujets aussi vastes et aussi difficiles, une telle prétention ne saurait être affichée, et l'auteur, j'imagine, ne se flatte pas lui-même d'un espoir pareil. Quand on pense aux difficultés quasi-inextricables que présente par exemple l'étude des *pagi* d'Ardennes, de Hesbaye et de Taxandrie, on croirait qu'un malin génie s'est complu à multiplier les obstacles sous les pas des explorateurs, à les conduire par des chemins d'abord faciles et pleins de découvertes jusqu'à un terme où ils se trouvent arrêtés net, et obligés de revenir sur leurs pas pour recommencer toute la route à nouveaux frais, et peut-être avec tout aussi peu de succès. Mais au moins, si nous ne trouvons pas ici des solutions de tous les points controversés, ce livre nous initie à toutes leurs difficultés, expose l'état de chaque question et fournit les moyens de marcher plus avant. J'ajouterai que plus d'une fois l'auteur est parvenu à une pleine certitude sur des points qui avaient défié les efforts des précédents érudits. Ainsi, ses excellentes recherches sur les limites et les subdivisions du grand *pagus* de la Ménapie me semblent définitives.

La méthode suivie par M. Piot dans ses recherches était faite, d'ailleurs, pour le conduire à des résultats certains. Il a dépouillé avec un soin minutieux tous les actes et tous les diplômes où les noms des localités sont indiqués avec celui du *pagus* auquel elles appartiennent, et il en a dressé, pour chaque *pagus* spécialement, des tableaux synoptiques qui, on peut le dire, sont la partie principale de son livre, et dont la confection a coûté des études très-longues et très-pénibles. Le lecteur peut parcourir ainsi, d'un seul coup d'œil à peu près, tout l'ensemble des sources à consulter: le tableau, divisé en six colonnes, lui apprend: 1° le nom français et le nom latin de chaque localité, avec l'indication du *pagus*, auquel elle est assignée; 2° la date sous laquelle elle est citée; 3° l'évêché et 4° le doyenné dont elle faisait partie; 5° sa situation actuelle et 6° le diplôme qui en fait mention. Ce travail est répété pour chaque *pagus*, puis pour chacune de ses *subdivisions* et c'est ce procédé rigoureusement scientifique qui donne une grande valeur à l'ouvrage, car il ne laisse guère de place à la conjecture personnelle. Du commencement jusqu'à la fin, on ne marche qu'appuyé sur les preuves les plus irrécusables.

Il est facile de comprendre qu'un livre comme celui-ci ne se prête guère à l'analyse ; il doit son principal mérite à l'exactitude de ses renseignements, et cette dernière qualité, la plus importante dans un ouvrage scientifique, ne peut être reconnue que par le lecteur de l'ouvrage lui-même. Je me contenterai donc d'avoir signalé le remarquable travail de M. Piot, qui est vraiment un manuel indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Belgique au Moyen-Age. Une carte géographique très-détaillée, ajoutée au volume, nous fait voir les diverses divisions et subdivisions de notre pays en *pagi majores, mediocres* et *minores*. Enfin, pour qu'au point de vue scientifique rien ne manquât à son travail, l'auteur l'a fait suivre de deux tables alphabétiques : la 1re, précieuse par ses renseignements bibliographiques, contient le titre de tous les livres cités dans le cours de l'ouvrage ; la 2e, des plus copieuses, donne le nom de toutes les localités citées, avec renvoi à la page où il en est parlé.

Le livre de M. Piot sera remarqué à l'étranger; il est à désirer que nos compatriotes ne soient pas sans connaissance d'une publication qui fait honneur à la science belge.

GODEFROID KURTH.

Bibliotheca Historica, ou indication de tous les ouvrages historiques nouveaux, paraissant en Allemagne et à l'étranger.

Il est inutile de recommander aux lecteurs cette excellente publication, qui paraît tous les six mois à Göttingue, par les soins de M. Müldener, et que la *Historische Zeitschrift* donne chaque fois en appendice de ses livraisons. La *Bibliotheca Historica* en est aujourd'hui à sa vingt-deuxième année d'existence, et elle est devenue indispensable à tout travailleur. L'intérêt que mérite un travail de ce genre me suggère une observation dont, je l'espère, le savant éditeur voudra bien tenir compte : pourquoi la Belgique est-elle écartée pour ainsi dire systématiquement de son catalogue, ou, lorsqu'elle y figure, n'est-elle représentée que d'une manière tout à fait incomplète et inexacte ? Dans le 2e semestre de 1873, et dans les deux semestres de 1874, la Belgique n'est pas même nommée, quoique la Turquie, l'Afrique, l'Australie elle-même figurent sur la liste, et il ne faut pas croire qu'elle soit comprise dans la désignation de *Pays-Bas* : car sous cette rubrique ne sont mentionnés exclusivement que les livres hollandais. Mais j'ignore si ce silence complet ne nous est pas plus favorable que les mentions qu'on veut bien faire de nous. Ainsi, dans le 1er semestre de 1873, on nous consacre une subdivision du catalogue ; trois ouvrages (!) y sont indiqués : 1° *traduction hollandaise* d'un brochure politique de M. de Laveleye, publiée à *Kampen en Hollande ;* une autre brochure politique de M. Ryckers, publiée *à Ruremonde en Hollande ;* 3° le livre de MM. Bock et Willemsen sur le trésor de St Servais *à Maestricht,*

publié en allemand *à Cologne en Prusse*. Dans la 1re livraison de cette année 1875, on nous fait encore une fois la grâce de s'occuper de nous, et on indique, comme contingent de notre pays pendant toute la période sémestrielle, une nouvelle brochure de M. de Laveleye, publiée *en traduction hollandaise à Amsterdam*. Voilà tout. Les savants étrangers qui se fieraient à la *Bibliotheca Historica* pourraient avoir une singulière opinion de notre pays ! Vraiment, une pareille négligence ne se justifie pas pleinement pas l'état déplorable de notre bibliographie nationale, dont je me suis déjà plaint ailleurs et auquel il est urgent de porter remède. Quand un catalogue affiche, comme celui-ci, la prétention d'être complet, il ne peut plus invoquer aucune excuse pour se dispenser de l'être. Au demeurant, il fallait plus que de la négligence pour ne pas connaître, au moins, les principales productions historiques de notre pays; il en est parmi elles qui sont connues à l'étranger aussi bien que chez nous. Ignorerait-on, en Allemagne, que nous sommes plus riches que beaucoup d'autres pays en productions sur notre histoire nationale? La liste des ouvrages de ce genre qui paraissent tous les ans chez nous remplirait facilement plusieurs pages de la *Bibliotheca Historica*. Moi-même j'ai rendu compte ici de quelques-uns des plus récents, et M. Müldener trouvera, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, et dans d'autres revues plus spéciales, comme le *Messager des Sciences Historiques*, d'amples indications. Qu'il veuille donc bien rendre à notre pays la place qui lui revient : sa publication y gagnera en valeur, et justifiera mieux son titre.

GODEFROID KURTH.

Note. On me dit que ces critiques s'appliqueraient tout aussi bien à la *Bibliotheca Philologica*. Je transmets l'observation à qui de droit, avec l'espoir qu'elle ne sera pas perdue.

Essai sur les piles, *par* A. CALLAUD. *Ouvrage couronné par la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.* Deuxième édition. Paris, Gauthier-Villars, 1875. VIII-124 p. in-18. et 2 planches. Prix :

L'auteur fait ainsi connaître son ouvrage dans la préface : L'*Essai sur les piles* sera utile à tous ceux qui n'ayant pas fait une étude spéciale de l'électricité voudront en aborder les applications. Les maîtres même pourront retirer quelque fruit des idées et des faits exposés par un praticien. La première partie de la brochure est théorique. La seconde fait connaître les diverses sortes de piles, leur valeur au point de vue des diverses applications qu'elles comportent, leur prix d'achat et d'entretien. La troisième partie traite des soins à donner aux piles pour qu'elles produisent le maximum d'effet, avec le moins de dépense possible.

La seconde et la troisième partie du petit livre de M. Callaud ne peuvent être appréciées que par des praticiens comme lui. Il est lui-même inventeur d'une pile qui porte son nom et qui est adoptée exclusivement par l'administration du télégraphe, en France, et, sous d'autres noms, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis. Mais la première partie pourrait être beaucoup plus claire; et l'auteur aurait dû s'abstenir de donner son avis sur maintes théories physiques dont il est inutile de parler à propos des piles.

VARIA.

Revue critique *d'histoire et de littérature,* recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. De la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 3 Avril : **Egger,** Notions élémentaires de grammaire comparée, 7e édit.; Les substantifs verbaux, 2e éd. (M. B.). **Stender,** Histoire critique de la fable de l'expédition des Argonautes (P. Vidal-Lablache). **Busson,** Contribution à l'histoire de la ligue de paix conclue entre plusieurs villes allemandes en 1254 (Rod. Reuss). — Du 10 : *Rig-Veda-Sanhitâ,* p. p. **Max Müller,** t. VI (A. Barth). **Wimmer,** Histoire de l'écriture runique dans le Nord (K. Maurer). **Lenz,** Le roi Sigismond et Henri V d'Angleterre (Rod. Reuss). **De Magny,** *Les Souspirs,* p. p. **Courbet** (T. de L.). — Du 17 : L'*Aryabhatiya,* p. p. **Kern** (A. Barth). **Hehn,** Introduction en Europe des Plantes cultivées et des Animaux domestiques, 2e éd. (F. Baudry). **Teuffel,** Histoire de la littérature romaine (Julien Havet). — Du 24 : **Diawaliki,** Le *livre des Locutions vicieuses,* p. p. **H. Derenbourg** (Barbier de Meydard). **Rivière,** Histoire des Institutions de l'Auvergne (A. Molinier). **Pétrarque,** L'*Africa,* p. p. **Pingaud** (Léonce Couture). **Feugère, Érasme** (Th. Gerold). **De Rémusat,** Lord Herbert de Cherbury; Histoire de la Philosophie en Angleterre (Y.). — Du 1r Mai : **D'Eichthal,** Le Site de Troie; **Perrot,** Excursion à Troie (P. Vidal-Lablache). **Tuetey,** Les Écorcheurs sous Charles VII (Rod. Reuss). **Froment,** Essai sur l'éloquence judiciaire en France avant le XVIIe siècle ; L'Éloquence et le Barreau dans la première moitié du XVIe siècle (Léonce Couture). **Gevaert,** Histoire et théorie de la musique de l'antiquité, t. I. (E.). — Du 8 : Recherches Orientales, p. p. **Derenbourg, Ethé, Loth, Müller, Philippi, Stade** et **Thorebecke** (M. J. de Goeje). **Heller,** Études criti-

que sur le texte de la *République* de Platon (Charles Graux). **Dahlmann**, Sources de l'histoire d'Allemagne, p. p. **Waitz**, 2e éd. **Riezler**, Les adversaires littéraires des Papes, au temps de Louis de Bavière (Th. Gérold). **Ritter**, Histoire de l'Union évangélique, t. II (Rod. Reuss). — Du 15 : Le *Dîwân* de Moslim, p. p. **De Goeje** (Barbier de Meynard). **Vernes**, Histoire des Idées Messianiques (X.). **Romero de Castilla y Perosso**, Les Archives de Simâncas (Alfred Morel-Fatio). **J. Hillebrand**, La littérature uationale allemande au XVIIIe et XIXe siècle, 3e éd., p. p. **K Hillebrand** (C. J.). — Du 22 : **De Goeje**, Contributions à l'histoire des Tsiganes (E. Fagnan). **L. Müller**, Supplément à son édition des Fables de Phèdre. Lettre adressée à l'empereur Théophile par les Pères d'un concile tenu en 836 à Jérusalem, p. p. **Sakélion** (L. Duchesne). **Tholin**, Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais (R. L.) Recueil de bons mots du XVe et du XVIe siècle, p. p. **Papanti**. **Landau**, Contributions à l'histoire de la Nouvelle en Italie. Contes populaires catalans, p. p. **Maspons y Labros**, 3e série (Th. de Puymaigre). Chansons russes contemporaines, p. p. **Kirèjevsky** et **Bessonoff** (A. Kirpitchnikoff). — Du 29 : **Boissier**, La Religion romaine d'Auguste aux Antonins (C. de la Berge). **Mayhoff**, Nouvelles Études sur le texte de Pline l'Ancien (Emile Chatelain). **Bartsch**, Chrestomathie provençale, 3e éd. Jeux de l'enfance, recueillis p. **Maspons y Labros**. **Dantès**, Tableau chronologique et alphabétique des principaux événements de l'histoire du monde. Le drame populaire de *Faust*, p. p. **Engel** (***). **Cortambert**, Histoire des progrès de la Géographie de 1057 à 1874.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 18. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

OBSERVATIONS SUR LE PROGRAMME DES COURS DES ATHÉNÉES ROYAUX.

La *Revue*, comme l'indique son titre, est l'organe de l'instruction supérieure et moyenne en Belgique. Étrangère aux débats politiques et religieux, elle ne poursuit qu'un seul but, le progrès de l'enseignement. Dans ces limites, elle laisse à ses collaborateurs la plus grande somme de liberté possible, c'est-à-dire qu'elle fournit aux différentes théories l'occasion de se manifester librement, pourvu qu'on observe la loi des convenances et de la modération, « loi que l'on peut maintenir, comme l'a très-justement fait remarquer M. Faider, sans porter atteinte à la liberté scientifique[1]. » Sans doute, la direction de la *Revue* s'est constamment efforcée de faire prévaloir certains principes et certaines méthodes, qui, d'après elle, sont intimement liés aux intérêts de la science et de l'enseignement, mais elle est persuadée qu'en matière scientifique, si l'on veut aboutir à une conviction raisonnée, il faut laisser à toutes les opinions le droit de se produire. *Audiatur et altera pars* n'est pas seulement un adage de droit : c'est un principe également applicable aux investigations de la science. La Direction de la *Revue* y restera toujours fidèle, tout en se réservant le droit de combattre ouvertement les opinions qui ne lui paraîtraient pas fondées.

Nos lecteurs se rappelleront sans doute que dans le dernier

[1] Discours prononcé lors de la séance d'ouverture de la société pour le progrès des études philologiques et historiques. *Revue*, XXII, p. 78.

numéro de la *Revue*, nous avons appelé leur attention sur un article relatif au programme des cours dans les athénées royaux. Nous avons ajouté que, d'après nous, cet article méritait d'être sérieusement médité par tous ceux qui s'intéressent en Belgique aux progrès des études moyennes. Mais d'un autre côté, nous avons cru devoir faire nos réserves sur quelques-unes des idées contenues dans ce travail. Ce sont ces réserves que nous allons maintenant formuler, en faisant, à notre tour, connaître notre avis sur quelques particularités du nouveau programme, dressé en conformité de l'arrêté royal du 16 août 1874.

Considéré au point de vue du développement des facultés intellectuelles, de cette gymnastique de l'esprit dont on a tant parlé dans ces dernières années, le nouveau programme, nous le constatons à regret, ne nous paraît pas satisfaire à toutes les exigences d'une saine pédagogie. On peut même dire qu'à certains égards il est le contrepied du fameux adage *non multa sed multum,* consacré par l'expérience des siècles.

Mais à qui incombe la responsabilité de ce fait regrettable? Faut-il la faire remonter au Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen? En aucune façon, et c'est là un point capital, sur lequel nous sommes en complet désaccord avec notre collaborateur S. X.

Depuis 1850, époque de la réorganisation de notre enseignement moyen, jusqu'en 1869, les études dans les athénées royaux suivaient une marche constamment progressive. On avait pris à cœur d'y assigner aux littératures anciennes cette place que, d'après les meilleurs esprits, elles doivent occuper dans la section des humanités. Grâce aux méthodes préconisées par le Conseil de perfectionnement et par MM. les inspecteurs, et mises en pratique à l'École normale, on formait peu à peu notre corps professoral à ces études à la fois grammaticales, historiques et littéraires qui sont comprises en Allemagne sous le terme générique de philologie. Mais à partir de 1869, on a commencé à changer tout cela. L'explication des auteurs grecs et latins, dont l'incomparable utilité pour la formation du goût littéraire a été démontrée dans un discours de Stuart-Mill (reproduit par la *Revue)* par des arguments auxquels on n'a pas même essayé de répondre, — cette explication a été en grande partie remplacée par des sommaires et de sèches analyses. Désormais, dans les classes supérieures, c'est principalement au moyen de

résumés qu'on devait faire connaître les classiques, et dès la quatrième, les professeurs devaient établir des comparaisons plus ou moins littéraires entre des écrivains dont bien souvent les élèves savaient à peine épeler quelques pages. Plus de syntaxe approfondie, comme la *loi* le prescrit; l'étude sérieuse de la langue était remplacée par nous ne savons quoi de superficiel à la portée des gens du monde qui n'ont pas fait d'études.

Voilà un premier mal qui, sous prétexte de progrès, a été introduit dans notre enseignement moyen. Mais ce mal, dont nous constatons par notre propre expérience l'intensité croissante dans les examens de candidature en philosophie et lettres, où les épreuves sur le latin deviennent de plus en plus insuffisantes, faut-il en rendre responsable le Conseil de perfectionnement? Nous ne craignons pas d'affirmer hautement le contraire. Le nouveau système a été en quelque sorte imposé au Conseil par un homme d'infiniment d'esprit, qui était alors Ministre de l'intérieur et dont nous avons plus d'une fois, non sans quelque vivacité, combattu les idées en matière d'enseignement.

Qu'est-il arrivé depuis? Presque chaque année, à la Chambre des Représentants, l'organisation de notre enseignement moyen a été en butte aux plus vives attaques. On y a fait naître *la question du grec;* on y a décrié, dans des termes parfois très-étranges, notre enseignement grammatical, qu'il fallait, disait-on, remplacer par des méthodes abrégées, bonnes *peut-être,* selon nous, pour enseigner l'allemand aux futurs commis-voyageurs, mais qui ne sont pas du tout cette gymnastique de l'esprit qui doit former les futurs avocats, médecins ou professeurs.

Puis, après avoir fait ainsi la guerre aux études classiques, on a indiqué une foule de choses excellentes à introduire ou à représenter plus largement au programme. Ce sont les langues vivantes, s'est-on écrié, dont les jeunes gens ont bien plus besoin de nos jours que de grec et de latin, dont nul se soucie. Donnez-nous plus de géographie, a-t-on dit d'un autre côté de la Chambre. Y a-t-il une science plus nécessaire que la géographie? C'est ainsi que la plupart des branches du savoir humain, recommandées par des orateurs différents, sont venues demander tour à tour une place plus ou moins

grande au programme. Les ennemis des langues anciennes oubliaient que dans chaque athénée il y a une section professionnelle, où l'on trouve réalisées toutes leurs demandes. Mais dans un gouvernement parlementaire, les représentants du pouvoir doivent nécessairement tenir compte des vœux exprimés par les Chambres, et le Conseil de perfectionnement, à son tour, a dû jusqu'à un certain point s'inspirer de ces vœux. Ce Conseil n'est pas, comme on le croit assez communément, maître absolu de la situation. A plusieurs reprises et tout récemment encore, si nous sommes bien informés, il a formellement demandé que, dans la section des humanités, le nombre des années d'études fût porté à sept. Pourquoi le Conseil a-t-il réclamé cette réforme avec tant d'insistance? Parce qu'il comprend mieux que personne que si l'on veut, sans porter atteinte à l'enseignement des littératures anciennes, introduire de nouvelles branches au programme des humanités, ou augmenter l'importance de celles qui y figurent déjà, il faut nécessairement prolonger la durée des études, à l'instar de ce qui se passe en Allemagne et en France, où elles embrassent un espace de huit, neuf et même dix années. Mais jusqu'à présent le Gouvernement, mû par des raisons que nous échappent, peut-être par la connaissance qu'il a des dispositions de la Chambre, n'a pas cru devoir accéder à ce désir, auquel, pour notre part, nous nous sommes toujours ralliés et qui, il n'y a pas longtemps, a été formulé avec autorité par la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*. Voilà ce qui explique la fausse position dans laquelle se trouve le Conseil de perfectionnement. D'un côté on lui refuse, dans la section des humanités, cette septième année d'études qu'il ne cesse de réclamer; d'un autre côté on veut qu'il prépare un programme où il soit tenu compte des vœux exprimés par la Chambre. Dans cette situation comment peut-on raisonnablement exiger qu'il élabore un programme à tous égards satisfaisant? Le temps, a-t-on dit avec raison, est l'étoffe dont la vie est faite. Le temps, dirons-nous à notre tour, est l'étoffe dans laquelle on découpe les programmes. Si cette étoffe est complétement insuffisante pour les matières qu'il s'agit d'y introduire, le programme devra inévitablement s'en ressentir: il ressemblera à un vêtement trop étroit, et

constituera en quelque sorte pour les élèves une camisole de force.

Ce n'est donc pas au Conseil de perfectionnement, nous ne saurions assez le répéter, qu'il faut imputer les imperfections qu'on a signalées dans le programme; cela est tellement vrai que deux membres éminents de ce Conseil ont, sous le ministère de M. Van den Peereboom, donné leur démission, parce que, après avoir en vain personnellement insisté auprès du gouvernement pour obtenir une année de plus, ils pensaient qu'il était dorénavant impossible de s'occuper avec succès du perfectionnement du programme.

Nous ne pouvons pas non plus partager l'opinion de notre collaborateur S. X. lorsqu'il dit que le soin de réviser le programme devrait être confié à une commission prise exclusivement parmi les hommes d'école. Il voudrait que cette commission se composât 1° de deux professeurs d'université, représentant les lettres et les sciences; 2° d'un professeur de l'école militaire; 3° d'un professeur de l'école du génie civil ou de l'école des mines; 4° des inspecteurs de l'enseignement moyen; 5° de préfets des études et de professeurs de l'enseignement moyen ayant enseigné les branches principales des humanités; 6° d'un inspecteur de l'enseignement primaire.

Il est évident que dans le Conseil de perfectionnement doivent se trouver, en nombre plus ou moins considérable, des hommes pratiques, représentant plus spécialement l'école. Mais cela n'est-il pas le cas actuellement? N'y trouve-t-on pas plusieurs professeurs d'université, dont deux ont fait partie de l'enseignement moyen? L'école militaire et l'école des mines n'y sont-elles pas représentées? Les inspecteurs de l'enseignement moyen en sont-ils exclus? N'y rencontre-t-on pas des professeurs d'athénée? Il est vrai que tous n'y ont pas voix délibérative et qu'il faudrait peut-être l'accorder à ceux qui en sont dépourvus. Mais ce n'est là, après tout, qu'un détail; toujours est-il que l'élément scolaire proprement dit est largement représenté au Conseil. Quant à l'inspecteur de l'enseignement primaire que M. S. X. voudrait y voir figurer, nous ne voyons pas à quel titre on l'y introduirait. Il n'appartient pas certainement, en matière d'enseignement moyen, à cette catégorie d'hommes *compétents* dont notre collaborateur voudrait composer le Conseil.

Mais serait-il bon, comme le propose M. S. X., que ce Conseil se composât exclusivement d'hommes d'école? Nous sommes d'un avis diamétralement opposé. Les hommes d'école, comme presque tous les spécialistes, voient généralement le monde à un point de vue exclusif. Ils oublient trop souvent que, dans l'organisation sociale, il y a d'autres intérêts à sauvegarder que ceux de la science. Ces intérêts doivent avoir au sein du Conseil leurs organes autorisés, afin d'empêcher les empiétements de l'école. Il nous paraît donc nécessaire d'adjoindre aux représentants de la science des hommes éminents pris dans d'autres sphères de la société, qui, tout en s'intéressant à l'enseignement, ne perdent jamais de vue la place qui lui est assignée à côté des autres branches de l'activité humaine; c'est-à-dire que nous donnons une pleine et entière approbation au principe général qui a prévalu jusqu'ici dans la composition du Conseil de perfectionnement.

Nous devons encore relever quelques inexactitudes qui se sont glissées dans le travail de M. S. X. D'après le programme de nos athénées, dressé en conformité de l'arrêté royal du 16 août 1874, le nombre des heures de leçon dans la section des humanités est de 27 pour la classe préparatoire, de 28 pour la sixième et la cinquième, de 30 pour la quatrième et la seconde, de 31 pour la troisième et de 32 pour la rhétorique. Encore ce chiffre de 32 n'est-il pas rigoureusement exact, puisque l'astronomie n'est enseignée en rhétorique que pendant le dernier trimestre, à raison d'une heure par semaine. Or, dans les gymnases allemands, dont nous avons les programmes sous les yeux, le nombre des heures de leçon est généralement de 30 pour les sept classes supérieures et de 28 pour la huitième. Nous avons dans le temps visité des gymnases où l'on avait 33 et même 34 heures. En Hollande, il y a 32 heures de leçon dans toutes les classes. Il n'y a donc guère de différence sous ce rapport entre la Belgique et les pays qui nous entourent, et l'on ne comprend pas comment M. le Dr. Dreser, de Spire, dont M. S. X. reproduit l'opinion, a pu dire que notre système d'enseignement constituait une *torture humaine*. Il peut certes, nous ne lui en faisons pas un grief, se réjouir de n'être pas Flamand; mais il n'a pas le droit de justifier cette préférence par l'absence, dans les gymnases allemands, de cette prétendue torture humaine dont seraient victimes les élèves des athénées belges.

D'ailleurs, même en tenant compte des heures d'étude prescrites par le règlement général, nous ne trouvons, en ce qui concerne par exemple l'athénée de Gand, que 54, 55, 56 et 58 heures de travail par semaine dans les différentes classes, sauf en rhétorique où il y en a 62; ce qui fait en moyenne 9 $^1/_2$ heures de travail par jour. Nous voilà certes passablement loin de ces *dix à douze* heures dont parle M. Dreser. Non, quoiqu'on en ait dit, le nombre des heures de leçon et d'étude n'est pas excessif dans les athénées belges, à condition bien entendu que les autorités compétentes réussissent à faire disparaître de notre enseignement moyen cette plaie qui consiste dans l'exagération presque générale de l'étendue et du nombre des devoirs à faire à domicile. Nous savons que l'on a à lutter en cette matière contre les tendances du corps professoral, mais l'autorité devrait intervenir énergiquement pour couper court à ces tendances d'une manière efficace. Le mal, nous le répétons, n'est pas là. Il ne réside pas non plus dans l'introduction au programme de l'étude sérieuse des langues modernes. La racine du mal, le πρῶτον ψεῦδος est ailleurs : il se trouve dans l'insuffisance du nombre des années d'études. La nécessité d'augmenter ce nombre est évidente. Elle a été reconnue et proclamée par tous les hommes compétents. Le Conseil de perfectionnement qui, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, ne se compose pas exclusivement d'hommes d'école, a plus d'une fois déjà, de la façon la plus sérieuse, appelé l'attention du gouvernement sur cette nécessité. Mais les Chambres, à ce qu'il paraît, n'accepteraient point une réforme dans ce sens. Pourquoi? A cause de la résistance des pères de famille? Mais cette résistance est-elle bien aussi grande qu'on le dit? Ce qui peut en faire douter, c'est que les colléges des Jésuites ont huit classes, et que malgré cela les pères de famille n'hésitent pas à y envoyer leurs enfants en plus grand nombre qu'aux colléges à six classes.

D'ailleurs, lorsqu'il s'agit de la conscription militaire, on fait bon marché de la résistance des pères de famille. Pourquoi donc, lorsqu'il s'agit de l'organisation de l'enseignement moyen, attache-t-on tant d'importance à l'opposition de certains pères de famille, opposition qui, du reste, n'a jamais été constatée?

Craint-on peut-être la dépense qui résulterait de l'adjonction d'une septième année d'études dans la section des humanités,

non pour l'État (car cette objection serait ridicule), mais pour les communes qui ont des colléges?

Ce serait une crainte bien mal fondée. La plupart des établissements de l'enseignement moyen ont si peu d'élèves dans la classe supérieure, que le même professeur pourrait facilement réunir les élèves de première et de seconde année de rhétorique; il n'y aurait, à notre connaissance, que les athénées de Bruxelles et de Liége pour lesquels on devrait nommer un second professeur, si l'on voulait faire rester les élèves une année de plus. Ou bien, pourquoi ne profiterait-on pas de l'existence de la *classe préparatoire* (classe qui n'a plus sa raison d'être, comme la *Revue* l'a déjà démontré), pour y faire commencer les véritables humanités? Si l'on s'arrêtait à cette seconde mesure, qui oserait encore réclamer au nom des pères de famille?

En attendant qu'on réalise cette réforme, dont la nécessité devient de jour en jour plus évidente, voyons si le système actuel n'est pas susceptible de certaines améliorations.

Nous avons constaté avec plaisir quelques modifications apportées au programme du latin et du grec. Ainsi l'on ne voit plus Plutarque en troisième, et les comparaisons littéraires entre des historiens qu'on sait à peine épeler ont également disparu. Mais il reste encore trop de traces de ce que le gouvernement, mal inspiré, avait ajouté en 1869. Nous ne voyons pas du reste qu'on ait agi dans cet ordre d'idées d'une façon tout-à-fait logique. Pourquoi, par exemple, maintient-on encore en quatrième les *notions biographiques sur les fabulistes,* ainsi que les *notions littéraires sur la fable,* quand on croit pouvoir s'en dispenser lorsqu'il s'agit de l'histoire, de César et de Justin? Pourquoi donne-t-on en troisième des *notions littéraires sur les historiens* (Tite-Live et Salluste), tout en pensant qu'on n'en a pas besoin pour comprendre Ovide, Boileau, Massillon et les auteurs flamands? En poésie, il y a des notions littéraires sur l'idylle, l'ode, etc.; ne font-elles pas double emploi avec *l'explication de l'art poétique* de Boileau? Quant à nous, nous restons persuadés que dans les classes supérieures il s'agit uniquement de donner des auteurs une explication approfondie, une explication vraiment philologique. Si l'on fait cette recommandation aux professeurs, il est inutile de parler encore de *notions littéraires*. Ne sait-on pas que l'*explication littéraire* fait partie intégrante de l'explication philologique, et que

celle-ci comprend beaucoup plus que tout ce qu'on a mis au programme ? Du reste, on fait et l'on a toujours fait dans les classes supérieures l'*analyse littéraire* des morceaux expliqués : peut on la faire sans donner aux élèves quelques *notions littéraires ?*

Signalons encore quelques points qui nous paraissent susceptibles d'amélioration, même dans le système des six années d'études. La *Revue* l'a déjà dit deux fois, et nous ne cesserons de le répéter, l'enseignement le moins bien organisé est celui de l'histoire. Dans la classe préparatoire, on a l'*histoire des peuples orientaux qui ont été en rapport avec le peuple hébreu;* en sixième, *notions sommaires sur l'histoire des peuples orientaux.* Nous voudrions bien qu'on nous expliquât clairement en quoi l'*histoire des peuples orientaux* diffère des *notions sommaires sur l'histoire des peuples orientaux.* Si la première expression dit plus que la seconde, pourquoi enseigne-t-on cette histoire d'une manière plus étendue dans la classe préparatoire qu'en sixième? Si les professeurs sont forcés de procéder autrement que le programme ne l'indique, pourquoi ne cherche-t-on pas à donner dans le programme des indications précises? En cinquième, on à l'histoire de la Grèce et une partie de l'histoire romaine; en quatrième, on achève l'histoire romaine.

Voilà donc l'histoire ancienne distribuée entre quatre années, sans même que chaque partie de cette histoire forme un ensemble pour chaque année. En quatrième, le cours est terminé et l'on n'y revient plus. Qu'est-ce que les élèves peuvent avoir retenu, une fois arrivés en rhétorique, de cette histoire ainsi distribuée et forcément mal apprise? D'un autre côté, ne craint-on pas de les dégoûter de cet enseignement fait par pièces et par morceaux pendant quatre années? En outre, le *Manuel* qui a été adopté et imposé exclusivement, et *qui n'a été composé que pour les élèves de quatrième,* est-il bien placé dans les mains des élèves des classes inférieures? Nullement; il est déjà bien fort pour ceux de quatrième.

La *Revue* l'a déjà dit : en Allemagne, il y a deux ou trois cours d'histoire pour toute la durée de l'enseignement moyen; chaque cours est complet en lui-même et *proportionné à l'intelligence des élèves;* de cette manière les élèves répètent une ou deux fois l'histoire ancienne, celle du moyen-âge et l'histoire moderne, et chaque fois on ajoute des faits importants, ou

on envisage ceux qu'ils connaissent à un point de vue plus élevé. Pourquoi n'imiterait-on pas en cela l'Allemagne, à laquelle nous avons déjà emprunté tant de choses? Ne devrait-on pas, puisque nous n'avons que six années d'études, n'enseigner l'histoire suivie qu'en quatrième, en y commençant par l'histoire ancienne, et ne faire voir aux élèves de 11 ou de 12 ans que les principales époques de l'histoire universelle au moyen de biographies, c'est-à-dire par l'histoire de l'homme illustre qui représente chaque époque? Si l'on suivait cette méthode, il y aurait une véritable répétition, mais à des points de vue différents, et l'on aurait des chances pour faire mieux connaître et retenir les faits les plus importants. Cette organisation a eu, dans le temps, l'approbation de MM. Devaux, Stas, Faider, etc., et du ministre de l'intérieur M. Rogier. Néanmoins on ne l'a pas maintenue, non point par des raisons à l'abri de toute discussion, mais parce que tel professeur ne la comprenait pas, et aujourd'hui, au lieu d'inspirer aux élèves des classes inférieures le goût de l'histoire, en la leur présentant à l'aide des grandes figures historiques des temps anciens et modernes, on les ennuie en les accablant d'une foule de dates et de noms propres, qui ne disent rien à leur imagination ni à leur intelligence.

Dans la section professionnelle, l'enseignement de l'histoire est organisé d'une manière moins rationnelle encore. En sixième, en cinquième et en quatrième, on consacre *une* heure par semaine à l'histoire ancienne, et *une* heure par semaine à l'histoire de la Belgique. Quelqu'un sans doute est venu dire : « Beaucoup d'élèves sortent de l'athénée après avoir fait leur quatrième ; il est regrettable qu'ils ne connaissent pas l'histoire de la patrie ; changeons le programme pour ces élèves qui ne continuent pas leurs études. » Autrefois, on faisait d'autres raisonnements ; on disait : beaucoup d'élèves sortent de l'athénée après avoir fait leur cinquième ; mettons la *tenue des livres* en quatrième, et nous les retiendrons une année de plus. Cela valait mieux, car cela ne dérangeait pas le système adopté pour les *sciences commerciales*. A part ce qu'il y a d'irrationnel dans cette manière d'enseigner l'histoire, il faut avouer que les deux cours parallèles doivent nécessairement se nuire l'un à l'autre. D'ailleurs, quels résultats peut-on obtenir avec *une* heure par semaine d'histoire de Belgique, suivie *d'une* heure d'histoire

ancienne, *sans répétition* dans aucune classe? On peut dire que les élèves sortiront de l'athénée sans savoir ni l'histoire ancienne ni l'histoire de la patrie; bien plus, on peut affirmer qu'arrivés en quatrième, ils auront déjà oublié ce qu'ils avaient appris en sixième et en cinquième, en supposant qu'ils l'aient jamais bien su, ce dont nous sommes forcés de douter.

Une bonne organisation des études ne peut se faire que pour des élèves qui font des études complètes. A-t-on jamais songé à désorganiser l'enseignement des humanités en faveur des jeunes gens qui ne continuent pas leurs études? Cependant on peut dire que la moitié est dans ce cas.

On a fait trop ou trop peu pour les élèves qui ne poursuivent pas leurs études. On dit que ces élèves, qui deviendront avec le temps des électeurs, doivent nécessairement avoir appris l'histoire de la Belgique; mais il leur serait plus nécessaire encore d'avoir des *notions sur les institutions du pays*, de connaître la *géographie politique et administrative de la Belgique.* Tout cela est réservé aux élèves de rhétorique. C'est une inconséquence, mais une inconséquence heureuse, selon nous, et dont nous félicitons le gouvernement. Dans les écoles moyennes, la plupart des élèves ne font pas la troisième année d'études, où l'on enseigne l'histoire de la Belgique; a-t-on jamais eu l'idée de bouleverser l'organisation de l'enseignement historique en faveur de ces futurs électeurs?

Nous bornons là pour aujourd'hui, le temps nous faisant défaut, nos observations sur le nouveau programme; mais nous comptons y revenir plus tard, et nous dirons aussi alors un mot de l'étrange circulaire faite, il y a six ans, pour défendre formellement aux professeurs d'enseigner la syntaxe approfondie du latin après la quatrième.

J. Gantrelle, A. Wagener.

LE CODEX BRUXELLENSIS

DU FLORILÉGE DE STOBÉE.

(Suite).

TIT. IV.

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
3 (p. 96, l. 1)	Ἡσιόδου	Ἡροδτ
(ib., l. 2)	θέλῃ	θέλει
7 (ib., l. 11)	ξύνοιδεν	σύνοιδεν
(ib., l. 12)	ἁμαρτάνει τὸ μέγεθος, ὕστερον δ' ὁρᾷ	ἁμαρτάνει· τὸ μέγεθας δ' ὕστερον ὁρᾷ
15 (p. 97, l. 6)	φρονεῖν	εὖ *add.* (Cf. Mein. *Praef.*, p. XII.
16ᴬ (ib., l. 10)	φόρημ'	φόρημα
22 (ib., l. 25)	νοήσῃ	νοήσει
(ib., l. 26)	φρασσάμενος—ἀμείνω	*om.*
(ib., l. 27)	πίθηται	πείθηται
46 (p. 101 l. 9.)	καθάπερ	σὲ *add.*
48 (ib., l. 20)	γιγνώσκω	γινώσκω
50 (p. 102, l. 18)	ἐγὼ	ἔγωγε
(ib., l. 21)	ἀμφισβητῶσιν	ἀμφισβητησῶσιν
(ib., »)	ὅπη	ὅπως
53 (p. 103, l. 3)	ποδηγετέειν... ὀχέειν	ποδηγετεῖν... ὀχεῖν
69 (p. 104, l. 15)	τὸ λοιπὸν οὐδὲν ἐστι	τὸ λεῖπον οὐδὲν ἐστιν
79 (p. 105, l. 7)	διώκουσι	διώκουσιν
	[ζωῆς — δεδοικότες	*om.*
84 (ib., l. 16)	δὲ	*om.*
(ib., l. 19)	ἐν τῷ περιπατεῖν	ἐν τῷ περιπάτῳ
85 (ib., l. 21)	ἔφη	φησι
86 (ib., l. 22)	Διογένης ἔλεγε	ἔλεγε δὲ (dans le ms. ce fr. vient immédiatement après le fr. 84)
93 (p. 106, l. 23)	λέγει	*om.*
(ib., l. 24)	οὖλας τρίχας ἔχω	οὖλας ἔχω τρίχας
95 (p. 107, l. 13)	τἄλλα	τὰ ἄλλα

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
102 (p. 108, l. 21)	καὶ τοῦ	καὶ τὸ
(ib., l. 23)	ἄπλετος καὶ ἄλογος	ἄλογος καὶ ἄπλετος
(ib., »)	οὐκ	οὔτε
(ib., l. 24)	αἰδέονται	δέονται
(ib., »)	σπουδαιεστάτων	σπουδαιοτάτων
(ib., l. 26)	Καδμηίην	Καδμείην
105 (p. 109, l. 7)	τεθωυμάκασι	τεθαυμάκασι
117 (p. 111, l. 27)	Ἀλλ'	*om.*
(p. 112, l. 3)	ἀπειρία πραγμάτων, ἀλογιστία	ἀπειρίας πραγμάτων καὶ αλογιστίας
(ib., l. 6)	ταῦτα καὶ	καὶ *om.*
(ib., l. 6, 7)	διὰ ταῦτα — φέρουσι	*om (homœoteleuton)*
(ib., l. 11)	αἰτιῶνται	αἰτιᾶται *ex corr.*
(ib., »)	δυσχεραίνουσι	δυσχεραίνει
(ib., l. 12)	λυπρός	λυπηρός
(ib., l. 13)	ὁ Ἴων	ὁ *om.*
121 (p. 113, l. 1)	δ'	δὲ

Tit. V.

34 (p. 116, l. 17)	ὁ Σωκράτης ἔλεγεν	ὁ αὐτὸς ἔλεγε (ce fr. vient dans le ms. après le fr. 43).
41 (p. 117, l. 11)	ἔλεγεν	εἶναι *add.*
43 (ib., l. 20)	εἶπεν· « ὁ. ἐλ. »	« ὁ ἐλ. » εἶπεν
45 (ib., l. 26)	γυμναζόμενον	γυμναζόμενος
54 (p. 119, l. 15)	ἡγοῦμαι	ἡγοῦ
(ib., l. 15, 16)	καθ' ἡμέραν	καθημέραν
(ib., l. 16)	κόσμιον καὶ σώφρονα	σώφρονα καὶ κόσμιον
55 (ib., l. 19)	κέρδους ὀργῆς ἡδονῆς λύπης	κέρδους ἡδονῆς ὀργῆς λύπης
(ib., l. 22)	ἔχε εἰς	ἔχεις πρὸς
(ib., l. 23)	ἀξιώσειας	ἀξιώσεις
(ib., l. 24)	δ'	δὲ
(ib., l. 26)	ἐπιβλέπῃς	ἀτυχίας (*ex corr.*; prim. man. εὐτυχίας) ἐπιβλέπῃς
(ib., l. 26, 27)	ὡς ἄνθρωπος ὢν	ὡς ἄνθρωπος εἶ
(ib., l. 28)	εἰ καταμάθοις	εἰ καταμάθῃς
(p. 120, l. 2)	ἀεὶ πονεῖν	φιλοπονεῖν
(ib., »)	αὐτοῦ	ἑαυτοῦ

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
60 (p. 121, l. 6)	τὴν ἀμφοτέρας φυγαδεύουσαν	*om.*
(ib., l. 13, 14)	τὰ δὲ ὑπὲρ ἡδονῶν	*om.*
61 (ib., l. 19, 20)	τὰς προσηλούσας — ἡδονάς	ταῖς προσηλούσαις — ἡδοναῖς *ex corr.*
66 (p. 122, l. 28)	γε	τε
67 (p. 123, l. 19)	ὃν τρόπον ἡμεῖς	ὃν τρόπον καὶ ἡμεῖς
(ib., l. 20)	φησίν	φησί
(ib., l. 22)	καθίσας	καθήσας
(ib., l. 23)	μή τί σοὶ κέκλοφα;	τί σοι κέκλοφα;
(ib., »)	πᾶν	*om.*
(ib., l. 27)	ἀνδρείας	ἀνδρίας
(ib., l. 28)	ἐνδεὴς εἶς	ἐνδεὴς εἴης
(ib., l. 31)	σοι	*om.*
(ib., »)	ἢ	*om.*
(ib., »)	γρᾴδια φύστην	γραδιο φύρτην (*sic*)
(p. 124, l. 5)	οἱ	*om.*
(ib., l. 6)	χειμῶνος	χειμῶνι (*sed* θέρους)
(ib., l. 9, 10)	λέγοι	λέγει
(ib., l. 10)	γὰρ ἂν	ἂν *om.*
(ib., l. 13)	τὸν ἀπαντήσαντα	V. Beving, p. 15, 16 et Mein. *Praef.*, p. XV.
(ib., l. 16)	ἐπαίτιος	ὑπαίτιος
(ib., »)	αὐτή	αὐτῇ
(ib., l. 16, 17)	παράφοροι	παράφρονοι
(ib., l. 20)	ἐπιλαμβάνῃς	ἐπιλαμβάνοις
(ib., l. 23)	ὥσπερ	ὡς
(ib., l. 24)	οὐχ' ὑπὸ	οὐχὶ ὑπὸ
(ib., l. 27)	αὑτὸν	αὐτὸν
(p. 125, l. 4)	ὅς ἐπεί τις	ἐπεί τις αὐτον
(ib., l. 6)	τὸν κίονα	v. Beving, p. 16, 17, Mein., *Praef.*, p. XV.
(ib., l. 6, sq.)	« βέλτιστε », ἔφη κ. τ. λ.	« βέλτιστε », φησί, « τοῦτον ὦθει προστάς » v. Beving et Mein. l. l.
(ib., l. 8, sqq.)	ἀλλ' ὡς πρὸς τὸν ἀέρα κ. τ. λ.	ἀλλ' ὡς πρὸς τὸν ἀέρα πράττων (*ex corr.*; *pr. man.* φράττῃ?) εὐνοίᾳ (*ex corr.*; *pr. man.* εὐδίᾳ?) καὶ

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
		διεστείλω ψύχους καὶ συνεστείλω, οὕτω καὶ πρὸς τὰ ὑπάρχοντα δι' εὐπορίαν, διάστειλον ἀπορίᾳ καὶ σύστειλον
68 (p.128, l. 25, 26)	μιᾷ φορητόν, μιᾷ ἀφόρητον	μίαν φορητὴν καὶ μίαν ἀφόρητον
(ib., l. 28)	ἀδελφός	ἐστι *add.*
(ib., „)	ἐστι	ἐστιν
74 (p. 131, l. 10)	Αἰσχίνου	Αἰσχιλ
(ib., l. 11)	χρὴ καθαρὸν	καθαρὸν χρὴ
(ib., l. 12)	μηδὲ δέχεσθαι	μηδ' ἐνδέχεσθαι
75 p. 131, l. 15, 16)	περιφερόμενόν τι γέγονε	περιφερόμενον γέγονέ τι
(ib., l. 16, 17)	μετρίως ἔφαψαι	κοσμίως μετάλαβε (*in marg.* rec. man. μετρίως ἔφαψαι)
(ib., l. 17, 18)	οὔπω ἐλήλυθε;	οὔπω ἥκει;
(ib., l. 18, 19)	ἀλλ' ἐκδέχου κατὰ σὲ γενέσθαι. αὐτό	ἀλλὰ περίμενε μέχρις ἂν γένηται κατὰ σέ
(ib., l. 19, 21)	οὕτω — τῶν θεῶν	οὕτω πρὸς τέκνα, οὕτω πρὸς γυναῖκα, οὕτω πρὸς ἀρχάς, οὕτω πρὸς πλοῦτον, καὶ ἔσῃ ποτὲ ἄξιος τῶν θεῶν συμπότης
(ib., l. 21)	ἂν δὲ	καὶ *add.*
(ib., l. 22)	τῶν θεῶν συμπότης	συμπότης τῶν θεῶν
(ib., l. 23)	ἀλλὰ συνάρχων	ἀλλὰ καὶ συνάρχων
(ib., „)	καὶ Διογένης	καὶ *om.*
(ib., l. 24)	τ' ἦσαν	τε ἦσαν
(ib., l. 29)	ἐστι	*om* (Cf. Mein., *Praef.*, p. XVI)
(ib., „)	ἐπιπονώτερον	ἐπωδυνότερον (Cf. Mein., *l. l.*)
80 (p. 132, l. 16)	ἐν ἀνδρὶ	ἐν *om.*
83 (ib., l. 28)	εἶπέν τις	τις εἶπεν
90 (p. 134, l. 3)	ἀλλὰ	ἀλλ'
(ib., l. 4)	φόβον	φόβου
(ib., l. 5)	λογισμὸν	τὸν λογισμὸν
(ib., l. 6)	πενίαν	πενίᾳ
98 (p. 135, l. 14)	τὴν κατάποσιν	Le ms. met la virgule après κατάποσιν

Fr.		Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
98	(p. 135, l. 14, 15)	τὸν λόγον πικράζειν	πικράζειν τὸν λόγον
110	(p. 137, l. 7)	ἔσῃ δ' ἐλεύθερος, ἂν	ἔσῃ δὲ τοιοῦτος ἐάν
	(ib., l. 8)	οὔτε Ἐπαμεινώνδας	οὔτ' Ἐπ.
	(ib., l. 10)	ὁ δὲ σωτὴρ ὁ δὲ θεὸς	ὁ δὲ θεὸς ὁ δὲ σωτήρ
	(ib., „)	προσηγορεύθησαν	ἀνηγορεύθησαν
123	(p. 139, l. 7)	μηδὲ	μὴ
124	(ib., l. 14)	ὂν	ὢν
	(ib., l. 15, 16)	ἀμαθία — ἐπονείδιστος	εὐήθειά ἐστιν ἐπονείδιστος.
125	(ib., l. 30, 31)	μητὲ ἄλλου — ψυχῆς	μὴ δεόντως σφόδρα, ὡς τῆς ψυχῆς
	(ib., l. 31)	ὅπως ὡς	ὡς *om.*
	(p. 140, l. 2)	τἄλλ'	τὰ ἄλλα
	(ib., l. 3)	ἅπαντα	*om.*
127	(ib., l. 13)	φιλογέλωτας	φιλογέλωτα
	(ib., l. 15)	τὸ τοιοῦτο	τὸ τοιοῦτον
130	(p. 142, l. 6)	ὡδὲ	ὧδε
	(ib., l. 9)	καθ' αὑτὸ	*om.*
	(ib., „)	οὐδέν	οὐδὲ κακόν *add.*
	(ib., „)	τῇ	*om.*
	(ib., l. 11)	γίγνεται	γίνεται
	(ib., l. 13)	οὐδ'	οὐδὲ

Tit. VI.

6	(p. 146, l. 4, 5)	ἔλεγεν	ἔλεγε
34	(p. 150, l. 13)	Ὁ Ζήνων	ὁ *om.*
43	(p. 151, l. 20)	φανερῶς ἂν	φανερῶς γὰρ
45	(p. 152, l. 5)	τῆς	*om.*
	(ib., l. 6)	τῆς	*om.*
48	(ib., l. 28)	ὑπὸ παθῶν κρατούμενον	ὑπὸ παθῶν ἐνοχλούμενον καὶ κρατούμενον
56	(p. 153, l. 29)	Κάτων	ὁ αὐτὸς (dans le ms. ce fr. vient après un autre fr. attribué à Caton.)
62	(p. 156, l. 22)	οὔτε	οὔτοι (*ex corr. pr. man.* οὔτω?)
	(ib., l. 28)	νοσῇ	νοσεῖ
	(ib., „)	ἕνεκα	εἵνεκα
	(p. 157, l. 5)	πολὺ	*om.*
	(ib., l. 6)	ἐστίν	ἐστί
	(ib., „)	δ'	δὲ

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
62 (p. 156, l. 16)	τοῦ τῶν γυναικῶν καλλωπισμοῦ	τοῦ καλλωπισμοῦ τοῦ τῶν γυναικῶν
(ib., l. 23)	ὡς ἂν εὔοπτοι ὦσιν	ὡς ἂν εὔοπτοι ὦσι (*ex corr.* Mein., *l. l.*)
(ib., „)	ἐν	*om.*
(ib., l. 32)	τις	ἂν *add.*

Tit. VII.

	Περὶ ἀνδρείας	περὶ ἀνδρίας (*ubique* ἀνδρία)
3 (p. 161, l. 11)	πριαίμην	ὠναίμην
(ib., l. 12)	χαλαΐσιν	χ.. αῖσιν *ras.* (Leg. χεναῖσιν. Cf. Cobet, N. L., p. 293)
4 (ib., l. 17)	γιγνώσκων	γινώσκων
26 (p. 165, l. 20)	πολίων	πόνων
(ib., l. 21)	δουλεύουσιν	δουλεύουσι
28 (ib., l. 27)	γίγνεσθαι	γίνεσθαι
39 (p. 167, l. 20)	πολεμίους	πολέμους
44 (p. 168, l. 29)	τοῦ αὐτοῦ	ἔφη ὁ αὐτός
48 (p. 169, l. 13)	βασιλεύς	βασίων
49 (ib., l. 21)	εἴρετο	ἤρετο
54 (p. 170, l. 18, 19)	ἔρχεσθαι	ἄρχεσθαι
(ib., l. 19)	ἐξῆλθε	ἐξῆλθεν
64 (p. 173, l. 16)	πεντακοσίων	φ′
(ib., l. 18, 19)	Λεωνίδην	Λεωνίδαν
(ib., l. 20)	οὕτως	οὗτος
(ib., l. 21)	ὦ τριακόσιοι	*om.*
74 (p. 177, l. 28)	πάλιν	δὲ *add.*
(ib., „)	πότερον	εἴη *add.*
(p. 178, l. 1)	ὁρῶ δ'	ὁρῶ γάρ
(ib., l. 10)	ἀλλήλων τοὺς ἀνθρώπους	τοὺς ἀνθρώπους ἀλλήλων
(ib., l. 13)	φύσιν	τὴν φύσιν
75 (ib., l. 18)	εἶπεν	εἰπεῖν
(ib., l. 19, 20)	ὅτι ὁρῶ σε ἀδίκως ἀποθνήσκοντα	σὲ ἀδίκως ὁρῶν ἀποθνήσκοντα *ex corr.* (pr. man.: δὲ ἀδίκως ἀποθνήσκοντα. Le copiste ayant omis les mots ὅτι ὁρῶ, le correcteur a intercalé ὁρῶν après ἀδίκως)

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
75 (p. 178, l. 21)	αὐτοῦ	*om.*
(ib., l. 21, 22)	Ἀπολλόδωρε	*om.*
76 (p. 179, l. 7)	τι	*om.*
(ib., l. 8)	ἄνδρες	*om.*
(ib., l. 12)	τις	*om.*
(ib., l. 14)	δεῖν ζῆν	διαζῆν
(ib., l. 15)	δὲ	εἰ *add.*
(ib., l. 16)	μέντἂν	ἂν
(ib., l. 17)	εἰσάγοι	εἰσαγαγεῖν
(ib., l. 20)	ὦ ἄνδρες	ὦ Ἀθηναῖοι
(ib., l. 21)	μὴ ὄντα	οὐκ ὄντα
(ib., l. 22)	οἶδεν	οἶδε
(ib., l. 27)	οἶδε	οἶδεν

Tit. VIII.

13 (p. 183 l. 13)	πόλιν	γαῖαν (Cf. Cobet, N. L., p. 293)
(ib., ")	ἀνορθώσειεν	ὀρθώσειεν
16 (ib., l. 25)	ἔφησε τὴν ἀγωνίαν	τὴν ἀγωνίαν ἔφησε
22 (p. 185, l. 10)	οὐκ οὖν	οὐκοῦν
(ib., l. 13)	που	*om.*
(ib., l. 16)	οὐ καὶ ἡ ὀνομαζομένη	οὐκ ἂν ὀνομαζομένη
(ib., l. 17)	δή	*om.*
(ib., l. 18)	οὐκ οὖν	οὐκοῦν

Tit. IX.

22 (p. 189, l. 16)	βούλεται	βούληται
(ib., l. 17)	ἀπέσχετο	ὑπέσχετο
(ib., l. 20)	διατηρεῖ μόνον	διαθηρώμενος
23 (ib., l. 23)	Αἰσχύλου	Αἰσχιλ
27 (p. 192, l. 20)	γίνοιντο	γένοιντο
(ib., l. 21)	δεήσεσθαι	δεηθήσεσθαι
30 (p. 193, l. 2)	τε	*om.*
(ib., l. 3)	ἀλλ'	*om.*
35 (ib., l. 14)	παρά	ὑπό (Cf. Bast, *Lettre critique à M. Boissonade*, Paris, 1805, p. 117 et 194)

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
43 (p. 194, l. 23)	ἐπιγίγνωτκε	ἐπιγιγνώσκεις
46 (p. 195, l. 2)	ἔχων	ὀρθόν *add.*
51 (ib. 195, l. 30)	ἰσχυρότατα	ἰσχυρότερα
(p. 196, l. 2)	εἶναι προσήκει	*om.*
53 (ib., l. 11)	δικαιότατος	περὶ τούτου *add.*
54 (ib., l. 15)	προσειπέν	προσεῖναι
(ib., l. 17)	ἦμεν	εἶναι
55 (p. 197, l. 6)	μὲν δὴ	μὲν ἀνὴρ
(ib., l. 11)	οὗτος	Placé dans le ms. après . μέγας

Tit. X.

18 (p. 234, l. 6)	εἷς τις	εἴ τις
29 (p. 235, l. 28)	ἀεὶ	αἰεὶ (Cf. Mein. *add.* T. IV, p. LVIII)
(ib., l. 30)	ἀκέεσθαι	ἀκέσασθαι
30 (p. 236, l. 3)	ἂν στήσειεν	ἀνύσειεν
52 (p. 238, l. 28)	τοῦ φιλαργύρου	τῶν φιλαργύρων
53 (p. 239, l. 4)	δ'	δὲ
69 (p. 241, l. 27)	πλέονος	πλείονος
(ib., „)	ἐπιθυμίη	ἡ ἐπιθυμίη
(ib., „)	παρεὸν	παρὸν
(ib., l. 28)	Αἰσωπηίη	Αἰσωπείη
(ib., „)	ἰκέλη	ὁμοίᾳ
(ib., „)	γιγνομένη	γινομένη
72 (p. 242, l. 18)	γὰρ	*om.*

Tit. XI.

7 (p. 245, l. 11, 12)	Λυδία — ἀλάθεια	Λυδία μὲν λίθος μηνύει χρυσόν. ἀνδρῶν δὲ ἀρετὴν σοφίαν τε παγκρατὴς ἀληθεία
14 (p. 246, l. 6)	Ἰαμβλίχου Σωπάτρῳ	Ἡροδοτ
(ib., l. 11)	τοῖς νοητικοῖς	τοῖς νοητοῖς *ex corr.* (pr. scr. νοητικοῖς)
(ib., l. 14)	περὶ αὐτοῦ	περὶ αὐτὸ
23 (p. 248, l. 3)	ἐκ τῶν πρὸς Τάτ. —	ἐκ τοῦ πρὸς Τάτ περὶ ἀληθείας. —

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
(p. 248, l. 4)	περὶ ἀληθείας, ὦ Τάτ,	ὦ Τάτ,
(ib., l. 7)	συνεστός	συνεστὼς
(ib., »)	δ'	δὲ
(ib., l. 10)	αὐτοπῦρ — αὐτογῆ	αὐτὸ πῦρ — αὐτὸ γῆ
(ib., l. 11)	αὐτοαὴρ	αὐτὸ ἀὴρ
(ib., l. 14)	καὶ ἀέρος	ἔχει καὶ ἀέρος
(ib., l. 18, 19)	ὦ Τάτιε	*om.*
(ib., l. 20)	ὀλίγα δὲ	καὶ *add.*
(ib., »)	ἀλλά δὲ	δὲ *om.*
(ib., l. 21)	πλάνος	πλάνη
(ib., »)	ὦ Τάτιε	*om.*
(ib.. l. 23)	γίγνεται	γίνεται
(ib., l. 25, 26)	τῇ γραφῇ	τῆς γραφῆς
(p. 249, l. 7)	ὦ Τάτιε	ὦ Τάτ *ubique* (Mein. *Praef.*, p. XXII : « Fort. ubique » Τάτ scribendum, ha- » betque id h. l. Trinc. »)
(ib., l. 11)	φαντασίαι εἰσὶ	φαντασιαι δ' εἰσὶ
(ib., l. 11, 12)	ἀληθῆ νοῶ καὶ λέγω	*om.*
(ib., l. 13)	τί δαί;	τί δέ;
(ib., l. 15)	ἐνθάδε,	ἐνθάδε;
(ib., l. 18)	μήτε ὑπὸ ὕλης	μὴ ὑπ. ὕλ.
(ib., l. 21)	ὁρᾷς	ὁρᾷς·
(ib., l. 23)	μηδὲ	μήτε
(ib., »)	ἂν	*om.*
(ib., l. 25)	μένον	μόνον
(ib., l. 28)	τὸ ἐξ	καὶ ἐξ
(ib., l. 29)	μένον	μόνον
(p. 250, l. 7)	τὸ μένον καὶ ἀίδιον	τὸ μόνον ἀίδιον
(ib., l. 8)	ὁ	*om.*
(ib., l. 11)	γεννητὸν	γενητὸν
(ib., l. 15)	ἐφ' αὐτῷ	ἐφ' αὐτὸ
(ib., l. 20, 22)	ὃν καὶ — γνωρίζω	*om.*
(p. 251, l. 1)	τοῦτον δημιουργὸν γνώριζε	τοῦτο δημιουργὸν νόμιζε
(ib., l. 2)	γ'	*om.*
(ib., l. 4)	ἀδύνατον	οὐ δύνατον
(ib., l. 5)	οὖν καλεῖν δεῖ τὰ τοιαῦτα	οὖν δεῖ καλεῖν ταῦτα

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
(p. 251, l. 8)	νεανίσκου φαντασίαν	φαντασίαν *om.*
(ib., l. 9)	φαντασίαν	*om.*
(ib., l. 10)	φαντασίαν	φαντασίας ?
(ib., l. 14)	οὕτω	οὕτως

Tit. XII.

1 (p. 252, l. 10)	κακοῖς	καλοῖς
4 (ib., l. 16)	οὖν	*om.*
(ib., l. 17)	ἀληθει'	ἡ ἀληθεία
5 (ib., l. 20)	λέγεσθαι	ἑλέσθαι
14 (p.253, l. 15)	τῶν	*om.*
20 (p. 254, l. 10)	Χῖος	χίος
(ib., l. 11)	γήραι	γήρᾳ
(ib., l. 14)	οὖν	δὲ
(ib., „)	ὁ	*om.*

Tit. XIII.

1 (p. 258, l. 20)	φράζε	φράσαι *ex corr.*
39 (p. 263, l. 20)	μοι	με
(ib., „)	ἐπισκώπτεις	ἐπισκο(?)πτεις
44 (p. 264, l. 11)	παρέξεαι	παρέξει
(ib., l. 12)	τῷ	τὸ
(ib., l. 15)	τῶν	περὶ τῶν

Tit. XIV.

3 (p. 265, l. 18)	κλῇθρον	κλεῖθρον
10 (p. 267, l. 23)	ἐξοκέλλουσιν	ἐξοχυλούσιν
(ib., l. 24)	εὐδίᾳ	εὐδείᾳ
(ib., „)	ὡς καὶ οἱ	οἱ *om.*
17 (p. 268, l. 23)	Ἀντισθένης — φησιν	*om.*
20 (p.269, l. 4, 5)	Κράτητος — Κράτης κ. τ. λ.	Σωσθεν. οὗτος κ. τ. λ.
22 (ib., l. 12)	κόλακες	πολλοί V. Mein. *Praef.*, p. XXIII.

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.

Tit. XV.

2 (p. 270, l. 9)	οὗτος ἂν	ἂν οὗτος
9 (p. 271, l. 7)	αἰτεῖς	ζητεῖς
12 (ib., l. 22)	ἔλεγεν	Placé dans le ms. après συγγνώσεσθε
13 (ib., l. 27)	τἀγαθὰ	τὰ ἀγαθὰ

Tit. XVI.

1 (p. 272, l. 3)	Ἂν	ἐὰν
(ib., »)	τούτοισι μηδὲ	τούτοις μὴ
2 (ib., l. 10)	δυστυχεῖ συνδυστυχεῖ	δυστυχῆς ἢν τύχῃ. V. Beving, p. 18.
3 (ib., l. 11)	ἔγωγ' ἂν	ἐγὼ γὰρ
(ib., »)	ὅσος ἐστὶν	ὅστις ἐστὶν
12 (p. 273, l. 15)	ὡς	ὦ
(ib., l. 16)	ἐπίπροσθε τᾀσχρὰ	ἐπίπροσθ' αἰσχρὰ
23 (p. 275, l. 24)	ἀλλὰ μὴ	ἀλλ' οὐ
25 (p. 276, l. 6)	γὰρ	*om.*
28 (ib., l. 23, 24)	μελλησμῷ	μελησμῷ
29 (p. 277, l. 5)	ἀπαντήσας	ἀπαντήσας δὲ
(ib., l. 7)	χαρισαμένῳ	χρησαμένῳ
(ib., l. 8)	ἀπολόμενον	ἀπολούμενον
(ib., l. 9)	αὐτῷ	αὐτῷ
(ib., l. 14)	ἔλασσον	ἔλαττον
(ib., l. 16)	δὲ	*om.*

Tit. XVII.

20 (p. 280, l. 11 sqq.)		Ce fr. est donné d'une façon toute différente par le ms. M. Beving l'a transcrit (pag. 19) avec quelques inexactitudes. Nous croyons donc devoir le reproduire en entier : Ὅταν ἡδονῆς τινὸς φαντα-

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
			σίαν λάβῃς καθάπερ ἐπὶ τῶν ἀλλῶν, φύλασσε σαυτὸν μὴ συναρπασθῇς ὑπ' αὐτῆς, ἀλλ' ἐκδεξάσθω σε τὸ πρᾶγμα, καὶ ἀναβολήν τινα παρὰ σεαυτοῦ λάβε. Ἔπειτα μνήσθητι ἀμφοτέρων τῶν χρόνων, καθ' ὅν τε ἀπολαύσεις τῆς ἡδονῆς καὶ καθ' ὃν ἀπολαύσας ὕστερον μετανοήσεις καὶ αὐτὸς σεαυτῷ λοιδορήσεις καὶ τούτοις ἀντίθες, ὅπως ἀποσχομένος χαιρήσεις καὶ ἐπαινέσεις αὐτὸς σεαυτόν. Ἂν δὲ εὐκαιρόν σοι φανῇ ἅψασθαι τοῦ ἔργου πρόσεχε μὴ ἡττήσῃ σε τὸ προσηνὲς αὐτοῦ καὶ ἐπαγωγὸν ἀλλ' ἀντιτίθει πόσῳ ἄμεινον τὸ συνειδῆσαι ἑαυτῷ ταυτὴν τὴν νίκην νενικηκότι
21	(p.280, l. 25, 26)	τῶν ἐπιθυμιῶν	Placé dans le ms. après πειρᾶσθαι
26	(p.281, l. 14, 15)	οἷσι	οἷσιν
28	(ib., l. 20, 21)	Σωκράτης — ἔφη	Σωκράτης ἐρωτηθεὶς τί ἐγκράτεια, τὸ κρατεῖν τῆς κατὰ σῶμα ἡδονῆς εἴρηκεν.
31	(p. 282, l. 2)	Σωκράτης ἐρωτηθεὶς	Ἐρωτηθεὶς δὲ. (Ce fr. vient dans le ms. après le fr. 28).
32	(ib., l. 19)	ταμιεῖα	ταμίαν
	(ib., l. 24)	τῶν ἄλλων	τὰ τῶν ἄλλων
	(ib., l. 27)	κακουργότερόν	κακουργότατόν
	(ib., l. 30)	εἰδείη	ᾔδει *ex corr.*
	(p. 283, l. 5)	ἀξιολόγως	ἀξιόλογον
	(ib., l. 10)	μόνος	μόνως
33	(ib., l. 19)	κωλύωνται	τοῦ *add.*
	(ib., l. 20, 23)	ἤδη-βούλωμαι;	*om.*

A continuer.

P. Thomas.

NOTE

SUR UN PASSAGE D'HORACE.

Non ego inornata et dominantia nomina solum
Verbaque, Pisones, Satyrorum scriptor *amabo*,
Nec sic *enitar* tragico differre colori,
Ut nihil intersit, Davusne loquatur et audax
Pythias, emuncto lucrata Simone talentum,
An custos famulusque dei Silenus alumni.
Ex noto fictum carmen sequar, ut sibi quivis
Speret idem, sudet multum frustraque laboret
Ausus idem : tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris.
Silvis deducti caveant......

Art poétique, v. 234 à 244.

Les quatre vers que nous soulignons dans ce passage, où Horace traite du drame satyrique, ont donné lieu à de nombreuses controverses. Renferment-ils un précepte de composition ou de style? Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.

Considéré en lui-même, le passage est des plus clairs quand on l'applique au fond même d'un ouvrage; mais, à la place qui lui est assignée, il s'accorde mal avec les idées qui l'entourent: dans les vers qui le précèdent, il n'est question que du style du drame satyrique, et les suivants se rapportent également au langage. Aussi, sans plus de forme, plusieurs commentateurs transposent-ils ces quatre vers en l'un ou l'autre endroit du poëme. Pour légitimer cette hardiesse qu'aucun manuscrit n'autorise, ils se fondent, avec quelque apparence de raison, il faut en convenir, sur l'incohérence ou la faiblesse de la pensée dans les diverses interprétations qu'on leur oppose.

Quant à nous, sans parler de la répugnance que nous inspirent ces sortes de remaniements, nous sommes disposés, avant tout examen même, à respecter l'ordre du texte tel qu'il nous a été transmis: la succession des trois futurs *non amabo, nec enitar, carmen sequar*, puis cette construction à la fois si naturelle et si vive de la forme négative suivie d'une affirma-

tion, nous semblent indiquer tout d'abord une idée commune dont les parties s'allient l'une à l'autre de manière à former un ensemble complet: " En supposant — dit Horace — que j'aie à écrire un drame satyrique, je ne me contenterai pas d'un style brut, d'expressions nues, je ne m'éloignerai pas non plus du ton tragique au point d'aller emprunter le langage d'une comédie grossière, ...je composerai mon poëme de telle sorte etc.. „

Si l'on a cru trouver quelque faiblesse ou quelque incohérence d'idées dans le sens de ces vers, cela provient, pensons-nous, de la fausse interprétation que l'on donne aux mots *ex noto fictum.*

Il nous paraît évident que l'intention du poëte est bien d'indiquer ici par quels moyens l'auteur d'un drame satyrique peut arriver à créer une œuvre originale (fingere): le fond étant connu *ex noto, de medio sumptis,* c'est le style, dit Horace, qui fournira au poëme ce caractère d'originalité, de création. Placé en évidence au commencement de la phrase comme idée essentielle, le participe passé *ex noto fictum* indique le résultat de l'action exprimée dans la proposition principale *carmen sequar ut;* il a le sens d'une proposition qui marquerait la conséquence, et sa signification générale ne diffère pas très sensiblement de celle qui aurait été obtenue par l'emploi du participe présent *ex noto fingens;* toutefois celui-ci se rapporterait plutôt à la préoccupation qui accompagnerait le travail de la composition, tandis que le participe passé fait songer au but atteint, et, en conséquence, exprime plus exactement la pensée d'Horace.

L'interprétation que nous donnons aux mots *ex noto fictum* a encore l'avantage d'expliquer d'une manière plus satisfaisante l'exclamation *tantum... pollet.* Le ton de celle-ci semble empreint d'une légère exagération, si elle ne porte que sur les efforts inutiles d'un imitateur incapable; elle est tout-à-fait en situation, au contraire, si on l'applique également à l'idée dominante d'originalité exprimée par *ex noto fictum.*

Le verbe *sequar,* dans le sens du composé *persequar,* est un terme heureusement choisi : il s'agit d'un travail d'élocution suivi, exigeant des soins qui ne se démentent pas d'un bout à l'autre de l'œuvre, d'un travail dont la perfection même produise cette vaine illusion décrite dans les mots *ut sibi quivis* etc.

“ Les meilleurs livres sont ceux que ceux qui les lisent croient qu'ils auraient pu faire „ a dit Pascal.

Les termes *series* et *junctura* ne deviennent pas moins clairs que le reste de la phrase; ils se complètent l'un l'autre : c'est sous la succession aisée, l'ordre et l'heureuse liaison des mots que se dissimule le vrai mérite du style, celui auquel s'adresse la réflexion que nous citions plus haut, et que n'atteignent pas les écrivains ordinaires.

Essaierons-nous maintenant de donner une traduction du passage controversé, conformément aux explications qui précèdent ? Il va de soi que nous visons moins à l'élégance ou à la concision qu'à une exposition définitive de notre manière de voir : “ Je composerai jusqu'au bout mon poëme, — (qui deviendra ainsi une) œuvre originale tirée d'une matière connue — en sorte que chacun puisse se flatter d'en faire autant, et se mette à la torture sans y réussir : tel est le pouvoir de la liaison et de la succession des mots; tel est l'éclat que le style peut ajouter à un sujet vulgaire. „

E. Jopken.

Gand, juillet 1875.

DU CARACTÈRE LÉGENDAIRE DE L'HISTOIRE LIÉGEOISE JUSQU'AU XIII[e] SIÈCLE.

L'histoire de toutes les nations commence par des légendes. Rien de plus facile à comprendre : les premiers âges n'ont presque jamais d'historien contemporain, le souvenir du passé ne se transmet que de vive voix, et ces traditions, s'altérant à mesure qu'elles passent de bouche en bouche, arrivent déjà toutes défigurées aux générations suivantes. Celles-ci, jeunes encore et pourtant curieuses déjà de leurs annales, douées de plus de cette imagination ardente et de cette crédulité naïve qui caractérisent les peuples enfants, recueillent avidement les récits traditionnels, mais en les ornant et en les embellissant. Ce travail collectif se continue ainsi pendant des générations entières, même après que des écrivains sont déjà venus fixer les traits authentiques que possédait la légende de leur temps : il faut, pour qu'enfin il s'arrête et renonce à envahir le domaine de l'histoire, que la science critique vienne arrêter la légende voyageuse dans son chemin séculaire, et lui pose des bornes immuables en lui disant : « Tu n'iras pas plus loin. »

C'est principalement le pays de Liége que j'ai en vue dans cette espèce de biographie de la légende. Nos autres provinces ont eu, tout comme celle-ci, leurs fables et leurs fictions : mais il n'y en a aucune où l'imagination populaire ait produit une aussi riche efflorescence de récits fabuleux.

Ici, plus qu'autre part, s'étaient passés depuis les premiers siècles de notre ère des événements remarquables et des faits dignes d'une éternelle mémoire.

C'est ici que les premiers hérauts de l'Évangile avaient commencé leur apostolat; c'est ici qu'ils avaient fondé leur premier siége épiscopal ; c'est ici que le souvenir des invasions barbares avait été d'autant plus profond qu'on en avait souffert davantage. Le double transfert de la chaire épiscopale de Tongres à Maestricht et de Maestricht à Liége indique un double fait très-important : la chute de la première et la naissance de la dernière de ces trois villes, à une époque où dans tout le reste de

notre pays il ne se passait rien, pour ainsi dire, dont l'histoire ait à s'occuper. Ici était née, ici avait grandi l'illustre famille hesbignonne qui devait réunir sous un seul sceptre toute l'Europe civilisée. Herstal, Jupille, Liége, Aix-la-Chapelle, Stavelot, Saint-Hubert, une foule d'autres localités encore conservaient tout vivant le souvenir des grands princes Karolingiens, de leurs grandes actions comme de leurs grandes fautes. A toutes ces circonstances, qui suffiraient à expliquer pourquoi les légendes historiques sont plus nombreuses dans cette province que dans d'autres, ajoutez la carrière pleine de gloire et de souffrances de quelques grands évêques, celle des SS. Remacle et Lambert au VIIe siècle, celle de S. Hubert au VIIIe; et si l'on veut se souvenir avec quelle pieuse avidité le peuple d'alors recueillait jusqu'aux moindres traits relatifs aux saints et à leurs œuvres, on comprendra sans peine pourquoi l'histoire liégeoise est si riche en récits légendaires, tandis que des cantons où n'apparaissait ni grande dynastie, ni ville considérable, ni apôtre illustre du christianisme, ne devaient voir naître les légendes que vers le temps où eux-mêmes commençaient à devenir le théâtre d'événements importants. C'est ainsi que la légende des forestiers de Flandre, qui se place aux VIIe et VIIIe siècles, symbolise fort exactement pour nous l'époque où ce pays acquit pour la première fois quelqne importance politique.

La légende ressemble au phalène : dans son vol aventureux à travers la nuit de l'histoire, elle est toujours attirée de préférence par les faits les plus éclatants ou par les noms les plus lumineux, et voilà pourquoi, par exemple, aucun nom n'a fourni au moyen-âge plus de récits fabuleux et plus de sujets épiques que celui de Charlemagne. De même, en parcourant les annales de la principauté de Liége, on peut rassembler autour de trois faits principaux, et autour d'un certain nombre de noms fameux, à peu près toutes ses traditions légendaires. Le premier de ces grands faits, c'est l'introduction du christianisme dans la *Civitas Tungrorum*, dont les limites correspondent à peu près à celles du diocèse des anciens évêques de Liége. Le second, c'est la naissance du pouvoir temporel des évêques, or, en d'autres termes, la naissance de l'État Liégeois, qui commence au huitième siècle et qui est un fait accompli au dixième : le nom de Notger résume cette période. Le troisième, c'est la crise redoutable que l'Église de Liége, comme toutes les

autres, doit traverser aux XI[e] et XII[e] siècles, par suite des envahissements du pouvoir temporel et des mœurs corrompues du clergé; ici encore l'histoire locale peut se résumer dans un nom : celui de Lambert Le Bègue.

Ces trois faits ont servi de noyau à trois groupes de légendes, d'origine et de tendances diverses, et formant elles-mêmes, pour ainsi dire, trois cycles bien distincts. Le premier pourrait s'appeler le cycle chrétien : il commence aux premiers apôtres de l'Évangile dans notre pays, et ne cesse qu'au moment où tout le diocèse, l'Ardenne et la Campine comprises, a reçu la lumière de la foi. Le caractère des légendes de ce groupe est purement religieux : une pieuse admiration pour les apôtres du christianisme, une foi naïve et sans arrière-pensée, ont fait éclore sur la bouche du peuple et sous la plume des hagiographes une riche végétation de légendes sacrées. C'est Saint Materne, mourant en Alsace pendant qu'il venait avec S. Euchaire et S. Valère évangéliser notre pays, et ressuscitant au bout de quarante jours, par l'imposition de la crosse de S. Pierre, que ses compagnons sont allés prendre à Rome; c'est S. Servais, évêque de Tongres, à qui S. Pierre prédit la prochaine destruction de sa ville par les Huns, et qui se retire à Maestricht où le siége épiscopal reste fixé après lui; c'est S. Monulphe, un des successeurs de S. Servais, qui, voyageant au VI[e] siècle à travers son diocèse, aperçoit du haut d'une colline la vaste et admirable vallée de Liége, encore déserte, toute remplie de bois et d'eaux, et prédit avec enthousiasme la naissance d'une ville glorieuse dans ce site prédestiné; c'est S. Jean, surnommé l'Agneau, qu'un miracle seul put décider à échanger son modeste patrimoine de Tihange, près de Huy, pour la chaire épiscopale: il fallut qu'un ange vînt lui prédire sa dignité prochaine, et que son bâton, qu'il enfonça en terre en apprenant cette nouvelle, se couvrît instantanément de feuillage; c'est Saint-Remacle, qui par la ruse et la force triomphe de toutes les puissances infernales pour bâtir en pleine Ardenne ses monastères de Stavelot et de Malmédy, ces deux citadelles de la civilisation chrétienne; ce sont, enfin, les deux grands évêques dont le nom se rattache au transfert de l'évêché à Liége : S. Lambert et S. Hubert. Tous ces noms ont d'autant plus attiré l'essaim voyageur des légendes nocturnes, qu'ils brillent davantage par les œuvres de ceux qui les ont portés. Et ici, il ne sera pas sans

intérêt de faire remarquer que si la légende accorde moins d'attention à certains personnages, tout aussi illustres que ceux-là, c'est précisément parceque leur action dans ce pays s'est fait moins sentir : tel est S. Amand, qui obtint si peu de résultats, qu'il déposa ses fonctions d'évêque, au bout de trois ans[1].

Ainsi, tous ceux qui ont accompli de grandes œuvres de foi et de civilisation dans ce diocèse, la légende les couronne de son nimbs rayonnant, et les plus fraîches fleurs de l'imagination populaire parfument les autels où ils sont vénérés. Le caractère même de tous ces récits pieux atteste leur origine; on voit qu'ils sont nés à l'ombre du clocher et sous la voûte des monastères, et il est telle légende, celle de S. Jean l'Agneau, qui a un cachet véritablement biblique. C'est l'époque où la religion est non seulement le plus grand mais le seul intérêt; jusqu'à la fin du VIIe siècle, il n'y en avait, il ne pouvait y en avoir d'autre dans ce pays : la légende a donc une parfaite *couleur locale*, comme on dit aujourd'hui.

Mais quand le christianisme à conquis définitivement toutes les populations de la vallée de la Meuse, quand les évêques cessent d'être des apôtres pour devenir de simples pasteurs, gouvernant sous leur houlette pacifique un troupeau fidèle et soumis, alors la légende, n'ayant plus de grands faits ni de grandes figures à illustrer, redevient peu à peu silencieuse. De S. Florbert jusqu'à Notger, c'est à peine si elle connaît les noms de tous ceux qui se sont assis sur la chaire de S. Materne. Ce n'est pas qu'il manque d'hommes remarquables. Rathère et Eracle, par exemple, sont dignes de toute attention, mais ils ne sont pas de ceux qu'il faut à la légende, et une activité purement littéraire et intellectuelle, qui ne se traduit au dehors par aucun acte éclatant, ne passionnera jamais l'imagination de la multitude. C'est une autre figure d'ailleurs qui attirera tous les yeux : Charlemagne, le grand empereur d'Occident, d'autant plus célèbre dans les traditions liégeoises qu'il est lui-même un enfant du pays. Mais son nom et le cycle de ses légendes sont du domaine de l'histoire générale; je n'ai pas à m'en occuper ici.

---

[1] *Nihil se proficere cernens..... ad alia loca se transtulit.* Ægid. Aureæv ad Harig. 40.

Après Charlemagne se déchaîne sur le monde chrétien cette terrible catastrophe où son empire est détruit, et où toute la civilisation menace de périr sous les coups des Normands. Liége eut sa part dans ces calamités universelles, qui semblent avoir à ce point effrayé l'imagination qu'elle n'a jamais voulu s'en souvenir [1].

C'est au sortir du grand bouleversement que commence pour l'histoire de ce pays une période nouvelle : dans le partage de l'empire Karolingien, il a été assigné à l'Allemagne, et c'est grâce aux rois de ce pays que nos évêques, de simples chefs spirituels, deviennent de véritables souverains temporels. Ce changement ne fut ni brusque ni complet; il se fit peu à peu et d'une manière insensible, étant amené par la force des choses; il y eut pourtant un moment où il fut plus manifeste, où

---

[1] On pourrait demander pourquoi les invasions des Normands n'ont pas fourni le sujet d'un nouveau cycle de légendes. Le sujet était grandiose et terrible, l'imagination populaire devait y trouver d'amples sujets de récits, et les exploits de l'évêque Francon, qui prit lui-même les armes et qui repoussa les Normands, étaient de nature à éveiller l'admiration et l'enthousiasme, ces deux éléments générateurs de tous les récits merveilleux. Il n'y a qu'une réponse à faire : c'est que dans toute l'Europe les incursions normandes avaient tellement abattu les esprits que l'accablement était universel, et que, bien loin que l'imagination s'exaltât au sujet de ces guerres, les âmes n'étaient plus même à la hauteur des circonstances : je ne sais quel découragement, quelle inertie invincible paralysait jusqu'à la résistance, et livrait les populations pour ainsi dire pieds et poings liés, à leurs farouches ennemis. Voici notamment en quels termes Anselme raconte la démoralisation des habitants du pays de Liége : « *Adeo nescio quis terror divinæ ultionis animos eorum, quibus est cordi armis libertatem tueri, invaserat, ut nullam in armis spem ponentes, servire quam rebellari maluerint. Sed et si qui tale aliquid temptassent, numerosam nostratum copiam pancis eorum sæpius turpiter terga dedisse compertum est.* » Et cela peut se dire de toute l'Europe d'alors. Dans une pareille prostration, les intelligences ne travaillent pas; et ce que l'imagination conçoit alors, ce sont bien plutôt les rêves monstrueux du délire et les cauchemars de la fièvre, que les vastes récits d'aventures et de combats. C'est donc, en quelque sorte, par une raison psychologique qu'il faut se rendre compte de la pauvreté de ce temps en légendes. Fallût-il, d'ailleurs, admettre une autre cause, j'y consentirais volontiers : il suffira d'avoir signalé le fait, qui mérite de faire l'objet d'une étude spéciale.

les progrès de la puissance épiscopale firent un pas plus grand que jamais. Ce fut sous la régence de Notger, l'évêque au bras puissant, pendant laquelle l'autorité temporelle des évêques reçut des rois une solennelle consécration.

Il n'y a pas dans l'histoire de la principauté un plus beau nom que celui de Notger, il n'y a pas d'homme à qui la ville et le pays doivent plus de bienfaits, et c'est à juste titre que l'admiration reconnaissante des contemporains a pu s'écrier, en s'adressant à la ville de Liége :

Notgerum Christo, Notgero cetera debes.
(Tu dois Notger au Christ, et le reste à Notger).

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir ici renaître les légendes, et un nouveau cycle s'ouvrir, qu'on pourrait appeler le *cycle de Notger*. Les légendes appartenant à ce cycle ont naturellement une physionomie toute différente de celles que nous avons passées en revue plus haut. Ce ne sont plus ces merveilles qu'une piété naïve accepte sans réflexion et avec enthousiasme, ces histoires mystiques, pleine de spiritualité et d'amour divin, où l'on ne raconte d'autres combats que ceux de l'esprit contre la chair vaincue. Les légendes du temps de Notger nous transportent sur un terrain plus positif, où nous assistons à des luttes sanglantes, et aux combats des hommes divisés entre eux. Notger représente dans l'histoire le droit armé de la force : c'est l'originalité profonde de ce type. La légende, il est vrai, l'a également conçu de cette manière, mais, dépassant la notion du juste et de l'injuste, elle est allée jusqu'à en faire une espèce d'Ulysse chrétien, sans scrupule sur le choix des moyens et se faisant absoudre par le succès. Chose curieuse! à force de vouloir glorifier son héros, elle est parvenue à le décrier auprès de la postérité, et la gloire de l'illustre évêque a été peu servie, assurément, par des chroniqueurs aussi enthousiastes mais aussi aveugles que Gilles d'Orval et Jean d'Outremeuse. L'historiette de la prise de Chèvremont et celle de la construction de l'église Sainte-Croix, par exemple, telles qu'elles sont arrivées jusqu'à nous, telles qu'un grand nombre de gens ignares les colportent encore aujourd'hui dans des *Manuels historiques*, sont définitivement exclues de l'histoire [1] : elles ne méritaient pas

---

[1] Je rappellerai ici, en passant, les services rendus à la science historique par un homme qui fut à la fois un grand chrétien, un grand ci-

autre chose : pourtant elles sentaient bien leur temps, et sous des récits mensongers elle donnaient assez bien le caractère de l'époque, où un prêtre, luttant pour la justice et pour l'ordre public contre les forts et les violents, devait avoir souvent besoin de recourir à l'adresse, à la patience, à toutes les autres ressources enfin d'un esprit plus délié que celui de ces barbares.

Après Notger, le pouvoir temporel des évêques se trouve constitué, mais il apparaît bientôt que cette augmentation de puissance a profité bien plus aux rois allemands, qu'aux prélats de Liége, car ceux-ci ne seront plus désormais que les vassaux politiques de ceux-là, leur caractère épiscopal s'effaçant de plus en plus. Le roi dispose d'un évêché comme d'un autre fief ; ce sont d'ordinaire des gens de sa cour, voire même des gens dont les richesses sont la seule recommandation, qui arrivent à la haute dignité d'évêque de Liége ; là, ces intrus et ces simoniaques donnent les fonctions sacerdotales de la même manière qu'ils les ont acquises : à prix d'or. La simonie devient pour ainsi dire universelle dans le pays ; le XI[e] et le XII[e] siècles souffrent cruellement de ses ravages. Les scandales étaient publics, nombreux, criants : la multitude n'y pouvait rester indifférente, elle s'en émut profondément au contraire, et cette préoccupation universelle enfanta encore une fois une quantité de légendes. Celles-ci forment le troisième cycle, que j'appellerai, si l'on veut, le *cycle populaire et romanesque :* il se distingue en effet du premier, tout religieux, et du second, tout héroïque, par le caractère plus invraisemblable et plus passionné de ses récits, nés, on le voit bien, au milieu de la rue et dans les conversations ardentes et indignées des gens du peuple. La réalité des abus, l'indignation générale qu'ils devaient causer, et aussi sans doute cette passion antireligieuse que Tocqueville a appelée la plus ancienne de toutes en France — il aurait pu dire partout — ces causes réunies expliquent le véritable fourmillement des légendes qui remplissent cette partie de l'histoire

toyen et un grand savant : M. le procureur-général Raikem. Dans ses recherches sur *Quelques Événements du temps de Notger* (*Liége 1870*), il a fait bonne justice de ces historiettes qu'on nous a si longtemps débitées comme de l'histoire véritable, Dieu sait avec quels commentaires !

liégeoise. Liége est devenue une véritable Babylone. Les prêtres vivent en concubinage; les prébendes sont mise en vente; on a vu la concubine d'un ecclésiastique, vêtue de pourpre et couverte du diadème, s'asseoir sur un trône surmonté d'un dais où les prêtres devaient la saluer du titre de reine, lui prodiguant un culte idolâtrique et passant toute la journée à danser et à faire retentir autour d'elle le son des instruments [1]. Ces choses se passent vers le milieu du XII[e] siècle, sous le règne de l'évêque simoniaque Albéron II. Sous Rodolphe de Zähringen (1167-1191) le scandale devient plus grand encore, car c'est l'évêque lui-même qui, plein d'une cupidité sacrilége, fait vendre au marché, par son boucher Udelin, les prébendes ecclésiastiques [2]. En même temps la colère céleste éclate sur Liége: déjà auparavant de terribles tempêtes avaient ravagé la ville, et les prières de la Vierge Marie avaient seules pu conjurer une destruction totale. C'est alors que Dieu suscite un saint prêtre et prophéte, Lambert le Bègue, qui tonne contre les mœurs de l'évêque et du clergé, et prédit l'incendie de la cathédrale profanée par eux, ainsi que d'autres événements tragiques. L'évêque veut fermer la bouche au saint zélateur, et l'enferme au château de Rivogne; là, saint Paul lui apparaît et lui fournit de quoi écrire. Il en profite pour traduire en langue vulgaire (romane) une partie des livres saints, et plus tard, envoyé auprès du pape, il revient appuyé par le souverain pontife, mais il meurt bientôt après, laissant une institution qui devait lui survivre : celle des Béguines [3].

Qui ne voit, au premier coup d'œil, l'invraisemblance de la plupart de ces traits? Ces prêtres adorant une courtisane, cet évêque vendant les dignités sacrées au marché public, par l'office d'un boucher, sont-ce autre chose que des historiettes et des commérages de vieilles femmes? Certes, il y a là dedans un noyau historique comme dans toute légende, même la plus absurde : ici, le fait historique, c'est qu'il y avait à Liége des prêtres concubinaires et un évêque simoniaque. On me permettra d'être tout aussi incrédule à l'égard de la prétendue prophétie de Lambert le Bègue. Quant à toute la biographie de cet homme

---

[1] Ægid. Aureæv. ch. 40.
[2] Id. ch. 51.
[3] Id. ch. 51-53.

étrange, défigurée par des récits de miracles et d'aventures extraordinaires, elle est également un produit de cette imagination populaire surexcitée contre le clergé, et qui trouva en Lambert le Bègue à la fois un interprète de son indignation et un vengeur de ses griefs [1]. N'est-il pas regrettable que l'on continue de présenter, comme autant de réalités dignes de créance, toutes ces niaises exagérations populaires, que le trop crédule Gilles d'Orval a copiées sans critique, dans un livre ridicule de ce temps, la *Vie d'Odile et de son fils Jean ?* Ce livre n'existe plus, mais le bon chroniqueur le cite souvent et ne lui emprunte que des contes à dormir debout. Ce ne sont que visions, songes prophétiques prédictions, présages funestes, tempêtes, apparitions, punitions, que sais-je encore? La *Vie d'Odile* paraît être l'œuvre d'une espèce de maniaque, qui voyait en toute chose un miracle ou une intervention divine; on peut penser quelle foi méritent les récits sur Lambert le Bégue, extraits sans doute aussi du même pandémonium.

A partir du XIIIe siècle, on ne voit plus de ces groupes épais de légendes comme j'en ai signalé trois jusqu'à cette époque : on les retrouve encore, il est vrai, mais isolées, éparses, plus maigres et plus chétives. Il s'ouvre un âge nouveau où les té-

---

[1] Je tiens à rendre ici un juste hommage aux savantes recherches de M. le chanoine Daris, qui est arrivé à conclure que Lambert le Bègue pourrait fort bien n'être autre chose, en source, qu'un Albigeois déguisé. J'adhère pleinement à ces conclusions, et je voudrais même les voir développer davantage. On sait qu'au XIIe siècle l'Église fut attaquée simmultanément dans presque toute l'Europe; les Albigeois, Arnaldo da Brescia, Pierre de Bruys, Eon de Stella, Tanchelin et d'autres encore se déchaînèrent d'abord contre les abus, pour prétendre ensuite renverser des institutions qui n'en étaient nullement la cause. Cette tactique échoua : S. Grégoire VII, le véritable adversaire de ces abus, les avait attaqués et flétris avant les sectaires, et c'est à lui qu'on doit leur disparition au siècle suivant. Quant aux sectaires, ils mirent en avant, pour réussir auprès de la foule, un prétendu zèle pour l'Église et une prétendue austérité qui trompaient toujours le peuple; arrivés à se faire écouter, ils jetaient bien vite le masque et se livraient aux excès les plus dégoûtants, comme Tanchelin à Anvers. C'est parceque Lambert le Bègue n'eut pas le temps, sans doute, de dévoiler ses vraies intentions qu'il continua de rester populaire, et qu'il fut vénéré plus tard par le clergé lui même.

moignages contemporains seront plus abondants, plus serrés, et ne permettront plus à la légende de se glisser avec autant de facilité à travers le tissu solide du récit historique. Chaque génération, à peu près, va avoir son historien, et il se présentera parmi eux des hommes d'un esprit positif et sérieux, incapables de se laisser égarer par les fables populaires : de ce nombre est le chanoine Jean Hocsem, le continuateur de Gilles d'Orval. On peut dire qu'à partir de lui, l'histoire du pays de Liége est assise sur une base inébranlable, et que l'exactitude du récit ne peut plus être attaquée que dans quelques détails qui ne changent rien à l'ensemble, tandis que, toute l'histoire antérieure est défigurée par un si grand nombre de légende qu'elle exige un véritable remaniement critique.

En terminant cette énumération rapide, je crois devoir répondre à une question, qui sans doute me sera posée : comment se fait-il que c'est au XIIIe siècle précisément que les légendes cessent d'envahir l'histoire ? Si c'est parcequ'alors apparaissent des écrivains contemporains des faits qu'ils racontent, ne sait-on pas que Godescalc était à peu près contemporain de S. Lambert et Anselme de Notger ? Cela est vrai, et si malgré cela la physionomie de Notger a pu être si étrangement défigurée, cela tient à des circonstances tout à fait particulières. Aucun historien liégeois n'a échappé aux remaniements, aux interpolations, aux travestissements de tout genre : déjà au Xe siècle, Etienne remaniait le texte de Godescalc, et, peu après avoir paru, les écrits de Hariger et d'Anselme devenaient l'objet des mutilations ou des interpolations les plus graves. Les textes restés purs étaient les moins répandus, précisément parcequ'ils contenaient moins de fables et qu'ils étaient par conséquent moins lus; les autres au contraire circulaient de main en main, parcequ'ils flattaient le goût public pour les récits merveilleux, et ils supplantaient partout les textes originaux. Si bien que Gilles d'Orval, au XIIIe siècle, quand il plaça les récits d'Hariger et d'Anselme en tête de sa chronique, n'avait sous les yeux qu'une indigne contre-façon de ces deux historiens. On peut dire que dès cette époque le texte original était à peu près devenu introuvable, et il doit l'être devenu davantage encore après Gilles d'Orval, dont l'œuvre se répandit dans tout le pays. Le savant Chapeaville lui-même, au XVIIe siècle, a été réduit pour Hariger et Anselme, à ce que lui fournissait

Gilles d'Orval, malgré le peu de confiance qu'il y avait. C'est de nos jours seulement que le texte authentique des deux anciens chroniqueurs du pays, a été enfin retrouvé. Martène et Durand, au XVIIIe siècle, en avaient donné un d'Anselme seul; les *Monumenta Germaniae Historica* ont publié celui d'Hariger et d'Anselme ensemble, avec un appareil critique plus considérable que les savants bénédictins ne pouvaient en posséder de leur temps; enfin, je ferai connaître prochainement un manuscrit supérieur à tous ceux que l'on possédait jusqu'ici, et d'après lequel on pourra constituer un texte définitif.

Pour me résumer, c'est une singulière destinée qu'a eue l'histoire primitive du pays de Liége. Non seulement elle a été altérée, comme toutes les autres, par le travail incessant des légendaires, mais, chose incroyable, pendant des siècles entiers la conspiration des légendes contre l'histoire a triomphé à tel point, que les récits authentiques étaient relégués dans l'oubli et dans le mépris, tandis que des écrits manifestement altérés se faisaient passer pour les œuvres authentiques d'historiens contemporains et jouissaient d'une considération usurpée. Le temps est fini de ces intrusions; de toutes parts l'histoire reparaît et la légende doit plier bagage, et le jour n'est plus éloigné où il faudra écrire à neuf une grande partie des Annales de la principauté.

GODEFROID KURTH.

DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES,

ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

(*8e Suite et fin*).

PORTRAISSE. Portrait, en parlant de celui d'une femme.

« L'Amour dont vous êtes la vraie *portraisse*. »

Poissardiana, p. 17. 1756.

Cette tendance du peuple de Paris à féminiser les substantifs masculins, lorsqu'ils s'appliquent à une femme, subsiste encore. En voici une preuve toute récente :

« Vous ne savez sans doute pas de combien de façons on peut écrire : *De profundis ?*

» Un marbrier a bien voulu nous renseigner à cet égard, et voici les différentes variantes qui lui sont passées sous les yeux :

» Deprofundis (d'un seul mot).

» De pronfondis.

» Des profundis.

» Des profundis (pour les hommes), et Des *profundises* (pour les dames).

» Voilà ! »

Le Figaro, 25 mars 1872.

Poulet d'ivoire. Poulet d'Inde.

Nanette.

« R'mercie, mon fils.

Fanchon.

« Ben obligé, mon enfant.

Louison.

« Merci, mon p'tit cochon d'lait.

Javotte.

« Ben obligé, mon *poulet d'ivoire.* »

Vadé. L'Impromptu du cœur, Sc. vi. 1757.

Si j'interprète ce mot par poulet d'Inde, c'est qu'*ivoire*, dans le langage populaire parisien, était synonyme d'*Inde,* c'est-à-dire du pays dont on tirait l'ivoire, tout comme on appelait *inde* tout court, et la couleur bleu d'azur qu'on tire de l'indigo, et le bois d'Inde ou le bois de Campêche. Le compliment de Javotte à Louison est d'ailleurs la juste réciproque du compliment de celle-ci, et c'est par métaphore qu'elles se traitent l'une et l'autre de bêtes ou d'imbéciles.

L'auteur d'une mazarinade intitulée *Le Ministre d'Estat flambé* (1649) parle du poulet d'Inde et du cochon, comme ayant tout à fait disparu de la table des petits bourgeois et du peuple, pendant le blocus de Paris.

Le poulet d'inde et le cochon
Ne leur doivent plus rien de rente;
Marotte, Cataut et Fanchon
Qui vendent jusqu'à leur manchon
Y sont vaines tables d'attente.

POURPOINT (A bride-). A brûle pourpoint.

« Cheux les grands on n'entre pas à *bride-pourpoint* comme cheux nous. »

L'Amant de retour, coméd. par Guillemain, Sc. VIII. 1782.

PUER BON. Sentir bon.

« Faudrait être comme toi... un espion des c.. mal torchés, pour ne pas *puer bon.* »

Poissardiana, p. 40. 1756.

.... Ces gens-là, tant qu'ils sont, s'en sarvons
Pour avoir bonne mine, et pis cor pour *puer bons.*

Les Préjugés démasqués, en vers patois sarcelois, p. 30. A Port-Mahon, 1756 in-12.

QUEM (Faire de son). Faire l'important.

« J'étions plus citoyens actifs... que les marchands d'motions qui *faisont* tant *de leur quem* dans leux tric-tric (1). »

Journal des Halles ajusté, ravaudé et repassé par M. Josse, écrivain à la Pointe Saint-Eustache, auteur du Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle, N° II, p. 4. 1790.

QUEUQU'UN. (Faire son). Même signification.

« N'ont-ils pas à craindre que je *fasse mon queuqu'un* ? »

Boniface Pointu, com. par Guillemain, sc. II. 1782.

« Y veut faire *son queuqu'z'un* avec sa mine de porichinelle. »

Riche-en-gueule, p. 30. 1821.

QUILLE (La)! Sorte d'interjection.

MARGOT.

« Quand j'aurai reçu tout le restant, ma mère, nous verrons ça.

BOURGUIGNON.

« Je n'ai pas besoin du reste, moi; je ne suis pas difficile.

Madame ROGNON.

« Oui, *la quille?* »

Le Porteur d'iau, sc. IV, dans les Écosseuses, p. 112. 1739.

---

(1) District.

Cette expression paraît avoir ici un sens de doute, d'incrédulité railleuse; mais je n'en devine pas l'origine. Peut-être est-ce une allusion à quelque coup du jeu de quilles, où j'avoue d'ailleurs ne rien connaître; peut-être aussi n'est-ce que pour faire écho à la syllabe finale du mot *difficile* prononcé par Bourguignon : manière de railler qui est aussi dans les habitudes du populaire parisien. En voici un autre exemple :

MARGOT.

« T'as la gueule bin forte aujourd'hy; c'est paceque tes cheveux couleur de feu ont échauffé ta *tête?*

LA BLONDE.

« Oui, grosse *bête.* »

Amusemens à la Grecque, p. 15. 1764.

QUINZE-VINGT RETOURNÉ. Aveugle *retourné* à la vue. Au figuré, un homme qui s'abuse et à qui l'on fait voir clair. C'est dans ce sens que cette locution est employée dans le passage qui suit :

JÉRÔME.

« Ma foi d' Dieu, ça fait d' bons lurons qui ont l'odeur du gousset (1) chenument forte; falloit les gruger de la bonne faiseuse.

MARGOT.

« T'a bin fait de n' pas t'y jouer, car ils ont la clef de l'autre monde (2) au c.., et tu aurois pu leur servir de serrue.

JÉRÔME.

« Des bons ! s'ils sont tapageux, j'sommes bacanaleux ; j'nous serions travaillés d'la bonne magnière... Quin, vois-tu ces poings, y n'sont pas d'paille; quand j'sommes seul, j'veut être un chien, j'battrois tout le monde.

LA BLONDE.

« Finissez donc, mauvais, crainte qu'on n'vous fasse r'cevoir Quinze-vingt *retourné* (3). »

Ibid. p. 25.

RADOT. Ragot, bavardage, conte de portière.

« Ce sont de ces vieux *radots* qu'il faut leur passer. »

---

(1) Voyez *Gousset.*

(2) Une épée.

(3) Voyez ci-devant *Champignon retourné* et *Diable retourné.*

La Journée des dupes, comédie, par Puységur et Bergasse, Sc. VIII. 1790.

C'est sans doute une apocope de *radotage.*

RAGOUT DE POITRINE. Les seins.

« T'as encore une belle nature pour parler d'z'autres ! Est-ce parce que j'n'ons pas d'*ragoût d'poitrine* sus l'estoma ? J'ons la place, plus blanche que la tienne, et j'n'y mettons pas d'chiffons comme toi. »

Amusements à la Grecque, p. 14. 1764.

RAMPONEAU. Ivre.

« Mais il n'est pas si *ramponeau* que je le croyois. »

Le Mariage de Janot, par Guillemain, Sc. II. 1780.

RASOIR (Faire). Oter quelque chose de manière à ce qu'il n'en reste pas la moindre trace. Il ne s'employe qu'impersonnellement : *ça fait rasoir.*

« J'savons qu'il y a des couyons ben placés... Pour ceux-là, ça *fera rasoir.* »

Journal des Halles, N° II. p. 7. 1790.

Mangeux de tout, excepté l'tien,
Car tu n'as rien ; ça *fait rasoir.*

Riche-en-gueule, p. 17. 1821.

RE. Particule prépositive et réduplicative, au moyen de laquelle on donne au verbe un sens itératif, alors même que dans ce verbe, comme reluire, rétrécir, ce sens n'est pas indiqué d'une manière évidente. Elle marque répétition, comme dans redire, revoir et rétroaction, comme dans réagir, repousser. Elle a encore d'autres applications et d'autres effets pour lesquels je renvoye le lecteur aux grammairiens et au dictionnaire de M. Littré.

Nombre de verbes ont reçu aussi cette particule sans nécessité, c'est-à-dire sans perdre pour cela leur signification simple, et sans y ajouter. Ils l'ont reçue du langage populaire de qui l'a prise la langue générale, laquelle eut pu lui en prendre davantage, mais qui, témoins les exemples qui suivent, n'a pas eu tort de s'en tenir là.

RECALÉ. Calé, bien fait, bien tourné.

« Tu fich' donc d'la gouille, monsieur Cadet, avec ta lettre *r'calée?...* J'voulons bin satisfaire ta curiosité et t'raconter c't'aventure qui m'a prouvé ce p'tit voyage à Marseille. »

Réponse de La Ramée à la lettre de cadet Eustache, dans les Amusemens à la Grecque, p. 42. 1764.

RECOMPARER. Comparer.

Mais, morguié, Sire, tous ces gens
Ne sont cor qu'apprenti-vaurians
Quand ce viant qu'on les *recompare*.

Harangue des Habitans de Sarcelles au Roi (juin 1733), dans Pièces et Anecdotes, 1e Pie, p. 432.

RECONCLURE. Conclure.

« Je consens que Mosieu vote père vienne *reconclure* avec le mien. »

Poissardiana, p. 14. 1756.

REFUMES. Allâmes.

« Nous autres... je fîmes comme les médecins de village, je nous en *refûmes* à pied. »

Les Écosseuses, p. 19. 1739.

REGOUT. Dégoût, déplaisir.

V'là c'que c'est que d'fair' trop la fière;
Falloit pas ly bailler du *r'goût*.

Vadé. Jérôme et Fanchonette, sc. XIV. 1755.

Et vous m' donnez t'aujourd'huy ben du *r'goût*.

L'Espièglerie amoureuse ou l'Amour matois, opéra-comique, sc. II. 1761.

REGOUTER. Dégoûter, rebuter.

« Rien n' les *r'goûte*; tout leur convient. »

Vadé. Le Paquet de mouchoirs, p. 25. 1750.

On remarquera, dans ces deux exemples, que la particule *re*, au lieu de marquer itération, marque inversion du sens de goût et goûter, et est rétroactive au lieu de progressive.

Il n'en est pas de même dans cet autre exemple où *re* est augmentatif sans raison :

« Je vous parmettons de deviner ce que mon cœur peut *regoûter,* après tant de gracieusetés de vote part. »

Poissardiana, p. 19. 1756.

REMAGNER. Manier brutalement, battre, rosser.

Mais quand un chien (1) je *remagne,*
C'est assez de mes deux bras.

---

(1) C. a. d. un individu quelconque.

Vadé. Le Paquet de mouchoirs, p. 44. 1750.

REMOTIF. Motif.

« S'il est bian du bon vrai que vous vouliez coler vote piau à la mienne [1], par un bon *remotif*, etc. »

Poissardiana, p. 14. 1756.

REMOUCHER. Espionner, formé de *mouche*, espion.

« Tandis que je le *remouchions* à la Porte Saint-Denis, il est sorti par la barrière des Gobelins. »

Les Boîtes ou la Conspiration des mouchoirs, par Bizet, sc. III. 1795.

REPOUSSER. Pousser.

« Vous m'dites que vous m'aimez bien... c'est p't'être d'la gouaille que vous me *r'poussez ?* »

Vadé. Lettres de la Grenouillère, lettre IX.

RESPÉRER. Espérer.

« Je vous prions, Monsieur Nigaudet, d'oublier ce qui sort d'arriver, en *respérant* sur l'avenir. »

Madame Engueule, Sc. IV. 1754.

ROUBLIER. Oublier.

Que nostre petit roy Louis,
Son frère et toute sa famille,
Revienne dans sa bonne ville,
Sans *roublier* avec raison
Les plus rutils de la mairon,
Sa mère, son oncle et sa tante,
Et Mamoirelle, sa parante.

Suitte de la Gazette de la place Maubert, p. 13. 1649.

La particule *re* n'a rien à voir ici. C'est l'*s* finale de sans, qui se liant, dans la prononciation populaire, avec la voyelle initiale d'oublier, prend le son de *r*, comme elle le prend ordinairement devant toute voyelle et même dans le corps du mot. Ici encore on en a la preuve, *rutil, mairon, mamoirelle* [2].

ROUTE (Mettre au). Disperser, rompre, détruire.

---

[1] M'épouser.

[2] Voyez mon *Étude* sur le patois parisien, p. 210 et s.

« Vous avez beau dire, ... faut que tout çà soit *f...u au route*, qu'i n'en reste pu miette. »

Le Drapeau rouge de la Mère Duchesne contre les factieux et les intrigants, Ier Dialogue, p. 10. 1792.

C'est l'ancien mot *roupte* venant de *rupta*, en bas latin déroute, et non pas route, lequel vient de *via rupta*.

Ruelle (Ne pas tomber dans la).

Se dit d'un homme ivre tombé dans le ruisseau, et qui ne risque pas, comme s'il était dans un lit, de tomber dans la ruelle.

« Quiens, en v'là z'un qui *ne tumbera pas dans la ruelle.* »

Le Mariage de Janot, par Guillemain, Sc. II. 1780.

Salade de cotret. Coups de bâton.

« Je me souvien qu'i me menère chez trois ou quatre capitaines qui leur dirent qu'ils leur ficheroient une *salade de coteret.* »

Dialogue sur les affaires du temps, p. 4. S. l. n. D. vers 1748.

Sanctus. Saing, cachet.

« Ils sont sortis; le gendarme n'a plus été qu'un jean-f...., l'officier l'y a f...u son *sanctus*, que le manche (c'est-à-dire la garde (de son épée l'y faisoit un emplâtre. »

Journal de la Rapée ou Ça ira, N° III, p. 7. 1790.

On n'a pas besoin d'avoir fait ses études pour savoir que *sanctus* veut dire saint, et réciproquement. Il suffit d'avoir recité ses prières, au moins dans son enfance, et assisté aux offices de l'église pour ne pas l'ignorer. Or, saint et seing ayant le même son en français, durent recevoir en latin la même traduction; c'est de la logique populaire. Cela étant, le seing de l'officier est cette même garde de l'épée, que son adhérence à la peau du gendarme fait aussi justement comparer à un emplâtre.

Satou. Bâton, gourdin.

« Un fier *satou* au service d'ceux-là qui n'se sentiront pas la force de s'gratter eux-mêmes. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 51. 1750.

On disait *saton*, ainsi qu'il est écrit dans des *Lettres de grâce* de 1403 (1).

---

(1) Du Cange, éd. Didot, au mot *Sapellata*.

SÇAVONS (Je) CE QUE JE SÇAVONS, ET SI JE NE SOMMES PAS MARCHAND DE SAVON.

Cette façon d'affirmer, en présence d'une personne incrédule, qu'on sait fort bien telle ou telle chose, est dans les *Ecosseusès*, p. 106, et dans *Blanc et Noir*, sc. IX, parade qui est au tome II, p. 260, du *Théâtre des Boulevards*. C'est une espèce de jeu de mots par analogie de sons, très-commune comme je l'ai déjà dit, dans le langage populaire parisien, et dans d'autres aussi.

SEIN QUI SE CACHE (Par)! Espèce de jurement.

Par Sein qui s'cach', mon bon seigneur,
V'là qui sort de sa létargie;
Je commence à m'apparcevoir
Que ma prière est inficace.

Les Citrons de Javotte, p. 7. 1756.

Ce *Sein* est un saint; c'est Saint Gilles qui donna lieu au dicton *faire gilles*, c'est-à-dire fuir et se cacher, « pour ce que, dit Béroalde de Verville *(Moyen de parvenir, Chapitre général)*, il s'enfuit de son pays, et se cacha de peur d'être fait roy. » Il va de soi que cette locution n'est dans aucun recueil de proverbes.

SEIN n'est pas même, à la rigueur, une faute d'orthographe, c'est une forme bourguignonne : « Ceu fu faet el jor *sein* Berthremieu lapostre, etc., », est-il dit dans une charte de Renaud, comte de Bar, en 1118, citée dans les *Éléments de paléographie* de M. N. de Wailly, t. I, p. 160.

SELLETTE A CRIMINEL. Prostituée à l'usage des coquins.

Je veux te procurer un habit de Vestale
Pour une année au moins au Temple de la gale (1),
Selette à criminel, matelas ambulant.

Amusemens à la Grecque, p. 3, 4. 1764.

SERVIETTE (coups de). Soufflets.

« Le commissaire l'a déjà menacé pour m'avoir donné des *coups de serviette*. »

Il y a remède à tout, par Pompigny, sc. IX. 1783.

SOUPE-TOUT-SEUL. Misanthrope.

---

(1) La Salpétrière.

« Je les entendois dire entre elles, parlant de moy : C'est un ry-gris (1), un loup-garou, un *soupe-tout-seul.* »

Les Maistres d'hostel aux Halles, p. 108. 1671.

TABAC EN FUMIÈRE. Tabac à fumer.

TABAC EN RAPIÈRE. Tabac en poudre.

« Donne-moi un peu d'*tabac en fumière.* — J'n'ai qu'du *tabac en rapière.*

Le Déjeuner de la Râpée, p. 11. 1755.

TALON DANS LE C.. (Se donner du). Marcher en levant haut le talon, pour marquer le pas d'une manière sensible ; parader.

« Sois gaillarde, *donne-toi du talon dans le c..* »

Les Écosseuses, p. 90. 1739.

« Tout ça c'est bon pour s'aller *donner du talon dans le c..* à une parade, pour s'quarrer avec d'belles épaulettes. »

Le Drapeau rouge de la Mère Duchesne, p. 19. 1792.

TAMPONNE (Faire la). Se régaler, faire bonne chère.

PASSANDRE.

« Tien, Gilles, va-t'en à la boucherie ; j'ai parlé au boucher, il te donnera pour notre souper deux aloyaux et deux bons foies de veau : tu mettras au milieu un dindon de garenne, un cochon de lait, un agneau, un...

GILLES.

« Parguenne, note maître, vous qui êtes un vilain et un ladre, queux raisons avez-vous de nous faire *faire la tamponne?* »

L'Amant poussif, parade, par Collé, sc. I, dans le Théâtre des Boulevards, t. II, p. 28.

TAPIN (Ficher le). Importuner, harceler.

« Des embaucheurs pourroient bien, .. comme on dit dans le peuple, .. l'obliger de s'enrôler, à force de lui *ficher le tapin.* »

Quelques aventures des bals de bois, p. 43. 1745.

Tapin, en langage populaire, veut dire celui qui bat du tambour ; mais ce n'est pas ici sa signification. En patois genevois, *tapin* est un coup de la main, une tape. Les Parisiens l'entendaient alors ainsi. Les raccoleurs étaient fort brutaux, et c'est souvent par des arguments tirés de leurs poignets qu'ils avaient

(1) Ou rit gris, c'est-à-dire triste et maussade.

raison des raccolés que les peintures des délices de la vie militaire n'avait pas suffisamment convaincus.

« Vous mériteriez que je vous foutisse un *tapin*, vieux bougre d'ableur. »

La Guinguette patriotique, ou Dialogue entre les nommés Craquefort, colporteur de Paris, La Verdure, ancien grenadier, le père Colas, laboureur, Réo, maçon, p. 14, 13 juin 1790.

TAS (Tout-sus le). Tout-à-coup.

Palsanguïé, j'avions-t-il pas glieu
De croire que ce bon apôtre
Feroit mieux son devoir qu'un autre?
Qu'il s'en iroit du même pas
Vous avartir *tout-sus le tas?*

Harangue des Habitans de Sarcelles au Roi, juin 1733. Dans Pièces et Anecdotes, Ire Pie, p. 420.

TAS DE PIERRES. Prison.

« Je m'en vais cheux le commissaire, pour qu'il fasse mettre Janot dans un *tas de pierres.* »

Le Mariage de Janot, par Guillemain, sc. XIX. 1780.

TERRINE (Être dans la). Être ivre.

« C'est l'père Cornet qu'*est dans la terrine.* »

Le Café des Halles, par un anonyme, sc. VII. 1788.

TOUR DU BATON. Profit licite ou illicite résultant d'une opération commerciale ou industrielle, de l'exercice d'une fonction. Dans un très-grand nombre d'affaires, on stipule, sous les noms d'épingles, de pots de vin et autres, le *tour du bâton.* L'un des contractants l'exige, l'autre y consent ou le refuse; mais consenti ou refusé, on peut être sûr que le tour du bâton sera toujours à quelqu'un. Il n'y a guère de transaction faite et parfaite qu'à ce prix.

M. Quitard estime que ce dicton est une allusion au bâton des juges suppléants qui, lorsqu'ils remplaçaient les juges ordinaires, au temps de la féodalité, grévaient les plaideurs de quelque dépense surérogatoire que ces seigneurs mêmes partageaient avec eux. Il se pourrait que ce dicton fût applicable au fait ici allégué, s'il n'était, comme je le crois, facile à prouver qu'il tire son origine d'ailleurs.

Borel le fait venir de *bas* et de *ton,* « parce que, dit-il, on promet tout bas et dit à l'oreille de celuy avec qui l'on traite,

que, s'il fait reuissir l'affaire, il y aura quelque chose pour luy au delà de ses prétentions. » Borel devine quelquefois mieux que cela ; mais il y a dans cette trouvaille, de quoi discréditer toutes les bonnes.

« C'est, dit Moisant de Brieux, une allusion au bâton du maître d'hôtel. » Mais j'entends les cuisinières réclamer au nom de l'anse du panier.

Vous n'y êtes pas, s'écrie Lamonnoye, « il s'agit ici du petit bâton avec lequel les joueurs de gobelet exécutent leurs tours de passe-passe. »

Allez encore, dit Bayle (1), et ajoutez que « l'ancien proverbe *virgula divina*, notre phrase commune, le *tour de bâton*, et ce que tous les joueurs de gobelet disent à tout coup, *par la vertu de ma petite baguette*, semblent tirer leur origine de l'usage fréquent que la tradition commune donne au bâton des sortilèges. »

« C'est, dit plaisamment Arlequin, la gratification que reçoit un auteur en sus du profit qu'il tire de sa pièce, et qui lui est payée par quelque grand seigneur, en retour d'expressions trop libres dont il s'est servi à son égard. » Fréron, Desfontaines et d'autres encore ont accepté bon gré mal gré ce genre de gratification, et le dirai-je ? Voltaire, qui s'est tant moqué d'eux à ce sujet, Voltaire, lui-même a été gratifié de la même manière par le jeune duc de Sully.

J'omets bien d'autres explications de ce terme, tellement que de tous ces bâtons on finirait par former un fagot.

L'origine de ce dicton est toute fiscale, comme celle d'un nombre infini de locutions où le souvenir de taxes levées sur le peuple aux temps féodaux, a survécu à l'abolition de ces mêmes taxes.

Le *tour*, en bas latin *turnus* et *turninus*, était une mesure ou plutôt ce qui la dépassait. C'était aussi le nom de l'impôt, soit en nature, soit en argent, qu'on prélevait sur elle.

Il est dit, dans un marché passé en 1351, entre l'abbé et les moines de Grasse, que, « chaque année, à l'Assomption, on payera quarante setiers de beau et bon froment avec ses *tours*, (*cum suis turnis*) (2). »

---

(1) Au mot *Abaris*.

(2) Du Cange, éd. Didot, au mot *Turnus*.

Ce qu'on appelle ici *tours* venait d'un usage, encore en vigueur dans les marchés où le blé se vend au détail, qui consistait à niveler le blé avec un bâton ou rouleau de bois, au ras des bords de la mesure qui le recevait. Cette mesure était le boisseau ou ses divisions. Tout le surplus du blé qui tombait sous la pression du rouleau, était proprement le produit du tour de bâton, le *tour du bâton* lui-même. Ce surplus sans doute eût été peu de chose, si, dans cette circonstance, le paysan n'eût pris conseil que de son intérêt; mais notre homme avait à compter avec un personnage qui entendait le sien aussi bien que lui, et qui, de plus, avait le pouvoir de le faire pendre haut et court, s'il lui faisait tort de quelques poignées de grain, et si, comme il y était obligé, il ne remplissait pas le boisseau de manière à ce que la part du bâton fût aussi large que possible. Ce personnage était le seigneur. Il avait ses agents dans les marchés, qui surveillaient le mesurage, et l'on va voir que cette surveillance était même exercée par ses mains.

Dans une charte de l'an 1331 (1), on lit :

« Item, disoient encore que des *ruiz* qui à eulx appartenoient, à eulx appartenoit l'imposition à faire par leur gent et l'exécution du lever..... Quant aux *ruiz* qui audit seigneur et à sa femme appartiennent, li maires dudit priorté sera appelez au faire les deux *ruiz*, c'est assavoir aux deux *ruiz* qui audit seigneur et sa femme appartiennent chascun an, et seront levé et payé audit seigneur et sa femme par la main du mayeur doudit priorté. »

Le *ruiz* était la même chose que le *tour*, car on disait le *ruy*, le *ru* et le *rouilz* (en latin *rotulus*) *du baston*. Appliqué au blé d'abord, le *ruiz du baston* le fut ensuite à quantité d'autres denrées alimentaires mesurables ou non.

« Et si povoit et avoit accoustumé ladicte dame d'avoir le *ruy de baston* aux gélines et poulaille, et en prendre en ladicte ville, quand bon luy sembloit, parmi certain pris d'argent qu'elle en devoit pour ce paier pour chascune géline ou poulaille (2). »

---

(1) Du Cange, éd. Didot, au mot *Rova*.

(2) Lettres de Charles VI, dans le tome X, p. 63, des *Ordonn. des rois de France*.

Cette dame était Catherine de Grancey, dame de Cussey et de Loches. On voit ici qu'elle payait le tour du bâton. Cela paraît contredire la règle qui faisait de ce tour un impôt. Mais remarquez, je vous prie ce *quand bon luy sembloit;* là est l'explication de cette contradiction apparente. Elle signifie ou que la bonne dame était au régime de la viande blanche, principalement de la volaille, ou que l'accroissement et train de sa maison exigeaient un accroissement de consommation de cette denrée ; qu'en conséquence, et le *tour de bâton* ordinaire, à savoir celui auquel elle avait droit gratuitement, ne lui suffisant pas, elle se réservait de le prendre, *quand bon luy sembloit*, à la charge de payer ce supplément. Loin donc de détruire la règle, cette exception la confirme.

Certain comte de Champagne dont un état des revenus est cité dans Du Cange, au mot *Rotulus,* établit un marché « pour raison duquel le sire prent le *rouilz* des toilles et le pois (poids). » Notez qu'il dit qu'il le prend, et il le fait comme il le dit. Si l'on s'exprimait toujours aussi clairement dans les contrats, il n'y aurait jamais de procès.

Dans ces deux derniers exemples, l'un de la volaille, l'autre de la toile, il s'agit bien d'un surplus, c'est-à-dire d'une quantité de la marchandise autre que celle soumise légalement à l'impôt. C'est là le tour du bâton. On a depuis appliqué ce mot à tout profit qui n'est pas régulier et dans toutes les professions.

D'après tout ce qui précède, on conviendra peut-être que le tour du bâton ne doit rien ni au bâton des juges suppléants de l'époque féodale, ni à celui du maître d'hôtel, ni à celui de l'escamoteur ; il n'a pas davantage, ou plutôt il a moins encore l'origine ridicule que Borel lui donne. Si la solution que je propose paraît contestable, on doit convenir aussi qu'elle a plus de vraisemblance que toutes les autres, et repose sur des fondements plus solides.

Trains (Petits-). Petits ouvrages à la main destinés à un usage religieux.

> Vendre chapelets, oraisons,
> *Petits-trains*, petits reliquaires,
> Cordons, ceintures, scapulaires, etc.

Harangue des habitans de Sarcelles au roi. Juin 1733. Dans Pièces et Anecdotes, 1re Pie, p. 427.

TRAIT-CARRÉ. L'absolution donnée au pénitent par le signe de la croix.

Quand une femme emmitouflée
Ira conter sa râtelée
A queuque vicaire ou curé,
Pour recevouar le *trait-carré.*

Première Harangue des Habitants de Sarcelles à Mgr. l'archevêque de Sens. Avril 1740. Dans Pièces et Anecdotes, 1re Pie, p. 295.

Le trait carré, au sens propre, est une ligne qui en coupe une autre à angles droits. C'est ce qui a lieu quand on se signe.

TRONCHINADE. Mets rôti que je ne saurais désigner, mais qui sans doute doit son nom au docteur Tronchin, médecin alors à la mode, soit qu'il ait été inventé par lui, soit qu'il en ait été le mets favori, soit enfin que le véritable inventeur l'ait baptisé de ce nom pour lui donner plus de vogue.

CASSANDRE.

« Qu'est-ce que vous nous donnerez, notre hôte?

ARLEQUIN.

« Ce qu'il vous plaira, une *tronchinade*, par exemple, si vous voulez, avec une bouteille de vin, à la broche. »

Léandre ambassadeur, sc. xv, dans le Théâtre des Boulevards, t. III, p. 95. 1756.

TRUYE (Fils de).

Se disait d'un individu qui prend la fuite, c'est-à-dire qui *file*, par allusion à la *Truye qui file,* enseigne célèbre à Paris, vers le milieu du XVIIe siècle.

J'ay cru que nostre arrest d'oignon (1)
Me porteroit un jour guignon.
Pour cela (c'est un *fils de truye)*
Mon Éminence s'est enfuie.

Humble requeste de son Éminence adressée à Messieurs du Parlement, p. 4. 1649.

Ce qui est entre parenthèses est la réflexion de l'auteur de la pièce.

VANNER. Aller, partir.

---

(1) Union.

« C'est dit, Javotte, tu peux *vanner; vanne, vanne.* »

Le Galant savetier, par Saint-Firmin, sc. I. 1802.

. . . . Mais copères,
Vannons avec nos trois commères.

L'Écuelle, poëme, chant 1er, dans le Petit neveu de Vadé, p. 30. 1791.

J'm'en allais; garre à vous. Rang'toi d'là;
Faut que j'*vanne.*

Ibid., chant III, p. 60.

Quoi! tu n't'apperçois pas qu'eun'charogne t'infecque:
Allais, mon cher Monsieur, croyais-moi z'et *vannais;*
Je vous aimons ben, mais vout haleine est suspecque.

Étrennes, dans le Petit neveu de Vadé, p. 69. 1791.

C'est une forme analogique. *Je va, tu vas, il va,* entraînant nécessairement *nous vanons; vous vanez, ils vannent,* et ainsi pour tous les autres temps.

VESPASIEN (Noir comme un)

Madame CASSANDRE.

« Mais ciel! barbare, que trouvez-vous donc dans ma fille? Elle est mal élevée, elle est sèche comme un brandier (1), *noire comme un Vespasien...* en un mot elle n'a point...

LÉANDRE.

« Mais, Madame, puisque je l'aime à cette sauce-là. »

La Mère rivale, parade, sc. II, dans le Théâtre des Boulevards, t. III, p. 145. 1756.

Cette locution vient, je crois, de ce qu'au temps où cette parade fut écrite, il y avait très-problablement au musée de sculpture, un buste représentant Vespasien. Aux XVIe et XVIIe siècles, on aimait ce marbre dont les anciens se servaient pour faire des portraits.

VEUVE J'EN TENONS (Être logée chez la). Être enceinte.

« Et si! mon enfant, tu dis toujours la même turlure. Eh bien, *tu es logée chez la veuve J'en tenons?* Voyez le grand mal-

(1) *Brandieux,* homme réduit à un état de maigreur extrême par la dyssenterie.

heur ! Si toutes les filles se pendoient pour ça, vraiment, il n'y auroit pas tant de femmes mariées. »

Les Écosseuses, p. 89. 1739. — Quelques Aventures des bals de bois, p. 30. 1745.

VIDI AQUAM (Le chemin de). La fuite. VIDI AQUAM (Faire). Fuir.

D'Aumont, dans ce mesme moment,
Voulut avec bonne escorte
Du grand Chastel saisir la porte ;
Mais il fut bientost rechassé,
Et par après bien repoussé
Avec Biron dans la Calandre,
Où on leur fist bientost apprendre
Le chemin de Vidi aquam,
Sous peine d'un bon Requian.

Récit véritable de ce qui s'est passé aux barricades de 1588, depuis le 7 mai jusqu'au 1er juin en suivant. p. 12. 1649.

« Vous ferez beaucoup plus que le preux et vaillant Achille, car il est mort par le talon, et les vostres [1] vous sauveront la vie, en *faisant Vidi aquam,* l'eau béniste de Pasques. »

La Comédie des Proverbes, Act. III, Sc. III. 1633.

C'est une allusion à l'antienne qu'on chante le jour de Pâques, lors de l'aspersion de l'eau bénite, et qui est ainsi conçu : *Vidi aquam egredientem de templo a latere dextro, alleluia ! omnes ad quos pervenit aqua ista salvi facti sunt, et dicent alleluia ! alleluia !*

» J'ai vu sortir de l'eau du côté droit du temple, et tous ceux qui ont été mouillés de cette eau, sont sauvés, et disent *alleluia !* »

Mais l'allusion serait incompréhensible, si l'on n'y démêlait un jeu de mots qui lui donne toute sa clarté, et qui porte sur les termes *salvi facti sunt.* En effet, ne dit-on pas de ceux qui fuyent, qu'ils *se sauvent ?* La traduction n'est pas exacte sans doute, mais on n'y regarde pas de si près dans un jeu de mots.

VISTACHE (Sainte). Saint Eustache.

---

(1) Vos talons.

« Enfen, la Guieu grâce et Madame *Sainte Vistache*, je l'avons échappé belle. »

Troisiesme partie de l'Agréable conférence de deux païsmes de S. Ouen et de Montmorency, p. 3. 1649.

Beaucoup de paysans des environs de Paris, et sans doute aussi une partie du peuple de Paris, prenaient alors saint Eustache pour une sainte. L'obligation où l'on est de faire sentir, dans sa prononciation, la liaison du *t* final de *saint* avec la voyelle initiale d'*Eustache*, et cette même liaison ayant pour effet de donner à l'adjectif masculin saint le son de son féminin sainte, telles étaient les causes de cette méprise.

Yvoires. Dents.

« Nous voicy entrez bien avant, sans chaussepied, dans les sandales du Caresme, ce grand colosse descharné qui, tenant de l'humeur des Portugais, ne veut point de cure-dent pour escurer ses *yvoires*, après son repas. »

Les de Relais, ou Purgatoire des bouchers, chaircutiers, poullayers, patisiers, cuisiniers, joueurs d'instrumens, comiques et autres gens de mesme farisne, p. 2. S. D.

Yvrer (s'). S'enivrer.

De vous aussi ne voulons brin
Qui tenant du vin du pourceau,
Vous *yvrés* et dormez soudain
Comme porcs après le morceau.

Lettre d'Ecorniflerie et Déclaration de ceux qui n'en doivent jouyr, p. 56. S. D.; dans Variétés historiques et littéraires, publiées par M. Ed. Fournier, T. IV, p. 47.

Ch. Nisard.

COMPTES RENDUS.

REMARQUES SUR LE QUEROLUS.

Aulularia sive Querolus, Theodosiani ævi comœdia Rutilio dedicata, *edidit* RUDOLPHUS PEIPER. Lipsiae, 1875. XL-68 pages (Biblioth. Teubn.).

Le *Querolus,* publié pour la première fois par Pierre Daniel en 1563, réédité ou corrigé ensuite par plusieurs savants, n'avait été depuis Klinkhamer (1829) l'objet d'aucun travail philologique complet. On doit féliciter M. Peiper d'avoir songé à en faire une nouvelle édition; car cette comédie n'est pas sans mérite, et elle forme un chaînon d'autant plus précieux dans l'histoire littéraire, qu'elle a exercé une certaine influence sur la culture intellectuelle du moyen-âge.

L'auteur du *Querolus* n'est pas connu. Selon les ingénieuses inductions de Wernsdorff, le Rutilius à qui l'ouvrage est dédié, n'est autre que le poëte Rutilius Numatianus. Ce Rutilius est qualifié dans la préface de *Vir illustris,* titre attaché aux fonctions de Maître des Offices et de Préfet de la Ville; or, l'auteur de l'*Itinéraire* ayant été revêtu de la première de ces dignités en 412 et de la seconde en 414, il est facile de déterminer approximativement l'époque de la composition du *Querolus* [1].

Au point de vue dramatique, le *Querolus* est une pièce défectueuse;

---

[1] CHARLES MAGNIN (*Rev. des Deux Mondes,* 15 juin 1835) a soutenu que le *Querolus* remontait au commencement du IVe siècle; il s'appuie pour cela sur un passage de la pièce (p. 16 éd. Peip.), où il est fait, ce semble, allusion aux Bagaudes: « Cette Jacquerie anticipée donna lieu à une » guerre, qu'on nomma *bellum bagaudicum,* et qui fut de peu de durée; » seulement quelques soulèvements partiels eurent lieu encore jusqu'à » la fin du règne de Constantin. Ce passage, comme on voit, donne, à » quelques années près, la date exacte de notre pièce. » Mais les soulèvements des Bagaudes continuèrent longtemps après Constantin; on voit, vers le milieu du Ve siècle, Aétius vaincre les Bagaudes près de Tours et de Chinon (SISMONDI, *Hist. des Français,* t. I, p. 98, Bruxelles, 1849); et une constitution d'Honorius et Théodose, de l'an 416, accorde une amnistie à ceux qui, malgré eux ou par désespoir, ont pris part à leurs soulèvements. *Cod. Theod.* ed. Gothof. t. V, p. 417-418. Lugd. 1565.

l'intrigue est assez grossière, et l'action se traîne dans une suite de tirades et de conversations. Mais la verve spirituelle qui anime souvent ces dialogues et certains traits vraiment comiques qui les relèvent, ne permettent guère à l'intérêt de se refroidir. Parmi les morceaux les plus brillants, il faut mentionner le monologue de Pantomalus, qui rappelle la manière de Plaute, et que Charles Magnin a rapproché — que Beaumarchais lui pardonne! — du monologue de Figaro [1].

Pour la constitution du texte, M. Peiper a utilisé quatre mss. principaux : celui du Vatican (V), celui de Leyde (L), le *Codex Palatinus s. Vetus Camerarii* (P), et celui de Paris (Rp). Il semble ignorer l'existence d'un ms. du *Querolus* qui se trouve à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et qui valait peut-être la peine d'être consulté. Ce ms. (n° 5328 Inv. gén.) est du XIIe siècle, de format gr. in-4°, et il renferme, outre le *Querolus,* les comédies de Térence (recension de Calliopius) avec des scholies. Il est magnifiquement écrit sur vélin et orné de lettres majuscules en couleur rehaussées d'or. Le premier feuillet porte les mots suivants en lettres capitales : WILEL || MUS· ME· || FECIT· [2]. Le ms. Br. présente en général une concordance frappante avec le ms. de Paris (Rp), non-seulement dans le texte, mais encore dans les gloses interlinéaires et les scholies marginales. On lit en tête de la pièce : *Plauti. comici. Poetae. Prœmium. In. Aulul ariam. fabulam. incipitur.;* et à la fin : *Finit Aulularia Plauti comici poetae.* Nous avons collationné le ms. en entier, mais nous ne citerons que les variantes les plus remarquables, et nous proposerons en même temps quelques conjectures. M. Peiper a corrigé bon nombre de passages corrompus; néanmoins la critique a encore beaucoup à faire pour nous donner un texte suffisamment pur et intelligible.

P. 3, l. 1 sqq. *Rutili venerande semper magnis laudibus, qui das honoratam quietem quam dicamus ludicris : inter proximos et propinquos honore dignum* DUM *putas, duplici fateor et ingenti me donas bono : hoc testimonio, hoc collegio.* En intercalant DUM qui ne se trouve pas dans les mss, M. P. a rompu la symétrie de la phrase, qui est d'ailleurs mal coupée. Les deux membres : *qui das honoratam — ludicris* et *inter proximos — putas* doivent être ~~en corrélation l'un avec l'autre~~, et se rattacher

[1] *Rev. des Deux Mondes,* l. cit. Cf. J. J. AMPÈRE, *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle,* t. 1, p. 260 sqq. Paris, 1839. EDÉLESTAND DU MÉRIL, *Origines latines du théâtre moderne,* p. 13 sqq. Paris, 1849.

[2] Le ms. a appartenu à la familie Busleiden (sur Jérôme Busleiden, la fondateur du collége des Trois-Langues à Louvain, v. *Nicolai Vernulaei Academia lovaniensis,* p. 73 sqq. Lovanii, 1667). On lit, en effet, sur le premier feuillet : *Mihi Francisco de Busleiden praeposito leodiensi librum hunc dono dedit Mgr (Magister) Joannes Isembart canc̄us (canonicus) et Scolastica Bruxellensis, die XVII Maii 1498;* et plus bas : *Philippus Busleiden dedit Bibliothecae Vilvordianae.*

tous deux à la proposition : DUPLICI *fateor* — *bono* qui en est l'explication. Je propose donc de lire : — *qui das honoratam quietem quam dicamus ludicris*, ET *(qui) inter proximos et propinquos honore dignum putas, duplici* etc. Le ms. Br., d'accord — avec R, donne *et honore*.

P. 4, l, 2 *infodit*. Cette conjecture de Cannegieter est confirmée par le ms. Br.

P. 5, l. 4. *Pacem quietemque vobis! Spectatores noster sermo poeticus rogat*. D'après cette ponctuation, il semble que *pacem quietemque vobis* marque un souhait ; mais alors le mot *quies* est incompréhensible. L'auteur à l'exemple de Plaute, demande plutôt aux spectateurs de l'attention et du silence. Je pense donc qu'il faut écrire avec le ms. Br. : *Pacem quietemque vos, spectatores, noster* (mss : *nostros*) *sermo poeticus rogat;* ou bien : *Pacem quietemque a vobis* (avec P) — *rogat*.

P. 6, l. 27 — p. 7, l. 1. *Totumque reddet, partem* PETERE *contentus fuit*. PETERE est une addition de M. P. : la phrase n'en est pas plus claire. Le ms. Br. a conservé la vraie leçon : *totumque reddet, qui parte contentus non fuit*.

P. 7, l. 8 *e diverso*. Ms. Br. : *ex adverso*.

P. 11, l. 15 *cum staret*. Conjecture de P. Daniel, confirmée par le ms. Br.

P. 16, l. 13 *ministeriali*. Ms. Br. : *mirabili*.

P. 23, l. 7-8. SYCOF. *Videbam ex parte solidos*. MAND. *Ah istud non placet*. Je mettrais un point d'interrogation après *placet*.

P. 24, l. 6. MAND. *Ventum est*, etc. Ces paroles ne peuvent être attribuées à Mandrogerus ; c'est le Sycophante qui continue jusqu'à : *quid praeterea?*

Ib., l. 14 *nobis*. Il faut lire : VOBIS.

Ib., l. 17 *cubilia*. Le ms. confirme cette conjecture de P. Daniel.

Ib., l. 20 *Recte*. Ms. Br. : *In re clare*.

P. 25, l. 17 sqq. SYCOF. *Quaeso sodes, adgrediamur hominem illum ratione qualibet*. SARD. *O me stultum atque ineptum* (mss. Br. *inertem*) *qui non consului statim*. SYCOF. *Et ego hercle vellem, verum ut nosti non vacat*. La phrase : *Quaeso, sodes, adgrediamur hominem, etc.*, ne peut-être attribuée au Sycophante, puisqu'il ajoute aussitôt : *Et ego hercle vellem, verum ut nosti non vacat*. (Cf. p. 26-27.) L'ordre du dialogue est évidemment interverti dans les mss. ; il faut le rétablir ainsi : SARD. *Quaeso sodes — qualibet*. SYCOF. *Et ego — non vacat*. SARD. *O me stultum — statim*. Ou bien, dans l'ordre adopté par les mss., après les paroles de Sardanapallus : *quaeso — qualibet*, les copistes ont omis la réponse du Sycophante.

Ib., l. 20-21. QUERO. *Cur non omnia recognosco? Salvete amici. Recognosco* est une conjecture de M. P. Les mss. donnent *agnosco*. Je proposerais : *Cur non* HOMINES JAM (oma LV omia P) ALLOQUOR ou AGGREDIOR ?

P. 26, l. 29 *Jam hoc de magis existimo*. Peut-être : *jam* DE HOC *magis existimo*.

P. 27, l. 9 *Certe ferulas non habet, etc*. J'attribuerais volontiers ces mots à Sardanapallus,

Ib., l. 18 *in ingressu*. Ms. Br. : *in incessu*.

P. 28, l. 1 *maxime*. Ms. Br. : *optime*.

P. 29, l. 1 *gubernari*. Confirmé par le ms. Br.

Ib., l. 24 *cynocephali*. Ce mot est évidemment placé là par erreur; M. P. propose de lire avec V *(in ras.)* : *capripedes*. Je crois qu'on pourrait ajouter : SIMIAE (il y a en effet un blanc à la suite de *capripedes* dans V). V. p. 32, l. 1 sqq.

P. 31, l. 17 *Quam probe cognoscitur*. *Quam pro lege cognitur* ms. Br. — Ce passage a beaucoup exercé la verve des critiques. La conjecture de Wernsdorff *quam pro lite cognitor* est très-jolie. Nous hasarderons pourtant le conjecture suivante : QUAM PROLES HAEC PASCITUR, qui peut s'appuyer d'abord sur le sens général du passage, ensuite sur des considétions paléographiques.

P. 32, l. 5-6 *si nummos asperseris*. Tous les mss. intercalent *non* devant *asperseris*. Klinkhamer, suivi par M. P., l'a supprimé; il suffirait peut-être de le placer après *corymbos* : *Quas illic sannas, quos corymbos* NON *videas, si nummos asperseris?*

Ib., l. 21 *Panem deum*. Ms. Br. : *pro pane Deum*.

P. 36, l. 12-13 *Si dest tui aliquid, vide ut continuo, etc.* Cette conjecture de M. P. ne me paraît pas heureuse; j'aurais préféré voir adopter dans le texte celle de Daniel *(destrui — videat)*.

Ib., l. 20 *Quotiens est autem*. Il faut supprimer *autem*, qui n'est qu'une erreur de copiste causée par un *homoioteleuton* (V. l. 19) ou par la ressemblance de *ante* dans *antelucandum* (l. 21) avec *autē*.

Ib., l. 23 *motum*. Les mss. donnent *metum*. Daniel conjecture *temetum*. Je lis : MERUM. Cf. l. 21 : *primum* VINO, *dein somno indulgemus*.

P. 40, l. 11 *servi ut vespere*. Mss. Br. : *servi autem vesperi*.

Ib., l. 11 sqq. *Numquidnam — cogites?* C'est un *locus conclamatus* en dépit des efforts de M. P. Oserai-je à mon tour avancer une conjecture? Je ne la donne que pour ce qu'elle vaut : *Numquidnam tibi, Querole, opus est, ut, cum istaec omnia nos exercemus* (Cf. Plaut. *Mil. glor.*, v. 653 : *Venerem, amorem amoenitatemque accubans exerceo), rem tuam aut tributum cogites?* c'est-à-dire : « Que te sert, ô Querolus, de calculer ta » fortune, etc.? Pendant ce temps-là, nous nons livrons à tous ces plai» sirs. »

Ib., l. 18 *clamabit*. Ms. Brux. : *clamat*.

Ib., l. 18 *me facere*. Ms. Br. : *ut facerem*.

P. 41, l. 1 *dominus ille*. Ms. Br. : *meus ille*.

Ib., l. 15 *fieri*. Ms. Br. : *sic fieri*.

Ib., l. 22 *retineo*. M. P. propose (p. XL) *redhibeo*. Tout changement est inutile. *Retineo = memini*.

P. 42, l. 16 *solum*. Ms. Br. : *solus*. *Hinc*. Confirmé par le ms.

P. 43, l. 11 *celeri*. Ms. Br. : *celeres*. Je pense qu'il convient de rétablir la forme employée partout par notre auteur (p. 10, l. 9; p. 28, l. 18; p. 42, l. 16; p. 47, l. 16; p. 48, l. 3 et l. 6; p. 51, l. 1; p. 54, l. 22; p. 55,

l. 9 et l. 12, etc.) : CELERITER. L'abréviation *celerit̄* (qui se rencontre (plusieurs fois dans le ms. Br.) a induit les copistes en erreur.

P. 44, l. 22 *potest*. Ms. Br. : *solet*.

P. 48, l. 12 *leviter*. Ms. Br. : *leniter*.

P. 51, l. 12 *vivò*. Ms. Br. : *si vivo*.

P. 52, l. 3 *solebat*. Peut-être : *volebat (sc. Euclio)*. « Il a eu tort de vouloir etc. »

Ib., l. 15-16 *si libuerit, aliquid dabitur muneris*. Cette phrase me paraît être une glose de celle qui précède.

P. 53, l. 1 *fidem equidem*. *Equidem* om. Ms. Br.

Ib., l. 6 MAND. *Dis gratias, etc.* Il me semble que M. P. aurait dû suivre Klinkhamer dans la distribution du dialogue. On ne peut mettre dans la bouche de Mandrogerus les mots *vicine arbiter*. Quant à la phrase *agimus gratias* (l. 8) c'est probablement une glose de *Dis gratias*.

Ib., l. 21 *restitues*. Mss. Br. : *restitue* (le point d'interrogation après *abstulisti* est naturellement supprimé).

P. 35, l. 12. *O mi Querole, numquam te celeriter usque ad sanguinem*. Cette phrase a embarrassé les commentateurs. Je la corrige comme suit : *O mi Querole numquam te* ULCISCERE *usque ad sanguinem* (Cf. p. 4, l. 15 : *ut aliquatenus se ulcisceretur*). De *ulciscere* un copiste distrait a pu fort bien faire *celeriter* par suite de la ressemblance des lettres.

Ib., l. 22-23 MAND. *Auribus teneo lupum, neque uti fallam, neque uti confitear scio*. La plus simple réflexion indique que le dialogue est mal coupé. Les mots *auribus teneo lupum* appartiennent au discours de Querolus, qui se félicite d'avoir pris Mandrogerus à son propre piége. Je coupe le dialogue de la manière suivante : QUER. *Elige nunc Mandrogerus, utrum voles : bustum illic an aurum fuit? Quandoquidem causa ejusmodi est, ut multis constet modis*. (A part, s'adressant à l'Arbitre.) *Auribus teneo lupum*. MAND. *Neque uti fallam, neque uti confitear scio*.

P. 56, l. 3 *Magis*. Plutôt : *Non magis*.

Ib., l. 11 *sic*. om. ms. Br. *sic* n'est qu'une glose.

Ib., l. 18-19 *Nam rite ingredimur; temptandum via*. Ces mots n'ont aucun sens ; les mss. donnent : *si te;* le passage est corrompu. Je le restituerais ainsi : QUER. *Nobis interim sufficit purgare nosmet, objecta repellere*. MAND. (A part). NON SIC INGREDIMUR ; ALIA *temptandum via*. (Haut, s'adressant à Querolus et à l'Arbitre). *Quodnam hoc monstri etc.?* — *Non sic ingredimur* = *hac non processit* (l. 12) ; l'expression n'est pas bien élégante, mais elle ne peut choquer dans un ouvrage comme le *Querolus*, dont le style appartient tout à fait à une époque de décadence. — *Alia* a déjà été ajouté par Klinkhamer. Cf. l. 12-13.

P. 57, l. 10 *unde tantum*. Il faut suppléer *pondus*, avec Rittershusius : *Pondus unde tantum*. Le mot *exponite* qui précède explique cette omission : le copiste a été trompé par la ressemblance de *ponite* et de *pondus*.

Ib., l. 21 *tandem*. Ms. Br. *tantum*, ce qui s'accorde avec la conjecture de Wernsdorff.

P. 58, l. 2. *talem semper ille dixit senex*. M. P. propose (p. XL), *talem semper ille duxit senex*. La conjecture de Klinkhamer est bien préférable : *tales semper ille dilexit senex* [1].

Ib. l. 10 *quid unum*. Klinkhamer : *quid jam;* M. P. (p. XL) *quid? tu num*. Il est plus simple de lire : QUID NUNC *furem metuis? jam totum hic abstulit*.

Le *Decretum parasiticum* qui occupe les deux dernières pages offre à lui seul presque autant de difficultés que la pièce tout entière. Nous n'en dirons qu'un mot. Est-il étranger au *Querolus*, comme le prétend M. P. (p. 59, note)? Il nous semble que ce morceau se rattache assez bien à l'avant-dernière scène, et qu'il pourrait être placé après les mots *consulibus Torquato et Taurea* (p. 58, l. 20). Mandrogerus ayant récité le décret, Querolus répond : *Potesne observare omnia? etc.*

P. THOMAS.

VARIA.

Nous apprenons que le *Congrès international des sciences géographiques*, actuellement réuni à Paris, a décerné une médaille à M. Dufief, professeur de l'athénée de Bruxelles, pour son Manuel de Géographie destiné à l'enseignement moyen. On se rappelle peut-être que M. Dufief avait déjà obtenu la même distinction de la part de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*. Nous sommes heureux de voir le jugement favorable de la Société belge confirmé par les hommes éminents du Congrès de Paris.

— On sait que le *Britisch Museum* possède une partie des frises et des sculptures qui ornaient le Parthénon d'Athènes et qu'on appelle les marbres d'Elgin, du nom de l'ambassadeur anglais qui en fit l'acquisition. Ces magnifiques dépouilles, où le grand art avait trouvé sa plus noble expression, étaient renfermées dans dix-sept caisses. Le *Mentor*, qui les transportait, sombra devant l'île de Cérigo. On parvint à sauver douze caisses sur les dix-sept au moyen de cloches à plongeur. Les cinq autres restèrent ensevelies sous les eaux.

---

[1] Il n'est pas même nécessaire de changer la leçon des mss. *talem* en *tales*. L'auteur emploie le singulier pour le pluriel dans une phrase analogue (p. 58, l. 24) : TALEM *quaerere homines pro magno solent*.

M. Makoukas, habitant Cérigo, dit le *Levant Herald*, a envoyé un mémoire à la Société archéologique d'Athènes, d'après lequel les marbres seraient parfaitement visibles sur le fond de la mer à une profondeur d'environ 96 pieds. On pense qu'avec les nouveaux engins de plongeurs en usage aujourd'hui, on pourra facilement recouvrer les antiquités perdues.

— On vient de découvrir à Pompéï une quantité de tablettes de bois carbonisées et contenant des écritures. On a envoyé par télégramme des ordres pour qu'on veille avec le plus grand soin à leur conservation. Le directeur général des fouilles, commandeur Fiorelli, est parti immédiatement pour Pompéï. Une partie de ces tablettes est encore sous terre, parce que les employés ont demandé des instructions sur la manière de conduire les explorations ultérieures.

— *Les fouilles de Pompéï.* — Dans une petite maison de la ville engloutie, il a été trouvé dernièrement une cassette en bois, qui contenait deux lares, deux pénates, une figure d'Isis et une d'Anubis en bronze, et un troisième dieu pénate en argent. On y a également recueilli un petit Harpocrate d'un très beau travail, une cuiller d'argent, un vase d'ambre et quelques autres en verre. D'autres fouilles ont amené au jour une petite Vénus en marbre, une amphore grecque, et une terre cuite peinte, représentant une femme couchée. L'amphore est en verre peint rayé de lignes contournées et ondulées.

Dans les tombeaux grecs, on en a trouvé de semblables; mais à Pompéï ils étaient, paraît-il, peu communs, et il est vraisemblable que là ils n'étaient pas en usage, mais qu'on les y conservait seulement à titre d'objets d'art. La Vénus, bien que n'étant pas d'un travail artistique très achevé, est pourtant remarquable en ce que le cou et les poignets portent encore la trace d'ornements en or.

Mais la trouvaille la plus heureuse a été celle faite dans le courant d'avril, qui a procuré la mise au jour d'une peinture que les juges compétents regardent comme infiniment intéressante; cette peinture représente Laocoon, tout à fait d'après la description de Virgile; les couleurs en sont bien conservées; on espère pouvoir transporter et déposer ce morceau au musée.

---

tr. p. **Grèbaut** (Paul Pierret). **Krumbhols**, Recherches sur la première Idylle de Théocrite (Charles Graux). **Riese**, l'Idéalisation des peuples du Nord dans les littératures grecque et latine (P.). *Querolus*, p. p. **Peiper** (G. P.). Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue, p. p. **Loutchitsky** (T. de L.). **Courrière**, Histoire de la littérature contemporaine en Russie (Louis Leger). — Du 19 : Les stances de Bhartrihari, tr. p. **Regnaud**, 2e éd. (A. Berth). **Brugsch**, Histoire d'Égypte, 1re p., 2e éd. (G. Maspero). **De Backer**, Bisadari, poème malais Guillaume **De Machaut**, *Le Livre du Foir dit*, p. p. **Paris**. (T.deL.). Jean **Rus**, *Œuvres*, p. p. (G.P.). **Tamisey de Larroque** (G. P.). **Bonaventure des Périers**, *Le Cymbalum Mundi*, p. p. **F. Frank**, — Du 26 : **D'Eichthal**, Mémoire sur le texte primitif du premier récit de la Création (I. J. Derenbourg. II. Michel Bréal). **Brandes**, Mémoires sur l'histoire ancienne de l'Orient. **Ellis**, *Peruvia-Scythica*. **Davis**, Journal d'un voyage en Asie-Mineure (G. Perrot). **Merwart**, Le premier conflit de la Pologne avec l'Allemagne (Ern. Lavisse). **Molière**, *Le Misanthrope, les Femmes savantes, les Précieuses ridicules, le Tartuffe, le Bourgeois gentilhomme*, p. p. **Laun** (C. J.). **Kuhff**, Géographie de l'Allemagne en allemand (H. Gaizot). — Du 3 Juillet : **Kuenen**, Les origines du texte masoréthique de l'Ancien Testament, tr. p. **Carrière** (J. D.). **Xénophon**, L'*Anabase*, p. p. **Cobet** (Charles Thurot). **Claudien**. L'*Enlèvement de Proserpine*, p. p. **Jeep** (Max Bonnet). **Begemann**, Le prétérit faible des langues germaniques (C. J.). **De Caix de Saint-Aymour**, Études sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise (Y.). **Vaucher**, La Chronique du *Livre Blanc* (T.). **Andree**, Géographie du commerce universel (H. Gaidoz). — Du 10 : **Saint Paul**, *Épître aux Romains*, p. p. **Volkmar** (A. Sabatier). **Boos**, Les Lites et les Aldions (Julien Havet). Albert **de Stade**, *Troilus*, p. p. **Merzdorf**. Documents pour servir à l'histoire de la politique autrichienne pendant la Révolution française, p. p. **De Vivenot**; **De Vivenot**, *Genèse* du second partage de la Pologne (Albert Sorel). — Du 17 : **Minayef**, Grammaire Pâlie, tr. p. **Guyard**; **Kuhn**, Contributions à la grammaire pâlie (E. Senart). **Bosworth Smith**, Mahomet et le Mahométisme (Cl. Huart). **Saint-Marc Girardin** et **Bersot**, Jean-Jacques Rousseau (o/o). **Maiorescu**, Critiques. — Du 24 : **Bluhme**, La langue des Lombards (C. J.). Monuments juridiques germains, p. p. **Gengler**; Documents pour l'histoire du droit germanique, p. p. **Lœrsch**, **Schrœder** et **Reifferscheid** (Marcel Thévenin). **Guibal**, Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans (Siméon Luce). **Chabouillet**, Notice sur une médaille inédite de Ronsard par Jacques Primavera (C. de la Berge). **Bouché-Leclercq**. Giacomo Leopardi (G. P.). — Du 31 : **Leland**, Découverte de l'Amérique par les Buddhistes. **Walter**, La doctrine de la raison pratique dans la philosophie grecque (Em. Boutroux). **Cobet**, Variantes, 2e éd. (Charles Thurot). Fragments en vieil allemand du traité d'Isidore de Séville *De fide catholica contra Judæos*, p. p. **Weinhold** (C. J.). **De Rochambeau**, Prieuré de Courtozé et ses peintures murales (A. Oiry). **Boucher**, William Cowper (*,*).

ACTES OFFICIELS.

Modifications à l'arrêté royal organique des jurys de gradué en lettres, en vue de diminuer la durée des sessions.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant que, par suite du nombre sans cesse croissant des récipiendaires qui se présentent aux examens institués par la loi du 27 mars 1861, la durée des travaux des jurys tend à se prolonger généralement au delà de l'époque des vacances scolaires, et qu'il a lieu de prendre des mesures pour obvier à cet état de choses, préjudiciable à l'intérêt des études ;

Voulant, en cas de besoin, pouvoir répartir les examens entre un plus grand nombre de jurys;

Revu l'article 19 de l'arrêté royal du 25 mars 1864, article portant qu'il est formé un jury dans le ressort de la cour d'appel de Gand, et deux jurys dans chacun des ressorts des cours d'appel de Bruxelles et de Liége;

Revu également l'arrêté 32, § 2, du même arrêté, aux termes duquel il est établi un roulement, afin que les villes désignées alternativement comme siége d'un même jury obtiennent, à tour de rôle, la priorité pour les examens;

Considérant que l'institution d'un plus grand nombre de jurys doit permettre, le cas échéant, de commencer les examens simultanément dans plusieurs chefs-lieux de province d'un même ressort de cour d'appel, et qu'il y a lieu de prévoir ce cas;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les articles 19 et 32, § 2, de l'arrêté royal du 25 mars 1864, portant organisation des examens des jurys de gradué en lettres, sont modifiés dans les termes ci-après :

« Art. 19. Il est formé un jury dans le ressort de la cour d'appel de Gand et deux jurys dans chacun des ressorts des cours d'appel de Bruxelles et de Liége, à l'effet de procéder à l'examen de gradué en lettres, à l'examen préalable à celui de candidat en pharmacie, à l'examen préalable à celui de candidat notaire et à l'examen supplémentaire prévu par l'article 5 de la loi du 27 mars 1861.

» Dans le ressort de la cour d'appel de Bruxelles, l'un des jurys est institué pour les provinces d'Anvers et de Hainaut, l'autre pour la province de Brabant.

» Dans le ressort de la cour d'appel de Liége, l'un des jurys est institué pour les provinces de Liége et de Limbourg, l'autre pour les provinces de Luxembourg et de Namur.

» *En cas de besoin, il pourra être nommé un ou deux jurys de plus par ressort de cour d'appel.*

» *Notre Ministre de l'intérieur est autorisé, dans ce cas, à régler les travaux des jurys de manière qu'ils aient, autant que possible, le même nombre de récipiendaires et qu'ils puissent tous siéger simultanément.*

» Chaque jury se compose de sept membres, dont un président et un secrétaire.

» Le président est choisi en dehors du corps enseignant. Les six autres membres sont pris, en nombre égal, parmi les professeurs de l'enseignement moyen dirigé ou subsidié par l'État et parmi ceux de l'enseignement moyen privé.

» Deux professeurs de mathématiques font toujours partie du jury.

» Il est nommé, en suivant les mêmes principes, cinq suppléants, dont un pour le président et quatre pour les membres du jury. »

» Art. 32, § 2. Il est établi, *le cas échéant,* un roulement, afin que les villes désignées comme siége d'un même jury obtiennent, à tour de rôle, la priorité. »

» Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 juillet 1875.
LÉOPOLD.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Réorganisation des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, au point de vue des traitements des membres du personnel enseignant. [1]

Bruxelles, le 10 juillet 1875.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

J'ai l'honneur de soumettre à la signature de Votre Majesté deux projets

---

[1] Nous sommes heureux de pouvoir donner à cette réorganisation une approbation sans réserve. Elle coupe court au système d'avancement trop souvent pratiqué jusqu'ici, en permettant au gouvernement d'améliorer la position des professeurs tout en les maintenant dans leurs chaires respectives. (NOTE DE LA RÉDACTION).

d'arrêtés qui, dans le but d'améliorer la position des membres du corps enseignant des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, modifient l'organisation actuelle de ces établissements.

Il n'y aura désormais que deux catégories d'athénées et deux catégories d'écoles moyennes. Au mode suivi jusqu'à ce jour et qui consistait à fixer les traitements soit d'après les attributions, soit d'après des grades hiérarchiques, est substituée une *classification* des professeurs qui permettra de rémunérer les titulaires d'après l'ancienneté des services et le mérite.

Les deux projets d'arrêtés réalisent à cet égard des réformes réclamées depuis longtemps. La répartition en *classes* fera de l'enseignement moyen de l'État une carrière plus sûre et mieux rémunérée. Il ne faudra plus qu'un professeur passe de chaire en chaire et d'établissement en établissement pour obtenir une position meilleure. Il pourra l'acquérir sur place. Restant dans une spécialité plus conforme à ses goûts, à ses vraies aptitudes, il pourra se rendre plus utile, acquérir plus d'autorité, et les résultats de son enseignement seront plus fructueux.

Parmi les auteurs de l'un des amendements qui, lors de la dernière discussion du budget du ministère de l'intérieur, ont eu pour effet d'augmenter la dotation de l'instruction moyenne, plusieurs auraient désiré que dans la répartition du crédit on attribuât à chaque professeur une même somme fixe et déterminée.

Une pareille répartition ne pouvait se faire qu'en maintenant avec tous ses inconvénients l'organisation existante. Or, l'intérêt des études exige que cette organisation soit modifiée; et j'ai la conviction, Sire, que, par les mesures dont le gouvernement poursuit en ce moment la réalisation, l'intérêt des professeurs eux-mêmes sera mieux servi.

Le nouveau règlement des athénées divise les professeurs en trois classes. L'avancement a lieu de trois en trois ans, et tous les professeurs indistinctement *doivent* obtenir au bout de neuf années, *minerval non compris*, un traitement de 3,300 francs, dans les athénées de la catégorie supérieure et de 3,100 francs dans les athénées de l'autre catégorie, après avoir débuté respectivement par 2,500 et 2,300 francs. Tout bon professeur pourra obtenir en quinze années 4,000 ou 3,800.

D'après le système préconisé à la Chambre, on ne créait guère pour les professeurs qu'un seul traitement ordinaire de 4,300 francs, huit traitements ordinaires de 4,100 francs, vingt de 3,900 francs. Tous les autres restaient au-dessous de ce dernier chiffre et ne dépassaient parfois pas 2,600 francs.

Sans entrer plus avant dans les détails du système, je ferai remarquer, Sire, que, sous l'empire des dispositions actuelles, le traitement le plus élevé auquel puisse prétendre un régent d'école moyenne est, selon la catégorie d'école à laquelle il appartient, de 1550, de 1750 et de 1850 fr., sans minerval, et, encore, n'existe-t-il qu'un seul traitement de cette importance dans chaque établissement.

D'après les nouvelles règles tout régent aura droit, après six années de services, à 1900 et à 2100 francs de traitement; tout bon régent pourra espérer d'arriver, après neuf années de service, à un maximum de 2200 et de 2400 francs. L'amélioration est sensible; elle ne l'est pas moins en ce qui regarde les instituteurs des sections préparatoires.

Il est vrai que les arrêtés royaux du 21 juillet 1868 et du 9 avril 1869 ont créé des suppléments de traitement, qui viennent accroître les revenus des professeurs. Mais il faut, pour y avoir droit, compter seize années de services dans les mêmes fonctions, dont dix années avec le même traitement.

Les arrêtés ci-joints maintiennent ce moyen d'encouragement et de récompense. Ils en changent seulement le caractère et les conditions. Les suppléments seront de 300 à 800 francs pour les préfets des études et pour les professeurs de première classe, dans les athénées; de 200 à 500 francs pour les directeurs, régents et instituteurs de première classe, dans les écoles moyennes; et afin que cette faveur ait plus de relief, qu'elle devienne une distinction réelle et enviée, l'arrêté royal allouant le supplément fera connaître les motifs de la mesure et sera inséré *in extenso* au *Moniteur*. Cette publicité par le journal officiel est de plus une garantie d'impartialité.

Tout membre du corps professoral d'un athénée par exemple, saura donc que, par cela seul qu'il se sera acquitté avec talent et avec zèle de sa mission, il pourra espérer cette faveur, sans devoir nécessairement rester, comme le veulent aujourd'hui les arrêtés royaux prérappelés, dans la même position pécuniaire pendant une longue série d'années. Au bout des seize années de services la nouvelle organisation lui aura déjà procuré 1500 francs d'augmentation.

Telle est la physionomie générale du système. Il est facile d'en apprécier les bienfaits et les conséquences.

Mais la mise à exécution ne peut évidemment valoir à tous les professeurs indistinctement une amélioration immédiate et uniforme; il y aura des différences sensibles parfois, tenant notamment à la différence de la durée des services. Ce que les uns obtiendront maintenant, d'autres devront encore l'attendre de l'avenir. D'autres, enfin, mais c'est le petit nombre, qui touchent déjà à la limite du chiffre maximum, n'auront qu'une augmentation peu importante. C'est la conséquence nécessaire de toute réforme.

Toutefois, Sire, en vue de me rapprocher le plus possible des intentions qui ont été exprimées à la Chambre, j'ai cru nécessaire d'assurer transitoirement une augmentation de 350 francs au moins à chaque préfet et professeur, de 200 francs au moins à chaque surveillant d'athénée et de 200 francs au moins à chaque directeur, régent, etc., d'école moyenne. Mais par une combinaison que j'aurai l'honneur d'indiquer tout à l'heure, l'augmentation dans les écoles moyennes pourra être, en réalité, de 350 fr. Les arrêtés autorisent également d'une façon transitoire l'allocation d'indemnités, sur les fonds qui resteraient annuellement disponibles.

Quant aux maîtres, en attendant la réorganisation de l'enseignement

qui leur est confié, il sera accordé à chacun d'eux 15 p. c. de leur traitement actuel. Déjà, au mois d'octobre prochain, on règlera la position des maîtres de gymnastique qui seront munis du certificat spécial d'aptitude, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874. Des fonds sont alloués dans ce but au budget de 1875.

Je viens de m'attacher, Sire, à démontrer que l'intérêt des professeurs a vivement préoccupé le gouvernement lorsqu'il a élaboré le travail que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté. Au point de vue des études, je crois devoir faire valoir une dernière considération. En plaçant tous les professeurs sur la même ligne, en leur ouvrant les mêmes droits, à eux de qui l'on exige les mêmes garanties de capacité, on détruira cette idée fâcheuse qu'il peut y avoir dans notre programme des cours moins importants, moins utiles les uns que les autres. On relèvera certaines chaires que la tradition a parfois tenues en discrédit. Les professeurs de langues modernes, par exemple, qui seront porteurs d'un des diplômes institués par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874, jouiront de tous les avantages garantis à leurs collègues des autres cours littéraires ou des cours scientifiques. Ils y gagneront en prestige, au grand profit de leur enseignement, et les mesures que le gouvernement a prises l'année dernière en faveur de l'étude des langues modernes, trouveront dans l'organisation nouvelle, un appui de plus. En un mot, on appliquera dans l'enseignement moyen, le système admis pour les universités.

Sire,

J'ai pensé qu'au moment où le gouvernement va attribuer à l'augmentation des traitements du personnel professoral plus de 163,000 francs, en ce qui concerne les athénées royaux, et plus de 182,000 francs, en ce qui concerne les écoles moyennes, les villes et communes, siéges de ces établissements, ne se refuseraient pas de leur côté à faire un sacrifice, et qu'elles consentiraient à améliorer encore la situation. Dans les athénées, certaines dépenses déterminées se prélèvent sur la caisse du minerval. L'un des projets d'arrêtés invite les villes intéressées à prendre désormais ces dépenses à leur charge et à abandonner ainsi le produit tout entier de la rétribution scolaire aux professeurs. Dans les écoles moyennes, le produit du minerval est absorbé le plus souvent par les frais généraux de l'établissement; le second projet d'arrêté demande que les localités qui sont dotées d'une école moyenne de l'État veuillent bien assurer, sur leurs fonds, à chaque directeur, régent, etc., une somme de cent cinquante francs pour tenir lieu de part de minerval.

Quant à la somme de 200 francs que le gouvernement accordait au même titre, à chaque membre du personnel, elle fera désormais partie du traitement proprement dit et cessera d'être payée d'une façon accessoire.

La dépense supplémentaire ne sera guère que de 23,000 francs pour les dix athénées réunis et de 57,000 francs pour les cinquante écoles moyennes; ce n'est pas encore le tiers de chacune des nouvelles allocations qui

vont être attribuées par le trésor public seul à l'augmentation des traitements.

J'ai donc le ferme espoir que l'appel du gouvernement sera entendu. J'en ai pour garant l'intelligente collaboration que les administrations communales n'ont cessé de prêter à l'autorité supérieure dans l'exécution de la loi du 1er juin 1850, et les sympathies dont elles entourent à si juste titre les hommes dévoués que compte l'enseignement moyen.

Un point essentiel à noter encore, c'est que les professeurs à nommer à l'avenir, en dehors du personnel tel que le cadre en est actuellement déterminé, seront payés pour un tiers au moins par les villes et pour le restant par l'État. On rentrera ainsi dans l'esprit de la loi et l'on fera cesser les difficultés qui se sont élevées parfois quand l'accroissement de la population scolaire rendait nécessaire le dédoublement d'un cours. En aucun cas le traitement des professeurs dédoublants ne sera plus prélevé sur la caisse du minerval.

Pour me résumer, Sire, la réorganisation que je propose fait disparaître les griefs les plus sérieux que soulève le régime actuel; elle améliore la position des professeurs; elle leur ouvre une carrière, les intéresse plus directement, au moins dans les athénées, à la prospérité de ces établissements en leur abandonnant tout le produit du minerval scolaire; elle remplace par une règlementation claire et précise toute une série d'arrêtés, d'instructions qui par leur nombre exigeaient une initiation particulière. Enfin, Sire, ce qui importe le plus, elle doit, dans ma conviction, exercer une influence salutaire sur les progrès de l'enseignement.

C'est le motif qui, par deux fois, lui a fait rencontrer l'appui unanime du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Le Ministre de l'intérieur,
DELCOUR.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 86 du budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1875, *Moniteur Belge* du 27 mars n° 86;

Vu la loi du 1er juin 1850, sur l'enseignement moyen;

Revu les arrêtés royaux du 31 mars 1863, du 21 juillet 1868 et du 18 juillet 1869;

Voulant améliorer la position des membres du personnel enseignant des athénées royaux;

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu;

Vu le rapport et sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les dix athénées royaux sont divisés, sous le rapport des traitements, en deux catégories.

Les athénées d'Anvers, de Bruxelles, de Gand et de Liége appartien-

nent à la première catégorie. Ceux d'Arlon, de Bruges, de Hasselt, de Mons, de Namur et le Tournai, à la seconde.

Art. 2. Chacun des dix athénées royaux conserve le cadre actuel de son personnel enseignant tel qu'il a été réglé par l'article 9 de l'arrêté royal du 18 juillet 1869 et étendu par des arrêtés ultérieurs de nomination.

Art. 3. Les professeurs des athénées royaux sont divisés, au point de vue du traitement, *en trois classes*.

L'arrêté de nomination d'un professeur détermine les fonctions qu'il exercera.

Les changements apportés dans les attributions d'un professeur sont déterminés par arrêté royal, le bureau administratif de l'athénée entendu.

Art. 4. Tout professeur débute par la troisième classe. Il passe dans la seconde après six années de services.

Le gouvernement peut faire passer un professeur à la première classe après six années de services dans la seconde.

Le passage d'une classe à une autre a lieu par arrêté royal.

Art. 5. Les servives rendus à la commune ou à la province dans l'enseignement moyen pourront, pour des motifs spéciaux et sur l'avis conforme du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, être comptés aux professeurs, au point de vue du classement et du traitement, comme services rendus à l'État.

Art. 6. Les traitements des membres du personnel enseignant et des surveillants sont réglés par minimum et par maximum.

Sont exceptés les traitements des professeurs de religion et les traitements des professeurs des langues modernes, si ces derniers ne sont pas munis des diplômes institués par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874.

Art. 7. Le taux des traitements est fixé conformément au tableau ci-après :

FONCTIONS.	ATHÉNÉE DE 1re CATÉGORIE.		ATHÉNÉE DE 2de CATÉGORIE.	
	Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.
Préfet des études . . . (Classe unique.)	4,200	4,400	4,000	4,200
Professeur de religion. . (Classe unique.)	»	2,500	»	2,300
Professeur de 3e classe.	2,500	2,800	2,300	2,600
— de 2e — .	3,100	3,300	2,900	3,100
— de 1re — .	3,600	4,000	3,400	3,800
Surveillant . . . . . (Classe unique.)	2,000	2,200	1,800	2,000

Art. 8. Les professeur de 3e et de 2e classe obtiennent le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum.

Les professeurs de 1re classe pourront également obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois années du traitement minimum.

Les surveillants obtiennent le maximum de leur traitement après avoir joui pendant quatre ans du minimum.

Art. 9. Le traitement maximum des préfets des études et des professeurs de 1re classe pourra être augmenté de 300 francs au moins et de 800 francs au plus, lorsqu'ils feront preuve d'un mérite supérieur.

L'arrêté royal allouant cette augmentation mentionnera les motifs de la mesure et sera inséré *in-extenso* au *Moniteur*.

Art. 10. Outre le traitement ordinaire tel qu'il est réglé par l'article 7 ci-dessus et le traitement supplémentaire, s'il y a lieu, prévu à l'article 9, l'État continue à garantir une somme de 700 francs à chacun des préfets et des professeurs des athénées royaux ou le produit de la rétribution scolaire ne serait pas suffisant pour leur assurer une part de minerval atteignant cette somme.

Art. 11. Chaque fois que les nécessités du service exigeront qu'un préfet des études ou un professeur passe d'un athénée à un autre de même catégorie, il pourra lui être alloué, si le changement se fait avant l'époque à laquelle le titulaire a droit à une augmentation conformément au présent arrêté, une indemnité représentant la moitié au moins de la différence entre son traitement réglementaire et celui auquel il aura ultérieurement droit.

Art. 12. Les villes, siéges des athénées, seront invitées à prendre à leur charge exclusive les dépenses ci-après :

1° Le traitement du secrétaire-trésorier;

2° Les frais de chauffage et d'éclairage;

3° Les frais de distribution des prix.

Art. 13. Le produit du minerval est distribué entre le préfet des études et les professeurs, non compris les maîtres et les surveillants.

Un préfet des études ou un professeur ne peut recevoir qu'une part dans la distribution du minerval, sans préjudice aux positions acquises.

Les professeurs de langue allemande et de langue anglaise, non munis d'un des diplômes institués par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874, ne reçoivent qu'une demi-part.

Art. 14. L'allocation des 300,000 francs portée dans le budget de l'État en faveur des dix athénées, conformément à l'article 20, § 2, de la loi du 1er juin 1850, reste répartie de la manière suivante :

Athénée d'Arlon . . . . fr.	25,000
— d'Hasselt.	25,000
— de Bruges	29,000
— de Mons	29,000
— de Namur	29,000
— de Tournai	29,000

Athénée d'Anvers	. . . .	33,000
— de Gand	. . . .	33,000
— de Liége	. . . .	33,000
— de Bruxelles	. . . .	35,000
	Total. . . fr.	300,000

Art. 15. La différence entre le subside de l'État et le montant des dépenses de l'athénée, telles qu'elles résultent du plan d'organisation adopté par les arrêtés royaux organiques en vigueur à la date de ce jour, avec les modifications qui y ont été introduites par l'adjonction de professeurs dédoublants, forme la subvention à payer par la ville, siége de l'établissement, conformément aux délibérations des conseils communaux intéressés.

Art. 16. Cette somme est versée par la ville dans la caisse de l'athénée.

La ville y verse également la somme nécessaire pour l'entretien du mobilier classique (collections, cabinets, bibliothèques, etc.) et, de plus, s'il y a lieu, pour le payement des dépenses qui étaient antérieurement prélevées sur le produit du minerval.

Art. 17. Le traitement de tout professeur nouveau à nommer ultérieurement en dehors du personnel tel que le cadre en est déterminé à la date du présent arrêté, sera fixé conformément aux dispositions des articles 7 et 9 ci-dessus.

La dépense à résulter de ce traitement sera couverte, pour un tiers au moins, par une allocation supplémentaire sur la caisse communale.

Il en sera de même des augmentations successives que ce traitement aura à subir conformément aux articles 7 et 8 ci-dessus.

Dispositions transitoires.

Art. 18. Toute augmentation de traitement qui, par la première application du présent arrêté, n'atteindra pas pour les préfets et les professeurs, quelle que soit la classe dans laquelle ils seront rangés, 350 francs, sera portée à cette somme, à valoir sur les augmentations ultérieures.

Il sera alloué également une augmentation de 350 francs aux professeurs de langues modernes, non munis du diplôme spécial.

Art. 19. Toute augmentation de traitement qui, par application du présent arrêté n'atteindra pas pour les surveillants 200 francs, sera portée à cette somme, à valoir, s'il y a lieu, sur les augmentations ultérieures.

Art. 20. Il pourra transitoirement être alloué, sur les fonds disponibles, des indemnités aux membres du personnel enseignant et plus particulièrement à ceux qui n'auraient reçu que l'augmentation minimum de trois cent cinquante francs ou de deux cents francs, prévue ci-dessus.

Art. 21. Des dispositions seront ultérieurement prises pour régler la position des maîtres de dessin, de calligraphie, de musique et de gymnastique.

Transitoirement les traitements dont les maîtres actuellement attachés

aux athénées jouissent par application des arrêtés royaux du 31 mars 1863, du 8 juillet 1869 et du 21 juillet 1868, sont augmentés de 15 p. c., s'ils n'occupent pas d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement.

Art. 22. Le présent arrêté produira ses effets à partir du 1er janvier 1875.

Art. 23. Les articles 14 à 26 et 28 à 34 de l'arrêté royal du 18 juillet 1869, portant organisation des athénées royaux; l'arrêté royal du 31 mars 1863, dans celles de ses dispositions qui ont pour objet une augmentation de traitement aux membres du personnel enseignant et aux surveillants, ainsi que l'arrêté royal du 21 juillet 1868, instituant des suppléments de traitement à titre d'encouragement en faveur des membres du personnel enseignant des mêmes établissements, sont abrogés.

Art. 24. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 14 juillet 1875.

LÉOPOLD.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 18. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA SECONDE RÉVOLUTION ANGLAISE DE 1688.

Les Stuarts, restaurés sans conditions en 1660, à la suite de la lassitude produite par les menaçantes jalousies des généraux qui avaient survécu à Olivier Cromwell, se rendirent impossibles en Angleterre par leur despotisme maladroit et par leurs sentiments antinationaux. La seconde révolution anglaise de 1688, qui ne coûta pas une goutte de sang, força Jacques II à aller implorer l'hospitalité fastueuse de Louis XIV et plaça sur le trône d'Angleterre Guillaume III d'Orange et sa femme Marie. De toutes les révolutions modernes, ce fut à la fois la plus pacifique et la plus féconde; comme l'a fait observer Macaulay, elle rendit d'autres révolutions inutiles en Angleterre, parce que la nation entière a, grâce à elle, acquis l'inébranlable conviction que les moyens par lesquels on accomplit les réformes, sont fournis par la constitution elle-même, telle qu'elle est sortie victorieuse de la crise décisive de 1688.

Mais, ce n'est pas seulement ce caractère pacifique et salutaire qui la distingue des autres révolutions, c'est encore le respect méticuleux des traditions séculaires, des lois antérieures, des précédents politiques, toutes choses qui semblent incompatibles avec l'idée qu'éveille le seul mot de *révolution.* Tandis qu'en général le peuple soulevé contre un gouvernement tyrannique attaque et renverse avec une ardeur irrésistible tout ce qui rappelle un passé odieux, l'Angleterre, en 1688, s'attacha à ne rien détruire, à ne rien innover. Les deux chambres du Parlement, convoquées d'après les formes usuelles, retentirent

de longs débats qui portaient en apparence sur des chicanes juridiques, sur des précédents surannés, sur des arrêts et sur des usages remontant à la guerre de cent ans ou à la guerre des deux roses. Les représentants de la nation ne discutaient pas la théorie de la liberté, mais l'interprétation de textes et de faits qui ailleurs auraient été oubliés depuis longtemps. Macaulay lui-même avoue que ces préoccupations touchaient par un certain côté au ridicule et qu'elles appellent un sourire sur les lèvres. Comment donc se rendre compte d'une révolution si bizarre dans sa forme, si féconde dans ses conséquences? La comparaison de l'histoire d'Angleterre avec celle des autres pays, où éclatèrent des révolutions radicalement différentes, nous donne le mot de cette énigme.

Les révolutions du continent, au XVIIIe et au XIXe siècle, éclatèrent au sein de nations, qui depuis un temps plus ou moins long vivaient courbées sous l'absolutisme monarchique. Le droit du prince de légiférer et de lever des impôts sans consulter ses sujets, n'y avait plus été contesté depuis une longue série de générations. Le trône s'appuyait sur une puissante armée permanente. La liberté personnelle des habitants dépendait en grande partie du bon plaisir du souverain. Aucune institution n'avait subsisté, qui pût protéger les sujets contre les plus grands excès du pouvoir. On avait presque perdu le souvenir des assemblées qui jadis limitaient l'autorité royale et qui n'étaient plus connues que de quelques rares archéologues. Des peuples chez qui l'indépendance communale, que Tocqueville a si bien appelée « l'école primaire de la liberté », avait été détruite elle-même, devaient nécessairement, le jour où ils secouaient le joug, se hâter de démolir de fond en comble l'édifice élevé par la tyrannie, et se sentir ensuite fort embarrassés, quand il fallait entreprendre l'œuvre de la reconstruction politique. N'éprouvant que de l'aversion pour leurs propres traditions historiques, rendues odieuses par le triomphe des souverains absolus, ces peuples devaient naturellement chercher leur salut dans les écrits des théoriciens, dans les rêves des utopistes ou dans l'imitation maladroite des institutions mal comprises des Grecs et des Romains. C'est ce qui explique les fautes irréparables qu'ils commirent et qui entraînèrent tant de déceptions et de mécomptes. La première révolution française, malgré ses côtés grandioses, malgré cer-

taines de ses conséquences que nous bénissons encore, restera à jamais comme le type effrayant de ces crises déplorables, dans lesquelles on voit une nation conquérir héroïquement sa liberté et ne pas savoir en user à son profit, parce que, le despotisme abattu, il ne lui restait que des ruines et pas un vestige, pas une trace de tradition, à laquelle on pût rattacher normalement un nouvel état de choses plus heureux.

L'Angleterre, en 1688, se trouvait dans une situation toute différente. Depuis le XIII[e] siècle, son gouvernement était une monarchie à pouvoirs limités. La Grande Charte, la *Magna charta libertatum*, arrachée en 1215 à Jean sans Terre, stipulait déjà le respect des droits du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, défendait au roi de lever des impôts sans le consentement du Grand Conseil, qui fut comme l'embryon de la Chambre des Lords, et accordait à tous les citoyens la garantie du jury. Vers le milieu du même siècle, en 1258, on imposa à Henri III une nouvelle extension de la *Grande Charte;* et le chef des révoltés, l'énergique comte de Leicester, Simon de Monfort, dont de récents travaux ont rétabli la sympathique physionomie si longtemps calomniée [1], organisa en 1264, la première représentation complète de la nation anglaise, en prescrivant l'élection de deux chevaliers par comté et de deux bourgeois par chacune des villes principales de l'Angleterre. C'était créer la Chambre des Communes à côté de la Chambre des Lords. A partir de ce jour, l'Angleterre fut dotée d'institutions qui, dans la suite, furent développées ou menacées selon le temps, mais jamais ne furent explicitement abolies. Les souverains les plus despotiques se contentèrent de miner ou d'interprêter à leur guise cette constitution que, dans leur toute puissance, ils n'auraient osé abroger. Édouard III et Henri V, au milieu de leurs succès éclatants de la guerre de cent ans, tinrent du Parlement, c'est-à-dire de la volonté nationale, les subsides et les soldats qui leur permettaient de remporter les victoires de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Même pendant la guerre des deux roses, les garanties constitutionnelles furent conservées à la nation. Le contemporain

[1] V. D[r] Pauli, *Simon von Montfort Graf von Leicester, der Schöpfer des Hauses des Gemeinen*, et Blaauw, *Barons' War*.

Philippe de Commines, cet esprit si pénétrant et si versé dans les affaires politiques, nous a laissé, dans ses *Mémoires*, l'expression de son admiration raisonnée et profonde pour la constitution anglaise. Et quoique l'administration des Tudors ait été en général plus despotique que celle des Plantagenets, il ne faut pas oublier que plus d'une fois ils durent céder devant l'opiniâtreté que mettaient leurs sujets à défendre les principes de la *Grande Charte.* Henri VIII, qui avait pu à son gré changer la religion d'État, recula devant le mécontentement de l'Angleterre, quand il tenta de lever un impôt non consenti; il alla même jusqu'à solliciter publiquement devant le Parlement le pardon de ses sujets pour cet acte illégal. De même Élisabeth céda aux murmures de la nation sur la question des monopoles; la reine vint même remercier la Chambre des Communes de son opposition éclairée. Ces deux exemples sont éloquents par eux-mêmes. Ce qui, d'ailleurs, contribua à rendre plus aisée la défense des libertés publiques, c'est que, par un concours de circonstances spéciales, les rois d'Angleterre ne se créèrent pas d'armée permanente et manquèrent ainsi de cet auxiliaire redoutable, qui aida tous les princes du continent à imposer leur tyrannie à leurs sujets, dans le cours du XVe et du XVIe siècle.

A la mort d'Élisabeth, la dynastie des Stuarts prit la place des Tudors. Mais les Stuarts méconnurent le caractère de leur peuple; ils ne se rendirent pas compte de l'attachement des Anglais pour leurs libertés; ils dépassèrent imprudemment certaines limites que Henri VIII et Élisabeth n'auraient jamais osé franchir. Après le règne insignifiant de Jacques I, qui ébranla le prestige de la royauté en la rendant à la fois odieuse et ridicule, son fils Charles I déchaîna contre lui la première révolution d'Angleterre, qui le fit monter à l'échafaud. La république, proclamée en haine des Stuarts, aboutit bientôt à la dictature militaire de Cromwell, qui, appuyé sur l'armée et soutenu par le souvenir de ses victoires, gouverna quelque temps avec des simulacres du Parlement ou sans le concours d'aucune assemblée nationale, s'efforçant de distraire les Anglais en leur faisant jouer un rôle prépondérant dans la politique de l'Europe. Mais ce régime répugnait trop aux traditions de l'Angleterre pour qu'il pût survivre à l'homme de génie qui l'avait fondé à son profit. Les Stuarts, dont on oublia toutes

les fautes, furent restaurés en 1660 avec des transports d'allégresse.

La nation, qui venait d'échapper à la tyrannie des régiments et des généraux de Cromwell, se retrouva alors en face d'une dynastie maladroite dans son despotisme et obstinée dans ses erreurs. Les vingt-cinq années du règne honteux de Charles II préparèrent un orage, qui éclata sur la tête de son frère au bout de trois ans. De nouveau les vénérables principes de la *Grande Charte* se trouvèrent engagés dans le débat; et le peuple, quand son roi se fut enfui en France, n'eut pas à faire l'essai de théories gouvernementales élaborées dans le silence du cabinet et en dehors de l'expérience de l'histoire; il réunit son Parlement, que Simon de Montfort avait constitué dès le milieu du XIIIe siècle, et les Lords avec les Communes délibérèrent sur la vacance du trône et sur les mesures à prendre à cet effet. Ils consultèrent les précédents constitutionnels, qui furent établis par des parchemins tirés des archives de la tour de Londres, remontant à près de trois cents ans, écrits en petites lettres gothiques et rédigés en un latin barbare. Mais ces parchemins, dont les lettres avaient pâli à travers les siècles, prouvaient qu'en 1399 la nation anglaise avait déposé un Plantagenet que son despotisme rendait indigne de la couronne. Le Parlement, après une discussion approfondie, agit de même à l'égard de Jacques II; et ses successeurs Guillaume III d'Orange et Marie furent inaugurés avec tous les détails du cérémonial traditionnel. On le voit, l'histoire d'Angleterre explique tout naturellement la profonde différence qui existe entre la seconde révolution de 1688 et les révolutions qui éclatèrent sur le continent au XVIIIe et au XIXe siècle.

Macaulay, Freeman [1] et les autres historiens de la constitution anglaise ont insisté avec complaisance sur ce contraste; ils se sont raillés agréablement des peuples de l'Europe, qui, au lieu de pouvoir s'appuyer sur le souvenir de leurs propres libertés, en étaient réduits à évoquer le souvenir d'Harmodius et de Timoléon, de Junius et de Marcus Brutus. Mais ces auteurs ont oublié que l'Angleterre n'avait pas été la seule à

[1] Voir surtout Edward A. Freeman, *The growth of the English Constitution*, 1872 (collection Tauchnitz).

faire une révolution en harmonie avec toute son évolution historique; ils ont oublié qu'il y avait en Europe un second pays où le même phénomène s'était produit et même à plusieurs reprises; et ce pays n'est autre que notre patrie.

En effet, les libertés de la Flandre, du Brabant et du pays de Liége étaient tout aussi respectées et plus étendues, au XIIIe et au XIVe siècle, que celles de l'Angleterre. Mais au XVe siècle, les Pays-Bas eurent leurs Stuarts, dans la personne des ducs de Bourgogne. Pendant plusieurs règnes, le prince sembla devoir remporter l'avantage sur nos principes constitutionnels. Cependant les défaites et la mort misérable de Charles le Téméraire à Nancy produisirent le même résultat chez nous que les fautes des mauvais souverains de l'Angleterre produisirent de l'autre côté du détroit : le peuple profita des malheurs du despote. En février 1477, les États-Généraux des Pays-Bas, réunis à Gand, imposèrent à Marie de Bourgogne une charte commune pour les dix-sept provinces, *het Groot Privilegie van Maria van Burgondie*, comme l'appelèrent les contemporains. Cette charte, coordonnant et régularisant les droits des sujets et les restrictions de l'autorité souveraine, se trouvait à l'égard des priviléges anciens des diverses provinces comme la *Declaration of right* de Guillaume d'Orange à l'égard de la *Magna Charta* de Jean sans Terre. Nos ancètres ne discutèrent pas non plus des théories nouvelles, mais exhumèrent des parchemins poudreux des archives et firent revivre des libertés anciennes qu'ils considéraient comme imprescriptibles, malgré les nombreuses violations qu'elles avaient subies pendant un siècle de la part des despotes bourguignons.

Malheureusement la race de nos Stuarts n'était pas éteinte. Les Pays-Bas, pour les sauver, ne rencontrèrent qu'un Maximilien d'Autriche qui, s'il fallait le comparer à l'un des princes qui firent le malheur de l'Angleterre avant la révolution de 1688, offrirait quelques points de ressemblance avec Charles II. De nouveau minées et menacées, puis foulées aux pieds par Charles-Quint et Philippe II, nos franchises furent revendiquées avec énergie au XVIe siècle, pendant les luttes religieuses. En effet, à côté de la liberté nouvelle de conscience, le Taciturne poursuivait avec une égale opiniâtreté le maintien de nos anciens priviléges politiques. Et pour la seconde fois les États-Généraux des Pays-Bas se réunirent à Gand, afin d'y

confirmer dans une nouvelle charte, la fameuse *Pacification* de 1576, les garanties inscrites un siècle plus tôt dans le Grand Privilége de Marie de Bourgogne. Reprises dans les documents officiels de la même époque, qui reçurent le nom de *Première* et de *Deuxième Union de Bruxelles*, ces garanties constitutionnelles passèrent enfin dans la fameuse *Union d'Utrecht* de 1579, qui fut la base sur laquelle s'éleva la libre et énergique République des Provinces-Unies. La Hollande fut sauvée, la Belgique se courba sous le joug du despotisme politique et religieux.

Mais même dans son abaissement et sous des dominations étrangères, notre patrie ne perdait pas tout-à-fait la tradition de la liberté. Une charte du moyen-âge, qu'on appelait la *Joyeuse-Entrée de Brabant* et qui remontait à 1355, était restée, jusqu'à la fin du siècle dernier, le palladium de la nation; et cette constitution, surannée en bien des points, offrait cependant des garanties précieuses, quand on songe au despotisme illimité qui pesait alors sur le reste du continent, si l'on en excepte la Hollande et la Suisse. Le publiciste anglais Shaw, qui, en 1787, écrivit un remarquable *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, y disait : « Il est bien singulier que cette Joyeuse-Entrée, chef-d'œuvre de sagesse, soit inconnue dans presque toute l'Europe. Les Pays-Bas autrichiens recueillent les fruits d'une constitution aussi sage, qu'ils ont établie et maintenue. Gouvernés suivant leurs propres lois, assurés de leurs propriétés et de leur liberté personnelle, ne payant que des taxes modérées qu'ils s'imposent eux-mêmes, les Belges jouissent des plus beaux dons d'une constitution libre, et ils ne peuvent que se féliciter, quand ils tournent les yeux sur les pays qui les environnent, lesquels sont habités par des peuples soumis au plus affreux despotisme. » Ces lignes étaient écrites à la veille de la Révolution brabançonne de 1789, si étroite et si ridicule à tant de points de vue, mais qui était au fond une résistance légitime contre les édits de Joseph II. Ces édits, pour la plupart, décrétaient des réformes utiles et nécessaires qui, de nos jours, sont presque toutes entrées non-seulement dans nos lois, mais encore dans nos mœurs. Mais ces édits étaient tout aussi inconstitutionnels dans les Pays-Bas que l'hypocrite *Déclaration d'indulgence* de Jacques II, dont les principes sont aussi entrés dans nos lois et dans nos mœurs, mais qui, en 1688, provoqua la chute des Stuarts.

On le voit, l'Angleterre n'eut pas le monopole des révolutions appuyées sur le passé et dégagées des expériences dangereuses de la théorie, de l'utopie, de la spéculation pure. Mais l'Angleterre eut le bonheur de trouver un homme comme Guillaume III pour présider flegmatiquement et loyalement à l'établissement définitif de la monarchie constitutionnelle. Ce génie prudent et imperturbable permit à cette délicate forme de gouvernement de s'asseoir au sein d'une nation d'ailleurs admirablement préparée par l'histoire à mener à bonne fin un tel essai. C'est là le grand service que l'Angleterre et Guillaume III d'Orange ont rendu au monde, on peut le dire, en 1688.

Possédant aujourd'hui nous-mêmes cette forme de gouvernement que nos pères du XIVe, du XVe et du XVIe siècle entrevoyaient pleins d'une vague espérance, mais à laquelle nos pères du XVIIe et du XVIIIe siècle n'avaient plus la force de rêver; ayant atteint ce but grâce à l'exemple et à la sympathie de l'Angleterre, qui nous a défendus contre les convoitises de la France en 1831, il serait injuste de ne pas bénir une révolution qui sauva du naufrage la monarchie constitutionnelle et eut ainsi des résultats si féconds pour toute l'Europe et spécialement pour la Belgique. Aux yeux de tout belge, décidé à rester attaché corps et âme au régime constitutionnel, la date de 1688 est une de celles que l'histoire ne nomme qu'avec émotion et reconnaissance.

Arlon. PAUL FREDERICQ.

EXPLICATION DE L'ART POÉTIQUE DE BOILEAU.

CHANT II.

Considérations générales sur le second chant.

Boileau consacre ce chant à l'exposition des règles qui doivent guider l'écrivain dans la composition des poëmes des genres secondaires.

Sous le rapport du style, il n'a pas eu de moindres difficultés à surmonter que dans le premier chant, et nous devons reconnaître qu'il n'est pas toujours parvenu à triompher des innombrables obstacles que lui offrait sa matière.

Quant au plan, il ne semble pas mieux conçu dans ce chant que dans le premier, comme le prouve la simple énumération des sujets traités. Les voici, dans l'ordre même où Boileau les expose : *Églogue*, *Élégie*, *Ode*, *Sonnet*, *Épigramme*, *Rondeau*, *Ballade*, *Madrigal*, *Satire*, *Vaudeville*, *Chanson*. Nul rapport immédiat et saisissable, ni au point de vue du fond, ni à celui de la forme, ne justifie cette disposition des matières, qui n'est ni pédagogique ni didactique. D'autre part, treize genres manquent à l'appel et rendent ce plan absolument incomplet. On n'a cessé d'accuser Boileau de n'avoir pas parlé de la *Fable* pour faire sa cour à Louis XIV, qui n'aimait pas Lafontaine. Mais un pareil motif ne pouvait l'empêcher de parler de l'*épître* et du poëme *didactique*, que lui-même a cultivés avec tant d'art. En général Boileau ne parle pas des genres

---

OBSERVATION. — Nous nous proposons de publier dans la *Revue de l'Instruction publique* toute une série d'études sur le second chant de l'art poétique de Boileau. Si ces études ont la bonne fortune de plaire aux professeurs chargés de ce cours et de leur être de quelque utilité, elles seront continuées. Dans le cas contraire, elles cesseront aussitôt de paraître.

L'AUTEUR.

que d'autres poëtes n'ont pas traités avant lui. On serait tenté de dire qu'il ne s'est proposé qu'un but dans ce chant : rivaliser de talent avec ses devanciers et s'efforcer de mieux exposer qu'eux les règles des genres qu'ils avaient abordés. Boileau eût pu classer ces petits poëmes soit d'après leur importance, procédé qui, bien qu'artificiel, n'aurait rien de choquant, soit d'après la nature des sujets qui pouvaient en constituer le fond, ce qui eût été bien préférable.

En tenant compte de l'importance des genres, une première division nous donnait 1° les *poésies fugitives*, petits poëmes d'une très-courte étendue et pouvant rouler sur toute espèce de matières, et 2° les *poésies légères*, dont l'étendue exige une certaine somme de génie de la part de leurs auteurs, pour qu'ils puissent y réussir. Un peu d'habileté, d'esprit et parfois de méchanceté suffisent pour réussir dans les premières.

Les *poésies fugitives* peuvent elles-mêmes se diviser en deux catégories : celles qui ne sont astreintes à aucune mesure de versification nettement déterminée et celles dont tout le contenu est assujetti à une forme régulière. Parmi les premières, nous remarquons les *énigmes*, les *logogriphes*, les *charades*, l'*épitaphe*, l'*épigramme*, le *madrigal* et les *mascarades;* parmi les secondes, le *triolet*, le *rondeau*, la *ballade*, le *sonnet*, poëmes qui tous primitivement se chantaient en dansant.

Les *poésies légères* se divisent de même en deux grandes classes : celles qui sont censées ne devoir pas être chantées, et celles qui originairement étaient toujours accompagnées de chant.

Dans les premières : 1° la peinture des merveilles de la nature nous donne les petits *poëmes pittoresques* ou *descriptifs;* la comparaison des objets, des plantes et des animaux avec la vie de l'homme, l'*allégorie*, la *parabole*, la *fable*, la *métamorphose*, le *symbole*, le *conte féerique;* les transformations des souvenirs sous l'empire de l'imagination, la *légende;* la peinture de la vie des champs, la *pastorale;* la peinture des mœurs en général dans une action dramatique, l'*historiette* ou *nouvelle* et le *conte philosophique*, *moral* ou *satirique;* l'effusion du sentiment intime de l'âme épanchant ses joies, ses douleurs ou ses préoccupations de tout genre, l'*épître;* enfin la critique des mœurs, des croyances ou des œuvres de l'homme, la *satire*.

Dans les secondes, qui ont pour objet l'expression du senti-

ment par le chant, nous mentionnerons : la *chanson anacréontique* et *saphique*, la *romance*, l'*épithalame*, la *cantate* et l'*ode* qui, selon les sujets d'inspiration, prend les divers noms d'hymne, de chant militaire, de dithyrambe, de péan, d'ode morale, philosophique ou politique.

Quant à la *forme* que peuvent affecter ces diverses espèces de poëmes, elle se rapporte soit à la *versification,* soit au *mode de composition.* Au point de vue de la versification, on distingue les cinq formes suivantes, qui toutes sont appliquables aux divers sujets à traiter : la *strophe,* qui est un assemblage de vers disposés en vue de leur faire produire un effet rhythmique déterminé; elle peut varier dans le corps du poëme; la *stance,* qui n'est qu'une strophe demeurant invariable dans l'œuvre entière; le *couplet*, stance terminée par un refrain; l'*assonance,* qui se compose de *deux rimes concordantes* ou de *deux rimes croisées* dans toute l'étendue de l'œuvre; la *versification sui generis,* qui se compose d'une seule forme pour l'œuvre entière, comme dans le triolet, le sonnet, le rondeau, la ballade.

Au point de vue de la composition de l'œuvre, on distingue quatre formes : la *forme lyrique*, élan du cœur exprimant les sentiments personnels du poëte en présence d'un des objets que nous avons nommés; la *forme descriptive,* qui peint soit un objet, soit une scène quelconque de la nature; la *forme narrative,* qui raconte simplement le fait avec ses circonstances antécédentes, concomitantes et subséquentes; la *forme dramatique,* qui met le récit en action. Chacune de ces formes peut être appliquée à chaque sujet isolément; mais on peut aussi se servir de toutes les quatre dans une même œuvre, comme dans la cantate, par exemple. Un sujet ne fait souvent que gagner en perfection par cette variété.

Chacun des petits genres de poésie légère peut se transformer en grand genre. C'est ainsi que la *fable* devient épique dans le *Roman du Renard;* le *Symbole*, dans *Sigurd;* la *Pastorale*, dans la *Mort d'Abel, Paul et Virginie*, la *Mare au Diable;* l'*Allégorie,* dans le *Roman de la Rose;* la *Satire*, dans l'*Enfer du Dante;* l'*Ode*, dans *Child-Harold;* l'*Épître*, dans le poëme *de Rerum Natura* de Lucrèce et dans *Clarisse-Harlowe* de Richardson; la *Nouvelle*, dans le roman.

L'ÉGLOGUE.

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements;
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle.
Son tour simple et naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.

Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.
Mais souvent, dans ce style, un rimeur aux abois
Jette là, de dépit, la flûte et le hautbois;
Et, follement pompeux dans sa verve indiscrète,
Au milieu d'une églogue entonne la trompette.
De peur de l'écouter, Pan fuit dans les roseaux,
Et les Nymphes, d'effroi, se cachent sous les eaux.

Au contraire, cet autre, abject en son langage,
Fait parler ses bergers comme on parle au village;
Ses vers plats et grossiers, dépouillés d'agrément,
Toujours baisent la terre et rampent tristement.
On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques,
Vient encor fredonner ses idylles gothiques,
Et changer, sans respect de l'oreille et du son,
Lycidas en Pierrot, et Philis en Toinon.

Entre ces deux excès, la route est difficile:
Suivez, pour la trouver, Théocrite et Virgile;
Que leurs tendres écrits, par les Grâces dictés,
Ne quittent point vos mains, jour et nuit feuilletés;
Seuls, dans leurs doctes vers, ils pourront vous apprendre
Par quel art, sans bassesse, un auteur peut descendre;
Chanter Flore, les champs, Pomone, les vergers;
Au combat de la flûte animer deux bergers;
Des plaisirs de l'amour vanter la douce amorce;
Changer Narcisse en fleur, couvrir Daphné d'écorce;
Et par quel art encor l'églogue quelquefois
Rend dignes d'un consul la campagne et les bois.
Telle est de ce poëme et la force et la grâce.

EXPLICATION DU TEXTE.

Les grammairiens ont beaucoup critiqué les premiers vers de ce début, non au point de vue esthétique, car tous les critiques sont unanimes à reconnaître ce qu'il a de gracieux, de fleuri, d'élégant, mais au point de vue de la syntaxe. Desmarest de Saint-Sorlin, dans le *Journal des Savants* de février 1723, trouve une construction irrégulière et vicieuse dans cette tournure : « Telle qu'une bergère.... ne charge point sa tête, l'idylle doit briller. » Il fallait : « Telle qu'une bergère, qui ne charge point sa tête de superbes rubis, doit briller une élégante idylle. » En vain Boileau alléguait-il l'exemple de Malherbe pour justifier la hardiesse de cette ellipse, le critique répondait en condamnant également et Malherbe et Boileau.

Au plus beau jour de fête. Pourquoi ce superlatif inutile? disait Condillac. Il ne se trouve évidemment dans ce vers que pour remplir le second hémistiche, et Segrais, qu'imite Boileau, se montra bien plus gracieux dans ces beaux vers :

> Telle aime à se montrer, de fleurs couvrant sa tête,
> Une blonde bergère au beau jour d'une fête.

De superbes rubis. Pradon et Desmarest demandaient où elle les eût pris. Selon Condillac, ces accessoires, étrangers au sujet, sont absolument déplacés, puisqu'ils ne peuvent rien nous en apprendre. Si ces critiques avaient raison, il faudrait renoncer à faire mieux concevoir la nature d'une chose par le procédé des contraires.

Ne charge point sa tête. On a remarqué la beauté de cette image qui nous montre une charmante tête de femme ployant sous l'éblouissant fardeau de ses ornements.

Et sans mêler. Seconde ellipse, accompagnée d'une expression impropre, et qui a soulevé bien plus de critiques encore que la précédente. Pour parler français, dit Desmarest, il eût fallu dire : « Telle qu'une bergère qui ne charge point.. et qui sans mêler... cueille. » Du reste, ajoutait-il, avec plus de raison, on ne saurait mêler l'or à un éclat, mai on mêle l'éclat de l'or à celui des diamants.

Telle, aimable. L'idylle est par ceci même personnifiée. Puisqu'elle devient une femme, on comprend qu'elle soit aimable en son air. « Mais, dit Condillac, on ne comprend plus qu'elle soit humble en son style, car il ne s'agit plus ici du style des discours de l'idylle femme, mais du style de l'idylle poëme. Ce style, du reste, ne doit pas être *humble,* mais *simple.* »

Doit éclater. Il s'agit ici de l'idylle personne. Comment une femme peut-elle *éclater,* et même peut on dire qu'un poëme *éclate* dans le sens de *briller?* C'est donc ce second terme qui était le mot propre.

Idylle de *eidyllion,* diminutif de *eidos,* image. C'est un petit poëme qui retrace l'image des mœurs des habitants de la campagne.

Son tour. On dit bien le *tour* d'une phrase pour la *tournure* d'une phrase, mais peut-on dire le *tour* d'une personne, ou même le *tour* d'un

poëme, pour la *forme* d'un poëme? La *tournure* d'une personne, l'idylle restant personnifiée, serait-elle une expression bien poétique?

Simple et naïf. Une pensée, un sentiment peuvent être simples et naïfs; mais il est difficile de comprendre comment un *tour* peut être tel.

Fastueux, qui a du luxe, de la magnificence, qui étale sa richesse, son orgueil. Un équipage, un personnage peuvent donc être fastueux, et par suite l'idylle personnifiée; mais non pas le *tour* d'une idylle.

N'aime, appliqué à *tour,* ne peut évidemment pas avoir le sens d'*affection,* mais bien celui de *ne peut souffrir,* ne *s'accommode* point de l'orgueil.

Orgueil, sentiment de suffisance de soi-même, dit l'académie. Comment un vers peut-il avoir un tel sentiment de sa personnalité? Boileau a sans doute voulu dire un *vers orgueilleux* dans le sens d'un *vers pompeux,* d'un vers qui étalerait toutes les richesses de la palette du poëte.

Présomptueux ne peut pas plus qualifier *vers* qu'*orgueilleux.* La grammaire ordonne de ne jamais appliquer aux choses les épithètes qui ne peuvent convenir qu'aux personnes. Les poëtes justifient Boileau en disant que *vers* est ici personnifié.

Douceur doit aussi être considérée comme personnifiée, pour qu'elle puisse flatter, chatouiller, éveiller.

Flatte, dans le sens de cause une sensation agréable.

Chatouille, pour exprimer par une image physique l'espèce d'émoustillement qu'elle cause à l'âme.

Éveille, c'est-à-dire provoque la *curiosité,* l'intérêt, en même temps que le sentiment de la jouissance qu'on éprouve à se délecter de ses beautés. Ces trois mots présentent une belle image de gradation dans les termes.

Grands mots, expressions qui offrent une image exagérée des choses qu'on veut peindre.

Épouvante. On conçoit que la douceur flatte, mais non qu'elle *épouvante.* On ne peut donc dire qu'il ne faut pas que sa douceur *épouvante,* puisqu'elle ne peut jamais le faire. On ne dit pas, du reste, *épouvanter de grands mots,* mais *avec* ou *par* des grands mots, au moyen de grands mots.

Ce style se rapporte au mot *style* énoncé au vers 5. De là, le pronom indicatif; mais il se trouve trop éloigné de son antécédent pour que l'esprit puisse, sans peine, saisir ce rapport.

Aux abois, terme de vênerie qui fait image, employé pour exprimer qu'on est à bout de ressources. Le cerf est aux abois quand, acculé par les chiens, il est près de succomber.

Aux abois dans un style est une locution tout au moins singulière. L'auteur a voulu dire qu'en cherchant à donner au style de l'églogue les qualités qui lui sont propres, le poëte ne peut pas toujours y parvenir et se trouve aux abois, comme serait un cerf pressé par la meute.

Hautbois, instrument à vent et à anche comme la clarinette. Flûte et hautbois sont pris au figuré pour le ton pastoral.

Follement est ici employé dans le sens de inconsidérément.

Verve indiscrète. Indiscrétion signifiant manque de retenue, de délicatesse, d'usage, ce n'est pas tant la verve du poëte que le poëte lui-même qui peut être indiscret. C'est donc une synecdocque.

Églogue vient de *ecloge,* pièce choisie. Virgile ayant intitulé de la sorte un petit recueil de ses poésies champêtres, on finit par donner ce titre aux poésies pastorales que l'on appelle aussi *bucoliques,* de *boucolicos* pastoral, venant lui-même de *boucolos,* bouvier.

Entonne: on entonne un chant et on *embouche* une trompette. Tout ce passage contre les écarts héroïques de l'idylle, paraît dirigé contre Charpentier et Ménage qui, tous deux, sous forme bucolique, avaient embouché la trompette, l'un pour louer Louis XIV, l'autre pour célébrer la reine Christine.

De peur de l'écouter. On écoute volontairement, on peut entendre malgré soi ; il eût donc fallu *de peur de l'entendre.*

Pan, dieu des bergers. Il avait pour cour les Nymphes et les Satyres. On le représentait avec la houlette et la flûte de Pan aux sept tuyaux dont on le disait l'inventeur. Il avait une voix retentissante et la terreur soudaine que l'on éprouvait, sans motif réel, s'appelait *terreur panique.* On lui offrait des sacrifices en commun avec Bacchus et les Nymphes.

Nymphes, divinités féminines qui tenaient de la divinité et de l'humanité, personnifications des forces de la nature. Il y en avait de célestes, de terrestres, d'aquatiques, de forestières.

Abject, digne d'être rejeté, digne de dédain, de mépris.

En mis pour *dans,* selon l'usage le plus généralement employé à cette époque en poésie.

Comme on parle au village, c'est-à-dire en leur prêtant les paroles du patois local; c'est ce qu'on appelait le *genre villageois.*

Dépouillés d'agrément. Il semble qu'ils faudrait un *s* à agrément. Dépouillés est, du reste, improprement employé ici pour *dépourvus.* Mais Boileau a pu avoir l'intention de créer une image. On se dépouille des *ornements,* des *habits* dont on s'est couvert.

Baisent. Boileau a personnifié les vers du mauvais poëte qui peuvent ainsi *ramper* et *baiser* la terre. Mais cette personnification n'est pas heureuse, d'abord par ce que le premier vers ne fait pas suffisamment supposer cette personnification; ensuite par ce qu'on ne se figure pas facilement un vers personnifié qui *baise* la terre. Le verbe *ramper* se comprend mieux.

Ronsard fut le plus grand réformateur littéraire français que l'on connaisse. Sa réforme eut pour but : 1° de donner plus d'éclat, de pompe, de solennité à la langue, en lui adaptant le nombre des périodes grecques et latines; 2° de l'enrichir en empruntant de nouveaux mots au latin et au grec ainsi qu'à tous les dialectes français. Il a eu plus d'enthousiasme que de goût, mais il n'a pas échoué autant qu'on le croit vulgairement. S'il trébuche dans l'épopée et dans l'ode pindarique, il rencontre souvent

la vraie noblesse du langage poétique dans le *Bocage royal,* dans ses *hymnes* et dans ses *Discours sur les misères du temps*. Sainte-Beuve, qui a révisé le grand procès que lui avait intenté Boileau, a prouvé que dans ses *sonnets* et ses *poésies légères,* il garde le premier rang parmi les écrivains du siècle. Malherbe, qui a si heureusement profité de ses efforts, aurait dû blâmer moins rudement les écarts de ce poëte, martyr de la cause dont il reste le héros.

Pipeaux, flûte champêtre, chalumeau.

Fredonner de *fredon,* roulement et tremblement de la voix dans le chant. Aujourd'hui, il signifie chanter entre ses dents, sans rien articuler de distinct.

Gothiques, dans le sens de barbares, grossières.

Sans respect de l'oreille et du son. La grammaire exige *sans respect pour l'oreille*. Mais comment peut on *respecter le son?* Respect a donc la signification d'*égard*. Le sens du vers est celui-ci : « Sans égard pour l'oreille blessée par des sons désagréables. »

Lycidas. Avant La Fresnaie Vauquelin, auteur de l'*art poétique* de l'école de Ronsard, qu'il cherche à corriger de ses défauts, et qui dans ses *idylles* et *pastorales,* restaura les noms grecs de *Lycidas, Philis, Galathée, Tircis, Tityre, Lycoris,* il était de mode de n'accepter que d'affreux diminutifs des noms propres français : *Margot* (Marguerite), *Jeanneton* (Jeanne), *Toinon* (Antoinette), *Marion* (Marie). Catherine de Médicis fut appelé *Catin,* et, depuis lors, ce nom est resté à toute femme dépravée.

Une route difficile entre des excès est une phrase obscure, employée pour dire combien il est difficile de suivre une route si étroite qu'on ne peut y faire un pas à droite ou à gauche, en dehors du vrai chemin, sans verser dans l'un ou l'autre des excès qu'elle cotoie.

Trouver, terme impropre, car il ne s'agit pas de trouver cette route, puisque Boileau lui-même nous la montre toute tracée par les anciens, mais de pouvoir la suivre sans encombre, chose fort difficile à faire selon l'auteur.

Tendres. L'églogue n'est pas précisément toujours tendre dans les sentiments qu'elle dépeint, et l'on ne comprend pas très-bien ici ce que peuvent signifier ces mots : *tendres écrits,* à moins que Boileau n'ait voulu dire *aimables, agréables, attrayants* écrits. Horace s'était exprimé avec moins de fadeur dans ce passage : « Quant à vous, feuilletez sans cesse les modèles de la Grèce, feuilletez-les le jour, feuilletez-les la nuit. »

Grâces, personnification mythologique de ce qu'il y a de plus séduisant dans la beauté.

Seuls. N'y a-t-il, en réalité, que Virgile et Théocrite *seuls* qui puissent apprendre aux écrivains l'art de chanter les bergers et les bois? Virgile, qui a fait de tout son monde de bergers une peinture de convention, est-il réellement en ce genre un aussi bon guide que Boileau veut bien le dire? Théocrite est resté plus naturel, il est vrai; mais jusqu'à quelle

grossièreté ne descend-il pas parfois ? L'étude de la nature elle-même sera toujours le meilleur des maîtres.

Doctes vers, pour dire des vers *savamment composés*, faits avec un *art savant*. Cette expression signifie donc ici *parfaits*.

Sans bassesse. On ne descend pas *avec bassesse ;* mais on descend jusqu'à la bassesse ; on tombe dans la bassesse, c'est-à-dire dans la trivialité grossière et sans goût.

Descendre. Ce verbe s'emploie quelquefois seul dans un sens absolu, comme le fait Boileau. Ici il signifie *abaisser*. « Seuls, ils pourront apprendre les secrets de l'art, qui leur enseignera le moyen d'abaisser le ton de leur style, sans tomber dans la bassesse de l'expression, bassesse qui est le contraire de l'enflure. »

Flore, épouse de Zéphyre, déesse du printemps, des blés en herbe et des fleurs renaissantes. On la représentait entourée de guirlandes de fleurs, tenant en main une corne d'abondance qui en était toute remplie.

Pomone, déesse de la fructification. On l'entourait de pampres où pendaient des raisins mûrs, et la corne d'abondance qu'on lui mettait en mains débordait de fruits.

Au combat, belle expression pour exprimer la rivalité des bergers se disputant le prix du chant.

Vanter une amorce. On peut vanter l'excellence d'une amorce, non l'amorce elle-même. Boileau a voulu dire : « Vanter les doux attraits des bergères qui, semblables à une amorce provocatrice, leur servent d'appas, pour vous faire prendre aux charmes fatals des amoureux plaisirs. »

Amorce des plaisirs ne vaut pas mieux que vanter une amorce, et c'est pour cela qu'il fallait ici employer *attrait*.

Narcisse (Narkê, engourdissement) s'était épris de sa propre image. Il finit par s'adorer au point de se transformer en la fleur qui porte son nom.

Daphné, fille du fleuve Pénée, aimée d'Apollon, refusa de répondre à son amour et, contre ses poursuites, implora le secours de son père. Celui-ci la changea en laurier.

Rends dignes. Vers imité de Virgile : « Si nous chantons les forêts, que les forêts soient dignes d'un consul ; » c'est-à-dire soient chantées dans des vers dignes d'être estimés par un consul, à cause de leur grande perfection. Autrement on ne comprendrait pas comment les agréments de la campagne ne seraient pas toujours et partout aussi charmants pour un consul que pour le vulgaire des humains.

Force et grâce, deux termes contraires qui ne vont guère ensemble. Mais il fallait à Boileau un de ces vers de transition qui n'en sont pas et qui, la plupart du temps, ne lui fournissent réellement qu'une rime.

Le tour heureux des derniers vers, par lequel l'auteur est représenté comme produisant lui-même ce qu'il ne fait que raconter ou décrire, appartient à la *métalepse*.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE CE PASSAGE.

On a dit de ces préceptes de Boileau qu'ils étaient un modèle du style, du ton, du coloris qui convenait au sujet lui-même. Rien de plus vrai, si l'on prend ce morceau dans son ensemble, car il a de la grâce, de l'élégance et surtout un rhythme soutenu, qui fait des beaux vers français une véritable mélodie pour l'oreille. Le charme des images et de la peinture a captivé tous les juges et, de parti pris, ils ont cherché à justifier quand même toutes les critiques qu'on en a faites. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire à la gloire de Boileau d'aller jusque là et nous disons que les images, quelque belles et gracieuses qu'elles soient, n'ont pas, comme dans Horace, le mérite de mettre sans cesse les mots d'accord avec le sens, et d'offrir des personnifications soutenues. L'auteur, en effet, passe sans cesse du sens propre au sens figuré et réciproquement, heurtant ainsi les lois les plus essentielles de l'esthétique. Son expression manque souvent de cette clarté, de cette justesse et de cette précision qui est le caractère le plus éminent du style didactique, même en poésie.

Le poëte résume ainsi les règles du genre :

1° L'églogue, dans sa physionomie générale, doit avoir l'élégante, naturelle et modeste simplicité d'une jolie bergère, parée de ses atours agrestes pour aller se livrer aux réjouissances d'une fête champêtre.

2° Dans ce genre de poésie, le poëte doit surtout éviter deux excès contraires et tous deux également funestes à la perfection de l'œuvre, d'un côté, les mots pompeux, le style prétentieux, les élans de l'ode et de l'épopée ; de l'autre, l'abjection d'un langage vicieux, trivial, grossier, emprunté au patois et complétement dépourvu des grâces élégantes et naturelles qui font tout le charme de cette sorte d'écrits.

3° Le poëte bucolique devra choisir pour sujet de ses œuvres le printemps, les fleurs, les fruits, les vergers, les rivalités musicales des bergers, les séductions des bergères et les fables mythologiques qui ont du rapport à la vie champêtre, telles que celles de Narcisse et de Daphné.

Ces règles sont incomplètes, et l'emploi de la mythologie est désormais suranné. Voici les préceptes que notre siècle leur a substitués.

RÈGLES DU GENRE.

Le mot *églogue* est désormais employé pour désigner le genre des petits poëmes dont les *pastorales* ou bergeries, les *bucoliques* ou bouveries; les *sylvies* ou foresteries, et les *pêcheries* sont les espèces.

La *pastorale* met en scène les gardeurs de chèvres et de moutons, si communs chez les anciens peuples; les *bucoliques* nous présentent les bouviers des immenses latifundia; les *sylvies,* les tendeurs de piéges, les braconniers, les bûcherons et tous ceux qui vivent dans les bois; les *pêcheries*, les amusements de la pêche et les petits drames qui en résultent.

Chacun de ces poëmes peut toujours revêtir quatre formes différentes : 1° la *forme lyrique,* par laquelle l'auteur exprime les sentiments qui l'impressionnent à l'occasion d'un sujet champêtre. L'églogue reçoit alors le nom d'*idylle.* Telles sont la quatrième de Virgile : *Sicelides Musœ,* celle de Racan : *Tyrsis il faut songer à faire la retraite;* beaucoup de *chansons des rues et des bois* de Victor Hugo; 2° la *forme narrative,* par laquelle le poëte se borne à raconter ou à peindre les événements de la vie des champs. Telle est celle de Madame Deshoulière : *Dans ces près fleuris qu'arrose la Seine;* 3° la *forme dramatique,* où les personnages sont mis en scène, comme dans la première églogue de Virgile; 4° la *forme mixte,* qui réunit en une seule œuvre deux ou trois des formes précédentes. Chacune de ces formes peut à son tour être *sérieuse* ou *comique*, selon qu'on se propose d'exciter des sentiments d'admiration, de pitié, de terreur, ou des sentiments de joie.

L'*objet* de ces poëmes est de retracer à l'imagination les scènes de la nature, de peindre la vie des champs au naturel avec ses joies, ses peines, ses vertus et ses vices, ses misères et ses charmes. Les anciens aimaient à chanter un amant déplorant l'infidélité de sa maîtresse; un défi au chant, provoqué par deux bergers; les altercations survenues au sujet des bêtes du troupeau. Les modernes lui ont donné plus d'étendue. Amitié, rivalité, loyauté, dévouement, sacrifice, affection filiale et fraternelle, tout ce qui peut être raconté avec naïveté et provoquer l'intérêt leur a paru pouvoir servir de sujet à leurs vers.

Le lieu de la scène doit toujours être à la campagne et parfaitement indiqué. Dans ces descriptions, le poëte peut étaler

toutes les richesses de sa palette. Il faut se garder de données vagues. Ce n'est pas un ruisseau, un site en général qu'il faut peindre; c'est tel paysage, tel rocher, tel arbre. Un seul objet bien choisi suffit souvent pour caractériser une scène. Le lieu doit être approprié au sujet, selon que celui-ci est gai ou triste, sombre ou attendrissant. Surtout il faut copier la nature elle-même, la voir avec ses yeux et son cœur, non à travers les livres.

Les *personnages* doivent être calqués sur le vif. Il faut les avoir vus travailler, souffrir, se réjouir; les avoir entendus parler, discuter, apprécier les choses et les hommes. Sans cette observation profonde, on ne fera que du pastiche; on n'écrira que des choses sans vie, sans vérité, sans originalité.

Composition. Elle dépendra de la forme choisie. Si elle est idyllique, le poëte peut se permettre des images plus brillantes, plus savantes que s'il faisait parler ses personnages. Si elle est narrative ou dramatique, l'action doit être bien nouée, avoir un commencement, une trame intéressante, un dénouement frappant.

Pour ce qui regarde le *style*, il doit être simple, naturel, sans prétention, ni affectation. L'auteur empruntera toutes ses images aux scènes de la nature et de la vie des champs. Jamais ne paraîtront dans ses œuvres la grossièreté, l'obscénité, la trivialité que l'on rencontre si souvent dans la bouche des paysans. On donnera aux personnages du bon sens, de la réflexion, un esprit vif et prompt, des sentiments compatibles avec leur caractère. Les jeux de mots et l'affectation galante en seront sévèrement bannis.

HISTORIQUE.

Les *Védas*, qui renferment le plus ancien recueil de poésies connu, se composent d'une série d'hymnes sacrés du genre idyllique, chantant les biens de la terre, les beautés déifiées de la nature, les bienfaits et les maux dont les dieux accablent les humains. Rien de plus frais, de plus jeune, de plus ravissant que ces premiers chants des hommes de l'Inde, à l'aurore des temps.

Les *Hébreux* ont des peintures non moins remarquables dans une foule de scènes de la Genèse, dans Ruth et dans les psaumes, dans le Cantique des cantiques.

Les *Arabes* ont aussi excellé à peindre la vie nomade des

premiers âges, dans des poésies tout éclatantes de la lumière du ciel d'Orient.

L'origine de la poésie champêtre chez *les Grecs* est très-récente. Elle est née au milieu de la civilisation corrompue de la cour des Ptolémées à Alexandrie. Les poëtes voulurent opposer à cette dépravation une peinture idéale de la vie douce et innocente des habitants de la campagne, en reportant les esprits à ces temps que l'on appelait l'âge d'or du monde. *Théocrite* de Syracuse ramena le genre au naturel par la peinture de vrais bergers. On lui reproche de la diffusion, une certaine grossièreté dans le langage de ses personnages, des tableaux licencieux. *Moschus* et *Bion*, plus ornés que Théocrite, n'ont ni sa simplicité, ni sa naïveté, ni son éloquence. *Daphnis et Chloé de Longus* est une charmante pastorale, parfois immorale, qui a fourni le sujet de *Paul et Virginie* et d'*Atala*.

Chez les *Romains*, l'églogue devient quelque chose d'artificiel, de conventionnel et de faux. Virgile est plus correct, plus artiste que Théocrite, mais moins vrai, moins naturel, moins poëte de la réalité. Il possède la grâce naturelle, l'élégance de la diction, la pureté du style, une grande délicatesse de ton, mais un faible sentiment de l'état des bergers en Italie à son époque.

Chez les *Anglais*, les poëtes *Pope* et *Philips* ne se recommandent que par leur versification, qui est facile et coulante. *Gay* et *Shenstone* ont mieux saisi la nature sur le vif, et le ton simple et naturel du genre.

Chez les *Français*, on trouve de charmantes peintures dans les œuvres des troubadours et dans le *Roman de la Rose*, mais souvent aussi beaucoup d'affectation. *Ronsard* a de la verve, de l'imagination, de la fécondité, parfois trop de raffinement. *Racan* se distingue par un naturel plein de délicatesse et beaucoup d'harmonie; *Segrais*, par une simplicité noble et décente et la facilité avec laquelle il prête à ses personnages un langage conforme à leur caractère; Mme *Deshoulière* est trop monotone, trop constamment élégiaque; *Fontenelle* pèche par le raffinement et la négligence du style; *Léonard* se fait aimer par la naïveté et la délicatesse des pensées et des sentiments et l'extrême douceur de son rhythme; *George Sand* est le plus grand poëte pastoral français après Bernardin de saint Pierre. La *Mare au diable*, la *Petite Fadette*, *François le Champi* sont de vrais chefs-d'œuvre.

Les *Allemands* possèdent Gessner qui, au lieu de chanter les mœurs réelles de la Suisse, sa patrie, créa, comme Virgile, un genre faux, tout d'imagination et de sentiments factices. *Voss*, dans son *soixante dixième anniversaire,* a créé un chef-d'œuvre de naturel, de simplicité, de vérité. *Baggesen* possède un style vigoureux, simple et fleuri; mais la mythologie enlève à ses œuvres tout cachet de réalisme. *Gaal* a écrit une sorte d'épopée pastorale dans ses *Hôtes du Nord. Kleist* et *Bronner* lui sont inférieurs, mais non sans mérite.

Chez les *Hollandais, Moonen* crée, comme Virgile dans son Silène, des bergers trop savants. *Villekens* est, en ce genre, le plus grand poëte de son pays. De *Haen* entre tous les autres est celui qui en approche de plus près. *Loosjes* imite Gessner; *Leesberg* a une extrême variété de tableaux, un style soigné, une trame bien nouée.

Longfellow, en *Amérique,* nous a donné l'admirable pastorale d'*Évangeline,* qui a une réputation européenne. Cependant elle reste inférieure à celle de Paul et Virginie, et même à l'*Atala* de Châteaubriand.

THIL-LORRAIN.

LE CODEX BRUXELLENSIS

DU FLORILÉGE DE STOBÉE.

(Suite).

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
33 (p. 283, l. 27)	πλέον	πλείων
(ib., l. 31)	δεόμενος	δυνάμενος
36 (p. 284, l. 20)	τὸ ὕδωρ	τὸ *om.*
41 (p. 285, l. 5)	ἀπόδεξις ἥδε	ἀπόδειξις ἥδε, ὡς
(ib., l. 7)	ζώειν	ζῆν
43 (ib., l. 23)	τῆς [μὴ] τοιαύτης.	Le ms. Br. confirme la conjecture de Gaisford, v. Beving, p. 20 et Mein. *Praef.*, p. XXV
44 (p. 288, l. 1)	θαρραλέως	θαρσαλέως
(ib., l. 6)	οὕτω	οὕτως
(ib., l. 11)	καιρὸν	χόρον
	τοῦτο	τούτῳ
(ib., l. 14)	πεινῶντας	πεινῶντα
(ib., „)	διψῶντας	διψῶντα
(ib., l. 16)	οὐκ οἴεσθε	οὐκ *om.*
(ib., l. 17)	ἐπισκώπτων	ἐπισκόπτων *(sic, ex corr.)*
(ib., l. 19)	τοῦ	τὸ
(ib., l. 20)	καιρὸν	χόρον *ex corr.*
45 (p. 288, l. 29)	ἔφη	*om.*
(p. 289, l. 1)	ἐλεύθερον	ἐλευθέριον
(ib., l. 4)	παντάπασιν	παντάπασι γ'
(ib., l. 11)	Ὡς δυνατὸν νὴ Δί'	ὡς δυνατόν; Νὴ Δί'
(ib., l. 12)	Δουλείαν δὲ	δὲ *om.*
(ib., „)	χαχίστην νομίζεις	νομίζεις χαχίστην
(ib., l. 24, 25)	τὰ ἐνάντια — ἐστίν	τὰ ἐν αὐτοῖς, οὐ (*ex corr.*) σωφροσύνης, ἀλλ' (*ex corr*) ἀκρασίας ἔργα ἐστίν.
(p. 290, l. 2)	τὸ	*om.*
(ib., l. 6)	ἤδη πώποτε	ἤδη ποτε
(ib., l. 10)	Ὥσπερ	*om.*

Ed. Meineke (Teubner).		Codex Brux.
Fr.		
45 (ib., l. 11,12)	οὔτ' ἀφροδισίων ἐπιθυμίαν	*om.*
(ib., l. 12)	μόνον	μόνων
(ib., l. 13)	τε	*om.*
(ib., l. 14)	καὶ περιμείναντας	καὶ *om.*
(ib., l. 31)	Δοκεῖς	δοκεῖ

Tit. XVIII.

26 (p. 295, l. 5)	ὑγιείας	ὑγείας
31 (ib., l. 29)	ὑγιαίνειν εὐχῇ	ὑγιεινὴν τροφὴν (*ex corr.*)
(ib., l. 30)	παρ' ἑωυτοῖσι	ἐν ἑαυτοῖς
(p. 296, l. 1)	πρήσσοντες	πράσσοντες
(ib., l. 2)	ὑγιείης	ὑγείης
35 (ib., l. 18)	μεθύσκοιτο, « εἰ, » ἔφησεν, « κ. τ. λ. »	μεθύσκοιτο, ἔφη· « εἰ κ. τ. λ. »
38 (p. 297, l. 14)	ἐστιν	placé après ὄψου (l. 15)
(ib., l. 28)	ἀσκήσεως	καὶ καθόλου μὲν ἴσως τὸ σωφρονεῖν *add.* Cf. Mein. *Praef.*, p. XXVI.
(p. 298, l. 28)	σιτίων	σίτων. Cf. Mein. *Praef.*, ibid.
(ib., l. 28, 29)	αὖ τούτοις διαμονῆς	αὐτου (*sic*) τῆς διαμονῆς
(p. 299, l. 1)	συστοιχεῖν	στοιχεῖν
(ib., l. 2)	ἵνα	ἵν'
(ib., l. 12)	τότε	*om.*
(ib., l. 14)	οὐδεμίαν	ποτὲ *add.*
(ib., l. 21)	δὲ	*om.*
(ib., l. 32)	τοιοῦτον	τοιοῦτο
(p. 300, l. 3, 4)	ἢ καὶ	ὡς (*ex corr.*) καὶ
(ib., l. 8)	ὑγίειάν	ὑγείαν
(ib., l. 9)	μόνον	μόνων

Tit. XIX.

2 (p. 300, l. 20)	ἔστ' ἢ	ἐστι τοῦ (*ex corr.*)
(ib., l. 22)	λοιδορῶν	ὁ λοιδορῶν
5 (p. 301, l. 3)	καλῶς	λέγειν *add.*
6 (ib., l. 5)	ἔφη	ὑποχωρῶν ἔλεγε
(ib., l. 6)	δικαίως ἀκούειν	μὴ ἀκούειν

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
13 (p. 302, l. 19)	τῶν ὀφθαλμῶν τὸν ἕτερον	τ. ἕτ. τ. ὀφθ.
14 (ib., l. 28)	ἀφῆκεν	αὐτὸν *add.*
15 (p. 303, l. 1)	οὖν	*om.*
(ib., l. 2)	λέγε ὅτι τοσοῦδε	ἐπίλεγε ὅτι τοσούτου
(p. 303, l. 3)	προῖκα	προῖκα δὲ
(ib., „)	γίνεται	παραγίνεται
(ib., l. 4)	προεπινόει	ἐνθύμου
(ib., l. 5)	καὶ μηδὲν ποιῆσαι	ἢ ὑπακούσας μηδὲν ποιῆσαι
(ib., l. 6)	καλῶς,	ὅλως δὲ σοὶ καλῶς *add.*
16 (ib., l. 13)	δοκοῦσιν	δοκοῦσι
(ib., l. 14)	πληγῆναι	γελαθῆναι (*sic ex corr.*)
(ib., l. 20)	αὐτοῦ	αὐτῷ *ex corr.*
(ib., l. 22)	καὶ ὑβρίζειν	ἢ ὑβρίζειν
(p. 304, l. 1)	ὑπὸ	ὑπ'
(ib., l. 3, 4)	ἐπειδὴ — ὥσπερ οὐκ ἁμαρτάνει κ. τ. λ.	ἐπεί τε καὶ ὁ πάσχων ἁμαρτάνει, ὁ δὲ ἁμαρτάνων εὐθὺς καὶ ἐν αἰσχύνῃ ἐστιν· ὁ μέντοι πάσχων ὥσπερ οὐκ ἁμαρτάνει κ. τ. λ.
(ib., l. 6)	προσέλθοι	προέλθοι V. Mein. *Praef.*, p. XXVI.
(ib., l. 12)	γε	*om.*
(p. 304, l. 15)	ἐν ὀλίγοις	*om.*
(ib., l. 24)	πολλοὺς	παλαιούς. V. Mein. *Praef.*, p. XXVI.
(ib., l. 26)	τινων	τινος
(ib., l. 27)	ἀμυνάμενοι	ἀμυνόμενοι *ex corr.*
(p. 305, l. 1)	τὰ	*om.*
(ib., l. 2)	ὑπ'	ὑπὸ
(ib., l. 5)	ἀλλά τι μὲν εἶναι αὐτοῖς	ἀλλά τι νέμειν αὐτοῖς. V. Beving, p. 21. Le ms. Br. fournit évidemment la vraie leçon.

Tit. XX.

	Περὶ ὀργῆς	Περὶ ὀργῆς, θυμοῦ, ἔριδος καὶ φιλονεικίας
2 (p. 306, l. 20)	πουλὺ	πολὺ

Ed. Meineke (Teubner)		Cod. Brux.
Fr.		
43 (p. 311, l. 11)	πάντως	ἴσει *add. sec. man.*
48 (ib., l. 28)	μεγαλόθυμοι εἰσί τινες πράως	μεγαλόθυμοι πράως ε. τ.
55 (p. 313, l. 2)	ἄτοπον — προλαβεῖν	V. Beving, p. 21 et Mein. *Praef.*, p. XXVII.
59 (ib., l. 16)	οὐ πυνθάνονται εἰ	πυνθάνονται οὐκ εἰ
62 (p. 314, l. 1)	θεωρεῦσα	θεωροῦσα
63 (ib., l. 5)	διὰ τῶν λόγων	διὰ τὸν λόγον

Tit. XXI.

8 (p. 317, l. 10)	πότε	πηνίκα
(ib., l. 11)	ἔφη	*om.*
13 (ib., l. 29)	Χείλων	Χίλων
15 (p. 318, l. 7, 8)	ἀνερρώσθη	ἀνέρρωσεν ?
(ib., l. 8)	διατεθῆναι	διατεθῆναι (εῖ *sec man*).
16 (ib., l. 15).	ἀνυπεροψία	ὑπεροψία
27 (p. 332, l. 28)	οὕτω	οὕτως
(ib., „)	φρονεῖν	φρονοῦν V. Beving, p. 22
(p. 333, l. 8)	τοῦ	*om.*
(ib., l. 10)	ἐτάζοντες	ἐξετάζοντες
(ib., l. 15)	γὰρ	δὴ *add.*
(ib., l. 20)	καὶ τῆς	τῆς *om.*
(ib., l. 22)	τοὺς	*om.* V. Beving, p. 22, 23 et Meineke, *Praef.*, p. XXVII.
28 (ib., l. 30)	Ἐπειδὴ δὲ	Ἐπεὶ δὲ
(ib., l. 31)	καὶ	*om.*
(p. 334, l. 11)	αὖθις	αὖτις
(ib., „)	ποσὶν	ποσὶ
(ib., l. 13)	ὑπὲρ τῆς	ὑπὸ τῆς
(ib., l. 16)	συνεξαπατωμένη	συνεξαπατωμένης
(ib., l. 20)	ἀναφορὰν	ἄνω φορὰν
(ib., „)	ἐπὶ τὸ	ἐπὶ τῷ
(ib., l. 21)	ὡς ἐν τούτῳ	ὡς ἐν τούτοις
(ib., l. 22)	συμπεριλαμβάνειν	συμπαραλαμβάνειν
(p. 335, l. 4, 5)	τῇ τῶν ἀνοήτων βίων ἐνεχόμενον	τῷ (*ex corr.; pr. man* : τῇ) τῶν ἀνοητων βιω ἐνεχομενον.

A continuer.

P. Thomas.

COMPTES RENDUS.

Historische syntax der lateinischen sprache, *von* Dr A. Draeger, *Director des gymnasiums zu Aurich* Leipzig, Teubner (1re partie, 1872; 2e partie, 1872 et 1874).

Cet ouvrage est le premier travail d'ensemble où l'on ait essayé d'appliquer la méthode historique à l'étude de la syntaxe latine. Jusqu'ici il y avait de bonnes grammaires, conçues et rédigées au point de vue de l'enseignement des classes ; mais il n'existait aucun ouvrage où l'on pût suivre dans le détail la marche et les transformations de la syntaxe latine. M. Dr., déjà connu comme grammairien par son travail sur la syntaxe et le style de Tacite (v. un compte rendu de M. J. Gantrelle, dans la *Revue critique*, publ. par M. Bréal, etc. n° 47, 1874), a entrepris de combler cette lacune. La *Syntaxe historique* doit comprendre quatre parties : la première traite de l'emploi des parties du discours considérées isolément; la seconde, de la proposition simple; la troisième traitera des propositions coordonnées, et la quatrième, des propositions subordonnées. Pour chaque question de la syntaxe, M. Dr. donne une collection méthodique d'exemples, classés par ordre historique; puis il pose la règle qui résulte de ces exemples. C'est là en effet la vraie méthode; la grammaire est une science d'observation, qui se doit appuyer sur l'étude des faits, et souvent il arrive que, lorsque les faits sont mieux connus, telle ou telle règle traditionnelle se trouve modifiée ou détruite.

La tâche qu'a entreprise M. Dr. était bien considérable pour un seul homme; aussi lui-même (préf., p. VIII) reconnaît-il que son ouvrage doit être défectueux ou incomplet en bien des points. La critique en a été faite au point de vue de l'ancien latin par M. Studemund (préface du 1er fascicule des *Studien aus d. gebiet d. archaischen Lateins*). De notre côté, nous avons eu occasion d'y relever, surtout pour la langue de Cicéron, de César et de Tite-Live, des lacunes et des inexactitudes, que nous voudrions signaler ici en partie.

Nous regrettons d'abord que M. Dr. n'ait pas fait précéder son ouvrage d'une histoire résumée de la *syntaxe* latine; l'introduction historique qui vient après sa préface ne traite guère que des changements qu'a subis le *vocabulaire* de la langue. — C'est aussi à tort, selon nous, que M. Dr. (p. XVI) range Salluste sur la même ligne que les autres prosateurs de l'époque classique, dont il se sépare par l'originalité voulue de son style.

L'ordre suivi dans l'ouvrage est en général logique; pourtant il y a cer-

taines questions qui ne me semblent pas traitées à leurs place. Les §§ 10-15, 61-73, 86-91 figurent à tort dans une histoire de la *syntaxe;* quoi qu'en dise M. Dr. (p. VII), c'est à la *morphologie* qu'il appartient de faire le catalogue des formes employées aux diverses époques. Les §§ 1 et 2 devraient se trouver dans la 2e partie, l'un à l'article de l'accord, l'autre à l'article de l'apposition. Les §§ 134, 140-143, 159 seraient peut-être mieux à leur place dans la 1re partie.

Nous arrivons maintenant aux observations de détail. Nous nous occuperons surtout de la première partie.

§ 1. On peut ajouter : César, de b. g. 2, 23, 1 *legionis* nonæ et decimæ; Tite Live, 1, 12, 1 Palatinum Capitolinumque *collem.* 3, 8, 6 *agros* Prænestinum Gabinumque. 40, 41, 2 prima et tertia *legione.* § 3 secunda et quarta *legione;* pour les noms propres, cf. Neue, *Formenlehre d. lat. Spr.*, t. I, p. 406. La règle posée par M. Dr. ne me semble pas suffisamment fondée, sauf pour les noms propres.

§ 2. C'est à tort que *id genus* et *omne genus* figurent ici; ce sont des accusatifs qu'il faut mettre à côté de *id ætatis, id auctoritatis* (v. p. 367, et cf. nouv. grammaire de la langue latine par J. Gantrelle, § 103, rem. 4.)

§ 3. On peut ajouter : Cicéron, Or. 70, 232 *vestis;* César, 5, 12, 5 *fagum* atque *abietem.* § 6, *leporem* et *gallinam* et *anserem;* pour Tite-Live, voyez Kuehnast, *Hauptpunkte d. livianischen syntax*, p. 63. — César, de b. c. 2, 35, 7 *bucinatore.* de b. g. 1, 15, 4 *hostem.* 6, 34, 8 legionarius *miles* (de b. Afr. 61 *eques*). — Page 4, ligne 11, on peut comparer Tacite, Ann. 4, 47.

§ 4, a). *Nives* se rencontre chez César, 7, 55, 10. — b). *frumenta* s'emploie en parlant du blé considéré comme objet de culture (*frumenta serere* Cæs. 5, 14, 2); *frumentum,* en parlant du blé considéré comme objet d'alimentation.

§ 5. *Harenæ* se trouve chez Tite-Live, 22, 16, 4. — § 6, b). Pour Tite-Live, voyez Neue, t. I, p. 408.

§ 7. Ce catalogue ne peut pas être d'une grande utilité, parce qu'il n'y a pas d'indications de passages. De plus, il est incomplet. On peut ajouter par exemple : a) pour la période archaïque, *inaniæ.* Plaut. Aul. 1, 2, 6, *insatietates* ib. 3, 5, 13; — b) pour la période classique, *admirationes, gemitus, latitudines, longitudines, odia, simulationes* (Neue, t. I, p. 439, 443 sqq.); *defectiones* (éclipses), *dignitates, ruinæ* (voyez le dictionnaire latin-allemand de Georges); *brevitates* Cic. Or. 51, 173. *commutationes* ib. 65, 219. *expositiones* 63, 212. *familiaritates* ad Qu. fr. 1, 1, 16, 18. *concitationes* ib. 39. *percussiones* Or. 58, 198. *præscriptiones* 41, 141; *colloquia* Cæs. de b. c. 1, 74, 1. *dilectus* ib. 87. 5. *incursiones* 5, 1, 5. *incendia* 5, 19, 3; — c) pour la période suivante, *indignationes, lusus, ululatus* (Neue, I, 444, 446 sqq.); *coitiones* Liv. 3, 65, 8, *defectiones* (défections) 24, 37, 3. *direptiones* 5, 20, 6. *fragores* 21, 58, 5. *vexationes* 4, 11, 7.

P. 16, l. 25 (lisez 27 au lieu de 37) : *altitudines* est pris dans le sens concret. — P. 17, l. 19 : *tantæ scientiæ* est un génitif dépendant de *tot artes* (*scientiæ* se trouve chez Vitruve et chez Arnobe), — l. 28 : le pluriel *ami-*

citiæ (qui se trouve encore 1, 45, 2) est nécessaire parce qu'il y a une idée de répétition. — Aux quatre espèces de pluriel énumérées par M. Dr. il faut ajouter le pluriel employé pour marquer la grandeur, l'intensité etc. Cf. Aristote, Rhet. 3, 6); chez Tite Live on peut citer *iræ* 9, 7, 3. *animi* 1, 34, 10. *spiritus* 1, 31, 6. *naufragia* 5, 52, 1. *vigiliæ* 2, 65, 1.

§ 8. Nous ajouterons à cette liste : *affinitas* Plaut. Trin. 3, 2,76 (le pluriel chez Tite-Live 4, 4, 6 et chez Justin 17, 3, 5). *advocatio* Cic. p. Rosc. com. 5. *amicitiæ* et *dignatates* Or. 26, 89. *asperitates* (Salluste). *apparatus* Cæs. de b. c. 3, 41, 3. Nep. Eum. 5, 7. Liv. 36, 17, 4. *convictiones* Cic. ad Qu. fr. 1, 1, 12. *cupiditas* ib. 19. *incisiones* (= incisa) Or. p. 61, 206. *insidiæ* Cæs. 5, 32, 1 (8, 19, 3). Liv. 2, 50, 6. *potestas* (Cicéron, Tite-Live), *possessio* Cæs. de b. g. 1, 11, 5. *quietes* (= gîtes) Lucr. 1, 405 (*reditus* Nep. Att. 14, 3). *ruinæ* (= rudera) de b. Al. 24, puis chez Tite-Live, qui emploie dans le même sens le singulier, 42, 63, 4. *senium* (= senex) Ter. Eun. 2, 3, 11, (Sil. It. 8, 4, 67). *terrores* Cic. de rep. 1, 47, 71. Liv. 29, 27 14. *vetustas* Cæs. de b. c. 1, 6, 7. Liv. præf. 2, *latrocinium* Cic. Catil. 1, 13, 31 ; — et pour la période suivante : *armatus* Liv. 26, 5, 3. *convivium* 26, 14, 4. *decora* 3, 19 5. *fuga* (= fuyards) 8, 19, 9. 9, 24, 12. 23, 25, 7. Cf. *fugæ* Pétrone 45, 13. *infirmitas* Quintilien 2, 2, 14. *propinquitates* Liv. 4, 4, 6. *prætorium* 21, 54, 3. *robora* 24, 46, 2 et ailleurs. *seditio* 28, 25, 3. — Au contraire chez Tite-Live 4, 8 *ministerium* peut encore avoir le sens abstrait.

§ 12. Nous ajoutons : *inusitatior* Cæs. 4, 25, 1, *inusitatius* Cic. Or. 46, 155, *intemperatius* ib. 52, 175, *sedatior* 52, 176, *auctior* Cæs. de b. g. 1, 43, 8, *notior* de b. c. 2, 19, 2, (8, 42, 4), *confertissimus* de b. g. 1, 24, 5 et ailleurs ; ainsi que les adverbes : *accommodatius* Cic. Or. 33, 117, *accuratius* 61, 204, *incitatius* 20, 67, *insolentius* 52, 176, *ornatius* 62, 210, *pressius* 8, 26. — Les formes suivantes, que M. Dr. mentionne pour Cicéron, se trouvent aussi chez César : *expeditior* de b. g. 1, 6, 2 et ailleurs, *paratior* 1, 5, 3, *scientius* 7, 22, 2, *impeditissimus* de b. c. 3, 77, 2, (*notissimus* de b. Al. 15, *testatior* 8, 42, 4). — P. 25, l. 26 : lisez *pictior*.

§§ 17-24. La collection d'exemples de M. Dr. est très-insuffisante, au moins pour ce qui regarde Tite-Live. Nous nous contenterons ici de remarquer :

1° Que chez Tite-Live l'adjectif ou le participe employé substantivement est souvent accompagné d'un régime : 1, 17, 2, *oriundi* ab Sabinis. 21, 5, 7. 35, 34 9 specie *reducentis* exulem hospitem. 34, 48, 5. 31, 36, 11 plures ab *obsidentibus* vias quam ab *emissis* ad cædem interficiebantur (chez César au contraire jamais *missi* n'est accompagné d'un régime). 1, 8, 5. 2, 12, 10. 1, 59, 4. 39, 25, 8, et souvent ailleurs. — 2° Que chez Tite-Live le neutre est souvent employé substantivement d'une façon très-hardie : 1, 22, 6, *omnium* et ailleurs. 21, 25, 9 *plerisque* incultis, 23, 14, 3 cum honesta *utilibus* cedunt, 42, 47, 9 potior *utilis* quam *honesti* cura, 9, 34, 19 eo *nefario*, 23, 49, 2 in eo *publico*, 23, 19, 14 herbidi *terreni*, 6, 40, 12 mortiferum *vitali* admisceat. *cujus* 42, 6, 7, *ullius* 2, 59, 8, *ejus* 21, 59,

8; 30, 15, 5; 36, 4, 3; 39, 45, 7; 42, 8, 7. Cf. l'expression *quoad ejus facere possum* (Cicéron), *cuique* Cic. Or. 32, 115, *dulci* Hor. Ep. 2, 3, 343, *nullius* ib. 324.

Nous ajouterons encore à la liste de M. Dr. *hibernum* Plaut. Rud. prol. 69, *pingue* Lucr. 1, 257. Verg. Georg. 3, 124; quem quisque — *notum* aut municipem habebat Cæs. de b. c. 1, 74, 1, *audientis* Cic. Or. 17, 55, *in reliquis* 8, 26, parva — *magnis* — conferuntur 4, 14, (passage qui détruit la remarque de M. Dr. p. 41, l. 31 sq.), *publicis* male redemptis ad Qu. fr. 1, 1, 33, enfin, pour le nominatif du participe, qui est particulièrement rare, *volitans* Verg. Georg. 3, 147, *obœdientes* Liv. 8, 13, 16. — P. 41, l. 36 sq. : il n'y a rien d'extraordinaire dans ce passage, sauf l'ordre des mots; *certi* dépend de *quicquam* et *humanorum* de *est*.

§ 25. *Fodina :* il y a le *pluriel* dans le passage de Cicéron et dans celui de Tite-Live; César dit de même *ærariæ* de b. g. 3, 21, 3, *ferrariæ* 7, 22, 2. — Ellipse de *herba :* Tite-Live 1, 24, 5 *puram* tollito (ἀπ.εἰρ.); de *via :* 41, 2, 11 *quintana;* de *virgo :* 28, 11, 5 *Vestalis* (2, 42, 11 virgo Vestalis). — Au mot *pars*, ajoutez pour Cicéron : primas *tenere, deferre, concedere;* au mot *liber*, ajoutez Cic. Or. 62, 210.

§§ 27-30. Cette question de l'emploi du réfléchi n'est pas traitée avec tout l'esprit critique désirable, et les collections d'exemples ne sont pas complètes. — § 28, b). Si l'on retranche les passages où *suus* signifie *son propre* (voyez plus bas *k*), il ne reste aucun passage de Plaute ni de Térence ni de Salluste (pour Plaute M. Dr. aurait pu citer : Mil. prol. 112 *suam;* Rud. prol. 49 *sui*); pour Cicéron il ne reste que p. Planc. 33, 81 (où le réfléchi est nécessaire, comme dans beaucoup d'autres passages encore, parce qu'il s'agit d'exprimer la *pensée* d'un sujet logique); Catil. 3, 12 (où *sua* est nécessaire à cause de l'opposition avec *mea*, qui vient après); enfin Verr. 5, 49, p. Sull. 2, 7, et Tusc. 1, 18, (avec un substantif uni à un autre par *cum*, l'emploi de *suus* paraît être de règle, cf. Gramm. de J. Gantrelle, § 184, 26, rem. et le passage de César et Tite-Live 23, 32, 11; 40, 3, 3). Pour Tite-Live je n'ai trouvé que 9, 40, 14; 35, 42, 8; 25, 24, 13; 3, 7, 5; 45, 15, 1. — Aux exemples cités dans la grammaire de Madvig pour l'emploi de *ejus* on peut ajouter : Cic. p. Mil. 10 ante fundum *ejus*. Cæs. de b. g. 1, 14, 5; 5, 25, 2; 52, 4. Sall. Jug. 85 majores *eorum* omnia — illis reliquere. Liv. 32, 19, 7.

e) β). Il y a ici une confusion évidente : dans tous les passages cités, le réfléchi renvoie au sujet de la proposition principale. — Je crois qu'on peut dire que, dans ces propositions secondaires abrégées, le réfléchi renvoie tantôt au sujet de la proposition principale (Liv. 2, 43, 11; 33, 19, 2), tantôt au sujet logique de la proposition abrégée (9, 37, 9); voyez Kuehnast, *l. l.* De même il se peut que dans une proposition de cette espèce on renvoie au sujet principal par *is* (45, 44, 16).

g) Pour l'emploi de *inter se* et de *inter ipsos*, voyez Hand, *Lehrbuch d. lat. Stils*, § 45, 7. On n'emploie jamais *inter eos;* dans le passage que cite Hand *inter eos* est une dittographie provenant de ce qui précède (de même

ad Att. 2, 7, 3, il faut lire *inter ipsos* au lieu de *inter istos*) — h). Les trois passages Liv. 2, 55 ; 7, 32 ; Cæs. 6, 9, seraient mieux à leur place au § 30, ainsi que les deux passages Liv. 2, 43. Nep. 11, 3.

i). Dans tous les passages cités *suus* a le sens de *son propre*, excepté dans le passage de Tite-Live 38, 2, qui devrait figurer au § 30, si toutefois *suo* ne s'y rapporte pas tout simplement au sujet de la proposition incidente. — k). Quand *suus* signifie *son propre*, il se peut toujours employer, quelle que soit la phrase. Nous citerons encore, comme passages particulièrement remarquables : Cic. de Or. 3, 2 fuit hoc luctuosum *suis*. Brut. ap. Cic. ad fam. 11, 11 ut ex libellis *suis* animadverti. Nep. Milt. 1, 1, *sui*. Cim. 3, 1, *suus*. Lys. 1, 2, *sui*. Liv. 1, 50, 5 *sui*, 58, 7 *suorum*, 7, 37, 2 *suo* etc. — Cic. de Or. 3. 40, 159 *suorum* verborum (= propriorum). Liv. 4, 58, 2 *sua* occasio. Verg. Georg. 4, 22, vere *suo*. 190 sopor *suus*. Enfin M. Dr. aurait pu citer l'expression juridique *heres suus*.

§ 29, b). Cæs. de b. c. 3, 30, 5 ignesque fieri prohibuit, quo occultior esset *ejus* adventus. (Ib. 28, 4 *iis* est absolument nécessaire, parce que ce n'est pas la pensée des *tirones* qu'on veut exprimer. De même, dans le 1er passage de César cité par M. Dr., l'emploi de *is* est tout naturel ; car il n'y a pas *suadent*, mais *persuadent*). — *Is* peut aussi renvoyer au sujet de la proposition subordonnée : Tite-Live 23, 19, 5 ; 38, 14, 8 ; 31, 11, 12.

§ 30. Il y a deux cas à distinguer, et il fallait faire deux listes d'exemples séparées : a) dans la plupart des passages cités, le réfléchi est employé pour marquer que, malgré l'indicatif, c'est la pensée du sujet principal qu'on veut exprimer ; il y a de ces passages où le subjonctif ne serait même pas possible, par exemple Tite-Live 28, 8 ; 39, 23, où une partie seulement de la proposition subordonnée doit être présentée comme étant la pensée du sujet principal, au lieu que le reste est une remarque de l'historien ; de même chez Salluste, Jug. 88, le subjonctif donnerait un autre sens (avec *erant*, le sens est « les villes qu'il *savait être* ; » avec *essent*, « les villes qui *seraient*). » — b) Il y a quelques passages où le réfléchi est employé sans cette raison dans la proposition incidente pour renvoyer au sujet principal ; aux exemples qu'on trouve chez M. Dr. on peut ajouter : Plaut. Rud. prol. 47. Liv. 27, 51, 13. Hor. Ep. 2, 1, 83 ; cf. § 28, *h*) *quantum in se fuit*, et peut-être *i*) Liv. 38, 2. — P. 61, l. 1 : ce passage de Tite-Live est absolument régulier.

§ 33. Le deuxième passage de Tite-Live est cité à tort. Dans le passage 28, 22, la position de *suo* est également emphatique. Dans le passage 32, 19, *quisque* vient après un pronom interrogatif, et en pareil cas, de même qu'après un relatif, cette position de *quisque* semble être de règle, cf. Madvig, *Lat. Sprachl.*, § 495, Gantrelle, § 184, 20, 3°, et Cic. de off. 1, 31, 114, *quid* quisque habeat sui.

§ 36. M. Dr. aurait pu parler aussi de l'emploi de *hic* (*hic homo*), dans le sens de *ego* : Ennius ap. Cic. Brut. 18, 71. Ter. Heaut. 2, 3, 115. Hor. Sat. 1, 9, 47 ; cf. ὅδε ἀνήρ chez les tragiques grecs ; Liv. 2, 10, 11 *hunc militem*.

§ 37. Cf. Cic. de off. 1, 35, 127; ad fam. 7, 26; Sall. Cat. 37, 4. — § 38. Tite-Live 2, 24, 4 de maxima *quidem illa,* sed tamen parte civitatis. Au contraire Brut. 13, 51 Cicéron dit : non contemnendi *quidem,* — sed parum pressi (sans *illi*). — L. 26, lisez Tusc 4, 3, 5. — Pour *ille quidem* sans *sed,* cf. Verg. Georg. 3, 217. — On trouve aussi *equidem, tu quidem* au lieu de *quidem* seul, quand il y a ensuite une particule adversative, v. Zumpt § 278 et 801; cf. Cic. ad Att. 8, 2. Liv. 22, 49, 9.

§ 43, 1. On peut ajouter Cic. Or. 32, 114. Cæs. de b. c. 2, 31, 4, Quint. 10, 2, 12, et plusieurs exemples de Tite-Live (Kuehnast, p. 198). — 3. Chez César, de b. c. 2, 31, 1, *hos* et *illos* semblent être employés ainsi ; mais voyez, au chapitre précédent, l'ordre dans lequel les deux avis en question sont exposés. — De ce dernier emploi de *hic* et de *ille* on peut rapprocher Quint. 10, 1, 48, où *illos* et *hos* signifient tout simplement *d'un côté, de l'autre.*

§ 44, 3. Ajoutez Liv. 1, 20, 7, et (après *sive*) 5, 13, 4. — 4. Lucr. 1, 440 aut faciet *quid.* Cic. Or. 40, 138, ut liberius *quid* audeat. Liv. 41, 9, 11 apud eorum *quem* (5, 7 *quis* est précédé d'un relatif, comme dans plusieurs autres passages de Tive-Live). — § 46. On peut ajouter pour Tite-Live : après *ne :* 31, 41, 8; 41, 24, 16; 2, 2, 2 ; après *si :* 26, 49, 6 (42, 24 le texte est incertain) ; après *nisi :* 41, 23, 9; 27, 17, 4; dans les deux premiers passages comme dans le dernier, *aliquis* a tout à fait le même sens que *quis.* Après *sin* on trouve : 39, 28, 14 *sin aliquis;* 10, 26, 3 sin collega *quid* aliud. — Pour Cicéron, on peut ajouter : après *si :* Or. 39, 135, (*aliqua* = *qua*) ; après *cum :* ad Qu. fr. 1, 1, 38. Or. 25, 82; 39, 135; 40, 137. de Or. 3, 1, 3. P. 77, l. 15 : lisez Brut. 82.

§ 48. Pour être complet, M. Dr. aurait dû parler de l'emploi de *quisquam* après des mots dont le sens se rapproche de la négation, comme *parum, raro, invitus;* puis de l'emploi de *quisquam* dans un sens *réprobatif :* Cic. II in Verr. 3, 7, 16; 5, 63, 163. Cæs. de b. g. 1, 40, 2; 4, 16 4, (8, præf. 9). Sall. Cat. 52, 11. Liv. 25, 6, 17, (cf. 3, 38, 9). Hor. Ep. 2, 1, 76; Liv. 1, 35, 3, *quisquam* est employé en parlant d'une hypothèse qu'on écarte. — a) Ajoutez Nep. Att. 19, 3 ; il faut supprimer au contraire Cic. de fat. 12, où l'idée est négative — b). Dans ces propositions dubitatives, tantôt l'idée est en réalité négative, tantôt elle est plutôt affirmative ; il fallait distinguer ces deux cas. On pourrait ajouter plusieurs passages de Tite-Live; nous ne citerons ici que 4, 19, 3, où l'idée est affirmative (cf. *ulla* 23, 27, 12 et Cic. ad fam. 13, 40). — Voici enfin quelques passages où *ullus, umquam, usquam* sont également employés sans idée négative : Cic. p. Rosc. Am. 43, 126 (après *dum*); cf. Verg. Georg. 3, 428 (Tite-Live emploie de même *quisquam* 4, 39, 5; 35, 30, 10; 42, 34, 13) ; — Liv. 4, 6, 9. Tac. Ann. 11, 24.

f). Cæs. 6, 36, 1 ne *calonem* quidem *quemquam.* Liv. 39, 50, 4, *homini cuiquam.* — Cic. II in Verr. 2, 6, 17 *cuiquam generi* hominum; ad fam. 3, 10, 6 *cuiquam legationi;* ad Att. 5, 10, 4, non modo nemo, sed ne *rumor* quidem *quisquam.* Quint. 10, 2, 6 *cujusquam rei.* Tac. dial. de or. 29 *cuiquam* serio *ministerio.*

§ 49. Dans les expressions *nemo unus, quisquam unus* etc., *unus* ne sert pas simplement à renforcer le pronom indéfini, comme le croit M. Dr., mais il conserve son sens propre et remplace le singulier de *singuli,* qui n'existe pas. Toutefois *quilibet unus* est un pléonasme dans le second passage de Tite-Live cité par M. Dr. (mais non dans les deux autres).

§ 51, a). Chez Tite-Live 1, 24, 3, il faut garder *cujusque;* cet archaïsme n'a rien d'étonnant dans cette vieille formule. — P. 86, l. 5 : *uterque* joint à *suus* se trouve Liv. 1, 7, 1. 25, 1. 21, 29, 5. 44, 4, 11.

§ 52. Le 1er passage de Tite-Live est cité à tort. On peut ajouter Cic. Orat. part. 28, 98 *quid* æquius æquissimumve sit. Liv. 4, 37, 9. — L. 37 : chez César, de b. c. 1, 70, *utri* est interrogatif. *Uter* relatif se trouve encore Cic. Or. 71, 235. Liv. 8, 6, 10. 13, 10, 8. 35, 11, 4. 20, 3, et dans le sens de *utercumque* Cic. p. Sest. 42, 92, de div. 2, 56, 116.

§ 55. P. 88, l. 16 : Sall. Cat. 6 *alius alio* more viventes. — L. 38 : *alius* (*un* autre) en parlant de *deux* choses se trouve encore Cic. Brut. 95, 325. Cæs. de b. c. 3, 21, 1. Au contraire chez Tite-Live 3, 28, 3, *alibi — alibi,* et 26, 5, 6, *alia* parte — *alia,* l'emploi de *alius* n'est pas régulier (24, 14, 1 parte *altera — altera*). — Nous citerons encore Plaut. Merc. prol. 100 qua mulier *alia* nulla est pulcrior; dans cette formule on trouve aussi *alter :* Verg. Æn. 6, 164 quo non præstantior *alter*.

§ 57. Pour compléter ce que dit ici M. Dr., voyez Neue, t. II, p. 113. Kuehnast, p. 79 sqq.

§ 58. Dans les deux premiers passages de Tite-Live, *duodenis* et *quina* ont le sens distributif ; pour *ducena* (= *ducenta*) *milia,* cf. Cic. II, in Verr. 5, 21, 53, *sexagena milia.* — § 59, a). Liv. 27, 37, *virgines ter novenæ* veut dire *trois groupes de neuf jeunes filles chacun* — b). *Decies* (*vicies* etc.), *centum milia* se trouve encore Cæs. 5, 13, 7. Liv. 10, 46, 5. 43, 8, 9. Monum. Ancyr. 2, 4. 7. 10.

Nous aurions encore un certain nombre d'additions et de rectifications à faire pour les chapitres de l'adverbe et du verbe ; mais cela nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de remarquer qu'au § 81, M. Dr. a oublié de parler de l'emploi, très-ordinaire pourtant, de *haud* devant des adjectifs (voyez Madvig, § 455), Gantrelle, § 186, 5, et qu'au § 87, *exercens, invehens, vehens* sont cités à tort, parce que ce sont les participes présents de *exerceor, invehor, vehor,* voyez Neue, t. II, p. 193 sq.

Nous terminerons par quelques observations sur la deuxième partie.

§ 109. Cic. ad Qu. fr. 1, 1, 23 *ea*que (gravitatem et comitatem). — § 111, 1. Plaut. Truc. prol. 10 Athenæ *istæ* sunto. — § 113. Cf. Madvig, § 217, Anm. 2. Liv. 1, 56, 7 cum primores civitatis in qui bus fratrem suum ab avunculo *interfectum* audisset. — Pour la question de l'ellipse, on peut ajouter : p. 174, (ellipse des *verba dicendi*) : Cic. Or. 21, 72. 45, 153. 48, 159 ne multis ; p. 176, (ellipse de *facere*) : cf. Or. 5, 20 quod ipsum etc.; § 119 : Or. 25, 83 nisi quod solum ; § 119, I, 3, b, γ) : Brut. 82, 285 ; δ) : cf. Or. 9, 28-29 ; II, 3, B, c) : Or. 26, 88 ; a) : Lucr. 5, 36 ; 5, a) : Cic. Or. 49, 163 ut poetæ. — § 130. B. Cic. Or. 29, 101. 41, 140

dixeram. Cæs. de b. g. 2, 24, 1. 28, 1. 4, 27, 2. — § 134. Ce catalogue d'exemples est très-incomplet; cf. Neue, t. II, p. 266 sqq., dont la collection d'exemples n'est pas complète non plus, au moins pour ce qui regarde Tite-Live. — § 139. Nous ajouterons encore : pour le présent après *dum :* Liv. 8, 7. Verg. Buc. 9, 23 ; pour le présent après *si* ou *nisi :* Ter. Heaut. prol. 34. Cic. ad Qu. fr. 1, 1, 41. Sall. Cat. 58, 9. P. 263, l. 14 : l'exemple de Tacite est à supprimer; *ingruat* remplace régulièrement *ingruet* du style direct. — § 140, g). Nep. Att. 9, 7 *laudaturi forent.* Sall. Jug. 109, 1 *agitaturus foret.* — § 145, a). Verg. Georg. 1, 176 *possum;* — p. 273, l. 10 : Cic. Or. 42 146 ; je crois que c'est ainsi qu'il faut expliquer *possem* dans les phrases comme Cic. II, in Verr. 4, 34, 76 aliquanto amplius quam ferre *possent* (au lieu de la construction ordinaire *quam ut*); cf. Nep. Paus. 3, 2. Att. 1, 3. — § 145bis, (p. 276) : Cic. ad. Qu. fr. 1, 1, 27 tamen *esset* humanitatis tuæ. — § 148. C'est à tort que M. Dr. confond le subjonctif *potentiel* et le subjonctif *délibératif,* voyez Madvig, § 350 et § 353, Gantrelle, § 145 et 147. Un exemple remarquable du subjonctif délibératif est *eloquar an sileam?* Verg. Æn. 3, 39. — § 151, 1. Nep. Arist. 1, 2 (irrégulièrement *possit* Alc. 1, 1); — 2. Cic. Or. 38, 132; — 3. Or. 9, 32. — 5. Nous ajouterons encore, comme exemples de cette attraction chez Cicéron : p. Planc. 41, 100. Brut. 60, 218. 62, 225. 70, 246 quod mirabile *esset* de Or. 1, 4, 15 (après un *relatif*); Brut. 2, 8. de Or. 2, 1, 1. Phil. 6, 1, 2 (après *quamquam*); Or. 2, 5 (après *cum*). — § 152. Plaut. Cist. prol. 20 observavit, quo *deferat;* cf. Mil. prol. 131. — § 154, 1. Verg, Georg. 1, 200 in pejus *ruere;* — 2. Sall. Jug. 31 *occidisse tribunos plebis* — pro munimento habent. ibid. quos omnes *eadem cupere,* — in unum coegit.

§ 163. Plaut. Amph. prol. 34 *justa* — orator. — § 164. Ici et ailleurs M. Dr. cite, comme exemples de la construction transitive de certains verbes, des passages où ils sont accompagnés d'un accusatif neutre; de pareils exemples ne prouvent rien, voyez Madvig, § 229, Gantrelle, § 85, 2. *Horrere* se trouve encore avec l'accusatif Cic. Tusc. 5, 30, 85, ad Qu. fr. 1, 1, 33, Cæs. de b. g. 1, 32, 4. — § 166, A. Les passages cités ici ne se doivent pas tous expliquer de la même façon. Il y en a où le verbe est en réalité non un *passif,* mais un *moyen* (§ 90), et c'est pour cela qu'il gouverne l'accusatif (par exemple *exuvias indutus*) ; il y en a d'autres où l'on se trouve en présence d'une construction grecque, qui consiste à donner pour sujet au verbe, mis au passif, le complément indirect de ce même verbe, mis à l'actif (par exemple *incoquere rubores velleribus, vellera rubores incocta*). — § 168, A. Cic. Or. 13, 40 *in quo* cum doceret eos etc. — F, a). Liv. 39, 40, 6 si *jus* consuleres (sc. *eum*); — c). Plaut. Stich. 1, 2, 1 ut moneatur servus *officium suum.* — k. *Animum advertere aliquid* se trouve par exemple Ter. Phorm. 3, 1, 3. Cæs. de b. g. 1, 24, 1, (de b. c. 1, 80, 4 *qua re animum adversa*); *jusjurandum adigere aliquem* et *adigere aliquem arbitrum* se trouvent par exemple, l'un Cæs. de b. c. 1, 76, 3, l'autre Cic. de off. 3, 16, 66. Nous citerons encore ici Lucr. 1, 87 et Hor.

Od. 1, 14, 19-20, où l'accusatif dépend de la préposition contenue dans le verbe. — § 169, 2. *Intueri in* avec l'accusatif se trouve par exemple Cic. Brut. 7, 26. 97, 331, *intueri* avec l'accusatif seul ib. 87, 300. Or. 2, 9. A côté de *ingredi vestigia* (Lucr. 5, 55. Liv. 37, 53, 11), on trouve aussi *ingredi vestigiis,* (Cic. Somn. Scip. 8, 19. de b. g. 8, 20, 1). — § 177. Cf. Cæs. de b. g. 2, 35, 3 *dies quindecim* supplicatio. Liv. 39, 22, 4 *unum diem* supplicatio. Cf. Gantrelle, § 183, 9, 10. — § 178. Plaut. Aul. prol. 4 *multos annos* est quom, etc. — § 173. Ter. Heaut. prol. 3 *quod* veni (= id propter quod). — § 183, 2. On trouve aussi *studere* avec *in* et l'accusatif, Quint. 10, 2, 6. 12, 6, 6; — 5. *Moderari* se trouve aussi avec le datif dans le sens de *gouverner :* Cic. Or. 16, 51. Sall. Cat. 51, 25. — § 189, 2. On peut ajouter : Cic. ad Qu. fr. 1, 1, 25 nullum æs alienum novum *contrahi civitatibus.* — § 193, 1. On trouve aussi chez Plaute le nominatif, Mil. prol. 86 (l'accusatif Rud. prol. 32, 33). — § 197. On trouve *consequens* construit avec le datif Cic. Or. 32, 115. 35, 122. — § 199, 4, Pourquoi M. Dr. ne cite-t-il aucun exemple emprunté à un poëte? On peut citer par exemple Lucr. 1, 86, 315, 354, 659. Verg. Æn. 1, 422. 5, 695. 6, 633. Hor. Od. 2, 1, 23 *cuncta terrarum.* — 5. Verg. 4, 576 *sancte* deorum Hom. δῖα θεάων). — § 206, 2, d). *jejunus* Cic. Or. 30, 106; — 5. Dans *pendeo, crucior, angor, animi,* de même que dans *nec me animi fallit* (Lucr. 1, 136), *animi* doit être considéré comme un *locatif;* mais il y a d'autres expressions (par exemple *nimius animi*) où c'est un génitif, cf. Plaut. Trin. 454 sanus *mentis* aut *animi* tui. — § 208, a). Liv., 2, 7, 12, ubi nunc *Vicæ Potæ* est; mais il faut sans doute lire avec Madvig : *ædes* est; — c). cf. l'ellipse de *oratione* Cic. Or. 70, 233. — § 209. On peut citer, comme phrases remarquables : Quint. 10, 2, 8 nostra — tempora damnamus *hujus infelicitatis.* Tac. Ann. 4, 8 *imbecillitatis* damnandos (cf. Sen. Ep. 91 mortalium opera *mortalitate* damnata sunt). — § 212. P. 455, l. 1 sqq. : dans le passage de Tacite et dans celui de Suétone le génitif ne dépend pas du comparatif; *quam* est sous-entendu (voyez Madvig, § 305 et § 306 avec la *rem.* 1); cf. Liv. 38, 38, 15. Plin. Ep. 10, 83, 1. — M. Dr. aurait encore pu parler de l'emploi de *natus* avec le génitif *annorum* dans les inscriptions (on trouve de même en grec γεγονὼς ἐτῶν), voyez Marini, *Fratelli Arvali,* p. 564. Enfin M. Dr. aurait pu citer Cic. Or. 1, 4 *horum* secundis (= τούτων δευτέροις). — § 219, 1. Cic. Or. 13, 42 pulsum *foro.* — § 220. Chez César nous avons noté : 5, 14, 5 qui sunt *ex* his nati. ib. 12, 2 quibus orti *ex* civitatibus (4, 10, 3 Rhenus oritur *ex* Lepontiis); *ex* en parlant d'une *descendance éloignée,* de b. g. 2, 29, 4; quand *natus* ou *ortus* sont pris au sens figuré, on trouve *ex* (6, 22, 4. 7, 33, 1) ou *ab* (7, 43, 5). — § 222. B. M. Dr. ne parle pas de l'emploi de l'ablatif *numero* avec *esse,* Cic. p. Arch. 12, 31. ad Qu. fr. 1, 1, 13. Brut. 20, 78, et avec *habere,* Cæs. 6, 6, 3, (avec *in* de b. g. 1, 28, 2). M. Dr. ne parle pas non plus de l'emploi de l'ablatif *libro* avec ou sans *in,* voyez Gantrelle § 126, rem. 1. Madvig § 373 (contrairement à la règle *in* est exprimé Cic. Tusc. 1, 34, 83); — ib. g). Cic. Or. 36, 126 *toto corpore;* — i). Liv. 39, 16, 3 *privatis noxiis* — sese — tenet. — § 223, 10.

M. Dr. aurait dû parler de l'emploi fréquent de la formule *vixit annis* dans les inscriptions. — § 225, 1. Cic. Brut. 31, 118 id *arte* faciant. — § 230. Cic. Or. 15, 49 *ab* oratoris judicio. 12, 37 *ab* hac. — § 245, *e*, ι). Cet emploi de l'accusatif se trouve déjà chez Cicéron (Gantrelle, § 128, rem. Zumpt, § 488, Anm. 2) et chez César (6, 12, 3. de b. c. 2, 6, 3; cf. 6, 9, 3 *paulum* supra). — § 248, p. 528, l. 31 : à propos de la construction de *dignus*, nous remarquerons que *æquus* se trouve construit avec l'ablatif chez Plaute, par exemple Rud. prol. 47. — § 250, p. 530, l. 11 : citation inexacte, il y a : *judices justissumi domi* duellique etc. — § 253, 5. SC. de Bacan. l. 1 : *apud* ædem Duelonai; Tite-Live emploi *ad* dans le même sens, 39, 4, 2. 53, 14. — § 286, 3. Orelli-Henzen, nº 7244 : margaritarius *de* sacra via; — 4. cf. Crassus ap. Cic. Or. 66, 223. — § 298, A, 7, p. 608, l. 9 : Cic. de or. 3, 40, 159. Tac. Ann. 2, 37. — § 306, p. 622, l. 15 : cf. Or. 2, 6 *multi* oratores *magni et clari* fuerunt; remarquez que dans l'un et l'autre passage il y a *deux* adjectifs après *multus*.

Cette liste d'additions et de corrections, qu'il serait facile de rendre plus considérable, suffit pour montrer que les collections d'exemples de M. Dr. sont souvent loin d'être complètes et qu'elles ne sont pas toujours faites avec tout l'esprit critique désirable. En conséquence il ne faut pas avoir en cet ouvrage une confiance trop grande. Néanmoins il est à désirer que M. Dr. achève le plus tôt possible la publication de son travail; ce sera toujours un excellent point de départ pour les recherches de ce genre. Mais nous croyons qu'une syntaxe historique suffisamment complète de la langue latine ne sera possible que lorsqu'il y aura de bonnes syntaxes particulières pour chacun des principaux auteurs.[1]

Paris. O. Riemann.

Les conspirations militaires en 1831, *par* A. Eenens, *lieutenant-général à la retraite*, Bruxelles, 2 vol. in-8º, Muquardt 1875.

Incedo per ignes. Tout d'abord, que dire de ce livre étrange, hardi, belliqueux, à l'allure toute militaire, dédaigneux de tous les procédés de la composition littéraire et de la méthode historique, tout chaud et tout haletant encore de l'indignation à laquelle il doit son origine? Envisagé à un point de vue purement scientifique, cet ouvrage a de graves défauts. Contemporain et même acteur de notre révolution, le général suppose chez son lecteur une connaissance détaillée de tous les faits militaires qui se passèrent chez nous en 1830 et en 1831; il le jette au milieu des intrigues qu'il a à raconter sans lui mettre en main le fil d'Ariane qui doit le guider, c'est-à-dire sans lui donner un mot d'explication sur ce qui précède et sur ce qui suit. Il lui raconte sommairement ou avec détail, selon le cas, les choses dont il doit l'entretenir, mais

[1] Ce compte rendu a été envoyé à la *Revue* par M. E. Benoist, ancien professeur de M. O. Riemann. (N. de la réd.)

en omettant, trop souvent, d'établir en note, par une simple indication de témoin, l'authenticité du fait qu'il raconte, et qui est d'autant plus sujet à être contesté qu'il est plus scandaleux en lui-même. Enfin la même brusquerie militaire avec laquelle nous nous voyons précipités in *medias res* jette au milieu d'un récit important une anecdote qui l'interrompt ou un autre récit qui vient couper le premier et qui est coupé à son tour, en sorte que l'ordre et la méthode sont ce qui règne le moins ici. Ajoutons que l'auteur tantôt parle comme témoin, tantôt plaide comme accusateur, et que la trame du récit est encore interrompue par des discussions d'ordre purement moral, comme celle qu'il ouvre sur le cas de conscience des officiers belges de 1830, ayant à choisir entre leur devoir vis-à-vis de la patrie et la fidélité qu'ils avaient jurée au roi Guillaume. Tout cela rend la lecture du livre fort difficile pour les personnes qui voudraient y chercher autre chose qu'*un peu plus de lumière* sur les premiers jours de notre existence nationale. L'auteur l'a prévu lui-même, et il s'en est excusé sans se justifier complètement à mon avis.

« *S'il y a quelque décousu, quelque lacune dans la reproduction et le » classement de cette série de pièces purement justificatives, nous prions » le lecteur de vouloir remarquer que le but principal de notre travail, en » exhumant les conspirations militaires de 1831, consiste à démontrer » l'influence funeste qu'elles exercèrent sur les événements du mois d'août, » et* DE PROUVER *(sic) en dernière analyse, qu'en elles réside la cause de » notre défaite. Dès lors il ne pouvait entrer dans nos vues de tracer de » nouveau, par une narration plus lucide, plus complète et mieux liée, ces » opérations militaires que nous nous sommes efforcé de dépeindre, dans » le cours de ce chapitre, avec autant de méthode que possible.* » (Tome II, p. 171).

Quant au sujet du livre, il se devine assez. Appartenant à la génération de 1830, dévoué de cœur et d'âme à la révolution pour laquelle il a combattu, le général Eenens ne pouvait souffrir qu'on attribuât tous les jours nos désastres militaires de 1831 à la lâcheté de nos troupes, à l'incapacité de nos officiers. Il a voulu laver ce *stigmate de honte* et venger l'honneur de l'armée belge, et il a écrit ce livre, où il dénonce une vaste conspiration contre notre jeune nationalité, ourdie au profit du prince d'Orange par les personnages les plus influents de l'armée. Les tentatives trop connues d'Ernest Grégoire et de Vandersmissen ne seraient pas, d'après lui, des faits isolés : nos trois premiers ministres de la guerre, le régent et nos principaux généraux, les uns gagnés à prix d'or, les autres entraînés par d'anciennes affections, auraient été sur le point de livrer la Belgique, et par les moyens les plus infâmes auraient cherché à amener une défaite totale de nos troupes, laquelle n'aurait été conjurée que par le courage de nos soldats et de tous nos officiers inférieurs [1]. Le général

[1] Le régent lui-même n'est pas épargné. A plusieurs endroits du livre il est accusé, tantôt d'incurie et d'incapacité, tantôt de véritable com-

ne ménage ni les accusations ni même les expressions ; il caractérise avec la franchise d'un soldat les actes qu'il dénonce, et il ne recule devant aucune considération pour dire ce qu'il croit vrai. Discuter ses dires, les combattre ou les approuver, cela ne m'appartient pas ; j'ai simplement à les exposer ici. Voici donc quelles seraient les conclusions qui jailliraient de ce livre, en supposant que toutes ses assertions fussent reconnues exactes.

La Révolution Belge, à laquelle a participé le peuple tout entier avec toutes ses classes, a été sourdement combattue, dès le commencement par l'aristocratie, des fonctionnaires et des officiers supérieurs, qui, ralliés en apparence à l'ordre nouveau, étaient restés attachés secrètement à l'ancien, ou s'étaient laissés corrompre pour le rétablir. Les généraux orangistes essayèrent d'abord de gagner leurs troupes et de proclamer ouvertement le duc d'Orange, en marchant sur Bruxelles pour renverser le gouvernement révolutionnaire ; mais l'insuccès de plusieurs tentatives et surtout l'attitude patriotique de l'armée leur firent voir qu'ils n'arriveraient pas à leurs fins de cette manière. Alors, avec plus d'adresse et plus de succès, ils cherchèrent à désorganiser l'armée et à la faire battre par les Hollandais, de telle sorte que le retour du duc d'Orange semblerait dû non plus à une contre-révolution, mais à la supériorité de son armée sur la nôtre. Rien ne fut épargné pour démoraliser le soldat belge, et les traîtres, qui étaient à la tête de tous, eurent la satisfaction de voir la valeur et les premiers succès de notre armée paralysés par une série de trahisons qui nous mirent à deux doigts de notre perte. Ce suprême malheur, il est vrai, fut conjuré ; mais la Belgique paya cher, néanmoins, la confiance qu'elle avait placée dans des traîtres. « *Le Luxembourg et le Limbourg, il n'y a pas d'illusion à se faire sur ce point, ont été perdus dans les plaines de Louvain.* » Ces paroles de Joseph Lebeau doivent être pour les Belges une source de réflexions doublement amères, s'il est établi que c'est à des compatriotes que nous devons un aussi grand désastre.

Le livre du général était fait pour soulever des controverses passionnées, et elles ne lui ont pas manqué. Quelle est la valeur de toutes ses assertions?

---

plicité avec les traîtres. Le jugement le moins sévère et à mon avis le plus équitable aussi, c'est celui que l'auteur formule au tome I, p. 260 :

« *En ce qui concerne le rôle que le régent jouait dans ce milieu, s'il* » *n'était pas nuisible systématiquement, il était au moins nul. La mollesse* » *de son caractère n'offrait aucune résistance aux intrigues qui se tramaient* » *autour de lui. Sa bonhomie, en face de toutes ces dangereuses agitations,* » *lui donnait l'air d'en être le paisible spectateur. Il n'avait d'ailleurs au-* » *cune ambition personnelle, et plutôt que de remplir les hautes fonctions* » *que lui avait confiées le congrès national, il eût préféré celles, bien plus* » *modestes, de gouverneur du Limbourg, à ce que disait M. Hennequin, son* » *ami et son ancien secrétaire.* »

Cette question capitale ne peut être résolue ici, ni même, si je ne me trompe, aujourd'hui ; c'est l'*incorruptible avenir* qui seul pourra tout mettre dans une complète lumière, et tout juger avec une équité complète. En attendant, deux points doivent être mis hors de conteste. Le premier, c'est la parfaite loyauté de l'auteur du livre, et la noblesse des motifs qui l'ont guidé. Laissons le parler lui-même :

« *Contemporain de ces événements, auxquels nous fûmes parfois mêlé* » *à des moments décisifs, appelé parfois comme témoin oculaire et à faire* » *notre déposition, nous nous sommes cru compétent pour porter la lumière* » *sur beaucoup de points, d'une manière assez précise pour que la conviction* » *s'établisse sous un vrai jour, et que toute ombre, toute incertitude, tout* » *faux prestige disparaisse.*

» *La publication de ces documents nous attirera peut-être quelque blâme.* » *Nous y avons été conduit par un devoir patriotique à remplir. Nous eussions préféré qu'un autre s'en fût chargé, mais à défaut d'un autre, nous* » *n'avons pas hésité à assumer cette lourde tâche.* »

Le second point qu'il s'agit de rendre plus incontestable encore, c'est le droit qu'avait l'honorable général d'écrire ce livre, quelques susceptibilités qu'il dût froisser, quelques sentiments légitimes qu'il dût blesser profondément. Il n'est pas hors de propos ici de rappeler d'abord le droit imprescriptible de la science à s'occuper de tous les faits de son domaine, sans qu'aucune considération étrangère puisse raisonnablement l'en empêcher. Dans ce cas spécial, il est plus essentiel encore de se souvenir que la mission de l'historien, et elle est sacrée, doit être la recherche exclusive de la vérité, et que ce serait chose téméraire, insensée, que de vouloir éteindre le flambeau qu'elle allume, sous prétexte que son éclat blesse quelques yeux. L'historien a tous les droits sur le passé, excepté celui de le peindre sous des couleurs fausses et de ne pas nous le montrer tel qu'il est. Cela admis, et qui se refuserait à l'admettre ? nous ne pouvons que nous féliciter de la publication de ce livre. Il appelle la controverse, il provoque à la discussion, et cette discussion ne sera pas stérile. L'heure de l'histoire a sonné pour la génération de 1830 : qu'elle vienne donc comparaître devant le tribunal de la postérité, et rende compte de ses actes. On saura à quelles causes attribuer nos malheurs de 1831, et, bien qu'il faille se défier de la tendance qu'ont les vaincus à rejeter toujours la faute de leur défaite sur des traîtres, on pourra se demander si bien réellement les crimes de quelques hommes ont été ceux de la patrie entière, et si la magnifique et enthousiaste explosion de 1830 a réellement avorté de la manière la plus misérable en 1831. A chacun selon ses œuvres ! Les assises de l'histoire commencent, et la parole est aux témoins. Attendons que toutes les dépositions soient faites, et gardons-nous de prononcer une sentence précipitée.

GODEFROID KURTH.

PAUL FREDERICQ. **Essai sur le rôle politique et social des Ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas.** Gand, HOSTE 1875, un vol. in-8°, 230 p.

Voici le premier ouvrage où soit examiné d'une manière complète, au point de vue belge, le règne de la maison de Bourgogne. Je dis au point de vue belge, car, ce sont les provinces belges qui ont occupé principalement, pour ne pas dire exclusivement, l'attention de l'auteur: la matière, d'ailleurs, était déjà bien assez vaste, et, en outre, la plupart des choses qui se disent de l'administration de nos provinces sont vraies aussi pour celle des provinces hollandaises. Il y avait quelque mérite à aborder ce vaste sujet comme l'a fait M. Fredericq: avant lui, ceux qui écrivaient l'histoire de la maison de Bourgogne, et principalement de Barante dans son brillant ouvrage, en faisaient surtout l'histoire de la dynastie, et des faits et gestes des souverains; on racontait leurs exploits ou leurs forfaits, on peignait leur caractère, leur genre de vie, leur entourage; on nous éblouissait du récit de leurs fêtes, mais au milieu de toutes ces *pompeuses merveilles* on perdait de vue la commune, le peuple, la nation, c'est-à-dire le véritable héros et le principal acteur de tous les drames de l'histoire. Ou bien quand on entreprenait de traiter cette matière intéressante, on n'en traitait que des parties détachées: c'est ainsi que nous avons d'excellentes monographies sur plusieurs questions particulières: l'*Histoire de la Toison d'Or* par le baron de Reiffenberg, l'*Histoire de l'Organisation Militaire sous les ducs de Bourgogne* par le général Guillaume, le *Sire Louis Pynnock* de M. Poullet, la récente *Histoire du Grand Conseil de Malines* par M. Alb. Mathieu, et un grand nombre d'autres encore. Un tableau d'ensemble manquait dans lequel on eût réuni les traits fournis par toutes les recherches particulières, et vous chercheriez vainement, dans toutes les Histoires de Belgique parues jusqu'à ce jour, une exposition claire et complète de l'état de la Belgique sous la maison de Bourgogne. Le livre de M. Fredericq vient fort à propos combler une lacune qui commençait à devenir sensible: c'est un excellent introducteur à l'étude du XVe siècle chez nous. L'auteur a utilisé toutes les recherches et tous les travaux antérieurs, dont peu semblent lui avoir échappé, et, sous une forme claire, méthodique et précise, il les a résumés et condensés dans son propre travail. Lui-même nous trace dans son *Avant-Propos* les grandes lignes de cet ouvrage:

« Voici le plan suivi par l'auteur dans cette ébauche de l'histoire poli-
» tique et sociale des Pays-Bas au XVe siècle. L'introduction retrace les
» principaux événements du règne des quatre ducs de Bourgogne, et pré-
» sente au lecteur les lignes principales de leur portrait physique et moral.
» Les trois premiers chapitres traitent tour à tour du rôle joué par les
» ducs dans la politique générale de l'Occident, de leur luxe et de leurs
» richesses, de leur despotisme et de l'esprit antinational qui anima leur
» administration dans les Pays-Bas. Viennent ensuite deux chapitres consa-

» crés à la situation du clergé, de la noblesse et des communes, pendant les » luttes et les transformations diverses du XVe siècle. Dans les trois cha- » pitres suivants, l'auteur cherche à établir d'une manière plus précise » l'influence des ducs en matière de réformes militaires, financières, » judiciaires et politiques. Enfin le chapitre IX et dernier résume, sous » le titre de *Conclusion*, l'ensemble des faits et des appréciations conte- » nus dans l'ouvrage. »

Il est bon de rappeler que ce livre est proprement une *dissertation inaugurale* présentée à la faculté de Gand pour l'obtention du titre de *docteur spécial en sciences historiques*. Si l'on ne connaissait pas cette particularité, on pourrait reprocher à l'auteur de s'être trop peu préoccupé du côté littéraire de l'ouvrage, et de n'avoir pas assez sacrifié aux exigences du gros des lecteurs. On est comme ébloui du nombre des citations textuelles, au milieu desquelles on perd souvent de vue l'auteur lui-même, et sa pensée qui doit vous servir de guide. Dans le texte même les sources sont plus d'une fois reproduites avec leur langage original : latin, flamand ou vieux français, de sorte que l'accès du livre est difficile, sinon impossible, à une partie des lecteurs. Peut-être y aurait-il eu moyen de concilier les exigences de la science avec celles de l'art, et de se préoccuper davantage de la forme sans changer ou diminuer le fond : je n'en veux pour preuve que cette pittoresque description d'une commune au XVe siècle, placée à la tête du chapitre V. Ceci est moins un reproche qu'un regret : et un auteur ne peut rien perdre à augmenter, par quelques concessions, le nombre des gens qui le lisent.

M. Fredericq a envisagé le sujet sous toutes ses faces, et traité l'une après l'autre toutes les nombreuses questions qui y sont relatives. L'origine et l'institution du *Conseil de Flandre* et du *Grand Conseil de Malines* n'ont jamais été exposées d'une manière plus claire que dans les pages qu'il leur consacre. Le luxe ruineux des ducs et ses désastreux effets sur le bien-être du pays ont été racontés avec un soin minutieux. Pour la première fois aussi nous trouvons un récit complet des vicissitudes de la langue flamande et de son emploi public sous la maison de Bourgogne. On voit que l'auteur a porté les yeux partout. Deux points seulement auraient, à mon avis, mérité une attention plus grande. Je ne sais si l'auteur a attaché assez d'importance à l'institution de la *Toison d'Or*, qui semble ne l'avoir frappé que par le faste extraordinaire de ses fêtes. Il n'a presque rien dit de cet ordre de chevalerie, de son but, de ses statuts ; il n'en a pas relevé le caractère hautement moral, il n'a pas signalé l'influence salutaire de ses *chapitres* sur l'administration des ducs, influence qui les modéra plus d'une fois au milieu des excès de leur despotisme. J'attache d'autant plus de valeur à cette observation, que les pages 114 et 115 du livre ont mis en relief des influences tout à fait contraires, et ne font pas même allusion à celle là.

J'aurais voulu aussi que dans le chap. II, où le luxe et les richesses des ducs sont mis en lumière, l'auteur se fût attaché à en montrer les conséquen-

ces dans l'histoire de notre pays. L'entraînement vertigineux avec lequel la noblesse se précipita à la suite de ses maîtres dans les plus folles dépenses, fut la cause la plus active de la détresse et par suite du mécontentement où les hautes classes se trouvèrent au XVIe siècle : et cette détresse, ce mécontentement peuvent être regardés comme un des plus puissants mobiles de la révolte qui éclata sous Philippe II. Rien ne serait plus facile à démontrer, si c'était le lieu ici. M. Fredericq ne l'ignore pas ; seulement une matière si neuve encore et si intéressante aurait mérité mieux que cette phrase concise placée à la fin du chap. IV : « Les princes bourgui- » gnons préparèrent ainsi, dans une certaine mesure, les embarras du » XVIe siècle, car, on le sait, ces embarras furent intimement liés à la » gêne qui continua à peser sur la noblesse. »

Telles sont les observations que j'avais à présenter sur ce remarquable et intéressant ouvrage. Une vieille amitié m'en donnait le droit, mon rôle de critique m'en faisait un devoir. Il m'est infiniment plus agréable de faire ressortir les qualités de l'œuvre, et ce que nous promet ce début d'historien : la connaissance complète des sources, l'excellente méthode suivie dans la classification des matières, et la clarté de l'exposition. Rien n'est de trop, et malgré l'abondance des détails, l'auteur ne s'y arrête pas : il va droit au but sans se retourner en chemin. Le récit est ininterrompu ; les réflexions que le sujet inspire sont d'ordinaire placées, sous forme de conclusion, à la fin de chaque chapitre, et le dernier reprend, en les condensant, les idées principales de tout l'ensemble. Cet ouvrage mérite donc l'attention de tous les lecteurs sérieux, et aucun homme d'étude ne le lira sans fruit.

GODEFROID KURTH.

L'électricité statique *exerce-t-elle une influence sur la tension superficielle d'un liquide, par* G. VAN DER MENSBRUGGHE, *chargé du cours de physique mathématique à l'Université de Gand, correspondant de la Société de physique de Rotterdam.* Bruxelles, F. Hayez, 1875. 28 p. in-4o. (Extrait du tome XL des *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers* de l'Académie de Bruxelles. 1875).

La première partie de ce Mémoire résume l'ensemble des recherches qui ont précédé celles de l'auteur et dont les résultats les plus certains sont les suivants : 1o L'électricité statique n'agit aucunement sur la cohésion d'un liquide (Erman et Brunner). 2o Les forces capillaires n'éprouvent pas de diminution sensible sous l'influence de l'électricité.

Dans la seconde partie, M. Van der Mensbrugghe expose et discute des expériences variées, d'où résulte que la tension superficielle, soit d'une lame, soit d'une masse pleine d'un liquide bon conducteur, n'est pas modifiée par l'électricité statique. Il étudie successivement pour cela

les six cas suivants : 1° Électrisation d'une bulle de liquide glycérique. 2° Faits relatifs à une lame plane électrisée. 3° Étude d'une masse liquide pleine. L'auteur à ce propos montre comment la théorie de la tension superficielle se concilie avec celle de Laplace et la complète. 4° Flotteurs capillaires sur un liquide électrisé. 5° Colonnes liquides suspendues par le procédé de M. Duprez et soumises à l'action électrique. Ces dernières expériences semblent extrêmement concluantes. 6° Cas de flotteurs aréométriques.

Après avoir énoncé, comme résultat de son travail, que la tension superficielle d'un liquide bon conducteur n'est pas modifiée par l'électricité statique, l'auteur ajoute les considérations suivantes qui seront sans doute remarquées :

« Mais cette conclusion renferme implicitement une autre conséquence qui me paraît importante : c'est que l'électricité statique, au lieu d'être répandue à l'intérieur de la couche extrême des corps bons conducteurs, se trouve, au contraire, entièrement extérieure et simplement appliquée contre la surface limite de ces corps : en effet, si, comme on le croit communément, l'électricité avait son siége à l'intérieur de la couche superficielle d'un bon conducteur liquide, par exemple, comment comprendre que les forces répulsives agissant entre les molécules chargées d'une même électricité ne diminuent pas la tension de la couche superficielle, alors qu'il a été constaté que cette tension est modifiée par les causes les plus légères, telles qu'une élévation très-minime de température?

« D'ailleurs, la théorie mathématique de l'électricité statique conduit également à concevoir les couches électriques distribuées sur les conducteurs, comme étant extérieures aux surfaces de ces derniers, mais immédiatement appliquées contre elles dans l'air ou dans le milieu isolant qui les enveloppe. D'après cela, il serait désirable que dans tous les traités de physique, on adoptât uniformément cette manière de représenter la distribution du fluide électrique sur les bons conducteurs. »

P. M.

Cours de langue flamande, *à l'usage des Wallons dans les établissements d'instruction moyenne et primaire, par* D. Claes, *professeur à l'athénée royal de Hasselt. Deuxième édition, revue et corrigée.* Namur, chez Ad. Wesmael-Charlier, libraire-éditeur.

En rendant compte ailleurs de la première édition de cet ouvrage, je n'ai pas hésité à le proclamer le meilleur que nous ayons pour enseigner le néerlandais [1] à ceux dont la langue maternelle est le français.

---

[1] Je dis *néerlandais*, car la science ne connaît ni langue *flamande*, ni langue *hollandaise;* pour elle il n'existe qu'une langue *néerlandaise* — *Nederlandsche taal* — commune aux Flamands et aux Hollandais. Le

Les faits sont venus confirmer cette opinion : deux éditions en moins d'une année de temps, c'est bien une preuve évidente de la valeur supérieure d'un livre classique.

La méthode suivie par l'auteur ne diffère pas sensiblement de celle qu'ont adoptée E. Otto dans sa *Grammaire allemande*, et Gaspey et Mauron dans leur *Grammaire anglaise*. Chaque leçon comprend « 1° des notions de grammaire ; 2° un petit morceau en prose ou en vers, servant d'exercice de lecture et de mémoire, avec la traduction interlinéaire; 3° la traduction libre de ce même morceau (pour les 21 premières leçons); 4° un questionnaire néerlandais sur la leçon de lecture, auquel l'élève doit répondre verbalement dans la même langue ; 5° un vocabulaire où figurent en première ligne des mots néerlandais présentant quelque analogie avec leurs équivalents français ; 6° une version et 7° un thème dans lesquels sont utilisés les matériaux à mesure qu'ils sont fournis par les leçons de lecture et les vocabulaires ; enfin 8° des études étymologiques, où l'élève trouve les mots appartenant à la famille de ceux qu'il connaît déjà. » Ce dernier exercice est des plus utiles, c'est une heureuse innovation dont tout homme compétent félicitera M. Claes.

« La deuxième partie comprend le complément de la grammaire, la théorie de la construction et l'étymologie. A ces leçons sont ajoutés les mêmes exercices que dans la première partie, plus des exercices de rédaction (exercices d'imitation, narrations, descriptions), appropriés aux progrès de l'élève. » Il serait difficile de faire mieux.

L'auteur s'est efforcé de rendre son livre aussi complet que possible, et c'est un grand avantage, quand on considère le peu de temps dont nous disposons pour enseigner une langue qui est, après l'allemand, pour les élèves wallons, la branche la plus difficile du programme. On regrettera cependant de ne pas trouver à la fin de cette Grammaire, comme dans celles de Stallaert, de Moehl, de Gaspey, d'Otto et d'autres, une liste alphabétique, avec traduction de tous les mots employés dans les thèmes et les versions. Ce supplément est absolument nécessaire, pour que l'élève puisse retrouver immédiatement la signification d'un mot qu'il n'a vu qu'une fois. A présent, ne sachant où le chercher dans sa grammaire, il est obligé d'avoir recours à son dictionnaire, ce qui d'abord fait perdre du temps, surtout aux commençants, et ensuite les expose à se tromper dans leur choix et à faire des contre-sens, principalement quand il faut faire des thèmes.

Dans la 1re édition M. Claes avait supprimé dans la conjugaison des

---

gouvernement, quoiqu'ayant adopté pour tout ce qui est de son ressort, l'orthographe fixée par les savants auteurs du *Dictionnaire de la langue néerlandaise — Woordenboek der Nederlandsche taal*, — a conservé je ne sais pourquoi cette dénomination inexacte, laissant ainsi subsister l'idée erronée que la langue des Flamands n'est pas une langue littéraire comme le français, l'allemand, l'anglais, etc., mais seulement un dialecte comme le wallon.

verbes la 2me personne du singulier, sous prétexte qu'elle est semblable à la 2me personne du pluriel. C'était un inconvénient fort grave; les élèves habitués à conjuguer avec trois personnes au singulier comme au pluriel, s'embrouillaient constamment. Pour y remédier, j'ai été obligé de leur faire ajouter à la plume ce qui manquait. La substitution de *du* comme 2me personne du singulier ne me paraît pas heureuse, cette forme n'étant plus en usage dans la langue littéraire; on ne l'entend que dans le Limbourg et dans une partie des provinces des Pays-Bas qui avoisinent l'Allemagne; elle est inconnue dans les Flandres et dans la plus grande partie de la Hollande. Je crois que M. Claes aurait pu se borner, comme d'autres grammairiens, à indiquer cette forme et se tenir pour le reste tout simplement à l'usage existant.

Le lecteur attentif découvrira quelques gallicismes, p. e. *de slag* VAN *Actium* pour BIJ *Actium;* il se heurtera aussi à des idiotismes flamands que M. Claes s'est obstiné, je ne sais pourquoi, à conserver dans cette nouvelle édition. Au lieu de traduire les mots *poirier, pommier* par *appelboom, pereboom,* termes très-significatifs, il se sert de *appelaar, perelaar,* etc., qu'on n'emploie que dans deux ou trois provinces. Cette terminaison *laar* se justifie d'autant moins, qu'elle ne s'applique qu'à quelques noms d'arbres fruitiers, car le particulariste [1] le plus entêté ne s'avisera pas de dire *vijgelaar, oranjelaar, abrikozelaar, perzikelaar,* il dira *vijgeboom, oranjeboom, abrikozeboom, perzikboom,* etc. Je ne comprends pas non plus la nécessité de dire *Loven*, Louvain, pour *Leuven, molder,* meunier, pour *molenaar*. Je me demande quel serait le Liégeois, écrivant en français, qui se servirait du mot *Lige* pour désigner sa ville natale, et de *mouni* à la place de *meunier,* sous prétexte qu'on parle ainsi chez lui? Depuis que j'ai l'honneur de tenir une plume, j'ai constamment conseillé à mes compatriotes flamands d'imiter l'exemple des Wallons; ceux-ci, quand ils parlent ou écrivent le français, ont le plus grand soin d'éviter les idiotismes et tout ce qui sent le terroir. Pourquoi les Flamands n'en feraient-ils pas autant? Craignent-ils peut-être de compromettre par là l'indépendance du pays? Mais dans ce cas les Wallons seraient bien coupables en rivalisant pour la correction et l'élégance du langage avec nos voisins du Midi, les seuls qui aient jamais menacé sérieusement notre nationalité.

Les observations que je viens de faire proviennent uniquement de l'intérêt que je porte à notre langue maternelle et à ceux qui, comme M. Claes, sont avec moi sur la brèche pour la défendre contre l'ignorance et le mauvais vouloir. N'oublions pas que la devise *l'Union fait la Force* est vraie en philologie comme en politique.

J. MICHEELS.

---

[1] J'applique ce néologisme, par lequel les Allemands désignent ceux qui s'opposent à l'unité de la grande patrie, aux Flamands qui veulent établir une différence entre leur langue et celle des Hollandais.

ACTES OFFICIELS.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

CONCOURS UNIVERSITAIRE DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1875-1876.

QUESTIONS A TRAITER A DOMICILE.

Faculté de philosophie et lettres.

Première section. — Philosophie et histoire.

Question : « Quelles sont les causes du grand développement des communes de la Flandre au XIIe et au XIIIe siècle ?

» Exposer les caractères distinctifs de ces communes et établir un parallèle entre elles et les diverses espèces de communes de la France. »

Deuxième section. — Philologie.

Question : « Faire l'histoire de l'idylle chez les Grecs et expliquer la différence de caractère des pièces qu'on attribue à Théocrite, Bion et Moschus. »

Faculté des sciences.

Première section. — Sciences physiques et mathématiques.

Question : « Former : 1° l'équation des surfaces parallèles à l'ellipsoïde; 2° l'équation du lieu des centres de l'ellipsoïde. »

Deuxième section. — Sciences naturelles.

Question : « Exposer les principales recherches faites jusqu'à ce jour pour déterminer la composition des radiations calorifiques, lumineuses et chimiques des diverses sources. Indiquer, en outre, d'une manière succinte les résultats obtenus et leurs applications les plus importantes. »

Faculté de droit.

Première section. — Droit romain.

Question : « Exposer la théorie du droit romain relative à la clause pénale. »

Deuxième section. — Droit moderne.

Question : « Exposer le système de publicité établi par les dispositions préliminaires de notre loi hypothécaire. Combiner ces principes avec le système de la loi sur la conservation des priviléges immobiliers. »

Faculté de médecine.

Première section. — Matières générales.

Question : « Exposer l'état actuel de nos connaissances sur le tissu conjonctif. »

Deuxième section. — Matières spéciales.

Question : « De la pathogénie et du diagnostic du ramollissement et de l'hémorragie du cerveau. »

RÉSULTATS DU CONCOURS DE 1874-1875.

Question de médecine. — Matières spéciales.

Les sieurs Deschamps (Joseph), de Jambe, élève de l'université de Liége, candidat en médecine, et Kluyskens (Charles), de Landeghem, élève de l'université de Gand, candidat en médecine, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 230 points sur 300, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, ont été proclamés tous les deux premiers *ex æquo* en médecine (matières spéciales).

INSTRUCTION MOYENNE.

Concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1875.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE SECONDE LATINE.

1er prix : Jules Turbelin, de Leers-Nord, élève de l'athénée royal de Tournai ;

2e prix : Charles Maistriau, de Belœil, élève du collége communal d'Ath;

3e prix : Jules Freson, de Grivegnée, élève de l'athénée royal de Liége ;

4e prix : Eugène Landoy, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Gand;

1er accessit : Nestor Bernard, de Gingelom, élève du collége patronné de Saint-Trond ;

2e accessit : Edouard Kenettenorf, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Tournai;

3e accessit : Gérard Macquet, de Bruges, élève de l'athénée royal de Bruges ;

4e accessit : Eugène Dauge, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand.

5e accessit : Urbain Dumoulin, d'Aubin-Neuchâteau, élève du collége patronné de Saint-Trond ;

6e accessit : Emile Salle, de Liége, élève de l'athénée royal de Liége;

7e accessit : Charles Delbecque, de Saint-Genois, élève de l'athénée royal de Gand ;

8e accessit : Polydore Vande Velde, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

9e accessit : Joseph Lenoir, de Lessines, élève du collége patronné d'Enghien.

10e accessit : Florent Souheur, de Romsée, élève de l'athénée royal de Liége ;

11e accessit partagé entre : Pierre Dandin, de Mariembourg, élève du collége communal de Chimay et Charles Good, d'Anvers, élève de l'athénée royal d'Anvers.

12e accessit : Arthur Debertry, de Verviers, élève du collége communal de Verviers.

13e accessit : Edouard Gaspar, de Mellet, élève du collége patronné d'Enghien ;

14e accessit : Louis De Coene, d'Ostende, élève du collége patronné d'Ostende ;

15e accessit : Victor Arnold, de Molenbeek-Saint-Jean, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

16e accessit : Constant Jacob, de Verviers, élève du collége communal de Verviers ;

17e accessit : René Sansen, de Poperinghe, élève du collége patronné de Poperinghe ;

18e accessit : Georges Lelouchier, de Baudour, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

19e accessit : Louis Canon, de Thuin, élève du collége communal de Thuin ;

20e accessit : Oscar Pecqueur, de Villers-Perwin, élève du collége patronné d'Enghien.

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE EN SECONDE LATINE ET EN PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

A. — *Seconde latine.*

1er prix : De Coene (Louis), d'Ostende, élève du collége patronné de la même ville ;

2e prix : De Bondt (Louis), de Londerzeel, élève du collége patronné de Gheel ;

1er accessit : Luckx (Frédéric), de Hasselt, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e accessit : Kockenpoo (Arthur), de Gand, élève du collége patronné d'Ostende ;

3e accessit : Verspiegel (Alphonse), de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville ;

4e accessit partagé entre : Lamal (Albert), de Meerbeke, élève de l'athénée royal de Hasselt, et Vermeulen (Pierre), de Gheel, élève du collége patronné de Gheel ;

5e accessit : Verlooy (Victor), de Gheel, élève du collége patronné de la même ville ;

6e accessit : Claikens (Edouard), de Hasselt, élève de l'athénée royal de la même ville ;

7e accessit : Dauge (Eugène), de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville ;

8e accessit : Machiels (Norbert), de Hasselt, élève de l'athénée royal de la même ville ;

9e accessit : Cornand (Julien), d'Eecloo, élève du collége patronné de la même ville ;

Mention honorable : Van Genechten (Charles), de Gheel, élève du collége patronné de la même ville.

B. — *Première professionnelle.*

1er prix : Peeters (Robert), de Malines, élève du collége communal de la même ville ;

2e prix : Houfelin (François), de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville ;

1er accessit : De Somer (Achille), de Mont-Saint-Amand, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e accessit : De Nys (Louis), de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville ;

Mention honorable : Caïmo (Hippolyte), de Bourg-Léopold, élève de l'athénée royal de Hasselt.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTION SCIENTIFIQUE).

1er prix partagé entre : Joseph De Backer, de Gosselies, élève de l'athénée royal de Mons, et Eudore Jamotte, de Walcourt, élève de l'athénée royal de Tournai ;

2e prix : Edgard Hainaut, de Péruwelz, élève de l'athénée royal de Tournai ;

1er accessit : François Houfelin, de Gand, élève de l'athénée royal de Gand ;

2e accessit : Henri Michez, d'Elouges, élève de l'athénée royal de Mons ;

3e accessit : Georges Vanderhulst, d'Ypres, élève de l'athénée royal de Mons ;

4e accessit : Eugène Cuvelier, de Florenville, élève de l'athénée royal d'Arlon.

SECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

1er prix (prix d'honneur) : Adolphe Seghers, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e prix : François Halkett, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

1er accessit : Jean Notaert, de Saint-Josse-ten-Noode, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

2e accessit : Henri Giddelo, de Hasselt, élève de l'athénée royal de Hasselt ;

3e accessit : Hubert Droogman, de Hasselt, élève de l'athénée royal de la même ville ;

4e accessit : Paul Linden, d'Arlon, élève de l'athénée royal d'Arlon.

UNIVERSITÉ DE GAND.

Par arrêté royal du 5 octobre 1875, sont promus à l'université de Gand, au grade de professeur ordinaire, savoir :

M. Wouters (Pierre-Jean), professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres ;

M. Plateau (Félix), professeur extraordinaire à la faculté des sciences, et

M. Van Cauwenberghe (Charles), professeur extraordinaire à la faculté de médecine.

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Par arrêté ministériel du 6 octobre 1875 :

M. Grandjean (M.), docteur en philosophie et lettres, sous-bibliothécaire à l'université de Liége, est nommé bibliothécaire de ladite université, en remplacement de M. Fiess, décédé.

M. de Ceuleneer (Ad.), docteur en philosophie et lettres, est nommé sous-bibliothécaire, en remplacement de M. Grandjean, précité.

ATHÉNÉES ROYAUX. — PERSONNEL. — NOMINATIONS.

Sont nommés :

A l'athénée royal d'Anvers : Professeur chargé du cours d'histoire et de géographie, M. Créon (Théodore), actuellement professeur à l'athénée royal de Tournai, chargé du même cours.

A l'athénée royal de Gand : Professeur chargé du cours d'histoire et de géographie, M. Fredericq (Paul), actuellement professeur, chargé du même cours à l'athénée royal d'Arlon.

Professeur chargé de la seconde latine, M. Keiffer (Dominique), docteur en philosophie et lettres, ancien professeur de seconde latine au même établissement, actuellement en disponibilité.

A l'athénée royal de Tournai : Professeur, chargé du cours d'histoire et de géographie, M. Richard (Arthur), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités.

Professeur chargé de la sixième latine, M. Castin (A.), actuellement professeur de la classe préparatoire.

Professeur chargé de la classe préparatoire, M. Otten (Félicien), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement surveillant au même établissement.

A l'athénée royal de Liége : Professeur chargé de l'enseignement du fla-

mand, concurremment avec le professeur de langue flamande déjà attaché à l'athénée, M. Mathys (Alphonse), docteur en philosophie et lettres, porteur du diplôme spécial pour l'enseignement du flamand, actuellement professeur de rhétorique latine au collége communal de Tongres.

A l'athénée royal d'Arlon : Professeur, chargé du cours d'histoire et de géographie, M. Demoulin (Joseph), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de rhétorique latine au collége communal de Malines.

A l'athénée royal de Mons : Maître de gymnastique M. Denève (Henri), dit Pschmadt, porteur d'un certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles normales primaires.

DÉMISSIONS.

La démission offerte par M. Toen (L.-F.), de ses fonctions de maître de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Saint-Trond, est acceptée.

La démission offerte par M. Moreau (Joseph), de ses fonctions de professeur de mathématiques à la section des humanités de l'athénée royal de Bruxelles, est acceptée.

La démission offerte par M. Leemans (J.-T.), de ses fonctions de professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal d'Anvers, est acceptée.

La démission offerte par M. Fouquet (Charles-Félix), de ses fonctions de professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Hasselt, est acceptée.

La démission, offerte par M. Altmeyer (J. J.), de ses fonctions de professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Bruxelles, est acceptée.

ÉCOLES MOYENNES DE L'ÉTAT. — PERSONNEL. — PROMOTIONS ET NOMINATIONS.

Sont nommés :

A l'école normale des humanités à Liége : Professeurs à la section spéciale pour l'enseignement des langues modernes, MM. Van Veerdeghem (François), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, porteur du diplôme pour l'enseignement de la langue flamande, actuellement professeur de sixième latine, chargé par interim de l'enseignement de l'anglais à l'athénée royal de Tournai, et Wagner (Jean), porteur du diplôme pour l'enseignement de la langue allemande, actuellement professeur à l'athénée royal de Hasselt.

M. Van Veerdeghem donnera les cours de flamand et d'anglais ; M. Wagner donnera le cours d'allemand.

Avant d'entrer en fonctions, ils séjourneront pendant un an, le premier en Angleterre, le second en Allemagne.

M. Van Heeswyck (Grégoire), docteur en philosophie et lettres, prêtre catholique romain, nommé par M. l'évêque de Liége, est admis à donner l'enseignement religieux, en remplacement de M. Linden, admis à faire valoir ses droits à la pension.

A l'école moyenne de l'état, à Virton : Directeur, M. Jopken (Ernest-François-Joseph) professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, actuellement professeur de seconde latine à l'athénée royal de Gand.

Par arrêté royal du 12 septembre 1875. Sont nommés chevalier de l'Ordre de Léopold :

M. Demarteau (Joseph-Louis-Ernest), inspecteur de l'enseignement pour les humanités, ancien professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Anvers ;

M. le chanoine De Blander (Ph.), directeur du collége patronné d'Enghien depuis vingt-cinq ans.

VARIA.

Les récompenses décernées aux exposants, à l'occasion du congrès international de géographie à Paris, sont de quatre espèces : des lettres de distinction, des médailles de 1re et 2e classe avec diplôme et des mentions honorables. Voici celles que notre pays a obtenues :

Une lettre de distinction a été accordée au ministère de la guerre pour les cartes de l'état-major ; à la Bibliothèque royale de Bruxelles, pour les collections géographiques, et à M. le professeur Van Rysselberghe, pour son enregistreur universel et pour son maréographe.

Des médailles de 1re classe ont été décernées à M. le professeur Gloesener, de Liége, pour son chronographe ; à la direction de la marine, au ministère des travaux publics pour les cartes de l'Escaut ; à M. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, pour la *Belgique ancienne et moderne,* et à M. le professeur Van Bemmel, de Bruxelles, pour la *Patria Belgica.*

Des médailles de 2e classe ont été décernées à M. Ch. Piot, de Bruxelles, pour les *Pagi de la Belgique ;* à M. Firket, ingénieur des mines à Liége, pour la Carte de la production, de la comsommation et de la circulation des minerais métalliques de la Belgique, et à M. le professeur Dufief, pour son *Cours gradué de géographie.*

Des mentions honorables ont été décernées à M. C. Van Dessel, pour la Carte archéologique de la Belgique pour les temps préhistoriques et dans la période romaine ; à M. Max. Goebel, directeur-gérant des charbonnages de la Chartreuse, pour ses travaux concernant la production, la circulation et la consommation des charbons belges ; à M. Bernardin, de Melle, pour ses ouvrages industriels et commerciaux ; à M. Houzeau, pour ses travaux géographiques, et particulièrement pour le *Ciel mis à la portée de tout le monde* et *l'Essai de géographie physique de la Belgique ;* enfin, à Mme veuve Simonau-Toovey, pour ses spécimens photolithographiques.

— De Rome on mande à la *Gazette d'Augsbourg* que les fouilles pratiquées par la commission d'archéologie municipale sur le mont Esquilin, près de l'arc de Gallien, ont amené ces jours derniers une découverte intéressante. Il s'agit d'une inscription du temps de Sylla, qui a été retrouvée. Le latin s'y montre dans ses plus anciennes formes, et avec l'orthographe flottante, incertaine, particulière à cette époque. L'inscription relate une ordonnance concernant la propreté des voies publiques ; on y menace les contrevenants d'amendes prononcées par les édiles. Au nombre des mots nouveaux, on distingue le substantif *pragone,* qui équivaut,

paraît-il, à notre expression " immondices " et qui se rapproche du mot *brago* des Italiens modernes.

— Archéologie. — *Les monnaies des Egyptiens.* — M. Chabas, correspondant de l'Académie des inscriptions, a lu récemment à cette Académie un mémoire sur les mesures de longueur et les poids usités chez les anciens Egyptiens. Dans un nouveau mémoire, il s'occupe des monnaies employées chez ce peuple.

Aussi haut qu'on peut remonter dans l'antiquité égyptienne, c'est-à-dire entre quarante et cinquante siècles avant notre ère, on voit figurer sur les monuments de l'ancien empire des scènes qui indiquent une organisation avancée du commerce et qui supposent l'existence d'un numéraire pour la commodité des achats. Plus tard, on rencontre la mention de monnaies de bronze, d'argent et d'or; la monnaie consiste soit en anneaux, soit en disques percés d'un trou au milieu, conformément à l'usage des Chinois. On se sert du poids nommé *outen* (équivalant, suivant l'estimation de M. Chabas, à 91 grammes), pour la désignation des valeurs monétaires des divers métaux précieux.

Il y a, en bronze (le bronze est la monnaie courante), l'outen, le demi-outen, le quart d'outen; il y a, en argent, l'outen et une autre monnaie inférieure, paraissant jouer le rôle d'unité spéciale, laquelle possède ses subdivisions propres; il y a, en or, une pièce correspondante à cette unité de l'argent et dont le nom hiéroglyphique n'est pas encore déterminé, et une pièce de très petite dimension, du poids de 7 décigrammes, mentionnée sur des monuments de Napata (Ethiopie) et n'ayant peut-être pas cours en Egypte. Nos musées ne possèdent aucun objet que l'on puisse considérer comme ayant servi de monnaie aux temps pharaoniques.

M. Chabas a eu l'occasion de citer dans son travail, un curieux papyrus hiératique découvert et publié par M. Auguste Mariette, qui renferme une note de fournitures faites par un négociant à divers marchands au détail. Les objets livrés consistent en quartiers de bœuf et de veau, en salaisons, en vins. Leur prix est évalué en pièces d'or et d'argent, dont nous ne pouvons encore déterminer le nom hiéroglyphique et la valeur.

Un détail de ce compte nous révèle le rapport de l'or à l'argent en ce temps-là, c'est-à-dire vers l'époque des ramessides (environ dix-sept siècles avant notre ère). Trois pièces d'or valaient cinq pièces d'argent du même poids. Aujourd'hui, chez nous, l'or, sous le même poids, vaut dix-sept fois plus que l'argent. Ce dernier métal était donc beaucoup plus précieux chez les Égyptiens que chez nous.

— Il existe, dans la partie méridionale des Cyclades, une île qui a la forme d'un croissant. Entre ses cornes sont semés de petits îlots. Nous voulons parler du groupe de Santorin. Les géologues ont reconnu que, dans la haute antiquité, ce groupe avait formé une île unique dont le centre s'effondra lors d'une éruption volcanique; l'espacet compris entre les cornes représente l'ouverture du cratère. C'est là qu'ont surgi, depuis cette catastrophe, des îlots, entre autres celui de Thérasia. Ces îlots ne

sont, en réalité, que des parties de l'île primitive, soulevées après leur abaissement, et couvertes d'une épaisse couche de pierres ponces, atteignant parfois 50 mètres de profondeur. Sous cette couche, c'est-à-dire à la surface du sol antique, on retrouve des habitations construites avec des pierres brutes, ayant à l'intérieur des enduits à la chaux ornés de lignes rouges et bleues, de peintures représentant des feuillages et des fleurs. On y recueille aussi des outils de silex, d'obsidienne, de bronze. Jusqu'ici, pas de traces de sépultures; il est vrai que les explorations n'ont pas été poussées loin.

Les antiquités les plus curieuses de Santorin sont les poteries; il y en a de toute forme, de toute taille, les unes nouvelles pour les archéologues, les autres analogues aux fameux vases de Chypre, les autres à ceux qu'un voyageur allemand vient de mettre au jour dans les couches profondes d'Hissarlik (Troade). La poterie de Santorin paraît donc contemporaine de celle de Chypre et d'Hissarlik.

Mais a-t-on quelque moyen de fixer la date à laquelle s'est produite la catastrophe volcanique qui a englouti sous les eaux de l'Archipel une partie de l'île? Les annales helléniques sont muettes sur cet événement; on peut donc supposer qu'il est antérieur à l'arrivée des Grecs dans la Péninsule.

Les géologues parlent de dix-huit ou vingt siècles avant notre ère. Retenons cette indication. M. Adrien de Longpérier signale sur un monument égyptien, contemporain de Thoutmès III, c'est-à-dire remontant au XVIIe ou au XVIIIe siècle avant Jésus-Christ, une peinture qui représente, en même temps que les peuples asiatiques, les habitants des îles d'*Onatoer*, situées au nord de l'Égypte (Chypre, Rhodes, Malte, les Cyclades). Or, dans les mains de ces insulaires, on voit des vases parmi lesquels on reconnaît avec certitude deux types très-caractérisés, spéciaux à Santorin, la carafe à bec relevé et le cornet à anse unique. Cette remarque jette un grand jour sur la question chronologique; on est fondé à croire qu'au XVIIIe siècle, Santorin n'avait pas encore éprouvé la catastrophe qui dut, peu après cette époque, la rendre déserte pour longtemps; on est en mesure d'affirmer que les antiquités déterrées dans les couches profondes d'Hissarlik sont de beaucoup antérieures à l'époque de la guerre de Troie, et c'est une nouvelle raison de douter qu'on ait mis la main sur les restes de la ville de Priam.

Revue des Questions Historiques. Janvier 1875.

I. *B. Boutaric* Vincent de Beauvais et la science de l'antiquité classique au XIIe siécle. — II. *Arthur Loth.* Acté, sa conversion au christianisme. — III. *L'abbé Allain.* L'instruction primaire en France avant la Révolution, d'après les travaux récents. — IV. *G. de Beaucourt.* Le Caractère de Charles VII (4e partie). — V. Mélanges. — *Kraft.* Les *Origines du christianisme* de M. Ernest Havet, refusées par la *Religion Romaine* de M. Gaston Boissier. — *Fr. de Fontaine.* Les moines Juifs et le christianisme. —

Ch. Guérin. M. Jung et son étude historique sur la *France et Rome.* — *Comte de Puymaigre.* Les chansons de gestes espagnoles. — *R. P. Martinav.* Saint Josephat, martyr, et son nouvel historien. — VI. *B. Maier.* Courrier Allemand. — VII. *G. Masson.* Courrier Anglais. — VIII. *Mignel y Badia.* Courrier Espagnol. — IX. *R. P. Martinav.* Courrier Russe. — X. *Marius Sepet.* Chronique. — XI. Bulletin Bibliographique.

Avril 1875.

I. *Comte Riant.* Innocent III, Philippe de Sonah et Boniface de Montfeirat. Examen des causes qui modifièrent au détriment de l'empire grec, le plan primitif de la 4e croisade. — II. *De Beaucourt.* Le Caractère de Charles VII (dernière partie). — III. *Henri de l'Épinois.* M. Guizot, son rôle comme historien. — IV. *Marius Sepet.* Le drapeau de la France. — V. Correspondance. — L'ancienneté de l'homme. Réponse à certaines observations critiques, par le R. P. de Valroger. — VI. MÉLANGES. — *Grégoire.* L'histoire de Joseph est-elle un conte? — *Georges Gandy.* Trente ans du règne de Louis XIV. — *Gustave Masson.* L'émigration d'après un diplomate anglais. Correspondance de William Wickham. — VII. *B. Maier.* Courrier Allemand. — VIII. *Gust. Masson.* Courrier Anglais. — IX. *Bronislas Zaleski.* Courrier Polonais. — X. *Ginseppe Pitrè.* Courrier Italien. — XI. *Léon Gautier.* Dom Guéranger. — XII. *Marius Sepet.* Chroniques. — XIII. Revue des Recueils Périodiques. I. Périodiques français par Fr. de Fontaine. II. Périodiques anglais par G. Masson. — XIV. Bulletin bibliographique.

Historische Zeitschrift, 1re livraison 1875.

I. *Charles von Noorden.* Sur l'histoire contemporaine d'Espagne. — II. *Louis Geiger.* Ouvrages récents sur l'histoire de l'humanisme. — III. Bulletin bibliographique. — IV. Compte-rendu de la 15e Assemblée plénière de la commission historique annexée à l'Académie Royale des sciences de Bavière. *Offendike* : *Bibliotheca Historica* de *Müldener* (janvier-juin 1874).

2e livraison 1875.

I. *Martin Philippson.* Henri IV de France et la guerre de succession de Juliers. — II. *Schumacher.* Histoire et la constitution des États-Unis de Colombie. — III. S. Thomas d'Acquin. — IV. *Maurice Brosch.* Le Pape Alexandre VI et sa fille Lucrèce Borgia. — V. Bulletin Bibliographique.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, C. Morel, G. Paris.

Sommaire du 7 août : **Benecke,** Dictionnaire de l'*Iwein* de Hartmann, p. p. **Wilken** (***). — Inscriptions attiques du Musée Britannique, p. p. **Hicks** (G. Perrot). — **Gunther,** *Historia Constantinopolitana*, p. p. le comte **Riant** (G. P.). — **Pattison.** Isaac Casaubon (Charles Thurot). —

Chants populaires Noticiens, p. p. **Avolio** (Th. de Puymaigre). — Du 14. **Cassel**, les combats contre les lions. — **Cox**, Histoire de la Grèce (G. Perrot). — **Wordsworth**, Fragments et textes en ancien latin (M. B.). — **Pischer**, les travaux sur les *Niebelungen* depuis Lachmann. — **Halbertsma**, Lexique Frisou. — **G. B. de Rossi**, Mosaïques chrétiennes de Rome antérieures au XV[e] siècle (Eug. Müntz). — Mémoires-journaux de **Pierre de l'Estoile**. — Du 21 : **Burnell**, Éléments de Paléographie Indienne (A. Barth). — **Wachsmuth**, l'ancienne Athènes (P. Decharme). — **Loiseleur**, Anthologie d'**Horace** (T. de L.). — **Horstmann**, Légendes anglaises du moyen-âge. — Martin **Despois**, Poésies françaises, latines et grecques (G. P.). — Œuvres complètes de **Diderot**, p. p. **Assézat**. — **Becq de Fouquières**, Documents nouveaux sur **André Chénier**. — Du 28 : **Burnell**, Éléments de paléographie indienne *(fin)* (A. Barth). — **Ewald**, Grammaire hébraïque, 4[e] éd. (Philippe Berger). — **Umpfenbach**, Analecta Terentiana (—T—). — Œuvres de Molière, éd. **Laun** (H. Schuchardt). — Du 4 septembre : **Béal**, la Légende de Sâkya Buddha. — **L. Dufour**, les Dialectes grecs (Charles Graux). — **J. de Goeje**, l'ancien Lit de l'Oxus. — Ed. **Dowden**, Shakspere (Paul Stapfer). — Ph. **Tamizey de Larroque**, Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais. — **E. Schmidt**, Richardson, Rousseau et Gœthe (C. J.). — Du 11 : **Schmidt**, de la Vie d'Homère attribuée à Hérodote (Henri Weil). — **Ruelle**, Études sur l'ancienne musique grecque (Charles Graux). — **Girgensohn**, Prudence et les Annales Bertiniennes. — Du 18 : **De Olmos**, Grammaire de la langue mexicaine, p. p. **Siméon** (G. Maspero). — **Hanoteau** et **Letourneux**, la Kabylie et les coutumes kabyles (G. Maspero). — Choix de discours de Lysias, p. p. **Frohberger** (Charles Graux). — **Dræger**, Syntaxe historique de la langue latine, t. I, 2[e] partie (Charles Thurot). — **De Mülinen**, Spécimen d'un dictionnaire biographique et bibliographique des historiens et érudits de la Suisse (G. M.). — Du 25 : **Ehlers**, des énigmes des Grecs. — **Calderon**, *le Magicien prodigieux*, p. p. **Magnabal** (Alfred Morel-Fatio). — *Correspondance :* Sur les origines des Bohémiens ou Tsiganes, avec l'explication du nom Tsigane (Paul Bataillard). — Du 2 octobre : **Lefébure**, le Mythe Osirien, 1[re] p. (G. Maspero). — *Chants* et *contes* populaires italiens, p. p. **Comparetti** et **D'Ancona**, t. IV et V (Th. de Puymaigre). — *Correspondance :* Sur les origines des Bohémiens ou Tsiganes *(suite)* (Paul Bataillard). — Du 9 : Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille, p. p. **Magen** (C. Defrémery). — *Correspondance :* Sur les origines des Bohémiens ou Tsiganes, avec l'explication du nom Tsigane (*suite et fin*) (Paul Bataillard). — Du 16 : **Birch**, l'Égypte depuis les temps les plus reculés jusqu'en 300 av. J.-C. (G. Maspero). — **Madvig**, Opuscules philologiques (Charles Thurot). — **Marty-Laveaux**, Cours historique de langue française (A. Darmesteter). — **R. de Lasteyrie**, Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000 (A. Molinier). — **Chevalier**, Choix de Documents historiques inédits sur le Dauphiné. — Pièces allemandes à marionnettes, p. p. **Engel** (***).

CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU 1er DEGRÉ.

SECONDE LATINE.

Thème latin. (Sans dictionnaire.) — Le duc d'Alençon, sous prétexte de faire la revue de son armée, sortit de sa demeure pour se rendre à la porte Kipdorp, accompagné de ses nobles et des soldats français et suisses qui étaient alors à Anvers. Des cavaliers au nombre de 300 environ l'attendaient sur le pont et les bords du fossé ; il se tourna vers les siens, leur montrant la ville : « Allons, mes enfants, s'écria-t-il, Anvers est à vous ! » Tout aussitôt sa garde se mit à massacrer les sentinelles, tandis que les Français gravissaient les remparts avoisinant la porte et que les cavaliers et les fantassins se répandaient dans les rues, sur les places. La cité, dans le premier moment d'ignorance et d'effroi se demandait ce que signifiaient ces cris et ces armes, pourquoi ces hommes qui vivaient dans son sein tranquilles et en amis, les voyait-on agir en ennemis et se couvrir de sang? Mais quand, le tumulte grandissant toujours, on vit renverser les citoyens, enfoncer les portes, piller les maisons, on comprit la trahison. Le tocsin appela tout le monde aux armes, les chaînes furent tendues à l'entrée des rues et le peuple, la noblesse, les hommes, les femmes, associant leurs courages, prennent les armes pour la défense de leur patrie et confondant leurs colères se jurent fidélité jusqu'à la mort.

Les ouvriers s'élancent de leurs ateliers portant les instruments de leur travail ou d'autres pris au hasard; des fenêtres et des toits, les femmes lançaient des pierres et des tuiles, si bien que les Français, découragés après la capture de leur chef Fervaques, se mirent à chercher une retraite et s'enfuirent débandés vers la porte Kipdorp où la plupart trouvèrent plutôt la mort qu'un refuge.

d'Alençon Alenconius. Anvers Antverpia. Atelier Officina.
Kipdorp, Chipdorpia. Tocsin Campanæ tinnitus. Fervaques Fervacius.

Concours spécial en flamand. — Een jongeling vertelt hoe hij de laatste dagen van de vacantie doorgebracht heeft.

Bezorgdheid van moeder, vermaningen van vader, bezoek bij de vrienden, enz.

Mathématiques. — I. Rechercher la relation qui doit exister entre les quantités commensurables A et B pour quoi $\sqrt{A \pm \sqrt{B}}$ puisse être ramené à une forme plus simple.

II. Simplifier l'expression $\sqrt{\frac{a^2c}{b^2} - cd + \frac{ac\sqrt{4d}}{b}\sqrt{-1}}$

III. Deux ouvriers A et B, employés à des prix différents, ont reçu au bout d'un certain temps A 90 francs et B, qui avait travaillé 3 jours de moins que A, 48 francs. Si B avait travaillé pendant tout le temps et que B eût manqué 5 jours, ils auraient reçu tous les deux la même somme. On demande le nombre de jours de travail et le prix de la journée de chacun des ouvriers.

IV. Exposer une méthode propre à trouver le rapport approché de la circonférence au diamètre.

V. Si deux angles solides sont composés de trois angles plans égaux chacun à chacun, les plans dans lesquels sont les angles égaux sont également inclinés entr'eux. Démontrer.

VI. Diviser un tronc de pyramide triangulaire à bases parallèles en deux parties équivalentes, par un plan parallèle aux bases.

POÉSIE LATINE.

Version grecque. — *Τοιγάρτοι δόκει μοι ὁ τῶν ἀνθρώπων βίος πομπῇ τινι μακρᾷ προσεοικέναι, χορηγεῖν δὲ καὶ διατάττειν ἕκαστα ἡ Τύχη, διάφορα καὶ ποικίλα τοῖς πομπεύουσι σχήματα προσάπτουσα· τὸν μὲν γὰρ λαβοῦσα ἡ Τύχη βασιλικῶς διεσκεύασε, τιάραν τε ἐπιθεῖσα, καὶ δορυφόρους παραδοῦσα, καὶ τὴν κεφαλὴν στέψασα τῷ διαδήματι τῷ δε οἰκέτου σχῆμα περιέθηκε· τὸν δὲ τινα καλὸν εἶναι ἐκόσμησε· τὸν δὲ ἄμορφον καὶ γελοῖον παρεσκεύασε· παντοδαπὴν γὰρ οἶμαι δεῖν γενέσθαι τὴν θέαν. πολλακις δὲ διὰ μέσης τῆς πομπῆς μετέβαλε τὰ ἐνίων σχήματα, οὐκ ἐῶσα ἐς τέλος διαπομπεῦσαι, ὡς ἐτάχθησαν, ἀλλὰ μεταμφιέσασα τὸν μὲν Κροῖσον ἠνάγκασε τὴν τοῦ οἰκέτου καὶ αἰχμαλώτου σκευὴν ἀναλαβεῖν, τὸν δὲ Μαιάνδριον, τέως ἐν τοῖς οἰκέταις πομπεύοντα, τὴν Πολυκράτους τυραννίδα μετενέδυσε· καὶ μέχρι μὲν τινος εἴασε χρῆσθαι τῷ σχήματι, ἐπειδὰν δ'ὁ τῆς πομπῆς καιρὸς παρέλθῃ, τηνικαῦτα ἕκαστος ἀποδοὺς τὴν σκευὴν, καὶ ἀποδυσάμενος τὸ σχῆμα μετὰ τοῦ σώματος, ὥσπερ ἦν πρὸ τοῦ, γίγνεται, μηδὲν τοῦ πλησίον διαφέρων. ἔνιοι δ' ὑπ' ἀγνωμοσύνης, ἐπειδὰν ἀπαιτῇ τὸν κόσμον ἐπιστᾶσα ἡ Τύχη, ἄχθονταίγε, καὶ ἀγανακτοῦσιν, ὥσπερ οἰκείων τινῶν στερισκόμενοι, καὶ οὐχ, ἃ πρὸς ὀλίγον ἐχρήσαντο, ἀποδιδόντες.*

Version latine. —

Nec quemquam jam ferre potest Cæsarve priorem,
Pompejusve parem. Quis justius induit arma,
Scire nefas : magno se judice quisque tuetur :
Victrix causa Deis placuit, sed victa Catoni.
Nec coiere pares : alter vergentibus annis
In senium, longaque togæ tranquillior usu
Dedidicit jam pace ducem : famæque petitor

Multa dare in vulgus : totus popularibus auris
Impelli : plausuque sui gaudere theatri :
Nec reparare novas vires; multumque priori
Credere fortunæ. Stat magni nominis umbra.
Qualis frugifero quercus sublimis in agro
Exuvias veteres populi, sacrataque gestans
Dona ducum; nec jam validis radicibus hærens,
Pondere fixa suo est; nudosque per aêra ramos
Effundens, trunco, non frondibus efficit umbram :
At quamvis primo nutet casura sub Euro,
Tot circum silvæ firmo se robore tollant,
Sola tamen colitur. Sed non in Cæsare tantum
Nomen erat, nec fama ducis : sed nescia virtus
Stare loco; solusque pudor, non vincere bello.
Acer et indomitus; quo spes, quoque ira vocasset,
Ferre manum et nunquam temerando parcere ferro :
Successus urgere suos : instare favori
Numinis : impellens quidquid sibi summa potenti
Obstaret, gaudensque viam fecisse ruina.
Qualiter expressum ventis per nubila fulmen
Ætheris impnlsi sonitu, mundique fragore
Emicuit, rupitque diem', populosque paventes
Terruit, obliqua præstringens lumina flamma,
In sua templa furit, nullaque exire vetante
Materia, magnamque cadens, magnamque revertens
Dat stragem late, sparsosque recolligit ignes.

Composition française. — La joute du jeune comte Charles de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et du chevalier Jacques de Lalaing.

Ce fut au Parc de Bruxelles que le bon duc et la duchesse, en présence de la Cour et du peuple, furent présents à cette épreuve. A la première course, Charles frappa Messire Jacques en plein écu, tandis que le chevalier courut la lance trop haut.

Le duc crut qu'il avait épargné son fils, ce dont il fut mécontent; il fit dire que si le chevalier voulait faire ainsi, il ne s'en mêlât plus.

De nouvelles lances furent rendues aux champions et Messire Jacques lança son cheval, tandis que le jeune comte arrivait à toute visesse; ils se heurtèrent tellement, qu'ils rompirent tous deux leur lance en tronçons.

La duchesse fut effrayée, mais le bon duc en riait.

Le chroniqueur ajoute : Ainsi étaient le père et la mère en diverse opinion, l'un désirant l'épreuve, et l'autre la sûreté.

Thème allemand ou anglais pour les provinces Flamandes. — Thème flamand, allemand ou anglais pour les provinces Wallonnes. — Thème flamand ou anglais pour la province Allemande. — Une lettre de Franklin. — Le tableau que vous me faites de votre situation m'afflige. Je vous envoie ci-inclus un billet de dix louis. Je ne prétends pas vous donner cette somme ; je ne fais que vous la prêter. Lorsque vous serez de retour dans votre patrie, vous ne pourrez manquer de trouver une occupation qui vous mettra en état de payer toutes vos dettes. Dans ce cas, si vous rencontrez un honnête homme qui se trouve dans une détresse semblable à celle que vous éprouvez en ce moment, vous me payerez en lui prêtant cette somme et vous lui enjoindrez d'acquitter sa dette par une semblable opération, dès qu'il sera en état de le faire et qu'il trouvera une occasion du même genre. J'espère que les dix louis passeront de la sorte dans beaucoup de mains avant de tomber dans celles d'un malhonnête homme qui veuille en arrêter la marche. C'est un artifice que j'emploie pour faire beaucoup de bien avec peu d'argent.

Histoire et Géographie. — I. Rappelez brièvement les principaux faits de la révolution d'Angleterre, depuis la bataille de Naseby jusqu'à la restauration de Charles II.

II. Exposez sommairement les trois partages de la Pologne.

III. Donnez la géographie du Brésil — de la Nouvelle Hollande.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

Mathématiques. — I. Résoudre le système d'équations :

$$4 + \frac{xy}{\sqrt{xy+2}} = \frac{\log.\,[a\sqrt{x-y} - \sqrt{x+y}] - \log.\sqrt{x-y}}{\log\left(\frac{x+y}{x-y}\right)}$$

$$4 + \sqrt{xy+2} = -\,2xy.$$

Discuter les racines.

II. Étant donnés dans un plan deux cercles et une droite AB, trouver sur cette droite un point tel que les tangentes menées de ce point aux deux cercles soient égales.

On supposera la distance des centres plus grande que la somme des rayons et on examinera comment la solution se modifie lorsque cette distance est plus petite que la somme des rayons ou égale à celle-ci.

Le problème est-il possible dans toutes les positions que peut avoir la droite AB?

Les côtés AB, AC, BC d'un triangle étant respectivement représentés par les équations $y = 0$, $x = 0$, $y - mx - n = 0$ et a, b, c étant trois constantes arbitraires, faire voir : 1° que l'équation $\frac{a}{x} + \frac{b}{y} + \frac{c}{y - mx - n} = 0$ représente une courbe du 2[d] ordre passant par les trois sommets du triangle.

2° Que les équations $\frac{x}{a} + \frac{y}{b} = 0$, $\frac{y}{b} + \frac{y - mx - n}{c} = 0$, $\frac{x}{a} + \frac{y - mx - n}{c} = 0$ sont celles des tangentes à la courbe aux points A, B, C.

3° En supposant connu le rapport $\frac{b}{a}$, ce qui ne laisse qu'un seul coefficient arbitraire dans l'équation de la courbe, rechercher et discuter le lieu des centres de toutes les courbes renfermées dans cette équation.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Composition française. — Un peuple doit vouloir autre chose qu'une prospérité toute matérielle ; pour briller il a besoin d'accorder aux arts et aux lettres d'intelligents et d'actifs encouragements.

Thème allemand ou anglais. — Peu d'hommes ont été doués d'un génie aussi fécond, aussi facile qu'Œhlenschlaeger ; aussi s'est-il exercé dans tous les genres, et presque toujours avec succès. Il a composé des drames, des comédies, des romans, des poèmes. Comme il trouvait son public danois trop restreint, il s'est lui-même traduit en allemand. Jamais il n'a connu ni l'effort, ni la fatigue du travail. Les vers tombent de sa plume, comme l'eau coule d'une source : ils se suivent, se succèdent et se renouvellent sans cesse ; de là vient qu'il a un style charmant de grâce, de flexibilité, d'abandon, mais souvent très-négligé ; de là vient aussi qu'il entremêle à ses plus belles compositions des pages inégales, qu'un goût plus sévère aurait corrigées ou fait disparaître ; car c'est un enfant de génie qui s'ignore lui-même, c'est un musicien que le charme de l'inspiration entraîne et qui chante parfois sans s'apercevoir que les cordes de sa harpe sont détendues et que l'instrument a baissé de ton.

Sa vraie gloire, c'est d'avoir produit quelques œuvres fermes et fortes, qui ont pris racine parmi le peuple et qui resteront ; c'est d'avoir compris la poésie nationale du Nord.

Histoire. — I. Racontez brièvement les expéditions de Jean-sans-Peur, de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire contre les Liégeois.

II. Donnez un aperçu de l'état de la Belgique sous l'administration du marquis de Prié.

III. Quelles sont les attributions constitutionnelles du Roi?

IV. Quelle est la composition du pouvoir provincial?

Composition flamande. — Een volk kan groot wezen, alhoewel de grenzen van 't vaderland eng zijn.

JURY DE GRADUÉ EN LETTRES.

SESSION DE 1875.

Sujets de Composition.

Compositions latines.

Le véritable courage se montre surtout dans l'adversité.

Le bonheur se trouve plus facilement dans la solitude et dans la médiocrité qu'au milieu des grandeurs du monde.

Neminem laudaveris, neminem accusaveris, cito.

Quid non mortalia pectora cogis.
Auri sacra fames!..... (Virg. En. Ch. III.)

Montrez que Caton avait raison de définir l'orateur : *Vir bonus dicendi peritus*.

Nocere posse et nolle, laus amplissima est (Publius Syrus). Nulla re propius homines ad deos accedunt quam vitam hominibus dando.

Principum hostis gravissimus assentator.

Les flatteurs sont les pires ennemis des grands.

Exponantur humanæ naturæ miseriæ, varias ætates persequendo, infantiam scilicet et pueritiam, adolescentiam, constantem ætatem, senectutem.

Éloge de Regulus. — M. Atilius Regulus, juratus se, nisi redditi essent Pœnis captivi, rediturum esse Carthaginem, quum domi manere posset, communem utilitatem suæ, si qua erat, præponens, postquam dissuasit captivos esse remittendos, ratus nihil esse pretiosius honestate, neque ullum esse majus mulum turpitudine, et fidem quæ Jovem haberet ultorem etiam cum hoste servandam esse, ad crudelissimos homines exquisitosque cruciatus reverti maluit, quam jusjurandum violare.

Lettre de Milon à Cicéron pour le remercier du discours qu'après la condamnation de Milon, Cicéron avait composé en faveur de son client.

Optima hereditas à patribus traditur liberis, omnique patrimonio præstantior, gloria virtutis rerumque gestarum; cui dedecori esse nefas et impium judicandum est.

Amici opes viri principis, quia rebus omnibus abundat qui amicos paravit, eisdem qui caret, maxime egenus est.

L'homme ne doit pas être l'esclave de ses richesses, il faut qu'il ne les désire que pour l'utilité de ses semblables.

Développement de cette pensée d'Horace : Justum ac tenacem propositi virum, nihil mente quatit solida.

Epistola Mæcenatis, Virgilium ut Georgica conscribat, hortantis.

Post bella civilia, luxuriamque ex Asia Græciaque Italiæ invectam, jacēre neglectam culturam agri; interesse autem totius orbis terrarum populique romani atque imprimis Augusti, utpote qui novum rerum ordinem condiderit, eam esse denuo in honore; porro dignissimum esse Virgilium, jam Theocriti felicissimum imitatorem, qui illud carmen, carminis Hesiodei instar, litteris latinis illustret, fortasse deinceps multo majus opus aggressurus.

L'ignorance de l'avenir est un bienfait pour l'homme. — Le malheureux. s'il connaît son sort, est privé de l'espérance. — L'homme heureux jouit moins d'un bonheur dont il connaît la fin.

Au bonheur de la vie contribue puissamment l'habitude du travail dès le jeune âge. — Comparer les avantages que le travail procure aux hommes et les pertes que leur cause l'oisiveté.

Compositions françaises.

Les chemins de fer sont une manifestation admirable du génie de l'homme; ils procurent autant d'agrément que d'utilité.

Le bonheur et l'avenir de l'homme reposent sur la droiture et l'énergie de sa volonté : il doit donc, dès sa jeunesse, la tourner vers le beau et le bien, et la tremper par la pratique constante et courageuse du devoir.

La gloire de l'homme qui s'applique constamment à faire du bien à ses semblables, surpasse de beaucoup celle des plus grands conquérants.

Développez la pensée contenue dans le vers suivant de Lamartine :

« La gloire ne peut être où la vertu n'est pas. »

En le rapprochant des deux vers suivants :

« Un esprit corrompu ne fut jamais sublime. »
(Voltaire.)

« Le vers se sent toujours des bassesses du cœur. »
(Boileau.)

Faites voir que l'éloquence consiste essentiellement dans le don d'être ému et dans l'art de communiquer aux autres son émotion.

Si l'étude est amère, les fruits en sont doux.

La présomption est fille de l'ignorance.

Dans la société moderne il n'y a plus de différence entre les homme que celle qu'établissent le talent et la vertu.

Le travail. — Le travail détourne du vice; il relève et ennoblit l'homme, en faisant éclater sa puissance et son génie; il est la source des plus pures jouissances.

Un père écrit à son fils, qui va aborder les études universitaires, pour lui recommander de travailler avec courage et persévérance. Il lui expose combien le travail rend la vie de l'homme honorable, utile à lui-même et aux autres. Qu'il s'adonne donc avec zèle à l'étude de la science.

Les lois sont nécessaires et il importe d'y obéir.

Réfuter dans une dissertation en forme l'opinion de ceux qui prétendent justifier la vengeance, et la considèrent comme un devoir.

La vertu est le seul vrai bien de l'homme.

L'étude, outre qu'elle donne la science, chasse l'ennui, dissipe le chagrin, étourdit la douleur, anime et peuple la solitude.

Développement de cette pensée : Rien n'est impossible à une volonté ferme et énergique. Une fois le but à atteindre nettement fixé, l'homme à la volonté ferme et énergique finit toujours par découvrir les voies qui conduisent au but, et sa volonté le maintient dans ces voies jusqu'à ce qu'il parvienne heureusement au terme. Vouloir c'est pouvoir.

Grand est le pouvoir de la conscience. Le témoignage de la conscience assure à l'innocence la paix et la confiance. Le coupable croit toujours voir le châtiment devant les yeux, il est troublé même pendant son sommeil.

L'amour de la patrie est un sentiment naturel à l'homme; aussi une des plus grandes douleurs qu'on puisse imaginer ici bas, c'est la douleur de l'exilé. — Ce sentiment de l'amour de la patrie, à toutes les époques de l'histoire, a inspiré les plus beaux dévoûments.

Versions latines.

Fab. Quint. Inst. Orat. Liv. II, ch. 2. « *Sumat ante omnia... audita referant.* »

Suetonii Octavianus. Ch. XXIV. « *In re militari (Octavianus)... pavit.* »

Sénèque. Epist. ad Lucilium. Ch. III.

Cicéron. Tusculanes, l. I, ch. XXII. *Sed plurimi contra....*

Cicéron. De Republica, l. I, ch. XLIII. *Quum inexplebile.... decedendum sit* (sauf les répliques).

Cicero de finibus bonorum et malorum, l. III, n°s 36 et 37. *Omne autem..... pro nihilo putet.*

Sénèque. De beneficiis, l. II, ch. XXIX. *Vide quam.... quod terrenis prafecerunt.*

Quintilien, XII, 1. *Adde quod.... torquetur.*

Quintilien, X, 4. *Emendationis est adjicere....*

Sénèque. De Ira. Liv. II, chap. XXIII. *Notus est a.... laudanda magis est.*

Quintilien. Liv. X, chap. II, § 4. *Ante omnia.... circumscriberet.*

Sénèque. De beneficiis, VI, 33. — Tacite. De oratoribus, chap. VI.

Cicéron. De finibus bonorum et malorum, l. V, ch. XXV. Depuis *age nunc...* jusqu'à *hæc est nec omnia spernentis.*

Epistolarum Plinii lib. 7, ch. IX. *Quæris quemadmodum.... alia rescribere.*

Sénèque. De beneficiis, liv. V, ch. III. *Lacedæmonii vetant.... Beneficia fortasse.*

Cicéron. De oratore, liv. I, cap. 33. Depuis *Etsi utile.... consequetur.*

Versions grecques.

Helléniques de Xénophon, liv. I, ch. VII, nos 20 à 23.

Xénophon. Memorabilia, liv. II, ch. II. Le commencement jusqu'au no 3.

Plutarque. Démosthènes, X. Depuis Ἀρίστων jusque XI.

Plutarque. Pélopidas, ch. II. Εἰ, ὡς Ἰφικράτης.... ἀντιστήσεις.

Xénophon. Helléniques, l. IV, ch. VIII, § 38. ὅμως δὲ ὁ Ἰφικράτης.... ἀποθνήσκει.

Plutarque. Vie de Thémistocle, ch. 23. Ἐκπεσόντος δὲ.... γενήσεσθαι.

Plutarque. Marius, XVIII. οἱ δὲ Τεύτονες..... νυκτερεύειν.

Plutarque. Sylla, chap. III. Ἀποδειχθεὶς ταμίας... ὑπέδυ κίνδυνον.

Lucien. ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΕΓΚΩΜΙΟΝ. Nos 1 et 11.

Plutarque. Vie de Camille, chap. XXII. Κατασχὼν δὲ τὴν Ρώμην..... ἐκεῖνον.

Plutarque. Vie de Démosthènes, XXIV. Ἀπελθόντος.... μὴ μεταλαβεῖν.

Vie de Caton l'ancien, chap. III.

Xénophon. Memorabilia Socratis. Liv. III, chap. II.

Un passage de Plutarque. Vie de Cicéron. Ch. I, ab initio usque ad.... ἐπωνυμίαν.

Isocrate, Panégyrique d'Athènes, no 100. Depuis μετὰ δὲ τοῦτο.. ἠδυνήθημεν.

Plutarque. Vie de Cicéron. II. Depuis Ἡ μὲν οὖν ἐπὶ τῇ ῥητορικῇ jusqu'à ἐν τούτῳ χρόνῳ.

Plutarque. Lycurgue, p. 89. Διὸ καὶ μάλιστα.... οὔτ' εἶπεν.

Candidats Notaires et Candidats en Pharmacie.

Compositions françaises.

Lettre à un ami en Belgique.

Arrivé au midi de la France, j'ai voulu passer les Pyrénées, et visiter le nord de l'Espagne. J'ai vu de près les Carlistes et les Alphonsistes; j'ai vu la désolation causée par la guerre. A ce spectacle, j'ai ressenti les impressions les plus pénibles.

Un savant vient d'être décoré de l'ordre Léopold. L'un de ses amis lui écrit pour le féliciter.

Un jeune homme se rend en Amérique pour y chercher fortune. Il essuie une tempête. Arrivé à destination il rend compte à ses parents de ce qui s'est passé.

La campagne en automne.

Impressions d'un vieux paysan qui vient pour la première fois dans une grande ville.

Un vieil avare, dans une lettre à un ancien ami, déplore sa vie égoïste

et misérable. Il regrette les satisfactions de cœur et d'esprit qu'il a méprisées pour se livrer tout entier aux âpres jouissances du gain.

Christophe Colomb de retour du Nouveau-Monde. (Description.) L'illustre navigateur entre dans Barcelone où l'attendent Ferdinand et Isabelle. Le cortége s'avance au son des cloches et au bruit du canon. On voit défiler les objets les plus divers, des plantes, des animaux inconnus, des armes, des coquillages, des lingots précieux. Les Indiens surtout excitent la curiosité de la multitude. Enfin paraît Colomb.

Décrire les effets d'une inondation produite par le débordement d'une rivière. Elle surprend les habitants d'un village dans leur premier sommeil.

Un jeune orphelin, arrivé à la fin de ses études d'humanités, écrit à son tuteur qu'il voudrait choisir une carrière, qui lui permît de passer sa vie à la campagne.

Un jeune homme vient d'échouer à son examen de gradué en lettres. Sa mère lui écrit pour le consoler et l'encourager à continuer ses études.

Écrire à un ami devenu premier magistrat dans sa commune, pour lui recommander le sort des classes pauvres et ouvrières.

Un jeune homme vient d'arriver dans la ville universitaire où il va commencer ses études supérieures. Il écrit une lettre à son père dans laquelle il lui expose ses projets et ses espérances d'avenir.

Lettre d'un père à son fils pour l'engager à bien se préparer à son examen.

Vers la fin du XIIe siècle, de fréquentes inondations réduisirent les habitants d'une partie de la Flandre à une extrême misère; un grand nombre d'entre eux furent obligés par la famine de quitter leur pays pour aller s'établir en Allemagne, sur les côtes de la mer Baltique. Décrire les effets de l'inondation, le départ des émigrants et leurs impressions en quittant leur patrie.

Une personne a visité une contrée qui venait d'être inondée. Elle fait part à un ami des impressions qu'elle a éprouvées à la vue de ces récents désastres.

Alfred écrit à son ami Léon pour l'engager à prendre l'habitude de se lever matin. — Les premières heures du jour sont favorables à l'étude. — L'écolier matinal peut faire de temps en temps une agréable promenade à la campagne, au moment où tout y semble renaître. — C'est précisément le plaisir que vient de se donner Alfred.

Versions latines.

Vell. Paterculus, II, 12. Jusqu'au n° 6. *Sextus consulatus.*
Justini. Histor., l, II, c. 15. (Igitur) *Athenienses.... consulatur.*
Justin. L. XXVIII, ch. IV. *Post haec.... regis vixit.*
Valère Maxime. L. VII, ch. III, § 6. *Sertorius vero.*
Justin. L. XXXIV (1, 2, 3, 4). *Poenis ac Macedonibus.... trajicerentur*.
Justin. L. XXXIII, ch. 2.

Valère Maxime. VI, 2. *Priverno capto.... civitatis daretur.*

Cicéron. De divinatione. II, 24. *Vetus illud Catonis... dicta Pompeio. Omnia fere contra ac dicta erant, evenerunt.*

Quinte-Curce. Liv. IX, chap. XXXIV. *Pervicax cupido... esse visuros.*

Quinte-Curce. Liv. VII, chap. XXIV. *Inde processit... contingerent.* (Ed. Dübner).

Quinte-Curce. Liv. V, chap. V. — Liv. VII, chap. I.

Quint Curt. L. IX, c. I. Depuis *Alexander* jusqu'à *honor habitus est.*

Justin. L. XXVIII, c. IV. *Post hæc.... dignatione regis vixit.*

Valère Maxime. Liv. V, c. IV, 1. *Coriolanus... de pietate in parentes.*

Quinte-Curce. Liv. X, ch. X, n° 31, p. 270. *Septimus dies.... dedisse.*

Examen de gradué.

Pour la province de Brabant.

	Élèves : inscrits.	admis.	ajournés.	refusés.	absents.
Séries réunies	105	77	21	5	2

Liége et Limbourg.

Séries réunies	116	121	6	1	1

Pour les deux Flandres.

Séries réunies	000	000	00	0	0

Anvers et Hainaut.

Séries rénnies	126	125	6	I	0

Namur et Luxembourg.

Séries réunies	90	87	2	0	1

Examen préalable
à ceux de Candidat-Notaire et de Candidat en Pharmacie.

Pour la province de Brabant.

Séries réunies	20	11	4	4	1

Liége et Limbourg.

Séries réunies	30	20	4	4	0

Pour les deux Flandres.

Séries réunies	00	00	0	0	0

Anvers et Hainaut.

Séries réunies	37	35	13	4	0

Namur et Luxembourg.

Séries réunies	17	17	0	0	0

Examen supplémentaire préalable à ceux de gradué en lettres.

Pour la province de Brabant.

16	9	7	0	0

Liége et Limbourg.

15	5	0	0	0

Pour les deux Flandres.

0	0	0	0	0

Anvers et Hainaut.

3	3	1	0	0

Examen supplémentaire préalable
à ceux de Candidat-Notaire et de Candidat en pharmacie.

Pour la province de Brabant.

15	7	7	0	1

Liége et Limbourg.

13	11	1	0	0

Pour les deux Flandres.

0	0	0	0	0

Anvers et Hainaut.

17	16	3	1	0

Namur et Luxembourg.

15	13	0	2	0

Examen complémentaire sur la Géométrie à trois dimensions.

Pour la province de Brabant.

1	1	0	0	0

Namur et Luxembourg.

1	1	0	0	0

MATHÉMATIQUES.

THÉORÈMES SUR LES CONIQUES.

I.

Si deux triangles sont conjugués relativement à une conique, leurs six sommets sont sur une même conique.

Si l'un des triangles est pris pour triangle de référence, l'aquation de la conique pour laquelle ils sont conjugés sera de la forme

$$a\alpha^2 + b\beta^2 + c\gamma^2 = 0.$$

Si α', β', γ'; $\alpha'', \beta''. \gamma''$; $\alpha''', \beta''', \gamma'''$ sont les coordonnées des sommets du 2[d] triangle, la condition que ce triangle est conjugué avec la conique sera exprimée par le déterminant

$$\begin{vmatrix} \alpha'\alpha'', & \beta'\beta'', & \gamma'\gamma'' \\ \alpha''\alpha''', & \beta''\beta''', & \gamma''\gamma''' \\ \alpha'''\alpha', & \beta'''\beta', & \gamma'''\gamma' \end{vmatrix} = 0$$

que l'on peut transformer successivement en

$$\begin{vmatrix} \frac{1}{\alpha'''}, & \frac{1}{\beta'''}, & \frac{1}{\gamma'''} \\ \frac{1}{\alpha'}, & \frac{1}{\beta'}, & \frac{1}{\gamma'} \\ \frac{1}{\alpha''}, & \frac{1}{\beta''}, & \frac{1}{\gamma''} \end{vmatrix} = 0 \qquad \begin{vmatrix} \beta'''\gamma''', & \gamma'''\alpha''', & \alpha'''\beta''' \\ \beta'\gamma', & \gamma'\alpha', & \alpha'\beta' \\ \beta''\gamma'', & \gamma''\alpha'', & \alpha''\beta'' \end{vmatrix} = 0.$$

Comme ce dernier déterminant exprime précisément la condition nécessaire pour qu'une conique circonscrite au triangle de référence soit aussi circonscrite à l'autre triangle, le théorème est démontré et on peut conclure aussi la réciproque.

Si deux triangles sont inscrits dans une conique, ils sont conjugués par rapport à une même conique.

II.

Si deux triangles sont conjugués relativement à une conique, leurs côtés sont tangents à une même conique.

Prenons l'un des triangles pour triangle de référence et soient

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0, \quad l'\alpha + m'\beta + n'\gamma = 0,$$
$$l''\alpha + m''\beta + n''\gamma = 0,$$

les équations des trois côtés du 2[d] triangle. Pour qu'il soit conjugué par rapport à la conique, il faut que chaque côté soit la polaire du point d'intersection des deux autres. Cette condition fournit le déterminant

$$\begin{vmatrix} lm, & mn, & nl \\ l'm', & m'n', & n'l' \\ l''m'', & m''n'', & n''l'' \end{vmatrix} = 0$$

qui peut se transformer en

$$\begin{vmatrix} \frac{1}{l}, & \frac{1}{m}, & \frac{1}{n} \\ \frac{1}{l'}, & \frac{1}{m'}, & \frac{1}{n'} \\ \frac{1}{l''}, & \frac{1}{m''}, & \frac{1}{n''} \end{vmatrix} = 0,$$

qui exprime précisément la condition qui doit lier les trois droites pour qu'elles soient tangentes à une conique inscrite dans le triangle de référence. (Géom. trilin. 32.)

Réciproquement : *si deux triangles sont circonscrits à une même conique, ils sont conjugués par rapport à une autre.*

III.

Quand deux triangles sont inscrits dans une conique, ils sont circonscrits à une autre conique.

L'un des triangles étant pris pour triangle de référence, l'équation de la conique circonscrite sera de la forme

$$f\beta\gamma + g\gamma\alpha + h\alpha\beta = 0 \qquad (1)$$

or si

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0, \quad l'\alpha + m'\beta + n'\gamma = 0,$$
$$l''\alpha \; m''\beta + n''\gamma = 0,$$

sont les équations des trois côtés du 2[d] triangle l'équation, d'une conique circonscrite à ce triangle sera de la forme

$$\begin{aligned} &\mathrm{k}\,(l\alpha + m\beta + n\gamma)\,(l'\alpha + m'\beta + n'\gamma) + \\ &\mathrm{k}'\,(l'\alpha + m'\beta + n'\gamma)\,(l''\alpha + m''\beta + n''\gamma) + \\ &\mathrm{k}''\,(l''\alpha + m''\beta + n''\gamma)\,(l\alpha + m\beta + n\gamma) = 0. \end{aligned}$$

Or pour que cette équation soit de la forme (1), 1 il faut que l'on ait :

$$\begin{aligned} \mathrm{k}ll' + \mathrm{k}'l'l'' + \mathrm{k}''l''l &= 0 \\ \mathrm{k}mm' + \mathrm{k}'m'm'' + \mathrm{k}''m''m &= 0 \\ \mathrm{k}nn' + \mathrm{k}n'n'' + \mathrm{k}''n''n &= 0 \end{aligned}$$

qu'on peut écrire

$$\begin{vmatrix} \frac{1}{\mathrm{l}}, & \frac{1}{\mathrm{l}'}, & \frac{1}{\mathrm{l}''} \\ \frac{1}{\mathrm{m}}, & \frac{1}{\mathrm{m}'}, & \frac{1}{\mathrm{m}''} \\ \frac{1}{\mathrm{n}}, & \frac{1}{\mathrm{n}'}, & \frac{1}{\mathrm{n}''} \end{vmatrix} = 0 \quad \text{ou} \quad \begin{vmatrix} \frac{1}{\mathrm{l}}, & \frac{1}{\mathrm{m}}, & \frac{1}{\mathrm{n}} \\ \frac{1}{\mathrm{l}'}, & \frac{1}{\mathrm{m}'}, & \frac{1}{\mathrm{n}'} \\ \frac{1}{\mathrm{l}''}, & \frac{1}{\mathrm{m}''}, & \frac{1}{\mathrm{n}''} \end{vmatrix} = 0.$$

Par suite le 2[d] triangle sera circonscrit à une conique inscrite dans le premier et inversement, *si deux triangles sont circonscrits à une même conique, ils sont inscrits dans une autre.*

A. CAMBIER.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 18. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

La Société pour le progrès des études philologiques et historiques a tenu sa quatrième session à Bruxelles, le 31 octobre 1875, au local de l'Athénée royal, rue du Chêne, 8.

La séance s'est ouverte à 1 heure, en présence de MM. Faider, *président*, Gantrelle et Feys, *vice-présidents*, Wagener, *secrétaire-général*, Gilles, *trésorier*, De Block et Fredericq, *secrétaires-adjoints*, Victor Angenot, Branquaert, l'abbé Busschaert, Dufief, Gevaert, Gouder de Beauregard, Hurdebise, Merten, Motte, Rasquin, Thil-Lorrain, Van der Kinderen et Wouters, *membres*.

Le procès-verbal de la session précédente est approuvé, après une légère rectification demandée par M. Gevaert.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je vous vois avec plaisir fidèles au rendez-vous que vous vous êtes donné, disposés à prendre part aux intéressants travaux annoncés dans l'ordre du jour. La Société philologique a déjà formulé, dans son vif désir d'être utile aux progrès des études, des vœux qui ont été transmis à l'autorité supérieure et qui, je n'en doute pas, seront examinés avec sollicitude. Plusieurs d'entre vous ont livré à la publicité des études et des dissertations dont le mérite a été apprécié. Je dois applaudir à votre bonne volonté et à vos efforts. Les manifestations de la science chez les professeurs ont cette utilité particulière de

montrer qu'ils ne veulent pas qu'on puisse parler autour d'eux de l'abaissement des études, car comment les études tomberaient-elles si les professeurs, si ceux que Montaigne appelait les *Cathédrants*, montrent leurs talents, leur science, leurs méthodes, tout en signalant avec persévérance les améliorations reconnues nécessaires ?

Il ne sera pas inopportun peut-être de vous dire ici deux mots de cette formule « l'abaissement des études ». Ce mot est bien vieux, il est bien vague, il est bien vite lâché dans un rapport, dans un discours, dans une conversation. Il n'y a pas de plus sinistre réflexion, il n'y a pas de plus forte injure pour une nation que de lui jeter à la face cette espèce de malédiction : « le niveau des études baisse ».

Un homme de science et d'esprit, dont les souvenirs remontent très-haut, me disait dernièrement que, vers 1816, lorsqu'on cherchait à reconstituer l'instruction publique dans le royaume des Pays-Bas, il s'est trouvé au milieu d'hommes spéciaux ; quelques-uns se plaignaient de la « décadence des études. » D'autres remarquaient que lorsque Marie-Thérèse s'occupait de sa célèbre réorganisation [1], on signalait aussi cette décadence. Je pense que l'on pourrait, sans trop de terreur, passer ainsi de décadence en décadence, et se moquer un peu de ce dicton stéréotypé dans la tradition des préjugés.

A ces termes si généraux de l'éternel grief ne pourrait-on pas répondre par l'aspect général de notre civilisation, par cette immense diffusion de l'instruction, par l'élévation des esprits, par la fécondité du travail et des applications de la science, par la connaissance progressive des langues, par les découvertes de l'érudition, l'éclat des écrits et la gloire des écrivains ?

Dans l'ensemble de la république des lettres, comparons les dates extrêmes du siècle qui vient de s'écouler ; comparons 1775 à 1875 ; faisons l'histoire de l'état des esprits et du niveau des études à ces deux dates précises : oserions-nous dire que, depuis cent ans, ce niveau a baissé ? — Le résultat de cette comparaison me console et me rassure pour la république des

[1] L'exposé de cette réorganisation a été fait avec approbation en 1783, par Lesbroussart, père, dans son livre : *de l'Éducation Belgique*.

lettres tout entière, il me rassurera aussi pour notre petite Belgique, où s'agite, avec une vigueur sans pareille, au sein d'une liberté absolue, cette auguste conjuration de toutes les forces capables de stimuler l'instruction, de perfectionner l'enseignement et d'inspirer les maîtres.

Une liberté d'enseignement comme celle qui est consacrée et pratiquée chez nous depuis près d'un demi-siècle, doit avoir cet effet tout spécial d'engager l'honneur des hommes d'enseignement dans toutes les catégories, et de les pousser à marcher au premier rang parmi ceux qui se vouent à la belle mission de communiquer la science à la jeunesse, en lui formant le cœur en même temps que l'esprit. Il serait bien étrange, j'ose affirmer qu'il est impossible de voir les études subir un abaissement fatal dans un pays où les sources de l'instruction jaillissent de toutes parts. On signalera, je signale moi-même dans ma longue expérience, des éclipses, des lacunes, des faiblesses : mais j'ai toujours protesté, je proteste ici contre cette pensée que le niveau intellectuel du pays, de la nation belge dans son ensemble, subit une dégradation progressive qui mériterait d'être signalée.

Vous êtes là, messieurs du professorat qui m'écoutez, pour confirmer mon opinion, et vous savez comme moi qu'il dépend de vous d'arrêter non-seulement la décadence, mais le soupçon même de la décadence. Vos travaux, votre volonté, vos efforts, votre honneur, le sentiment du devoir sont là comme garants du progrès, et en donnant l'exemple à vos élèves vous soutiendrez leur zèle et leur émulation. Car, MM., l'instruction qu'est-ce donc autre chose qu'une communication mutuelle d'études et de progrès entre le professeur et l'élève? Je me rappelle avoir lu, dans l'admirable préface de l'introduction à la vie dévote de St François de Sales, cette maxime : « La bonne façon d'ap- » prendre, c'est d'étudier ; la meilleure, c'est d'écouter, et la » très-bonne, c'est d'enseigner. » Vieille maxime, car en la produisant, le sage et pieux écrivain citait St Augustin disant : « L'office de distribuer sert de mérite pour recevoir, et l'office » d'enseigner, de fondement pour apprendre. »

Oui, MM., en enseignant le maître s'instruit, car il étudie, apprend, découvre, simplifie, perfectionne sans cesse : en cela, il sert d'exemple et d'aiguillon à l'élève. C'est dans l'enseignement médité que se forgent les grands instituteurs, comme

c'est dans les fortes études que se forgent les jeunes intelligences. Bien des maximes ont été adressées aux maîtres, bien des conseils ont été donnés aux enfants : rien n'a mieux accusé que les maximes que je viens de rappeler le profit commun que retirent d'un bon enseignement le professeur et le disciple.

Je sais, MM., qu'il se rencontre des professeurs indifférents et des élèves qui leur ressemblent. Lorsque ces deux indifférences se rencontrent et se touchent, il en résulte des deux côtés le dégoût, la stérilité, la décadence. C'est un malheur, mais ce n'est pas un malheur général. Ces accidents ont pour cause tantôt l'incapacité du maître, tantôt la paresse de l'élève. J'étudiais récemment, dans l'histoire du Directoire de Michelet (2e partie, chap. I), le tableau de la grande création des écoles de ce régime, et j'y lisais cette réflexion originale, souvent vraie : « L'étudiant bourgeois d'aujourd'hui est souvent pares- » seux ; de là nos mortes écoles.... ». Le passage est curieux. La classe où sont les paresseux et qui n'est pas soutenue par le dévouement du professeur s'étiole et meurt. Le professeur doit souvent combattre non-seulement la paresse de l'enfant, mais la réclamation du père de famille, qui a la curieuse habitude de protester contre deux ou trois heures d'études imposées à l'élève hors des classes ; il proteste aussi contre l'application d'une discipline devenue pourtant bien modérée ; il proteste contre les épreuves que doit subir l'étudiant soit au passage des classes, soit à la fin des études, soit pour l'obtention des diplômes. Le rôle du père de famille, je parle en tenant compte d'heureuses et nombreuses exceptions, parmi lesquelles je me compte, est déplorable en ce qu'il favorise, au lieu de la combattre, cette paresse que signale l'écrivain que je viens de citer. Ainsi, dans le moment où je parle, on s'occupe dans les hautes régions de l'État de la révision des programmes universitaires et des mesures propres à favoriser le développement scientifique des études : j'entends déjà certains organes des pères de famille mettre en doute l'utilité de l'examen de *gradué en lettres* : serait-il croyable qu'au lieu d'améliorer cette institution nécessaire, on se bornât à l'abolir, laissant dépourvu d'un contrôle et d'une règle le vaste champ d'une liberté générale ? Si l'on veut entendre parler de l'abaissement des études, d'études tronquées et incomplètes, de fraudes anodines et d'escamotages mesquins, que l'on supprime ce

contrôle si péniblement organisé, si utilement appliqué. Si les facultés universitaires ont parfois signalé la faiblesse de certains étudiants qui avaient trop facilement obtenu le certificat de gradué, que diront-elles en voyant se presser chez elles des jeunes gens qui auront pu se soustraire aux programmes d'humanités et aux études préparatoires complètes? Que l'on y réfléchisse sérieusement avant de précipiter les études dans une crise violente et de favoriser imprudemment les passions de ces bons pères de famille que fatigue l'obligation, imposée à leurs enfants, de se préparer à des épreuves qui sont le salut de l'avenir de la plupart d'entre eux.

Mais n'insistons pas : on a tout fait depuis près d'un demi siècle pour sauver, pour fortifier les études ; abandonnera-t-on le système de sollicitude et de contrôle qui a prévalu jusqu'ici et qui n'est qu'une boussole, sans laquelle on fera naufrage sur la mer agitée de la liberté d'enseignement ?

Quoi qu'il en soit, MM., la mission du professeur reste la même et ses qualités devront toujours être celles que signale l'immortel Quintilien (Inst. Orat. II. 2) : « minime iracundus ; » nec tamen eorum, quæ emendanda erunt, dissimulator ; sim- » plex in docendo ; patiens laboris ; assiduus potius quām im- » modicus ; interrogantibus libenter respondeat, non interro- » gantes percontetur ultro. » [1]

Ces belles paroles, tout le beau chapitre d'où elles sont tirées méritent d'être souvent relus, au grand profit de l'élève, à l'honneur du maître.

Ces vieilles maximes de Quintilien se retrouvent partout. Le pieux et sage Fleury (Du choix des études § XV) parle de la justice, de la patience, de la douceur du maître, et dans quel but ? Pour soutenir l'attention, pour former l'expérience de l'élève, car, dit Fleury, c'est là l'essentiel. Pour fortifier les études que faut-il ? dit Lachalotais (Essai d'éducation nationale p. 147). « Des hommes et des livres. » Des hommes ? On les forme dans les écoles normales de tous les degrés, avec soin,

---

[1] Dans un « plan d'études et d'éducation » que publia en 1764, sous le voile de l'anonyme, un ancien maître, M. Robert, on voit signalées en ces termes les qualités du professeur : Mœurs, attention, complaisance, affabilité, patience, gaieté, raison. »

avec succès ; ils se répandent partout, pour tous les genres d'études. Des livres ? Nous les voyons surgir de toutes parts. Ils sont examinés, signalés, recommandés en grand nombre dans toute la hiérarchie de l'enseignement.

Nous-même, MM., n'avons nous pas eu occasion de distinguer parmi vous des publications récentes, utiles, méthodiques? Les professeurs sont formés sérieusement, sévèrement. Les professeurs écrivent et répandent de bons livres dans les classes. Voilà donc une double garantie contre la décadence : d'une part une armée d'hommes instruits, fortifiant leurs études dans l'enseignement même, sachant leurs devoirs, décidés à captiver l'attention, à former l'expérience des élèves; d'autre part, ces hommes offrant aux élèves de bons livres qui formeront des esprits sensés et cultivés. Avec cela, MM., avec le désir arrêté de progresser toujours et de ne se fatiguer jamais, en présence du spectacle de ce perfectionnement général de toutes choses dans notre société, moralité, aisance, sciences, applications, vous pourrez répondre à ceux qui parlent de l'abaissement des études, et c'est à vous de leur répondre, car c'est vous qui avez ici la grande part de responsabilité et qui êtes le plus exposés aux reproches, même injustes, des déclamateurs et des frondeurs.

Ces frondeurs perdent d'ailleurs de vue que l'instruction publique n'est pas destinée à former partout des hommes d'élite: la masse a toujours été et sera toujours médiocre; c'est cette masse médiocre, mais intelligente et éclairée, qui forme cette moyenne puissante, modérée, faisant les affaires, possédant l'influence, marquant le pas de la nation. Les hommes d'élite, les grands savants, les hautes intelligences, les esprits qui se transforment en génies par les vastes études sont toujours rares; et s'ils s'élèvent, s'il brillent parmi une population cultivée, on peut dire que l'objet de l'instruction publique est rempli. Or, sommes nous privés de ce brillant résultat ? Ne voyons nous pas surgir des sommités dans le parlement, dans le barreau, dans la magistrature, dans l'art médical, dans les lettres, les arts et les sciences, dans le professorat, dans l'armée, dans l'administration ? Et, sous ce rapport, sommes-nous en décadence ? Voilà ce qu'il faudrait prouver. Les sommités, je les signale dans toutes les carrières, j'en vois ici présentes : la masse médiocre, je la vois s'élever doucement, améliorant sa situation générale, gouvernant paisiblement le pays et l'enri-

chissant noblement par le travail. — Cela suffit. — Et qu'on ne s'offense pas de ce mot médiocrité, car j'invoquerais l'autorité de deux grands penseurs. Montesquieu (Esp. des lois V. 3) a fait cette réflexion : « Le bon sens et le bonheur des particuliers consiste beaucoup dans la médiocrité de leurs talents et de leur fortune. » De son côté, Royer Collard s'écriait dans un de ses brillants discours : « Le monde a toujours été gouverné par la médiocrité en tout genre. » (Vol. 1 p. 174).

Ainsi, MM., contentons nous de créer chez nous une puissante médiocrité; les grands esprits ne manqueront pas de surgir par surcroît.

Au surplus, voici quelques faits capables de consoler, d'encourager même les professeurs, les hommes qui se vouent à la noble mission de l'enseignement. Apparemment, lorsqu'il y a dans un pays de bons professeurs, des hommes éminents et illustres qui communiquent leur science à la jeunesse, cette jeunesse doit progresser et les études se fortifier. Or, que se passe-t-il ? Permettez moi de vous relire ici ce que je lisais récemment dans un journal, à l'honneur des professeurs de notre pays :

« Nous avons annoncé les hautes distinctions dont plusieurs » de nos savants ont été l'objet à l'étranger depuis quelque » temps.

» En 1873, N. Nyst recevait, avec le célèbre botaniste de » Zurich, M Heer, le prix Wollaston. A la fin de l'an dernier, » la médaille Wollaston était décernée à M. le professeur De » Koninck; M. Stas était nommé docteur honoraire de l'univer- » sité de Leyde, et plus récemment encore, M. le professeur » Schwann recevait l'une des trente décorations de l'ordre du » Mérite de Prusse, décernées aux savants, aux littérateurs et » aux artistes.

» Aujourd'hui nous avons à enregistrer un fait non moins » flatteur pour notre pays. M. P.-J. Van Beneden, professeur à » l'université de Louvain et membre de notre Académie, vient » d'être nommé membre de la Société royale de Londres, société » composée des notabilités les plus éminentes de la science » anglaise et étrangère. »

Ne voyons-nous pas, d'autre part, les savants professeurs Thonissen et Delaveleye à la fois membres de notre Académie et correspondants de l'Institut de France. Une foule de professeurs, et je citerai notre honorable secrétaire-général M. Wa-

gener, ont été appelés au sein de notre premier corps savant. Je rappellerai encore qu'un professeur très-érudit, M. Allard, que la mort a moissonné trop tôt, a été couronné par l'institut de France pour un magnifique ouvrage sur l'histoire de la justice criminelle au XVI[e] siècle. Je mentionnerai enfin un fait tout récent : M. Van Rysselberghe, professeur à l'école de navigation d'Ostende, vient d'obtenir à l'exposition géographique de Paris, pour son *enregistreur universel* et son *maréographe*, l'une des deux lettres de distinction accordées par le jury. Ne peut-on pas enfin signaler les succès que remportent, chaque année, au concours universitaire des travailleurs qui promettent de devenir des sommités ?

Je m'arrête, MM., je pourrais étendre mes aperçus, multiplier mes preuves et apporter des faits nombreux à l'appui de mes espérances, mais je ne vous communique aujourd'hui que quelques réflexions dictées par les circonstances. Je ne veux faire ni une dissertation, ni un discours. Je ne crois pas à la décadence de nos études, je ne crois pas à l'atonie progressive des maîtres, à l'insuffisance croissante des livres, à la paresse sans remède des élèves. La puissance intellectuelle d'une nation se mesure à sa moralité et à ses croyances, qui garantissent une paix permanente au milieu de luttes intellectuelles puissantes, — à sa prospérité qu'exprime l'élévation constante des classes de la société, — à ses progrès scientifiques, artistiques, littéraires, industriels, dont l'ensemble ne marque certes point une décadence. Travaillons tous, MM., le professorat surtout, à former cette vaillante et intelligente jeunesse qui doit devenir l'armée des progrès et des conquêtes du monde intellectuel. Défendons avec notre honneur, la réputation de notre enseignement. Je dirai en terminant : Caveant professores.

Sur la proposition de M. Wagener, la Société décide de faire imprimer ce remarquable discours.

M. le Président procède à la remise de la médaille de vermeil que la société, dans sa session précédente, a décernée à M. Gevaert pour son *Histoire de la musique dans l'antiquité*. Il adresse quelques paroles de félicitation à M. Gevaert, qui vient recevoir sa médaille aux applaudissements de l'assemblée et qui déclare que c'est là le témoignage le plus flatteur qu'il pouvait recevoir.

MM. Gouder de Beauregard et Max. Rooses, professeurs à

l'athénée de Gand, sont admis à l'unanimité comme membres de la société.

Les comptes du trésorier pour l'année 1874-75 sont présentés et adoptés sans observation. Les recettes se sont élévées à 280 frs., les dépenses à fr. 270,18. Ce qui constitue un reliquat de fr. 9,82.

M. Dufief fait une lecture sur les travaux du dernier congrès des sciences géographiques, qui s'est tenu à Paris. Il traite surtout des délibérations de la section qui avait à s'occuper de l'enseignement et de la diffusion de la géographie. Parmi les vœux émis par cette section il faut remarquer les deux suivants: Il serait à souhaiter que, dans l'enseignement moyen, le cours de géographie fût confié à un professeur spécial, le professeur d'histoire pouvant difficilement, sans négliger sa branche, se tenir au courant des progrès continuels que fait la science géographique. Il serait également à souhaiter que les différents gouvernements créassent une chaire de géographie supérieure aux universités et aux écoles normales [1]. M. Dufief entre ensuite dans des considérations fort intéressantes sur l'exposition de géographie qui avait été organisée pendant le congrès et où l'on remarquait spécialement les envois de la Russie, de la France et de l'Allemagne. Il résulte de la lecture de M. Dufief que la Russie s'est distinguée au premier rang, que la France fait des efforts persistants pour se mettre à la hauteur de l'Allemagne et que la Belgique, qui, à cet égard, est restée complétement en arrière, doit songer sérieusement à reprendre le rang que devrait tenir la patrie de Mercator. [2]

M. Gantrelle se demande si M. Dufief n'a pas été un peu trop sévère pour la Belgique, où l'on aurait au moins à citer l'Institut géographique fondé par feu Van der Maelen.

M. Dufief reconnaît que cet institut a jadis acquis à la Belgique un certain renom géographique, mais il constate que cet établissement est resté stationnaire depuis un certain temps tandis que partout ailleurs on a progressé rapidement.

---

[1] C'est ce qui existe en Belgique, à l'École Normale des Humanités de Liége, où M. Lequarré, professeur à l'athénée, est chargé de ce cours spécial.

[2] La Revue publie plus loin la lecture de M. Dufief.

M. Wagener donne lecture d'une lettre de M. Kurth qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance par suite d'un deuil de famille et offre de faire lire sa notice sur l'étymologie d'*arduenna;* il propose en outre de faire discuter en son absence ses propositions relatives à l'organisation des concours.

Se ralliant à l'avis de M. le président, l'assemblée décide qu'il vaut mieux attendre que M. Kurth soit présent pour discuter ses propositions, mais qu'on abordera la question de l'étymologie d'*Arduenna.*

M. De Block donne lecture de la dissertation de M. Kurth, qui s'attache à établir que l'étymologie de ce nom doit être celtique. Il fait dériver *Arduenna* de *ar,* qui pourrait être soit un article, soit une racine signifiant *hauteur*, et de *gwenn,* signifiant marais. *Arduenna* voudrait ainsi dire, le *Marais* ou *Haut-Marais,* ce qui revient à Hautes-Fagnes, Hooge Veenen, Hohe Vehnen, nom que porte encore aujourd'hui une portion de l'Ardenne [1].

Après un échange d'observations entre MM. Wouters, Gantrelle, Faider, Dufief, la parole est accordée à M. Vander Kinderen.

M. Vander Kinderen dit qu'une connaissance approfondie des dialectes celtiques serait nécessaire pour juger des étymologies celtiques. Il se déclare lui-même incompétent à cet égard, mais il trouve que M. Kurth aurait dû expliquer et justifier la transformation de *gw* en *d.* Jusqu'à présent nous possédions une autre étymologie celtique, reçue par les spécialistes. Zeuss et Ebel, dans leur *Grammatica celtica,* dérivent *Arduenna* d'une racine signifiant *haut,* qui en sanscrit est *ardh,* d'où le latin *arduus*, le grec ὄρθος, etc. Ardenne équivaudrait donc à hauteur, *enna* n'étant qu'un suffixe celtique. Pour admettre l'étymologie nouvelle proposée par M. Kurth, il faudrait que celle des celtologues fût d'abord réfutée. Elle semble cependant préférable à plusieurs titres. Ainsi l'Ardenne est plutôt une région de collines qu'une région marécageuse.

M. Lorrain fait à son tour les observations suivantes :

Je partage entièrement la manière de voir de M. Vander Kinderen et j'ajoute qu'elle est confirmée par l'étymologie

---

[1] La Revue publie plus loin cette dissertation.

admise chez les Français. *Or* est une racine gréco-germanique; *ar* une racine germano-latine; toutes deux désignent l'*altitude*. Elles se reproduisent dans les mêmes noms de lieux, selon qu'ils sont latinisés ou germanisés : *Orolonum* et *Aralonum*, de *ar* ou *or* et *lon*, bois, forêts. *Arlon* signifie donc hauteur boisée. Le mot *or* ou *ar* se retrouve dans une foule de noms de lieux de l'Ardenne: *Ornois, Ornais, Ornain, Orval, Orsain.* Quant au *den* final, il est identique avec *Dun* ou *Tun*, dont la forme se reproduit aussi dans un grand nombre de noms de lieux : *Autun, Verdun, Dun, Ton.* Il y a un Ton en Bretagne, un autre en Hainaut, un troisième dans le Luxembourg. Pour nous *Den* et *Dun* signifient la *dune*, la montagne. *Ardenne* ne serait donc que la contrée des *hautes montagnes*. Telle est l'étymologie que les Français puisent dans la topographie même, en contrôlant la science des *noms de lieux* par les données des *lieux dits*. Si M. Kurth ne la partage pas, il aurait au moins dû la rencontrer et la combattre, car elle nous paraît digne d'un examen sérieux.

M. De Block fait observer que M. Lorrain semble avoir perdu de vue que M. Kurth constate dans une note de sa dissertation, que *ar*, le premier élément de son étymologie, signifie aussi *hauteur ;* c'est même sur ce point que M. Kurth fonde son rapprochement entre Ardenne et Hautes-Fagnes.

M. Gevaert croit avec M. Vander Kinderen qu'il importerait de fournir des exemples pris dans les dialectes celtiques du changement de *gw* en *d*.

M. Wagener insiste sur l'importance capitale des consonnes en étymologie; elles constituent en quelque sorte la charpente osseuse des mots, tandis que les voyelles n'en sont que la chair.

M. le Président dit que si M. Kurth désire reprendre la discussion à la session prochaine, il sera déféré à son désir. (Adhésion).

M. Fredericq expose les circonstances d'où est sortie la *Pacification de Gand* de 1576, et il s'efforce, en discutant les articles, de montrer que ce traité célèbre contenait en germe le principe de la liberté de conscience que le prince d'Orange fit proclamer par les États-généraux en juillet 1578, et qui fut inscrit définitivement dans l'*Union d'Utrecht* en 1579. Il appelle l'attention sur un imprimé anonyme conservé à la bibliothèque de Gand et intitulé *Discours contenant le vray entendement de la*

Pacification de Gand. M.D.LXXIX. Il invoque l'autorité du savant bibliothécaire M. Ferd. Vanderhaeghen, qui croit que cet opuscule très-curieux doit être de la plume de Marnix de Ste Aldegonde.

M. Wagener ne pense pas que M. Vanderhaeghen soit aussi affirmatif. Il discute ensuite à son tour les articles et croit qu'il s'agit dans la *Pacification* de la liberté des opinions religieuses, non de leur manifestation publique.

M. Fredericq fait observer que c'est justement cette thèse que repousse l'auteur du *Discours contenant le vray entendement*, etc., et il expose les principaux arguments que fournit cet opuscule contemporain.

M. Wagener penche à croire qu'on ne saura probablement jamais le sens véritable des articles ambigus de la *Pacification*, chaque parti y ayant fait le moins de concessions possible à l'autre.

Après quelques observations de MM. Fredericq, Motte et Wouters, l'assemblée décide que cette importante discussion sera continuée à la session prochaine.

M. Wagener examine la question de l'utilité de la composition latine. On objecte qu'il est impossible de ne pas faire aujourd'hui du latin baroque, pire que celui du VIe siècle. Outre que cette proposition est loin d'être exacte, puisque notre siècle compte d'excellents latinistes, la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si la composition latine est utile, pour arriver à bien comprendre les auteurs latins. — Pour bien juger une composition musicale, il faut avoir fait un peu de musique soi-même; pour apprécier les arts plastiques, il faut les avoir plus ou moins pratiqués. Il en est de même pour l'étude des chefs-d'œuvre littéraires. Mais la composition latine doit être réformée dans le sens des thèmes d'imitation. — Il n'y a pas de comparaison possible entre la version et la composition latine. En général la version donne à l'auteur une apparence moderne. On cherche d'ordinaire en traduisant à faire disparaître autant que possible la couleur, la saveur spéciale de l'original. C'est un excellent exercice pour apprendre à écrire dans la langue maternelle; mais la composition latine fait pénétrer plus avant dans le génie des auteurs anciens.

M. Wagener fait remarquer que les arguments de Stuart Mill, que la *Revue* a publiés jadis et qui ont une rigueur en quelque

sorte mathématique, n'ont pas encore été réfutés. L'un d'eux est favorable à la composition latine. Le voici en peu de mots : Rien n'est plus rare à notre époque qu'un homme pensant par lui-même. L'uniformité désespérante de la pensée éclate même dans la *Revue des deux mondes*, tandisqu'au XVIe et au XVIIe siècle les auteurs français pensaient beaucoup plus par eux-mêmes. On a indiqué comme remède à ce mal l'organisation d'humanités modernes. Mais, dans toutes nos littératures actuelles, le tour des idées est à peu près le même. La composition latine oblige à penser *à l'antique*, pour exprimer en latin l'idée moderne telle qu'elle se présente à notre esprit ; et c'est dans ce passage de l'idée moderne à son expression antique qu'on se dégage forcément de la phraséologie conventionnelle. Mais la version n'atteint-elle pas le même but? Il y a toujours cette grande différence qu'en imitant le style des anciens on découvre une foule de nuances qui échappent dans la version. — Voici un autre argument, fourni par Niebuhr. La composition latine est la meilleure école de bon style, parce qu'elle oblige à n'employer que des comparaisons justes ; les latins ne se servent d'ordinaire que de métaphores rigoureusement exactes, alors que dans nos langues modernes les images disparates abondent. M. Wagener conclut au maintien de la composition latine, qu'il faudrait rapprocher du thème d'imitation.

M. Hurdebise estime que les arguments de M. Wagener ne prouvent pas l'utilité de la composition latine dans le sens ordinaire qu'on y attache, dans le sens des narrations et des dissertations latines qui figurent au programme des athénées; mais il pense que ces arguments s'appliquent fort bien aux thèmes, qui, d'après lui, sont d'une nécessité absolue. Dans le thème, l'élève a beaucoup plus de difficultés à vaincre que dans la composition latine. Dans cette dernière l'élève se contente généralement d'idées incohérentes, qu'il affuble tant bien que mal de lambeaux empruntés à Tite-Live ou à Cicéron. Il fait des fautes grossières de latin dans ces compositions prétentieuses et vides. Le professeur, en examinant ces devoirs, ne peut pas même songer à apprécier le fond, les idées. C'est donc un thème, mais un thème mal entendu. Les compositions latines seraient fort avantageusement remplacées par des thèmes véritables. Peut-être serait-il bon de traduire des passages d'auteurs anciens qui formeraient la matière de ces thèmes. Le thème serait aussi bien plus

sérieux que la composition latine à l'examen de gradué; fait sans dictionnaire, il serait une garantie précieuse. M. Hurdebise voudrait voir supprimer la composition latine et renforcer le thème, surtout le thème oral, notamment dans les classes inférieures. D'accord avec M. le président, il ne pense pas que nous soyons en décadence, mais à ses yeux la composition latine ne produit pas de résultats appréciables.

M. Feys dit que le côté littéraire de la question lui semble avoir été négligé par M. Hurdebise. Les auteurs anciens sont d'admirables modèles dans la narration historique, le discours et la dissertation. Pour bien apprécier leurs beautés, il faut s'être exercé à les imiter.

M. Branquart déclare qu'il est moins exclusif que M. Hurdebise, mais qu'il abonde cependant dans son sens. Il est impossible de composer en latin avec des idées modernes. Comment par exemple traiter le sujet suivant, qui a été donné un jour à l'examen de gradué : « Décrire une explosion de feu-grisou dans une houillère? » D'ailleurs, les dissertations en français valent bien celles qu'on fait faire en latin. L'élève est paresseux de sa nature; il rend paresseusement son idée en latin et l'abandonne quelque bonne qu'elle soit, s'il ne trouve pas à l'instant le mot latin pour la rendre ou s'il doute de la règle à appliquer.

M. Wagener fait remarquer qu'on est bien près de s'entendre. M. Hurdebise a critiqué avec raison la composition latine *actuelle*. Là-dessus on est d'accord. C'est la composition latine conçue d'après les mêmes principes que le thème d'imitation que M. Wagener a défendue. Le but est de mieux faire connaître les auteurs anciens. On y arrivera en faisant traiter en latin par l'élève des sujets calqués sur tel ou tel auteur latin, dont on lui fera relire à cette occasion des passages d'une certaine étendue. Il imitera le style de son modèle, il pourra même le paraphraser, et y trouvera une grande utilité.

M. Branquart croit que dans ce cas l'élève ne pensera plus; il copiera.

M. Wagener répond que le professeur doit avoir assez d'énergie et de goût pour réprimer un tel abus. Pour penser *à l'antique,* afin de fortifier la pensée, la composition latine est utile, de même qu'en musique, c'est un exercice très-fructueux pour les jeunes compositeurs de faire des compositions d'imitation, en s'attachant à s'approprier le style et la couleur d'un modèle.

M. Branquart croit le thème plus pratique. La composition latine ne s'adresse qu'aux élèves d'élite; le reste de la classe n'en profite en rien. Les élèves faibles se découragent d'avance, quand on les force à faire des compositions latines. Peut-être serait-il bon d'alterner les thèmes et les dissertations.

M. Victor Angenot constate que beaucoup d'élèves font les compositions avec dégoût et ne peuvent donc en retirer aucun fruit. C'est là un argument qu'il ne faut pas négliger.

M. Gantrelle est d'avis qu'il faudrait accorder plus de temps aux élèves pour faire les compositions latines, et qu'il serait bon de changer la nature de ces compositions, de manière qu'on les fît avec plus de plaisir et qu'on en retirât plus de profit. Il est deux sortes d'exercices qu'on peut faire en rhétorique. Il y a d'abord les thèmes d'imitation, pour lesquels on peut se servir, quand on a expliqué le *pro Milone*, du livre de M. Feys, qui a changé le discours de Cicéron en narration. Il a même, pour ménager le temps des professeurs, traduit cette narration en latin. Ce sont les meilleurs thèmes d'imitation qu'on puisse faire de vive voix. Il y a ensuite les compositions. La *Revue de l'instruction publique* a, dans le temps, applaudi à la suppression du discours latin, et approuvé la conservation des autres compositions, à condition qu'elles fussent, comme les thèmes, fondées sur la lecture des auteurs latins. C'est là le principe admis généralement dans les gymnases allemands; on y veut surtout ce qu'on appelle des *reproductions*. M. Gantrelle regarde comme les compositions les plus utiles celles qui forcent l'élève à lire ou à relire les auteurs latins dans un but bien déterminé. Il cite les titres d'un certain nombre de compositions latines données dans les gymnases allemands, entre autres les suivants : Phædri vita ex ipsius fabulis (le professeur facilite ce travail en indiquant les fables à étudier et en ajoutant les explications nécessaires); comparantur Alcibiades et Coriolanus; comparantur Aristides et Camillus; Epaminondas quibus factis sibi æternam gloriam pepererit, quæritur. Les professeurs allemands, en donnant de telles compositions, accordent deux ou trois semaines pour les faire.

M. Hurdebise pense que l'objection que lui a faite M. Feys s'applique plutôt au fruit qu'on retire de la composition française, qui doit évidemment profiter de l'étude des modèles anciens. Il fait remarquer que les sujets cités par M. Gantrelle

sont tous des narrations ou des sujets historiques. A l'examen de gradué on a l'habitude de donner des dissertations philosophiques, alors que l'élève n'en a jamais traduit et ne trouve donc pas de modèle dans ses lectures.

M. Gantrelle fait observer que la discussion ne doit pas porter pour le moment sur les détails de ce qui s'est fait jusqu'ici, mais sur l'utilité de la composition qui se rattache à la lecture des auteurs latins. Cette utilité ne lui paraît pas pouvoir être contestée, et, dans le fait, personne n'a l'a encore attaquée.

La suite de cette discussion et de l'ordre du jour, qui n'a pu être épuisé entièrement, est renvoyée à la session de Pâques.

M. Hurdebise renouvelle sa proposition de ne tenir qu'une session par an. Elle est appuyée et sera discutée à la prochaine séance.

Avant de se séparer l'assemblée décide qu'elle se réunira en 1876, le samedi et le dimanche après Pâques.

La séance est levée vers 5 heures.

APERÇU DES TRAVAUX DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

tenu à Paris en 1875.

GROUPE DE L'ENSEIGNEMENT.

Le Congrès des sciences géographiques qui s'est réuni à Paris au mois d'août dernier a continué les traditions du premier Congrès de ce genre tenu à Anvers en 1871. Comme celui-ci, il a divisé son œuvre en deux grandes parties : 1° le *Congrès* proprement dit, suite de séances quotidiennes du 2 au 12 août, dans lesquelles des groupes spéciaux ont discuté de nombreuses questions scientifiques d'après un programme arrêté d'avance, en même temps que, dans des assemblées générales, des savants et des voyageurs sont venus exposer quelques questions spéciales ou faire l'intéressant récit de leurs explorations géographiques; 2° une *Exposition* à laquelle vingt pays ont envoyé ce qu'ils ont produit en fait de livres, de cartes ou d'instruments servant à l'étude de la Terre.

Autant que nous pouvons le faire à l'aide de nos souvenirs personnels et à l'aide des comptes rendus souvent contradictoires publiés par des journaux, nous allons essayer de donner d'abord un résumé des questions les plus importantes qui ont été discutées ou résolues dans chacun des groupes, principalement dans celui de l'enseignement, et de terminer en caractérisant rapidement la physionomie générale de l'exposition de quelques pays et du notre en particulier.

Les principaux sujets qui ont été traités dans les assemblées générales sont : les avantages de la division centésimale du quart de la circonférence, par M. d'Abbadie; les baleines, leurs espèces, leurs émigrations, par M. Van Beneden; la théorie des aurores boréales et la démonstration expérimentale de la nature purement électrique de ce phénomène, par M. Rubenson; le récit de voyages dans le Fezzan, le Soudan et l'Egypte,

par M. Nachtigall; la constitution physique, les habitants et les productions des districts conquis par les Russes dans le Turkestan, par M. Barande; le récit d'un voyage dans le nord et le nord-ouest du Kachmyr, par M. Leitner; une étude historique sur les monuments de l'ancien Cambodje, par M. Delaporte; le récit d'un voyage dans la région du Koukou-Noor, par M. Rousset; une étude sur les Touaregs, leur pays, leurs mœurs, leurs guerres intestines, par M. Largeau; enfin des détails sur les dernières explorations en Australie, par M. Cr. Negri.

Les questions dont le programme a été soumis au Congrès ont été discutées dans les sept groupes entre lesquels les membres du Congrès, au nombre de plus de 1500, s'étaient divisés suivant leur spécialité. Ces groupes ont été désignés sous les dénominations de groupe mathématique, hydrographique, physique, historique, économique, didactique et des voyages. Tous ont presque entièrement épuisé leur programme, et, montrant à tous les Congrès un exemple bon à suivre, ils ont cherché à donner à leurs débats des conclusions pratiques, en vue des progrès de la science et de ses applications aux progrès de la navigation, du commerce, de l'industrie, de l'enseignement et des voyages.

Le *premier groupe* (géographie mathématique, géodésie, topographie) s'est prononcé à une grande majorité en faveur de la substitution de la division centésimale du quart de la circonférence à la division dite sexagésimale; mais cette proposition soumise ensuite au groupe hydrographique et au groupe didactique, n'a pas été admise par ceux-ci à cause des difficultés considérables que cette réforme rencontrerait pour sa mise en pratique dans les usages de la marine et de l'enseignement. Le groupe s'est ensuite occupé: du choix d'un zéro pour un nivellement général et de l'utilité qu'il y aurait à rattacher les unes aux autres les différentes côtes du zéro actuel (niveau de la mer); de l'influence que des attractions locales peuvent exercer sur la direction de la verticale et sur les travaux géodésiques, influence qui ne pourra être définitivement déterminée qu'après les délibérations d'une commission internationale de géodésie qui a dû se réunir, à Paris encore, au mois de septembre dernier; des appareils employés pour les constatations astronomiques et météorologiques, des appareils de télégraphie

optique, des baromètres anéroïdes que l'on a reconnus être insuffisants pour l'appréciation des hauteurs, enfin des canevas des cartes géographiques et des projections diverses.

Le *deuxième groupe* (hydrographie, géographie maritime) a successivement étudié : la proposition, qui a été admise à l'unanimité, de compter le cadran du compas de gauche à droite (dans le sens des aiguilles d'une montre), de 0° à 360°, c'est-à-dire du N. à 90° vers l'O., de l'O. à 90° vers le S., etc., un projet de côte pour indiquer l'influence des marées dans les rivières; les variations qui se produisent dans la position des glaces des mers polaires; les températures de la mer à 1 mètre de profondeur sur les côtes de la Méditerranée et l'entrée dans cette mer d'une dérivation du Gulf Stream; le régime des vents, surtout au point de vue de la circulation maritime, ainsi que les trombes, les courants ascendants et les courants marins; les modifications à apporter aux cours d'eau pour éviter l'envahissement des sables; les anomalies des marées dans la mer de Chine et dans le Grand Océan; la propagation de la marée dans les rivières; la relation qui existe entre le niveau moyen de la mer et les perturbations atmosphériques; en un mot, l'étude des marées au point de vue de la navigation et de la prévision des tempêtes. Ce groupe a formulé des vœux d'une grande utilité pratique : adoption d'un système uniforme d'un rumb des vents; adoption par les états maritimes des mêmes signes conventionnels et exclusivement de la projection de Mercator pour les cartes marines; adoption d'un méridien unique dont le choix est réservé à une commission internationale ; adoption du mètre pour unité de mesure dans les sondages ; adoption d'un système unique pour la traduction et l'orthographe des noms des cartes marines; établissement de stations permanentes, spécialement choisies pour l'observation simultanée des variations du niveau de la mer et du mouvement des marées.

Le *troisième groupe* (géographie physique, météorologie générale, géologie générale, géographie botanique et zoologique, anthropologie générale) s'est occupé d'un grand nombre de questions, parmi lesquelles : d'abord un sujet d'actualité pour la France, les inondations, leurs causes, les grandes pluies et les fontes imprévues de neige, et les systèmes de barrages en usage dans divers pays ; les modifications successives de l'écorce terrestre, la formation des vallées dans les cassures du sol soumises

à l'action des eaux, les effets considérables produits sur la terre par la période glaciaire, l'action chimique des rayons solaires sur les rochers; la distribution des principaux soulèvements du globe sur certains grands cercles et l'importance de ce fait pour la recherche des gîtes minéraux; les influences générales des météorites, dont le nombre est excessivement considérable, influences qui ont pu s'excercer autrefois sur la forme des reliefs du globe, et peuvent agir aujourd'hui encore sur la direction de l'aiguille aimantée, sur celle des vents et sur les tremblements de terre; la constitution volcanique du massif Hawaiï; les variations de niveau survenues au sol de la Sicile, où l'on constate des surélévations dues les unes à l'invasion des sables, les autres à un soulèvement; l'existence d'un vaste bassin houiller sur le parcours du chemin de fer Central Pacifique; l'importance des études de géographie zoologique; la diminution inquiétante du poisson dans la Manche, par suite du perfectionnement des engins de pêche; la flore fossile des régions arctiques. Dans ce troisième groupe, il s'est formé, pour les questions d'ethnographie, une sous-commission qui a entendu des études sur les Magyars, sur les diverses nationalités de la Russie, la distribution géographique des races primitives de la Russie d'Europe, les substitutions qui se sont produites particulièrement dans la race finnoise dont l'aire géographique était beaucoup plus étendue autrefois; les migrations des diverses populations qui ont amené la formation de la nation russe, les migrations des Finnois et des Samoyèdes, des populations de la Sibérie orientale (Bouriates, Tongouses, etc.); les négritos de l'Inde; les races humaines de l'archipel Indien, et de l'Amérique Septentrionale, Aléoutes, Esquimaux, Groenlandais, les Peaux Rouges, leurs migrations et leur distribution actuelle, les Mexicains et les Péruviens. Cette sous-commission d'anthropologie a émis le vœu qu'au prochain congrès l'anthropologie constitue un groupe scientifique distinct.

Le *quatrième groupe* (géographie historique, histoire de la géographie, ethnographie, philologie) a étudié: la navigation européenne sur la côte occidentale de l'Afrique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; l'existence d'une race blanche dans l'extrême Orient; l'intérêt d'une exploration dans le pays des Gallas et d'une étude sur ce peuple de type blanc; le point de départ des émigrations celtiques et gauloises; les origines préhistoriques et les zones entre lesquelles se répartissent les

populations préhistoriques européennes; les travaux de Mercator; l'usage des régions créées par Auguste, probablement d'abord pour le cadastre de l'empire, puis pour la perception de l'impôt du 20e sur les successions et pour l'organisation judiciaire; la composition d'un dictionnaire d'étymologie géographique.

Le *cinquième groupe* (géographie économique, commerciale et statistique) s'est occupé : de l'émigration et de la colonisation, constatant que l'européen ne peut songer à s'acclimater, dans les latitudes équatoriales, que sur les hauts plateaux, et encore il ne peut s'y livrer à un travail manuel soutenu; des races d'hommes (par exemple les coolies indiens) les plus aptes à fournir la main d'œuvre agricole dans les pays tropicaux; de l'utilité et des moyens d'associer la science et le commerce, les Chambres de Commerce et les Sociétés de géographie, pour une communication réciproque de leurs informations géographiques; de l'établissement d'un canal, avec ou sans écluses, entre l'Atlantique et le Pacifique, par l'isthme de Darien, par l'isthme de Panama, par le Nicaragua, etc.; de différents tracés pour relier l'Europe aux Indes et à l'extrême Orient, entre autres le projet d'une grande ligne de chemin de fer prolongée à travers la Sibérie vers la Chine, sorte de ligne transcontinentale analogue au chemin de fer du Pacifique; de l'utilité et de la possibilité de créer une mer algérienne, dans la dépression qui existe au pied du versant sud de l'Atlas, dans la Tunisie et l'Algérie; du commerce du Soudan et des routes des caravanes, dans le but de chercher à ranimer le commerce de l'Algérie avec l'intérieur de l'Afrique.

Le *septième groupe* (explorations, voyages scientifiques, commerciaux et pittoresques) a discuté plusieurs questions pratiques : les moyens de provoquer les explorations et de donner d'avance aux voyageurs tous les renseignements acquis sur les contrées qu'ils se proposent de visiter; les meilleurs itinéraires à suivre d'Alger à Saint-Louis du Sénégal; le choix des instruments dont on peut recommander l'emploi dans les explorations géographiques, et l'institution d'une commission chargée de rédiger le programme ou vade-mecum du voyageur; les explorations polaires et la proposition d'établir un observatoire à la Nouvelle-Zemble. En outre, le groupe a entendu le récit de plusieurs explorations importantes : les voyages en Afrique

de M. Gherard Rohlfs, présentant le Wadaï comme un point de départ excellent pour des explorations dans l'intérieur ; le voyage de M. Nachtigall dans le Sahara et les contrées voisines ; les explorations scientifiques des Russes dans les parties inexplorées du littoral de la Mandchourie, dans les steppes de la Mongolie, dans les steppes de la Turcomanie et dans la partie orientale du khanat de Boukhara ; ainsi que les travaux des ingénieurs qui ont eu pour but de reconnaître le lit de l'Amou-Daria et du Sir-Daria et la possibilité de rétablir leur ancien cours vers la mer Caspienne.

Le *sixième groupe* (enseignement et diffusion de la géographie) comprenait un grand nombre de membres. Nous y avons remarqué, assidus à toutes les séances, des professeurs de Paris et des départements et quelques éditeurs français, plusieurs représentants de l'enseignement à divers degrés de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Russie et de la Finlande, de la Suède, du Danemark, des Pays-Bas, de la Suisse, de l'Italie et de la Turquie ; de la Belgique nous étions cinq. Nous ne pouvons, dans les limites de cet aperçu forcément restreint et surtout de mémoire, retracer toutes les dissertations importantes qui ont été produites et rendre à chaque orateur tout l'honneur qui peut lui revenir ; nous avons cependant le droit de dire que, à côté des savants orateurs étrangers qui se sont le plus distingués (MM. E. Cortambert, Levasseur, Maze et Hennequin, de France, le colonel Poulikowski de Russie, Erslev de Danemark, et beaucoup d'autres), nos concitoyens (MM. Gérard et Lequarré de l'Athénée de Liége, Discailles et Du Fief de l'Athénée de Bruxelles, et Genonceaux de l'école moyenne de Wavre) ont pris à toutes les discussions de ce groupe une part qui y a été honorablement remarquée, et que la plupart des propositions qui ont été admises sont celles que nous avons provoquées ou définitivement formulées.

De toutes les questions proposées au sixième groupe, la plus importante, sans contredit, était celle des meilleures méthodes d'enseignement de la géographie. Aussi cette question a-t-elle occupé six séances. On a commencé par l'enseignement élémentaire dans les écoles primaires et dans les classes inférieures des établissements secondaires. Plusieurs systèmes, tous employés avec succès, se sont trouvés en présence. L'un veut rendre la géographie attrayante au moyen de descriptions

pittoresques et de détails historiques; un autre, au contraire, veut lui laisser son expression la plus simple, purement géographique, et chercher l'intérêt dans l'étude pratique de la géographie et dans les nombreux exercices qu'elle peut faire naître. Mais par quoi l'étude élémentaire doit-elle commencer? Est-ce par des notions topographiques ou par des notions cosmographiques? Ces dernières sont abstraites, et cependant on ne peut s'en passer entièrement, dans l'étude des premiers éléments, ne fut-ce que pour l'explication et pour l'usage indispensable des points cardinaux. Cependant l'enfant saisit plus facilement ce qu'il a immédiatement sous les yeux, les accidents physiques de son village, soit qu'on les lui explique sur place, soit qu'on les lui dessine sur un tableau. — En résumé, la discussion des méthodes d'enseignement primaire de la géographie a abouti à l'adoption de la formule éclectique suivante: l'enseignement élémentaire doit procéder du simple au composé, en donnant aux élèves les premières notions des cartes par la représentation aux diverses échelles, des lieux qui leur sont le plus familiers, école, commune, etc. On passera ensuite aux cartes géographiques d'un ordre supérieur, département, État, partie du monde, mappemonde; on leur donnera en même temps les premières notions de cosmographie, mouvements réels, succession des saisons, etc. On parlera, en outre, à leurs yeux dans des promenades dites topographiques, en leur faisant remarquer les accidents du sol; enfin on leur montrera des reliefs, gravures, etc.

La discussion de l'enseignement moyen ou secondaire s'est portée sur plusieurs questions importantes: la division et le caractère du programme, le nombre d'heures à y consacrer, l'attribution des cours d'histoire et de géographie à des professeurs différents, la nécessité d'un enseignement normal pour la géographie.

En France, depuis quelques années, on a changé le programme et le caractère de l'étude de la géographie. En neuvième (classe préparatoire), on voit des notions élémentaires de géographie générale: définitions, position des continents, de l'Europe et de la France, et des notions de géographie physique de la France; en huitième, géographie élémentaire des cinq parties du monde, et en septième, géographie élémentaire de la France; en sixième, géographie de l'Asie, de l'Afrique, de

l'Amérique et de l'Océanie; en cinquième, géographie de l'Europe (moins la France) et en quatrième, géographie de la France; en troisième, géographie physique, politique et économique de l'Europe (moins la France); en seconde, géographie physique, politique et économique de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie; et en rhétorique, géographie physique, politique, administrative et économique de la France et de ses possessions coloniales. Ainsi, dans l'enseignement secondaire, en France, on étudie la géographie universelle et la géographie de la France, trois fois par périodes de trois années, en développant à chaque période le cours qui a précédé, et en donnant, dans une forme descriptive, de plus en plus d'extension à la géographie physique et à la géographie économique, c'est-à-dire à l'exposé des forces productives de chaque contrée.

Après avoir entendu l'explication du programme français, nous avons personnellement recommandé un programme à peu près semblable à celui que nous suivons en Belgique: l'étude de la géographie pendant les six années de la 6e à la Rhétorique, peut se partager en deux cours; le cours inférieur (6e, 5e et 4e) comprend une étude sommaire, physique et politique, de la terre et de chacune de ses parties, en donnant la plus grande place à l'Europe, en répétant rapidement au début de chaque année ce qui a été vu précédemment, et en revoyant chaque année la géographie nationale (soit celle de la Belgique) progressivement développée; le cours supérieur (3e, 2e et Rhétorique) comprend en 3e et en 2e) une étude détaillée, physique et politique, de chacune des parties de la terre, en donnant une grande place à la description physique méthodiquement exposée, ayant pour tendance de faire connaître les richesses naturelles des diverses contrées et, quand c'est possible, l'influence que peuvent exercer les conditions physiques sur le développement social de ces contrées; puis, en Rhétorique, d'une part un résumé de la géographie physique de la terre considérée dans son ensemble et l'étude astronomique de cette planète, expliquant, par occasion, certains faits physiques (mouvements des eaux, mouvements de l'atmosphère, climats, etc.), d'autre part, l'étude complète de la patrie sous le rapport physique, politique, administratif et économique.

Nos collègues et nous-même, nous avons fait connaître les bons résultats obtenus par la méthode essentiellement pratique,

suivie depuis longtemps dans la plupart de nos athénées, colléges et écoles moyennes, où la leçon orale, suivant un ordre scientifique, est toujours accompagnée de dessins faits au tableau par les élèves ou par le professeur. D'autres membres (notamment MM. Levasseur, de l'Institut de France, Erslev de Copenhague et Poulikowski de St.-Pétersbourg) ont mis à la disposition du groupe d'intéressants mémoires sur l'enseignement de la géographie.

Mais il ne suffit pas d'avoir des programmes bien faits comme division et comme tendance de l'enseignement, ni des méthodes pratiques parlant aux yeux en même temps qu'à l'intelligence et à la mémoire, il faut avoir le temps nécessaire pour les appliquer. Ici s'est donc présentée la question du nombre des heures employées déjà ou à assigner par semaine à l'enseignement de la géographie. Comparaison faite de ce qui existe sous ce rapport dans la plupart des États de l'Europe, il s'est trouvé que c'est à Constantinople que la géographie est le plus favorisée, puisqu'on y consacre trois heures par semaine, tandis que partout ailleurs il y en a deux, une et souvent, en fait, moins encore. On a donc constaté que, en France et ailleurs, on accorde à la géographie aussi peu de temps que possible, par la raison que le professeur de géographie est en même temps et avant tout professeur d'histoire; et que ce professeur, obéissant à son éducation essentiellement littéraire, s'applique spécialement à l'histoire qui est dans ses moyens et dans ses goûts, plutôt qu'à la géographie dont le côté scientifique lui est peu accessible parcequ'il y a été peu ou point préparé avant d'avoir à l'enseigner. La discussion de l'enseignement secondaire a donc eu pour conclusions les vœux suivants: 1° que le cours d'histoire et le cours de géographie soient attribués à des professeurs différents, ces deux cours restant autant que possible parallèles; 2° que les aspirants professsurs de géographie reçoivent un enseignement normal spécial.

La discussion de l'enseignement supérieur de la géographie a été, faute de temps, assez rapidement traitée. Elle a porté principalement sur l'enseignement normal et sur l'étendue à donner à l'enseignement supérieur. Quant à l'enseignement normal on a proposé de créer, en France, dans les écoles normales supérieures, une section spéciale de géographie pour la dernière année d'études; et comme la géographie est une science

multiple, ayant autant, sinon plus d'affinités avec les sciences naturelles qu'avec les sciences historiques, on a émis l'idée de prendre les élèves de cette section spéciale dans la section des sciences, mais en les astreignant à suivre en même temps un cours d'histoire. Abordant le caractère à donner à l'enseignement supérieur, le groupe a repris d'abord une proposition qui avait été présentée déjà au début du Congrès et qui est restée sans conclusion, celle de proclamer l'indépendance de la géographie; puis il a discuté, sans l'adopter, la proposition de créer dans les Universités, pour les sciences géographiques, une faculté mixte, ou de les rattacher à la faculté des sciences plutôt qu'à celle des lettres. Reprenant ces propositions, nous avons exposé ce que, dans notre opinion personnelle, doit renfermer logiquement le cadre général de la géographie et, par conséquent, ce qui devrait être enseigné dans un cours supérieur de cette science. La Terre est avant tout une planète. Le cours commencera donc par une *étude astronomique* de la planète: sa formation successive jusqu'à l'époque quaternaire; sa rotation avec l'indication des faits qui en fournissent la preuve ou qui en sont la conséquence; sa forme sphéroïdale; ses dimensions avec des notions de géodésie, de construction des globes et des cartes, la détermination des latitudes et des longitudes, la comparaison des premiers méridiens en usage, et des mesures itinéraires; la relation de la Terre au Soleil, sa translation, les éléments de son orbite, la distribution de la lumière et de la chaleur solaire, la raison et la distribution des climats; la relation de la Terre et de la Lune, les conditions et les conséquences des mouvements de la Lune; les bases astronomiques du calendrier; enfin, un tableau des éléments astronomiques de notre planète et la place de celle-ci dans le monde solaire. Après cette étude d'astronomie rapportée à la Terre, viendra l'étude *physique*, la description et la distribution superficielle des éléments constitutifs du globe, terres, eaux, atmosphère, productions naturelles, population. Ici la géographie empruntera une grande partie de ces données aux sciences physiques, géologie, météorologie, minéralogie, botanique, zoologie, ethnographie; mais elle cherchera, en outre, à mettre en évidence les conditions physiques et les richesses naturelles du milieu dans lequel l'homme est appelé à vivre, et l'influence que ce milieu a pu ou peut avoir sur le développement social de l'homme. Tel est le

caractère scientifique, tel est le but esthétique que l'on peut assigner à la géographie physique, science relativement moderne et la partie réellement constitutive et permanente de toute la géographie. Enfin, dans une troisième partie, la géographie s'occupera spécialement des sociétés *politiques*, des états actuellement existants. Elle pourra d'abord tracer à grands traits l'historique des connaissances géographiques sur chacune des parties du monde et signaler les principales lacunes actuelles de la science; puis elle donnera pour chaque état: 1° l'historique de sa formation territoriale; 2° les éléments physiques de son territoire actuel; 3° sa géographie agricole, industrielle et commerciale, en signalant, quand c'est possible, ses rapports avec les conditions physiques du pays; 4° les éléments ethnographiques avec leurs divisions linguistiques; enfin la comparaison des états d'une même partie du monde sous le rapport de leurs forces productives, et, comme conséquence de cette comparaison, les causes et les résultats de l'émigration et de la colonisation contemporaine.

Tel est ce que nous croyons pouvoir être le *desideratum* d'un cours supérieur de géographie. D'après cela la géographie n'est pas une science entièrement *sui generis* ni indépendante; avec un caractère propre, elle tient à la fois des sciences astronomiques et physiques, des sciences historiques et économiques. Elle devrait donc, dans l'enseignement supérieur, former une faculté mixte, ou être à la fois une dépendance de la faculté des sciences et de celle des lettres. Elle pourrait être divisée en deux cours, l'un de géographie astronomique et physique, l'autre de géographie politique, chacun d'une année et de deux ou trois heures par semaine, et ayant pour complément une année de cours normal (étude des méthodes, exercices pratiques, etc.) pour ceux qui se destinent à être professeur de géographie. A défaut d'un seul professeur suffisamment encyclopédique pour donner avec une égale prédilection toutes les parties de cette science variée, le cours supérieur devrait être donné par deux professeurs, l'un docteur en sciences physiques, l'autre spécialement historien et économiste. Comme annexe nécessaire de l'enseignement supérieur de la géographie, il faudrait créer une bibliothèque spéciale, recevant régulièrement toutes les publications remarquables concernant les sciences géographiques. En résumé, le VI[e] groupe a terminé la discussion de l'enseignement

supérieur en formulant les vœux suivants : 1° que les professeurs de géographie soient astreints à faire des études scientifiques; 2° que l'on crée, sinon une faculté, du moins une chaire spéciale de géographie dans les établissements d'enseignement supérieur; 3° que des sections spéciales de géographie soient organisées dans les établissements qui préparent au professorat.

Parmi les autres questions de son programme, le VIe groupe a discuté : la valeur pédagogique des cartes et des globes en relief, et il a reconnu la nécessité de n'employer que des reliefs aussi peu exagérés que possible; enfin, il a recommandé la création, dans tous les États, de musées pédagogiques pour la géographie, et l'échange entre les gouvernements de leurs publications géographiques officielles.

Quoique incomplète, l'énumération que nous venons de faire des principales questions, traitées dans les sept groupes du Congrès international des sciences géographiques, prouve que les séances de ce Congrès ont été utilement remplies. Cet échange d'idées entre un grand nombre d'hommes de différentes spécialités scientifiques, cette facilité pour tous de pouvoir à un moment donné prendre connaissance des plus importants problèmes et des applications pratiques possibles dans toutes les branches d'une science étendue, cela suffirait pour assurer le succès du deuxième Congrès de géographie; le succès et l'importance de ce Congrès ont été augmentés considérablement encore par l'exposition qui complétait son œuvre.

Nous ne pouvons, à regret, signaler en ce moment tout ce que cette exposition présentait de réellement remarquable; il faudrait pour cela reproduire une grande partie d'un catalogue de 400 pages, parcourir les quarante salles d'une aîle des Tuileries avec des annexes, et caractériser la variété des œuvres des vingt pays qui ont exposé, savoir : la Russie, la Suède, la Norwége, le Danemark, la Grande-Bretagne et ses colonies, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la France et la Turquie; les îles Hawaïï; le Japon; le Chili, les État-Unis et la République Argentine. Nous croyons cependant utile de dire ici, comme conclusion de notre travail, quelques mots sur l'exposition de la Russie, de la France et de la Belgique.

La Russie a fourni dans tous les groupes une exposition

très-complète et d'autant plus remarquée qu'on n'avait pas encore eu l'occasion de voir ainsi réunis dans un ensemble tous ces produits spéciaux du mouvement intellectuel de cette vaste monarchie : de nombreuses cartes topographiques et hypsométriques des gouvernements de la Russie d'Europe, du Caucase, de la Sibérie et de l'Asie centrale; des cartes géologiques, de nombreuses publications de la société de géographie de Saint-Pétersbourg, des documents statistiques, du matériel scolaire, des vues photographiques de régions éloignées, des types ethnographiques, etc.

La France, de l'avis de tout le monde, a fait depuis peu de temps énormément de progrès dans l'étude de la géographie. L'exposition française occupe 17 salles, parmi lesquelles les plus vastes; mais elle ne se distingue pas seulement par le nombre des produits et par l'espace qu'ils occupent. Outre les publications et les instruments concernant la marine, outre les ouvrages d'ethnographie et de voyages, qui depuis longtemps occupent un rang distingué dans la science, il faut y remarquer surtout les publications qui montrent la tendance générale à la vulgarisation et à l'étude classique de la géographie, tendance manifestée par le grand nombre d'ouvrages nouveaux et d'ouvrages anciens renouvelés, et favorisée d'ailleurs par le généreux esprit d'entreprise de puissantes maisons de librairie. Atlas de toutes dimensions, cartes de cabinet, cartes murales, cartes physiques, orographiques, hydrographiques et économiques, plans topographiques, reliefs de la France, de départements ou d'arrondissements, globes, projections nouvelles, etc., tout ce qui concerne les sciences géographiques s'y trouve réuni pour témoigner du désir de la France de relever sa réputation en géographie et de se mettre au niveau de la science moderne.

L'exposition de la Belgique ne présente ni une grande superficie ni un très-grand nombre d'ouvrages; cependant le jury international s'est vu amené à accorder à notre pays un nombre de récompenses relativement plus considérable que celui des autres pays.

Une lettre de distinction a été accordée au ministère de la guerre pour les cartes de l'état-major; à la Bibliothèque royale de Bruxelles, pour son envoi de documents géographiques, et à M. le professeur Van Rysselberghe, pour son enregistreur universel et pour son maréographe.

Des médailles de 1re classe ont été décernées à M. le professeur Gloesener, de Liége, pour son chronographe; à la direction de la marine, au ministère des travaux publics, pour les cartes de l'Escaut par M. Stessels; à M. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, pour la *Belgique ancienne et moderne,* et à M. le professeur Van Bemmel, de Bruxelles, pour la *Patria Belgica.*

Des médailles de 2e classe ont été décernées à M. Ch. Piot, de Bruxelles, pour les *Pagi de la Belgique*; à M. le Dr Van Raemdonck, pour ses travaux sur Gérard Mercator; à M. Firket, ingénieur des mines à Liége, pour la Carte de la production, de la consommation et de la circulation des minerais métalliques de la Belgique, et à M. le professeur Du Fief de l'athénée de Bruxelles, pour son *Cours gradué de géographie.*

Des mentions honorables ont été décernées à M. C. Van Dessel, pour la Carte archéologique de la Belgique dans les temps préhistoriques et la période romaine; à M. Max. Goebel, directeur-gérant des charbonnages de la Chartreuse, pour ses travaux concernant la production, la circulation et la consommation des charbons belges; à M. Bernardin, de Melle, pour ses ouvrages industriels et commerciaux; à M. Houzeau, pour ses travaux géographiques, et particulièrement pour le *Ciel mis à la portée de tout le monde* et l'*Essai de géographie physique de la Belgique;* enfin, à Mme veuve Simonau, pour ses spécimens photo-lithographiques.

La liste de nos récompenses met sans doute en évidence ce que notre exposition renfermait de remarquable; mais elle doit surtout avoir pour nous un enseignement utile en nous montrant ce qui nous manque et en nous amenant à imiter le mouvement scientifique de pays que nous nous plaisions à croire nos inférieurs sous ce rapport. Ainsi en fait de cartographie nous n'avons réellement que nos cartes d'état-major qui sont d'ailleurs des modèles du genre. L'industrie privée ne produit rien en fait de cartes de géographie générale, peu de chose en objets d'enseignement, cartes murales, atlas classiques ou globes, rien du moins qui puisse être avantageusement comparé avec ce qui se fait aujourd'hui en France ou ailleurs. La meilleure excuse de cette pénurie, c'est que notre pays est trop petit pour engager nos éditeurs à faire les frais considérables que nécessitent des publications de ce genre. De relations de voyage, nous en avions

une seule à l'exposition, encore a-t-elle été éditée en français à Paris et traduite à Londres; cependant notre pays ne manque pas de touristes qui entreprennent de lointains voyages et qui ont assez de temps et assez d'argent pour en publier des relations sérieuses. En constatant ces lacunes, nous ne voulons pas systématiquement dénigrer notre pays; nous parlons ainsi, précisément parce que nous apprécions hautement ce qu'il produit de bon et parceque nous avons confiance dans ce qu'il peut produire encore. Nous voulons seulement engager nos hommes d'étude et nos éditeurs à faire des efforts, individuels ou collectifs, pour propager une science aujourd'hui reconnue d'utilité pratique, non pas en traduisant ou paraphrasant des ouvrages étrangers sous couleur de publication nationale, encore moins en prêtant leur nom pour favoriser dans notre pays les spéculations d'éditeurs étrangers. Nous voulons faire remarquer l'utilité de recommencer la tentative de formation d'une société belge de géographie, en un mot nous voulons attirer l'attention de toutes les activités individuelles et des autorités, scientifiques ou autres, sur l'opportunité de remédier à une situation qui ne tarderait pas à laisser à la suite de tous les états de l'Europe le pays qui a produit Mercator et qui a su réunir avec succès le premier Congrès de géographie.

J. Du Fief

Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles.

QUELLE EST L'ÉTYMOLOGIE D'ARDUENNA ?

« *Nominum etymologiae ex cujusque gentis vernaculo melius* » *quam ex peregrino sermone petuntur.* »

Ces excellentes paroles, que notre Abraham Ortélius écrivait il y a plus de trois siècles, auraient dû suffire à nos modernes étymologistes. Ils se seraient épargné bien des bévues, et ils n'auraient pas compromis, dès le commencement, une science naissante et destinée à fournir de précieuses lumières à l'histoire. On aurait fait un grand pas si l'on parvenait à faire comprendre, à tous ceux qui s'occupent de cette épineuse étude, que leur premier travail doit être d'abord de rechercher la forme la plus ancienne en même temps que la plus authentique du nom de lieu, ensuite de déterminer le peuple qui a imaginé le nom. Ces deux données étant acquises, il est évident que l'origine du nom devra être cherchée dans la langue de ce peuple, et que, pour la trouver, on se guidera d'après les formes les plus anciennes. Essayons d'appliquer cette double règle dans le cas présent.

La plus ancienne forme connue du mot *Ardenne,* c'est celle qui nous a été conservée dans les commentaires de César: *Arduenna* [1]. Les écrivains romains n'en ont point connu d'autre; Tacite [2] et les autres auteurs qui ont parlé de notre pays orthographient le nom de la même manière, et les monuments lapidaires confirment sur ce point les manuscrits. Deux inscriptions en l'honneur de l'Ardenne, divinisée et identifiée avec la Diane romaine, portent, la première *Arduinae*, la deuxième *Ardoinae* [3]: il est inutile de faire remarquer que ces deux diphthongues prononcées à l'italienne, rendent exactement le même son que *Arduenna*, et que cette dernière forme se trouve ainsi vérifiée par les variantes qui sembleraient l'infirmer. C'est aussi

---

[1] Caes. B. G. V, 3; VI, 29.

[2] Tacit. Ann. III, 42.

[3] On peut lire ces deux inscriptions dans Wiltheim Luxemburg. Roman. p. 40. La dernière est reproduite aussi par Montfaucon t. I pl. XVIII.

Arduenna qu'on lit sur la fameuse pierre qui orne aujourd'hui le portail de l'église d'Amberloux [1]. Les plus anciens diplômes ont conservé également la forme *Arduenna*: c'est notamment la leçon du diplôme de fondation des abbayes de Stavelot et de Malmédy en 648, et de plusieurs autres chartes contemporaines (644, 654 ap. J. C.). Les formes incorrectes *Ardenna*, *Ardinna* n'apparaissent qu'au VIIIe siècle, et encore la forme *Arduenna* y reste-t-elle fréquente, mais la facilité de la prononciation la fit disparaître de la langue populaire, où elle n'était plus comprise, pour y substituer *Ardine* [2] et *Ardenne*.

Après ces observations préliminaires, nous sommes dispensé de demander au latin la clef du mot *Ardenne*. Nous ne la chercherons ni dans *arduus*, ni dans *ardere*, comme l'ont fait quelques étymologistes plus ingénieux qu'érudits, qui ont vu dans l'habitude de l'écobuage ou sartage l'origine du nom du pays. Nous écarterons de même toutes les autres étymologies latines qu'on pourrait présenter encore, par la raison que le nom, subsistant déjà avant l'arrivée des Romains, n'a pu être donné que par la population indigène, qui l'a pris dans sa langue. Mais quelle était cette population ? Celtique ou germanique ? De toutes les discussions qui ont eu lieu à ce sujet il résulte clairement, selon moi, que les habitants de l'Ardenne au temps de César tenaient beaucoup plus des Celtes que des Germains; mais, en supposant le contraire, on devra encore admettre que le mot Ardenne est celtique plutôt que germain, puisque personne ne nie que des Celtes aient précédé les Germains dans le Trévirois. Nous pouvons donc nous adresser au celtique en toute sécurité. Et tout d'abord, nous rejetterons l'étymologie qui interprète *ar* par *hauteur* et *den* par *forêt*, et qui fait de l'*Ardenne* la *hauteur boisée*. Cette explication ne tient compte que de la forme moderne du nom, laquelle est corrompue; il faut demander l'origine véritable à la forme authentique *Arduenna* ou plutôt *Arduenn*, en laissant de côté la terminaison latine.

Qu'est-ce, en celtique, que *Arduenn?* Remarquez d'abord cette

---

[1] *Curia Arduenn.* La dernière lettre a disparu ; il est probable que la pierre a subi une mutilation dans le temps.

[2] Le nom propre de famille *Lardinois* témoigne de l'existence, dans la langue romane, de la forme *Ardine*.

diphthongue *ue*; elle est caractéristique. L'*u* suivi d'une autre voyelle se retrouve fréquemment dans les transcriptions latines de noms celtiques: je citerai *Boduognatus*, *Atuatuca*, *Meduantum*, *Aedui*, *Baduenna*, *Sequana*, *Cotuatus*, etc. Il est facile de reconnaître que cet *u* n'est autre chose que le guttural *w* ou *gw* particulier aux langues du Nord, et pour lequel la langue latine n'avait pas de signe particulier. Or, le celtique nous offre le mot *gwenn* qui signifie *marécage, flaque d'eau;* et, en prenant *ar* pour l'article, nous trouverons que *Ardenne* signifie *le marais* comme *Armorique* signifie *le rivage.* Cette explication a pour elle sa simplicité même: et en effet le nom donné à une région aussi vaste (elle allait du Rhin jusqu'à la Sambre) ne pouvait être que générique, c'est-à-dire emprunté à la nature du pays lui-même [1].

Mais, objectera-t-on, l'Ardenne, ce haut plateau stérile et froid, est-elle le pays des marécages? Il suffit de l'avoir parcourue une fois pour répondre affirmativement. Presque partout, sur ces hauteurs où les eaux ne peuvent pas trouver d'écoulement, on voit des flaques, des mares, des terrains bourbeux qui font obstacle à la culture et à la circulation à la fois. Ces marécages, d'une nature particulière, formés non, pas dans les terres basses, mais sur les sommets, ont aussi leur nom particulier, ils s'appellent des *fagnes* (prononcez *fanges*). *Fagne* ou *faing* (car ce n'est là qu'une variante) est le nom d'un foule de localités dans l'Ardenne; citons seulement *Offagne, Sartenfagne, Villenfagne, Offaing, Orsinfaing, Molinfaing, le Faing* etc., etc. Ce mot *fagne* a son équivalent dans le tudesque *veen*, qui entre aussi dans la composition d'un bon nombre de noms de lieux en Belgique: *Lonvain* entre autres et *Vance* (Wânen en allemand) viennent de là. Les formes *fagne, veen*, me semblent se rattacher directement au celtique *gwenn*, et cela est d'autant plus probable que toute une partie de l'ancienne Ardenne porte encore aujourd'hui le nom de *Haute Fagne* (Hohe-Veen) [2]. Si

---

[1] Le même nom, *Arduenn*, est encore donné à une forêt du Warwickshire, et à un canton, de la Westphalie dans deux diplômes de 1001 et 1003 (D'Anville Notice des Gaules p. 90). Il résulte de là, que le mot est incontestablement celtique, puisqne les Celtes, avant les Germains, ont habité et dénommé la Bretagne et les rives du Rhin.

[2] J'ai dit que dans *Arduenn* je regarde *ar* comme l'article; je ne puis

l'on n'admet pas cette dérivation, on sera bien embarrassé pour expliquer la frappante coïncidence de deux noms qui désignent le même pays et le qualifient de la même manière, mais dont la ressemblance serait purement fortuite. Il est donc plus naturel de supposer que *Fagne* et *Ardenne* sont deux appellations différentes d'un même nom, dont l'une a été modernisée, tandis que l'autre est restée raide et immobile dans sa forme primitive, comme un souvenir de la langue de nos aïeux.

GODEFROID KURTH.

COLLATION DES GRADES ACADÉMIQUES ET PROGRAMME DES EXAMENS UNIVERSITAIRES.

Rapport fait par M. SMOLDERS *au nom de la section centrale de la Chambre des Représentants.*

La plus grande partie de ce numéro de la *Revue* était déjà imprimée, quand nous avons reçu le rapport fait par M. Smolders, au nom de la section centrale [1], sur le projet de loi présenté aux Chambres par le gouvernement et destiné à remplacer la loi du 1er mai 1856, sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

Le temps nous fait absolument défaut aujourd'hui pour formuler les nombreuses observations de détail que nous aurions

---

d'ailleurs nier que *ar* ne signifie aussi *hauteur*, de sorte que *Ardenne* serait littéralement la *haute fagne*. Mais il serait difficile d'expliquer que l'article eût disparu de ce mot générique, tandis qu'il est resté dans Araris, Armorik, etc.

[1] La section centrale, présidée par M. Schollaart, était composée de MM. Pirmez, Kervyn de Lettenhove, T'Serstevens, Kervyn de Volkaersbeke, Thonissen et Smolders.

à présenter contre plusieurs conclusions de ce travail. Mais nous ne pouvons nous empêcher, ne fût-ce qu'à titre de protestation, de signaler dès à présent quelques points importants, sur lesquels nous appelons la très-sérieuse attention de tous ceux qui s'intéressent chez nous au progrès des études supérieures et moyennes.

I. La section centrale demande la *suppression de l'examen de gradué en lettres.*

Et pourquoi cela?

Nous avons été surpris, nous ne le cacherons pas, en prenant connaissance des étranges motifs qu'on a fait valoir en faveur de cette suppression.

La section centrale proclame hautement que la prospérité et le succès des « études supérieures dépend, pour une grande » partie, de la solidité des études dites humanitaires. — Pour » que le jeune homme, dit-elle, qui entre à l'Université puisse, » avec fruit, en suivre les cours, il faut qu'à une dose suffisante » d'intelligence, il joigne une somme appropriée d'instruction » littéraire et historique »

C'est là, dit M. le rapporteur de la section centrale, un point sur lequel tout le monde s'accorde. Dès lors il nous paraît évident qu'il faut interdire l'accès de l'Université à tous ceux qui ne sont pas en mesure d'en suivre les cours avec fruit. Nous ne voyons pas comment, en saine logique, on pourrait échapper à une pareille conclusion. Qu'on dise que l'examen de gradué est trop difficile, ou qu'il ne l'est pas assez, ou qu'il est mal organisé et qu'il y a par conséquent lieu de le modifier, voilà ce que nous pourrions concevoir. Mais proclamer, d'un côté, qu'il faut une certaine préparation pour fréquenter avec fruit les leçons de l'Université, et, d'un autre côté, supprimer complétement le seul moyen qui existe aujourd'hui de constater si cette préparation existe ou non chez l'élève, c'est là ce que nous ne réussissons pas à concilier.

Voici en résumé de quelle manière raisonne la section centrale :

a) L'enseignement moyen est en baisse.

b) L'examen de gradué en lettres n'a rien fait pour relever les études moyennes. Il leur a été plutôt nuisible que salutaire.

c) Dans cette situation, le seul parti à prendre, c'est de le supprimer

Nous répondrons que de ces trois propositions la première et la seconde sont radicalement fausses, et que la troisième ne découle pas des prémisses.

a) *L'enseignement moyen n'est pas en baisse.* M. le rapporteur a beau prétendre qu'on peut « hardiment affirmer que les » études moyennes, de l'avis de ceux qui s'en occupent, n'ont » pas progressé », nous affirmons, nous, hardiment le contraire. Nous avons dit ici même, il n'y a pas longtemps (tome XVIII, p. 234), que depuis 1850, époque de la réorganisation de notre enseignement moyen, jusqu'en 1869, les études dans les athénées royaux avaient suivi une marche constamment progressive, et que si dans ce progrès il y avait eu une période d'arrêt, postérieure à 1869, il fallait l'attribuer à une malencontreuse circulaire, dont heureusement depuis quelques années ou s'écarte de plus en plus.

Mais pourquoi citer notre propre appréciation, alors que nous pouvons invoquer le témoignage de M. Ch. Faider, dont la haute compétence en ces matières n'est contestée par personne et qui récemment encore, dans un discours prononcé au sein de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, a démontré jusqu'à l'évidence combien est téméraire et injuste ce reproche constamment reproduit que le niveau des études a baissé? Non, mille fois non, l'enseignement moyen n'est pas en baisse en Belgique; mais nous sommes persuadés qu'au bout d'un certain nombre d'années, si l'examen de gradué en lettres venait à être supprimé (quod omen Di avertant!), on pourrait cette fois avec une entière vérité proclamer l'abaissement des études moyennes.

Contrairement à ce qu'affirme M. le rapporteur de la section centrale, nous sommes convaincus que *l'examen de gradué en lettres a contribué à relever le niveau des études moyennes.* Sans doute, l'examen en question n'est pas encore organisé comme nous croyons qu'il devrait l'être. On y accorde une place beaucoup trop grande aux mathématiques, et les membres du jury, en règle très-générale, se montrent beaucoup trop indulgents. Mais il nous paraît évident que tel qu'il est, et malgré ses défauts, le *graduat* en lettres est de beaucoup préférable à la suppression complète de cet examen. Croit-on, en effet, que pour faire travailler des jeunes gens de douze à seize ans, il suffise de leur parler des charmes de la science

et de la beauté des auteurs anciens ? Ce serait bien peu connaître la jeunesse que de s'imaginer qu'on puisse la pousser à l'étude en n'ayant recours qu'à de pareils stimulants. Le chemin de la science est ardu et les abords des auteurs classiques sont hérissés de ronces et d'épines. Certes, les compositions pour les prix et les concours généraux constituent de précieux auxiliaires, mais ils n'agissent que sur les élèves d'élite, c'est-à-dire sur une très-petite minorité, tandis que l'examen de gradué en lettres offre le grand avantage d'agir sur tous les élèves indistinctement et de contraindre les plus récalcitrants à secouer leur torpeur.

La section centrale se demande si « en proposant comme fin » dernière des études moyennes un examen gouvernemental à » subir, on ne fera pas converger tous les efforts de la jeu- » nesse à se préparer à cette épreuve, sans s'inquiéter du but » essentiel des humanités, qui est de développer le sentiment » du beau par l'étude sérieuse des chefs-d'œuvre de l'antiquité. »

On dirait vraiment, en lisant ces lignes, que se préparer à l'examen de gradué en lettres et étudier sérieusement les chefs-d'œuvre de l'antiquité soient deux choses entièrement divergentes.

Mais de quoi se compose, en faisant abstraction des mathématiques, l'examen de gradué en lettres ? D'une composition française, d'une composition latine, d'une version latine et d'une version grecque. Ainsi donc, d'après le système de la section centrale, pour faire avec succès une version grecque ou une version latine, il ne faut pas étudier sérieusement les auteurs grecs et latins ! Pour s'exercer à faire une bonne composition latine, il ne faut pas étudier à fond Cicéron et Tite-Live ! Il suffit, nous paraît-il, d'énoncer de pareilles propositions, pour en faire saisir la complète inanité.

La section centrale prétend que la poésie et la rhétorique sont sacrifiées à l'examen de gradué en lettres et que cet examen est devenu si bien « le but final des humanités, qu'à » côté de nos colléges et de nos athénées, il s'est formé des » établissements spéciaux qui n'ont d'autre but que d'y dresser » les jeunes gens et qui promettent de les y préparer en fort » peu de temps. »

Cette dernière assertion nous paraît inexacte ; les établissements spéciaux dont il est question préparent aux écoles

spéciales, telles que l'école militaire, l'école du génie civil, l'école des mines, etc.; mais nous n'en connaissons pas un seul qui prépare au graduat en lettres, sans conduire les élèves à l'athénée.

Pour prouver que les études moyennes n'ont pas progressé depuis la création du graduat en lettres, on a fait la statistique des échecs subis de 1836 à 1874 dans la candidature en philosophie et lettres, en sciences, en droit et en médecine.

Il résulte de cette statistique que le chiffre moyen des admissions et des refus n'a guère varié durant cette époque; plus de 30 p. c. des récipiendaires qui se font inscrire pour les premiers examens sont chaque année ajournés par le jury.

Et voilà ce que la section centrale appelle *la preuve évidente* de l'influence négative de l'examen de gradué en lettres sur les études supérieures.

Nous sommes étonnés en voyant des hommes sérieux, s'occupant sérieusement d'une question aussi importante, se servir de pareils arguments. On parle de *preuve* évidente: nous disons, nous, qu'il n'y a pas même un commencement de preuve. Ne sait-on donc pas que le point de vue auquel se placent les jurys universitaires est nécessairement relatif et partant variable? Ne sait-on pas qu'à l'époque où les examens portaient sur un grand nombre de branches, on se montrait beaucoup moins sévère pour chacune de ces branches qu'on ne l'est actuellement pour celles qui ont été maintenues? Ou bien croit-on que les exigences du jury soient identiquement les mêmes, que les récipiendaires aient subi ou non l'examen de gradué en lettres? Poser ces questions, c'est les résoudre. Qu'est-ce donc, en dernière analyse, qui détermine la proportion des échecs dans les premiers examens? Nous allons le dire en peu de mots. Beaucoup d'élèves, même de ceux qui sont arrivés à l'Université bien préparés, jouissant d'une liberté presque complète, cherchent, avant tout, à se dédommager de la contrainte qu'ils ont endurée pendant six ou sept années, et s'amusent au lieu de suivre les cours; ou s'il arrive qu'ils soient forcés de les suivre, ils n'y assistent que matériellement, et attendent, pour travailler tant bien que mal, les deux derniers mois qui précèdent l'examen.

De ce que nous venons de dire il résulte clairement, d'après nous, que la statistique sur laquelle la section centrale s'appe-

santit avec tant de complaisance ne démontre nullement ce qu'il fallait démontrer. Ce n'est pas à une pareille statistique, mais à l'expérience des préfets des études et des membres des jurys universitaires qu'il faut s'en rapporter pour savoir quelle a été l'influence de l'examen de gradué en lettres sur le niveau des études moyennes.

c) En supposant même que l'examen dont il s'agit n'ait pas produit jusqu'ici, au point de vue des études littéraires, les résultats qu'on croyait pouvoir en attendre, faudrait-il, comme le propose la section centrale, le supprimer pour ce motif? En aucune façon. La plupart des professeurs s'accordent à prétendre qu'on donne une prépondérance fâcheuse aux mathématiques. Aussi la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, qui ne se compose pour ainsi dire que d'hommes appartenant à l'enseignement, a-t-elle décidé, dans sa séance du 3 avril dernier, qu'il y avait lieu de réduire de *quarante* à *vingt* le nombre de points actuellement attribué aux mathématiques. Une demande dans ce sens a été adressée à M. le Ministre de l'intérieur. Qu'on apporte ce changement à l'examen de gradué en lettres; qu'on y introduise encore d'autres modifications, si on le juge convenable; mais qu'on ne fasse pas disparaître la seule barrière qui empêche aujourd'hui les élèves mal préparés de suivre les cours universitaires.

Qu'il nous soit permis, avant de quitter ce point, de dire quelle est à cet égard l'opinion d'un des hommes les plus éminents de l'époque actuelle, M. le professeur von Sybel de Bonn. Il est d'avis que même en Allemagne, où les études moyennes se prolongent d'ordinaire pendant neuf années, les élèves n'arrivent pas toujours à l'Université suffisamment préparés. « Il » est vrai, ajoute-t-il, que l'on entend fréquemment répéter » aujourd'hui que les Universités, *au lieu d'exiger des diplômes* » *de maturité,* devraient ouvrir à deux battants les portes du » temple de la science, et abandonner à l'initiative individuelle » le soin de se préparer convenablement à l'intelligence des » choses qu'on y enseigne. Cette maxime, qu'on énonce bien » souvent de nos jours, est le résultat de ces tendances démo- » cratico-égalitaires qui voudraient, avec les meilleures inten- » tions, faire participer, aussi vite que possible, le monde tout » entier aux bienfaits d'une culture supérieure. On oublie » malheureusement, en raisonnant de la sorte, que si l'on agis-

» sait ainsi on verrait cette culture scientifique tant vantée » disparaître bientôt de la chaire du professeur. »

Ce qui est vrai de l'Allemagne ne s'applique pas moins bien à la Belgique. Supprimer l'examen de gradué en lettres, c'est abaisser du même coup le niveau de l'enseignement universitaire.

II. En ce qui concerne l'enseignement du latin, il est bien difficile de concilier entre elles les différentes parties du rapport de la section centrale. D'un côté il y est dit : « si l'examen » de gradué en lettres devait être maintenu, la section centrale » *ne verrait aucune utilité* à imposer aux élèves qui se destinent » au droit l'obligation de continuer à l'Université des études » linguistiques, auxquelles ils ont consacré cinq ou six années. » Un peu plus loin nous lisons ce qui suit : « Cependant pour » empêcher que les élèves ne délaissent complétement l'étude » du latin pendant le cours de philosophie et lettres, on pour- » rait exiger d'eux l'explication d'un auteur latin qu'ils auraient » plus particulièrement étudié. »

Ainsi l'utilité d'un examen sur le latin est tour à tour affirmée et niée à quelques lignes de distance.

La section centrale en veut surtout aux *exercises philologiques sur la langue latine*. Elle estime que si l'élève en droit doit savoir le latin et être en état de traduire un texte latin à livre ouvert, il n'est pas également indispensable qu'il soit versé dans la *philologie*. Elle propose donc la suppression de ces exercices.

Il est évident que la section centrale ne sait pas en quoi consiste la philologie, mais il nous répugne de revenir en détail sur ce point, qui a déjà été tant de fois traité dans la *Revue*. Disons cependant en deux mots, pour ceux qui ne sont pas au courant de la science philologique, que « savoir le latin », comme le veut la section centrale, « c'est être versé », en ce qui concerne le latin, dans cette philologie dont la section centrale ne veut pas.

Au reste, comme on s'est obstiné jusqu'ici et qu'on s'obstinera probablement encore pendant longtemps à vouloir proscrire le mot *philologie*, tout simplement parce qu'on ne le comprend pas (ignoti nulla cupido), nous ne nous opposerons plus, pour notre part, à la suppression *des exercices philologiques*. En effet, nous sommes persuadés que les professeurs des quatre Universités continueront à faire la même chose, c'est-à-dire à

expliquer les auteurs d'une matière *approfondie.* Seulement comme la section centrale substitue *l'explication d'un auteur latin* aux *exercices philologiques sur la langue latine*, nous voudrions qu'il se trouvât à la Chambre un homme prenant suffisamment à cœur les intérêts de l'enseignement pour veiller à ce qu'en fait de latin on n'exige pas à l'Université moins qu'au collége. Déjà au collége l'explication *approfondie* des auteurs va de front avec l'explication cursive. Eh bien, que dans la rédaction proposée par la section centrale on introduise par voie d'amendement le mot *approfondie,* de sorte que le § 1er de l'art. 7 serait rédigé en ces termes :

L'explication approfondie d'un auteur latin et la traduction d'un texte latin à livre ouvert.

Déjà plus haut nous avons signalé une contradiction dans laquelle est tombée la section centrale. En voici une autre. Elle réclame deux examens pour la candidature en philosophie et lettres, et tandis que dans le premier elle comprend le latin, elle ne le mentionne plus à propos du second. Et pourtant, comme nous l'avons vu, elle craint que les élèves ne délaissent complétement l'étude du latin pendant le cours de philosophie et lettres. Mais si cette crainte est fondée, pourquoi ne pas maintenir le latin au programme du second examen? Les élèves le délaisseront-ils moins la seconde année que la première?

III. Disons encore qu'une des innovations les plus malheureuses est celle qui fait durer pendant deux ans les études de la candidature en philosophie. Le conseil de perfectionnement a plusieurs fois proposé, afin de fortifier l'enseignement moyen, d'ajouter une année d'études aux six années des humanités; cette proposition très-sage, due à l'initiative de MM. Stas et Devaux, à été écartée par une seule objection, l'opinion des pères de famille, qui est contraire, prétend-on, à la prolongation des études. Aujourd'hui on allonge cependant ces mêmes études, et ce qui est inconcevable, on fait étudier à l'Université ce que les élèves étudieraient avec beaucoup plus de succès au collége. Est-ce là le désir des pères de famille? A-t-on peut-être pensé que les pères et les mères de famille seraient charmés de se séparer le plus vite possible de leurs enfants, pour les abandonner à eux-mêmes dans une grande ville, où, lors même que la surveillance existe, ils sont ex-

posés à toutes sortes de séductions ? A-t-on pensé que le surplus de frais qui en résulterait serait facilement supporté par tout le monde ?

Il y a plus: comme il n'y aurait pas eu assez de matières à étudier pendant ces deux années, on s'est ingénié pour en trouver de nouvelles: des connaissances élémentaires de physique et de chimie, les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions religieuses, les antiquités politiques de l'empire jusqu'à Justinien, l'histoire politique moderne, transportée de la faculté de droit dans la faculté de philosophie. Les élèves étudient déjà au collége la physique élémentaire, pourquoi n'y pas faire étudier également la chimie ? C'est au collége qu'on acquière des connaissances *élémentaires* de physique et de chimie, et non pas à l'Université. Veut-on peut-être faire à créer à l'Université des cours *nouveaux* où l'on n'enseignerait que les éléments qui conviendraient aux élèves en droit ? Disons encore que ce qui nous paraît surtout regrettable, c'est qu'on impose aux élèves cinq cours différents d'histoire, comme si dans les études relatives à la candidature en philosophie la mémoire seule devait être cultivée.

Nous bornons ici nos observations, nous référant provisoirement, en ce qui concerne les deux examens de candidature, à ce qui a été dit à ce sujet dans la *Revue*, année 1871, pp. 77 et suivantes.

A. W. J. G.

LE CODEX BRUXELLENSIS

DU FLORILÉGE DE STOBÉE.

(Suite).

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
		Tit. XXII.	
5	(p. 335, l. 25)	Ὅταν δ' ἴδῃς	ὅταν ἴδῃς
	(ib., l. 26)	λαμπρόν	λαμπρῷ
9	(p. 336, l. 16)	καθεύδῃς, ἢ πάλιν	καθευδήσῃ πάλιν
26	(p. 338, l. 27)	κρατεῖ	κρατῇ
	(ib., l. 28)	εὐιματῇς	εὐοιματῇς *ex corr.* : *pr. man.* : εὐιματῇς
	(p. 339, l. 1)	ἀλαζονῇς	ἀλαζὼν ᾖς. Cf. Meineke, *add.*, T. IV, p. LXI.
	(ib., »)	ἂν	ἐὰν
27	(ib., l. 5)	τὠπίσω	τἀπίσω
33	(ib., l. 25)	καὶ τοῖς ἀγροῖς	καὶ ἔτι πλέον ἐπὶ τοῖς ἀγροῖς
	(ib., l. 29)	ἰδίους	αὐτοῦ *add.*
40	(p. 340, l. 25)	Τῆς ἀλαζονείας	Τοῖς ἀλαζόσι
43	(p. 341, l. 5)	γῆραι	γήρᾳ
	(ib., l. 6)	τῶν	*om.*
46	(p. 342, l. 1)	σφιν	σφίσιν
		Tit. XXIII.	
3	(ib., l. 11)	οὐδεὶς ἐφ' αὐτοῦ	οὐθεὶς ἐπ' αὐτοῦ
7	(ib., l. 25)	αὐτοῖς	αὐτοῖς
13	(p. 343, l. 29)	πρὸς ἑαυτοὺς	ἐφ' ἑαυτοὺς
	(p. 344, l. 1)	ἐπικρύπτει καὶ περιβάλλει	ἐπικρύπτειν καὶ περιβάλλειν
	(ib., »)	ἄλλων	μᾶλλον
		Tit. XXIV.	
8	(p. 346, l. 11 sqq.)	ὁ ἀδικῶν βασανιζόμενος ἢ ὁ τῷ σώματι καὶ ταῖς πληγαῖς μαστιγούμενος	ὁ ἀδικῶν ἢ ὁ τῷ σώματι βασανιζόμενος καὶ ταῖς πληγαῖς μαστιγούμενος (cette leçon du ms. de Bruxelles restitue de la façon la plus heureuse, cette phrase jusqu'à présent inintelligible).

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
9 (p. 346, l. 15)	λήσειν	λύσειν ?
11 (ib., l. 23)	κατὰ βίον	κατὰ τὸν βίον
16 (p. 347, l. 23)	τῆς	*om.*
	ἥδιστ' ἄν	ἥδιστα ἄν

Tit. XXV.

1 (p. 348, l. 18)	λογισμοῦ	λογικοῦ
4 (p. 349, l. 25)	Πλάτωνος σύγγραμμα οὐδέν	σύγγραμμα Πλάτωνος οὐδέν
(ib., l. 11)	οὐκ ἐγγίγνεσθαι	οὐ γίνεσθαι
(ib., l. 14)	δὲ καὶ τοὺς λίαν	δὲ καὶ διὰ τοὺς λίαν

Tit. XXVII.

8 (p. 352, l. 4)	τὸν	*om.*
13 (ib., l. 25)	τοῖς ἀνθρώποις	*sic ex corr.*

Tit. XXVIII.

12 (p. 355, l. 16)	δοκεῖς	δοκεῖ

Tit. XXIX.

4 (tom II, p. 1, l. 18).	πρὸς ἀνολβίῃ.... πρὸς ὄλβῳ	πρὸς ἀνολβίην... πρὸς ὄλβον
8 (p. 2, l. 9)	τἀγάθ' οἱ θεοί	τἀγαθὰ θεοί
18 (p. 3, l. 5)	καὶ σμικρὸν	καὶ *om.*
(ib., l. 6)	ἔρδοις	ἔρδεις
31 p. 4, l. 9)	ἔπαινον ἡδοναῖς	ἔπαινον ἡδονῆς
33 (ib., l. 14)	τὰ ζητούμεν' ἐξευρίσκεται	τὰ ζητούμενα εὑρίσκεται
(ib., l. 18)	ἄστρων	ἄστρων τ'
(ib., l. 19)	κάτω	*om.*
(ib., l. 20)	ἂν	*om.*
45 (p. 5, l. 22)	εὖ πονοῦνθ'	εὖ ποιοῦνθ'
46 (ib., l. 23)	Ἁλωτὰ	ἁλωτὰ δὲ
63 (p. 7, l. 23)	Δημοκρίτου	Δημαγ
(ib., l. 24)	ἀεκουσίων	ἀκουσίων
(ib., l. 25)	ἐλαφροτέρην	ἐλαφροτέραν
(ib., »)	παρασκευάζουσι	ταρασκευάζουσιν

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
67 (p. 8, l. 6)	Τοῦ αὐτοῦ	Σωσθεν
70 (ib., l. 17)	Λᾶσος ὁ Ἑρμιονεύς	Τάσσος (*sic*) Ἑρμιονεύς
(ib., l. 18)	« ἡ πεῖρα » ἔφη	πεῖραν ἔφη
75 (p. 10, l. 25)	ἡ	*om.*
(ib., ")	ἐλπίδες μικραὶ τῶν πόνων	ἐλπίδες τῶν μικρῶν (*sec man* μακρῶν) πόνων
(ib., l. 27)	δύσκολα	*om.*
(p. 11, l. 4)	πάνυ τι	πάνυ δή
(ib., l. 8)	οὐθενός	οὐδενός
(ib., l. 12)	ἐπιστώμεθα	ἐφιστώμεθα
(ib., l. 21)	μὴ καταφρονεῖν	μὴ *om.* (*Recte Cf. lemm.*: Μουσωνίου ἐκ τοῦ ὅτι πόνου καταφρονητέον).
78 (p. 13, l. 11)	πράττειν κατὰ τὰ	πράττειν καὶ τὰ
(ib., l. 12)	οὕτω	οὕτως
(ib., l. 30)	ὁμοίας	ὁμοίως
(ib., l. 31)	ὅσῳ καὶ	καὶ *om.*
(p. 14, l. 5)	διαφθορᾷ	διαφορᾷ
(ib., l. 9)	ψυχὴν εἶναι μόνον	ψυχὴν μόνον εἶναι
(ib., l. 10)	τούτοιν	τούτων
(ib., l. 19)	καὶ τοῦ σώματος	τοῦ *om.*
(ib., l. 28)	διά	Ἰδία (Cf. p. 15, l. 10: τὰ ἴδια τῆς ψυχῆς)
(p. 15, l. 8)	ἕκαστα	ἅπαντα
(ib., l. 16)	οὐδ᾽ ἄλλο τι	οὐδ᾽ ἄλλ᾽ εἴτι (?)
84 (p. 17, l. 13, 14)	καὶ λέγοι τις καὶ ἀκούοι	καὶ λέγει τὶς καὶ ἀκούει
85 (ib., l. 16)	ὥστε	ὡς
(ib., l. 17)	εἰ λέλουται καὶ εἰ ἠρίστηκεν	εἰ λέλουται, εἰ ἠρίστηκεν
87 (ib., l. 23)	Λάμπις	Λάμπης
89 (p. 18, l. 2)	ἐν Ἰσθμῷ	*om.*
96 (p. 20, l. 26)	Λακεδαίμονι	Λακεδαίμοσι
(ib., l. 27)	οἷς	ὡς
(ib., l. 29)	οὕτω	οὕτως
99 (p. 21, l. 12	ὁ ἐπιπονώτατος	ὁ *om.*
(ib., l. 13)	τὴν συνήθειαν	τῇ συνηθείᾳ
100 (ib., l. 17, 18)	ἥδονται	ἥδοντο

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
100 (p. 21, l. 19)	ἔχει	ἔχοι
(ib., l. 22)	πόνος	πόνει
(ib., l. 23)	τὸ ἐν τ. Ε. λουτρόν	τοῦ ἐν τ. Ε. λούτρου
101 (ib., l. 27,28)	τὸν ταῦτα εἶναι	εἶναι τὸν ταῦτα
(ib., l. 28)	ἀλλ' ἐθέλοντα	ἀλλα θέλοντα
(ib., l. 28, 29)	κατὰ τὸ τοῦ Σόλωνος	κατὰ τὸν Σόλωνος λόγον· πολλὰ γηράσκων ἀεὶ διδασκόμενος *add.*
(ib., l. 29)	ἕως ἂν ζῇ	ἕωσπερ ἂν ζῇ

Tit. XXX.

4 (p. 24, l. 15)	γνώσει σεαυτὸν ἄλλο μηδὲν πλὴν σκιάν	γνώσῃ σεαυτὸν οὐδὲν ἄλλο πλὴν σκιάν
7 (ib., l. 25)	ἀθλιώτερος	ἐστ' ἀθλιώτερος
15 (p. 26, l. 3)	ἀειρόντων	ἐγειρόντων (Cf. Tit. VI, fr. 14 et Mein. *add.* T. IV. p. LVI).
17 (p. 27, l. 2)	φυλάττων μόνον	μόνον φυλάττων
(ib., l. 3)	τοῦτ'	*om.*
(ib., l. 5)	πολεμίοις ἅμα	πολεμίοις τε ἅμα

Tit. XXXI.

3 (ib., l. 18)	πᾶσιν	πᾶσι
6 (ib., l. 25)	ἄρξῃ	ἄρξῃ. V. Mein. *Praef.*, p. V.
7 (ib., l. 28)	μήτ' ἐργάσῃ	μηδ' ἐργάσῃ
(p. 28, l. 1)	σεαυτὸν	σαυτὸν
11 (ib., 15)	δ' ἐνόμιζε	δὲ νόμιζε

Tit. XXXII.

6 (p. 30, l. 17)	τὴν τοῦ χρ.	τὰ τοῦ χρ.
(ib., l. 19)	αὕτη	αὐτὴ
9 (p. 31, l. 2)	μεγίστη	*om.*

Tit. XXXIII.

	περὶ σιωπῆς	περὶ σιγῆς (superscript. σιωπῆς).

Fr.	Ed. Meineke (Teubner).	Cod. Brux.
11 (p. 32, l. 15)	ἀπένεμε	ἀπένεμεν
12 (ib., l. 16)	αὐτῷ	αὐτῷ

Tit. XXXIV.

6 (p. 34, l. 2)	Δύο καιροὺς ποιοῦ	Δύο ποιοῦ καιρούς

Tit. XXXV.

1 (p. 36, l. 5)	ἀνθρώποισιν ἄριστος	ἀνθρώποισι μέγιστος
10 (p. 37, l. 10)	συμβαινόντων	σοι *add.*

Tit. XXXVI.

5 (p. 38, l. 5)	ληρεῖς	ληροῖς
8 (ib., l. 14)	ἐμφρονέστεραι	σωφρονέστεραι
14 (p. 39, l. 4)	χερός	χειρός
16 (ib., l. 10)	αὐτόν	αὑτόν
19 (ib., l. 25)	ἀκούωμεν	ἀκούομεν
25 (p. 40, l. 17)	ὁ ῥήτωρ Καρεῶνος ὄντος	*om.*
(ib., „)	καὶ	*om.*
(ib., l. 18)	αὐτῷ	*om.*
(ib., l. 20)	δ' ἕτερον	δὲ ἕτερον
29 (p. 41, l. 3)	ἀδολέσχαι	ἀδολέσχοι

Tit. XXXVII.

1 (p. 41, l. 26)	Οὐδεὶς	Οὐθεὶς
5 (p. 42, l. 11)	ταῦτά πως ἅ σοι	ταῦτα ὅσα σοι
25 (p. 44, l. 13)	ἀξιοθαύμαστόν	θαυμαστόν
33 (p. 46, l. 3, 4)	τὴν τελειοτάτην κατὰ τὸν χωριστὸν νοῦν ἐνέργειαν	τὴν τελειοτάτην ἐνέργειαν κ. τ. χ. ν.

Tit. XXXVIII.

2 (p. 47, l. 7)	γιγνώσκεις	γινώσκεις
8 (ib., l. 21)	ἆρα	ἆρα
(ib., l. 25)	οὐκ ἔστιν· ὡς ἦν μόχθος	εἴθ' ἡμῖν ὡς ἦν μόχθος
(ib., l. 26)	ἢ ποτοῖσι φαρμάκοις	ἢ ποτοῖς ἢ φαρμάκοις
(ib., l. 27)	νόσων	νόσον

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
10 (p. 48, l. 6)	τοὺς τῶν φθ. π. ὀφθ.	τοὺς ὀφ. τ. φθ. π.
11 (ib., l. 8)	ὁ φθονερὸς	ὁ *om.*
12 (ib., l. 11)	ἂν	ἐν
14 (ib., l. 18)	δὲ θέλοιμ'	δ' ἐθέλοιμ'
18 (ib., l. 28)	δίκαιον	ἥδιον
29 (p. 50, l. 7)	λυμαινόμεν' ἐστὶν ἔνδοθεν	λυμαινόμεν' ἔνδοθεν ἐστι
(ib., l. 8)	τὸ σιδήριον	τὸν σίδηρον. V. Mein. *Praef.* p. VII.
(ib., l. 9)	θρίψ	ῥίψ
30 (ib., l. 14)	ἔφη	εἶπε
32 (ib., l. 26)	οἰκείοις	ἰδίοις. (Cf. Boisson. Notul. ad Eurip. T. V., p. 452).
35 (p. 51, l. 6)	τῆς δόξης	τῆς *om.*
40 (ib., l. 30)	προέχουσι	προέχουσιν
58 (p. 54, l. 4)	ἄξιοι	οὐκ ἄξιοι
(ib., l. 5)	δ' ἂν	δὲ ἂν

Tit. XXXIX.

29 (p. 59, l. 15)	Σερίφιος	Σέριφος
34 (p. 61, l. 9)	οὐκ ἀνεντρεχὲς	οὐκ ἂν ἐντρεχὲς
(ib., l. 11)	τοῦ τε — μητρός.	Le ms. confirme cette leçon. V. Mein. *Praef.* p. VIII.
(ib., l. 12)	τοῖς δυσὶ	τοῖς δισσοῖς
(ib., l. 13)	γονέων	γενομένων
(ib., l. 14)	καὶ δεῖ (Cf. Mein. *Praef.* p. VIII.	καὶ δή
(ib., l. 15)	μηδ' ἅμα	μηδαμοῦ (ὁμοῦ ?)
(ib., l. 17)	τοῖν δυοῖν	τοῖν δυεῖν

Tit. XL.

4 (p. 68, l. 24)	καὶ ξενοπαθοῦμεν	*om.*
(ib., l. 25, 28)	καίτοι — πάσχοντες	*om.*
(ib., l. 28)	ὅταν	εἶτα ἐὰν
(p. 64, l. 3)	γὰρ	δὲ
(ib., »)	καὶ ταχέως	*om.*

Ed. Meineke (Teubner).		Cod. Brux.
Fr.		
4 (p. 64, l. 5)	ἄλλον	ταχέως *add.*
(ib., l. 10)	Γλύκων δὲ	Γλαύκων
(ib., l. 11)	ἐκ Κέω	ἐκ Κωτιέου
5 (ib., l. 18)	δὲ	*om.*
(ib., l. 20)	πολύν	*om.*
(ib., l. 21)	ἐνδεδεμένη	δεδεμένη
(ib., l. 23)	ὅσσου	ὅσου
(ib., l. 24)	ἢ Σκῦρον	*om.*
6 (p. 65, l. 2)	ξενιτείη	ξενητείη
(ib., „)	μᾶζα	μάζα
(ib., l. 3)	ἰήματα	ἰάματα

Tit. XLI.

1 (p. 76, l. 5)	κἂν πρὸς ἄνδρ' εἰπὼν ἕνα	κἂν πρὸς ἕν' εἴποις ποτέ
(ib., l. 6)	ὧν κρύπτειν	ἃ κρύπτειν
3 (ib., l. 14)	κλῇθρον	κλεῖθρον
6 (ib., l. 22)	ὅτι τὸ στόμα	ὅτι αὐτῷ τὸ στόμα
8 (ib., l. 28)	παρά τινος	*om.*
(ib., „)	δυσκολώτατόν	δυσκολώτερόν
(p. 77, l. 2)	λαλεῖν	λέγειν

Tit. XLII.

1 (p. 77, l. 11)	σφόδρ' ᾗ	σφόδρα ᾗ
2 (ib., l. 16)	λάθρᾳ	λάθρα
7 (p. 78, l. 8)	ἀποβλέπουσι	ἀποβλέπουσιν
8 (ib., l. 10)	ἀπεργάζεται	ἐργάζεται
(ib., l. 10, 11)	τοῖς ἀκούουσι	*om.*
9 (ib., l. 14)	πρὸς ἀλλήλους	ἐς ἀλλήλους
(ib., l. 15)	ἀκούοντας	λέγοντας
13 (p. 79, l. 5)	βλασφημήσαντος	βλασφημοῦντος
(ib., „)	αὐτὸν	αὐτῷ

Tit. XLIII.

7 (p. 80, l. 23)	τἄριστ'	τὰ ῥᾶστ'
(ib., l. 25)	ἁμαρτίαι	ἁμαρτίᾳ
10 (p. 81, l. 15)	ἀφιᾶσιν	ἀφιᾶσι
(ib., l. 16)	φηλούμενοι	φιλούμενοι
14 (p. 82, l. 4)	παρεστήκει	παρεστήκοι

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
31 (p. 85 l. 13)	Φανία	Παπία
(ib., l. 14)	βραχεῖ	ἐν βραχεῖ
34 (ib., l. 26,)	ἡσσωμένοισι	ἡσσομένοις
40 (p. 86, l. 28)	ταῖσι πόλισι	ταῖς πόλεσι
41 (p. 87, l. 2)	οὐ γὰρ ἀγνοεῖς ὡς	*om.*
49 (p. 89, l. 4)	οἱ ἄνδρες	le ms. confirme cette leçon (V. Mein. *Praef.* p. XI).
(ib., l. 8)	ἡ δ' ἀταξία	ἡ δὲ ἀταξία
(ib., l. 9)	ἀσύμφορος	ἀσύμφορα
72 (p. 95, l. 17)	ὑπό τινος	*om.*
77 (p. 96, l. 20)	Σόλων ἐρωτηθεὶς	Ἐρωτηθεὶς δὲ
80 (p. 97, l. 2)	Σωκράτης ἐρωτηθεὶς ποία	ἐρωτηθεὶς δὲ ποία (ce fr. vient dans le ms. après le fr. 83).
(ib., l. 3)	ἄνδρας ἔχουσα ἀγαθούς	ἄνδ. ἀγ. ἔχ.
81 (ib., l. 5)	Σωκράτης ἐρωτηθεὶς	ἐρωτηθεὶς δὲ
(ib., l. 6)	ἑταιρείας	ἑταιρίας
82 (ib., l. 8)	Σωκράτης ἐρωτηθεὶς	ἐρωτηθεὶς δὲ (attribué à Solon; dans le ms., ce fr. vient après le fr. 89.
83 (ib., l. 12)	εἶπεν	ἔφη (placé après ζῶσα)
85 (ib., l. 17)	Σωκράτης ἐρωτηθεὶς εἰς τὰς	εἰς δὲ τὰς
(ib., »)	ὁποίους	ὁποίους τινας
(ib., l. 20)	αὐτῶν	αὑτῶν
89 (p. 98, l. 5)	Σόλων πῶς κ. τ. λ.	ὁ αὐτὸς ἐρωτηθεὶς πῶς κ. τ. λ. (Ce fr. vient après le fr. 77).
123 (p. 131, l. 18)	ἔοικε	ἔοικεν
(ib., l. 27)	ὕστερον	ὑστέρων
126 (p. 133, l. 13)	δὲ οὐκ	δ' οὐκ
(ib., »)	ἀλλήλοις	*om.*
(ib., l. 15)	σμικρόταται	σμικρότατοι
(ib., l. 28)	καὶ δὴ καὶ νῦν, ἣν	καὶ νῦν καὶ δι' ἣν.
(ib., l. 29)	οὕτω	οὕτως
(ib., l. 30)	νομοθετεῖται	νομοθέτη (?) ται
126 (p. 133, l. 31)	ὑγίειαν	ὑγείαν

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
126 (p. 134, l. 1)	ὑγίειας	ὑγείας
(ib., l. 2)	ἄν φανεῖται	ἀναφανεῖται
131 (p.135, l. 22)	οὐδὲν ἧττον οἱ μὴ ἀδικηθέντες	*om.*
(ib., l. 26)	πλουσίους — πένητας	πλουσίους ἄγαν μήτε πένητας ἔχουσαν
(ib., l.30, 31)	οἱ πολιτευόμενοι	οὁ πολῖται
(p. 136, l. 2)	Χείλων	Χίλων
136 (p.140, l. 22)	ἄν	*om.*
(ib., „)	μηδὲ	μὴ δὲ
137 (ib., l. 25)	ἔλεγεν	ἔλεγε
(ib., l. 26)	ἐπιτηδεύωσιν	ἐπιτηδεύωσι
140 (p. 141, l. 6)	το σῶμα στερηθὲν ψυχῆς	σῶμα (τὸ *om.*) ψυχῆς στερηθὲν

Tit. XLIV.

20-21 (p. 163, l. 15)	Ζαλεύκου προοίμιον νόμων	Προοίμια νόμων
(ib., l. 18)	καὶ ἀναβλέποντας	καὶ *om.*
(ib., l. 23)	αὐτοῦ	αὐτοῦ
(ib., l. 28)	διὸ ἕκαστον δεῖ	διὸ δεῖ (*ex. corr.*) ἕκαστον
(p. 164, l. 1)	τεινόντων	τινόντων
(ib., l. 6)	ξυνοίκοις	συνοίκοις
(ib., l. 13)	ἀεὶ	αἰεὶ
(ib., l. 14)	οὕτω	οὕτως
(ib., l. 15)	φροντιεῖν	φροντιεῖ
(ib. l. 22)	τιμωρίας	τιμωρίης
(ib., l. 23)	δεισιδαιμονῶν	δεισιδαιμόνων
40 (p. 182, l. 10)	στερόμενος ἀγαθῆς	ἀγαθῆς στερόμενος
(ib., l. 12)	πατράσιν εὐπειθοῦντας	πρικῆνι (*sic*) εὐπειθοῦντας
(ib., l. 17)	τέκνων ἰδίων	ἰδίων τέκνων
(ib., l. 19)	εὐδοκιμείτωσαν	εὐδοκιμήτωσαν
(ib., l. 25)	δ' ἔστω	σὲ τῷ
(ib., „)	συνειδῇ	Le ms. confirme cette leçon (V. Mein. *Praef*, p. XVI).
(p. 183, l. 21)	μᾶλλον	*om.*
(ib., l. 31)	παρ'	παρὰ
44 (p. 190, l. 17)	Ἄρ' οὖν	ἆρ' οὐ
(ib., l. 18)	ιή	ὀκτωκαίδεκα

Ed. Meineke (Teubner). Fr.		Cod. Brux.
44 (ib., l. 22)	μὲν ἤδη	μὲν δή
(ib., l. 23)	λ'	τριάκοντα
(ib., l. 24)	ἀπέχεσθαι τὸν νέον	τὸν νέον ἀπέχεσθαι
(ib., l. 27)	πρεσβυτέρων	πρεσβυτάτων
(ib., l. 28)	[ἄλλοις]	*om.*
(ib., l. 30)	ὥστε	ὥστ'

Tit. LXV.

6 (p. 204, l. 3)	πείσει	πείθει
(ib., l. 4)	αὐτὸς	ὁ αὐτὸς
25 (p. 208, l. 7)	σφήξ	σφίγξ
29 (ib., l. 21)	πονηρὰ	Gaisford: πονηρά [τις]. τις *om.*

Tit. LXVI.

10 (p. 213, l. 29)	τοι	τι
47 (p. 221, l. 10)	τοῦ αὐτοῦ	πυθαγρ
(ib., l. 11)	μεμνέαται	μέμνηνται
(ib., l. 13)	τὸν τὰς	*om.*
56 (p. 226, l. 3)	ὁμοῦ	*om.*
(ib., l. 6)	τῷ μὲν	τῷ μὲν γάρ. (Cf. Mein. *Praef*, p. XIX).
(ib., l. 7, 8)	ἀποδεικνύῃ	ἀποδεικνύει
(ib., l. 13)	νουθετήσεις	νουθετήσεων
65 (p. 229, l. 6)	γλώσσης	γλώττης
75 (p. 230, l. 28)	Ἐν τῷ αὐτῷ	πυθαγρ
(p. 231, l. 4)	ἀντικαταλλάττωνται	ἀντικαταλλάσσωνται
(ib., l. 7, 8)	ἀπαρακαλύπτους	ἀπερικαλύπτους
(ib., l. 10)	χαρίεντα	χαριέντως
(ib., „)	τῶν χαρ.	τὸν χαρ.
78 (p. 232, l. 11)	Κάτωνος πρεςβυτέρου	Διον
(ib., l. 12)	τὸν ἄρχοντα	τὸν *om.* (Cf. Mein. *Praef.* p. XX.
81 (ib., l. 24)	σὺ	*om.*
82 (ib., l. 30)	τῆς κατασκευῆς	τῇ κατασκευῇ
(ib., „)	γὰρ	*om.*
95 (p. 235, l. 17)	δ'	δὲ
(ib., l. 23)	νηός	νεώς
(ib., „)	ναυτῶν	τῶν ναυτῶν
(ib., l. 24)	ἤ τις τῶν	ἤ τι τῆς τῶν

Ed. Meineke (Teubner). Fr.			Cod. Brux.
		Tit. XLVII.	
7	(p. 244, l. 16)	γλυκερὴ οἱ	γλυκερὴ δ'
9	(ib., l. 27, 28)	ἐὰν ἕτερος ἑτέρου μηδὲν	ἐὰν μηδὲν ἕτ. ἑτ.
	(p. 245, l. 1)	δεύτερον	δευτέρῳ
	(ib., „)	μετ' ἐκεῖνον	μετ' ἐκεῖνο
	(ib., l. 1, 2)	τρίτον δὲ καὶ τέταρτον	τρίτῳ δὲ καὶ τετάρτῳ
	(ib., l. 4)	πολιτείας τοιοῦτόν ἐστι	πολιτείας πανταχοῦ τοιοῦτον
11	(ib., l. 15)	τὸν νοῦν μᾶλλον	*om.*
14	(ib., l. 29)	ἐν ταῖς	ἐν *om.*
17	(p. 247, l. 2, 3)	[παρὰ δὲ τῶν ἐκπρίασθαι]	*om.*
20	(ib., l. 15)	Ἐκ τῶν Σερήνου ἀπομνημονευμάτων.	δημοκ.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Dans l'avant-propos, *au lieu de :* acquité, *lisez :* acquitté.

Tit. I, *ajoutez :* Fr. 25 (Tome I, p. 11, l. 15) γηροβοσκήσοντα] Cod. Br. : γηρωβοσκήσοντα.

Fr. 62 (Tome I, p. 17, l. 14) Περικτιόνης] Cod. Br.: Περικτυόνης.

Fr. 64, *au lieu de :* (ib. l. 24 sqq) *lisez :* (ib. l. 27 sqq).

Fr. 67 *aux mots :* Cf. Beving, p. 6, *ajoutez :* et Meineke, *add.* T. IV, p. LII.

Fr. 76, *aux mots :* (Erreur de Beving, p. 9) *ajoutez :* reproduite par Meineke, *Praef.*, p. VIII.

Fr. 84, *au mot :* θάλπους, *ajoutez :* Cf. Meineke, *Praef.*, p. VIII.

Fr. 84, *aux mots :* ὧν τε χωρὶς *ajoutez :* Cf. Meineke, *Praef.*, p. VIII.

Tit III, Fr. 40, *aux mots :* πρὸς τὰς, *ajoutez :* Cf. Meineke, *Praef.*, p. X et *add.* T. IV, p. LIII.

Tit. IV, Fr. 117,	*au lieu de :* δοσχεραίνουσι,	*lisez :*	δυσχεραίνουσι.
Tit. V, Fr. 75,	„ οὗτῶπρος,	„	οὕτω πρὸς.
Tit. VI, Fr. 62,	„ (p. 156, l. 16),	„	(p. 157, l. 16).
Tit. VII, Fr. 3,	„ χαλαϊσιν	„	χαλαῖσιν.
„ Fr. 75,	„ (pr. man, : δὲ)	„	(pr. man.: σὲ).

P. Thomas.

COMPTES RENDUS.

Ἀγαμέμνονος ἀριστεία, poëme extrait de l'Iliade (chants 11, 14 et 15), par Hans Karl Benicken. Un vol. in-8. 64 p. Gütersloh, 1875.

Nous avons entretenu il y a quelque temps nos lecteurs d'une publication de M. Benicken, qui avait pour objet le 3e et le 4e poëme contenus dans l'Iliade, et nous avons dit à cette occasion que l'auteur, adoptant les idées de Lachmann, se proposait de reconstituer par la critique chacun des différents poëmes, dont l'ensemble est parvenu jusqu'à nous sous le nom d'Iliade. Nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer que le travail si bien commencé par M. Benicken avance à grands pas. Le 2e poëme, le 5e (chants 4 et 5) et le 11e (Chant 12) ont été publiés presque en même temps que le 3e et le 4e. Aujourd'hui, nous avons sous les yeux le 10e poëme, qui est extrait des chants 11, 14 et 15. M. Benicken constitue ce 10e poëme à l'aide des vers 1—557 du 11e chant, des vers 402—507 du 14e chant et des vers 220—327 et 515—590 du 15e chant. Le texte grec est accompagné d'un commentaire critique dans lequel l'auteur montre avec la sagacité dont il a déjà donné des preuves, que les différentes parties des chants 11, 14 et 15, qu'il a réunies sous un même titre, peuvent être considérées comme formant un ensemble. Nous ne pouvons que féliciter M. Benicken du zèle qu'il déploie dans l'étude de la question homérique et lui exprimer le vœu de recevoir bientôt les dernières parties de son travail. [1]

Indépendamment de l'intérêt que la question homérique présente par elle-même, les travaux de M. Benicken offrent encore un avantage particulier au point de vue de l'enseignement. Le petit nombre d'heures consacrées dans les classes de nos athénées à l'étude du grec ne permet aux professeurs d'expliquer à leurs élèves qu'un ou deux chants de l'Iliade tout

---

[1] M. Benicken a publié comme annexe au travail dont nous venons de rendre compte une brochure de 72 pages in-8 dédiée aux membres du dernier congrès philologique, qui s'est réunie à Insprück. Cette brochure est consacrée à l'examen et à la justification de la thèse de Lachmann adoptée par M. Benicken et qui consiste à rattacher les vers 402—507 du 14e chant au vers 557 du 11e. Il s'y défend énergiquement contre les critiques amères dont il a été l'objet de la part du Dr. Düntzer,

au plus. Tout le monde sait que la plupart de ces chants contiennent des récits partiels qui se rattachent assez mal les uns aux autres et les sommaires placés en tête de ces chants ne parviennent pas à dissimuler la faiblesse du lien qui unit ces différents récits. Or il est contraire aux principes d'une saine pédagogie de mettre sous les yeux des jeunes gens des morceaux auxquels manquent l'unité et l'ensemble que doit posséder toute œuvre littéraire. Aussi M. Benicken a-t-il rendu un service à l'enseignement en permettant aux professeurs de mettre entre les mains de leurs élèves des fragments de l'Iliade qui forment chacun un véritable tout. Les différentes parties de l'Iliade qu'il a publiées jusqu'ici méritent à ce titre de devenir des livres classiques.

O. M.

Les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure, par J. ROULEZ, membre de l'Académie Royale de Belgique. Mémoire présenté à la classe des lettres dans la séance du 5 avril 1875. — Extrait du tome XLI des mémoires de l'Académie. In-4°, II et 74 pages.

Ce mémoire traite en partie le même sujet que celui que M. Roulez avait étudié, dès 1843, dans son travail, en quelque sorte classique, sur les magistrats romains de la Belgique. Comme l'auteur le fait remarquer dans son avant-propos, les nombreuses inscriptions découvertes depuis cette époque sont venues nous apporter de nouveaux matériaux; d'autre part, le science épigraphique a fait dans ces dernières années des progrès très-rapides. Il résulte de la combinaison de ces deux circonstances que la partie du mémoire de 1843 qui est principalement basée sur des inscriptions avait besoin d'une révision sérieuse, pour être complétée et rectifiée. — Certes, la carrière scientifique si bien remplie de M. Roulez le dispensait de l'obligation de refaire lui-même son travail. Il aurait pu, sans qu'on eût le droit de lui en faire un reproche, s'en rapporter pour cette révision à des confrères plus jeunes. Mais il a tenu à se charger personnellement de ce soin et certes la science n'a qu'à s'en féliciter. Car M. R. a fait preuve, dans son travail de remaniement, de ce jugement sûr et de cette droiture scientifique qui caractérisent ses nombreux ouvrages.

Dans son mémoire de 1843, le savant antiquaire avait énuméré simultanément, tout en suivant autant que possible l'ordre chronologique, les légats propréteurs de la Gaule Belgique et ceux de la Germanie inférieure. En effet, l'auteur s'était placé au point de vue de la Belgique actuelle, qui comprend en partie les deux provinces précitées. Mais l'unité artificielle qui présidait à cette énumération présentait, il faut le reconnaître, de graves inconvénients. Dans son nouveau mémoire,

M. R., se plaçant au point de vue romain, a séparé avec raison les gouverneurs des deux provinces en question. De cette façon son travail a considérablement gagné en clarté.

A quelle époque les deux Germanies furent-elles transformées en provinces? La question n'est pas encore résolue. M. R., tout en avouant qu'il n'a pas pu prendre connaissance de la dernière dissertation publiéé à ce sujet par M. Théodore Mommsen, estime, d'accord avec M. Marquard, dont l'ouvrage est postérieur à la dissertation de M. Mommsen, que ce changement fut introduit par Tibère, dès le commencement de son règne. En conséquence, dans la partie de son travail qui est relative aux légats propréteurs, M. R. parle d'abord des gouverneurs de ce nom qui, antérieurement au règne de Tibère, commandaient à la fois dans la Gaule Belgique et sur la rive gauche du Rhin; ensuite des légats propréteurs de la Belgique et finalement de ceux de la Germanie inférieure. S'il n'a pas, comme dans le mémoire de 1843, fait précéder son travail d'une étude générale sur les magistrats provinciaux, c'est qu'une pareille étude, indispensable il y a une trentaine d'années, n'eût plus constitué aujourd'hui qu'un double emploi, en présence du remarquable ouvrage de M. Marquard sur l'administration romaine.

En comparant le mémoire de 1843 avec celui qui vient de paraître, on constate que les nouveaux légats propréteurs que M. R. nous fait connaître sont au nombre de *trois*, pour la période antérieure à la création des deux Germanies, de *treize* pour la période subséquente, dont trois chargés du gouvernement de la Gaule Belgique, dix de celui de la Germanie inférieure.

Pour ce qui regarde les procurateurs de la Belgique et de la Germanie inférieure, M. R. n'a pas cru devoir les séparer dans son énumération, parce que nous voyons tantôt un procurateur spécial pour la Belgique, tantôt un procurateur commun à cette province et aux deux autres provinces de la Gaule, tantôt encore un procurateur de la Belgique et des deux Germanies, sans qu'on parvienne à découvrir la règle (en supposant qu'il y en eût une) qui présidait à ces changements de ressort. Dans le nouveau travail de M. R. figurent cinq procurateurs qui ne se trouvent pas dans la mémoire de 1843.

Enfin, sous forme d'appendice, M. R. nous fait connaître quelques particularités curieuses sur la manière dont le recensement se faisait en Belgique à l'époque impériale. Dirigée d'abord par Auguste lui-même, confiée plus tard à des sénateurs ayant le titre de *censitores* ou de légats propréteurs de l'empereur, cette opération fut abandonnée dans la suite à des fonctionnaires de l'administration des finances.

La rapide analyse que nous venons de faire ne suffit pas évidemment pour faire connaître à nos lecteurs toutes les améliorations apportées par M. R. à son mémoire de 1843. Il n'y a pas, en effet, une page de ce travail qui n'ait subi des modifications plus ou moins profondes. Les limites que nous devons nous imposer, nous défendent naturellement de suivre

M. R. pas à pas dans ses recherches. Nous nous bornerons à signaler quelques points au sujet desquels nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec lui.

Ainsi dans la note 2 de la page 20, M. R. discute le point de savoir si Tacite, le grand historien, a été légat propréteur de la Belgique, comme le conjecture l'illustre épigraphiste Borghesi. M. R. conteste la vraisemblance de cette conjecture, mais les raisons qu'il lui oppose ne nous paraissent pas très-convaincantes. Un des arguments invoqués par Borghesi est que l'on avait égard, dans l'assignation des provinces, aux connaissances et aux relations des candidats. Or, le père de Tacite ayant été procurateur de la Gaule Belgique, le futur historien y avait lui-même, selon toute vraisemblance, passé une partie de ses jeunes années. « Mais, » dit M. R. c'est en 45 ou un peu après que Pline l'ancien, lorsqu'il se » trouvait à l'armée du Rhin, connut le Tacite, procurateur de la Bel- » gique et père de l'historien. A ce moment celui-ci n'était pas né, » puisque l'on fixe l'année de sa naissante à l'année 53, 54 ou 55. Pour » qu'il eût vécu en Belgique jusqu'à l'âge de quinze ans seulement, il » faudrait qu'il y eût vu le jour et que son père eût conservé ses fonctions » pendant une vingtaine d'années au moins, ce qui est invraisemblable. »

Remarquons d'abord que l'année de naissance de Tacite est loin d'être connue d'une manière exacte. Les arguments que l'on tire à cet égard du *Dialogus de Oratoribus* sont, d'après nous, sans la moindre valeur, parce que nous sommes convaincu que ce dialogue, quoiqu'on en ait dit, n'est par l'œuvre de Tacite. Reste donc, comme base principale, le passage des *Histoires* I, 8: dignitatem nostram a Vespasiano incohatam — non abnuerim. Cette *dignitas incohata* est, selon toute apparence, la questure, qu'on ne pouvait, sauf des circonstances exceptionnelles, — circonstances qui n'existaient point pour Tacite — obtenir avant la 25e année. Or, Vespasien étant mort en 79, il est impossible que Tacite soit né après 54, mais il a pu naître plusieurs années avant cette époque, Vespasien ayant régné de 69 à 79.

D'ailleurs, même en admettant les chiffres indiqués par M. Roulez, et en reconnaissant avec lui qu'il est invraisemblable que le père de Tacite soit resté pendant plus de vingt ans procurateur en Belgique, l'argument de Borghesi me paraît subsister en entier. Tacite pouvait très-bien connaître la Belgique d'une façon spéciale, sans y avoir passé une grande partie de sa jeunesse. Nous irons plus loin et nous dirons que, pour avoir cette connaissance, il n'était pas même nécessaire qu'il fût né en Belgique. Il pouvait, en effet, très-bien être instruit à cet égard par son père, qui devait avoir conservé des relations en Belgique, comme il apprit plus tard à connaître la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de son beau-père Agricola.

Un deuxième argument invoqué par Borghesi ne nous paraît pas non plus avoir été rencontré par M. R. d'une manière victorieuse. Le voici, d'après M. R. lui-même : « On demande ensuite, et avec raison, si l'on

» aurait confié à Tacite, l'orateur, le commandement d'une légion plutôt » que le gouvernement d'une province. » Mais, dit M. R., « en posant » cette question, l'on perd de vue que la Belgique était une province » impériale et que par conséquent son légat propréteur avait des troupes » à commander. Aussi constatons-nous que des onze gouverneurs de la » Belgique qui sont connus, sept avaient été préalablement légats d'une » légion et quatre d'entre eux légats d'une des légions de Germanie ; nous » ignorons si les quatre autres avaient également exercé un pareil com- » mandement. Il est donc plus probable que Tacite aura été envoyé dans » une province sénatoriale, comme son ami Pline le Jeune, orateur aussi. »

Sans doute la Belgique était une province impériale, et son légat propréteur avait des troupes à commander. Mais, à tout prendre, la Belgique à cette époque était pacifiée. Il ne s'y trouvait tout au plus qu'une légion, dont le commandement était confié à un *legatus legionis*. Il n'était, dès lors, nullement nécessaire d'être soldat de profession, pour gouverner une province telle que la Belgique. D'ailleurs, Tacite ne nous dit-il pas lui-même, à propos de Cluvius Rufus : Hispaniae (province impériale) praeerat Cluvius Rufus, *vir facundus et pacis artibus, belli inexpertus* (Hist. I, 8)? Et pourtant ce gouverneur de province avait trois légions à commander.

M. R. conjecture que Tacite a été envoyé dans une province sénatoriale. Ceci ne nous paraît guère probable. En effet, il était de règle que dans les provinces sénatoriales on ne restât en fonctions que pendant *une* année. Or, Tacite est resté absent de Rome pendant *au moins quatre années*. Il est vrai qu'à la règle mentionnée plus haut, il y a un certain nombre d'exceptions; mais la règle n'en subsiste par moins (voy. Mommsen, Roem. Staatsr. II, 1, p. 227, note 4 et p. 233; Marquard, Roem. Staatsverwaltung, I, p. 404, note 5), à telles enseignes que Dion Cassius (58, 23) regarde comme une chose extraordinaire, et ne se justifiant que par la pénurie des candidats, qu'un proconsul prétorien soit resté en fonctions pendant trois années consécutives. Nous concluons de ce fait qu'il est très-invraisemblable que Tacite ait été chargé du gouvernement d'une province sénatoriale. Dès lors, comme après sa préture le grand historien a été absent de Rome pendant plus de quatre ans, que cette absence n'a pas été le résultat d'une disgrâce, et qu'il n'est pas probable, nous venons de le voir, qu'on ait fait de Tacite soit un légat de légion, soit un gouverneur d'une province sénatoriale, nous sommes forcément amenés à conclure que, selon toute apparence, il a été légat propréteur d'une province impériale. De quelle province? Rien n'était plus naturel que de l'envoyer dans la Gaule Belgique, où son père avait été procurateur. Cette conjecture, à laquelle rien ne s'oppose, nous paraît d'autant plus admissible que Tacite connaît parfaitement la Belgique [1].

---

[1] Pour ne citer qu'un exemple, la manière dont il parle de Trèves et du pont sur la Moselle (Hist. IV. 77) semble indiquer un auteur qui a été sur les lieux.

Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons qu'approuver M. R., de ne pas avoir admis le nom de Tacite sur la liste des légats propréteurs de la Belgique, parce que, comme il le dit fort bien, l'autorité d'une conjecture, même la plus vraisemblable, ne saurait justifier suffisamment une pareille admission.

Un deuxième point sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec M. R., c'est le jugement qu'il porte, d'après Tacite, sur Pétilius Céréalis, en disant que les victoires que ce général remporta sur les Brigantes éclipsèrent la renommée de son successeur. D'après nous, Tacite dit précisément le contraire: Les exploits de Pétilius auraient obscurci la gloire de tout autre successeur, mais Frontin sut se montrer, lui aussi, capable de supporter le poids des affaires. (Voy. l'Agricola de M. Gantrelle, ch. 17, notes 2 et 3).

Nous terminerons ce compte-rendu, peut-être déjà trop étendu, par une réflexion générale. Les recherches du genre de celles qui sont contenues dans le mémoire que nous venons d'analyser n'ont pas le privilège d'attirer l'attention du *profanum vulgus*, et même dans le monde des lettres on n'apprécie pas toujours à leur juste valeur ces travaux de scrupuleuse et patiente érudition. C'est néanmoins grâce à eux que la science progresse, et si l'on peut affirmer, pour ne citer que cet exemple, que depuis une trentaine d'années l'histoire du droit public et administratif de Rome a subi une complète transformation, c'est à des études de ce genre, consciencieusement poursuivies, qu'elle en est surtout redevable.

Puisse le mémoire de M. R. engager bientôt un de nos jeunes savants à nous présenter ce tableau complet de l'administration romaine dans notre pays que M. R. réclamait depuis 1843, et qui, malgré des efforts louables pour combler cette lacune, nous manque encore toujours aujourd'hui ! A. W.

Mémoire explicatif du général baron de Failly, ministre de la guerre et major-général de l'armée belge en 1831. — Bruxelles Muquardt, 1875 in-8°, p. 148.

Réponse du général-major Kessels à l'ouvrage: **Les conspirations militaires de 1831**, par M. le lieutenant-général en retraite Eenens, Bruxelles Muquardt 1875, in-8° p. 66.

Le livre du général Eenens continue de faire du bruit et du scandale, et ne rapporte guère que des tribulations à son auteur. On le prive de son grade d'aide-de-camp du roi, pour ménager les susceptibilités de la Hollande; on lui intente des procès civils, on le provoque en duel, ou du moins on lui fait entendre que son âge seul le protége contre l'épée de ceux dont il accuse les parents. Tout cela n'est pas répondre, et franchement M. Eenens n'aurait qu'à se féliciter, si son livre ne rencontrait pas d'autres adversaires. MM. de Failly et Kessels ont cru avec raison qu'ils

rendraient un meilleur service à la mémoire de leurs parents en s'adressant à l'opinion publique elle-même, et en lui demandant d'invalider le jugement porté par le récent historien des *Conspirations Militaires*. Ayant fait connaître, aux lecteurs de la *Revue*, le réquisitoire de l'accusateur, il est juste que je leur signale aussi la défense. Au demeurant, je veux, cette fois encore, garder le rôle d'un simple rapporteur, exposer consciencieusement le pour et le contre, et m'abstenir de prononcer un jugement personnel. La postérité seule, je l'ai dejà dit, pourra juger ce procès; nous ne pouvons que lui fournir tous les éléments du débat et préparer les matériaux de son travail. Les accusations portées par le général Eenens contre le major d'artillerie Kessels et le ministre de la guerre de Failly sont de nature différente. Au premier il reprochait positivement d'être entré dans un complot orangiste, ayant pour but le renversement de notre nationalité; il citait des paroles, il racontait des actes qui, s'ils étaient réels, étaient incontestablement ceux d'un traître. Le général de Failly était l'objet d'accusations plus vagues, plus générales : il n'avait, disait-on, profité de son passage au ministère que pour désorganiser entièrement l'armée, paralyser les efforts de tous les bons patriotes, et livrer le pays sans défense à la première invasion.

La réponse du général Kessels, fils du premier des deux accusés, n'essaie pas de détruire, par des preuves directes, les assertions catégoriques du général Eenens. Elle invoque d'abord la bravoure militaire et les actes de courage bien connus de l'accusé, pour montrer que tout le reste de sa carrière proteste contre le soupçon de trahison; elle s'appuie ensuite sur une sentence de la Haute Cour Militaire, devant laquelle le major Kessels avait été traduit dès 1831, pour y répondre sur les mêmes accusations que le général Eenens reproduit aujourd'hui. La cour avait déclaré que « *le vague des dépositions des témoins sur cet objet n'offre rien à la justice sur quoi elle puisse fonder la preuve qu'une pareille proposition* [1] *ait été faite* [2] » et avait décidé en conséquence « *qu'il ne se trouve rien dans l'instruction sur quoi l'on puisse fonder l'accusation à charge du major Kessels.* »

Tels sont les deux moyens de défense de la première brochure. Il est incontestable que, dans plusieurs rencontres et pendant toute la campagne de 1830, le major Kessels se distingua par une intrépidité peu commune : le général Niellon, peu prodigue d'éloges, cite plus d'une fois, dans ses mémoires, des traits de sa bouillante valeur et se plait à l'appeler *l'intrépide Kessels*. Le second argument de la défense aurait plus de poids, si la Haute Cour Militaire ne se trouvait enveloppée elle-même dans l'accusation dirigée contre MM. Kessels et de Failly. Le général Eenens n'est pas le premier qui ait suspecté l'intégrité des juges militaires de cette époque. Niellon cite nominalement comme un traître le colonel Mercx,

---

[1] De trahison.

[2] Par le major Kessels.

qui essaya de faire de la propagande orangiste parmi les volontaires belges, et qui n'en fut pas moins, dit-il, « *promu au grade de général et nommé membre de la Haute Cour Militaire chargée plus tard de punir les conspirateurs orangistes* »[1]. Et un peu plus loin, en parlant de l'acquittement du général Nypels, complice de Vandersmissen, il ajoute ; « *Dans cette circonstance encore la Cour n'aurait pas pu faire autrement, à moins que la plupart de ses membres n'eussent consenti à quitter leurs sièges de magistrats, pour venir s'asseoir sur la sellette des accusés* »[2].

On voit les proportions que prend le débat : ce n'est plus le major Kessels qui est en cause, ce sont ses juges eux-mêmes, et une affaire purement personnelle d'abord se transforme en un procès qui intéresse toute la nation. Sans vouloir résoudre tout à fait une question aussi formidable, le général Eenens, pour infirmer l'ordonnance de non-lieu, rendue par la Haute Cour dans l'affaire Kessels, rappelle la scandaleuse mise en liberté d'Ernest Grégoire, arrêté en flagrant délit, et invoque contre les juges les dépositions même des témoins, encore aujourd'hui consignées aux archives de la Haute Cour.

On comprend que je n'ai insisté si longtemps sur le débat soulevé entre MM. Eenens et Kessels, qu'à cause de sa haute importance historique, car la gravité des conclusions de l'accusateur ne peut échapper à personne. C'est au même point de vue que j'envisagerai maintenant le *Mémoire explicatif* du général de Failly. Mieux écrit et d'un caractère moins personnel que la brochure précédente, ce travail constitue un véritable document historique, qu'on ne pourra se dispenser de consulter désormais, quelle que puisse être la valeur de ses assertions. Le *Mémoire* établit d'abord, non sans exactitude et sans habileté, la déplorable situation du pays en 1831 : le désordre, résultat naturel de toute révolution, la défiance, amenée par les menées des orangistes et par les dispositions hostiles de certaines puissances, l'incertitude où l'on était de l'avenir, le manque de subordination et de discipline dans toutes les fonctions. « *L'anarchie* dit M. Nothomb dans ce remarquable ouvrage dont il nous promet une nouvelle édition, *l'anarchie était partout : dans les lois et dans les intelligences, dans l'administration et dans l'armée.* » Dans une pareille situation, quelles ne devaient pas être les difficultés que rencontrerait un ministre de la guerre ? Privé d'appui, il devait voir ses meilleures résolutions rester à l'état de projet, et, pour comble, s'entendre plus d'un fois accuser de trahison par une foule ignorante et fanatisée. Car les peuples sont ainsi faits qu'ils aiment mieux rejeter la responsabilité de leurs malheurs sur un seul homme, que de reconnaître leur faute collective. Il n'est donc pas étonnant que nos trois premiers ministres de la guerre,

---

[1] *Niellon*. Histoire des événements militaires et des conspirations orangistes de la Révolution en Belgique, de 1830 à 1833, (p. 166).

[2] Id. o. c., p. 171.

MM. Goblet, d'Hane de Steenhuyse, de Failly, aient été accusés tour à tour de trahison : il fallait des victimes expiatoires pour les torts communs. Toutes ces considérations, et d'autres encore, sont présentées dès de début du livre, avec tout le talent d'un avocat qui compose un plaidoyer, et le lecteur se sent déjà prévenu en faveur de la partie défenderesse, avant d'avoir abordé le véritable objet du débat.

Comme toute l'administration du général de Failly a été critiquée, la défense est obligée de la raconter tout entière, depuis le 29 mai 1831, jour de son entrée au ministère de la guerre, jusqu'à la rupture de l'armistice par les Hollandais, le 2 août de la même année. Elle cherche à montrer combien il serait injuste de reprocher la mauvaise organisation de l'armée, et les funestes conséquences qu'elle entraîna, à un ministre qui ne resta en fonctions que deux mois (juin et juillet) et qui, ayant tout trouvé dans l'état le plus lamentable, fit tout ce qu'il put, et vit trop souvent ses efforts paralysés par de déplorables résistances. Quand le ministre soumettait au Congrès un budget de la guerre de 35 millions de florins, la commission du budget demandait des économies sur les dépenses militaires, et, à la veille pour ainsi dire des hostilités, le rapporteur de cette commission s'écriait « *qu'il ne pouvait laisser* » *dilapider et prodiguer la sueur du peuple; qu'il ne fallait à nos soldats,* » *pour battre l'armée hollandaise, que des bâtons et des sabots* » [1]. Et le Congrès, adoptant les conclusions du rapporteur, rendait impossible par là même la mobilisation déjà ordonnée de la garde civique ! Il fallait des fusils à l'armée : les fournisseurs auxquels le gouvernement s'était adressé, abusèrent de sa confiance, et le général de Failly en prenant possession du ministère, dut traiter avec d'autres fabricants. Le service de l'intendance fut aussi organisé par lui : si plus tard des plaintes s'élevèrent, c'est contre ceux-là qu'elles doivent être dirigées qui ne surent on ne voulurent pas exécuter les volontés ministérielles. Quant aux opérations militaires de nos généraux en 1831, dont le mauvais succès fut plus tard exploité par les ennemis du général, on oublie qu'une décision du conseil des ministres, du 22 juin 1831, avait laissé une entière liberté d'action aux commandants des armées, et que de la sorte la responsabilité du ministre de la guerre était complétement dégagée. On a objecté aussi que les cadres de l'armée étaient vides, et que le ministre ne se soucia pas de les remplir : mais le pouvait-il, quand, par suite des abus du régime précédent, il n'y avait presque pas de bons officiers belges? Fallait-il appeler des officiers étrangers pour les mettre à la tête de nos armées? Mais le sentiment national protestait contre une telle mesure, et la prudence la déconseillait. Enfin, dans tous les événements qui se sont succédé depuis le deux août 1831, le général n'intervint plus que comme instrument subalterne : privé de son portefeuille, il ne put être

---

[1] *Mémoire explicatif*, p. 68.

que le témoin attristé de nos désastres, où il chercha encore à se rendre utile, en s'engageant comme simple volontaire dans les rangs de cette armée belge dont il avait été le commandant.

Tels sont, présentés dans une analyse rapide, les principaux arguments du *Mémoire explicatif*. J'ai tâché de les résumer aussi complétement que me l'ont permis les bornes de cette courte notice. J'avouerai d'ailleurs qu'ils sont dignes du plus sérieux examen, et qu'ils jettent de la lumière sur plus d'une question. Encore une fois, il ne m'appartient pas de décider de leur valeur et j'en laisse le soin à des personnes plus compétentes. Qu'il me soit permis néanmoins d'exprimer mon opinion personnelle sur un seul point. On a fortement blâmé le ministre pour son arrêté du 16 juin, qui libérait définitivement du service les miliciens de la classe de 1826, en même temps que ceux de la classe de 1831 étaient appelés sous les armes. Cette mesure, disait-on, privait l'armée de ses meilleurs soldats au moment où elle en avait le plus besoin, et les remplaçait, quelques jours avant la guerre, par des conscrits qui n'avaieut jamais manié un fusil. Les pages 71 et 72 du Mémoire sont consacrées à réfuter ces reproches : elles le font bien faiblement, et il me semble incontestable que si on veut juger l'arrêté ministériel avec la plus grande indulgence, on est forcé d'y voir une mesure inopportune et maladroite, qui n'a pas peu contribué à notre déroute du mois d'août.

Un débat de la gravité de celui-ci n'est pas destiné à se vider bientôt. Je tiendrai les lecteurs de la *Revue* au courant de tous les incidents nouveaux qui se produiront, en tâchant d'apporter toujours, dans cette difficile étude, la même impartialité. Il est d'ailleurs plus facile aux enfants de la génération nouvelle d'apprécier les faits avec quelque indépendance d'esprit; nous n'y sommes point parties nous-mêmes, et, fils dévoués de la patrie, nous avons intérêt à connaître de mieux en mieux les angoisses et les souffrances de notre mère, lorsqu'elle enfanta la liberté.

GODEFROID KURTH.

Précis de la déclinaison latine par FRANÇOIS BÜCHELER, traduit de l'allemand par L. HAVET, répétiteur à l'école des hautes études. Paris, F. Vieweg. libraire-éditeur.

L'excellent livre de M. Bücheler est d'une lecture très-pénible, et, pour en tirer quelque profit, il faut déjà être assez au courant de la grammaire comparée. Aussi M. L. Havet n'en a-t-il pas donné une simple traduction; il a cru devoir se permettre un grand nombre de modifications de détail dans la rédaction et faire d'autres changements nécessaires pour rendre la science accessible aux personnes simplement lettrées. On peut être sûr que la pensée de M. Bücheler est exactement rendue, puisqu'il a lu lui-même en placards toutes les épreuves de la

traduction ; il a fourni en outre une foule d'additions que M. Havet a fondues dans l'ouvrage, de sorte qu'on peut dire que le texte français est une seconde édition corrigée et augmentée du texte allemand. Ajoutons encore que M. Havet a mis au bas des pages des notes qui servent à expliquer ou à rectifier certaines assertions de l'auteur allemand.

Nous félicitons M. Havet de la manière dont il a rempli une tâche difficile, et nous n'hésitons pas à recommander son livre à tous ceux qui s'intéressent à la grammaire comparée. J. G.

---

1. **Vorschule der Theorie der Determinanten für Gymnasien und Realschulen,** bearbeitet von Dr Fr. Reidt, Oberlehrer am Gymnasium zu Hamm. Leipzig, Teubner, 1874. VI-66 pages. Prix : 1 Mark = 1-25 fr.
2. **Die Determinanten nebst Anwendung auf die Lösung algebraischer und analytisch-geometrischer Aufgaben, elementar behandelt** von Dr H. Dölp, ord. Professor am grossh. Polytechnikum zu Darmstadt. Darmstadt, 1874, Brill. II-94 p. Prix : 2 Marken = 2-50 fr.
3. **Die Determinanten elementar behandelt,** von Dr Otto Hesse, ordentl. Professor an den K. Polytechnicum zu München. Zweite Auflage. Leipzig, Teubner, 1872. IV-48 p. Prix : 1 Mark = 1-25 fr.

La théorie des déterminants pénètre de plus en plus dans l'enseignement des gymnases réels de l'Allemagne et, en Bavière, elle fait même partie du programme officiel de ces établissements, depuis 1870. L'ouvrage de Baltzer, quoique écrit avec beaucoup d'ordre et de clarté, est cependant trop concis et trop abstrait pour pouvoir être mis entre les mains des élèves. Il en est de même, à plus forte raison, de ceux de Spottiswoode, de Brioschi et de Salmon, qui ont, en outre, l'inconvénient d'être trop savants, ou trop peu rigoureux dans la démonstration des principes fondamentaux. Divers professeurs, entre autres O. Hesse, M. H. Dölp et M. Fr. Reidt, ont cru bien faire en publiant des écrits élémentaires sur la théorie des déterminants, destinés aux élèves des écoles réelles et des gymnases, ou au moins à ceux qui doivent la leur enseigner. Ce sont ces écrits que nous allons tacher de faire connaître aux lecteurs de la Revue.

De ces trois manuels, celui de M. Reidt est incontestablement le meilleur au point de vue de l'enseignement, celui qui peut être mis avec le plus de fruit entre les mains des élèves. Dans la préface, l'auteur fait remarquer que la théorie des déterminants, indispensable à ceux qui abordent les études académiques, est aussi très utile comme couronnement des études moyennes, dans le domaine de l'Arithmétique et de l'Algèbre. Il explique ensuite en quoi son petit traité diffère de ceux de ses devanciers : 1° Il contient une introduction sur les équations linéaires à 2, 3 ou

4 inconnues, et sur les déterminants du 2me, 3me et 4me degré; cette introduction a pour but, d'abord, de montrer l'utilité des déterminants, ensuite, de familiariser les élèves avec les idées nouvelles contenues dans la théorie générale de ces expressions remarquables. 2° Chaque paragraphe est suivi d'un grand nombre d'exercices faciles. Ces exercices ne sont pas empruntés à la géométrie analytique, parce que cette branche n'est pas enseignée dans les gymnases et que la théorie des déterminants doit être apprise par l'élève avant la géométrie analytique.

L'ordre des matières est le suivant : I. *Introduction* 1. Permutations 2-4. Équations linéaires à 2, 3, 4 inconnues. II. *Théorie des déterminants.* A. (*Partie indispensable*). 5. Définition. 6. Échange de deux lignes. 7. Mineurs. 8. Multiplication des éléments d'une ligne et addition des éléments de deux lignes. B. (*Partie utile*). 9. Sommes et produits de déterminants. 10. Décomposition d'un déterminant en une somme de produits de déterminants partiels. 11. Déterminants adjoints. 12. Déterminants incomplets. III. *Applications.* 13-14. Résolution des équations linéaires. Élimination. 15. Racine commune à deux équations. 16. Produit des différences de *n* quantités. 17. Quelques questions choisies. Cet arrangement nous semble à peu près irréprochable, sauf que la multiplication d'un déterminant par une constante (n° 8) n'aurait pas dû dépendre de la théorie des mineurs.

Les démonstrations sont, en général, simples, claires, rigoureuses et concises. Les exercices, qui viennent à la suite de chaque chapitre, sont très nombreux, faciles et bien gradués.

L'opuscule de M. Dölp contient à peu près les mêmes matières que celui de M. Reidt, et, de plus, dix-huit applications très-élémentaires à la géométrie analytique. Mais l'ordre des matières est très différent. Le voici, indiqué d'une manière sommaire. 1-2. Permutations. 3. Produit des différences de *n* quantités. 4. Définitions d'un déterminant. 5. Relation avec le produit des différences de *n* quautités. 6. Échange de deux lignes. 7. Mineurs : définition. 8. Multiplication des éléments d'une ligne. 9. Propriétés des mineurs. 10. Décomposition d'un déterminant où les éléments d'une ligne sont des binômes. 11. Addition des éléments de deux lignes parallèles. 12. Décomposition d'un déterminant en une somme de produits de déterminants partiels. 13. Équations linéaires. 14^1. Produit de deux déterminants. 14^2. Déterminants incomplets. 15. Déterminants adjoints. 16. Applications à la géométrie analytique. 17. Élimination entre deux équations de degré quelconques.

Au point de vue logique, comme au point de vue pédagogique, cet ordre est très défectueux. Les n°s 3 et 5 constituent une digression; 7, 8, 9 devraient être dans l'ordre 8, 7, 9; 10 et 11 doivent être intervertis dans l'enseignement. Il aurait fallu réunir, au point de vue logique 10, 14, 15, ainsi que 13 et 17. Le n° 12 est beaucoup trop difficile pour se trouver où il est; il devrait venir immédiatement après 9, ou être reporté plus loin. Bref, au point de vue de l'arrangement des matières, ce manuel est complétement manqué. Il a deux autres défauts très graves : 1° Maintes

démonstrations sont données sur des cas particuliers sous une forme telle que l'on n'en saisit pas aisément la force et la rigueur; 2° Il n'y a pas d'exercices à la suite de chaque paragraphe.

L'écrit de Hesse ne ressemble en rien aux précédents. Il n'a d'élémentaire que le titre; aussi ne peut-il guère être utile qu'aux professeurs déjà initiés à la théorie des déterminants. Dans le premier paragraphe de l'introduction, Hesse s'occupe de la résolution de deux systèmes d'équations linéaires à $(n + 1)$ inconnues, par la méthode des coefficients indéterminés; le coefficient de x_i dans la $k^{ième}$ équation du premier système et le caefficient de x_k dans la i^{me} du second sont égaux. Il applique les résultats trouvés aux équations auxquelles conduit la démonstration de la formule d'interpolation de Lagrange. Cela le conduit à examiner, dans un second paragraphe, les propriétés élémentaires des fonctions alternantes et en particulier du produit des différences de n quantités. Le reste de l'opuscule est consacré aux déterminants, dont la théorie est exposée dans l'ordre suivant: 1. Définition et propriétés immédiates déduites de la considération du produit des différences de n quantités. 2. Mineurs. 3. Résolution des équations linéaires; élimination entre des équations linéaires. 4. Multiplication par une constante dû (cette propriété aurait être donnée, après la définition); addition des lignes les unes aux autres. 5. Décomposition d'un déterminant en une somme de produits partiels. 6. Multiplication de deux déterminants; relations entre les mineurs du produit et des facteurs.

Comme on le voit, le manuel de Hesse est beaucoup moins complet que ceux de MM. Reidt et Dölp. Il ne contient ni applications, ni exercices. Les démonstrations sont rigoureuses et font bien pénétrer au cœur de chaque questions, mais elles manquent parfois de simplicité et les notations sont très incommodes.

Le livre de M. Dölp ne peut guère être recommandé à personne; celui de Hesse peut être utile aux professeurs; celui de Reidt peut être conseillé à tout le monde. Nous ne croyons pas cependant que l'on ne puisse faire un manuel de la théorie des déterminants encore mieux approprié à l'enseignement. A notre avis, un pareil manuel, doit être divisé en deux sections: l'une destinée aux colléges, centenant la théorie et les applications des déterminants de 4 ou de 9 éléments, exposée sans faire usage de la théorie des permutations. L'autre, destinée aux universités, doit contenir à peu près les mêmes matières que l'ouvrage de M. Reidt, et dans le même ordre, mais avec des applications plus difficiles. De cette manière, on atteint plus sûrement le but pédagogique de l'enseignement des déterminants dans les colléges; et à l'université, on fait mieux voir toute la portée de ce merveilleux instrument analytique [1].

P. Mansion.

---

[1] Nous avons publié la seconde partie d'un manuel rédigé d'après ces principes dans la *Nouvelle Correspondance mathématique;* nous donnons la première partie dans la Revue même.

VARIA.

« En construisant une chapelle sur les ruines de l'ancienne abbaye de Clairefontaine, près d'Arlon, on a découvert, il y a quelques semaines, le corps d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg, fondatrice de l'abbaye. L'authenticité de ces reliques est incontestable. Les ossements étaient renfermés dans un petit *loculus* de 40 centimètres de longueur sur 19 de largeur et 33 de profondeur; la pierre qui le recouvrait à battée a 52 centimètres de longueur, 33 de largeur et 9 d'épaisseur. A l'intérieur, rangés avec soin, se trouvaient dans l'ordre suivant : les grands os des bras et des jambes placés obliquement, et, un peu serrés par l'exiguité du *loculus*, les os du bassin et des omoplates, la tête avec la mâchoire inférieure, les petits os des jambes et des avant bras, plusieurs côtes et vertèbres. Au-dessus de ces ossements qui paraissent avoir été embaumés, une plaque d'étain, haute de 12 centimètres et longue de 19, portant l'inscription suivante pointée :

Voici les precieux ossements de la très illustre et pieuse princesse Ermesinde, comtesse souveraine de Luxembourg et de Namur, notre heureuse fondatrice, que Dieu glorifie et sans fin bénisse. Ici transférez, le 20 mars 1747.

La translation dont il est ici fait mention eut lieu sous le gouvernement de Rose de Jodenville, 22e abbesse. En 1552, Elisabeth de Wiltz, 16e abbesse, ayant modifié considérablement l'église du monastère, déplaça le monument de la vénérée fondatrice, et l'éloigna de la chapelle Sainte Marguerite, de manière qu'une confusion complète avait régné jusqu'aujourd'hui sur la condition des ossements les plus voisins du tombeau, dévasté avec l'église en 1794.

(*Voix du Luxembourg*, 15 septembre 1875).

La société Paléontologique et Archéologique de Charleroi a fait, dimanche dernier, une excursion à la villa belgo-romaine récemment mise à découvert sur le territoire d'Aiseau, et indépendante des stations déjà connues.

Cette villa est située, comme presque toutes celles qu'on a rencontrées en Belgique, sur un plateau à déclivité peu sensible, d'où l'on découvre un paysage pittoresque. L'origine ne peut en être douteuse : tout dénote l'habitation du colon indigène romanisé, les vestiges trahissent même une certaine aisance, et des sépultures trouvées à quelque distance donnent à penser qu'elle n'était pas isolée, qu'autour d'elle s'élevaient, çà et là, ces cabanes et ces huttes constituant la bourgade *(vicus)*.

Il serait assez difficile de dire au juste quel était l'aspect du pays, son

degré de civilisation, l'époque de la construction et de la destruction de la villa, les mœurs des habitants, leurs usages; mais il est probable qu'ils auront péri dans l'une de ces invasions des hordes barbares des IVe et Ve siècles, qui ont porté le fer et le feu dans la Gaule septentrionale, ne laissant sur leur passage que la ruine et la mort. C'est ce que donnent à penser du moins les traces d'incendies retrouvées.

Les fouilles ont mis à découvert un columbarium, des hypocaustes, des soubassements, des conduits de décharge, etc. Dans les décombres, on a retrouvé, comme partout, des tuiles plates à rebords *(tegulae)* des briquettes d'hypocauste, des carreaux, des tuiles demi-tubulaires *(imbrices)* des tessons de vases de toute couleur, de toute pâte, depuis la fine terre de Samos au chaud coloris rouge, jusqu'à la plus grossière poterie des amphores et des tonneaux *(dolia)*, des fragments de peinture murale, des crayats de Sarrazins, scories rejetées des fourneaux primitifs, etc.

Dans l'épaisseur des murs du columbarium sont pratiquées cinq niches dénotant une sépulture de famille; c'était dans ces niches qu'étaient placées les urnes renfermant les cendres des proches. Les hypocaustes sont au nombre de deux, ce qui indique l'importance de la villa, et les précautions que prenaient les habitants pour se garantir de la rigueur de nos hivers. Les hypocaustes, ou chaufferies à pilastres, étaient de véritables calorifères qui servaient à chauffer les bains et les salles d'hiver; il y a aussi les traces des bains, et un *dolium* presque entier, enfoncé dans la terre, ayant renfermé sans doute l'huile ou le vin du colon.

Non loin de l'emplacement de la villa, on a retrouvé, dit-on, des fers de lance, des piques, etc., mais ces objets ont disparu.

En général, les villas gallo-romaines semblent avoir été construites sans plan bien arrêté; celle d'Aiseau ressemble fort peu à celle de Gerpinnes et de Strée, c'est ce qui rend les fouilles difficiles et coûteuses; espérons toutefois que la société archéologique de notre ville ne s'arrêtera pas là, qu'elle continuera ses recherches qui intéressent si vivement le monde des savants, témoin le nombre des personnes qui se sont rendues dimanche à Aiseau. (*Journal de Charleroi*).

M. Godefroid Kurth vient de décourir à l'abbaye d'Averbode en Brabant un manuscrit inconnu d'Harigère et d'Anselme, les deux premiers historiens du pays de Liége. Ce manuscrit n'est qu'une copie faite au XVIe siècle, mais l'excellence de son texte le rend supérieur à tous ceux qui sont connus jusqu'aujourd'hui, et nécessite une nouvelle édition de ces deux auteurs, après celles qui en ont été données successivement dans le recueil de Chapeauville, dans l'*Amplissima Collectio* et dans les *Monumenta Germaniae Historica* (V. le dernier numéro des *Bulletins de la commission Royale d'Histoire de Belgique*. — La *Bibliotheca Historica*, dont on a déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* dans un des derniers numéros, continue de ne tenir aucun compte de la Belgique. D'après sa deuxième livraison de 1875, voici tous les ouvrages historiques qui auraient paru dans notre pays ou au sujet de notre pays : 1° LAUGEL. *Un*

fondateur de la monarchie belge, Paris; 2° **Moerr**. *Die Verfolgung der Genter Seminaristen in den Jahren 1813 und 1814, nebst einem Rückblick auf die Kirchengeschichte jener Zeit. Mainz.* Jusqu'à présent une pareille négligence était sinon justifiable du moins excusable, à cause de l'absence d'une bibliographie belge. Mais depuis le 1er janvier de cette année il paraît tous les mois un *Bulletin Officiel de la Bibliographie de Belgique,* et les auteurs d'une bibliographie historique qui prétend être *complète* n'ont pas le droit de l'ignorer. Pour peu qu'un on deux autres pays soient traités avec le même sans-gêne que le nôtre, quelle valeur pourra-t-on encore attribuer à la publication de M. Müldener?

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous ladirection de MM. C. de la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 23 octobre : **Pierret**, Vocabulaire hiéroglyphique, fasc. I (G. Maspero). — **Kiær**, la Langue de Juvénal (Charles Thurot). — **Ayer**, Phonologie de la langue française; **Scheler**, Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins (A. Darmesteter). — **De Godefroy-Ménilgloise**, les savants Godefroy (Léonce Couture). — Du 30 : **Muri**, Choix de sentences religieuses et morales, traduites du sanskrit (A. Barth). — **Fischer**, Térence imitateur des premiers comiques latins (T.). — **Burkhardt**, Guide dans les Archives allemandes. — **Lecoy de la Marche**, le roi René (1er *article*) (G. Fagniez). — **Wimpheling**, *Germania;* **Murner**, *Germania nooa* (E.). — Les Marguerites de la Marguerite des Princesses, p. p. **F. Frank** (T. de L-). — **Tobler**, Bibliographie géographique de la Palestine (C. Clermont-Gunneau). — Du 6 novembre : **Lecoy de la Marche**, le roi René (2e *article*) (A. Giry). — **Gentili**, sur la fabrication des tapisseries (Eug. Müntz). — Du 13 : **Galien**, Opuscule sur les médecins, p. p. **Mueller**, 2e éd. (Charles Thurot). — **Lecoy de la Marche**, le roi René (3e *article, suite et fin*) (A. Giry). — **Kœnig**, Étude sur l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville (G. P.). — **Sorel**, Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande (Van den Berg). — Du 20 : *Dobree, Remarques critiques,* p. p. **Wagner** (Charles Thurot). — **Lucrèce**, *de la Nature des Choses,* p. p. **Bockemüller** (Max Bonnet). — **Hahn**, Grammairé du vieux haut-allemand, p. p. **Jeitteles**, 4e éd.; **Braune**, Chrestomachie de vieux haut-allemand (C. J.). — La *Chronique de Flersheim,* p. p. **Walz** (R.). — **Dorange**, Catalogue des Mss. de la bibliothèqne de Tours (P. M.). — **Schuré**, le Drame musical (E.). — Du 27 : **Monier Williams**, la Sagesse des Hindous (A. Barth). — **De Schulte**, Histoire de la Littérature canonique, t. I (Paul Viollet). — **Dœbner**, Histoire des négociations de 1325 entre Louîs IV de Bavière et Frédéric le Beau d'Autriche (R.). — **Duval**. Introduction à l'histoire de la Révolution dans la Creuse, etc. (H. Lot). — *Variétés*: Revue des dialectes allemands, p. p.

Frommann (C. J.). — Du 4 déc. : Études de grammaire grecque et latine, p. p. **Curtius**, t. VI, cah. 4 (Charles Thurot). — **Mannhardt**, le Culte des Arbres chez les Germains. — **Feret**, Henri IV et l'Église catholique (T. de L.). — **Schmidt**, Leibnitz et Baumoarten, étude d'Esthétique (C. J.). — Les *Contes* de Perrault, p. p. **Lefèvre** (C. J.). — **De Gubernatis**, Dall' Ongaro. — Du 11 : Hymnes du Rigveda, tr. p. **Geldner** et **Kaegi**, avec le concours de **Roth** (Abel Bergaigne.) — **Brissaud**; l'Administration anglaise et le mouvement communal dans le Bordelais (T. de L.). — *Correspondance :* Lettre de M. Magnabal (J. B. Magnabal). — Du 18 : Hymnes du Rigveda, tr. p. **Geldner** et **Kaegi**, avec le concours de **Roth** (*suite et fin*) (Abel Bergaigne). — Nouvelle grammaire de la langue latine, 10e éd. par **J. Gantrelle**, (Ch. Thurot). — *Variétés :* Un pamphlet à propos du Pamphile (G. P.). — Du 25 : La philosophie de la science du langage (A. Darmesteter). — Wollon, Saint-Louis et son temps (A. Molinier).

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

A l'Université de Liége : Professeur extraordinaire, M. le docteur Charles Gussenbauer, privatdocent à l'université de Vienne.

Il sera chargé en cette qualité, dans la faculté de médecine, du cours de pathologie chirurgicale générale et d'une partie, à déterminer, du cours de clinique externe.

M. Borlée, professeur ordinaire à la faculté de médecine, est déchargé du cours de médecine opératoire. Il sera chargé d'une partie, à déterminer, du cours de clinique externe. Il conservera ses autres attributions.

M. Ansiaux (O.), professeur extraordinaire à la faculté de médecine, est chargé du cours de médecine opératoire, y compris les leçons sur les maladies des os, les bandages et les appareils. Il conservera ses autres attributions.

A l'athénée royal de Bruxelles : Professeur chargé de la classe dédoublée de français, en remplacement de M. Demaret (T.), décédé, M. Sarton (Adolphe), actuellement professeur de troisième latine à l'athénée royal de Liége.

A l'athénée royal de Liége : Professeur chargé de la cinquième latine, M. Harlaux (Célestin), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de seconde latine à l'athénée royal de Namur ;

Professeurs respectivement chargés des classes de troisième et de quatrième latines, MM. Bernimoulin (E.) et Tontor (L.), actuellement titulaires des classes de quatrième et de cinquième latines au même athénée.

M. Klock (Jean-Baptiste), porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue allemande, actuellement professeur à l'athénée royal de Mons.

Il sera chargé du cours de langue allemande, en partage avec le professeur actuel d'allemand à cet établissement.

M. Auvray (Michel) est nommé surveillant, fonctions qu'il remplit actuellement à titre provisoire.

A l'athénée royal de Namur : Professeur chargé de la sixième latine M. Van Orshoven (L.), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de rhétorique latine au collége communal de Dinant.

Professeurs respectivement chargés des classes de seconde, de troisième, de quatrième et de cinquième latines, MM. Renard (E.), Deltombe (E.), Meurice (O.) et Descamps (F.), actuellement titulaires des classes de troisième, de quatrième, de cinquième et de sixième latines au même athénée.

A l'athénée royal de Hasselt : M. Bosmans (Bernard), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, actuellement professeur au collége communal d'Ypres. Il est rangé dans la 3e classe et sera chargé du cours de mathématiques inférieures.

M. Geraets (Emile), actuellement professeur de mathématiques inférieures, est chargé du cours de mathématiques supérieures au même établissement.

A l'athénée royal d'Arlon : M. Beernaert (Camille), chargé de l'enseignement de la langue flamande, fonctions qu'il remplit actuellement à titre provisoire.

A l'athénée royal de Tournai : M. Gouder de Beauregard (Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, surveillant à l'athénée royal de Tournai, en remplacement de M. Otten (F.), appelé à d'autres fonctions.

La démission, offerte par M. Metten (Ch.), de ses fonctions de maître de gymnastique à l'athénée royal de Namur, est acceptée.

MATHÉMATIQUES.

INTRODUCTION A LA THÉORIE DES DÉTERMINANTS (1).

CHAPITRE I.

DÉFINITIONS ET PROPRIÉTÉS FONDAMENTALES.

1. *Définitions et notations.* I. L'expression

$$r = a_1 b_2 - a_1 b_2$$

est représentée comme suit :

$$r = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix} = \Sigma \pm = a^1 b^2 \quad (a^1 b^2) = [a,b]$$

et est appelé le *déterminant* des éléments $a_1 b_1$, $a_2 b_2$. Le terme $a_1 b_2$ est appelé le *terme principal* de r; les lignes du tableau des éléments parallèles aux barres sont appelées lignes verticales ou *colonnes*, les autres, lignes horizontales ou *lignes*.

Règle de formation de R. Le déterminant *r* de quatre éléments est égal à la différence des produits que l'on obtient en multipliant entre eux les éléments situés sur une même diagonale du tableau des éléments, le terme principal ayant le signe +. Ainsi :

$$\begin{vmatrix} 9 & 8 \\ -5 & 4 \end{vmatrix} = 9.4 - (-5)\,8 = 36 + 40 = 76$$

$$\begin{vmatrix} \sin a & \sin b \\ \cos a & \cos b \end{vmatrix} = \sin a \cos b - \sin b \cos a = \sin (a - b)$$

---

(1) Cet écrit est purement méthodologique et ne contient rien de neuf. Dans une première lecture, on est prié instamment de laisser de côté tout ce qui est relatif aux déterminants à neuf éléments.

II. L'expression

$$R = a_1b_2c_3 + b_1c_2a_3 + c_1a_2b_3 - c_1b_2a_3 - a_1c_2b_3 - b_1a_2c_3$$

est représentée comme suit;

$$R = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix} = \Sigma \pm a_1b_2c_3 = (a_1b_2c_3) = [a,b,c]$$

et est appelée le *déterminant* des *éléments* $a_1b_1c_1$, $a_2b_2c_2$, $a_3b_3c_3$. Le terme $a_1b_2c_3$ est appelé le *terme principal* de R; les lignes du tableau des éléments parallèles aux barres sont appelées lignes verticales ou *colonnes*, les autres, lignes horizontales ou *lignes*.

Règle de formation de R. On place à côté de la troisième colonne (ou au dessous de la troisième ligne) les deux premières, mentalement, ou en réalité, comme suit :

$$\begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix} \begin{matrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \\ a_3 & b_3 \end{matrix} \qquad \begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \\ a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \end{vmatrix},$$

puis on écrit les six produits obtenus en multipliant les trois éléments situés sur des lignes parallèles aux deux diagonales du déterminant. On donne le signe +, aux produits des éléments situés sur la diagonale du terme principal, le signe — aux autres. Ainsi :

$$\begin{vmatrix} 2 & -1 & 1 \\ 4 & 6 & -3 \\ 1 & 2 & 3 \end{vmatrix} = \left\{ \begin{matrix} 2.6.3 + (-1)(-3)1 + 1.4.2 \\ -1.6.1 - 2(-3)2 - 3.4(-1) \end{matrix} \right\} = 65$$

$$\begin{vmatrix} o & c & b \\ c & o & a \\ b & a & o \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} o & -c & b \\ -c & o & -a \\ b & -a & o \end{vmatrix} = 2abc.$$

Exercices I. 1. Calculer les déterminants

$$\begin{vmatrix} 20 & 70 \\ 6 & 5 \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} 1\frac{3}{4}, & 4\frac{1}{2} \\ 2\frac{1}{4}, & 3\frac{1}{2} \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} ma_1 & mb_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} a_1 & \frac{b_1}{m} \\ a_2 & \frac{b_2}{m} \end{vmatrix}$$

2. Mettre sous forme d'un déterminant égalé à zéro la proportion

$$a : b = c : d.$$

3. L'équation d'une droite qui passe par deux points dont les coordonnées sont (x_1y_1) (x_2y_2) est

$$\begin{vmatrix} x_1 - x, & y_1 - y \\ x_2 - x, & y_2 - y \end{vmatrix} = 0.$$

II. 1. Calculer les déterminants

$$\begin{vmatrix} 5 & 7 & 2 \\ 6 & 1 & 3 \\ -1 & 5 & 2 \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} 3 & 4 & 1 \\ 0 & 2 & 5 \\ 0 & 1 & 6 \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} o & a & b \\ d & o & c \\ e & f & o \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} o & a & o \\ b & o & c \\ o & d & o \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} a & o & b \\ o & c & o \\ d & o & e \end{vmatrix}$$

2. Calculer

$$\begin{vmatrix} o & a & b \\ -a & o & c \\ -b & -c & o \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} x & a & b \\ -a & x & c \\ -b & -c & x \end{vmatrix}, \quad \begin{vmatrix} 1, & n, & \frac{(n+3)\,n}{2} \\ 1, & n+1, & \frac{(n+2)\,(n+1)}{2} \\ 1, & n+2, & \frac{(n+3)\,(n+2)}{2} \end{vmatrix}$$

3. On a

$$\begin{vmatrix} (b+c)^2 & a^2 & a^2 \\ b^2 & (c+a)^2 & b^2 \\ c^2 & c^2 & (a+b) \end{vmatrix} = 2abc\,(a+b+c)^3,$$

4. Le déterminant suivant

$$\begin{vmatrix} a & h & g \\ h & b & f \\ g & f & c \end{vmatrix}, \quad \text{si} \quad \begin{vmatrix} b, & f \\ f, & c \end{vmatrix} = 0$$

est, au signe près, le carré parfait d'une expression rationnelle en h et g.

2. *Remarques.* I. *Chaque terme d'un déterminant de quatre ou de neuf éléments contient un élément de chaque ligne et de chaque colonne.*

II. On a.

$$\begin{vmatrix} m & n & p \\ o & a_1 & b_1 \\ o & a_2 & b_2 \end{vmatrix} = m \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} m & o & o \\ n' & a_1 & b_1 \\ p' & a_2 & b_2 \end{vmatrix},$$

et, en particulier,

$$\begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 1 & p & q \\ o & a_1 & b_1 \\ o & a_2 & b_2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 1 & o & o \\ p' & a_1 & b_1 \\ q' & a_2 & b_2 \end{vmatrix}$$

n, p, q, n', p', q', étant quelconques. *On peut donc mettre un déterminant de quatre éléments sous forme d'un déterminant de neuf éléments;* et réciproquement dans certains cas.

III. On a.

$$\begin{vmatrix} a & b & c \\ o & d & e \\ o & o & f \end{vmatrix} = a \begin{vmatrix} d & e \\ o & f \end{vmatrix} = adf$$

Donc, *si tous les éléments situés d'un même côté de la diagonale d'un déterminant sont nuls, le déterminant se réduit à son terme principal.*

3. Propriété I. *On peut changer les colonnes en lignes et les lignes en colonnes dans un déterminant de quatre ou de neuf éléments.* En effet,

$$\begin{vmatrix} a_1 & a_2 \\ b_1 & b_2 \end{vmatrix} = a_1b_2 - a_2b_1 = r$$

$$\begin{vmatrix} a_1 & a_2 & a_3 \\ b_1 & b_2 & b_3 \\ c_1 & c_2 & c_3 \end{vmatrix} = \left\{ \begin{matrix} + a_1b_2c_3 + a_2b_3c_1 + a_3b_1c_2 \\ - a_3b_2c_1 - a_1b_3c_2 - a_2b_1c_3 \end{matrix} \right\} = R.$$

4. Propriété II. *Un déterminant de quatre ou de neuf éléments change de signe, si l'on échange entre elles deux lignes ou deux colonnes.*

I. En effet,

$$\begin{vmatrix} a_2 & b_2 \\ a_1 & b_1 \end{vmatrix} = \begin{Bmatrix} + a_2b_1 \\ - a_1b_2 \end{Bmatrix} = - r; \quad \begin{vmatrix} b_1 & a_1 \\ b_2 & a_2 \end{vmatrix} = \begin{Bmatrix} + b_1a_2 \\ - a_1b_2 \end{Bmatrix} = - r.$$

II. On a aussi

$$\begin{vmatrix} c_1 & b_1 & a_1 \\ c_2 & b_2 & a_2 \\ c_3 & b_3 & a_3 \end{vmatrix} = \begin{Bmatrix} + c_1b_2a_3 + b_1a_2c_3 + a_1c_2b_3 \\ - a_1b_2c_3 - c_1a_2b_3 - b_1c_2a_3 \end{Bmatrix} = - R$$

et de même pour les six échanges possibles de lignes ou de colonnes.

COROLLAIRE. I. *La valeur déterminant de quatre éléments ne change pas, si l'on échange à la fois les deux lignes et les deux colonnes.* Ainsi

$$\begin{vmatrix} b_2, & a_2 \\ b_1, & a_1 \end{vmatrix} = b_2a_1 - a_2b_1 = r$$

II. *La valeur d'un déterminant de neuf éléments ne change pas si l'on échange à la fois deux lignes et deux colonnes; ou si l'on met la première ligne ou la première colonne la dernière,* ce qui revient à échanger d'abord la première ligne avec la seconde puis avec la troisième. En effet, chacune de ces modifications produit deux changements de signes qui se détruisent. On a ainsi :

$$R = \begin{vmatrix} c_3 & b_3 & a_3 \\ c_2 & b_2 & a_2 \\ c_1 & b_1 & a_1 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} b_1 & c_1 & a_1 \\ b_2 & c_2 & a_2 \\ b_3 & c_3 & a_3 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} b_2 & c_2 & a_2 \\ b_3 & c_3 & a_3 \\ b_1 & c_1 & a_1 \end{vmatrix}$$

5. PROPRIÉTÉ III. *Un déterminant de quatre ou de neuf éléments est nul quand il a deux lignes ou deux colonnes identiques. 1re Démonstration.* Il suffit de vérifier le théorème dans tous les cas possibles.

2e Démonstration. Soit un déterminant r ou R ayant deux lignes ou deux colonnes identiques. Echangeons ces deux lignes ou ces deux colonnes. D'après la seconde propriété, le déterminant ainsi obtenu est égal à (— r), ou (— R). Mais d'autre part, les deux lignes ou les deux colonnes échangées étant

identiques, le nouveau déterminant est le même que l'ancien. Donc $r = (-r)$, ou $R = (-R)$; c'est-à-dire $2r$ ou $2R = o$, ou enfin $r = o$, $R = o$. Ainsi :

$$\begin{vmatrix} a_1 & a_1 \\ a_2 & a_2 \end{vmatrix} = o, \quad \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_1 & b_1 \end{vmatrix} = o$$

$$\begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_1 & b_1 & c_1 \end{vmatrix} = \left\{ \begin{matrix} + a_1b_2c_1 + b_1c_2a_1 + c_1a_2b_1 \\ - c_1b_2a_1 - a_1c_2b_1 - b_1a_2c_1 \end{matrix} \right\} = o.$$

Autre énoncé. *Si dans un déterminant de quatre ou de neuf éléments, on remplace les éléments d'une ligne ou d'une colonne par ceux d'une ligne ou d'une colonne parallèle, le déterminant s'annule.*

Application. On a

$$\begin{vmatrix} 1 & a & a^2 \\ 1 & b & b^2 \\ 1 & c & c^2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 1 & 1 & 1 \\ a & b & c \\ a^2 & b^2 & c^2 \end{vmatrix} = (b-a)(c-a)(c-b)$$

car, pour $a = b$, $a = c$ ou $b = c$, le déterminant s'annule comme ayant deux colonnes identiques, et le second membre aussi; de plus, le déterminant et le produit contiennent le terme bc^2, avec le même coefficient, savoir l'unité. Donc ces deux expressions sont identiques.

Exercices I. Démontrer, au moyen de la propriété III, les relations :

$$\begin{vmatrix} 1 & 1 & 1 \\ 1 & 1+y & 1 \\ 1 & 1 & 1+z \end{vmatrix} = zy$$

$$\begin{vmatrix} 1+x & 1 & 1 \\ 1 & 1+y & 1 \\ 1 & 1 & 1+z \end{vmatrix} = xyz\left(1 + \frac{1}{x} + \frac{1}{y} + \frac{1}{z}\right)$$

$$\begin{vmatrix} x & a & a \\ a & y & a \\ a & a & z \end{vmatrix} = (x-a)(y-a)(z-a)\left[1 + \frac{a}{x-a} + \frac{a}{y-a} + \frac{a}{z-a}\right]$$

2. Des droites représentées par les équations

$$\begin{vmatrix} 1 & x & y \\ 1 & x_1 & y_1 \\ 1 & x_2 & y_2 \end{vmatrix} = 0, \qquad \begin{vmatrix} 0, & x-a, & y-b \\ 1 & x_1 & y_1 \\ 1 & x_2 & y_2 \end{vmatrix} = 0,$$

la première passe par les points dont les coordonnées sont (x_1y_1), (x_2y_2), la seconde par le point dont les coordonnées sont (a,b); de plus, elle est parallèle à la première.

6. Propriété IV. *Pour multiplier ou diviser par* m *un déterminant de quatre ou de neuf éléments, il suffit de multiplier ou de diviser par* m *les éléments d'une ligne ou d'une colonue.* En effet, chaque terme du déterminant est ainsi multiplié ou divisé par *m*, puisqu'il contient (n° 2, remarque I) un élément de cette ligne ou de cette colonne.

Pour multiplier ou diviser par (— 1) un déterminant, il suffit de changer de signe les éléments d'une ligne ou d'une colonne. On peut mettre en facteur, devant le déterminant, un facteur *m* commun à tous les éléments d'une ligne ou d'une colonne, après division de ces éléments par m.

Exemples. I. 1° $\begin{vmatrix} ma_1 & b_1 \\ ma_2 & b_2 \end{vmatrix} = ma_1b_2 - ma_2b_1 = m \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}$

2° $\begin{vmatrix} 63 & 35 \\ 18 & 15 \end{vmatrix} = 7 \begin{vmatrix} 9 & 5 \\ 18 & 15 \end{vmatrix} = 7.9.5 \begin{vmatrix} 1 & 1 \\ 2 & 3 \end{vmatrix} = 7.9.5.1 = 315$

3° $\begin{vmatrix} a-b, & a^2+b^2 \\ a^2-b_2, & a^3+b^3 \end{vmatrix} = (a-b)(a+b) \begin{vmatrix} 1 & a^2+b^2 \\ 1 & a^2-ab+b^2 \end{vmatrix}$
$= ab^5 - a^5b$

II. 1° $\begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ ma_2 & mb_2 & mc_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix} = \left\{\begin{matrix} + ma_1b_2c_3 + mb_1c_2a_3 + mc_1a_2b_3 \\ - mc_1b_2a_3 - ma_1c_2b_3 - mb_1a_2c_3 \end{matrix}\right\} = mR$

2° $\begin{vmatrix} 28 & 18 & 24 \\ 12 & 27 & 12 \\ 70 & 15 & 40 \end{vmatrix} = 2.3.4.2.3.5 \begin{vmatrix} 7 & 3 & 3 \\ 2 & 3 & 1 \\ 7 & 1 & 2 \end{vmatrix} = 2.3.4.2.3.5(-13)$

3° Le déterminant suivant

$$\begin{vmatrix} o & c & b \\ -c & o & a \\ -b & -a & o \end{vmatrix}$$

est nul, car il ne change pas de valeur quand on multiplie chacune de ses lignes par (— 1), ou quand il est lui-même multiplié par $(-1)^3 = -1$. Ce déterminant est appelé *symétrique gauche,* parce que les éléments situés de part et d'autre de la diagonale sont égaux et de signe contraire, et que ceux de la diagonale sont nuls.

COROLLAIRE. *Un déterminant de quatre ou de neuf éléments est nul si les éléments d'une ligne ou d'une colonne sont égaux à ceux d'une ligne ou d'une colonne parallèle, multipliés par un facteur.* Car si l'on fait sortir ce facteur du déterminant, le nouveau déterminant a deux lignes ou deux colonnes identiques. Ainsi

$$\begin{vmatrix} 4 & 12 \\ 7 & 21 \end{vmatrix} = 3 \begin{vmatrix} 4 & 4 \\ 7 & 7 \end{vmatrix} = 3\,(4.7 - 4.7) = 0$$

$$\begin{vmatrix} a-b, & a^2-ab+b^2 \\ a^2-b^2, & a^3+b^3 \end{vmatrix} = (a+b) \begin{vmatrix} a-b, & a^2-ab+b^2 \\ a-b, & a^2-ab+b^2 \end{vmatrix} = 0$$

$$\begin{vmatrix} 5 & 3 & 7 \\ 15 & 9 & 21 \\ 3 & 1 & 1 \end{vmatrix} = 3 \begin{vmatrix} 5 & 3 & 7 \\ 5 & 3 & 7 \\ 3 & 1 & 1 \end{vmatrix} = 3.0 = 0$$

EXERCICES 1. Démontrer que

$$R = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} a_1 & -b_1 & c \\ -a_2 & b_2 & -c_2 \\ a_2 & -b_3 & c^2 \end{vmatrix}$$

en multipliant une ligne et une colonne de R par (— 1).

2. Démontrer que

$$\begin{vmatrix} a & bc & 1 \\ b & ca & 1 \\ c & ab & 1 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 1 & a & a^2 \\ 1 & b & b^2 \\ 1 & c & c^2 \end{vmatrix}$$

(A continuer). P. MANSION.

